This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

439

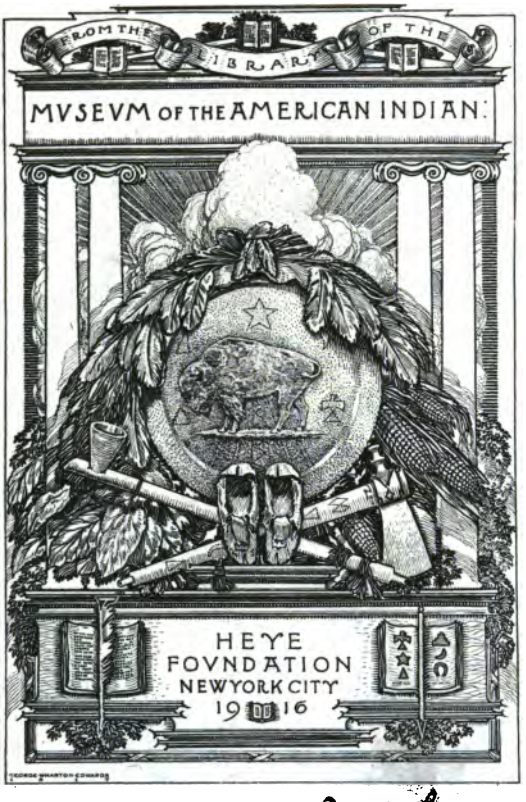

To the New York Public Library
12-10-29

1094/a

BWW
(Sabbath)

SABAUDIA

REVUE HISTORIQUE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE

INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE

DU PAYS DES ALLOBROGES

ET

DE L'ANCIEN DUCHÉ DE SAVOIE

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

CHAMBÉRY

E. D'ALBANE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE St-LÉGER, 13

1872

MLS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
461153 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1930 L

NOTRE BUT

Le mouvement intellectuel se fait de plus en plus dans les provinces de la France. Presque toutes, elles possèdent une revue historique et littéraire où le passé et le présent du pays sont étudiés avec amour par des collaborateurs instruits. Le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Aquitaine ont des tribunes périodiques qui ont déjà rendu de grands services à l'histoire locale et aux progrès des sciences, des lettres et des arts. C'est un genre de décentralisation nécessaire et louable qui n'exclut point l'admiration due aux travaux de la capitale, cette lente agglomération de hautes capacités.

La Savoie n'est point en retard ; l'agriculture et les arts y reçoivent depuis longtemps des encouragements sérieux, l'histoire doit une vive impulsion aux travaux de l'Académie et des autres sociétés savantes ; mais ne faudrait-il pas aux nombreux travailleurs de ce pays un centre, une retraite paisible où, laissant de côté pour quelques instants les préoccupations plus sérieuses, les hommes de toutes les opinions se réuniraient pour glorifier la patrie et échanger des pensées généreuses ? N'est-il pas à désirer que la Savoie s'associe plus activement encore à ce mouvement des esprits auquel nos derniers malheurs semblent avoir imprimé une vivacité nouvelle ?

Cela nous semble facile dans une contrée où les sociétés historiques et littéraires sont nombreuses, où le patriotisme

est trés-développé, où les amis des sciences et des arts abondent. A elle aussi il faut une revue ouverte à tous les hommes laborieux qui s'intéressent à ses succès. Présumons-nous trop de la Savoie en espérant réussir ? Non ! N'est-elle pas la plus douée par la nature, entre toutes les provinces françaises ? N'est-elle pas riche en souvenirs historiques et couverte de vieux monuments ? N'a-t-elle pas conservé plusieurs de ses archives ? N'a-t-elle pas possédé longtemps son autonomie, sa vie propre, et ses grands hommes sont-ils moins nombreux que ceux des régions ses sœurs ?

Tout nous encourage à fonder la *Sabaudia*, et nous voulons que ce nouveau recueil périodique contribue dans une large proportion à faire apprécier notre pays de l'étranger, à rectifier les erreurs et les préjugés de l'Europe à son égard, à le faire mieux connaître et mieux aimer de ses enfants. La *Sabaudia* sera une œuvre dévouée à cette tâche, simplement écrite, rédigée avec vérité, ouverte à tous, mais exclusivement consacrée à la Savoie et aux contrées limitrophes.

Quel champ immense ouvert à l'étude !

La Topographie présente toutes les richesses que la nature y a accumulées avec largesse : montagnes élevées, vallées profondes, hautes futaies, gras pâturages, torrents et cascades, gorges effrayantes, lacs pittoresques, grottes accidentées.

L'Histoire avec ses quatre grandes branches : l'histoire politique, l'histoire religieuse, l'histoire littéraire et l'histoire économique, pourrait seule suffire à alimenter une publication plus vaste que la *Sabaudia*; elle nous permettra de faire un choix parmi les faits nouvellement acquis à nos annales ou parmi de bonnes synthèses rétrospectives. Que de choses à apprendre

dans nos cavernes et nos lacs qui commencent à dévoiler la vie de nos ancêtres les plus reculés ! Que de faits à découvrir dans l'histoire des Allobroges, des Ceutrons, des Salasses ou des Nantuates ! Que d'interprétations meilleures à donner des monuments de la domination romaine ! Combien de curieuses descriptions à ajouter à la série des antiquités déjà élucidées des temps burgondes et carolingiens ! Quelle innombrable masse de faits à produire dans l'histoire de la domination des princes savoyards que nous n'avons jamais apprise qu'imparfaitement, soit à cause du dévouement des panégyristes, soit à cause de l'ignorance des vraies sources de l'histoire que l'on commence à éditer de toutes parts !

La Biographie peut aussi fournir un ample contingent. La part qui lui incombe est des plus sérieuses : rétablir des dates exactes, rectifier des attributions erronées, faire sortir de l'obscurité où ils sont restés les noms de personnages d'un vrai mérite, et parfois faire justice de louanges trop facilement données, publier des autographes, des autobiographies, des mémoires, des miscellanées.

La Bibliographie contemporaine ou rétrospective intimement liée à la biographie sera une source de renseignements aussi curieux que variés, au milieu d'une population qui a toujours beaucoup produit dans tous les genres. Elle sera l'inventaire intellectuel du pays.

Et l'Archéologie avec toutes ses ramifications : Epigraphie, Numismatique, Sigillographie, Blason, Bâtiments Civils, Monuments religieux, Constructions militaires, Mobilier des églises, des châteaux, des ateliers, Coutumes, Costumes, Patois, etc. !

Que cette énumération des spécialités historiques ne paraisse pas exclusive ! Tout est dans tout. Les faits relatifs à

l'exploitation des richesses naturelles, dans les temps anciens ou contemporains, nous ramènent à l'AGRICULTURE, à l'INDUSTRIE et au COMMERCE, ces puissants éléments de prospérité matérielle. Notre Revue sera ouverte aux économistes, aux médecins, aux jurisconsultes, aux artistes, à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, à la musique, voire à la poésie, à tout ce qui intéresse la Savoie et ses anciennes dépendances.

L'archaïsme de notre titre est déjà une indication que nous ne bornerons pas nos études aux limites de nos deux départements. Mais nous voulons exprimer à ce sujet toute notre pensée. Tous les pays qui ont appartenu aux Princes de Savoie seront aussi bien le sujet de nos explorations, que la province qui porte leur nom. La Bresse, le Valromey, le pays de Gex et le Bugey à l'ouest ; la Suisse Romande au nord ; la vallée d'Aoste et une partie du Piémont au couchant, et quelques portions du Dauphiné au midi, rentreront ainsi naturellement dans notre cadre. Les publications d'archéologie préhistorique nous mèneront quelquefois bien avant dans la Suisse, comme les récits des invasions burgondes nous entraîneront forcément vers ces autres contrées où les Germains ont laissé leur nom : la Bourgogne et la Franche-Comté.

Les dessins qui paraîtront dans la *Sabaudia* seront d'exactes reproductions de portraits authentiques, de monuments curieux, de fragments d'antiquités : sceaux, médailles, monnaies, inscriptions, bronzes, marbres, poteries, armes, objets d'art, de diverses époques ; de vieilles estampes rares et de pièces historiques.

La *Sabaudia* deviendra l'organe des Sociétés utiles, et pourra servir de lien entre elles. Elle pourrait être aussi un lien entre les érudits et les amateurs du pays. Une place pour-

rait y être faite sous le titre de RECHERCHES, afin de faire pour la Savoie ce que le *Notes and queries* accomplit sur une plus large échelle : accueillir des questions et demandes et publier les réponses et les renseignements fournis par les investigateurs de la science. Elle est en un mot disposée à être profitable à tous.

La Revue que nous fondons est tout ce qu'il y a de plus sérieux. Des faits, des dessins, de la vérité, de l'exactitude, voilà son but. Elle ne sera point l'œuvre d'une coterie ou d'une camaraderie exclusive, mais l'œuvre de tous ceux qui aiment la Savoie, de tous ceux qui en connaissent les richesses morales et matérielles, de tous ceux qui feront une découverte ou qui possèdent un document inédit. Si le patriotisme lui vient en aide, si elle réussit, sa prospérité tournera au profit de l'œuvre, dont l'amélioration au point de vue matériel et le développement au point de vue intellectuel seront le but constant de la Direction.

ICONOGRAPHIE

CHAMBÉRY AU XVIe SIÈCLE

C'est par la ville de Chambéri et par une ancienne vue de cette capitale que la *Sabaudia* commence la série des dessins qu'elle veut offrir à ses lecteurs.

Cette ville qui a été longtemps la résidence et le centre principal de la maison de Savoie, est, depuis 1860, le chef-lieu du département de ce nom. Elle est située sur le torrent de l'Aisse et sur la rivière de

l'Albanne, qui se croisent au-delà de cette ville pour se jeter dans le lac du Bourget, grossis de plusieurs autres torrents. Elle appartient ainsi au bassin du Rhône.

Chambéri n'est pas une ville ancienne, elle n'existait pas dans les temps reculés. Sous la domination romaine, la ville ou la station romaine de *Lemincum*, construite sur le flanc méridional de la colline de Lémenc, occupait un des faubourgs actuels de Chambéri, dont l'origine ne peut guère remonter au-delà du XIe siècle. *Lemincum* fut détruite, suivant toute probabilité, lors des invasions germaniques, qui ont toujours été si funestes à la France.

Le bourg de Chambéri s'est formé peu à peu des habitations élevées autour du château, centre d'un fief du royaume des deux Bourgognes. Il s'est étendu peu à peu, à mesure que ses habitants conquéraient quelque emplacement sur les marais, qui séparaient le château de la colline de Lémenc. Aussi, au milieu des origines plus ou moins romanesques du nom de cette ville, je crois avec Fodéré et malgré l'indignation de Rochex, qu'elle tire ce nom du mot patois *Chamberoz*, qui signifie écrevisse.

Son nom apparaît pour la première fois dans la charte par laquelle le roi des deux Bourgognes, Rodolphe III, donna la terre de Lémenc à l'abbé d'Ainay, en 1029, et qui est signée par le témoin Wifred, de Chambéri.

Un prince de la maison de Savoie, qui était en train d'agrandir ses domaines, le comte Thomas, achète la ville seule de Chambéri du vicomte Berlion, et bientôt après, en 1232, lui donne des franchises fort développées, qui sont confirmées, amplifiées ou modifiées par ses successeurs.

Le château de Chambéri ne fut acquis qu'en 1295, par le comte Amédée V.

Si l'on veut prendre dans les annales de cette ville quelques dates plus récentes, on peut citer :

Le décret de 1371 pour la construction de nouveaux murs d'enceinte, qui doublent presque sa superficie ;

Les fêtes données à l'empereur Sigismond en 1416, lorsqu'il érigea le comté de Savoie en duché;

L'occupation de Chambéri par les troupes de François Ier, et l'annexion à la France de 1535 à 1559. Bientôt après, Emmanuel-

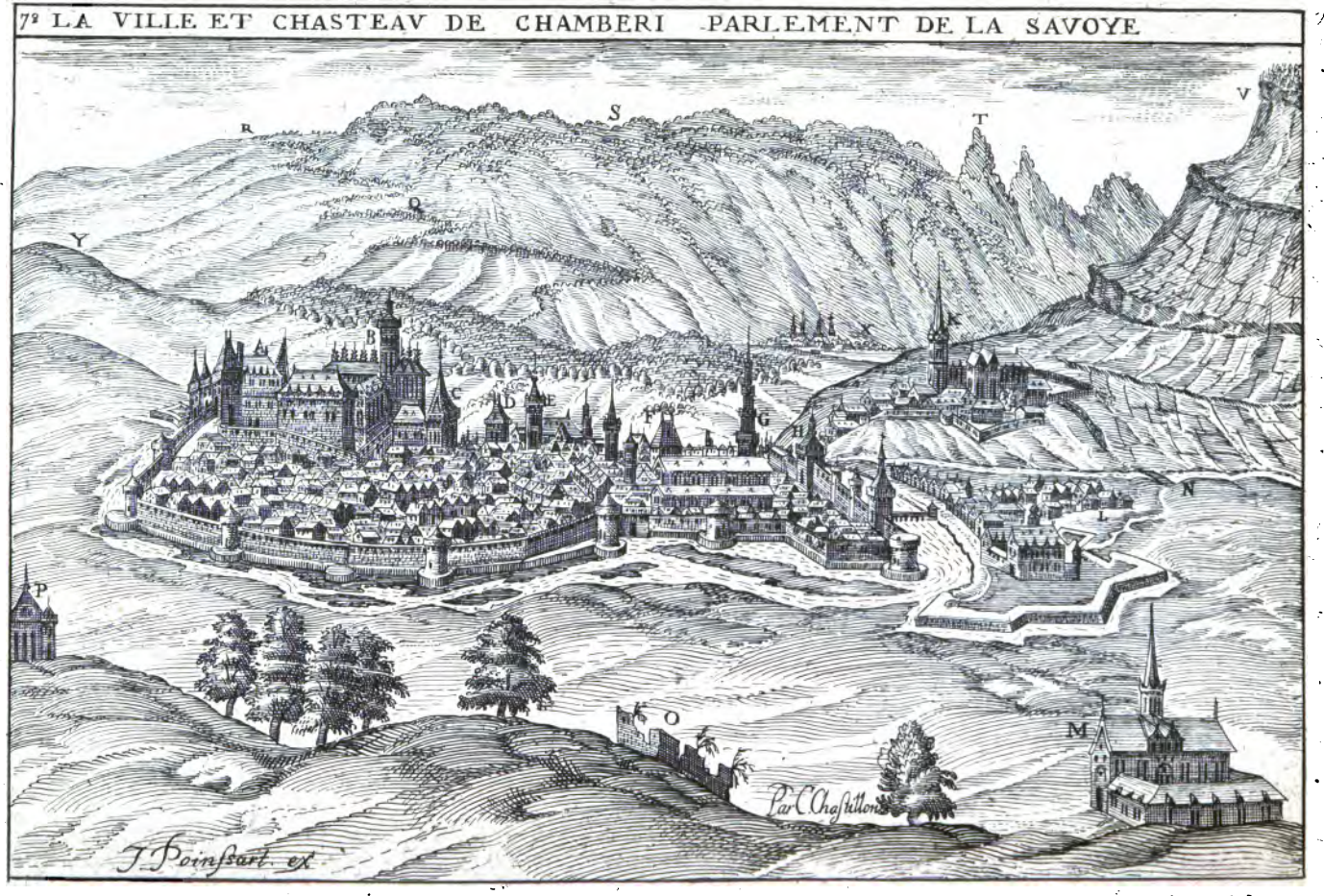

Lith. Champod à Chambéry.

Champod Lith.

CHAMBÉRY À LA FIN DU 16e SIÈCLE

Philibert, qui songeait à s'étendre en Italie, profite de la peste de 1564, pour donner un prétexte à la translation de sa capitale à Turin.

L'entrée du général Montesquiou à Chambéri, en 1792, marque le commencement d'une nouvelle période française, qui finit en 1815. Enfin, en 1860, Chambéri subit l'empire qu'elle voit remplacer dix ans après par la république, le 4 septembre 1870.

II.

Chambéri n'a pas encore eu son historien. Au XVIe siècle, Rochex lui a consacré un chapitre dans son livre intitulé : *La gloire de l'abbaye de Novalaise, avec un discours sur la Savoie et sur l'origine de Chambéri.*

Pour le siècle suivant, on ne trouve que quelques mots dans les géographies, dans les dictionnaires historiques et dans les *Mémoires* de Besson.

Dans notre siècle, Grillet a commencé à en parler plus longuement. Il a recueilli quelques faits et dressé, en l'amplifiant outre mesure, la liste de ses hommes célèbres : l'historien Pingon; le duc Emmanuel-Philibert, vainqueur de Saint-Quentin; l'homme d'Etat René de Lucinge; le président Godefroy de Bavoux; le mathématicien Jacques Perret; l'académicien Saint-Réal; le sénateur de Ville; l'ingénieur Frezier; le législateur Marin; l'agronome Costa; le médecin Daquin; l'archéologue Albanis Beaumont; l'érudit Georges-Marie Raymond, etc. Il ne faut citer que pour mémoire les guides de Ferraris et de Chapperon. Ce dernier a fait, sous le titre de *Chambéry à la fin du XIVe siècle,* une monographie qui est tout ce que l'on a publié de plus récent et de plus volumineux sur l'histoire de cette ville. Mais son titre lui-même nous apprend qu'il n'en renferme qu'une petite partie.

Léon Ménabréa, qui a donné une vive impulsion aux recherches historiques en Savoie, avait conçu, sous le titre d'*Histoire municipale et politique de Chambéry*, un vaste plan dont il n'a publié que trois livraisons pendant les années 1847 et 1848. Ce qui a paru fait regretter vivement que cet ouvrage n'ait pas été achevé. Ménabréa avait été précédé par M. le comte de Loches, qui a laissé en manuscrit une histoire de Chambéri avec notes et documents; ce manuscrit appar-

tient à la bibliothèque de l'académie de Savoie et n'a jamais été édité.

L'histoire de Chambéri est donc à faire ; les Sociétés littéraires de cette ville contiennent quelques éléments pour ce travail. Il faut signaler entre autres les documents et les notices publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, qui a parfaitement compris qu'il fallait, avant d'écrire l'histoire, en réunir les éléments. Elle l'a fait déjà largement pour Chambéri en publiant de nombreuses pièces inédites transcrites aux archives de Turin, par M. Dufour Auguste (1) ; en éditant des pièces nombreuses sur les couvents de cette ville, Dominicains, Franciscains, Antonins (2), et en donnant plusieurs monographies sur le décanat de la Savoie, sur le parlement de Chambéri et sur bien d'autres sujets (3).

La *Sabaudia* apportera volontiers sa pierre à l'édifice ; elle s'empressera de publier les travaux relatifs à cette cité dont l'histoire municipale est remarquable, qui a vu les beaux-arts et l'imprimerie fleurir chez elle de bonne heure, grâce à sa situation entre l'Italie et la France ; qui a été témoin des splendeurs de la cour de Savoie; dont les environs ont été décrits avec admiration par Jean-Jacques Rousseau, chantés par Lamartine et comparés par Châteaubriand aux environs du Taygète.

III.

La vieille estampe que nous reproduisons aujourd'hui avec une exactitude parfaite (4), est une des plus rares et des mieux réussies des vues de Chambéri au XVIe siècle. Le dessinateur est placé sur la colline des Charmettes, près de la fontaine Saint-Martin. Cette vue est antérieure de plus d'un siècle au plan de Borgonio dans le *Theatrum Sabaudiæ*. On y reconnaît parfaitement les monuments et les environs de cette époque.

La lettre *A* est placée au-dessus du château, où l'on distingue parfaitement la tour des archives, le corps de bâtiment sous lequel on

(1) Tomes III, V, VII.
(2) Tomes I, II, VI, VII.
(3) Passim.
(4) Cette reproduction sort des ateliers de M. Champod.

passe aujourd'hui pour aller à la préfecture et celui qui a vue sur la place du Château.

B. Sainte-Chapelle du château de Chambéri, avec son abside et son clocher beaucoup diminué aujourd'hui.

C. La grande tour dite de la Trésorerie, qui descend encore maintenant au fond de la rue Juiverie.

D. La tour Bossue, rue du Lycée.

E. Eglise, clocher et couvent de Saint-Dominique; c'est dans une partie de cette maison religieuse que logeait le souverain sénat de Savoie.

F. La maison des Jésuites, aujourd'hui le séminaire.

G. Clocher et église des Franciscains, aujourd'hui cathédrale. Le couvent qui sert maintenant d'archevêché est caché derrière l'église.

H. Porte du Reclus, et plus à droite en se rapprochant du spectateur et après deux petites tours, la porte de Montmélian.

K. Eglise et couvent des Feuillants, sur la colline de Lémenc.

L. Faubourg Montmélian ; on y voit la maison des Carmélites.

M. Couvent des Cordeliers observantins, maintenant caserne de cavalerie.

N. Pont des Carmes sur l'Aisse et l'Albanne, qui coulent tout proche l'une de l'autre avant de se séparer.

O. Colline de la fontaine Saint-Martin.

P. Maison des Claristes hors ville, aujourd'hui hôpital militaire.

Q et *R*. Chemin et col pour aller à Aiguebellette sur la montagne de Lépine.

S. Col du passage qui mène à Novalaise.

T. Dent du Chat.

V. Mont Nivolet.

X. Commune de la Motte.

Y. Colline de Vimines, au bas de laquelle passe aujourd'hui la route de Lyon entre elle et la colline de Jacob qui est bien marquée sur la gravure. Entre la colline de Vimines et la Motte s'étendent les bois de Chalou et de Bissi.

RABUT FRANÇOIS.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

MUSÉE D'AIX-LES-BAINS. — Ce Musée vient de recevoir un commencement d'organisation. La municipalité a fait disposer une salle dans le local de la mairie pour recevoir les dons nombreux qui affluent de toutes parts. On a fait transporter dans cette salle les marbres, statues, vases, médailles, etc., qui provenaient des anciennes fouilles de l'établissement thermal romain et des dernières fouilles faites dans le parc.

Parmi les objets provenant des derniers travaux, il faut citer un beau strigille en bronze à manche orné, des fragments de pendants d'oreilles en or, des vases de formes gracieuses, ou portant des noms de potier, une monnaie gauloise en argent portant le nom de BRIVAT, enfin de beaux fragments de statue colossale en marbre pentélique de la Grèce.

M. le vicomte Lepic, dont le zèle égale la générosité, a offert ses collections à la ville d'Aix-les-Bains. Celle-ci a accepté avec reconnaissance, et l'a nommé directeur du Musée. Grâce aux soins de M. Lepic, des vitrines se sont bientôt remplies d'objets préhistoriques. — Citons d'abord une vitrine d'objets de l'âge de la pierre, provenant de la grotte de Néron (Dordogne). Ces objets d'industrie sont le résultat des travaux de M. Lepic lui-même.

GROTTE DE SAVIGNY. — Des découvertes plus intéressantes pour nous et pour le pays sont celles que cet explorateur a faites dans la grotte de Savigny. Trois vitrines sont remplies des objets recueillis dans le foyer de cette grotte, mal explorée auparavant par la commission du Musée de Chambéry.

M. Lepic a trouvé, après tous les travaux faits, une quantité d'ossements d'animaux et de poteries grossièrement ornées, quelques ossements humains, parmi lesquels une mâchoire inférieure assez bien conservée, un beau poinçon d'un travail fini, deux haches polies en serpentine, deux couteaux en silex taillé, une lampe en terre à deux becs, des marteaux en pierres, des polissoirs, semblables à ceux qu'on trouve dans les palafittes, un fragment de conglomérat du foyer de la grotte et beaucoup d'autres objets d'industrie. Les ossements sont déjà déterminés, et les objets bien classés. C'est là une bonne fortune pour le Musée d'Aix-les-Bains, et un bon exemple à suivre pour les explorateurs et les savants.

Dans un prochain numéro de la Revue nous parlerons des dons nombreux offerts au Musée par les habitants d'Aix-les-Bains et par quelques étrangers.

PÊCHES LACUSTRES. — Les dernières explorations ont fait connaître deux exemplaires d'un objet nouveau et curieux en bronze. C'est un tube creux, de 12 centimètres environ de longueur. Il est orné de lignes gravées parallèles, et muni de trois rangs de trois anneaux, disposés en ligne sur trois génératrices du cylindre, également espacées. Un second anneau plus grand est passé dans chacun des premiers.

Cet objet pouvait servir à pavoiser les barques. Une autre opinion fait de cet objet la garniture d'une quenouille; nous en donnerons prochainement un dessin.

Une place d'honneur doit être réservée aux objets lacustres dans le Musée d'Aix-les-Bains. Il est déplorable que quelques bateliers se soient substitués aux savants explorateurs pour la continuation des pêches lacustres, et en aient fait un objet d'industrie et de commerce. Un procès récent nous a aussi révélé qu'on se livrait à la fabrication d'objets lacustres, mais les connaisseurs ne sont pas facilement dupes, et nous ferons connaître prochainement les caractères et les signes de fausseté de quelques-uns de ces objets.

GILLY. — M. Pepin vient de faire de nouvelles découvertes dans sa propriété de Gilly, près d'Albertville. Les dernières fouilles ont donné des tuiles à rebords, plusieurs objets en fer, une clef, une clochette semblable à celles que portent encore les animaux domestiques, les cercles et l'anse d'un seau, des poids de métier en terre cuite avec marques. Ces marques méritent d'être signalées. Elles représentent une croix en relief inscrite dans un cercle, c'est la croix de Savoie; on la retrouve non-seulement au moyen-âge et sur quelques objets d'industrie romaine, mais encore sur des poteries lacustres, provenant des emplacements à pilotis du lac du Bourget.

On a encore trouvé à une assez grande profondeur une machine en fer à charnière, assez compliquée, munie d'anneaux, qui rapellerait assez une balance. Mais on n'a pu encore en déterminer l'usage. — M. Pepin se propose de continuer les fouilles cet automne sur divers points de sa propriété.

LANSLEVILLARD. — MM. L. Rabut et Alexandre Beauregard ont exploré ces dernières années des tombes d'un ancien lieu de sépulture à la Madeleine, près de Lanslevillard. Dans cet endroit est un ancien cimetière situé sur une colline à 80 mètres environ au-dessus de la rivière de l'Arc, et à quatre kilomètres de Lanslevillard. Plusieurs tombes avaient déjà été fouillées antérieurement, ainsi que les explorateurs ont pu le constater; néanmoins dans les terres déjà explorées, ils ont encore trouvé une boucle de ceinturon en bronze, avec ardillon en fer, des lamelles de bronze, ornées de petits cercles concentriques gravés, des anneaux de bronze de baudrier, et un gros grain de collier en verre bleu à côtes de melon. — Les tombes qu'ils ont ouvertes étaient formées de dalles plates de différentes dimensions, disposées et unies de manière à former une caisse longue et régulière, ou sarcophage, plus large vers la tête; la longueur des tombes variait entre 1 mètre 52 centimètres et 1 mètre 73 centimètres. — Les squelettes étaient parfaitement conservés, les pieds dirigés vers le levant.

Les ossements avaient été changés de place, quelques têtes étaient tournées de profil. — Une tête assez bien conservée avait les dents fort usées; les incisives elles-mêmes étaient courtes et plates comme des broyeurs. Le propriétaire du terrain apprit aux explorateurs qu'un inspecteur des douanes avait déjà exploré ces tombes, et qu'il avait aussi ouvert dans un champ voisin, plus rapproché de la chapelle de Saint-Laurent, d'autres tombes, qui renfermaient, outre le squelette, des vases en terre grossière, des bracelets et une épée, avec des fragments de ceinturon.

Les divers objets recueillis dans ce cimetière, à diverses époques, indiquent que les inhumations peuvent remonter au Ve ou au VIe siècle.

La Revue se propose de faire connaître les découvertes archéologiques faites depuis quelques années. Ces découvertes n'avaient pas encore été signalées, à cause des dures préoccupations que la guerre avait imposées au pays.

BIOGRAPHIE

ALBANIS BEAUMONT

I

La biographie est le champ le plus vaste et le plus intéressant à explorer dans le domaine des études historiques, et cela même en évitant de reproduire les faits déjà acquis et en se bornant à enregistrer des détails tout à fait inédits puisés aux sources authentiques. C'est ce que je me propose de faire pour l'ingénieur Jean-François Albanis Beaumont, né à Bissi, près de Chambéri, le 18 mai 1753, mort à Sixt, en Faucigni, le 27 novembre 1811, Beaumont que recommandent de nombreux et consciencieux travaux publiés sur les Alpes et la Savoie, sur le génie militaire et la topographie.

II

Déjà deux notices ont paru sur ce savant : l'une en 1807, dans le *Dictionnaire historique* de Grillet (1), qui a puisé ses renseignements

(1) Tom. II, pag. 174 et suivantes.

dans les ouvrages mêmes de Beaumont et dans les mémoires manuscrits de l'avocat Montréal; l'autre est de T. Chapperon, qui en a trouvé les éléments dans la précédente et auprès du neveu et héritier d'Albanis Beaumont. Il a inséré son travail dans la *Galerie Savoisienne* éditée par Ph. Courtois en 1842 (1). Ces deux biographies se ressemblent assez pour les faits principaux, mais la seconde est plus complète, les titres des œuvres de Beaumont y sont donnés avec moins de négligence et elle contient plusieurs faits postérieurs à l'année 1807, date du travail de Grillet; cependant que de choses à ajouter encore !

Le neveu d'Albanis Beaumont conservait respectueusement les papiers, les dessins et la correspondance de son oncle. Mais à sa mort tout a été vendu et dispersé, j'ai pu recueillir quelques débris et c'est avec ces épaves authentiques, que je vais essayer de consigner ici quelques traits que ne contiennent pas les biographies mentionnées, auxquelles je renvoie le lecteur pour les faits qu'elles renferment et qui grâce à elles sont aujourd'hui de notoriété publique. Je serai heureux de faire resortir les mérites d'un homme qui a honoré la Savoie et qui a beaucoup contribué à la faire connaître.

III

Les biographes de Beaumont ne disent rien de son caractère, qui mérite cependant d'être apprécié. Honnêteté profonde, confiance quelquefois naïve, activité et désintéressement, voilà les principaux traits de ce beau caractère qui l'a fait estimer de tous ceux qui ont eu des relations avec lui et qui a très-souvent été la cause de la gêne dans laquelle il s'est trouvé. Cela ressort d'une manière évidente de sa correspondance et du journal autographe qu'il a laissé d'un séjour à Paris en 1808, du 11 février au 18 mars, et desquels je vais extraire quelques passages à l'appui de mon assertion.

Commençons par le mémoire qui mériterait d'être publié en entier. Il était écrit chaque soir sans prétention; l'homme s'y dépeint à chaque ligne et s'y montre probe, confiant et laborieux.

---

(1) Pag. 16. Il n'a paru que 7 livraisons mensuelles de cette publication, format in-4° qu'accompagnaient des planches lithographiées, et qui a été un premier essai de Revue en Savoie.

IV

A peine revenu en Savoie, Beaumont s'était établi dans un petit domaine acheté dans la commune d'Ambilly-Gaillard, à la Vernaz, et s'y livrait à l'agriculture, entre autres à l'élève d'un nombreux troupeau de mérinos, spéculation où il laissa une partie de sa fortune; il laissa le reste dans une autre entreprise, l'exploitation des mines de la vallée de Sixt. Son voyage à Paris avait pour objet de placer ses laines et d'obtenir des encouragements du gouvernement ; il devait aussi régler avec son imprimeur, M. Didot.

Il y voit les hommes les plus éminents et les plus instruits et rend compte jour par jour de ses démarches et de ses impressions. Laissons-le parler en choisissant de préférence ce qui se rapporte à des Savoyards, et d'abord à Tochon, d'Anneci, le numismate.

« Le 21 février .... je suis allé avec MM. Pillet et Dépine voir M. Tochon, « homme à prétentions et qui m'a prié à diner pour dimanche prochain. « M. Tochon a un cabinet très-curieux de médailles et d'antiques. »

. . . . . .

« Le 26 février.... A midi j'ai quitté mon hôtel et j'ai été chez M. Tochon « où j'ai trouvé un grand nombre de soi-disant savants ou du moins à préten- « tions qui s'extasiaient sur un morceau de cuivre portant l'empreinte ou la « tête de quelques bandits qui durant leur règne opprimèrent leur pays et leurs « compatriotes. Je commençai à m'ennuyer ; heureusement on vint annoncer le « déjeuner à la fourchette, tous nos savants abandonnèrent de suite les cuivres, « les morceaux de pots cassés, etc., qu'ils tenaient dans leurs mains et chacun « fut s'occuper d'une manière plus substantielle des modernes. On déjeuna « bien, on y but de très-bon vin et tout le monde parut content. On remonta au « cabinet d'antiques, la conversation devint générale et bruyante, il y eut même « plus d'opposition qu'avant le dîner ; quant à moi je me tournai du côté de « Madame Tochon, laquelle, quoique peu belle, est aimable et a de l'esprit. Je « laissai les Messieurs se disputer tout à leur aise. »

V

Il ne faut pas croire que Beaumont jugeait en général les hommes comme Tochon. Non, c'est l'exception. A part Tochon et Augereau dont il se plaint, il se loue au contraire de presque tous; voyons plutôt ses rapports avec le sénateur de Viry et sa famille.

« Le 14 février.... M. Duclos vint me voir. Nous causâmes beaucoup ensem-
« ble pour avoir une audience de M. le sénateur de Viry, et le 15 je fus me pré-
« senter chez lui où je fus reçu avec tous les témoignages de bienveillance possi-
« ble par lui et par Madame. Il se chargea de mon mémoire et me promit d'en
« faire son affaire ; il me demanda un précis de mes affaires et une notice sur
« mon établissement qu'il me fit promettre de lui apporter le 17, jour où il m'a
« invité à dîner. »

. . . . . .

« 17.... J'ai été dîner le même jour chez M. le sénateur de Viry où j'ai été
« extrêmement bien reçu; il n'y avait d'étrangers que M. Duclos et M. le séna-
« teur de Saint-Vallier. M. de Viry m'a conseillé d'aller faire une visite à M. de
« Falletti, chambellan (1). Comme il y avait une assemblée de membres des arts
« et sciences, y ayant été invité, je m'y suis transporté. Madame de Viry m'y a
« conduit en allant voir son fils. »

. . . . . .

« 20 .... Le même jour j'ai été dîner chez M. de Viry qui m'a reçu avec sa
« bonté ordinaire et qui m'a montré le même intérêt. Il y avait à dîner M. Pictet,
« fils du comte Pictet. Il est capitaine de la garde à cheval. »

Albanis Beaumont dîne encore chez le sénateur de Viry le 6 et le 9 mars et leur fait sa visite d'adieu le 18 du même mois.

VI

L'auteur du *Voyage dans les Alpes Grecques et Cottiennes* a dépensé beaucoup d'argent pour cette publication, en 4 volumes in-4° avec un atlas in-folio, sur sa chère Savoie. Il en est question dans son mémoire, mais surtout dans sa correspondance. Les deux derniers volumes tirés à 500 exemplaires en papier ordinaire et à 25 exemplaires sur papier vélin, lui ont coûté 11,110 francs d'après la note de M. Didot. Il faut plus que doubler cette somme pour les deux premiers volumes à cause de l'atlas qui les accompagne. La reliure des 4 volumes en maroquin rouge, avec dentelles, par Boserian, pour être offerts au premier consul, lui a coûté 160 fr., la reliure en maroquin rouge pour le ministre de l'intérieur 100 fr. Quand Beaumont vint à Paris, il

(1) M. Falletti de Barol. Beaumont le vit le 19 et fut bien reçu. Le chambellan se chargea de sa pétition et promit de demander pour lui à Sa Majesté une audience qui n'a pas été obtenue.

redevait à M. Didot 4,333 fr. 10 c., qui furent réglés alors de la manière que nous allons voir, en puisant dans le journal de son voyage à Paris ce qui ce rapporte à ce libraire.

13 (février).... Je fus dîner chez M. Didot qui avait eu la politesse de m'inviter le lendemain de mon arrivée. Il y avait une société bien choisie et aimable. M. Didot m'a fait mille amitiés ainsi que M. Rigault. Ils m'ont témoigné les marques de la plus grande confiance.

. . . . . .

Le 16. Je fus terminer mes affaires chez M. Didot où je conclus le tout moyennant des effets que je leur donnerai. Mon ouvrage cédé en nantissement à M. Charles Tronchin et remis le 17 chez M. Tourneissin, fils, libraire, rue de Seine, n° 12, faubourg Saint-Germain.

Pauvres écrivains ! Beaumont n'eut pas plus de chances avec ses écrits qu'avec ses exploitations agricoles ou métallurgiques.

VII.

Plusieurs personnes avaient essayé, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIVe, d'acclimater les mérinos en France. M. Grand, de Chambéri, l'avait tenté dans sa propriété de Jacob-Bellecombette, mais tous ses efforts avaient été inutiles. Albanis Beaumont n'avait pas tardé à s'en apercevoir, et, dans son voyage à Paris, il s'occupa aussi de la vente de ses moutons. Déjà avant son voyage il avait écrit pour cela au maréchal Augereau, et celui-ci lui avait répondu le 11 février, le jour même où il arrivait à Paris ; voici sa lettre :

J'ai lu avec intérêt, Monsieur, le mémoire que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en remercie.

Le domaine de Chambord ne m'appartient point, il est le chef-lieu de la quinzième cohorte de la Légion-d'Honneur.

J'ai bien fait quelques essais sur les mérinos, mais dans ma terre de Lahoussaye. J'avais tiré mes moutons d'Espagne directement et j'aurais donné beaucoup d'extension à cette spéculation, mais la guerre ne m'ayant pas permis d'y donner mes soins particuliers, aujourd'hui je n'ai plus qu'un troupeau de pur agrément et j'en resterai là. Je ne vous en suis pas moins obligé de vos offres, Monsieur.

J'ai l'honneur de vous saluer. Le mareschal d'empire, AUGEREAU.

Paris, le 11 février 1808.

Beaumont, qui ne connaissait pas cette réponse, faisait à Paris d'inutiles démarches pour voir Augereau et placer ses mérinos, comme l'indiquent les quelques mots de son journal qui ont trait à cette affaire; c'est encore un compatriote, le général Pactod (1), qui l'aide en cela :

18 (février)..... A deux heures et demie M. Duclos est venu m'annoncer que le général Pactod me recevrait samedi, à midi, et me dirait le résultat du général Augereau ..

. . . . . .

Le 20, je suis allé chez le général Pactod qui m'a reçu avec les témoignages d'un vrai intérêt. Il m'a promis de voir le maréchal Augereau et de me procurer une audience de lui, j'ai été fort content de sa réception.

. . . . . .

21..... J'ai visité le général Pactod, mais il n'était pas levé, bien qu'il fût déjà une heure. J'ai été dîner chez M. Thonin et je n'en ai pas été fâché, vu que j'y ai trouvé le général Pactod qui avait parlé de moi au maréchal Augereau, chez qui je dois aller dîner, j'y ai aussi vu Fodéré, le général Guillet (2) et Martod (3) dont j'ai été très content.

. . . . . .

Le 29..... Le soir, le général Pactod vint me prendre dans sa voiture et nous fûmes voir le maréchal Augereau qui habite un palais superbement orné. Nous y fûmes bien reçus et nous y restâmes environ deux heures. Mais il n'y eut rien à faire pour la vente des moutons.

VIII.

Glanons maintenant sur divers sujets dans ce journal d'Albanis Beaumont, qui nous fera connaître les hommes et les choses de ce temps-là, et surtout les Savoyards résidant à Paris, en même temps qu'il se manifestera lui-même mieux à nous.

Nous sommes arrivés à Paris mon neveu et moi, le 11 février, à environ 7 heures du soir. Je suis venu loger à l'hôtel des Quinze-Vingt, chez Madame Gautier, au coin de la rue de Malte et du Carrousel. J'ai été bien reçu grâce à une

---

(1) Pactod Michel-Marie, né à Saint-Julien en 1764, était général de division dans l'armée française. Il est mort en 1825.

(2) Guillet François, né à la Roche en 1770, était général de brigade. Il est mort à Chambéri en 1834. Il avait été tracassé par le gouvernement sarde.

(3) Marthod Ignace, né à Chambéri en 1771, était général de brigade. Il est mort en 1813.

lettre de M. Grammer. Prix de mon appartement 2 fr. par jour sans bois. Prix du dîner 3 fr., on dîne à 5 heures, on y est très bien et beaucoup d'attention.

. . . . . .

12..... De là je fus chez M. Le Peletier, où je fus reçu avec cette bonté qui le caractérise. Je n'y trouvai point M. Favre (1) quoiqu'il y réside. J'y fus dîner à l'invitation de M. Le Peletier, nous convînmes de cacher mon arrivée à M. Favre. Je fus dîner à 5 heures, surprise indicible de mon ami en me voyant placé à table. La fille de M. Le Peletier est grande sans être fort jolie, mais fort aimable, simple, bonne et beaucoup de talent pour la peinture. M. Le Peletier me donna espoir de me faire vendre un troupeau de brebis. Il a même déjà fait des démarches à ce sujet ; mais il conçoit de grandes difficultés d'aborder S. M. Impériale et de lui faire parvenir mon mémoire.....

. . . . . .

17..... Hier j'ai vu Chaptal, je lui ai parlé. Il m'a reçu avec beaucoup d'honnêteté et m'a engagé d'aller le voir.

18..... A quatre heures j'ai été dîner chez MM. Martin et Marboud, ce dîner était dans le genre de ceux de Lucullus. Tout y respirait le luxe le plus effrayant. On voulut me faire jouer, je me suis retiré à huit heures et demie.

19..... J'ai été chez un marchand de laine, M. Maurière, rue Saint-Thomas du Louvre. C'est un honnête homme, mais il ne voudrait me donner que 52 fr. de ma laine, poids de 16 onces, payable un tiers comptant, le tiers dans 6 mois et l'autre tiers à Pâque prochain. Je crois que je traiterai avec eux.

. . . . . .

22..... J'ai reçu une lettre de mon épouse qui m'a fait bien du plaisir.

. . . . . .

25..... Le soir j'ai été chez le ministre (2), vers les huit heures. J'y ai été en fiacre, qui n'ayant pu entrer dans la cour a resté modestement à la porte. Les fiacres n'ont pas le droit *d'entrée*. Après avoir traversé une suite de chambres superbement ornées et pleines de valets à livrée et avoir été annoncé dans la chambre où était le ministre et la société par une espèce d'huissier, j'ai fait mon entrée. Etant tout en noir et le reste de la compagnie étant chamarré de toutes sortes de couleurs et couvert d'or et de broderie, je faisais un contraste assez extraordinaire. Cette assemblée n'aboutit à rien. Après les compliments d'usage on m'a laissé à moi. J'y ai cependant trouvé l'ancien préfet du Léman (*sic*) (3), M. de Verneil, avec qui j'ai causé et M. de Crousaz, neveu du ministre, jeune homme très intéressant. Après une heure d'ennui, j'ai quitté et suis venu à mon hôtel.

. . . . . .

---

(1) Favre-Buisson, né à Thonon en 1769, général de brigade. Mort en 1830.

(2) Le ministre de l'intérieur.

(3) C'est *Mont-Blanc* qu'il faut lire.

29..... En général mon troupeau jugé d'après les échantillons de laine portés à Paris, passe pour un des plus beaux de France.

. . . . . .

2 mars. Je fus ce jour-là dîner chez le ministre, où je fus reçu comme si j'avais été son enfant, avec la plus grande cordialité et la plus grande marque d'attachement. Il s'occupa beaucoup de mon affaire, me dit que l'Empereur lui avait envoyé ma pétition (1), et qu'il en ferait un rapport le plus avantageux possible.

. . . . . .

5..... Je me levai de bonne heure et je fus au conseil des mines. Je vis M. Gille Caumon, qui me reçut assez bien, mais sans aucune attention particulière. Je vis M. Le Fèvre, autre conseiller, j'en fus plus content. On me mit au fait sur ce que je devais faire pour obtenir une concession. En sortant du Conseil, je fus chez M. Chaptal, qui me reçut assez bien, mais avec la morgue à la mode des savants de Paris, envers ceux qui n'arrivent pas chez eux en voiture.....

. . . . . .

8..... Je fus ensuite chez M. De la Grange (2), je trouvai ce savant dans son cabinet d'étude occupé à des recherches mathématiques. M. Lagrange, quoiqu'âgé de 65 ans environ, a une bonne mine, peu robuste et d'une constitution qui paraît délicate; il est extrêmement affable, honnête, et paraît être obligeant. Enfin, il m'offrit ses services avec bonté.

La veille, je fus dîner chez M. Félix Le Peletier, j'y trouvai M. Faujas de Saint-Fond, naturaliste aussi savant qu'aimable. Il avait lu mes ouvrages et il m'en fit de grands compliments. M. le colonel de la garde Chastel (3) se trouva aussi à ce dîner et Favre. Notre dîner fut fort gai et nous nous amusâmes beaucoup.

Le 9, je dînai chez moi et je vis Rémond (4). Il me parla de cartes et je travaillai au plan d'Arache.....

Le 10 je fus avec Favre voir le jardin des plantes, où j'avais été invité par M. Faujas de Saint-Fond, qui nous reçut dans son cabinet de la manière la plus obligeante. Il vint ensuite avec nous aux serres, dont je fus en général très-content. Il nous remit entre les mains d'un homme très-instruit, très-simple et très-obligeant, nommé M. Tuin, qui eut toutes sortes de bontés et qui vint partout avec nous. Il me remit même un grand nombre de graines. Les serres sont bien tenues, propres et soignées; les plantes en bonne vigueur, surtout celles de la grande serre construite par le directoire. Les animaux sont en petit nombre, rien ne m'y a intéressé que l'éléphant femelle qui est très-beau.....

---

(1) Ce qui explique l'accueil cordial.

(2) Il s'agit du célèbre mathématicien Lagrange, né à Turin.

(3) Chastel Pierre-Louis, né à Veigy en 1770, mort général de division en 1826.

(4) C'est Raymond, de Chambéry, ingénieur-géographe, frère du professeur Georges-Marie Raymond.

Le 11, j'ai été le matin chez M. Eugène (de Viry, fils du sénateur)..... Je fus extrêmement content de lui; son épouse est charmante, elle descend de l'ancienne famille de St-Simon, dont l'un a écrit des mémoires.....

Le 12, j'ai été avec mon neveu voir la filature de coton de MM. Burdin et Carret, aux Quinze-Vingt; j'en ai été fort content, c'est un commencement qui réussira s'il y a de l'argent, mais ils échoueront sans des secours. Le tout est cependant bien organisé et il y a beaucoup d'ordre.

. . . . . .

Le 16..... Nous sortîmes avec Huzard (1) et nous fûmes au conseil d'agriculture qui se tenait à la préfecture, place de Grève. J'y restai environ trois heures que dura la session. J'en fus assez content. Cette société était présidée par M. François de Neufchâteau et elle était composée d'hommes vraiment savants.

Le 17, je ne sortis pas ; comme le Ministre avait été le mercredi chez l'empereur (ce jour-là était jour ordinaire de travail), j'attendais avec impatience une réponse, mais je n'en reçus pas. Je fus ce jour-là dîner chez M. de Latte, agent de change qui tient un ton brillant au possible. J'y fus reçu avec froideur, mais très-honnêtement et avec la plus grande attention. Le dîner fut court, mais élégant et servi supérieurement. Mme de Latte, fille de M. Boquet, est une superbe femme....

. . . . . .

..... M. de Latte est chargé d'affaires du roi de Hollande Sa maison est superbe et il reçoit très-bien. J'y trouvais M. Duport, ce qui me fit bien du plaisir. Je fus au théâtre de Fedau (*sic*) où je m'ennuyai.

Que de réflexions à faire sur les lignes qui précèdent; mais sachant par expérience le charme qu'il y a à les faire soi-même, je ne veux pas priver le lecteur de ce plaisir.

Dans un autre article nous ferons plus ample connaissance avec Albanis Beaumont, en parcourant sa correspondance et certaines autres pièces. (2) R. F.

---

(1) Libraire.

(2) Si quelques personnes possédant des pièces relatives à ce personnage voulaient me les confier pour rendre plus complet l'article projeté je me ferais un plaisir de signaler leur obligeance à la gratitude des lecteurs de la Revue.

LETTRE

DU PRÉSIDENT A. FAVRE

La Revue se propose de publier des lettres des hommes célèbres de la Savoie; c'est un moyen d'initier le lecteur à la vie intime d'hommes qui lui sont chers, de lui faire connaître de grandes qualités, quelquefois des défauts échappés à leur biographie, souvent des détails curieux et intéressants sur leurs habitudes, leur manière d'être.

Nous commençons par une lettre du célèbre jurisconsulte A. Favre, adressée à un de ses amis intimes, M. Gros, avocat au Sénat de Savoie, se trouvant en voyage à Turin. Le signe de la croix est tracé sur l'adresse, et en tête de la lettre ; c'était l'usage dans ce moment d'agitation religieuse. La lettre est datée de la fin d'août 1611, la seconde année de la présidence de Favre. Elle traduit des craintes au sujet du poste élevé qu'il a obtenu sur plusieurs compétiteurs; la présidence même aux États de Piémont ne le dédommagerait pas de sa position de premier président au Sénat de Savoie.

D'autres préoccupations du Président résultent de cette lettre. Il est bon père, et veut bien pourvoir ses enfants. Il est inquiet d'une demande du baron d'Armance du prieuré de Contamines. L'influence du baron est grande, aussi il ne doute pas qu'il ne réussisse auprès de Son Altesse Royale. Il devra employer aussi ses plus grandes influences à la Cour de Turin, pour la demande du même prieuré qu'il a faite pour son fils à Messieurs de la sainte maison de Thonon, et compte sur les bons avis de son ami l'avocat Gros.

†

A Monsieur
Monsieur Gros, advocat au Sénat de Savoye à Turin.

†

MONSIEUR,

J'ay reçeu vos deux lettres par lesquelles j'ai veu la souvenance qu'avez heu de moi et de mes affaires, de quoy ie vous remercie non moins que des bonnes nouvelles que vous m'envoyez conformes à ce

que Monsieur le Chancelier m'en a escrit, comme aussi Monsieur de Mauriane (1). Depuis est arrivé le S. de Montsaint Jean (2) qui se vante d'avoir fait une bonne boutade contre moy, mais de rien autre. Et toute fois ie scay qu'on a escrit de Turin et de bon lieu, que S. A. ayant voulu faire parler ledit S. de Montsaint Jean sur le contenu de ses memoires, en le voyant pallir, rougir, et varier à tous propos, recognoissant par là ses impostures il lui en fit une bonne et forte réprimende. Toutefois parce que vous ne m'en avez encores rien escrit, ie ne veux encore le croyre. On m'escrit de Turin que mes ennemis font courir le bruit que S. A. me veut appeler à l'estat de premier président de Piémont pour donner ma place à l'un de ceux qui la prétendoient devant que ie l'eusse. C'est chose que ie ne puis bonnement croire, mais ce que vous m'avez escrit que S. A. en avait tenu quelques propos m'en fait craindre quelque chose, vous priant si vous en avez découvert quelque nouvelle, m'en faire part. Cependant je suy-vray le conseil que ces Messieurs me donnent et vous aussi de me donner plus peine de ces affaires et de ne me bouger veu mesmes que l'on tient qu'en brief nous aurons par decà S. A. bien que cela ne me semble aussi beaucoup croyable.

Je viens d'estre adverty que mosieur le baron d'Armance (3) a demandé à Messieurs de la Sainte Maison le prieuré de Contamine pour luy avec offre de cent escus de pension durant la vie du S. Buccio et deux cents apprès la mort d'iceluy. — Le conseil lui a fait responce que ie leur en avois fait parler le premier pour mon fils; et qu'ils n'en traiteraient avec personne, ou que ce seroit avec moy. Cependant le dit S. baron fait estat d'en demander le placet à S. A. de laquelle ie ne doubte point qu'il ne l'obtienne plustot que moy. Je vous prie m'escrire ce que vous jugerez que ie doive faire, et y apporter de par de là tous les remèdes que vous pourrez, en attendant que i'en

---

(1) Il désigne ainsi l'évêque de Maurienne.

(2) Le S. de Montsaint Jean habitait cette charmante maison de la Renaissance, qui est occupée actuellement par le Directeur des douanes.

(3) Le baron d'Armance, gouverneur de la forteresse des Allinges, était le bras droit de saint François de Salles, pour sa mission apostolique dans le Chablais, contre les Vaudois et les gens de la réforme.

puisse parler à Mons. S. le baron qui proteste fort d'estre de mes amis.

J'escriray à mosieur le Chancelier en responce et remerciements des siennes, et dans peu de jours si ie ne le puis faire par ceste commodité. On me dit que Mons. le comte de Verrue est de retour. Je voudrais bien luy escrire, comme à l'un des principaux amis et Seigneurs que j'aye en nostre court. Mais j'attendray d'en avoir vostre advis, si vous ne venez en brief me le dire vous mesmes car ie commence de vous attendre et croy que vous ne tarderez plus guières. Et en ceste attente ou de vostre retour ou de vos lettres, je vous baise les mains de tout mon cœur et demeure a jamais

Monsieur
vostre bienhumble et plus affectionné
comme frère et serviteur.

A. FAURE.

de Chambéry ce dernier d'aust 1611.

RÉMINISCENCES HISTORIQUES

SUR QUELQUES PRINCES DE LA MAISON DE SAVOIE

L'influence combinée de la religion à un certain esprit de justice en l'absence de toute garantie sociale, fut la cause première de l'institution de la chevalerie. Les hommes de cœur qui eurent l'honneur de faire partie de cette association des plus répandues et des plus considérées, furent soutenus par l'une et encouragés par les femmes reconnaissantes de l'appui qu'elles rencontrèrent dans des temps barbares, auprès de vaillants champions. La dévotion et la galanterie caractérisèrent l'essence même de la chevalerie.

Toutes les nations guerrières dont les coutumes s'adoucirent au contact de peuples plus civilisés, profitèrent néanmoins des loisirs de la paix pour se

préparer par des combats simulés à de sérieux exercices militaires. — Elles se conformaient en cela aux maximes des Grecs et des Romains.

Dès les premiers temps de la chevalerie du moyen-âge, il a été fait mention de Chambéry, pour les nombreux tournois dont cette cité fut le théâtre ; nous nous bornerons à classer parmi les principaux ceux qui eurent lieu en 1351, 1354, 1356, 1371, 1400, 1402, et ceux de 1406, 1435, où le prix fut gagné par Claude de Challes.

En 1499, on disait de Blanche de Montferrat, veuve de Charles le Guerrier, Duc de Savoie : « *Or faut-il entendre que pour alors, il n'y avait maison de « prince, ni princesse en France, Italie, ny ailleurs, où tous gentilzhommes « feussent mieulx receuz ny où il eust plus de passe temps.* » (1)

Ce fut à cette vaillante et courtoise école que débuta Bajard. Amédée VI, Comte de Savoie, fut une des plus brillantes étoiles de sa maison. « *Agréable de « sa personne, ses manières avenantes et sans orgueil, plaisaient à tout le monde, « et le peuple se complaisait à le voir passer par les rues.* »

Cette fine fleur de chevalerie se signala pour la première fois à Chambéry, en 1347, à l'âge de treize ans, dans un tournois donné en cette ville. L'année suivante, après avoir défait les Valaisans révoltés contre leur évêque, il fait publier par des hérauts d'armes, au loin et dans les contrées voisines, que, pour le premier jour de mai, douze nouveaux Chevaliers seraient en cette *dicte ville* de Chambéry, pendant trois jours durant, les tenants d'une joute contre tout venant, jusqu'au nombre de sept atteintes chacun. Ceux des invités qui pendant ces journées se comporteraient le plus brillamment, recevraient en récompense un baiser de quatre dames avec un anneau d'or.

Au jour désigné, tant était grande la joie et la confiance entre le prince et ses sujets, que chacun s'empressa de l'aider à faire grand accueil aux convies. Une tribune richement tapissée contenait une cour nombreuse et brillante. Un noble cortège de Seigneurs et de Chevaliers dont les costumes, les armures et les harnachements des chevaux étaient somptueux, accompagna les douze tenants jusqu'à l'entrée de la Lice, au son d'éclatantes sonneries. Tous les douze étaient vêtus de *zendaline vert* (2), et douze dames pareillement en costume vert paraissaient modérer, au moyen de cordons de soie attachés à la bride des chevaux qu'elles escortaient, leur fougueuse ardeur.

Le premier de ces cavaliers était le Comte Amédée VI, surnommé ensuite, à cause de la *couleur* qu'il affectionnait et porta toujours, le comte Verd : du cimier de son casque, s'échappait un panache en plumes d'autruche, teintées en

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de France.
(2) Espèce de taffetas.

sa nuance adoptive. Puis, suivaient le comte de Gruyère, le sire d'Entremont, le sire de Courgeron, le sire d'Aix, le sire de Varambon, le sire de Vallafin, le sire de Cossonay, le sire de la Tour, le sire de Chivron et le sire d'Artières.

Les dames ayant alors laissé la liberté aux tenants, montèrent sur l'estrade à des places réservées. Les trompettes sonnèrent de rechef, et parmi ceux qui se présentèrent magnifiquement vêtus et montés sur de superbes destriers, on remarquait, entre autres, le comte de Valentinois, le comte de Nydoc, messire Jean de Salins, le marquis de Rottly, le seigneur de Blonay.

La joute, commencée à trois heures de l'après-midi, se prolongea jusqu'à la nuit; si bien, raconte le chroniqueur, que l'on fut obligé d'allumer une grande quantité de torches. Les rues ou pour mieux dire les *allées* (1) auraient été, sans cette sage précaution, plongées dans l'obscurité. A cette époque les rayons de la lune éclairaient seuls, la nuit, les pignons élevés de quelques toits.

Les douze dames reconduisirent alors au château leurs chevaliers, puis il y eut cour pleinière. Les quatre premières dames donnèrent l'une après l'autre un baiser à Antoine de Gramont et un anneau d'or, comme étant celui des assaillants qui était le plus méritant de cette journée. Le Chevalier les remercia d'un air confus. Puis après le souper, il y eut des chants, des danses, et avec l'aide des ménétriers la fête se prolongea fort avant dans la nuit.

Le second jour, les douze chevaliers parurent dans la lice vêtus de surcots amaranthe bordés de vert. La lutte dura encore jusqu'après le coucher du soleil. Pierre comte d'Arberg remporta le prix.

Le troisième jour, les dames amenèrent de meilleure heure et toujours avec le même cérémonial, leurs chevaliers couverts de riches vêtements verts tailladés. La mêlée commença aussitôt. Les Bourguignons s'y firent principalement remarquer. Thibaut, comte de Neufchâtel, eut l'honneur de ce dernier engagement.

Après le banquet, les douze dames s'approchèrent du comte Verd, et lui dirent : « Monseigneur, sans flatterie, vous êtes le premier des tenants, pour ce « nous vous octroyons le prix. »

« Mesdames, répondit galamment le prince, je vous remercie ; j'accepte vos « baisers, mais vous prie de remettre les bagues d'or aux seigneurs de Villars, « d'Entremont et de Courgeron, vous assurant qu'ils en sont plus dignes que « moi. » Ainsi firent les dames.

Amédée VI, pour terminer ces fêtes où tout s'était passé avec courage et courtoisie, où tous les champions avaient déployé autant de force que d'adresse,

---

(1) Il existe encore à Chambéry des *allées* qui peuvent donner une idée d'une ville non *hausmanisée*.

ordonna que tous ceux qui y avaient pris part fussent défrayés à ses dépens, donna des verts à toute sa cour et fit distribuer un grand nombre de pièces d'étoffe en soie et en laine de la même couleur (1).

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les enfants de la Savoie se trouvent mêlés aux événements militaires de la France. En 1383, pendant la première année du règne d'Amédée VII, surnommé le comte Rouge, ce prince, fils d'Amédée VI, acquit comme son père grande renommée dans les joutes et tournois. A la tête de sept cents lances, il se réunit à Charles VI, roi de France, qui menait sous ses ordres, contre les Flamands révoltés, l'élite des chevaliers des pays les plus éloignés, *car la France était la source de tout honneur*, dit Frossard.

Je traduis ici une narration italienne que je trouve dans un ouvrage de M. Louis Cibrario, véritable puits de science (1841).

Au siége de Bourbourg, le comte d'Hedington, un des plus arrogants chevaliers d'outre-mer, parvint avec un sauf-conduit au camp français. Admis en présence du roi, il lui montra qu'il avait sur le côté gauche de la poitrine, près du cœur, une broderie de perles représentant deux colombes qui tenaient en leurs becs une petite chaîne à laquelle était suspendue une bague ornée d'un magnifique rubis, entouré de douze diamants. Le roi lui ayant demandé ce que signifiait cette emprise, le chevalier anglais répondit qu'une princesse d'un renom égal à sa vertu et à sa beauté lui avait donné cette bague pour étrenne le premier jour de l'an, à la condition qu'il ne la porterait à son doigt que si le premier jour de l'année suivante il lui amenait douze *cadets* (le mot est joli) d'une naissance au moins égale à la sienne, et qu'il aurait vaincus sans se servir d'autres armes que de sa lance ; qu'il avait déjà rempli une partie de l'engagement, mais que, pour compléter le nombre vingt, il était venu s'adresser à cette réunion de la fleur de la chevalerie et chercher celui qui voudrait jouer sa vie contre la sienne ; qu'il était sûr de ses coups et qu'il ne fallait pas que son adversaire se fît trop d'illusions. Vainqueur, il obtiendrait la récompense promise par la dame de ses pensées; mais que, si par hasard il succombait, son vainqueur le conduirait à sa dame qui lui remettrait l'anneau qu'il n'avait su défendre.

En entendant cet outrecuidant défi, le jeune comte de Savoie demanda immédiatement au roi la permission de combattre l'orgueilleux insulaire, qui aurait

---

(1) *Cronique de Savoye*. — *Discorso storico*. CIBRARIO.

dû, ajouta-t-il, *puisqu'il est si terrible*, se faire suivre de fourgons chargés de chaînes de fer.

Mais Charles VI répondit en souriant à son beau cousin qu'il ne voulait pas faire à Hedington un si grand honneur en lui permettant de se commettre avec un prince qui lui tenait tant au cœur et qui commandait à un si grand nombre de vassaux auxquels Hedington n'était pas seulement digne d'être comparé.

Les comtes de Pembroke et d'Arundel qui avaient accompagné Hedington, en cherchant aussi aventure en l'honneur de leurs dames, après avoir entendu le défi porté par leur compatriote, le prirent à part, lui remontrèrent combien il avait mal parlé au roi, et lui dirent qu'ils étaient étonnés qu'il ne l'eût pas chassé de sa présence. — Reconnaissant son tort, l'Anglais s'agenouilla devant le roi de France, le priant ainsi que toute l'assistance de vouloir bien l'excuser...

Charles, en le relevant, l'autorisa à se mesurer avec un chevalier de la Saintonge : mais Hedington, fléchissant de nouveau les genoux, supplia le souverain français de permettre que le comte de Savoie daignât se mesurer avec lui répétant, que s'il était vaincu, il se regarderait comme plus honoré de cette défaite que, d'avoir triomphé de cent autres chevaliers d'un lignage égal au sien.

Le roi, vivement pressé par le duc de Bourbon, finit par accéder aux instantes prières du comte de Savoie.

Le terrain choisi, Hedington attacha à une colonne recouverte d'un fin brocard d'or, le précieux anneau qu'il avait à défendre.

Amédée VII se présenta dans la lice en compagnie des ducs de Berry, de Bourbon, d'Anjou, de Bretagne, d'Alençon, des comtes d'Armagnac, de Vendôme, de Genève, et des seigneurs de Challand, de Valperga et de Saint-Martin.

A cause du deuil de son père, le comte portait un manteau de velours noir avec des parements en broderie de fils d'or, en lacs d'amour, avec les lettres F. E. R. T. en perles et rubis.

Le comte d'Armagnac était chargé de son casque surmonté d'un lion ailé et d'une couronne d'or dans laquelle se trouvaient enchassées des pierres précieuses.

Ayant salué le roi, les deux champions prirent du champ et s'élancèrent à bride abattue l'un contre l'autre. Après quelques passes, le comte de Savoie fut légèrement blessé. S'apercevant que sa *furie* l'empêchait de mesurer ses coups, il modéra son ardeur, reprit avantage et fit rouler son adversaire dans la poussière.

Au lieu d'aller toucher l'anneau comme il le pouvait, le gentil prince en voyant Hedington étendu sans connaissance, ordonna qu'on lui fît respirer du vinaigre et de l'eau de rose ; puis, lorsque le vaincu eut repris ses sens, il lui

fit donner un cheval, et ne voulant pas que ce malheureux perdît les bonnes grâces de la dame qu'il adorait il lui dit : « *Maintenant, que vous êtes en état,* « *défendez-vous, si vous ne voulez que je touche l'anneau.* » Celui-ci répondit vivement avec rage : « Avant que vous ne le touchiez, je vous rendrai avec usure le coup que vous m'avez porté » Les combattants reprennent du champ, leur rencontre fut si terrible que chevaux et cavaliers roulerent pêle-mêle Les écuyers ayant remis les champions en selle, ils y allèrent si rudement, que la chronique raconte qu'ils brisèrent quarante sept lances. Enfin, le comte de Savoie transperça l'épaule de son adversaire qui demanda *merci*. Le généreux prince ne voulut pas néanmoins toucher l'anneau et chercha à consoler Hedington par de bonnes paroles.

Cette joute terminée, ce fut après un temps de repos que le comte de Savoie, l'épée à la main, se mesura avec le comte d'Arundel. Les deux combattants paraissaient d'égale force, mais enfin l'Anglais reçut sur la tête un coup tel, que son casque fut brisé, son crâne fendu, et que le fer pénétra dans la cervelle.

Non content de ces deux avantages, Amédée VII se mesura aussitôt après armé d'une hache avec le comte de Pembroke. La victoire fut longtemps indécise; cependant Pembroke, se sentant à bout de force, finit par chanceler, avoua qu'il ne pouvait plus résister et qu'il était sûr de mourir sous de semblables coups de marteau.

Le comte de Savoie se fit alors apporter un diamant, et en le remettant à ce dernier adversaire, il le pria en retournant en Angleterre de saluer de sa part la dame qui l'avait engagé (incité) à faire preuve de vaillance et de vouloir bien lui faire accepter son souvenir. Puis, il lui octroya une riche chaîne d'or en lui demandant de la porter en mémoire de lui.

« *Troun de l'air !* me dit avec feu un Marseillais de Marseille même, auquel je narrais ces épisodes : « *il me paraît à moi que ce comte de Savoie qui était* « *un bon b..... j'en conviens, aurait mieux fait d'envoyer ces particuliers* « *dans son pays, à Aix, par exemple, prendre des bains pour se remettre de* « *leurs roulées ! ! !* »

En 1839, le roi Charles-Albert donna à Turin un brillant carrousel en l'honneur du grand-duc héréditaire de Russie, depuis empereur Alexandre.

En 1845 le roi de Sardaigne étant venu à Chambéry, la ville lui offrit de superbes fêtes, et de nombreuses invitations furent adressées, en France, aux officiers des garnisons avoisinantes. Naturellement, revues, manœuvres, petites guerres étaient en tête du programme.

Pendant l'une d'elles, le roi avisa dans la foule un groupe d'officiers français

en uniforme ; il se dirigea droit à eux, leur adressa la parole, avec cette affabilité et cette aménité avec laquelle on se fait des partisans.

Apercevant le numéro du régiment d'un jeune sous-lieutenant d'infanterie, « *Votre régiment, Monsieur,* » lui dit-il, « *est une de mes bonnes vieilles* « *connaissances ; j'ai fait la campagne d'Espagne avec lui, oh ! je ne l'ai point* « *oublié !* » — « *Lui non plus Sire,* » répond avec autant d'aplomb que d'à-propos le militaire. Le roi se prit à sourire et s'adressant à toute le groupe : « *Je ne vous dis pas adieu, Messieurs ; j'espère vous revoir ce soir au bal* « *du château.* » — « *Hélas ! Sire,* » s'empressa de répondre un capitaine de chasseurs à pied, « *notre permission est à terme, il faut que nous retournions* « *à Grenoble.* » — « *Non pas,* » reprit le roi, « *restez, restez ; je me charge* « *d'arranger cela.* »

Le commandant de la 2e division militaire, immédiatement prévenu, ne pouvait acquiescer à une si gracieuse requête que par une ample permission.

Le roi Charles-Albert avait été nommé en 1833 1er grenadier de France après la prise du Trocadero Sur son secrétaire, dans sa chambre à coucher, à Turin, on voyait, sous un globe de verre, ses épaulettes de laines rouges qu'il conservait précieusement. Son fils le roi Victor-Emmanuel, en 1861, était proclamé caporal à Palestro par le 3e régiment de zouaves Chacun sait que lorsqu'il s'agit d'élan et de courage ce vieux corps d'Afrique est un juge compétent.

Lors du mariage de ce prince, qui en 1840 était duc de Savoie, on donna sur la place St-Charles à Turin un superbe carrousel exécuté par des officiers d'artillerie, de cavalerie et d'état-major sarde, en costume du moyen-âge. Bon nombre de Savoyards s'y signalèrent par leur dextérité. Ce qui donnait un cachet tout particulier à ce carrousel dirigé par le duc de Gênes, frère du marié, c'est qu'il paraissait présidé par la mâle prestance de ce duc de Savoie nommé Emmanuel-Philibert et que Marochetti, par son ciseau, a contribué, sinon à faire passer à la postérité, au moins à rappeler par son talent hors ligne ce que fut cette grande figure historique.

Fidèle à la tradition des fêtes fastueuses que donnait jadis la cour de Savoie dans toutes les circonstances, le soir de ce carrousel un splendide bal costumé réunissait au Palais-royal de Turin des centaines d'invités. Au milieu de ces ajustements divers où les dorures rivalisaient de brillants éclats avec les étincelantes pierreries, les 1er et 2e régiments d'infanterie, brigade de Savoie, dont le jeune époux était général, se firent remarquer par une réunion d'officiers de ces corps portant l'uniforme simple et sévère de 1704 avec la cravate rouge (1),

(1) La Brigade de Savoie a toujours eu le privilége de porter la cravate rouge.

conduits par Mme la comtesse d'Aviernoz, femme d'un de leur colonels (1) et portant un costume de l'époque. La main appuyée sur le poing d'un capitaine, elle se présenta fière et gracieuse en tête de la députation devant l'estrade où se tenaient le roi, les princes et la famille royale, qui tous accueillirent avec plaisir cet hommage de militaires d'un des plus anciens corps de l'armée sarde. Quelques années étaient à peine écoulées que ces deux régiments prenaient avec le roi Charles-Albert, au bruit du canon, une glorieuse part aux événements que couvaient dans l'ombre la politique ambitieuse des uns et l'esprit d'unité italienne des autres.

Des considérations d'un ordre trop élevé et d'un caractère trop grave ne nous permettent pas même d'effleurer la grandeur et les intérêts de l'Italie actuelle. Depuis longtemps les aspirations de ce pays tendaient à une unité; emporté par le mouvement et l'impulsion que lui avait donnés le roi Charles-Albert, ce prince chevaleresque, sans approfondir jusqu'à quel point il devait compter sur un enthousiasme éphémère au jour du danger, se trouva presque seul avec son armée descendue dans l'arène. Après quelques succès, survinrent des revers; battu mais non abattu, il entre de nouveau en ligne à Novare l'année suivante, et éprouve un nouveau désastre. Victor-Emmanuel qui a succédé à son père, frémit de honte et d'indignation; mais plein de courage, il s'occupe activement de ses troupes et profite des loisirs de la paix pour se tenir prêt à entrer en ligne à un moment arrêté; aucun sacrifice ne lui coûte, et pour champ de manœuvres, il donne à un corps de son armée les plaines de la Crimée, où Français, Anglais et Turcs saluent avec sympathie l'arrivée de la croix de Savoie. Puis, nuits et jours ses arsenaux fonctionnent, ses troupes augmentées, exercées, manœuvrent tantôt en détail, tantôt ensemble. Il y a de l'enthousiasme dans tous les cœurs, mais ce n'est plus l'enthousiasme des rues de 1848. Le colosse autrichien veut pourtant en finir avec ce petit roi, qui ose prétendre non-seulement lui résister, mais peut-être l'attaquer de rechef; il veut l'écraser de suite. Quelques jours lui sont à peine accordés pour désarmer. C'est alors que Victor-Emmanuel, la main sur la garde de son épée, en appelle à l'Italie et tourne les yeux vers la France; que, du sommet des Alpes, retentit jusque sur les bords de la Seine le cri *aux armes !* et que, sans même avoir eu le temps de corriger les épreuves de ses bulletins mensongers, l'orgueilleuse Autriche dut courber la tête et signer la paix.

Le Colonel DE CHOULOT.

---

(1) Le colonel Charles Menthon d'Aviernoz, général en 1848, fut grièvement blessé et fait prisonnier aux avant-postes de Sona, près Vérone.

L'HISTOIRE & L'ARCHÉOLOGIE

en Province

Le désir de rechercher les traces des anciennes générations, de les décrire et de les conserver, était peu répandu il y a soixante ans.

L'érudition qui se bornait à l'étude de quelques monuments, à la description de quelques armes trouvées dans des fouilles, au commentaire d'une charte, à des descriptions de détails, était peu prisée, et il fallait un vrai désintéressement pour s'exposer aux rires d'un public ignorant en faisant publier le résultat de ses recherches.

De nos jours, c'est le contraire, et l'archéologie passionne l'attention publique. En effet, point de véridique histoire si ce qu'elle affirme n'est pas corroboré par elle. Tels faits avancés naguère et admis sans conteste se voient aujourd'hui rangés au nombre des fables. C'est que l'imagination n'a point de prise sur elle, qu'elle ne procède point par hypothèse, mais par le raisonnement, par l'investigation, et l'on peut dire que, sans elle, il n'y aurait point d'histoire.

La rapide extension des études archéologiques est due à la Révolution française qui, par la destruction qu'elle a opérée de tant de monuments du moyen-âge, par l'*abattage* en masse des châteaux qui marquetaient le sol de la France, en jetant au feu des monceaux de titres, de parchemins, a ressuscité ce qu'elle voulait détruire, tant il est vrai de dire que l'excès en tout est nuisible.

Aussi depuis lors, un grand nombre d'associations se sont-elles fondées, toutes ayant le même but : lire dans les monuments de l'antiquité ou du moyen-âge leurs annales gravées dans la pierre, ces jalons que dans leur sagesse les âges passés nous ont laissés pour remonter jusqu'à eux, — précieux fil d'Arianne, sans lequel notre intelligence se perdrait dans le labyrinthe des ans et des événements qu'ils ont vus se produire.

Avons-nous besoin, pour appuyer ce que nous avançons, de rappeler les pyramides d'Egypte et les autres monuments parsemés dans ce pays, — premier siége de la civilisation, — les nombreux arcs de triomphe, cirques et aqueducs attestant de nos jours encore la puissance et l'activité merveilleuse de Rome conquérante et civilisatrice, et, avant ces vieux débris, ceux que les druides ont laissés au milieu de nos forêts ou sur les plateaux de nos montagnes redisant à notre esprit leur mystérieuse religion ?

Et si nous appliquons ces généralités à la Savoie, qui ne conviendra avec nous que notre histoire serait bien imparfaite si l'antiquité païenne n'avait laissé de ses traces sur le sommet du Mont-Jouve, ainsi qu'en divers autres endroits, si le passage des Romains et avant eux des Carthaginois n'était indiqué à chaque pas, si nos châteaux renversés ne portaient pas avec eux d'utiles enseignements ? Les lacustres trouvés dans les eaux limpides de nos lacs, les découvertes faites près de Saint-Genix, ne viennent-ils pas ouvrir à l'histoire de nouveaux aperçus ?

Cessons donc nos diatribes usées contre l'archéologie, son utilité est incontestable; elle seule peut aider à la construction d'une histoire véridique, complète, en réunissant ses matériaux épars comme les galets sur les bords de la mer; elle seule, semblable à un joaillier, peut discerner la vraie perle de la fausse, et ne pas prendre le clinquant pour de l'or.

Estimons en même temps ceux qui consacrent leurs veilles à cette précieuse science, quand ils ne lui sacrifient pas leur fortune.

Les Sociétés d'histoire et d'archéologie ont grandement contribué à l'accroissement de cette branche de nos connaissances, en réunissant des documents, en publiant des mémoires, en créant des musées; mais, elles en conviendront, la zizanie se répand trop souvent au milieu d'elles, les passions y ont trop beau jeu, et par suite les discussions ne sont plus aussi libres, la coterie domine, et l'acteur, trop souvent en contact avec le public, finit par le lasser; cette auréole de gloire, que nous croyons juste et indispensable et que chacun recherche, ne vient pas souvent ceindre son front.

Et puis, leurs publications ne produisent pas tout le bien qu'il serait à souhaiter, car, éditées à un petit nombre d'exemplaires et par conséquent très-coûteuses, elles ne sortent pas de la province, heu-

reuses quand elles ne restent pas pour compte. Quelques érudits seuls en ornent leur bibliothèque ; la presse locale les annonce quelquefois, puis tout est dit. La Société a publié un volume de plus, et voilà tout.

Le seul moyen d'arriver à un résultat satisfaisant et de contribuer en même temps à la décentralisation littéraire dont nous voulons être le champion infatigable, serait, tout en laissant à chaque Société sa physionomie particulière, son genre, son état actuel en un mot, de réunir en un faisceau leurs mémoires et de les faire publier dans un journal dont le format permette d'en faire la collection et qui soit placé de manière à attirer sur lui l'attention du public lettré.

Les Sociétés gagneraient les frais d'impression et d'envoi de leurs mémoires, et éviteraient l'ennui de percevoir des cotisations, dont la suppression augmenterait de beaucoup le nombre des sociétaires.

Le Conseil général devrait aussi abonner collectivement le département, de telle manière que chaque commune reçût pour sa bibliothèque un exemplaire de la publication dont nous parlons. L'instituteur aurait ainsi le moyen de connaître l'histoire locale et d'en faire apprendre à ses élèves les faits les plus saillants.

Avouons, en terminant, que nous n'avons pas la prétention de croire que ces idées soient prises en considération par les Sociétés d'histoire et par le Conseil général du département. Nous pensons néanmoins avoir conçu un projet louable que nous exécuterons dans la faible mesure de nos forces intellectuelles.

E. D'ALBANE.

NOTICE SUR LA VIE & LES ŒUVRES

DU POÈTE

MARC-CLAUDE DE BUTTET

GENTILHOMME SAVOISIEN

Le poète, dont nous allons retracer la vie et étudier les œuvres, a joui de son vivant d'une réputation déjà grande, et beaucoup de ceux de son temps le considérèrent comme un chef d'école. Il eut le bonheur de vivre dans le commerce des plus illustres et des plus charmants esprits de son époque : des Ronsard, des Baïfs, des du Bellay, de tous ces poètes que la Renaissance vit éclore, et qui firent sortir de ses langes la langue que Corneille mettra plus tard dans la bouche de ses héros.

Marc-Claude de Buttet naquit à Chambéry d'une famille noble, dont plusieurs membres s'étaient distingués soit dans l'armée, soit au barreau. Il avait déjà poussé très-loin les études mathématiques ainsi que celles de la littérature grecque et romaine, lorsqu'il alla à Paris pour achever ses études.

Il se livra dès lors avec passion à la poésie, et sa réputation naissante ayant attiré l'attention de l'aimable cardinal de Châtillon, il fut par lui présenté à la princesse Marguerite, grande et très-judicieuse protectrice des gens de lettres.

Un des premiers ouvrages que publia de Buttet est intitulé : « *Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoie, contre les injures et calumnies de Barthelemy Anneau, de Bourges.* » (Lyon, Benoît, 1554—*in*-8°.) Cet écrit en vers latins était destiné par son auteur à combattre les diverses injures et les calomnies contenues dans le livre, publié par B. Anneau, contre le *Stile et Reglement de Savoie*, qui venait d'être imprimé par les soins du Sénat de Chambéry.

Il y défend son pays avec vigueur et répond victorieusement et de point en point à chaque attaque; il en profite aussi pour faire un

éloge de la Savoie et des hommes qui l'honorèrent en son temps. Parmi ceux qu'il cite, notons Montagny « *un de nos gentilzhommes qui a bien montré en ses plaisants et graves vers combien de graces ha et aurait davantage la langue savoisienne si quelqu'un voulait prendre la peine de l'illustrer.* »

Notons aussi Louis Allard et l'abbé de Filly, *imbeu à la perfection de tous artz ;* Sébastian Castalliou, Christophe Millet, Pierre Rosset, poète héroïque *dont les vers doux, majestueux et graves ont surpassé ceux des autres poètes de son temps ;* et plus loin il ajoute que *tous les scavants sont unanimes à confesser qu'il a transformé en seconde Mantoue sa petite Michaille.*

L'auteur rappelle encore pour la gloire de sa patrie ces paroles si précieuses sortant de la bouche du chevalier Bayard : au roi de France qui lui demandait pourquoi il n'avait que des Savoisiens dans sa compagnie, l'illustre chevalier répondit : « *Sire, les Savoisiens sont si lourds et si pesants à la guerre qu'ils ne savent s'enfuir et ils ont la main si pesante qu'ils ne la peuvent arracher du dos de l'ennemi.* »

Quelques années après, de Buttet publia son *Ode a la paix* (*de Vervins*), Paris, Buon, 1559. Le poète dans cet hymne implore la paix; il la conjure de s'interposer entre les armées françaises et espagnoles, campées sur les bords de la Somme, il maudit la guerre et fait un touchant tableau des malheurs qu'elle traîne à sa suite; il espère que bientôt la paix va réparer tous ces désastres et ramener le règne de la justice :

Va reuoir le monde habitable,
Merquant ce grand rond terrien :
Et ta douce main équitable,
Rende à chacun ce qui est sien.
Le prestre dedans son église,
Le noble l'autrui ne cherchant
Le marchand en sa marchandise
Le laboureur soit à son champ.

Et plus loin :

Tu es de tout mère diuine,
Compaigne des grands déités.
La Iustice à tes pieds s'incline,
Tu peuples les grandes cités.

Cette paix tant désirée, si chèrement achetée par tant de mortelles batailles, est enfin conclue; les Impériaux abandonneront le sol ravagé de la France; en échange, le Duc de Savoie rentrera en possession de ses Etats. Le vieux Duc Charles-le-Bon est mort avant la fin des guerres; son fils Emmanuel-Philibert, dit *Tête de fer*, et l'un des vainqueurs de Saint-Quentin, épousera la princesse Marguerite, fille de François Ier et sœur du roi Henri II. C'est le vieux connétable Anne de Montmorency, qui a quitté sa prison pour négocier les clauses de ce traité.

Le vaillant Duc, en rentrant dans ses Etats, y ramènera avec la paix conquise cette charmante Marguerite de Valois, cette princesse si accomplie qu'ont célébrée tous les poètes de son temps.

« Elle avait, dit Guichenon, des vertus et des qualités surémi-
« nentes, une grande connaissance des langues grecque et latine et
« des meilleures sciences, qui la rendaient la princesse la plus par-
« faite de son siècle. Elle fut aussi recommandable par sa piété, par
« sa beauté, par son port majestueux et par sa libéralité. Les plus
« fameux poètes de son temps lui ont dédié leurs principaux ouvrages,
« et lui ont donné la louange d'être la dixième Muse, la quatrième
« des Grâces, la sœur des Charités, la fleur des Marguerite, la perle
« des Françaises et l'ornement de son siècle. »

Des fêtes fastueuses accompagnèrent ce mariage, mais elles furent tristement interrompues par la mort du roi, qui fut blessé mortellement par le comte de Montgommery dans un tournoi donné à cette occasion. Cependant avant de mourir, Henri II voulut que le cardinal de Lorraine donnât en sa présence la bénédiction nuptiale au Duc Emmanuel-Philibert et à la princesse Marguerite. Ce mariage eut lieu le 9 juillet 1559. La nouvelle épouse apporta en dot trois cent mille écus d'or et l'usufruit du duché de Berry.

A propos de ces noces illustres qui apportaient à son pays tous les bienfaits d'une paix durable, les talents poétiques de de Buttet trouvèrent une heureuse occasion de s'exercer. A cet effet, il composa l'*Epithalame aux nosses de trés magnanime Prince Em. Philibert Duc de Savoie et de trés vertueuse Princesse Marguerite de France, Duchesse de Berri; sur les triumphes qui étaient prets à faire sans la mort du roi suruenue.* (Paris, Etienne, 1559, in-4°.)

Dans cette remarquable pièce de plus de six cents vers héroïques,

l'auteur rend hommage aux vertus militaires du nouveau Duc de Savoie, il y célèbre sa sagesse et sa prudence :

Il n'a tant seulement en guerre acquis le los
D'accoustrer bien ses bras et son robuste dos
D'un dur horrible fer (se montrant à outrance
Par tant d'àpres combats redoutable à la lance)
Mais tousiours d'un bon œil aux affaires veillant
Il se montre prudent tout aussi que vaillant,
Et partout le voit on autant de gloire acquerre
Durant le tens de paix, qu'aux troubles de la guerre.

La beauté, les grâces, la vertu et le savoir de la princesse Marguerite l'inspirent et lui font dire :

Python feit son parler, la riante Cyprine
L'orna de tous les dons de la beauté diuine
.....
.....
Les neuf Muses ses seurs, toutes à sa naissance
Laissant leur mont Olympe, accoururent en France
L'allaiter au berceau, dansant à l'enuiron :
Et se faisant plus grande, en son vierge giron
Pallas ouurit le liure, et par experience
Lui feit en peu de tens cognoistre la science :
Puis lui meit en la main d'un doux soing diligent
L'àpre dé iuoirin et l'éguille d'argent,
Le fil d'or, et la gaze, et soie cramoisie
Dont elle ferait honte aux Nymphes de l'Asie.
Trompant du tens oisif les appasts doucereux
Nonce donc ô iour, ô iour sur tous heureux
Que ce duc fortuné d'une si grand' princesse
Rencontre la vertu digne de la proüesse.

Cet heureux hymen transporte le poète ; avec lui l'âge d'or reviendra sur la terre, la paix et la prospérité sa fille règneront :

Si donc tu eus iamais souçi de notre bien,
O Hymenée.....
.....
..... *il faut venir*
En ton habit pourpré, car ta mère Vranie
Mesme n'i faudra pas, avec sa compagnie

Pren ta torche en ton poing, mais mets premièrement
Tes souliers écoltés, aiant gaillardement
De beaux riants bouquets les molles ioües ceintes
Et fei flamber ce soir tes belles torches peintes.
Ne tarde plus, vien t'en, d'un gai gosier chantant
Vn hymne de la feste, et ballant, et sautant,
Ores çà, ores là, en ta libre cadence,
Retrépignant des pieds vien commencer la danse.
Ainsi sois tu tousiours un Dieu gai, et gaillard,
Sans te montrer jamais ni lasche, ni vieillard;
Tousiours un cotton d'or sur ton menton se frize
Et la bonne Iunon tousiours te favorize.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . *Craindrons nous desormais*
Armés de ta faueur qu'aucun mal nous aduienne?
L'antique siècle veit la molle Cyprienne
Iointe par amour douce au grand Dieu des soudars,
Mais or tu nous fais voir Minerue auecques Mars.

L'annonce de ces superbes fêtes attire à Paris non-seulement toute la province, mais encore des députations de tous les peuples; la fleur de la noblesse de France et de l'étranger s'y est donné rendez-vous; le poète décrit le somptueux cortége des princes fiancés et nous le montre traversant la grande cité en liesse. C'est à peine si les Ecossais, les Suisses, les archers et les hallebardiers de toutes sortes suffisent à contenir la foule avide de ces mirifiques spectacles; c'est que parmi ces nombreux cavaliers vêtus de soie, de velours, couverts de dentelles et de pierreries, voici venir avec le roi Henri II son fils François, dauphin de France et roi d'Ecosse, ses deux frères d'Orléans et d'Angoulême, le roi de Navarre, le prince de Condé, le hardi duc de Montpensier, le prince de la Roche-sur-Yon, le brave Longueville, le beau duc de Lorraine, le duc de Nemours et le sage connétable de Montmorency, l'artisan de la paix. Après eux, le duc de Nevers, et Guise, le grand preneur de ville, l'héroïque d'Aumale, un grand nombre de cardinaux et de princes de l'Eglise, sans compter tant d'autres illustres seigneurs, autant par leur rang que par l'éclat de leurs actions.

A la suite du duc de Savoie marchent de nombreux gentilshommes étrangers : Espagnols, Savoisiens, Flamands, lords anglais,

princes allemands qui se sont illustrés avec lui dans les dernières guerres.

Viennent enfin traînées dans des coches resplendissants les reines et les princesses de sang royal et leurs dames d'honneur en grands atours et mignonnement attifées; entre toutes brille la princesse Marguerite toute rayonnante de joie et de beauté, dans un bel habit tissé d'or et tout scintillant de joyaux. Les fêtes se terminent par des festins, des ballets, des danses travesties et mille réjouissances.

Le ton général de cet ouvrage est très-soutenu, le rhythme élégant et les expressions généralement choisies avec goût ; il abonde en figures gracieuses et en charmantes allégories. L'auteur a su éviter l'allure trop souvent pédantesque et guindée commune à beaucoup de ces sortes de compositions.

Ce seul travail suffirait à placer de Buttet parmi les bons poètes de son époque si la suite de ses œuvres ne lui avait donné rang entre les meilleurs.

A la suite de ce mariage notre poète suivit la cour de Savoie à Turin où il fut pourvu d'un emploi, mais son cœur était resté en France; à peine agé de 19 ans il avait rencontré à Blois une demoiselle de la cour, unique fille du comte d'Entremont, dont il devait rester amoureux toute sa vie.

Cet amour malheureux lui inspira son poëme intitulé : *L'Amalthée de Marc Claude de Buttet*, 1560, revu, imprimé à Lyon en 1572 et en 1575 ; c'est un recueil de cent vingt-huit sonnets, presque tous consacrés à célébrer la beauté, les grâces de la cruelle Amalthée, nom sous lequel il désigne la belle demoiselle d'Entremont. Le poète retrace toutes les phases de sa passion, il y peint son désespoir amoureux.

. . . . . .

Quand un bel œil par le mien descendu,
Fonça mon cœur de cent fleches pointues;
En cet assaut taschant de me sauuer,
Si doucement ie me vis captiuer
Aux chainons d'or des rets ou ie demeure,
Que bon gré moi en ma peine arreté
Cette prison m'est douce liberté ;
Bien que par elle incessammant ie meure.

. . . . . .

Ie ne sauoi ou tu prens ta naissance
Méchant Amour ni quelle est ta puissance
Mais or' ie sais quelle chose est aimer.

. . . . . .

Sans nef, sans mast, tendant a mon seul bien,
Ie vai nageant en la mer d'espérance,
Et toi Madame es ma tour de constance,
Ou ton bel œil mon flambeau, luit si bien

Volontiers il compare sa dame à une haute et belle forteresse bien gardée et bien défendue ; en voici un échantillon assez curieux et tout à fait dans le goût du temps :

Dans le beau front de cette autre Lucrèce,
Amour guerrier fet le guet de bien haut,
Làchant ses traits par l'œil, trop fin, et caut,
Se defendant si belle forteresse.
Et les beautés, souldars de ma deesse,
Me vont dardant les pots a feu bien chaud,
Tousiours criant a l'assaut, a l'assaut,
De l'ennemi l'entreprise nous presse.
Hélas Amour capitaine vaillant,
Comme ennemi ne te suis assaillant,
Ie ne vien pas pour ta perte poursuiure,
Mais je me rend t'offrant targe et écu,
Aimant trop mieux par elle estre veincu,
Q'en liberté veinceurs des autres viure.

Quelques-uns de ces sonnets sont adressés à divers de ses amis, au poète savoisien Lambert, à un peintre du nom de Jannet, et qu'il semble avoir en grande estime :

Dore en auant tu seras notre Apelle
Docte Ianet, qui d'un pinceau sauant
En tes tableaux as ia mis en avant
Les hauts pourtraits que la Grèce nous cele,
Or si tu veux que ta gloire immortelle,
Auec les ans ne s'en aille coulant,
Pein ie te prie le visage excellent
De la beauté sus toute beauté belle.
Pein la, sans plus a mon dam retarder :
Mais garde toi de trop la regarder,

Ah trop ingrat te seroit ton ouurage
Car en voyant un doux regard si beau,
Tu serais fet Pygmalion nouueau,
Mourant en vain d'une si belle image.

Le charmant sonnet qui suit peut encore passer pour un modèle:

Dix et neuf ans i'auoi heureusement,
Gardant encor' mon innocence entiere,
Et le poil d'or de ma barbe premiere,
Sur mon menton se frissoit seulement.
Allors qu'Amour trop cauteleusement
En me flattant d'une douce maniere
Me fit son serf, mesmes auec la priere
Me promettoit un fort bon traitement.
Mais ie n'ai eu que peine à son seruice,
Que mal, qu'ennui, et sans fere un seul vice
Pour tout guerdon ie n'emporte que blame :
Auec la mort que i'aten brieuement,
Voilà le bien, l'heur, et l'auancement,
Que i'ai gagné pour vous seruir Madame.

Tous les jours, toutes les nuits du pauvre poète amoureux sont hantés par l'image de sa chère Amalthée, le désir le consume.

Le triste amant désire la mort loin de l'objet de son amour, la vie lui est odieuse; que lui sert de revoir son pays si sa maîtresse est loin de lui; se souviendra t-elle de ses serments, peut-être déjà l'a-t-elle oublié ? Dans son amoureuse inquiétude une amère consolation lui reste :

Si quelquefois Madame par meprise
Ce liure mien quelqu'un vous faisoit voir,
Ioüant aux champs le matin, ou le soir,
Après souper qu'on lit, et qu'on deuise.
Laissés au moins que quatre vers il lise,
Mes passions vous feront assauoir
Qu'à très grand tort vous avés fet douloir
L'amant loial, qui sus toutes vous prise.
Pensés adonq' quand plein d'ennui etrange
Buttet traçoit cette euure à ma louange
Le pauure gars d'amour étoit lancé.
Lors de mes vers qui vous font immortelle
Bien que tonsiours vous me soiès cruelle
Assez par vous serei recompensé.

Il sait, quoi qu'il advienne, que ce grand amour durera autant que lui, il sera sa joie et son tourment; son cœur n'a plus de place pour d'autres passions, il en donne l'assurance à sa dame avec une résignation navrante.

Ie t'ai aimé trop impatiemment :
Mais cet amour ou mon dur sort m'obstine
D'une pitié, non de mort était dine,
D'une faueur, non d'un éloignement.
Ie t'ai aimé ah trop perfettement,
Et t'aime encor tant ton œil mon cueur mine,
Obstiné moi qui l'amour feminine
Ne pensoi pas suiette au changement.
Et toutefois par ces larmes ie iure,
Par ta main dextre (et si quelque foi dure
Encor au monde) à iamais t'aimerei.
Seule tu fus ma douce ardeur premiere.
Seule seras et premiere, et derniere,
Et après mort tien encor ie serei.

Il faudrait citer tous ces sonnets exquis où la délicatesse de la pensée le dispute à l'élégance de la forme. Quelle fraîcheur naïve dans le suivant :

Beaux yeux veincueurs d'ou l'amour caché tire
Un champ de traits sur mon flanc herissé,
Quand m'aurés vous asses outrepercé
L'ame, et le cueur, serf d'un si doux martire ?
Crespes cheveux passetans de zephyre,
Serei ie plus en votre or enlacé?
Et toi beau bras de mon cou déplacé,
Quand seras tu mon ioug en son empire?
Plutôt bel œil qu'estre banni de toi
Retire encor, cheueux r'enlacés moi,
Bras s'il te plait tue moi, et m'acolle,
Affin qu'ainsi doucement affoulé,
Ie meure heureux lacé, et accollé,
D'un œil, d'un crin, et d'un bras qui m'affolle.

Parmi les nombreux sonnets de l'Amalthée, quelques-uns offrent de fraîches peintures des champs, des bois; le beau lac du Bourget; les bords de la Laysse, la vallée de Chambéry, la colline de Tresserve, où de Buttet possédait sans doute une terre, sont vantés comme

ils le méritent. D'autres sonnets sont adressés à quelques-uns de ses amis, Ronsard, Bellau, d'Espinay : dans l'un il déplore la mort du poète angevin, Joachim du Bellay; dans un autre adresssé à son cher Lambert, il le prie de faire graver sur sa tombe cette épitaphe :

Ci dedans est l'amant qui sacra sa jeunesse
Aux neuf Muses, et aima une demi déesse
Bien digne d'etre aimé d'un amour aussi fort.
Par ses vers il la fit ici bas immortelle
Decriuant ses beautés, toutefois la cruelle
Ah trop ingratement lui a donné la mort

Entre les perfections de la séduisante fille du comte d'Entremont, notre amoureux poète vante par dessus tout ses cheveux dorés et *crespelets* et ses beaux yeux *vairs*, c'est-à-dire d'un bleu très-clair; quelques-uns ont cru à tort que par ce mot, de Buttet voulait indiquer la couleur verte, couleur qui ne se rencontre que très-rarement dans les yeux.

« On a donné le nom de *vairs*, dit le *Véritable art du blason*, à un « ecurieu du septentrion qui a le dos d'un gris qui approche assez « du bleu et le dessous du ventre blanc qui est la vraye couleur des « vairs. Ces deux petites peaux jointes ensemble font la figure de nos « vairs d'armoiries..... On leur a donné en blason la couleur « blanche qui leur est naturelle et la bleüe qui est la plus appro- « chante de leur couleur grise tirant sur le bleu..... »

Notre poète publia ensuite diverses poésies sous ce titre : *Le premier liure des vers de M. C. de Buttet, savoisien, auquel a été ajouté le second, ensemble l'Amalthée.* Paris, Fezandat, 1561, in-8°; idem, Paris. De Marnef, 1588, in-8°.

Le premier livre contient vingt-cinq odes, et l'autre trente-une.

Ces odes sont peut-être ce qui nous a le plus charmé dans toute l'œuvre du poète gentilhomme; presque toutes ces petites pièces sont ciselées avec une délicatesse et un goût exquis; adressées à ses protecteurs, à ses parents, à quelques amis de choix, écrites avec son cœur, elles nous font encore mieux connaître les généreux sentiments, la bonté, la sensibilité de leur auteur.

La première de ces odes est adressée au roi Henri II; son grand amour de la paix s'y montre encore :

Mais Sire (sauf l'honneur de ta grande coronne)
En parlant de tes faits plus de los on te donne
D'auoir du ioug de Mars tire ton peuple franc :
Car qui donte soi mesme, et commande à son ire,
Est bien un plus grand Roi, et plus digne d'Empire,
Qu'un qui massacre tout et par flamme, et par sang.

L'ode suivante est dédiée à la reine; les premiers vers sont d'une grâce peu commune :

Comme un orfeuure industrieux
Qui d'un burin laborieux
A un grand hanap d'or découppe
Les costes, puis en le couurant
D'un beau couuercle, i va œurant
Un feuillage qui l'enueloppe,
Voulant son or faire valloir,
Tasche au plus braue lieu d'assoir
Sur son œure Mentorienne,
Pour embler l'œil du regardant,
Avec un beau rubis ardant

Vne belle perle indienne.
Ainsi mon ouurage entrepris
Pour le parfaire en plus haut pri
De diuerses vertus ie trace :
Et d'un traict par mes dois viuants
De ma plume les engrauant
Ie t'i ai gardé cette place :
.....

Il adresse à son premier protecteur, le cardinal de Chatillon, la quatrième de ses odes; sa reconnaissance pour cet intelligent ami des lettres y éclate à l'aise, il le remercie chaudement d'avoir été par lui présenté à l'aimable princesse Marguerite.

L'ode sixième qu'il dédie à Madame de Saint-Vallier, commence ainsi :

Nous qui de cette ville terre
Sortons, puis y sommes remis,
Auons trois puissans ennemis
Cauteleux, qui nous font la guerre.
Le tems saccageur, et brisant
Noz œures en les deprisant,

L'enuie palle qui empogne
La vertu des cueurs triumphans,
Et la mort, mesmes aux ieunes ans
Qui de nous gueres ne s'élogne.

L'ode douzième est une peinture très-poétique de nos vallées durant l'hiver; le poète abandonne les champs et s'en vient à Chambéry goûter les charmes d'une société lettrée et amie.

De Battandier la ioueusetté braue
Les mots fleuris soudain dégorgera,
Et mon Lambert Pallas ton doux esclaue,
De Ciceron les thesors versera.
Ramasse y est, et Pingon a la trace
Des anciens, ses vers fera bondir,
Qui sont venu freschement de Parnasse,
Ou Apollon les lui a fet ourdir.

Dans l'ode vingtième, il engage son ami Battandier, jurisconsulte éminent, à prendre un peu de repos et à venir avec lui goûter les plaisirs des champs; cette petite pièce est d'une fraîcheur incomparable et se termine ainsi :

Pourquoi donc pour bien acquerir
Perdons nous l'aise pour la peine,
Quand si soudain un bref mourir
Trompe notre esperance vaine
Voici le coup de ioüer de s'ebatre,
Or, pour iamais faut la tristesse abbatre

Laisse le palais plein démoi,
Laisse, laisse ces lois rongeardes :
Et te per aux champs avec moi,
Pour moi caroller les Dryades,
Du bord iasard d'une fonteine pure,
Sur un lit mol de mosseuse verdure.

L'ode vingt-cinquième intitulée : *A sa lyre,* termine le livre premier des vers de de Buttet. Dans cette dernière composition l'auteur préférant la gloire qui s'acquiert dans les lettres, à celle que donnent les armes, félicite Ronsard et l'angevin du Bellay d'avoir illustré leur pays par leurs poésies, il se souhaite d'être leur émule en Savoie.

Notre poète déplore, dans l'ode deuxième de son second livre, la mort de Charles III, duc de Savoie ; il nous apprend que cet événement lui fait abandonner un poème qu'il avait commencé pour glorifier la vie de ce bon et malheureux prince.

L'ode sixième est dédiée à Em. Philibert de Pingon; il vante les plaisirs de l'hiver qui s'avance et presse son ami de laisser tout souci pour se divertir de compagnie :

Or, que l'hyver s'approche,
Pingon, Pingon, vois-tu
La Niuolette roche
Haussant son chef pointu
Toute de neige blanche :
Et les arbres pressés
De glaçons sur la branche,
Se courbans tous lassés?
. . . . . .
Fai fumer ta cuisine
De mets non excessis,
Et au bal contremine
L'effort de tes soucis.
Que me chaud quelle terre
Mars remette en émoi
Ie n'aï soin d'autre guerre
Que de m'amie et moi.

Dans l'ode treizième, « *A P. de Ronsard Vandomois,* » de Buttet se plaint de l'ingratitude de sa chère Amalthée ; il lui souhaite de plus heureuses amours, il le prie d'immortaliser en ses vers ses malheurs et sa fidélité.

L'ode à Jean de Piochet, son cousin, est sans doute une des meilleures de toute l'œuvre ; l'auteur y déplore amèrement la fatale puissance de l'or, les crimes, les trahisons, les vilenies que la soif du lucre fait commettre.

Par or les honneurs on échelle,
Sans or tu n'auras iamais rien,
Sans or en la iuste querelle
Ton auocat ne dira rien.

Bref mon Piochet l'or tout maîtrise
Maintenant l'or est adoré,
Chacun veut l'or, chacun le prise
Voici un vrai siècle doré.

Quelques-unes des odes du second livre, laissant le ton généralement grave, sont conçues en un style joyeux et quelquefois bouffon, qui montre que notre auteur n'était pas ennemi du rire ; quelques paysanneries égrillardes de ci, de là, une gaie invitation à boire, nous prouvent que les dédains de la belle Amalthée n'avaient pas plongé son amant dans un désespoir trop farouche. L'ode intitulée : *A une vieille,* est d'un comique vraiment très-fin.

L'ode vingt-septième « *A Anne* » est ravissante d'un bout à l'autre, toute pleine d'amour mignard et écrite d'une façon exquise.

La trentième « *De Vénus et de Bacchus* » doit aussi compter parmi les meilleures. Nous terminons nos extraits des poésies de Buttet par deux strophes de cette ode :

Ne te rends amoureux du vin, ni de Venus
D'une mesme façon ils sont traitres connus
Car l'un le cueur emflambe,
Et l'autre le cerueau : l'un de nos plus verds ans
Va la force battant, et l'autre avant le tens
Nous fet fléchir la iambe.
....
.....
Or s'il te plait Venus amie receuoir,
Ie le veu bien, pour veu que ce soit pour te voir
En tes enfants reuiure
Maisme laisse Bacchus de ta table approcher,
Si non tant seulement pour ta soif étancher
Et non pour fol le suiure.

En outre des ouvrages que nous avons déjà parcourus, de Buttet composa encore divers écrits qui sont :

1° *Chant sur la convalescence d'Em. Philibert; sur la venue de la duchesse de Nemours*, Chambéry, 1563, in-4°

2° *Le tombeau de Marguerite de Savoie*, 1475.

3° *Éloge d'Em. Philibert de Pingon*, Turin, 1582.

Il a encore laissé en manuscrit *Job,* poème héroïque en vers français ; *La Maison ruinée;* un éloge des plus illustres personnages de la Savoie; une ode à Marguerite de France, manuscrit de vingt-deux feuillets conservé à la bibliothèque de Turin.

Louis de Richevaux, qui tient en grande estime notre poète, dit de lui : « Il a beaucoup écrit; entre autres choses certains poèmes

« héroïques, qu'il nomme Idylles à la façon de Theocrite : cinq volu-
« mes de Lyriques ; un livre des plus illustres et apparens personna-
« ges de son pais : la *Nouvelle poésie en vers mesurés comme les Grecs*
« *et Latins*; trois tretés qui ne seront veuz que de la postérité, a qui
« il les dédie : nommés des choses là decrites, a scavoir les *hystoriens*,
« le *monde bigarré* et *Pandore* ; mais a mon gré il s'est montré excel-
« lent dans la traduction de Job, faite en diversité de vers....., de
« Lyon ce X septembre 1573. »

Parmi les inventions et nouveautés que de Buttet se flatte d'avoir introduites dans l'art poétique français, il revendique surtout l'honneur d'avoir le premier composé des vers mesurés à la façon des Grecs et des Latins. Dans la postface de l'édition de ses œuvres publiée chez Hierosme de Marnef, Paris, 1588, il dit s'adressant au lecteur : « Je
« ne doute point que quelque Monsieur le repreneur des œuvres
« d'autrui ne se veüille formaliser contre moi, de ce que ie recherche
« vne nouuelle poésie bien différente de l'accotumée : estimant du
« tout la langue françoise (qui suiuant le naturel de ceulx de sa
« nation a tousiours été libre) ne pouuoir endurer un frein si rude,
« que de s'asseruir aux mesures des anciennes langues. A cellui ie
« direi ce petit mot en passant, que si les Latins eussent eüe cette
« opinion de la leur, nous ne la verrions au iourd'hui si excellente,
« ni tant de diuins poèmes qu'ils ont. »

Cette invention qui lui a été contestée par divers auteurs de son temps, entre autres par Baïf, fut adoptée par beaucoup de poètes de l'époque, et donna lieu à un établissement littéraire dont le souvenir mérite d'être conservé. C'était une sorte d'Académie qui fut fondée à la fin de l'année 1570, pour « travailler a l'avancement du langage
« français, et a remettre sus, tant la facon de la poésie, que la mesure
« et reglement de la musique anciennement usités par les Grecs et
« Romains »

Le poète de Baïf et Joachim Antoine de Courville, musicien, en furent les promoteurs. Par lettres patentes du roi ils eurent pouvoir de se choisir six associés qui devaient jouir « des priviléges, franchi-
« ses et libertés, dit Charles IX, dont jouissent nos autres domesti-
« ques : et à ce que la dite académie soit suivie et honorée des plus
« grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de
« protecteur et premier auditeur d'icelle »

Les guerres civiles et la mort de de Baïf qui survint en 1591 firent disparaître la petite société d'académiciens.

Passerat, Desportes, Rapin et Scevole de Sainte-Marthe continuèrent cependant à faire des vers mesurés; personne depuis n'en fit plus, nous pensons; et malheureusement aucun d'eux n'a enseigné la théorie des accents et de la quantité.

Dans la même postface dont il a déjà été question, notre poète ajoute : « Ce pendant affin que ie ne fâche ton oreille du premier coup, « ie te donne pour arres le *vers Sapphique*, par autre auuant moi non « mis en auuant, rymé a la mode accoutumée (chose si difficile que « nul ne le scait qui ne l'assaie) lequel i'ai fet expressement tumber « par sons feminins, car autrement il ne pouuoit auoir grace : ..... « Davantage pour complaire a quelques uns de mes amis, qui m'ont « iugé trop supertitieux d'observer et les piés, et la ryme, i'en ai fet « qui seulement ont le son, encores que ie ne leur en donne le nom « ne le méritans..... »

Toutes ces nouveautés ainsi que certains des néologismes qu'il se vante d'avoir inventés eurent le sort des vers mesurés, c'est-à-dire, disparurent peu après.

Quoique toutes ces innovations bizarres n'aient pas eu tout le succès que de Buttet en attendait, elles sembleront bien pardonnables si l'on songe qu'il vivait en pleine renaissance des lettres, alors que la langue française sortait pour ainsi dire du chaos et cherchait en tâtonnant à se fixer et à prendre sa forme définitive. Aussi croyons-nous pouvoir assigner à notre auteur une des premières places parmi les poètes savoisiens. Ronsard lui prodigua les plus grands éloges dans ses ouvrages, et la postérité a ratifié les jugements de ce maître.

Peu s'en fallut cependant que toutes ces œuvres charmantes n'eussent jamais vu le jour, car notre gentilhomme pensa un moment embrasser la carrière des armes, alors que pendant sa jeunesse l'Europe entière était désolée par les guerres qui ne semblaient pas près de finir.

« Me mettant tout ceci au deuant, dit-il quelque part, et voiant « le vent mal fauorable à mon nauire i'etais tout pres de retourner « en arriere et de prendre les armes pour le livre.....

« La paix traittée entre les princes chrétiens, m'apporta ie ne scai « quoi de meilleure esperance, qui du tout rompit la délibération que « i'avai..... »

On ignore la date de sa mort comme celle de sa naisance ; il a dû naître pourtant entre 1520 à 1525 ; le dernier ouvrage qu'il fit imprimer est de 1582 ; mais il vécut encore plusieurs années, car son testament signé Jovenon, notaire, est daté de Genève le 28 juillet 1586. On sait seulement qu'il passa la majeure partie de sa vie tantôt dans sa chère Savoie, tantôt à la cour de Turin, toujours fidèle à la devise de sa famille : *La vertu mon but est,* jeu de mot héraldique qu'il prit à tâche de justifier.

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu d'autres éditions plus modernes des œuvres de ce poète que celles que nous avons citées dans cette notice. Leur extrême rareté et l'attrait qu'elles offrent aux bibliophiles en ont rendu le prix inabordable ; il serait fort à souhaiter que quelque éditeur entreprît une réimpression, sinon des œuvres complètes de cet excellent poète, au moins d'un choix de ses meilleures compositions. La Savoie pourrait enfin connaître et apprécier un des plus charmants esprits qu'elle ait produits.

CHARLES BURDIN.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

MUSÉE D'AIX-LES-BAINS. — Le principal donateur du Musée d'Aix-les-Bains est M. le vicomte Lepic, qui a déjà installé, dans la galerie du Musée une partie de ses collections. — Parmi les tableaux anciens qu'il a donnés, il faut citer : un beau tableau de Polembourg, Diane découvrant la grossesse d'une de ses suivantes ; — un délicieux concert, par Valentin ; — un paysage historique, de Guaspre, école du Poussin ; — une apparition de la Vierge à saint Bruno, esquisse pleine de sentiment, de Lesueur. N'oublions pas un superbe tableau italien, dont nous ne connaissons pas l'auteur ; il représente une réception solennelle, par le Pape et les cardinaux, de l'ambassadeur français, Bailly de Tencin ; le cardinal de Tencin assiste aussi à la cérémonie. A la suite des tableaux, on remarque encore parmi les dons de M. Lepic, une Vierge avec l'enfant Jésus, gravure sur métal, d'Albert Durer, 1513 ; un intérieur de cabinet, eau forte, du comte Pastori.

Il serait trop long d'énumérer toutes les porcelaines et les faïences françaises, italiennes, hollandaises et allemandes, que M. Lepic a généreusement données au Musée d'Aix-les Bains. — Nous citerons seulement deux grands vases ornés, d'Urbino : l'un signé Rosni, l'autre portant le monogramme S. M.; un buste de Podestat, grandeur naturelle, de Lucco della Robia. Nous parlerons une autre fois des vases délicieux de Saxe, des faïences de Moustiers, etc.

Nous avons vu dans la même galerie, parmi les dons du fondateur du Musée, M. Lepic, un coffre garni de clous, ayant appartenu au fils du grand Dauphin, fils de Louis XIV; les deux grandes cartes des états-majors français et italiens; deux in-folios d'histoire universelle et de cosmographie, avec vieux bois, éditions allemandes dont les reliures sont ornées, gauffrées et garnies de coins et de fermoirs en cuivre.

M. Lepic a aussi acheté pour le Musée, de ses propres deniers, une collection d'objets lacustres provenant des palafittes des *Eaux-Vives*, lac Léman, de la station de l'âge de la pierre et de celle du bronze; une autre collection lacustre provenant des divers emplacements à pilotis du lac du Bourget; enfin quelques pièces remarquables en bronze; un glaive bien conservé et trouvé, en 1852, dans la rivière le *Doubs*; une tête de lance et un rasoir, des bords de la Saône; le résultat des fouilles faites à la Madeleine, dont il a été parlé dans un précédent article de la *Revue*, et une épingle en os, provenant de la grotte de la Doria.

Les autres donateurs du Musée d'Aix-les-Bains sont :

M. le baron Despine qui a offert en don au Musée de grandes poteries lacustres de la station de Grésine; une collection d'objets provenant de la Grotte des Fées (Grésine), parmi lesquelles on remarque des poteries romaines, des andouillers, des ossements, un polissoir, deux pointes de javelot en fer, un ardillon de fibule et un manche de rasoir en bronze; enfin une belle et ancienne épreuve de la mort de la Vierge, eau forte, de Rembrand; un vase de cuisine en bronze romain, trouvé près du village de la Fin (*Ad Fines*).

M. Desportes, notaire, a donné une belle édition in-folio des *Essais* de Michel de Montaigne ;

M. le docteur Guilland, une collection de faïences de la fabrique d'Hautecombe.

MM. Pillet et Goddard ont donné une collection de pétrifications.

M. Coulon a donné un herbier de 1,800 plantes.

M. Jobin, une collection d'échantillons des rochers du Mont-Blanc.

Mlle Chabert, des fragments de statues en marbre, provenant des anciens bains romains; des fragments de corniches, frises, parements en marbre, et des briques avec nom du potier CLARIANVS.

MM. Gaillard et Despines ont aussi donné une collection de fragments ornés, en marbre.

M. le Dr Despines a encore donné une belle hache à ailerons, trouvée sur le bord du Chéran, et une collection de médailles romaines.

M. le docteur Dubouloz, de Montmélian, a donné une bague chevalière romaine, ornée d'une cabochon en verre bleu.

Dans un prochain article, nous parlerons de quelques nouvelles découvertes intéressantes faites récemment. L. R.

ICONOGRAPHIE

LA CASCADE DE COUZ.

Le touriste qui visite la Savoie manque rarement d'aller voir la cascade de Couz, située à trois kilomètres de Chambéry, au bord de la route départementale qui relie les Echelles avec le chef-lieu du département.

Le torrent qui alimente cette chute d'eau est assez faible en hiver et pendant les grosses chaleurs de l'été; mais au printemps et après de grosses pluies, son volume est assez considérable et donne à la cascade un volume imposant. Alors la nappe liquide arrive impétueuse au bord du précipice qui surplombe presque la route et se jette en mugissant dans l'abîme, faisant rejaillir au loin une poussière qu'irrisent parfois les rayons du soleil. Quelques pas plus loin, ses eaux se jettent dans l'Hyère, en augmentent le volume et vont prêter aux industriels si intelligents du riant Cognin un concours bien précieux. Les abords de la cascade sont, eux aussi, assez pittoresques : à droite

de la route, l'Hyère aux berges abruptes roule des eaux ordinairement limpides et que fréquente la truite voyageuse; derrière elle des vignes, qui produisent un vin assez estimé, et des chalets se détachent au milieu de la verdure; à gauche, des rochers arrêtés dans leur course et semblant vouloir la reprendre; çà et là, des moulins qui font entendre leurs tic-tac et des scies qui grincent.

La cascade de Couz n'a pas, comme celle de Grésy sur Aix, sa légende douloureuse, ni comme tant d'autres l'agrément d'être isolée au fond d'un bois, d'un vallon, et d'y arrêter le curieux; mais elle a le mérite d'avoir été contemplée et admirée bien souvent par l'hôte des Charmettes et par le chantre d'Elvire.

Au temps où Jean-Jacques Rousseau habitait la délicieuse oasis du Bocage, la belle route que nous admirons aujourd'hui et dont nous sommes redevables à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, n'existait pas encore. Un chemin caillouteux, semé de fondrières, se jetant tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, conduisait le touriste courageux jusqu'au pied de la cascade de Couz. Le jeune philosophe des Charmettes s'y engageait quand même souvent, avec maman à ses côtés, sa flûte dans sa poche, sa boîte à herborisation suspendue à ses côtés. Voici comment il nous rend compte de ses impressions :

« Plus près de Chambéry j'eus un spectacle semblable en sens contraire (précipices du défilé de Chailles, entre les Echelles et le Pont-Beauvoisin). Le chemin passe aux pieds de la plus belle cascade que je vis de mes jours. La montagne est tellement escarpée que l'eau se détache net, et tombe en arcade assez loin pour qu'on puisse passer entre la cascade et la roche, quelquefois sans être mouillé. Mais si l'on ne prend pas bien ses mesures, on y est aisément trompé, comme je le fus : car, à cause de l'extrême hauteur, l'eau se divise et tombe en poussière; et lorsqu'on approche un peu trop de ce nuage, sans s'apercevoir d'abord qu'on se mouille, bientôt on est tout trempé. »

« Tous les objets que je passais frappaient ma vue; je donnais de l'attention aux paysages; je remarquais les arbres, les maisons, les ruisseaux; je délibérais aux croisées des chemins; j'avais peur de me perdre, et je ne me perdais point. En un mot, je n'étais plus dans l'Empyrée, j'étais tantôt où j'étais, tantôt où j'allais, jamais plus loin. »

Écoutons maintenant de Lamartine qui, dans ses *Confidences*, nous rend compte de ses poétiques impressions de jeune homme alors que,

habitant la Motte-Servolex chez le comte de Vignet, il cherchait de toute manière à guérir son âme de la sécheresse dont elle était dévorée et qui aurait fini par mutiler, consumer son corps, et lui donner des langueurs, des spasmes, des abattements, des dégoûts de vivre, des envies de mourir qu'il prenait pour des maladies du corps quand ce n'était que la maladie de son âme.

« J'entre aujourd'hui dans ma vingt-unième année, et je suis fatigué comme si j'en avais vécu cent. Je ne croyais pas que ce fût une chose si difficile que de vivre. Voyons pourquoi est-ce si difficile ? un morceau de pain, une goutte d'eau de cette source y suffisent. Mes organes sont sains. Mes membres sont lestes. Je respire librement un air embaumé de vie végétale. J'ai un ciel éblouissant sur ma tête : une décoration naturelle, sublime, devant les yeux ; ce torrent tout écumant de la joie de courir à ma gauche ; cette cascade toute glorieuse d'entraîner ses arcs-en-ciel dans sa chute ; ces rochers qui trempent leurs mousses et leurs fleurs dans la salutaire humidité des eaux, comme ces bouquets qui ne se flétrissent pas dans le vase ; là haut, ces chalets suspendus aux corniches de la montagne comme des nids d'hirondelles au rebord du toit céleste ; ces troupeaux qui paissent dans l'herbe grasse qui les noie jusqu'aux jarrets ; ces bergers assis sur les caps avancés de la vallée qui regardent immobiles couler le torrent et le jour ; ces paysans et ces jeunes filles qui passent sur la route en habits de fêtes et qui, au son de la cloche lointaine, pressent un peu le pas pour arriver à temps à la porte de la maison de prière ; tout cela n'est-il pas image de contentement et de vie ? Ces physionomies ont-elles le pli pensif et la concentration de la mienne ? Non. Elles répandent un jour sans ombre sur leurs traits..... »

Nous voudrions pouvoir reproduire en entier les admirables pages écrites par de Lamartine au bord de la cascade de Couz, « près de la gouttière immense et ruisselante par où le torrent pleuvait perpendiculairement dans la vallée, caché derrière un gros rocher détaché de la montagne », mais nous dépasserions les bornes que nous avons fixées à ce modeste article.

La planche qui accompagne cette livraison est due, en entier, composition et impression, à M. Charles Tournier, un de nos compatriotes établi à Lyon et qui, aux talents d'un vrai artiste, réunit les meilleures qualités du cœur et de l'esprit. E. D'ALBANE.

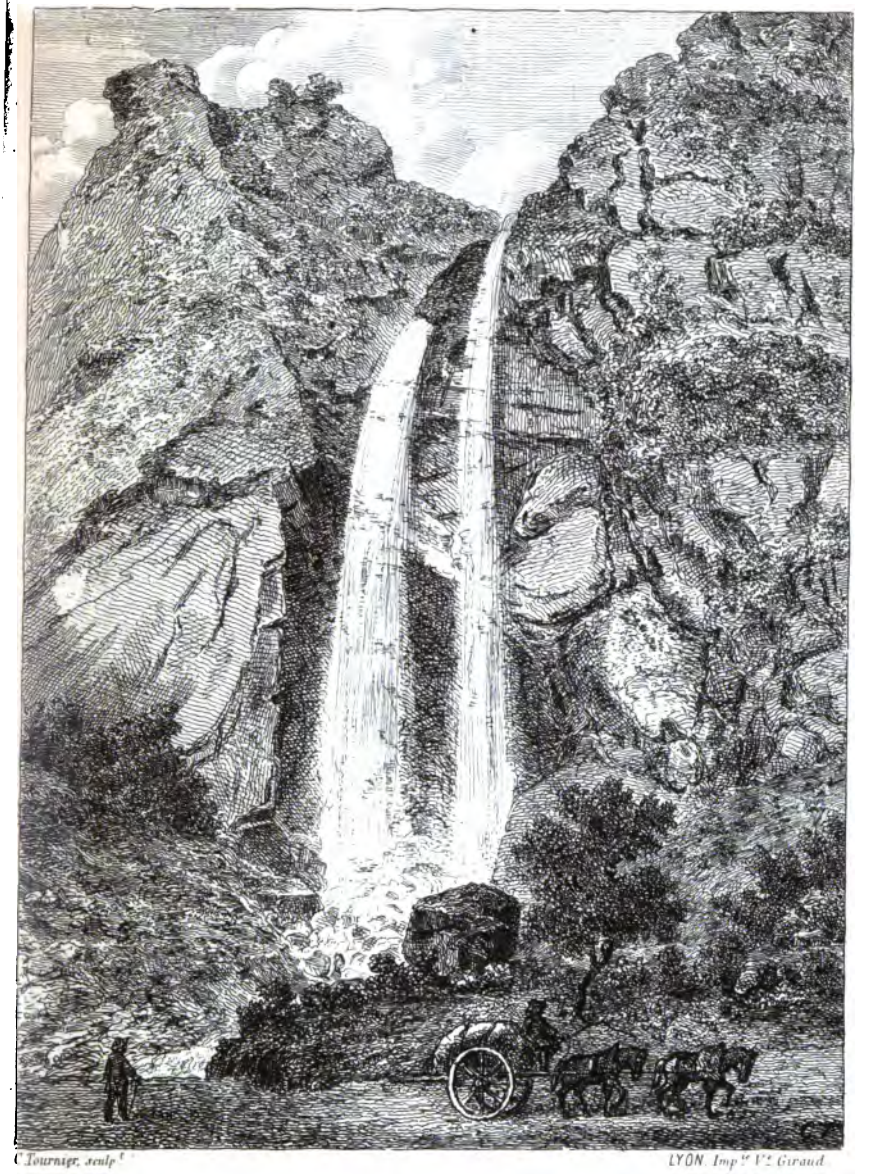

C. Tournier, sculp.t LYON. Imp.re Vve Giraud.

CASCADE DE COUZ

Environs de Chambéry *(Savoie)*

BIOGRAPHIE

ALBANIS BEAUMONT (1)

IX

On voit encore mieux dans la correspondance d'Albanis Beaumont combien son excellent caractère lui avait mérité l'estime et la bienveillance générales.

Lorsqu'il était jeune encore et ingénieur en second à Nice, sous M. Michaud, originaire de Samoëns en Faucigni, il sut se concilier au plus haut degré l'amitié de cet homme instruit. C'était entre les années 1775 et 1785. Aussi, quand après un séjour de quelques années en Angleterre, où il avait fait l'éducation du prince Williams, neveu du roi Georges III, et où il avait publié ses premiers travaux sur les Alpes, Beaumont revint sur le continent, il reçut de Michaud de fréquentes sollicitations d'aller le rejoindre. La lettre que ce personnage lui adressa de Pianezza (2), le 20 janvier 1797, est très-longue et *très-intéressante*, comme l'a écrit Beaumont lui-même au dos de cette épître ; les passages, que nous allons en détacher, ajouteront de nouveaux traits à la biographie de nos deux concitoyens.

Monsieur et cher ami,

Si je vous écris au sommet de la page, n'en soyez pas surpris, s'il vous plaît, c'est à l'émigrée, qualité qui dispense de tout cérémonial. J'ai reçu à temps votre chère lettre du 10 décembre dernier et avec le plus grand plaisir. Mais les démarches que j'ai dû faire pour préparer ma réponse, dans mon éloignement de la capitale et la saison incommode où nous sommes, m'ont consumé plus de temps que vous ne vous serez attendu, mais enfin la voici.

Les aventures de votre voyage ont véritablement été dans le genre comique,

---

(1) Voir ci-devant, page 14.

(2) Pianezza, que Michaud traduit en français *Planesse*, est une petite ville de la province de Turin où il s'était rendu quand Nice avait été réuni à la France, en 1792.

tandis que les miennes, depuis mon émigration de Nice, pour la plupart tiennent du tragique ; c'est vous dire tout en peu de mots.

J'ai aussitôt communiqué votre lettre à M. le commandeur Burzio, en le priant de me mettre au cas de vous faire une réponse qui pût vous satisfaire. Il m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire de plus que de me donner copie de la Royale-Patente du 27 décembre 1796, dans la disposition de laquelle nous étions compris vous et moi.

Ici se trouvent les principaux articles de ces Lettres-Patentes, que nous supprimons pour dire, en deux mots seulement, qu'elles portaient qu'on devait retenir jusqu'à nouvel ordre le tiers sur les traitements, pensions, etc., à partir du 1er janvier 1797, et qu'on ne payerait ni traitement, ni pension à ceux qui ne résideraient pas dans les Etats. Michaud continue ainsi :

Par cette Patente je perds 400 liv. des mille deux cents qui me restaient encore depuis les réductions antérieures..... Ce qui finit de me mettre dans une situation déplorable.

Quant à vous, Mr, vous ne percevrez rien tant que vous serez hors du Piémont.....

Comme j'ai encore un de vos blancseing vous pourrez voir si je devrais tenter de m'en servir... ou si vous jugez mieux de renvoyer cela à votre venue ici, que je désire ardemment, en premier lieu pour le plaisir de vous embrasser, après une absence si longue, et présenter mes respects à madame votre épouse, que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, et puis aussi pour parler de l'ouvrage en question que j'ai tâché de perfectionner encore par l'appui des observations que je fais ici sur la terre, comparées à celles que j'avais déjà faites sur la mer à Nice, qu'elles confirment et que je crois réellement pouvoir intéresser le bureau des longitudes, qui doit l'examiner.

Toute ma famille vous fait ses respects, et vous attends avec la même impatience que moi qui ai l'honneur de me dire de tout mon cœur, Monsieur et très cher ami, votre très humble, etc. MICHAUD.

P.-S. — Un des motifs aussi qui fait que je souhaite votre venue en Piémont, c'est qu'avec vos talents il me paraît que vous vous y tireriez bien d'affaire, et que dans ce cas l'entretien de votre famille y serait moins dispendieux qu'ailleurs, à moins que les denrées ne soient à très bon marché où vous êtes, et que vous y trouviez vos convenances.

Planesse, le 20 genr 1797.

Cette lettre a été écrite par le plus jeune des enfants de Michaud, qui a ajouté les lignes suivantes pour son propre compte :

Moi Cajetan, secrétaire de mon père pour le français et l'italien, ai l'honneur

de saluer M. Beaumont et Madame. Je les attends avec empressement, comme le feront aussi mes frères aînés, sur l'avis que je leur en vais donner. Ils sont tous les deux dans le bataillon des pionniers, en quartier d'hiver à Saluces: Alexandre, chevalier au moyen de quatre blessures reçues en qualité de volontaire à la guerre, y est premier lieutenant; Jean-Louis, son second, y est en qualité d'aide-major. Françoise, ma sœur aînée, est en preuve (1) au couvent des Clarisses de Carignan, et les deux jumelles, Thérèse et Louise, vont la suivre en cet état religieux dans deux mois.

Ce billet nous montre que Beaumont avait su conquérir l'affection de tout le monde, jeunes et vieux. Michaud père qui n'avait fait que signer sa lettre et corriger quelques mots cà et là, ajoute encore et signe au bas de la page les lignes suivantes.

Dans mes malheurs, j'ai lieu d'être content du moins de ma famille, Dieu merci. — MICHAUD.

X

Albanis Beaumont avait été fort apprécié par le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, pendant un séjour à Nice, et, avec le consentement du roi de Sardaigne, le prince anglais l'emmena avec lui voyager en Allemagne, en Italie, en France et en Angleterre où il le chargea d'instruire ses enfants Williams-Frédéric et Sophie-Mathilde. Le prince Williams avait conservé le meilleur souvenir de son professeur et lui écrivait souvent. J'ai vu et lu un gros paquet de ces lettres écrites sur papier fort et doré sur la tranche. Elles sont toutes empreintes d'une respectueuse et affectueuse gratitude. Je n'en possède qu'une seule. Elle porte le numéro 34, mis par Beaumont, et elle est datée du 30 septembre 1794. Les armées de la République française, conduites par Pichegru, Moreau et Jourdan, venaient de remporter en Belgique des succès marqués à Tournai, à Fleurus et ailleurs sur les armées anglo-hanovriennes que commandait un prince anglais, le duc d'York. L'ingénieur savoyard avait, il paraît, prédit ces succès prévus par sa science et son patriotisme, à son élève qui en parle à la fin de sa lettre d'une façon assez curieuse. Il avait alors 18 ans. Voici cette lettre à laquelle je conserve son style et son orthographe:

---

(1) En noviciat ou épreuve, en italien *Prova*.

J'ai à la fin réussi à trouver Monsieur Charles Leigh Rowlls, avec l'assistance de Monsieur Brinhy, (qui me parle souvent de vous et qui vous a été connu depuis longtems à ce qu'il me dit; et à ce qu'il me paraît, c'est un homme qui ne manque ni de talent ni d'esprit).

J'ai fait parvenir la lettre que vous m'avez envoyé à Monsr Charles Leigh et je suis très heureux de pouvoir vous dire qu'il est à Bruges, et que lorsque l'on a entendu dernièrement de lui, il était bien portant et en saufeté (*santé*). Je suis bien aise d'avoir pu m'acquitter de cette commission, et je serois très content toujours de vous être d'aucun service dans mon pouvoir. J'ai honte de n'avoir pas répondu plus tôt à vos dernières lettres mais vraiment je n'ai pas eu le tems car je l'aurai fait avec grand plaisir.

Pour les politiques non plus que pour les affaires de guerre, n'en parlons pas excepté pour vous prier de ne jamais plus prédire. Vous êtes trop bon prophète, et je vous conjure de tenir les lèvres fermées sur l'avenir.

J'ai encore et la garderai la lettre que j'ay reçu de votre part à Tournay mais je ne peux la lire avec patience. Si vous pouvez prédire quelque chose en notre faveur pour l'amour de Dieu faites le, mais RIEN CONTRE. Faites bien mes compliments à madame votre épouse et croyez-moi bien

Votre ami

GUILLAUME FRÉDÉRIC.

XI

Après avoir quitté l'Angleterre, Beaumont n'hésita pas longtemps sur le choix d'une résidence. L'amour du pays natal le rapprocha de ses chères montagnes de Savoie qu'il connaissait si bien, et le culte de la science lui fit adopter le voisinage de Genève. Il s'établit dans les environs de cette ville, à Vernaz, hameau de la commune d'Ambilly, pas loin du mont Salève, et il s'y livra à l'agriculture. C'était au commencement de l'année 1797. Quand le département du Léman fut formé et quand M. de Barante en fut nommé préfet, Beaumont fut un des administrés de ce fonctionnaire, et n'eut qu'à se louer de son aménité et de sa bienveillance pour lui.

Je choisis, parmi les lettres de M. de Barante à M. et à Mme Beaumont, celles qui mettent le plus en relief le talent ou le caractère du dernier.

Beaumont élevait des mérinos. Il avait un berger qu'il voulait sauver du service militaire. Ce fut Madame qui se chargea de faire la démarche auprès du préfet, et ce fut à elle que M. de Barante écrivit la lettre suivante très-flatteuse pour son mari.

Soyez tranquille, Madame, sur le sort de votre berger. Nous n'en ferons point un voltigeur et je crois que l'Etat en tirera de bien meilleurs services en le laissant à vos moutons qu'en l'envoyant contre l'ennemi. Il continuera donc d'être une innocente et intéressante créature, puisqu'on ne pourrait le rendre un redoutable soldat.

J'ai bien envie de faire prochainement un petit pèlerinage à la jolie chaumière (1); si j'avais eu un peu plus de loisirs, je n'aurais pas laissé passer autant de temps sans aller saluer les maîtres de ce lieu enchanteur. Nous avons d'ailleurs un grand projet à concerter avec M. de Beaumont (*sic*); c'est, comme j'ai eu l'honneur de le lui dire la dernière fois, un voyage dans les vallées du Faucigny. C'est au savant et aimable historien de ces contrées à servir de guide aux voyageurs qui veulent les parcourir pour les bien connaître. Rappelez-moi, je vous prie, à son souvenir et agréez mon hommage respectueux.

Genève, 5 prairial. BARANTE.

XII

C'est vraiment gracieux. En 1807, le préfet du Léman écrit plusieurs fois à Vernaz, à propos d'un libelle anonyme qui avait été imprimé contre Albanis Beaumont. Car il y a malheureusement toujours par le monde des gens qu'irrite l'honnêteté mêlée au savoir. Voici deux lettres du 23 et du 28 avril, la première adressée à Madame Beaumont:

Madame,

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joints les papiers que vous m'avez remis il y a quelques jours. J'ai acquis la certitude que le libelle dirigé contre M. Beaumont s'imprimait chez Bonnant (2), et que c'était le sieur Decroux, maire de Chesne-Thônex, qui lui en avait remis le manuscrit.

Le sieur Decroux, que j'ai mandé devant moi, m'a déclaré qu'il était très-vrai qu'il avait livré ce manuscrit à l'impression; mais qu'il n'en était pas l'auteur, et qu'il ignorait même ce qu'il contenait; qu'un ami l'ayant prié de vouloir bien se charger de ce soin, il n'avait pas cru devoir le lui refuser. Le sieur Decroux m'a promis d'ailleurs qu'il supprimerait toutes les feuilles de ce libelle qui se trouvent imprimées, et qu'ainsi il n'aurait jamais aucune publicité.

Agréez, Madame, l'assurance de ma respectueuse considération.

23 avril 1807. BARANTE.

La seconde est adressée à Albanis Beaumont.

---

(1) Beaumont avait donné à son domaine, établi sur le modèle d'une ferme anglaise, le nom de *Grande Chaumière* (CHAPPERON).

(2) Imprimeur à Genève.

Genève, le 28 avril 1807.

Le préfet du département du Léman à M. Albanis Beaumont.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une lettre que M. le ministre de l'intérieur m'a envoyée ouverte, et dans laquelle il vous remercie du présent que vous lui avez fait de votre ouvrage sur la Savoie. J'ai vu avec le plus grand plaisir les témoignages d'estime que vous donne Son Excellence. Ils sont bien propres à vous faire oublier des calomnies auxquelles vous avez été beaucoup trop sensible. Lorsqu'on a une réputation aussi solidement établie que la vôtre, les attaques des méchants sont peu redoutables, et il ne convient d'y répondre que par le plus profond mépris. Ne soyez donc pas étonné, Monsieur, si, en vous renvoyant le libelle que vous m'avez communiqué, je me suis abstenu de toute réflexion. Des injures aussi grossières que celles que l'on s'est permises contre vous n'étaient dignes d'aucun examen, et j'aurais craint de blesser votre délicatesse si vous aviez pu croire que je m'y fusse arrêté un seul moment. L'estime que j'ai pour votre caractère est trop bien fondée, pour que les excès auxquels se sont livrés vos ennemis aient pu y porter atteinte. Mes sentiments n'ont jamais cessé d'être les mêmes; et je suis convaincu que toutes les personnes de ce pays dont le jugement et l'opinion sont de quelque poids, continuent également de vous rendre la justice qui vous est due.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

BARANTE.

En voilà assez, sans doute, pour établir qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les appréciations émises sur le caractère d'Albanis Beaumont. L'homme et l'écrivain sont connus; une autre fois nous étudierons l'artiste, le dessinateur, et nous pourrons accompagner le texte qui sera consacré à cet examen d'un croquis inédit de cet érudit artiste.

XIII

Terminons cette étude par un document bien précieux émané de Beaumont lui-même. C'est le brouillon ou la copie autographe d'un placet qu'il adressa à l'empereur, en 1810, pour obtenir les moyens de continuer son entreprise d'exploitation des mines de fer de Sixt. Outre l'objet principal de cette demande, nous y apprendrons quelques actes antérieurs et encore ignorés de la vie du pétitionnaire et les résultats de son voyage à Paris, en 1808, dont nous connaissons les principaux épisodes (1).

---

(1) Voir ci-devant, pages 16 et suivantes.

A Sa Majesté impériale et royale l'empereur.

Sire,

C'est avec un sentiment de respect. . . . . que j'ose faire déposer aux pieds de votre auguste personne le placet que j'ai l'honneur de lui adresser.

Il plut à Sa Majesté impériale d'accueillir avec son indulgence ordinaire le placet que j'eus l'honneur de faire mettre sous ses yeux, il y a environ deux années, où j'exposai ma situation et où je donnai un précis de mon établissement de mérinos ; elle daigna avec sa bonté ordinaire me faire remettre une médaille d'or d'encouragement et pour service rendu.

Par un effet de cette même bienveillance, j'ai obtenu depuis peu la concession des mines de fer de Sixt, et la permission d'y construire des usines. Désirant répondre de mon mieux à tant de bonté, j'ai laissé mon établissement d'agriculture qui était en pleine activité, et je me suis retiré dans la vallée de Sixt, située à l'extrémité du département du Léman, et depuis ce moment, je n'ai cessé de m'occuper de ce nouvel établissement, en y plaçant tous les fonds dont je pouvais disposer.

Ancien officier du génie, autrefois au service du roy de Sardaigne, et peu fortuné, j'ai été obligé de m'unir à deux associés dans l'espoir d'être secondé. Ces deux personnes, par des raisons particulières, n'ayant pu remplir leurs engagements, je me trouve arrêté dans mon entreprise faute de fonds au moment même où je suis prêt à fondre. Des essais ont déjà été faits et le fer que j'ai obtenu a fait de l'acier de première qualité après celui de Suède.

C'est donc avec la confiance et le respect les plus profonds, que j'ose recourir à mon souverain, pour le supplier qu'il veuille ordonner qu'une information soit prise sur ma moralité, mes connaissances et l'état de mes travaux, afin que, si ces informations sont satisfaisantes, il plaise à Sa Majesté d'ordonner à son ministre de l'intérieur, son conseil des ministres entendu, qu'il me soit fait le prêt d'une somme quelconque pour donner à cet établissement, dû au bienfait de son auguste Majesté, et situé dans un lieu où il n'existe aucune usine de ce genre, les moyens nécessaires à sa prospérité.

Cette faveur que je reclame avec confiance m'avait déjà été promise par défunt mon honorable patron, M. le comte Cretet (1), qui se disposait d'en faire demande à Votre Majesté.

Vous daignâtes, Sire, lors de votre passage à Gênes, pour aller vaincre à Marengo, me voir avec bonté et indulgence. Vous daignâtes recevoir mes ouvrages anglais sur les Alpes, et dernièrement la dédicace de mon tableau des Alpes

---

(1) Cretet Emmanuel, ministre de l'intérieur en 1807, était né au Pont-Beauvoisin. Il avait été député de Dijon au Conseil des Anciens dont il fut élu président, négociateur du Concordat, conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées et gouverneur de la Banque de France. (GRILLET, *Dictionn. hist.*, tome III, page 185, et VERNEIL, *Statist. du Mont-Blanc*, page 554.)

grecques et cottiennes sur l'histoire de Savoie ma patrie. Enfin, il a plu à Votre Majesté d'accueillir avec la même indulgence le projet que j'ai eu l'honneur de lui adresser, il y a huit ans, sur la route de Meillerie (1).

Après des preuves aussi grandes de faveur et d'indulgence, dois-je espérer, Sire, de. . . . . *Signé :* A. BEAUMONT.

En tête on lit :

« Albanis Beaumont, concessionnaire des mines de fer de la vallée de Sixt, arrondissement de Bonneville, département du Léman, le 1er novembre 1810. »

C'était un an avant la mort de notre honorable et savant concitoyen dont les tracas ont abrégé la vie. F. R.

BIBLIOGRAPHIE

Il sera rendu compte dans la *Revue* de tous les ouvrages que l'on voudra bien nous envoyer ou déposer au bureau de notre imprimerie. Les auteurs sont priés d'adresser, s'il leur est possible, un double exemplaire. E. D'ALBANE.

Stations préhistoriques de la vallée du Rhône en Vivarais. Sous ce titre, MM. le vicomte Lepic et Jules de Lubac ont fait paraître (2) les notes qu'ils ont présentées au Congrès de Bruxelles, sur des découvertes, par eux faites à *Chateaubourg et Soyons,* dans des cavernes de stations préhistoriques renfermant de nombreux ossements d'hommes et d'animaux, et un curieux mélange d'objets en usage dans ces temps reculés. Comme l'un de nos collaborateurs se propose de rendre un compte plus détaillé de cette intéressante découverte, nous nous bornons à mentionner l'ouvrage qui en contient la description.

(1) Au bord du lac Léman, la route du Simplon.

(2) Grand in-4° de 52 pages, imprimé par M. Ernest D'ALBANE en août 1872, avec 12 planches lithographiées par M. André PERRIN.

HISTOIRE
DES
HABITATIONS LACUSTRES
DE LA SAVOIE

I

L'histoire dont j'ai l'intention de vulgariser les connaissances, est encore peu répandue. Elle nous a été révélée depuis peu de temps par des découvertes archéologiques : un petit nombre d'adeptes seulement la connaissent. Il y a vingt ans à peine, elle était encore profondément ensevelie sous les eaux limpides de nos lacs; car les historiens n'ont pas connu et par conséquent n'ont jamais parlé de l'existence de ces populations qui vivaient sur les eaux, à une époque qui semble remonter à une haute antiquité.

L'étude de cette histoire peut se faire au milieu de nos riantes vallées, en face de la belle et grandiose nature de nos montagnes, sur les bords de la nappe azurée de nos lacs. Nous l'étudierons dans les mêmes conditions qu'elle s'est révélée aux explorateurs, qu'elle le fut d'abord à un homme savant, M. Ferdinand Keller, dont le génie et la raison ont fait entrevoir de suite que des anciennes populations avaient dû exister sur les bords des lacs.

M. le docteur F. Keller se promenait un jour, pendant l'hiver rigoureux de 1853, sur les rives du lac de Zurich, près de Meilen. Les eaux du lac étaient très-basses et avaient laissé à découvert une grande zone de terrain. Il aperçut parmi les galets des pieux plantés. L'esprit d'observation dont était doué notre savant lui fit comprendre que ces pieux n'avaient pas été plantés là pour opposer une digue à la crue des eaux. Il s'approcha donc des pieux et se mit à chercher autour. Ses recherches ne furent point infructueuses. Il découvrit bientôt des fragments de poteries très-grossières; ces poteries

mal cuites n'avaient rien d'analogue avec les poteries romaines. Façonnées à la main avec une pâte peu homogène et pleine de grains de quartz ou de silex, elles ressemblaient plutôt aux poteries qu'on retrouve dans les dolmens. Des emmanchements en bois de cerf et même des instruments en pierre polie étaient associés à ces débris de poteries. Tous ces objets révélaient des usages domestiques. Les pieux étaient évidemment les restes de constructions qui pouvaient remonter à une époque très-reculée.

La découverte de M. F. Keller fut aussitôt répandue par la voie de la presse; et l'éveil une fois donné, les sociétés savantes et les archéologues rivalisèrent de zèle et d'ardeur pour explorer les bords des lacs. L'émotion fut grande, car on trouva des emplacements à pilotis sur les bords de tous les lacs de la Suisse. Tous ces emplacements étaient situés à une certaine distance du rivage, et à une profondeur qui variait de deux mètres à cinq mètres. Dans tous les emplacements on découvrit, au milieu de pilotis innombrables, des débris de constructions, pieux ou travées en bois de chêne à mortaises, des haches en pierre polie, souvent emmanchées dans des andouillers, des haches de bronze à douille ou à ailerons, qui avaient servi à tailler les bois de construction, des débris du sol des cabanes en terre battue, des fragments de parois ornés. On trouva aussi des fragments innombrables de vaisselle de toutes les formes et de tous les genres, depuis les vases les plus grossiers et des capacités les plus grandes, destinés à retirer les provisions, jusqu'aux plus gracieux gobelets pour boire, des soupières, des écuelles, de grands plats de table ornés, des assiettes de toutes dimensions, et des ménages d'enfants bien assortis. Ces ustensiles de ménage n'avaient rien de commun avec les poteries d'industrie romaine. Ils accusaient un travail moins avancé, plus primitif, probablement plus ancien. Au milieu de tous ces débris entassés de poteries, les provisions de ménage, les débris de la cuisine formaient des conglomérats qui pouvaient avoir plus d'un mètre d'épaisseur.

Tous ces débris amoncelés témoignaient d'un long séjour dans les habitations bâties sur pilotis.

Les provisions consistaient en blé, froment, orge, grains de millet, glands de chêne, noisettes, pommes sauvages coupées en deux tronçons, prunes, cerises, prunelles, etc. Les débris de cuisine étaient de

la pâte ou pain carbonisé, des os brisés à moelle, des os innombrables de divers animaux domestiques ou sauvages, bœuf, mouton, chèvre, cochon, chien, cerf, sanglier, ours, castor, renard, etc.

Tous ces débris étaient parfaitement conservés, malgré leur ancienneté, et, chose remarquable, ils devaient cette conservation aux deux éléments destructeurs, l'eau et le feu; le feu, résultat de l'incendie des habitations, avait carbonisé la plupart des objets de diverse nature.

Au milieu de tous ces vestiges d'habitations, les explorateurs trouvaient encore de nombreux spécimens de l'industrie de ces anciennes populations, auxquelles on donna un nouveau nom, celui de LACUSTRES. En effet, ce nom a été donné aussi bien aux populations qui habitaient les bords des lacs, qu'aux antiquités elles-mêmes qu'on retirait des emplacements à pilotis.

Ces spécimens de l'industrie lacustre étaient bien faits pour piquer la curiosité des explorateurs et des archéologues.

Dans quelques emplacements on ne trouvait que des outils et des instruments en bois, en pierre, ou en os, mêlés aux poteries les plus grossières et les moins façonnées; c'étaient des haches, des ciseaux, des racloirs, des pointes de flèche, pour les objets en pierre; des halènes, des aiguilles, des poinçons, des polissoirs, et aussi des pointes de flèche, etc., pour les objets en os; les objets en bois étaient aussi très-variés.

Dans des emplacements plus grands, plus considérables et qui devaient être plus peuplés, on trouvait beaucoup d'objets en bronze. Les objets les plus nombreux étaient des bijoux; les épingles à cheveux de diverses grandeurs ont été trouvées par milliers; les bracelets étaient plus rares, quelques-uns présentaient sur leur surface des dessins gravés, simples et gracieux, presque toujours des figures géométriques, lignes brisées, croissants, cercles concentriques, dents de loup, etc.

Les armes étaient des épées, des poignards, des têtes de lance ou de javelot et des pointes de flèche; les outils, des ciseaux, des poinçons ou halènes, des aiguilles, des couteaux de différentes formes, des rasoirs, des haches, des faucilles, des hameçons et des anneaux de diverses grandeurs et en grand nombre.

En face des nombreux emplacements lacustres, dont la découverte était signalée sur tant de points divers, en présence de tant d'objets

d'industrie, présentant partout la même analogie, soit comme usage, soit comme travail, le doute n'était plus possible; il fallait enfin reconnaître que des peuplades nombreuses avaient habité longtemps, à une époque reculée, sur les bords des lacs, dans des cabanes construites sur pilotis au milieu des eaux.

Ces peuplades qui succédaient probablement à celles qui avaient habité les cavernes, avaient à peu près la même industrie. Cette industrie avait elle-même assez d'analogie avec celle des populations des dolmens, et avec celles des anciens peuples de la Scandinavie. Ces populations avaient construit de nombreux établissements sur les bords des lacs de la Suisse. On compte par centaines les emplacements déjà explorés.

Une découverte importante faite dans une tourbière à Nyeder-Wil, aux environs de Zurich (1), d'un ancien et vaste emplacement à pilotis, parfaitement conservé, nous fait connaître d'une manière assez exacte comment on procédait pour la construction des villages lacustres. Les vestiges qu'on retrouve aussi dans chaque emplacement ne font que confirmer la découverte de Nyeder-Wil.

Les hommes d'une tribu choisissaient d'abord un endroit convenable pour l'emplacement de leur village. Ils préféraient la proximité des collines fertiles ou boisées. L'emplacement devait présenter quelques conditions indispensables : une certaine étendue recouverte seulement par deux ou trois mètres d'eau, et située à cent mètres, distance moyenne, des bords du lac. Ils faisaient alors pénétrer verticalement dans le terrain vaseux et par leurs extrémités taillées en pointe de grands pieux, espacés convenablement, et disposés de manière à pouvoir établir au-dessus une vaste plate-forme.

Pour donner plus de solidité aux pieux enfoncés, ils apportaient des pierres transportables à la main, et les entassaient autour des pieux ; la plate-forme était formée de poutrelles placées horizontalement sur les pieux ; des planches refendues au moyen de coins étaient ajustées sur les poutrelles, elles étaient elles-mêmes recouvertes de terre battue mêlée à des pierrailles.

Les cabanes étaient élevées sur la plate-forme les unes à la suite

---

(1) Voir le sixième Rapport si remarquable et si intéressant de M. F. Keller.

des autres, parallèlement à la rive, sur un ou deux rangs. Elles étaient construites avec de grosses pièces de bois; des branchages garnissaient l'espace laissé entre les montants et les traverses; les vides étaient couverts avec de la terre glaise. A l'intérieur cette couche de terre était étendue sur les parois, lissée, et couverte d'un enduit qui lui donnait plus de consistance; ensuite les artistes de l'époque traçaient à la pointe sur la surface des parois des ornements semblables à ceux qu'on retrouve sur les bijoux. En Afrique quelques tribus d'Arabes construisent encore leurs gourbis de la même manière.

Les cabanes étaient carrées; le foyer était placé au centre; des ouvertures circulaires, faites avec de la terre glaise, étaient ménagées dans la toiture pour l'échappement de la fumée; le toit des cabanes était en paille, on en trouve des fragments bien conservés grâce à leur état de carbonisation.

Les habitants d'un village lacustre devaient y arriver ou en bateau, ou par un pont volant qui communiquait avec la rive. Cette habitude de s'isoler de la terre ferme avait bien sa raison d'être : les habitants étaient ainsi hors de l'atteinte des animaux féroces, qui devaient être nombreux à cette époque, et à l'abri d'un coup de main de la part des tribus ennemies.

Tous les débris de cuisine étaient jetés à l'eau, c'est ce qui explique l'épaisseur énorme du conglomérat qui entoure les pieux. Les animaux domestiques étaient abrités dans une partie des habitations ; cela est établi par les masses de fientes et d'excréments d'animaux qu'on retrouve presque toujours dans quelques cabanes des villages lacustres.

Tous ces éléments de constructions ont été aussi retrouvés dans nos emplacements à pilotis du lac du Bourget. Ils seront l'objet d'une étude spéciale et plus développée.

L'étude de cette époque préhistorique est pleine de charmes et d'attraits. Elle passionne tous les adeptes, en les initiant aux secrets perdus de l'histoire de nos vieux pères.

Combien d'explorateurs ont déjà éprouvé le charme des fouilles lacustres ! Combien de femmes aimables, au retour d'une promenade en bateau sur le lac du Bourget, étaient heureuses et fières de rapporter un bijou, pêché au milieu des débris des anciennes habitations lacustres : une épingle à cheveux en bronze, bien décorée et

bien finie sur le tour horizontal, ou un beau bracelet ouvert chargé d'ornements! Qui ne se rappelle la joie de quelque jeune étudiant de la science, rapportant des palafittes quelque objet d'industrie, destiné à éclairer d'un nouveau jour l'histoire des mœurs et des usages des anciens riverains du lac!

Pendant huit ans j'ai consacré mes loisirs à faire des explorations dans les emplacements du lac du Bourget. Ce sont les résultats de ces explorations que je me propose de faire connaître.

Qu'il me soit permis d'adresser ici un mot de reconnaissance aux sociétés savantes et aux personnes bienveillantes, qui m'ont encouragé et m'ont fait persévérer dans ces études préhistoriques. La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a été la première à provoquer des fouilles dans le lac du Bourget. Des explorateurs avaient cependant déjà signalé les premières découvertes. M. Desor, l'auteur des palafittes du lac de Neufchâtel, avait apporté un modèle de pince pour pêcher; M. le baron Despine avait retiré, de l'emplacement de Grésine, de grands fragments de jarres et de soupières; M. Charles de La Borde, un aimable baigneur, avait consacré le temps de son séjour à Aix-les-Bains, pour faire des explorations qui avaient donné d'heureux résultats.

C'est alors que j'ai commencé mes premières explorations, sous les auspices de la Société savoisienne et avec l'aide de quelques hommes dévoués; je dois citer le nom de mon ami Alexandre Beauregard, ancien percepteur du Montcel, chez qui j'ai trouvé une cordiale hospitalité. Cet ami m'a aidé constamment dans mes premières explorations, a partagé mes joies, mes peines et mes fatigues. Il est aussi l'inventeur de cette drague à main, si commode, et à laquelle on doit les meilleurs résultats pour la pêche lacustre.

J'adresse des remercîments bien sincères aux savants qui m'ont prodigué les lumières de leurs talents et de leur expérience, MM. Ferdinand Keller, Troyon, Morlot, M. le marquis de la Grange, et tant d'autres que je ne puis tous nommer.

Les rivalités des membres de la famille Costa ont aussi augmenté mon ardeur et mes travaux d'exploration. Malheureusement, l'argent qu'ils ont prodigué ont fait tomber les antiquités lacustres dans le domaine du commerce et de l'industrie.

Les récompenses et les encouragements, qui m'ont été accordés

par M. le ministre de l'instruction publique, par le Comité national d'archéologie, par l'Institut national genevois, etc., m'imposent le devoir de continuer mes travaux et de me rendre digne de tant de bienveillance.

Maintenant, ami lecteur, si vous voulez connaître les joies et les émotions d'un explorateur d'habitations lacustres, montez, par un beau jour d'automne sur un bateau de pêche. Alors le temps est doux, le soleil ne fatigue pas, les eaux dormantes du lac sont plus limpides et plus transparentes; leur niveau s'est abaissé en proportion de celui du cours du Rhône. Faites vous conduire auprès d'un village lacustre, dans la baie de Grésine, au Saut de la Pucelle ou à Châtillon. Profitez surtout du moment où le vent ne ride plus la surface de l'eau; plongez vos regards dans le fond du lac, sous le bateau qui vous porte; vous ne tarderez pas d'apercevoir une quantité considérable de pieux plantés, figurant encore le plan des habitations qu'ils supportaient; vous en pourrez suivre la direction et l'alignement. Puis, votre imagination aidant, vous verrez les cabanes s'élever coquettement au-dessus des eaux bleues, et se réfléchir dans le miroir du lac. Une curiosité bien légitime vous poussera alors à pénétrer dans l'intérieur des cabanes, à connaître ce qu'elles renferment; car la fumée qui s'échappe par les toits, les chants, les cris des enfants, le bruit des travailleurs, vous indiquent qu'elles sont très-animées. Un coup de baguette magique vous montrera tout ce qu'elles contiennent. Cette baguette magique est tout simplement la drague de mon ami A. Beauregard, qui va amener du fond du lac dans votre bateau tout ce qui se trouvait anciennement dans ces cabanes que votre imagination et votre raison vous montrent encore existantes.

Chaque coup de drague vous donnera de nombreux fragments de poteries de diverses formes, des fruits carbonisés, des ossements d'animaux, et, si vous avez un peu de patience, quelque bijou, ou quelque objet d'industrie en bronze. Chaque coup de drague vous fera connaître une partie de l'histoire des habitants de ces cabanes; vous les verrez bientôt prendre leurs repas en famille d'une façon assez confortable; du pain de froment, des quartiers de chevreuil, de cochon, de cerf ou de bœuf, des fruits, etc., couvrent la table, et si le vin ne brille pas dans les coupes, vous les verrez cependant se désaltérer copieusement avec la bière contenue dans de grandes jarres.

Chaque coup de drague vous initiera à une occupation, à un travail journalier, de ces populations laborieuses et industrieuses. Vous connaîtrez les charpentiers, les menuisiers, les tisseurs, les fondeurs, les orfévres, les potiers, les pêcheurs, les agriculteurs, les chasseurs, les guerriers, les chefs, etc.; parmi les femmes, celles qui font le filet, qui préparent la cuisine, qui tressent les nattes, qui fabriquent les paniers, et qui polissent les bijoux. L. RABUT.

(A suivre.)

LA CORPORATION

DES

MARCHANDS-TAILLEURS DE CHAMBÉRY

Anciennes comme les sociétés civilisées, les corporations des métiers et les confréries qui s'y rattachent ont eu, surtout au moyen-âge, une grande importance historique. Nées d'abord du besoin de se défendre mutuellement, de s'entr'aider, et de la nécessité d'être puissantes pour conserver ou obtenir des priviléges, les corporations se maintinrent ensuite dans le but de faire progresser les arts ou métiers qu'elles professaient, en règlementant l'introduction de nouveaux membres dans leur sein.

L'époque de l'existence bien connue des *confréries* ouvrières coïncide avec celle de l'*établissement des communes* auquel elles ne restèrent point étrangères. Au ve siècle, les chroniqueurs mentionnent l'existence des consuls ou chefs de serruriers ; la corporation des orfévres se rencontre sous la première race des rois de France, et toutes, dès lors et plus tard, en reçurent des priviléges, des *franchises* et des marques de libéralité.

Indépendamment des statuts industriels et administratifs qui les régissaient, les corporations de métiers adoptèrent plusieurs règles purement religieuses. « Elles estimaient alors, dit Guénebault, ne pouvoir jouir d'une complète sécurité si l'Église et les saints ne les entouraient d'une sauvegarde salutaire et ne bénissaient leurs travaux, si la bannière armoriée

portant l'image du patron ne flottait au-dessus de leurs rangs dans les cérémonies publiques. Les corporations faisaient dire des messes et célébrer des cérémonies funèbres à la mort d'un de leurs maîtres ou d'un simple compagnon ; elles décoraient les chapelles de beaux vitraux représentant leurs patrons et leurs insignes. »

Nous trouverons plus loin la confirmation de ces dires en lisant les statuts de la corporation des *Marchands-tailleurs d'habits* de la ville de Chambéry, dont nous devons la connaissance à l'obligeance du secrétaire de la société des tailleurs de Chambéry, qui aujourd'hui encore suit la plupart des prescriptions de celle fondée en 1578. En effet, la révolution de 1792 a interrompu pour quelques années seulement la longue chaîne de leur utile association. Aussitôt la tourmente révolutionnaire passée, le 13 thermidor an XIII (18 août 1805), les marchands-tailleurs se réunirent à l'effet de délibérer sur les moyens de solenniser la fête de N.-D. de l'Assomption, ainsi que l'avaient pratiqué leurs prédécesseurs depuis plusieurs siècles.

Déplorant de ne pouvoir donner le tableau des anciens confrères qui s'étaient succédé de 1578 à 1792, par suite de la détérioration des registres où leurs noms se trouvaient inscrits par ordre de date de leur réception, « la société, en jetant un voile sur le passé, et sans s'écarter de l'ordre de choses établi par les lois, désirant rétablir cette harmonie qui caractérise l'ordre social, laquelle a toujours existé parmi les confrères de l'art des marchands-tailleurs de cette ville et ses faubourgs, après avoir invoqué l'intercession de la Vierge Marie, leur patronne, a arrêté d'un accord unanime les articles réglementaires devant les régir. »

Comme précédemment, il fut convenu que, toutes les années, au 15 août, les marchands-tailleurs feraient, à leurs frais, solenniser leur fête sous le vocable de N.-D. de l'Assomption, « dans l'église qui leur paraîtra la plus commode et la plus convenable de celles fixées par la loi, et que le lendemain il serait célébré une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme des confrères tailleurs et *tailleuses* décédés et qui auront été inscrits membres de l'association sur un registre ouvert à cet effet. »

Dans les statuts de 1578, il n'était pas parlé des *tailleuses;* aussi n'élisait-on qu'un prieur. Les statuts nouveaux, au contraire, en admettant les dames dans l'association, prévoient le cas de la nomination d'une prieure en chef; c'est la *veuve* d'un marchand-tailleur qui pourra remplir cette fonction; quant à l'épouse d'un prieur, elle sera toujours honorée du titre de prieure quoiqu'elle n'exercerait pas le métier de tailleuse.

Relativement aux dépenses de la confrérie, soit pour la fête du 15 août, soit pour la messe de *Requiem* du lendemain, les statuts de 1578 les font supporter aux confrères honorés du titre de prieurs, tandis que ceux de 1805 les mettent à la charge de la caisse de la société, conséquence de la révolution de 1789 qui commençait à démocratiser les institutions. En effet, avec l'ancienne prescription les riches marchands-tailleurs seuls pouvaient aspirer à la charge de prieur, laquelle ne manquait pas d'importance; avec la nouvelle, le mérite seul pouvait y arriver. Quelques dix années plus tard, le suffrage universel venait instituer définitivement ce que la grande révolution de 1789 avait commencé à ébaucher.

Il fut aussi décidé que le premier dimanche qui suivrait la fête de N.-D. de l'Assomption, jour en même temps du rendement des comptes, MM. les conseillers experts inviteraient les confrères qui se trouveraient présents à terminer la fête par un banquet frugal « où présideront la douce harmonie et la pure gaîté, dont les frais seront acquittés par chaque confrère et par égale portion de prix; chacun invitera son épouse, et « dans le cas où un confrère serait célibataire ou veuf, il y invitera celle pour qui il a le plus d'estime. »

Ce règlement du 18 août 1805 est signé : Berthaud, Michaud, Bouvier, Jacques Bailly, Vernaz Georges, Benoit Peylaz, Burdet Joseph, Jean-Jacques Geniaz, Staubitz, Mollard, Perret, François Rebotton et Perrin Hyacinthe.

Conformément aux dispositions de ce règlement, la corporation choisit pour prieure, en remplacement de M. Antoine Pacoret qui avait exercé les fonctions de prieur dès 1792, *Madame la veuve Rebotton*, laquelle choisit pour son prieur M. son fils François Rebotton.

En 1808, M. Philibert Guiguet remplaça madame veuve Rebotton, et eut à son tour pour successeur, en 1809, M. J.

Burdet. Furent successivement prieurs : MM. Jean-Jacques Géniaz, en 1810 ; Hyacinthe Perrin, en 1811 ; Benoit Pégaz, en 1812; Vincent Pecchio, en 1813; François Guillaumat, en 1814; Jean Staubitz, en 1815 (M. Staubitz était Allemand fut-ce un calcul de ses confrères de le nommer leur prieur en ce moment où les troupes de la *Sainte-Alliance* occupaient notre pays ?); Pierre Collombert, en 1816; Mathieu Michon, en 1817; Gentil dit Morin François, en 1818; Carles Claude, en 1819; Pierre Delros, en 1820; François Maurier, en 1821; (du mois d'août 1821 au mois d'août 1823, aucun prieur n'est mentionné et aucune délibération n'a été prise); Baillet en 1823; Géniaz fils, en 1824; Michon Jean-Baptiste fils, en 1825; Alexis Habertur, en 1826; Etienne Pétel, en 1827; Contat, en 1828; Falletto Jean, en 1829; Dardel Michel fils, en 1830; Rassat Claude, en remplacement de Héritier Claude, non acceptant, en 1831; Charles Bauer, en 1832; Bouvier Charles, en 1833; Excoffon Philibert, en 1834; Louis Grappi, en 1835; Palestrina Louis, en 1836; Carron Valentin, en 1837; Corneglia Etienne, en 1838; Cavallero Joseph, en 1839; Aurière Joseph, en 1840; Curtet Jean, en 1841; Carle, en 1842; Héritier père, en 1843; Bolard, en 1844; Carbonne, en 1845; Dépenaud Frédéric, en 1846; Évrat, en 1847. Chapperon fut nommé sous-prieur en la même année.

De 1847 à 1863 la corporation ne donna aucun signe d'existence publique. Les malheurs de 1847, les guerres de 1848, celles de 1854 et de 1859, et aussi les préoccupations politiques de 1860, empêchèrent sans aucun doute les tailleurs de Chambéry de continuer les traditions de leurs prédécesseurs.

Le 15 mars 1863, ils se réunirent enfin de nouveau sous la présidence de M. Falletto, doyen d'âge. Il fut arrêté que l'ancienne société serait transformée en *société de secours mutuels*, et que les fonds en caisse au 31 décembre 1862 arrivant à 653 fr., suivant livret de la caisse d'épargne, seraient affectés à la nouvelle association et en constitueraient les premiers avoirs.

Le 22 même mois de mars, l'assemblée générale des tailleurs (pas de tailleuses), réunie dans la salle de la société de l'Union au Bocage, après avoir entendu la lecture du rapport

de M. Jean Curtet, spécialement délégué le 15 précédent pour rédiger un projet de règlement, adopta à l'unanimité et presque sans changement celui préparé par la commission dont M. Curtet avait été nommé le rapporteur. M. Curtet fut élu président, et M. Pierre Carron vice-président.

Le nouveau règlement ne différant pas sensiblement de tous les règlements propres à des sociétés de secours mutuels, nous ne croyons pas devoir l'analyser, d'autant plus qu'il ne paraît pas avoir existé longtemps. En effet, le 11 décembre 1871 une nouvelle réunion générale avait lieu, et le règlement voté et adopté était approuvé par l'autorité préfectorale le 20 janvier 1872.

Il nous reste maintenant à reproduire et à annoter les diverses pièces constatant la fondation de la confrérie en 1578 et son approbation par les souverains, par le sénat de Savoie et par les papes.

Le *Présent Livre* est fait, à la par (1) d'honnorable *François* fils de feu honnorable *Jehan Cartier* maistre tailleur et super Intendant en la profession des tailleurs deçà les Monts estably par S. A. Royale par patentes vérifiées par Arrest du Sénat cy après ténorisé de l'année présente 1633, Auquel sont les noms et surnoms de ceulx qui sont de la très noble confrairie Assumption Nostre Dame tirés du livre de la dicte confrairie depuis l'année 1578 Jusque en l'année présente 1633.

Teneur des Lettres patentes.

Victor Amé, par la grace de Dieu, Duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevois, Prince de Piémont, etc. Estant nécessaires de prouvoir (pourvoir) à la charge de Maitre Juré et Intendant sur les Tailleurs d'habits en nostre ville de Chambery vaquante long temps y a par le déceds de feu Maistre Blaise Pontherly (2) et de la commettre a personne qui sache cognaistre les manquements et intelligences de ceulx qui veulent entreprendre le dit art pour éviter les abus et corriger les fautes d'où ils proceddent (3), principalement bien informé que Maistre François Cartier a l'Immitation de feu son père et de ses frères, mesmes de celuy qui sert à Madame (4) est fort expérimanté audit art, et que nous ne pourions faire meilleure ellection pour la charge susdite; A ceste cause nous avons Icelluy Maistre François Cartier constitué et depputé, et par ces présentes de nostre certaine science, plaine puissance souveraine et pris l'advis de nostre

onseil, constituons et députons Maistre Juré et Intendant en l'art de Tailleur l'habits en nostre ville de Chambéry, avec auctorité de cognaistre sur la capacité le ceulx qui voudront entreprendre le dit art, sur les différends qui pourrâient rriver entre les dits Tailleurs ou entre iceulx et particuliers, et ordonner sur les abus et manquemans quy seront commis, et a la satisfaction des intéressés par ladvis des plus intelligents du dit art, tout ainsi que le faisait le dit Ponterly et aux autres honneurs, auctorités, prérogatives, privilèges, droits et advantages qui en dépendent et dont jouissait son prédécesseur, à la charge qu'il prestera le serment en tel cas accoustumé, *si donnons* en mandement à nos trés chers bien amés et féaulx conseillers les gens tenants notre Sénat de Savoye et tous autres nos Magistrats, Ministres, officiers, Vassaulx et Juges qu'il appartiendra d'observer les présentes, estimer, tenir et réputer ledit Maistre François Cartier pour Maistre Juré et Intendant comme dessus le faisant, et laissant user les dits honneurs, auctorités, prérogatives, proéminences, privilèges, advantages, et droits susdicts sans difficultés, *Car* ainsi nous plaist. Donné à Quirasque le 20e juillet 1631.

Signé V Amede.

Lettres de Jussion.

Victor Amé, etc. A nos tres chers bien aimés et féaulx conseillers les gens tenant nostre Sénat au dit Savoye, salut. Reçue avons l'humble supplication de maistre François Cartier, contenant qu'il avait obtenu de nos lettres cy attachées et soubs le contrescel de nostre Chancellerie, lesquelles il n'avait pu présenter et poursuivre l'omologation interinement et vériffication dans letemps à ce faire préfixe pour plusieurs empeschemens à lui survenus, ce qu'à présent il désirerait faire, mais d'autant que ne vous les ayant présentés dans le temps à ce introduit par le stil (5) vous ne fassiez difficultés de passer oultre à la vérification e tintérinement d'icelles, il désirerait sur ce luy estre pourvu de remede convenable, humblement requérant Iceluy. *Pour ce* est il que nous, ces choses considérées, désirant subvenir à nos subjets selon l'exigence des cas, vous mandons et ordonnons par ces présentes qu'ayez à procedder à l'intérinement et vériffications des dictes lettres selon leur forme et teneur, nonobstant quil ne les aye présentées dans le temps, que ne luy voulant nuire ny préjudicier en aucune manière que ce soit, ains en tant que de besoin l'en avons relevé et relevons par ces présentes de nostre grace spécialle plaine puissance et auctorité souveraine le stil rigoureux du droit et austres choses à ce contraire nonobstant. Donné à Chambéry, le 1er juin 1633, signé par le conseil : Perrin. scellé. (6)

S'ensuit l'arrêt de vérification.

Extrait des régistres du souverain Sénat de Savoye.

Sur la requeste présentée par honnorable François Cartier, Maistre tailleur d'habits et bourgeois de Chambéry à ce qu'il soit proceddé à la vériffication, etc.

Vu la requeste présentée céant par le suppliant le quinzième décembre

1632, signé Perrin, exploit de signiffication faict aux tailleurs de la présente ville signé Saugey, lettres patentes de S. A. S., signé Victor Amédée et v^a Pissina, contresignées Carron, dûment scellées du 20 juillet 1631, les conclusions du Procureur général, signé Favier, les lettres d'attaches du 1er juin 1633 à considérer;

Le sénat faisant droit sur la dicte requeste, ayant esgard aux conclusions et consentement presté par le procureur général, a vériffié et intériné les dites patentes par le suppliant obtenues de S. A. R. de Maistre Juré et Intendant sur les tailleurs d'habits de la présente ville,

Dict et ordonne qu'il jouira du fruict et bénéfices d'icelles selon leur forme et teneur et seront les lettres registrées.

Fait à Chambéry au dit Sénat et prononcé au procureur général et au suppliant le 13 juin 1633.

Teneur de l'acte de fondation de la Confrairie.

Au nom de Dieu soit notoire et à chacun manifeste que l'an prins à la nativité de Nostre Seigneur Jésus-Christ courant mil cinq cent nonante quatre et le mardi seiziesme jour du mois d'Aoust, lendemain du jour et feste de l'assumption de Nostre Dame dans l'église paroissiale de Saint-Legier (7) de Chambéry, au devant de la Chappelle soubs le vocable de l'assumption Nostre Dame, après la célébration de la Messe et autre divin Service accoustumé faire par semblable jour que ce jourd'hui en la dicte Chappelle a l'honneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie sa mère, et pour tous les deffuncts tailleurs et austres confrères trespassés, à ce assemblés en la manière accoustumée, *ce sont comparus et présentés* par devant moy notaire et commissaire ducal (8) audit Chambéry soubssigné, en la présence des témoins soubsnommés, honnorable Blaise Ponterly Maistre juré (9) super Intendant en l'art des tailleurs d'habits eslu par son Altesse en ce pays de Savoye et bourgeois dudit Chambéry, honnorable Hugues Moncellin, Pierre Dagand, moderne prieur (10), Audon Cartier, Anthoine Brun dict Tallabard, Anthoine Blanchet, Jehan Cornu, Gabriel Palatin, Humbert et Loys Baston frères, Jean Treyssard, François Genoud, Henry Veuillen, Claude Cappitan, Maurice Blardet, Claude Pointet, Jehan Michellier, Blais Dagand et Ravoirin Coppet, tous tailleurs et confraires de la confrairie acccoustumée estre et observer à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie audit Chambéry le dict jour de l'Assumption.

Lesquels, de leurs bons grés et franche volonté pour eulx et les leurs audit art de tailleur et confrairie susnommée, tant à leurs noms propres que des autres tailleurs et confraires, pour lesquels ils se font forts affirmant estre les deux tiers voire plus des trois faisant le tout. Ayant au préalable chacun d'eux donné sa voix et conféré ensemble, et suyvant ce nommé et eslu pour nouveaux prieurs ainsy que de tout temps immémorral (sic) a esté observé, *scavoir* le dict honnorable Lois Baston premier et le dict Jehan Michellier second aux charges et honneurs accoustumés et qui appartiennent à tel office de prieur en la dicte confrairie. Et en signe de vraye election et nomination leur auraient esté remises par les dicts Moncellin et Dagand cy devant prieurs, les charges accoustumées porter

pour marque de prieur qu'iceulx Loys Baston et Michellier prieurs nommés comme dit est aurait accepté avec promesses de rendre leur devoir selon leur possibilité au dict office, suivant ce qu'ils se trouveront estre tenus tant d'ancienne coustume qu'institution de la dicte confrairie. *Ont iceulx* Maitres jurés prieurs jadis et modernes et austres tailleurs et confraires susdicts, tous d'un commun accord et tant à leurs noms que des autres leurs confraires tailleurs, *Dit, transigé et accordé* pour l'entretien, augmentation de la dicte confrairie et célébration tant de la Saincte Messe qu'autres services en la dicte église Sainct-Légier et Chappelle de Nostre-Dame ce que cy après s'ensuit :

En *premier lieu*, que dès à présant et par cy après se continuera chascune année d'année en année à perpétuité semblable élection de nouveaux prieurs en la dicte église Saint-Légier apprès la messe dicte et autre divin office célébré au devant la dicte Chappelle de Nostre Dame, scavoir le jour du Dimanche préceddant la dicte feste de l'assumption de Notre Dame sans attendre le jour de la dicte feste ny le lendemain, a fin que les prieurs modernes sachent à qui remettre le *crochon* (11) ou pain bénist quy se fera le dict jour de nostre Dame, et tous ensemble tant modernes que nommés, ayent moyen de donner ordre chacun pour son regard à ce quy sera de leur devoir. *Item* aussi que dès à présant et à perpetuité chacune année à tel jour et feste de l'assumption de Nostre Dame quinzième du mois d'Aoust se fera faire un presché ou sermon de la parolle de Dieu en la dicte église Sainct Légier, et appres le dict sermon la procession accoustumée faicte, sera célébré et dict au devant de la dicte Chapelle la Saincte Messe à diacres et sousdiacres; laquelle Messe se respondra en musique, auquel presche comme aussi à la dicte procession et célébration de la dicte Messe assisteront les dicts Maistre juré, prieurs et autres confraires et tailleurs quy y pourront assister; lequel jour sera faict par lesdits prieurs susnommés et eslus et autres quy seront cy après eslus après eulx un beau pain bénist et charité (12) auquel y sera la farine d'un demi vayssel (13) de beau froment et de mesure de cette ville ainsi que leur bon plaisir et possiblilité sera; lequel pain bénist sera porté et offert à la dicte procession et pendant la célébration de la dicte Messe et en apprès distribué aux assistants au dict divin office en la dicte église comme jà cy devant il a esté de bonne coustume faict, et sera donné en aumosne pour l'honneur de Dieu aux pauvres le dict jour et feste de Nostre Dame au mois d'aoust par les dicts prieurs et austres qui seront suyvamment nommés après eulx, *savoir* en pain la quantité ou valeur d'autre demy vayssel de pur froment mesure susdicte plus ou moins aussi selon leur bon plaisir et volonté ou possible, et *en outre* seront tenus les dicts prieurs susnommés et autres advenir se prendre garde le dict jour et feste de Nostre Dame quinziesme jour du mois d'aoust s'il y aura d'huille à la lampe accoustumée estre ardante (14) devant lymage de la glorieuse Vierge Marie en la dicte Chappelle, et ou il ny en aura sera tenu celuy quy offrira le pain achepter (15) le dict jour d'en mettre et la remplir. Quoy faict sera tenu le dict sieur recteur de la dicte Chappelle et de ce ils le prient s'en prendre garde a fin qu'il n'se perde ou respande, comme aussi se continuera en la

dicte chappelle la célébration de la Saincte Messe laquelle aussi se dira à diacre et sousdiacre avec les Exaudy (16) et autre divin service le lendemain de la dicte feste Nostre Dame semblable jour que cejourdhuy, et laquelle messe et autre divin service assisteront les dicts Maistre Juré, prieur leurs confraires tailleurs a fin de prier Dieu pour l'ame des trépassés tailleurs et autres confraires.

Item qu'en ensuivant les bonnes et louables coustumes observées cy devant en la dicte confrairie, sera dicte et célébrée en la dicte chappelle de Nostre Dame par Messire Facioz Capitain prêtre a présent recteur d'icelle, de quoy les dicts Maistres Juré, prieurs et autres tailleurs confraires susnommés le prieur et ses successeurs recteurs de la dicte chappelle une petite messe tous les dimanches à perpétuité et à la célébration de laquelle assisteront les dicts Maistres Juré, prieurs et autres tailleurs et confraires quy y pourront assister et se remettra le dict pain bénist qu'aurait esté antérieurement accoustumé de faire, lequel pain bénist s'offrira des à présant de Dimanche en dimanche à la dicte Messe ; et ce fera de confraire en confraire leur vie durant et successivement par leurs successeurs confraires en la dicte confrairie. Lequel jour de dimanche sera tenu celuy quy offrira le dict pain bénist fournir une chandelle ou deux de bonne cire et honneste pour le luminaire de la dicte messe ou bien fournir le dict luminaire au bon plaisir et dévotion de celuy quy offrira le dict pain bénist, et selon le temps auquel la dicte messe se dira sauf de la torche (17) seulement qui s'allume à la célébration du Saint Sacrement de l'hostel notre Seignieur Jésus Christ. Laquelle torche se prendra des ordinaires de la dicte confrairie pour la célébration de laquelle grande Messe et autre divin service qui ce dira le dict jour nostre Dame du mois d'aoust sera payée au sieur Curé ou vicaire de présant et qui seront à ladvenir par les dits prieurs susnommés et autres leurs successeurs annuellement et à tel jour de la dicte feste de Nostre Dame six florins (18) monnaie de Savoie. Et pour la responce de la dicte messe en musique comme sus est dict, autres six florins monnaie susdicte; comme aussy paieront annuellement les dits prieurs et leurs successeurs le dict jour et feste de Nostre Dame ou le lendemain au dit Messire Facioz Capitain recteur susdit et à ses successeurs recteurs a fin qu'il leur plaise et de ce soient tenus de mieux en mieux rendre leur devoir à la célébration des dictes messes et autre divin service susdict en la dicte Chappelle, la somme de quinze florins, monnaye de Savoie, et c'est oultre tous autres droits et revenus quy luy appartiennent comme recteur susdict et à ses dicts successeurs et quy leur pourraient appartenir suyvant et a la forme ou par vertu des titres contrats et documents passés au profit de la dicte Chappelle et recteurs d'icelle; les quels titres et contrats seront remis dès à présant au dict Messire Facioz Capitain à présant recteur susdict en promettant avec caution suffisante de s'en charger et de les représenter toutefois et quantes de ce il en sera requis suivant l'inventaire et charge qu'en sera faicts en due forme a fin de les préserver et les pouvoir remettre en après de luy aux autres ses successeurs recteurs ou bien de les rénover ainsy que ce verra estre requis et nécessaire de faire; *Item* a esté dit, promis, traicté et accordé par les dicts Maistre Juré, prieurs

et autres et confraires susdicts pour eulx et leurs successeurs autres tailleurs en la dicte confrairie, qu'iceulx prieurs et autres leurs successeurs consécutivement seront tenus d'année en année à perpétuité sortant du dict office de prieur de représenter et remettre aux prieurs quy seront nommés à leurs places trois torches avec deux chandelles le tout de cire blanche et honeste pour estre présentées et entretenues pour le luminaire de la dicte chappelle ou autre service divin qu'il commandera faire ainsy quy sera tenu et advisé selon les occurences et opportunité que ce trouvera estre pour le service divin de la dicte chappelle a quel compte de prestation du reliqua de ce qu'ils se trouveront avoir exigé (?) et fourni pendant leur année ou pendant le temps qu'ils auront esté prieurs. Et afin que les dicts prieurs présants et devoir ayeut moyen payer et fournir et par conséquent rendre leur devoir chacun d'eux pendant leur temps à faire célébrer les messes et autre divin service et charges susdictes et autres qui pourraient survenir selon l'occurence et nécessité du temps, a esté dict et accordé et transigé par les dicts Maistres Juré prieurs et confraires susdicts por eulx et leurs successeurs en la dicte confrairie, que, tous maistres et chacun d'eux soit tailleurs ou marchand tenant boutique en cette ville et faulxbourgs d'icelle seront tenus de payer chacune année leur vie durant aux dicts prieurs et leurs successeurs sçavoir un florin monnaye de Savoie plus ou moins selon leur pouvoir et bonne dévotion, ayant esgard que c'est pour l'entretien du service divin à l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et afin de faire prier Dieu pour les deffencts et trespassés tailleurs et confraires.

Item que tous maistres tailleurs et chacun d'eux qui seront et entreront en boutique soit en ceste ville soit aux faulxbourgs d'icelle seront tenus de payer pour une fois en rentrant au commencement à tenir boutique aux dicts prieurs ou à leurs successeurs la somme de deux escus d'or en or (19) ou la vraye valleur en bonne monnaye de Savoye, sauf toutefois est réservé en ce les enfants des Maistres natifs de cette dicte ville et faulxbourgs d'icelle, lesquels en ce seront privilégiés et donneront ce que bon leur semblera selon leur pouvoir et bonne dévotion.

Item que tous apprentifs et chacun d'eulx venant en apprentissage de l'art de tailleur en ceste dicte ville et faulxbours d'icelle seront tenus de payer à l'entrée de leur dict apprentissage, aussy pour une fois, aux dicts prieurs ou à leurs successeurs la quantité d'une livre cire bonne et pure ou la vraye valleur, pour le payement de quoy seront responsables leurs maistres sans aucune difficulté, pour l'exaction des quelles choses seront tenus les dicts prieurs et leurs successeurs porter la boite et en faire la queste comme cy devant il y a jà esté de bonne coustume faict.

Et finablement a esté dict, accordé et transigé que pour obvier aux abbus quy ce peuvent commettre par les tailleurs ignorants et ne sachant leur art, néant moins tenants ou se mettants en boutique comme maistres sans sciance et sans que l'on sache s'ils sont cappables pour faire tel mestier, que dès à présant il n'y aura tailleur voulant tenir boutique comme maistre soit en cette dicte ville et faulxbourgs d'icelle quy puissent entrer ou commancer à ce dire maistre tail-

leur en boutique sans licence ou adveu, et par conséquent s'estre au préalable présenté pour faire ses devoirs ou estre interrogé sur sa suffisance et cappacité du dict Maistre juré en assistance des autres prieurs et plus anciens maistres tailleurs qui seront à ces fins appellés ou nommés tant de la part du dict maistre juré que du dit tailleur quy voudra tenir boutique, sy bon lui semble. *Promettant* les dicts Blaise Ponterly, maistre juré, Loys Baston, Jehan Michellier, prieurs nommés, Hugues Moncellin, Pierre Dagand cydevant prieur, Audon Cartier, Anthoine Brun dit Tallabard, Anthoine Blanchet, Jehan Cornu, Gabriel Pallatin, Humbert Baton, Jehan Treyssard, François Quenard, Henry Tuillière, Claude Cappittan, Maurice Blardet, Claude Pointet, Blaise Dagay et Laurent Coppet, tous tailleurs et confraires susdicts tant à leurs noms que des autres tailleurs leurs confraires et pour eulx et les leurs en la dicte confrairie et aussi leurs successeurs par leur serment par chacun d'eulx ès mains de moy dict notaire presté touchant les saintes escritures. Obligeant tous leurs biens d'avoir et de faire tenir fermes et stable les choses susdictes, ensemble tout le contenu en ce contract sans y contrevenir ; et par ce, ont renoncé à tous droits et loix par le moyen des quels ou desquelles ils pourraient en manière que ce soit aller ou tenir au contraire des choses susdictes mesmes au droit, disant la générale renonciation non valloir si la spécialle ne proccedde.

Faict et prononcé à Chambéry, présents à ce ledict Messire Facioz Capitain, recteur susdict, Messire Jehan Ballan plébain chanoine régulier au prior éSainct Jeoire (20), et honorable Anthoine Berrot, clerc en la dicte église Sainct Légier tesmoings à ce requis et appelés. Signé à la fin de la minute de ce contract Ponterly, Maistre juré assistant, Bron dict Tallabard, présent, Jehan Ballan, présent, Capitain, prêtre, présent, et moy Guillaume Rondet, notaire, et commissaire ducal à Chambéry quy a recu, prononcé et stipullé le contract susdict de ce requis par les dictes parties, et icelluy expédié pour les dicts Maistre juré, prieurs et autres tailleurs et confraires et leurs successeurs en la dicte confrairie de La Sumption de Nostre Dame susdicte, et ce faisant me suis icy soubscript et signé de mon seing manuel accoustumé (21). En foy et tesmoignage de vérité des choses y contenues jaçoit d'autre main que la mienne il soit escrit, signé Rondet. Le susdict contract et transaction a été extrait de l'original expédié en faveur du dict honorable Blaize Ponterly, Maistre juré susdict et pour avoir, les premiers cy devant eslus, perdus et égarés l'original à eulx expédié ont requis à moy dict notaire ducal soubsigné leur signer le présent pour leur servir en temps et lieu, ce que nous avons faict après due collation faicte à son dict original qui est demeuré entre les mains du dict honorable Ponterly et autres soubsignés : Ponterly avec paraphe et au dessoubs, maistre juré, Mongela avec paraphe suivant, l'an 1610 et F. Turignier notaire et plus bas est escript :

Pour n'avoir seu signer honorable Claude Bailly et Jehan Tressard, ont requis moy dict notaire me soubsigner en tesmoignage du consentement de la relation et signation de la présente transaction, par moy notaire soubsigné faicte en présence des sus et bas nommés, signé : Monsellin Claude, Maurice et G.-F. Jacquet avec paraphe de Turignier notaire. Faict à Chambéry dans les cloitres Saint-François (22). signé : F. Turignier, nôtaire avec paraphe.

Le registre des délibérations contient ensuite la nomenclature des noms d'un grand nombre de membres de la corporation des marchands-tailleurs de Chambéry, nomenclature que nous ne pouvons reproduire malgré son intérêt, à cause du cadre restreint de cette Revue,

La Bulle d'approbation des statuts de la confrérie de l'Assomption Nôtre Dame en l'église Saint-Léger a été donnée à Rome le 26 mars 1646, la deuxième année du pontificat d'Innocent. Sa publication a eu lieu dans le décanat de Savoie par les soins de J. Vissol, officialis.

Cette Bulle porte en substance qu'une indulgence plénière est accordée à tous les confrères et membres des deux sexes de la corporation des tailleurs, si, à leur entrée dans ladite confrérie, ils se confessent, dévotement et reçoivent le sacrement de l'Eucharistie, de même aussi si, à l'article de la mort, ils sont véritablement repentants et invoquent le nom de Jésus.

ERNEST D'ALBANE.

NOTES

(1) A la par, part, pour à la prière. Nous avons scrupuleusement conservé l'orthographe du texte, nous bornant à mettre des points et des virgules pour rendre plus facile la lecture de ces curieux documents.

(2) Blaise Ponterly était le tailleur de S. A. en Savoie et figurait déjà sur les registres en 1593.

(3) Procedder de : procéder, naître, venir de, provenir de, tirer son origine de.

(4) *Madame Royale*, ainsi désignait-on la princesse *Christine de France*, sœur de Louis XIII, parce que le duc, son époux, fut le premier prince de la dynastie qui exigea le titre d'*Altesse Royale*, donné à Emmanuel-Philibert par Charles-Quint. Nous devons à cette princesse accomplie, au dire des chroniqueurs de l'époque, la restauration et la façade de la sainte chapelle du château de Chambéry.

(5) Stil. Règlement, Code.

(6) Victor Amé né à Turin le 8 mai 1587, se trouvait alors à Chambéry où il était plus à portée de conférer avec son beau-frère, roi de France, soit avec Richelieu, son ministre, au sujet de leur ligue contre les Espagnols.

(7) L'église de Saint-Légier (Saint Léger, évêque d'Autun), aujourd'hui disparue et fondée vers le VIIIe siècle, existait au milieu de la place Saint-Léger.

(8) Commissaire ducal. Le notaire, qui était en même temps commissaire ducal, était chargé de tous les actes concernant les Ducs.

(9) Blaise Ponterly était tailleur de S. A. ducale De çà les Monts, au même titre qu'un coiffeur appelé une seule fois à poudrer une altesse quelconque,

s'intitule pompeusement *coiffeur* de son altesse sérénissime ou de S. M. l'empereur.

(10) Le moderne prieur. Moderne pour actuel.

(11) *Crochon*, morceau. On dit en Savoie : donne-moi un crochon de pain, pour un morceau ayant beaucoup de croûte.

(12) Charité. Le pain bénit s'offrant à tous les fidèles symbolise la charité qui doit exister entre tous les chrétiens. A Saint-Julien en Maurienne, l'on appelle le pain bénit la *chareta*, la *sareta* dans la basse Maurienne.

(13) Vayssel équivaut à 4 cartans, soit 64 litres.

(14) Cette coutume de remplir d'huile la lampe qui brûle jour et nuit dans nos églises de Savoie devant le maître autel, existe encore dans ladite commune de St-Julien, et très-probablement aussi dans la plupart des autres communes.

(15) Achepter pour acheter.

(16) Exaudy, les Laudes, terme de liturgie, office après matines.

(17) Torche. Sorte de flambeau grossier de cire, de résine, de suif.

(18) Six florins, monnaie de Savoie. La valeur du florin petit poids équivalait à 12 deniers gros en 1391, soit à 6 livres 59. Nous ne pensons pas qu'elle dût être plus forte en 1578.

(19) L'écu d'or pesait 16 karats et valait 10 livres 40.

(20) Le Prioré de Saint-Jeoire dont il ne reste presque plus de trace aujourd'hui, fut fondé par les seigneurs de Chignin dont la maison seigneuriale s'élevait sur un coteau voisin. Un chapitre de chanoines réguliers de saint Augustin, sécularisé plus tard, y fut d'abord établi. Il fut érigé ensuite en collégiale insigne, composée d'un Préfet et de onze chanoines, dont les revenus furent réunis à la Sainte-Maison de Thonon, sous le règne de Charles-Emmanuel III. L'église de cette ancienne collégiale est vaste et d'assez belle proportion : on y voit partout les armoiries de l'ancienne maison de Chignin, et le tombeau en marbre blanc d'un chanoine de cette famille que la révolution a respecté, ainsi qu'une belle inscription d'Aimon de Chignin.

(21) Seing manuel. Il y aurait un curieux travail à faire sur les sceaux ou marques dont les notaires accompagnaient leur signature.

(22) Les cloîtres Saint-François font partie du bâtiment composant l'archevêché de Chambéry.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ANSELME 1er, ÉVÊQUE D'AOSTE.

Avec l'évêque Anselme Ier jaillit un rayon de lumière sur l'histoire du diocèse d'Aoste. Ce qui est une lueur lointaine pour le pauvre voyageur égaré et plongé dans d'épaisses ténèbres, le nom

d'Anselme Ier l'est pour l'historien valdôtain qui poursuit ses pénibles recherches à travers les obscurités du xe siècle. Nous avons de cet évêque une charte célèbre, qui porte la date de 923 ; nous savons en outre qu'il construisit l'église remarquable de Saint-Ours. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Le xe siècle s'offre à nous sous un triste aspect. En nous renfermant dans le cadre étroit de la vallée d'Aoste, nous voyons en 924 une armée sauvage de Hongrois, après avoir dévasté la Lombardie, se diriger sur la France à travers les gorges des Alpes, ou ils sont arrêtés quelque temps par les troupes de Rodolphe, roi de Bourgogne, et où ils se livrent à toutes sortes d'atrocités. Dans le même temps une bande de Sarrasins venus de l'Espagne et de la France occupe le Montjoux, et de ce boulevard ils s'élancent en véritables brigands sur les contrées voisines, mettant tout à feu et à sang (1). Les anciens chroniqueurs du pays (2) sont unanimes à dire que, durant cette période historique, le val d'Aoste servit de passage à des armées françaises, allemandes, italiennes, et qu'il fut le théâtre de luttes sanglantes qui le couvrirent de ruines. Au fléau de la guerre s'ajouta en 942 celui de la peste, qui sévit surtout dans le royaume de Bourgogne et dans les vallées des Alpes d'une manière si effrayante « que l'on n'avait jamais ouï dire d'une semblable, car l'on rapporte qu'il n'y avait aucun remède de médecin (1). »

Telles étaient les conditions de la vallée d'Aoste lorsque Anselme fut appelé à l'épiscopat vers l'an 920. Le digne prélat se montra à la hauteur de la situation.

L'origine et la famille de cet évêque nous sont tout à fait inconnues. Selon le témoignage du P. Genaud (2), il passa ses jeunes années auprès des chanoines de Saint-Ours, qui prirent le plus grand soin de son instruction. Il fut même attaché au service de cette église, comme chanoine séculier ; car, à cette époque, le chapitre de Saint-

---

(1) « *Sarraceni meatus Alpium occupant atque vicina quæque loca deprædantur.* » L'historien Hodoard, chanoine de Rheims, année 933.

(2) Mochet, Monterein, etc.

(3) Mochet, *Profil historial et diagraphique de la très-antique cité d'Aoste*, ms.

(4) *De Rev. et Relig. Almæ Augustanæ Salass. Ecclesiæ Episcopis Historiographica Narratio*, ms.

Ours n'avait pas embrassé encore la vie claustrale. Elevé à l'épiscopat par les suffrages réunis des chanoines de la cathédrale et de Saint-Ours, Anselme garda une vive reconnaissance pour l'église qui avait abrité sa jeunesse. Ses sentiments se traduisirent bientôt en un monument remarquable. En effet, l'ancienne église dédiée à saint Pierre, qui avait vu se grouper autour d'elle, au VIe siècle, l'archidiacre saint Ours et ses disciples, étant tombée en ruines, l'évêque Anselme la reconstruisit à neuf sur le même emplacement, et la consacra, le 28 octobre, jour de la fête de saint Simon et de saint Jude (1). C'est le même édifice religieux, appelé la collégiale, qui s'offre aujourd'hui à nos regards tout radieux de la majesté des siècles passés, moins les deux nefs collatérales qui furent ajoutées au XVe siècle par le prieur de Saint-Ours, Georges de Challant, de la branche de Varey en Bresse. La grande nef élevée par Anselme était aussi plus élancée. MM. Cibrario et Promis voulurent bien visiter en 1832 cette partie des anciens murs qui dépassent la voûte moderne et y retrouvèrent des traces de peintures appartenant au style bisantin du XIIIe siècle. C'est aussi Georges de Challant qui réduisit aux proportions actuelles l'élévation de la voûte de la collégiale.

Ce n'était pas assez d'avoir bâti à ses frais cette œuvre monumentale ; l'évêque Anselme voulut en assurer l'existence dans l'avenir. Il fit construire un grand mur d'enceinte, qui enfermait la collégiale et toutes les maisons annexées servant d'habitation aux chanoines, dans le but évident de garantir tout ce corps de bâtiments contre les surprises de bandes hostiles et contre les débordements du Buthier. Cette mesure de prévoyance n'eut pas cependant tout son effet. Dans les siècles suivants, le torrent du Buthier envahit plus d'une fois la partie orientale du bourg d'Aoste et pénétra jusqu'aux abords de la collégiale, où il laissa un amas de décombres, comme le prouve l'exhaussement considérable du sol actuel. On voit aujourd'hui encore les restes de ce mur d'enceinte dans le clos situé au nord de la collégiale ; on en a aussi retrouvé des vestiges en 1846, en faisant des excavations dans une maison au midi du prieuré.

La collégiale de Saint-Pierre et de Saint-Ours, dont la solidité a résisté fièrement à l'action dévastatrice du temps, est le plus beau

(1) Nécrologe de Saint-Ours.

monument que nous ait légué la piété d'Anselme Ier. L'histoire nous a conservé un autre trait de sa munificence.

Jacques Durandi (1) cite deux chartes de l'année 921 où figurent l'évêque Anselme et le village de Signaye, *villa signiacum;* malheureusement nous en ignorons le contenu. La charte de 923 qui nous reste appartient aux archives de la cathédrale d'Aoste et présente le plus vif intérêt : c'est même la plus ancienne qui nous soit parvenue (2). Elle renferme un acte passé publiquement devant l'église de Sainte-Marie, en présence de Rodolphe II, roi de Bourgogne, par lequel Anselme, évêque d'Aoste et comte, dota les chapitres de la cathédrale et de la collégiale de pièces de terre situées à Jénis, à Morat et à Arpuille, de façon que les chanoines de la cathédrale en eussent les deux parts et ceux de la collégiale la troisième part.

Tel est le sommaire de ce document authentique. Son importance demande que nous nous y arrêtions d'une manière spéciale.

D'abord il nous fournit un argument irréfragable de l'existence de la collégiale d'Aoste en 923. Par conséquent, serait mal avisé celui qui oserait encore soutenir qu'elle fut fondée par les marquis de Montferrat en 985.

Cette charte nous fait aussi connaître qu'Anselme Ier était à la fois évêque et comte, à l'instar de bon nombre de prélats qui réunissaient en ces temps-là dans la même main l'autorité spirituelle et temporelle. Il est très-vraisemblable qu'Anselme, ayant aidé Rodolphe II, roi des Bourgogne, à conquérir en 921 la couronne d'Italie, en reçut en apanage le comté d'Aoste. Cette haute position nous explique les immenses libéralités qu'il fit à la collégiale et à la cathédrale, et nous donne la mesure de son influence et de sa capacité dans les affaires.

Bien que comte d'Aoste, Anselme n'était pas souverain indépendant. A cette époque, la vallée faisait partie du royaume de la Bourgogne transjurane. C'est ce qui conste de l'approbation que Rodolphe II accorda, en qualité de suzerain, à la donation faite par Anselme. Il est vrai que Durandi prétend que Rodolphe intervint à cet acte comme roi d'Italie ; mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de

---

(1) *Alpi graie e pennine*, p. 5.

(2) Cette charte a été imprimée dans les *Mémoires* de Besson, *Preuves*, et dans le grand ouvrage *Monumenta hist. patr. chart.*, t. II., c. 28.

cette assertion, tandis qu'il est communément admis (1) que le val d'Aoste resta durant plusieurs siècles sous la domination des rois de Bourgogne. Eugène de Lévis (2) n'hésite pas à affirmer que, d'après la charte de 923, le comté d'Aoste relevait évidemment en ce temps du royaume de Bourgogne.

Il nous reste à réfuter une opinion singulière de M. Pierre de Rivaz (3). L'historien suisse prétend que l'évêque Anselme Ier n'était autre qu'un prince laïque qui avait en commende l'évêché d'Aoste et qui était à la fois comte d'Aoste et de Nion en Suisse. Voici ses propres paroles : « Il faudra avouer qu'Anselme était un de ces laïques à qui les souverains donnaient des évêchés et qui prenaient le titre d'évêques avec les revenus en laissant le spirituel à la charge d'un grand-vicaire. L'évêché d'Aoste a été très-longtemps entre les mains des séculiers, comme ceux de Lyon et de Vienne le furent dans le VIIIe siècle, et même pendant le IXe. C'est pour cette raison qu'on trouve de si grands vides dans le catalogue des évêques. M. Besson nous dit qu'Anselme était aussi évêque de Genève en 920 ; il était véritablement comte de la val d'Aoste, puisqu'il cède aux deux chapitres l'amende de huit livres d'or portée contre ceux qui voudraient contester sa donation. Une autre preuve évidente qu'il était comte d'Aoste, non pas comme évêque, mais comme prince laïque à qui Rodolphe l'avait accordée, parce qu'il était son conseiller, et un de ses favoris, c'est que l'évêque Burcard ne prend point le titre de comte dans les deux chartes que nous avons de lui, et il aurait pris ce titre s'il eût été une dépendance de l'évêché. Voyez ces deux chartes sous l'an 1026 et 1027. Anselme était en même temps comte des Equestres, comme nous le prouvons par un jugement qu'il rendit en 926 (4). » M. de Rivaz répète les mêmes insinuations dans une note reproduite par MM. Cibrario et Promis, *Documenti, Sigilli,* etc.

Ces affirmations sont graves, on le voit ; néanmoins elles ne sauraient résister à une critique sérieuse.

---

(1) Promis, *Antichità di Aosta ;* Aubert, *la Vallée d'Aoste*, etc.

(2) Dissertation, ms.

(3) *Corps diplomatique*, ms *du royaume de Bourgogne.*

(4) Ce jugement est inséré dans l'ouvrage de MM. Cibrario et Promis, *Documenti, Sigilli e Monete*, etc.

Disons simplement que M. de Rivaz a confondu deux personnages qu'il est bien aisé de distinguer : Anselme, évêque et comte d'Aoste, et Anselme, comte laïque des Equestres soit de Nion en Suisse. La bévue est évidente. Confrontons les deux documents authentiques cités, l'un dans Besson, *Mémoires*, preuves an. 923, et l'autre dans les *Ducumenti, Sigilli*, etc., an. 926. Dans le premier, Anselme accorde en donation aux chanoines de la cathédrale et de la collégiale certaines terres situées dans la vallée d'Aoste, et s'intitule évêque d'Aoste et comte, sans qualification aucune de comte des Equestres. Dans le second document, Anselme juge un différend et y prend le titre des Equestres soit de Nion, et nullement celui d'évêque ou de comte d'Aoste. Il est évident que les deux Anselme n'ont de commun que le nom propre et le titre de comte.

Il y a plus. M. de Rivaz se contredit lui-même. Car il affirme qu'Anselme, comte des Equestres, succéda à Airbert en 926 (1); or, Airbret n'était pas comte d'Aoste; d'après M. de Rivaz lui-même, Adalbert, marquis d'Ivrée, était en 913 revêtu de ce titre (2), et l'évêque Anselme le fut ensuite, c'est-à-dire en 923.

Quant à la preuve tirée des chartes de 1026 ou 1027, où figure l'évêque Burcard, sans la qualification de comte, cet argument négatif ne prouve rien, attendu que le titre de comte décerné à Anselme par le roi Rodolphe a pu être personnel.

Ces éclaircissements étant donnés, les allégations à la charge d'Anselme Ier tombent du même coup. Anselme fut élevé auprès des chanoines de Saint-Ours et devint membre de leur congrégation ; élu évêque, il combla de ses bienfaits le chapitre de la cathédrale et surtout celui de la collégiale, où il voulut être enseveli. Est-ce que tous ces faits qui nous sont acquis par l'histoire laissent soupçonner qu'il fut un prince laïque ? Nous ne nions pas qu'il y ait eu en Allemagne et ailleurs, durant le VIIIe et le IXe siècle, des évêques préférant l'épée à la crosse, et plus soucieux de leurs droits temporels que du bien spirituel de leurs ouailles. Mais peut-on légitimement formuler de pareils griefs contre les évêques d'Aoste ? Tandis que

(1) *Documenti, Sigilli*, etc,
(2) *Monum. hist. patr. chart.*, t. II., col. 29.

nous voyons saint Grat et saint Joconde se dévouer, dans le IXe siècle, à la sanctification de leur troupeau, avec un zèle qui les a fait placer sur les autels, et, après eux, Ratbon, Griffon, Luittefred assister à des conciles tenus en Italie, ne sommes-nous pas fondé à dire que les évêques d'Aoste remplirent personnellement les devoirs du bon pasteur? S'il y a des lacunes dans leur catalogue, elles sont le résultat de la disparition des anciens documents, et elles ne doivent pas êtres attribuées à la prétendue existence d'évêques qui auraient possédé l'évêché d'Aoste en commende. Du moment que M. de Rivaz a eu l'habileté de découvrir le nom d'Anselme Ier parmi les évêques commendataires, il aurait pu nous révéler les noms de ses collègues. Cet historien ignorait probablement que la nomination de l'évêque d'Aoste était dévolue, à partir de Saint-Ours, aux deux chapitres réunis de la cathédrale et de la collégiale, le privilége de la présentation royale ne datant que du XVe siècle. La nomination capitulaire était ensuite soumise à l'approbation du métropolitain. Est-il croyable que les deux chapitres et le métropolitain eussent jamais consenti à élever à l'épiscopat un laïque marié? Cette supposition répugne au sens moral.

M. de Rivaz ajoute qu'Anselme fut aussi évêque de Genève. Autre affirmation hardie qu'il prête gratuitement à M. Besson. Avouons-le, l'historien suisse est prodigue de dignités envers notre évêque ; malheureusement son dire n'est étayé d'aucune preuve. Est-il donc rare de voir des homonymes contemporains ?

C'est assez. La mémoire de notre grand prélat est hautement vengée, croyons-nous, contre les assertions hasardées de M. de Rivaz.

Nous ne connaissons pas l'année précise de la mort d'Anselme Ier. Le chroniqueur Mochet présume qu'il mourut en 960 et assure avoir vu, dans les archives de la cathédrale, le testament de cet évêque sous les ides de juillet de cette année, dans lequel « il institua, dit-il, pour ses héritiers, savoir pour les deux tiers le vénérable chapitre de la cathédrale et pour l'autre celui de Saint-Ours. » Malgré le témoignage de ce chroniqueur, qu'il nous a été impossible d'ailleurs de contrôler, nous pensons qu'Anselme Ier ne prolongea pas son existence au-delà de l'année 945, parce qu'en cette année le siége épiscopal d'Aoste était occupé par Griffon. Le nécrologe de Saint-Ours fait mention de sa mort au 16 janvier en ces termes : « Le 17 des calendes de février, est mort Anselme, évêque d'Aoste, qui a construit notre église. »

Anselme ne se départit pas des sentiments d'attachement qu'il avait professés toute sa vie pour la collégiale. Il voulut que son corps reposât près du tombeau de saint Ours. Le P. Genaud et de Tillier (1) assurent qu'il a été enseveli devant l'autel de Saint-Gervais, aujourd'hui l'autel dit *du Paradis*.

Concluons. La dignité de comte dont Anselme Ier fut investi par la confiance de son souverain et la construction de la collégiale qu'il mena à bonne fin, suffisent, à défaut d'autres œuvres dont la connaissance ne nous est point parvenue, à lui assigner une place d'honneur parmi les grands évêques d'Aoste.

Un membre de la Société académique de Saint-Anselme d'Aoste.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

GROTTE DE SAVIGNY.— M. le vicomte Lepic a trouvé près de cette grotte le lieu de sépulture des hommes qui l'habitaient. Il a encore trouvé, en remaniant les débris du foyer de la grotte, une lame de poignard en bronze; cette lame, assez petite, est munie d'une soie plate et de deux trous rivets. Elle présente une forme analogue à celle d'un petit poignard pêché dans les palafittes de Grésine : elle est couverte d'une belle patine luisante.

ANTÉFIXES ET FRISE EN TERRE CUITE DE SAINT-SIGISMOND. — M. l'architecte Borrel fait connaître dans les mémoires de l'Académie de la val d'Isère, plusieurs terres cuites intéressantes, trouvées à Saint-Sigismond en 1870 par un laboureur d'Aime, Pessy Pierre.

Deux de ces terres cuites sont des antéfixes : l'une représente une palmette dont les feuilles déployées en éventail ont leurs extrémités recourbées en volute. Une belle feuille d'acanthe, bordée à sa base par un rang de perles, sert de culot ou de support à cette palmette. L'autre antéfixe représente aussi une palmette dont les feuilles se

(1) *Chronologie historique des Réves Evêques d'Aoste*, m s.

recourbent du côté intérieur. Elle est supportée par le buste d'un génie dont la chevelure forme l'enroulement des premières feuilles de la palmette; un rang de perles décore aussi la base de l'antéfixe.

M. le baron Despine a donné au musée d'Aix-les-Bains une antéfixe, qui représente un mascaron de femme, et qui provient de l'ancien établissement romain.

Une autre terre cuite, provenant de la même trouvaille de Saint-Sigismond, est une frise ornée de rinceaux de palmettes. Une seconde face de cette frise représente des mascarons séparés par des arcatures. Le dessin de ces terres cuites, gracieux et correct, indique une bonne époque de l'art romain. Elles ont été déposées au musée de la société de la val d'Isère, à Moûtiers. M. l'architecte Borrel nous a promis des dessins de ces terres cuites pour la Revue.

MUSÉE D'AIX-LES-BAINS. — M. le vicomte Lepic a encore enrichi ce musée d'une collection d'objets lacustres de l'emplacement de Robenhausen, et d'une autre collection d'antiquités provenant des palafittes du lac du Bourget.

Il faut citer, parmi les objets remarquables de cette collection, un poignard, analogue de forme et de grandeur à celui de Savigny, et deux tubes creux en bronze, décorés et munis d'anneaux.

Nous souhaitons vivement qu'un accord intervienne entre M. Lepic et la municipalité d'Aix-les-Bains, afin que ce musée soit définitivement fondé et acquis à la ville. L. R.

BIBLIOGRAPHIE

1869

Depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le milieu de l'année 1869 jusqu'à ce jour, il s'est produit en Savoie ou sur ce pays beaucoup de livres, de brochures et de périodiques de toutes sortes; et pendant ce temps on n'a point fait ou très-peu fait de comptes-rendus de ces écrits divers. Les journaux qui ont pour mission entre autres de les

signaler à leurs lecteurs n'avaient pas assez de place pour leur œuvre principale : tenir le public au courant des craintes, des espérances, des émotions si diverses qui se sont succédé, renouvelées, enchevêtrées pendant cette période si agitée. Ils n'ont pu s'occuper de bibliographie.

Aussi il y a sous ce rapport un arriéré considérable, une grande lacune à combler si j'en juge par le nombre des notices que je trouve accumulées devant moi... Aujourd'hui que le calme est fait, que le crédit existe, que la confiance se propage, il faut reprendre les habitudes qui sont bonnes. Or, il est évident que des comptes-rendus bibliographiques sont utiles et instructifs. Faits avec impartialité, ils sont un encouragement pour les travailleurs qui y trouvent en même temps de bons conseils. Rédigés avec exactitude, ils fournissent des renseignements aux personnes qui se livrent à des recherches spéciales. C'est pourquoi la *Sabaudia* se propose de faire chaque mois une place à la bibliographie savoyarde contemporaine, et elle commence dès ce moment en prenant au hasard, mais cependant par les premiers en date dans les trois années 1869, 1870 et 1871.

Aussitôt qu'elle sera au courant de cet arriéré, elle analysera, à mesure qu'elles paraîtront, les œuvres des écrivains nationaux et les travaux des étrangers sur la Savoie.

I

***Histoire de Rumilly**, abrégé chronologique des principaux faits municipaux, militaires, ecclésiastiques*, etc., par F. Croisollet, notaire; in-8° de 430 pages. Chambéry, Puthod, 1869.

Voilà un bon livre, utile et modeste, dont il faut féliciter l'auteur qui l'avait fait pour lui et qui a eu la bonne pensée d'en faire profiter ses concitoyens. Aussi faut-il passer rapidement sur deux défauts dans lesquels il est facile de tomber quand on fait un semblable travail : *l'inégalité* et un peu de *partialité*. Le premier est dans la nature de l'œuvre : on parle volontiers plus longuement des choses sur lesquelles on a trouvé plus de renseignements; le second, à peine excusable quand on travaille pour soi, ne l'est plus lorsqu'on livre son œuvre au public.

Pour justifier les allégations qui précèdent, je dirai d'abord que la part a été faite trop petite aux choses relatives à l'enseignement et à l'industrie, pour lesquelles cependant les éléments ne manquaient pas à l'auteur ; qu'elle a au con-

traire été faite relativement trop grande à l'histoire religieuse (1) pour laquelle il eût pu renvoyer aux ouvrages dont il reproduit trop volontiers des passages, et abréger ces détails pleins de miévrerie qui rendront son livre fort agréable aux gens pieux, mais qui ne sont pas à leur place dans un *Abrégé chronologique*. Relativement au second défaut, il vient parfois de la trop grande confiance accordée par M. Croisollet à des œuvres qui ne brillent pas par toute l'impartialité désirable. Ce défaut se montre surtout aux pages 170 et 186, où le nom de *patriotes* est donné à des fanatiques religieux et où il appuie sur le mot *d'intrus*; tandis que plus loin, aux pages 199 et suivantes, il ne flétrit pas les excès des royalistes.

Mais, je le redis avec plaisir, malgré cela, son livre est une bonne et utile publication; les historiens y puiseront souvent, et ceux qui sont honnêtes le citeront bien des fois. Il m'a appris beaucoup de faits que je suis heureux de connaître sur la biographie, la bibliographie et les mœurs, sur les arts et l'industrie. Aussi je ne taquinerai pas trop l'auteur pour avoir ajouté le mot PATRIÆ au mot *patri* de l'inscription de SALES, et pour avoir traduit OPTIMO par *heureux*.

II

La Revue des sociétés savantes des départements (décembre 1869) contient un travail de M. J. Quicherat intitulé : *Réponse à une demande de discussion de l'opinion qui place l'Alésia de César en Savoie*. Le savant membre des comités historiques nous fait d'abord connaître en ces termes l'occasion de ce mémoire :

« M. le ministre ayant, à la demande du comité, invité M. Fivel, architecte « de l'arrondissement de Chambéry, à lui adresser un rapport détaillé sur les « découvertes d'antiquités qui ont été faites jusqu'à ce jour aux environs de « Novalaise (Savoie), M. Fivel a répondu qu'il lui était impossible d'envoyer ce « rapport tant que je n'aurais pas exposé les raisons pour lesquelles je me refuse « à admettre que Novalaise, ou un lieu voisin de Novalaise, ait été l'Alésia de « César. J'ai nié effectivement la possibilité d'une pareille assimilation dans la « séance où fut délibérée notre demande de renseignement. La condition posée « par M. Fivel a lieu de me surprendre.... cependant comme il m'a pris à partie « devant l'autorité de qui je relève sur le ton de quelqu'un qui se croit victime « d'un déni de justice, et comme ma réserve pourrait donner lieu de « dire que, par mauvaise volonté, j'ai privé le comité d'une communication à « laquelle j'attachais moi-même du prix, je me livrerai à l'examen qu'on de- « mande, en tâchant que ce soit pour l'utilité de tout le monde. »

M. Quicherat ne traite qu'une question préjudicielle, qui est la pierre angulaire du système de M. Fivel, à savoir si les Allobroges ont pris part au

(1) Voir pages 354, 361-2, 380, etc.

soulèvement de la Gaule provoqué par Vercingétorix. Il fallait en effet que ce chef eût les Allobroges avec lui pour aller chercher un dernier refuge chez eux, et M. Fivel s'est surtout appliqué à convaincre d'erreur les historiens modernes qui ont considéré les Allobroges comme alliés des Romains.

M. Quicherat combat une à une les prétendues preuves apportées par M. Fivel et tirées : 1° *des suppositions sur le sens des Commentaires de César;* 2° du passage du discours de Cicéron, *Provinciis consularibus;* 3° d'un fragment d'Appien ; 4° de trois inscriptions publiées depuis longtemps ; et il résulte de la lecture de ce mémoire, plein d'une saine et sérieuse érudition, que le système de son adversaire est complétement renversé par la base. En homme bienveillant qu'il est, M. Quicherat passe rapidement sur ce qu'il appelle des négligences dans l'érudition de son adversaire, et il termine en appréciant chez lui les connaissances nécessaires pour diriger utilement des recherches sur le sol et rendre ainsi service à la science.

Il y a huit ans déjà j'avais félicité M. Fivel de ses découvertes en l'engageant à les publier sans se hâter de les attribuer à un fait historique quelconque ; je suis heureux de le voir aujourd'hui jugé de la même façon par un des maîtres de la science.

Passons maintenant plus rapidement que je l'aurais désiré sur plusieurs opuscules dont il suffirait d'ailleurs de citer les titres pour que le lecteur pût juger de l'intérêt qu'ils présentent.

1° *Compte-rendu du concours international de musique d'Annecy*, 22 *août* 1869 ; in-8° de 135 p. imprimé à Annecy chez J. Dépolier. Le comité organisateur de ces fêtes si bien réussies a voulu faire connaître aux souscripteurs le résultat de ses opérations et conserver le souvenir d'une solennité où se sont trouvées réunies quatre-vingt-seize sociétés musicales venues de tous les points de la France et de la Suisse. Mais ils ont fait mieux que cela, ils ont laissé aux futurs organisateurs de fêtes semblables ou analogues un modèle parfait auquel feront bien de recourir ceux qui en sont chargés.

2° *A travers la Haute-Savoie*, *Lovagny*, *gorges du Fier et lac d'Annecy*, itinéraire pratique, historique et pittoresque, par François Descotes. L'auteur nous a déjà montré, dans son livre intitulé *D'Aix-les-Bains à Rumilly*, qu'il était un guide aimable. Son nouveau travail ne le cède en rien au précédent ; on y retrouve savoir, humour et service rendu au pays dont il décrit avec succès les sauvages et pittoresques beautés. Une carte est annoncée sur le titre ; mais par suite d'une de ces omissions si fréquentes chez les brocheurs, je ne puis en parler. Une bonne idée a été celle de joindre à ce petit volume très-portatif des pages blanches destinées aux impressions des touristes.

3° N'oublions pas les absents, surtout les Savoyards laborieux.

Un appendice au traité de Joseph Buniva sur les successions légitimes et testamentaires, écrit en langue italienne par notre compatriote et ami Franciscque Delachenal, conseiller à la cour d'appel de Casal, in-4° de 46 pages, extrait de la *Gazette des Tribunaux*, imprimé à Gênes en 1868 et 1869.

4° *Les Archives historiques de Savoie.*

Promenade archéologique à Belleville de Hauteluce.

Pasquinade diplomatique. Dialogue biblique sur la guerre de Monferrat en 1615.

Ces trois opuscules sont de M. l'abbé C.-A. Ducis. Ils ont paru dans la *Revue Savoisienne* et ont été tirés à part à 2 ou 300 exemplaires. Le premier est une nouvelle tentative en faveur d'une restitution que nos députés n'ont pas su prévenir dans le temps et qui est impossible aujourd'hui, parce que les archives dont il s'agit intéressent autant la maison de Savoie que nos pays. Le second est une description d'un pays que connaît très-bien l'auteur. Le troisième est une curiosité.

5° *Histoire des Topins ou la Lacustromanie*, par Antony Dessaix. Boutade en prose et en vers. Chambéry, imp. A. Pouchet, 1870.

6° La *Presse italienne et sa législation*, par André Folliet ; Paris, in-8° de 53 pages. Cette brochure, extraite de la *Revue moderne*, est un bon travail, fait dans un excellent esprit ; en traçant l'histoire des journaux italiens, elle dit quelques mots de ceux de la Savoie en 1848.

7° *Catalogue des livres rares curieux.... composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche* (R. Muffat). Paris, Claudin, 1868-9 ; 2 volumes in-8°, avec fac-simile. La troisième partie de ce catalogue se compose de livres appartenant au libraire Claudin, et entre autres de livres savoyards, provenant du reste de la bibliothèque de M. Montréal.

P.-S. Tendons une main fraternelle à une publication périodique qui a vu le jour en même temps que la *Sabaudia.* Il a déja paru deux numéros (septembre et octobre) de l'*Indicateur de l'Archéologue*, par Gabriel de Mortillet. La Savoie a conservé un vif souvenir de l'activité et des talents d'observations de M. G. de Mortillet comme naturaliste, géologue et statisticien. Ses travaux plus récents tournés vers les antiquités préhistoriques et vers les autres branches de l'archéologie lui ont valu une place de conservateur du musée des antiquités nationales de Saint-Germain. Il a fondé les congrès internationaux d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques. Il a créé le journal *les Matériaux pour l'histoire de l'homme.* Ces fonctions et ces œuvres le mettent parfaitement dans le cas d'être bien renseigné pour fonder ce nouveau recueil si utile aux collectionneurs et aux archéologues, et dont chaque livraison mensuelle de 60 pages fourmille de faits classés sous les titres suivants :

I. Publications. — II. Musées et Collections. — III. Congrès et Sociétés. — IV. Faits divers. — V. Ventes.

C'est un vrai service rendu à la science qu'un travail semblable fait avec cette activité et ce talent de méthode qui distinguent le directeur de cette nouvelle publication.

F. RABUT.

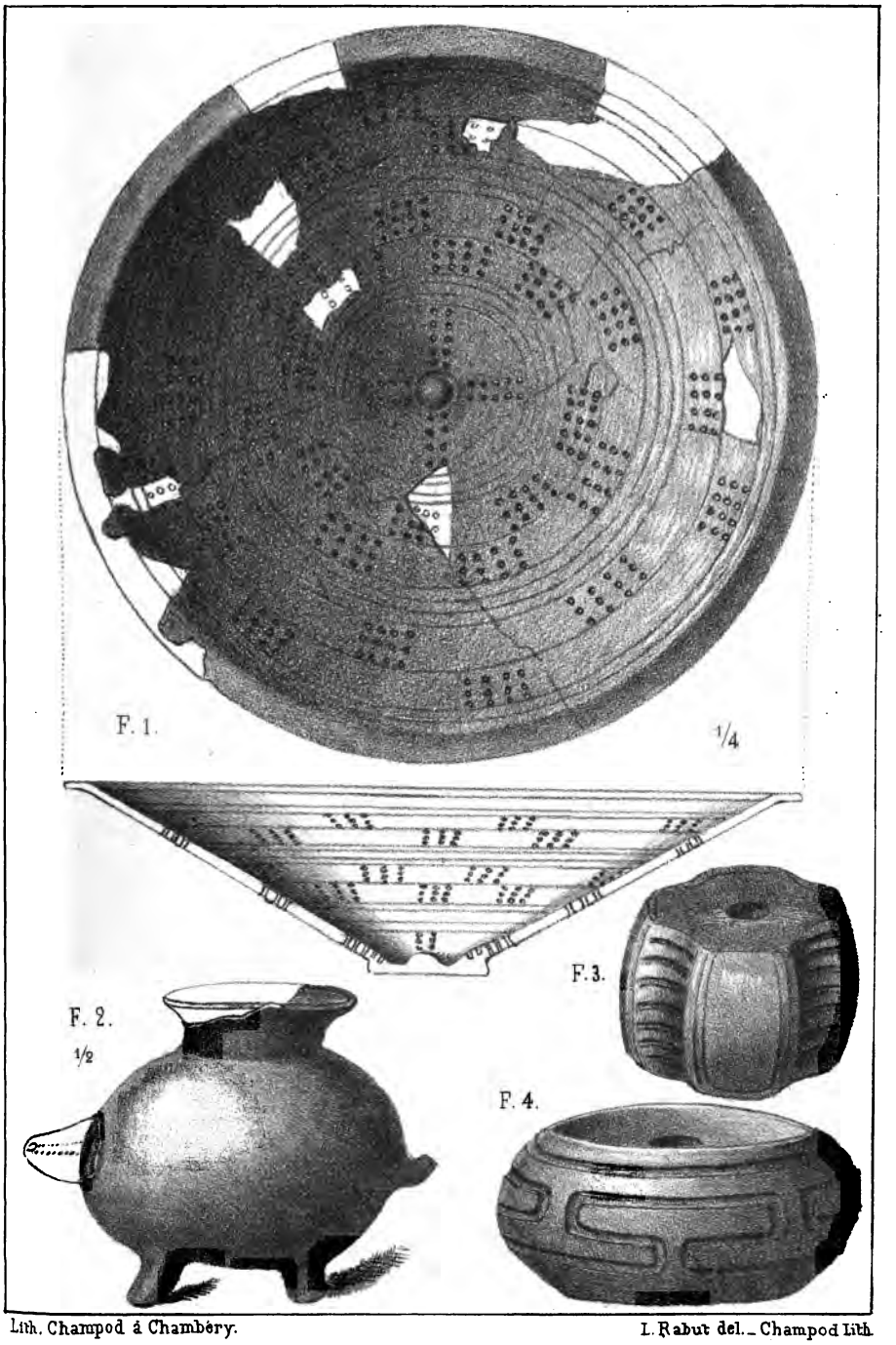

Lith. Champod à Chambéry. L. Rabut del. – Champod Lith.

Collection L. RABUT, Fig. 1, 2. —— Coll. LOUSTEAU, Fig. 3.

Coll. CASALIS DE FONDOUCE, Fig. 4.

Lith. Champod à Chambery. L. Rabut del. _ Champod lith.

MUSÉE DE CHAMBÉRY, Fig. 1, 2, 9. — MUSÉE DE St GERMAIN, Fig. 4, 6, 8, 11.

Coll. L. RABUT, Fig. 3, 5, 7, 10.

HISTOIRE
DES
HABITATIONS LACUSTRES
DE LA SAVOIE

LE LAC DU BOURGET (1)

II.

La vallée du lac du Bourget est une des plus pittoresques de la Savoie. Les Anglais touristes trouvent ce petit coin charmant. Le lac occupe le fond d'un berceau formé par les montagnes élevées qui l'entourent. Son principal affluent est le torrent de la Leisse, qui arrive par la vallée de Chambéry, et vient se jeter dans le lac près du bourg et de l'ancien château du Bourget. Les eaux du lac occupent une étendue d'environ 20 kilomètres; elles baignent d'un côté les collines fertiles de Tresserve, de Saint-Innocent et de Saint-Germain, et de l'autre côté le pied des montagnes abruptes du mont du Chat, jusqu'au Rhône, dans lequel elles viennent se déverser par le canal de Savière, au village de Chanaz.

Les environs du lac tantôt fertiles et plantureux, tantôt agrestes et sauvages, sont très-variés, et changent d'aspect à chaque repli de terrain. Le lac lui-même subit et présente des changements à l'œil comme la mer. Sa nappe unie et limpide paraît azurée comme le ciel qu'elle reflète; elle prend des teintes sombres et tristes dans les temps d'orages. Gracieux ou terrible, le lac du Bourget est toujours beau à voir.

Lorsque le soleil se lève, le promontoire de Châtillon et les

(1) Voir le numéro précédent, page 65.

461153 A

collines de la Chautagne apparaissent comme un frais paysage de l'Ecosse. Dans le fond du tableau, les montagnes du Jura dessinent peu à peu leurs silhouettes à travers la teinte grise et perlée du brouillard qui s'élève au-dessus de la vallée du Rhône.

Le soir, des aspects plus grandioses se révèlent. La vallée de Chambéry apparaît encadrée d'un côté par le mont Nivollet, contrefort du massif des Beauges, et de l'autre, par le front élevé du Grenier, dernier jalon du groupe des montagnes de la Grande-Chartreuse. Entre ces deux sentinelles avancées des Alpes, l'horizon est borné par un coin du rideau immense de la chaîne des Alpes. Leurs glaciers éternels s'éclairent alors des feux du soleil couchant, et brillent d'un éclat plus resplendissant à mesure que les rayons du soleil quittent la vallée et la laissent dans une teinte plus sombre.

La nuit arrive et prête un charme nouveau et fantastique au lac, qu'il soit éclairé par la lumière mystérieuse de la lune, qu'il soit plongé dans des ombres profondes.

Les harmonies du lac sont variées comme ses aspects. Il joue avec le vent les plus douces et les plus suaves mélodies, quelquefois il gronde comme la foudre, et fait entendre les bruits sinistres de la guerre ; il gémit, il soupire, comme les amants heureux qui vont bercer leur bonheur sur ses ondes.

Un grand poète a chanté le lac dans des vers immortels. Ses bords sont visités et salués chaque année par des touristes venus de toutes les parties du monde. Les voyageurs, dans le train rapide qui sillonne la voie ferrée du *Victor-Emmanuel*, restent émerveillés en l'apercevant, et regrettent que le trajet soit si court.

Venez, grands personnages de la terre, dans ce coin paisible de la Savoie; venez oublier vos ennuis et calmer vos passions politiques. Venez, historiens et archéologues, vous trouverez là des sujets d'études, peut-être des solutions nouvelles à de grands problèmes historiques. Venez aussi, vous tous, commis-voyageurs de la Gaule, venez apprendre qu'en Savoie l'on parle français, qu'on y respire de l'air pur, que l'on y boit et mange avec appétit, qu'on y aime la liberté, qu'on n'y rencontre peu de ramoneurs, et que les marmottes n'y vivent que dans votre imagination folâtre et gouailleuse.

De tout temps les environs du lac du Bourget ont attiré les populations par la beauté des sites, la fertilité du sol, et par l'excellente

qualité de poissons qu'on pêche dans le lac. Les collines d'alentour sont émaillées de villas, de gracieux chalets, et de vieux châteaux restaurés. Le moyen-âge a laissé dans plusieurs endroits des traces de ses splendeurs passées. Le château du Bourget a conservé une tour et quelques pans de murailles trouées par des croisées. Elles furent décorées, sous les princes de Savoie, par le pinceau des maîtres italiens. Où sont maintenant les cours d'amour, les chants des trouvères, les chasses, les cavalcades! Au beau temps, le lac est toujours bleu, les montagnes sont toujours vertes. Le prieuré du Bourget a conservé une partie de son ancien cloître, beau morceau d'architecture, avec quelques fragments de sculpture, qui font regretter ce qui a été détruit. Une inscription sur marbre blanc indique une donation d'un membre de la famille des Montmayeur. Ce prieuré est maintenant devenu une habitation privée. Citons encore pour souvenir l'ancien couvent de Saint-Jean, situé sur la petite colline qui domine le Bourget, le monastère d'Hautecombe restauré par la piété de Charles-Félix, le monastère des religieuses de Saint-Germain, converti en cellier, les ruines des castels de Longefan, de Chamfleury, enfin les châteaux restaurés de Bordeaux et de Châtillon.

Les Romains, peuple qui faisait grand, ont aussi laissé des souvenirs nombreux de leur occupation dans la vallée du Bourget. Outre les deux voies romaines dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, celle du Mont-du-Chat et celle de Longefan, il faut citer une voie ancienne qui longeait la rive méridionale du lac, et mettait en communication le Bourget avec Tresserve et le Viviers. Cette route traversait la prairie, elle avait un pont à Terre-Nue ; elle fournit une preuve de plus de l'élévation du niveau du lac, qui submerge actuellement l'emplacement qu'elle occupait. La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie publie, dans le XIIIe volume de ses Mémoires, un document communiqué par M. Fivel. Ce document détermine la part de corvées de chaque feu pour l'entretien de la route et du pont de *Terre-Noe* (*sic*), qui existait encore au milieu du XVIe siècle.

L'élévation du niveau du lac est due, comme je l'ai déjà dit, à l'ensablement du lit du Rhône, vers l'embouchure du canal de Savière. Dans les grandes crues d'eau, le Rhône se déverse dans le lac, qui reflue vers la plaine du Bourget, et en couvre une partie.

Près des ruines de l'abbaye de Saint-Jean, au-dessus du Bourget,

on voit des champs couverts de débris de poterie romaine. Des fouilles que j'ai fait exécuter il y a quelques années ont mis à découvert, à un mètre de profondeur, des restes de substruction romaine, des fragments de poteries, de vases ollaires, de marbre, etc. Il y aurait là certainement des fouilles fructueuses et intéressantes à faire.

La reconstruction d'une partie de l'église de Saint-Innocent a fourni la découverte d'une inscription aux déesses mères. Dans un champ près de Grésine, on a trouvé un ancien couteau en fer (1), dont la forme se rapproche de celle des couteaux de sacrifice. Un couteau analogue, plus soigné et plus fini, a été trouvé dans un bois de chênes de la même commune (2).

Au pied de la montagne de Grésine, on a découvert des tombeaux formés de grandes pierres plates. L'un de ces tombeaux contenait deux squelettes, placés l'un sur l'autre, face à face. Une tête de ces squelettes, très-bien conservée, appartenait à une femme de trente ans environ. Elle est au musée d'Aix-les-Bains.

La grotte des Fées, explorée par M. le baron Despine, a donné des ossements d'animaux, des pointes de flèches en fer, et des fragments de poteries romaines et d'andouillers. D'après une opinion populaire, cette grotte devrait communiquer avec la grotte de Savigny, située sur l'autre versant de la montagne, au-dessus de la Biolle. La grotte de Savigny a été explorée avec succès par M. le vicomte Lepic : les objets qu'il y a trouvés ont beaucoup d'analogie avec les objets lacustres, et nous en parlerons quelquefois pour les comparer.

La vallée du Bourget a été aussi habitée dans des temps plus anciens, et bien antérieurs à l'occupation romaine ; les villages lacustres en sont une preuve irrécusable. Nous ferons connaissance avec les habitants de ces demeures aquatiques ; nous chercherons ensuite quelle était leur origine. L'industrie, les mœurs, les relations de ces peuplades seront la voie qui nous conduira à la vérité.

On connaît sept emplacements à pilotis dans le lac du Bourget; les plus importants sont ceux de Grésine, de Tresserve, de Châtillon et de Conjux. Deux emplacements moins importants sont situés l'un

---

(1) Ce couteau est au musée d'Aix-les-Bains.
(2) Ce couteau fait partie de ma collection.

à Meimart, et l'autre près des Fiolets; un autre, non exploré encore, est signalé près du Bourget, sur la rive de Charpignin.

Dans tous les emplacements à pilotis du lac du Bourget, on a retrouvé, soit en poteries, soit en outils, armes, ou bijoux de métal, tous les objets caractérisant l'époque du bronze. C'est l'époque qui a suivi l'âge de la pierre, contemporain des grands pachydermes et des animaux antédiluviens, et qui a précédé l'époque du fer. Quelques savants prétendent que les habitations lacustres du lac du Bourget sont de l'époque de transition entre l'âge du bronze et l'âge du fer. Cependant si on a trouvé quelques rares objets de fer, on a retrouvé en plus grande quantité des instruments en pierre polie, même en silex taillé, objets d'industrie de l'âge de la pierre. Ceci nous porte à croire que le temps pendant lequel ont subsisté les habitations lacustres de la vallée du Bourget a dû être d'une très-longue durée. Je suis persuadé en outre que des habitations sur pilotis de l'âge du la pierre ont existé avant celles de l'âge du bronze. Les explorations que j'ai pu faire dans deux emplacements voisins, l'un de l'âge du bronze, et l'autre de la pierre, aux Eaux-Vives près de Genève, m'ont permis de reconnaître déjà des situations analogues dans le lac du Bourget. L'emplacement de Meimart, situé à une distance plus rapprochée du rivage, n'a pas donné d'objets en bronze ; mais il a donné des poteries plus primitives, des objets en bois et en corne, et beaucoup de silex taillés, parmi lesquels il faut citer une belle pointe de flèche de la collection Costa, et un joli couteau finement taillé, que je ferai connaître.

Dans tous les emplacements du lac du Bourget, les objets de bronze, les poteries, les os d'animaux, les provisions, ont la même similitude, soit comme fabrication, soit comme conservation ; quelques stations cependant présentent des différences, ou des caractères plus tranchés : c'est ce que nous étudierons en réunissant des observations sérieusement faites et recueillies dans chaque emplacement. Des fonderies de bronze ont existé dans les stations de Tresserve, de Grésine, de Châtillon et de Conjux. Un fait assez curieux montre les relations qui existaient entre les habitants des différents villages lacustres. On a pêché à Tresserve le moule en pierre d'un marteau de bronze à douille, pêché à Grésine et portant les traces d'un long usage.

CITÉ DE GRÉSINE

On me pardonnera de donner le nom de cité à l'emplacement de Grésine, le plus vaste et le plus considérable du lac du Bourget; car on y compte encore par milliers les pieux qui portaient les cabanes et la plate-forme; c'est la station qui a fourni le plus d'objets d'industrie et qui nous a révélé le plus de faits concernant ses anciens habitants. Les gens du pays appellent cet emplacement *le Mollard*. Quand on monte sur la montagne voisine, par le chemin qui mène à Saint-Germain, ou quand on se trouve devant l'entrée de la grotte des Fées, qui domine la baie de Grésine, on peut apercevoir, si le temps est calme, et si l'eau du lac est limpide, tout l'emplacement à pilotis du Mollard; il paraît communiquer à la rive, du côté de la pointe de Grésine. Des masses de pierres, transportables à la main, prolongent cette pointe, dans la direction des palafittes (1). On voit, au milieu de ces pierres, quelques pieux qui se confondent avec elles, et on a pêché autour quelques fragments de poteries grossières.

Presque partout au milieu des vestiges des habitations de Grésine, on retrouve des traces d'un violent incendie; ceci explique pourquoi les habitants n'auraient rien pu sauver de leur mobilier. Peut-être ont-ils eu à lutter contre des ennemis envahisseurs. Les fragments de crânes humains retrouvés, les armes froissées ou brisées, en seraient un témoignage.

Quelques-unes des cabanes du Mollard sont encore vierges d'exploration. La fouille persistante de l'emplacement d'une de ces cabanes a fourni le moyen de connaître à peu près complétement ce qu'elle contenait. Tous les débris étaient entassés, enfouis pêle-mêle, dans un grand désordre : parois ornées de la cabane, sol battu, chaume et planches brûlées, poteries nombreuses et très-variées, anneaux-supports, fragments de grandes jarres, plats, assiettes, bols, écuelles, vases ornés, fusaïoles, provisions de fruits carbonisés, ossements d'animaux, bijoux, épingles à cheveux, bracelets, pendants d'oreilles, bagues, grains de collier et anneaux, perles d'ambre, instruments en

(1) Palafittes, mot francisé de l'italien *Palafitti*, qui est lui-même une traduction du mot allemand *Pfalbauten*, habitation sur pilotis.

bois de ménage, couteaux à douille, hache à ailerons, hache à douille, ciseaux, poinçons, alènes, aiguilles et hameçons, etc., rien n'y manquait ; la cabane était bien approvisionnée; les maitres n'ont eu que le temps de se sauver avec les femmes et les enfants, puis la cabane s'est effondrée à moitié dévorée par les flammes, et tout a croulé dans les flots.

La cité de Grésine avait une fonderie de bronze : on a pêché dans le milieu de l'emplacement des creusets, des moules en pierre, parmi lesquels il faut citer un moule d'agrafe, qui fait partie de ma collection. Le musée de Chambéry possède une agrafe à crochets et à griffes, qui est probablement sortie de ce moule.

On retrouve aussi les débris d'un atelier de charpentier, situé à l'ouest de l'emplacement; les copeaux retirés de cet endroit étaient considérables et ne portaient pas de traces de l'incendie. Des écuries d'animaux domestiques étaient voisines de cet atelier; on trouve souvent des hameçons, soit au milieu des débris de bois, soit au milieu des masses d'excréments d'animaux provenant des écuries. Grésine possédait aussi un atelier de tourneur sur bronze; cela est attesté par un fragment de poulie, par des débris de bronze roulés en spirale, enfin par la précision et la régularité des ornements qui décorent les têtes d'épingles à cheveux; l'épingle à cheveux, au sortir du moule, était finie et terminée sur le tour horizontal. Ce qui est assez curieux, c'est que ces peuplades, qui connaissaient le tour horizontal, fabriquaient elles-mêmes toutes leurs poteries, et les façonnaient sans l'aide du tour ou de la tournette, comme nous le verrons bientôt.

L. RABUT.

(*A suivre.*)

TOPOGRAPHIE

COURS D'EAU DE LA SAVOIE

I

Dans la géographie physique d'une contrée, rien ne présente plus d'intérêt que les cours d'eau. Le paysage leur doit son côté le plus

pittoresque, soit qu'ils le coupent de leurs sinuosités ou qu'ils l'accidentent de leurs cascades, soit qu'ils en reflètent les arbres et les fabriques, ou qu'ils l'animent par les services qu'ils rendent aux bateliers, aux pêcheurs, aux baigneurs, aux lavandières. La part est faite très-large à l'agrément, mais en même temps quelle source de richesses dans un pays bien arrosé, pour le transport ou le flottage, pour l'arrosage ou l'industrie, pour la propreté et la salubrité ! La Savoie est heureusement partagée sous ce rapport, et les avantages qu'elle tire de ses nombreuses rivières, de la multitude de ses ruisseaux et de ses torrents lui font supporter patiemment les désagréments que lui causent parfois les inondations. Aussi c'est par les cours d'eau de cette province que nous commençons nos études sur sa topographie.

II

La Savoie est toute dans le bassin du Rhône, dont elle n'occupe qu'une assez petite portion depuis le lac et canton de Genève, au nord, jusqu'au Guiers qui la sépare, au sud, du Dauphiné. Elle est située sur la rive gauche du fleuve, qui lui sert de limite à l'ouest et la sépare du département de l'Ain. Toutes les eaux de la Savoie vont donc au Rhône : les unes immédiatement, comme l'Arve, les Usses, le Fier, le canal de Savière, le Guiers et l'Isère ; les autres en se jetant dans le lac Léman, qui n'est qu'un vaste élargissement du Rhône, comme la Dranse ou l'Hermance ; le plus grand nombre en gagnant les affluents directs du fleuve. Que de travail il faudrait pour énumérer les rivières, ruisseaux ou torrents qui descendent en Savoie des Alpes Pennines, Grecques et Cottiennes ou de leurs nombreux contreforts ; pour dire leur origine et leur direction; pour décrire les cascades, gorges, pertes et autres accidents de leurs parcours ; pour nommer les communes qu'ils traversent et les villes qu'ils baignent ; pour faire connaître les richesses animales ou minérales qu'ils renferment, les œuvres d'arts qu'ils ont obligé l'homme à construire pour les franchir, les diguer, les utiliser de mille manières; enfin pour rappeler les événements historiques qui se sont passés sur leurs bords, les légendes dont ils sont le théâtre, les vertus qu'on prête à leurs ondes ! Essayons de jeter dans la mesure de nos forces un premier jalon de cette entreprise. Il aura au moins le mérite d'attirer l'attention sur notre chère Savoie, de réunir des notions

très-disséminées aujourd'hui, et de provoquer des rectifications et des additions. Commençons par le fleuve.

III

C'est en Suisse que le Rhône prend sa source, au-dessous des glaciers du Grimsel et du mont Furca, à 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Son bassin, un des plus riches de l'Europe, est circonscrit par les Alpes de Provence, la grande chaîne des Alpes, les Alpes bernoises, les collines du pays de Vaud, le Jura, les Vosges méridionales, les monts Faucilles, la Côte-d'Or, les Cévennes et les collines du Gard. Il renferme trois cantons suisses et seize départements français.

Le fleuve coule d'abord dans le Valais vers le sud-est, jusqu'aux environs de Martigni, où il fait un angle droit pour se diriger jusqu'au grand creux qu'il a rempli, le lac de Genève. A l'extrémité occidentale du lac, le Rhône reprend son nom et son cours vers le sud-ouest, à travers Genève, et sur le territoire genevois qu'il quitte un peu plus loin que Chanci. Il descend ensuite sur la frontière de la Savoie vers le sud, franchissant d'abord l'étroit passage de l'Ecluse, entre le Jura et le Vuache, contournant le pied de la montagne du Credo, passant à Bellegarde, poste de douane et de gendarmerie.

Entre le fort de l'Ecluse et Bellegarde se trouve, ou plutôt se trouvait, la perte du Rhône, si bien décrite par M. de Saussure (1). Le fleuve s'était creusé un lit très-profond et très-étroit de quinze pieds de large, au lieu de deux cent treize pieds, qu'il a en moyenne après sa jonction avec l'Arve. Ce lit creusé dans des grès, des sables et des argiles et plus étroitement encore dans des roches calcaires, permettait au fleuve de disparaître complétement aux yeux des riverains à l'époque de la décroissance des eaux, à cause des masses de rochers qui s'étaient détachées des parois latérales et qui avaient formé un pont naturel. Mais aujourd'hui, pour faire servir cette partie du fleuve à la flottaison des bois, on a fait sauter une partie des roches qui recouvraient le fleuve, et il coule presque à découvert.

---

(1) *Voyage dans les Alpes, Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, chapitre 17.

De là, le Rhône poursuit son cours vers le sud, entre la Savoie et l'ancienne France ; l'on rencontre, en suivant sa rive gauche, l'affluent des Usses, la ville de Seyssel, l'affluent le Fier qui lui amène les eaux du lac d'Annecy, le canal de Savière qui lui verse les eaux du lac du Bourget, la ville d'Yenne et le confluent du Guiers-vif et du Rhône qui s'éloigne alors de la Savoie, non loin du bourg de Saint-Genix, pour aller à Lyon.

Nous ne suivrons pas plus loin ce fleuve qui baigne la seconde ville de France, où il reçoit la Saône, et qui gagne de là, dans la direction constante du sud, la Méditerranée, où il arrive par quatre branches, le vieux Rhône, le grand Rhône, le petit Rhône et le Rhône mort, qui devient le Rhône vif à la fin de son cours.

Le Rhône savoyard forme des îles nombreuses partout où la vallée s'élargit un peu, surtout entre Seyssel et Yenne.

On a longtemps prétendu que le Rhône ne mélangeait point ses eaux avec celles du Léman, et j'ai vu sur quelques cartes, entre autres sur une carte topographique de ce fleuve depuis Genève jusqu'à Lyon, publiée en 1842, le courant du Rhône tracé au milieu du lac. Cette croyance propagée par une mauvaise traduction d'un passage du poète Avienus et par la ligne plus sombre que l'on remarque au milieu du lac, est aujourd'hui reléguée au rang des erreurs populaires.

Le Rhône passe pour rouler des paillettes d'or ; cela doit être, puisque nous verrons que quelques-uns de ses affluents sont aurifères.

Le Rhône est navigable depuis Seyssel, et il était au moyen-âge une voie de communication très-fréquentée entre les Etats des comtes et des ducs de Savoie et le Lyonnais, le comtat Venaissin et la Provence. Les vieilles chartes fourmillent de renseignements à cet égard.

IV.

Passons en revue les tributaires du Rhône en Savoie, et suivons l'ordre aphabétique; ce sera moins monotone et plus commode pour les recherches.

A

AIGUEDON. — Affluent du lac d'Anneci, près de Saint-Jorioz. L'étymologie du nom de ce torrent est facile à saisir. C'est un diminutif du vieux mot français *aigue*, eau ; quelques cartes le désignent sous le nom de LANDON.

AISSE. — Tel est le véritable nom de cette rivière qui sort des montagnes des Beauges, sur la commune des Déserts, passe à Chambéri, entre la ville et les faubourgs de Nezin et du Reclus. Aisse ou aix (prononcez ais) est le vieux mot de la langue d'oc, qui signifie eau. Mais un usage très-répandu fait écrire le nom de ce torrent la LAISSE. De même, on appelle le torrent qui passe près d'Aix-les-Bains, la DAISSE, nom qui lui est venu de ce que anciennement on disait le torrent d'Aix (prononcez aisse comme on le prononce dans le Midi et très-généralement en France, où Auxerre, Auxonne, etc., se prononcent Ausserre et Aussonne).

AIRE. — Ce cours d'eau prend sa source près de l'ancienne chartreuse de Pommier, au pied du mont Salève, passe près de St-Julien et gagne l'Arve sur le territoire de Genève, un peu avant le confluent de cette rivière avec le Rhône. Il faut rapprocher ce nom de celui d'un affluent du Rhône, la Laire, pour lequel on pourrait bien avoir supprimé l'apostrophe comme pour l'Aisse.

ALBANE. — Sort des montagnes qui sont au pied du mont Grenier, traverse les communes d'Apremont, de St-Baldoph et de Barberaz, arrive à Chambéri dont elle servait anciennement à inonder les fossés, et où elle se divise en plusieurs branches ou canaux couverts qui la traversent et l'assainissent. Cette rivière porte ses eaux au lac du Bourget, après avoir arrosé et fertilisé les plaines qui séparent ce lac de Chambéri. A l'entrée et à la sortie de Chambéri elle met en mouvement des moulins. Il y a en Bourgogne une rivière du même nom.

ALLINGE. — L'Allinge, appelée aussi la MARCLAZ, est une des deux branches de l'Oncion, qui vient de la montagne des Armones, passe sous Allinges et se partage en deux branches. Celle dont il s'agit ici passe près de Marclaz et gagne le lac Léman près du village de Corsent. On l'appelle vulgairement la Bezière d'Allinges. Bessière ou Bevère (abreuvoir) est le nom qu'on donne en Chablais à de petits cours d'eau qui servent quelquefois de réservoir, ou qui sont utilisés pour des usages particuliers et divers (1).

ARANDE. — Affluent de l'Aire, qui descend du Salève et passe à St-Julien. Le préfixe *ar* se trouve dans un nombre considérable de nom de rivières, chez nous, en France et ailleurs.

ARBRIÉS (le nant d'). — Affluent de l'Arve avec chute.

ARC. — Rivière de la vallée de Maurienne, qui prend sa source aux glaciers du mont Levanne, au col du Carro. Elle baigne Bessans, Lanslebourg, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean de Maurienne, La Chambre, Aiguebelle, et rejoint l'Isère un peu au-delà de Chamousset. Son cours est de vingt lieues environ ; elle doit peut-être son nom à l'arc bien prononcé qu'elle décrit depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Isère. La grande route qui suit, comme l'Arc, le fond de la

(1) DESSAIX. *La Savoie historique*, tom. II, p. 87.

vallée, le traverse sur quinze ponts. Le chemin de fer le franchit aussi un peu au-delà d'Aiguebelle, à Saint-Jean, et plus souvent encore en amont de cette ville. Ses eaux sont très-noires et boueuses depuis qu'il a reçu l'Arvan. Il inonde souvent la haute Maurienne jusqu'à l'Echaillon, et tout récemment, au mois d'octobre, il a enlevé plus de 100 mètres de la voie ferrée.

La source principale sort d'une grotte assez curieuse, qui est à plus de 1,560 mètres au-dessus du niveau de la mer. La différence d'altitude entre sa source et son confluent avec l'Isère, est de 1,270 mètres environ. C'est un cours d'eau très-rapide.

ARCLU. — Affluent de l'Arc.

ARGENTINE. — Affluent du Doron en Tarentaise, le Doron de la rive droite. L'Argentine descend du col du Cormet et de la Louze, passe près d'Aréche et du Praz et rejoint le Doron à Beaufort.

Beaucoup de rivières et de fontaines, en France, ont dans leur nom le radical argent, sans doute à cause de la blancheur de leurs eaux.

ARLY. — Sort de la montagne d'Hermance, baigne Mégève, passe sous Flumet, Crest-Volan et Ugines, et rejoint l'Isère près d'Albertville. Quoique assez considérable, ce cours d'eau n'est que flottable et seulement dans la partie inférieure de son cours qui est très-accidenté. Une tradition porte que les plébains de Flumet y trouvaient de l'or dans un endroit fort escarpé, entre Flumet et Héry.

ARONDINE. — Quel joli nom ! C'est celui d'un ruisseau qui descend de la montagne des Aravis, baigne la Giettaz et vient se jeter dans l'Arly au bas de Flumet. On lui donne, dans quelques ouvrages, le nom de NORANDINE. C'est un charmant cours d'eau que l'on remonte tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre de ses rives, pour aller aux chalets des Aravis.

ARPENAZ. — Le nant ou torrent d'Arpenaz est un affluent de l'Arve sur sa rive droite. Il descend du mont Colone et forme, sur la commune de Saint-Roch, une jolie cascade qui est magnifique après les pluies, mais qui est bien diminuée pendant les chaleurs. Elle se précipite d'un rocher taillé à pic de 260 mètres d'élévation.

J'ai trouvé dans les notes d'un Savoyard laborieux, M. Pillet, un des collaborateurs de la biographie de Michaud, qu'anciennement on l'appelait Aigue-Pennaz, en latin *Aqua Pennata*.

Le mot *nant* est le mot celtique qui signifie torrent et qui a persisté jusqu'à nous dans les patois de la Savoie. Il se trouve dans plusieurs noms de torrents ou de ruisseaux dans les provinces de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, etc. En Savoie, dans beaucoup de communes, le torrent n'a pas d'autre nom que celui de *nant*, et pour les distinguer on y ajoute le nom de la commune ou du hameau qu'il traverse.

ARVAN. — Affluent de l'Arc, près de Saint-Jean de Maurienne. Il a ses sources aux environs du col de la Batie et des glaciers du mont Goléon. Il écoule aussi

les eaux du lac Blanc, du grand lac et de plusieurs autres petits lacs. Torrent impétueux dont les crues font refluer les eaux de l'Arc, et causent souvent des inondations partielles en amont du confluent, l'Arvan roule de gros blocs de rocher. Il passe près de Saint-Sorlin d'Arve, où se trouve une carrière de pierre noire semblable à celle qui sert pour le dessin, qui rend quelquefois les eaux de ce nant tout à fait noires.

ARVE. — Grande rivière du Faucigni, qui coule dans les vallées de Chamonix, de Sallanches et de Maglan, baigne les villes de Chamonix, de Sallanches, de Cluses, de Bonneville, en Savoie, et de Carouge dans le canton de Genève où elle se jette dans le Rhône. Elle a un cours de plus de cent kilomètres, et elle verse au Rhône 9,208,958 mètres cubes d'eau par jour. Sa rapidité varie d'un mètre 60 à trois mètres par seconde. Après les pluies ou la fonte des neiges, elle fait refluer les eaux du Rhône vers Genève, où les moulins tournent alors en sens inverse. Casaubon a observé ce fait en 1572 ; Saussure le signale à diverses dates. Il est très-dangereux de se baigner dans ses eaux, qui sont très-froides et de couleur grise. Une partie de cette rivière a été diguée sous le règne de Charles Félix (1).

ARVEIRON. — Dans la vallée de Chamonix, ce cours d'eau descend du glacier des Bois, prolongement de la Mer de glace, et se jette dans l'Arve sur la rive gauche. Il sort d'une grotte de glace dont les dimensions varient fréquemment. Arveiron est un diminutif d'Arve. Cette liste fournira de nombreux exemples d'affluents, dont le nom est un diminutif de celui du cours d'eau dont ils sont tributaires. Le nom suivant en fournit un exemple immédiat.

ARVETTE. — Affluent de l'Arve près d'Entraigue, hameau de Saint-Jean d'Arve. Rien de plus évident que l'étymologie du nom de ce hameau qui est situé au confluent de l'Arve et de l'Arvette entre deux eaux.

AVÉROLE. — C'est à Villaroux, hameau de Bessans dans la haute-Maurienne, que ce torrent rejoint l'Arc. Il descend du col du Lautaret.

AYSE. — Affluent du Giffre dans le Faucigni.

AZEINS. — Affluent de l'Isère qui vient des sept lacs dans le Dauphiné, baigne Allevard dans le département de l'Isère, et coule très-peu sur la Savoie où il rejoint la Bréda. F. R.

(*A suivre.*)

---

(1) Arve ou Avre est un nom de cours d'eau très-répandu en France. L'Avre en Normandie est nommée en latin *Arva*.

CARNET DES FINANSES DE SAVOYE POUR L'ANNÉE 1641. (1)

			L. S. D.
La tallie ordinaire deçà les monts importe par quartiers suyvant la révision faicte par la Chambre, le 10 mars 1627.....	.....	.....	93207.15. 6
	L. S. D.		
Savoie	26522.12.11		
Genevois	18393. 3. 5		
Faucigny.....	15309.12. 1		
Chablaix	5605. 4. 0		
Ternier	1255. 3. 9		
Galliard.....	509.15. 3		
Morienne.....	10686.13. 9		
Tarentaise.....	12390.17. 9		
Bugey.....	2534.12. 7		
	93207.15. 6		
		L. S. D.	
Havoir pour cottes qu'ont estés diminués sans reier come cy après	.....	981.12. 1	
En Savoie : Pugnet.....	1.12. 9		
En Genevois : ville de la Roche...	74.10. 0		
Estrambières.....	22. 3. 0		
En Faucigny: Thie p. le 1[3 de cottes	55.14.18		
Chatillion idem...	100.13. 0		
Mieucy idem...	222. 6. 7		
Samoien 1[6.	166. 7. 7		
Moullion idem...	36. 3.11		
Aulte Bonne idem...	55.14. 7		
Thonon en Chablaix.....	76.19. 0		
St-Jean-de-Morienne.....	169. 7. 0		
	981.12. 1		
Exemptions au surcoianse dudit ordinaire par quartiers :			
Bourgeois de Genève — En Genevois.....	34. 0.11		
Bourgeois de Genève — En Faucigny	53. 1. 0		
Bourgeois de Genève — En Chablaix.....	75. 6. 8		
Bourgeois de Genève — En Ternier et Gailliard	648.10. 3		
	810.18.10		

(1) Sauf pour les *v* qui dans le mot se confondent avec les *u*, l'orthographe a été strictement respectée.

Report		810.18.10	93207.15. 6
L'empereur du Papegay Champagne		2. 2. 6	
La parroisse de Chanaz qui s'exige par les françois		39.12. 0	
Celle des costes de Seicel, même		158. 8. 0	
La ville d'Annessi descharges de sa cotte generique		274. 1. 6	
La ville de Chambéry pour le don que M (adame) R (oyale) leur a faict pour refaire la murallie de Leisse et c'est de leur cotte generique jusque en l'année 1648 incluse		450.	
		2716.14.11	2716.14.11
Ainsi reste ledit quartier ordinaire pour			90491. 0. 7
Savoie et Beugey	28405.10. 3		
Genevois	17988. 8. 0		
Faucigny	14619.10. 9		
Chablaix	5452.18. 4		
Ternier et Galliard	1116. 8. 9		
Morienne	10517. 6. 9		
Tarentaise	12390.17. 9		
	90491. 0. 7		

BILAN GÉNÉRAL DES FINANSES DE L'ORDINAIRE DE SAVOIE POUR L'AN 1641.
(Le compte est en ducatons).

Présides et garnisons.		
Chateau de Montmelian pour reste de 1640 et pour mars, juin et septembre 1641	25227.60	
Chateau de Chambery pour le dit temps	3920.40	
Celluy de Charbonnieres de même	1800.60	
Celluy d'Allinges come dessus	1530.50	
Garnison du pont de Grisin et Lucey pour lesdits quartiers de mars, juin et septembre 1641	1444. 4	
Celluy de Miollans comme dessus	622.69	
	34546.43	34546.43
Cavalerie et autres.		
Compagnie des gentilzhommes archiers gardel de S. A. R et entretenus sur icelle, pour mars, juin et septembre 1641	7205.50	
Celle des suisses garde de S. A. R. de même	1951.70	
Celle d'arquebusiers a cheval gardes du seign. D. Felix entretenus et advantages sur icelle pour reste de 1640 et pour lesdits 3 quartiers de 1641	8762.40	
Entretien du coronel Fromigere	615.75	
Officiers, majours et entretenus dans l'escadron qui ne passent en Piémont	2328.60	
Au marquis d'Aix et St-Maurix paie de 1640	600.	
Entretien des deux régiments du seig. D. Félix et marquis de Lullin pour janvier, février et mars 1641.	9600.60	
	31065.35	31065.35

Assignations ordinaires.

Entretien de la maison de S. A. R. pour l'année entière	48000	
Garde robe de S. A. R. de même	6000	
Apanage du Duc de Nemours	21185	
Au seig. D. Félix entretient pour le governement	6000	
Audit pour son assignation de Piémont	9225	
Audit entretien de mareschal de camp	1537	
Entretient de D. Marguerite et pour ses habits	1500	
Corriers, pedons et services secrets	1500	
Exemptions de lutencille et descharges de l'ordinaire.	14500	
Achept de poudre	3500	
Bois et chandelles des corps de garde des présides de Montmelian et Chambery	463.	
Au marquis de Lullin pour le gouvernement Chablaix, entretient de Coronel des suisses et pour sa pension, en tout	1995	
	115405	115405.

Comandes come cy après.

Au sieur marquis de Lans	750	
Au sieur marquis d'Agliet	225	
Au marquisin de Saint-Germain	225	
Au comandeur Torre	225	
Au comandeur Lambert	105	
Au marquis Ceve	225	
	1755	1755.
Despenses d'ambassadeurs	.....	1500.
Au marquis d'Aix pour l'eschange de Montréal	.....	45.
A D. Gabriel et D. Antoine son frère entretient	2000	3000.
A D. Ludovic Amé entretient	1000	
Au Sénat et Chambre des comptes pour bugées	887	
Au prebstre de Ste-Claire, hors les murs de Chambéry entretient	100	
Fondation de messe à Monthey	60	
Au roy de l'Arquebouse de Chambéry	100	
Réparations du château de Chambéry	500	
Aumosnes	100	
Pension aux héritiers de la dame de Pingon pour la moitié de 225	112	
Aux pères jesuistes pension sur les deniers de la ville de Chambéry	225	
Pain des prisoniers de la d^e ville pour la moitié de 420 l'année	210	
	2294	2294.

Gages du Sénat come cy après :

Au 1er président	892.48	
A 3 autres présidents à 620, 32	1861.16	
A 2 chevalliers à 382, 40	765.	
A 17 sénateurs à 310, 4	5270.72	
A 2 généraux	677.64	
Aux 3 officiers, substitut, secretaire civil et criminel.	367.70	
	9835.30	9835.30

Gages de la Chambre et finansiers come cy après :

Au 1er président	620. 8	
A 2 autres présidents à 504, 48.	1009.16	
A 2 présidents des finanses idem	1009.16	
Au generalissime des finanses	2000.	
Au general des finanses	2000.	
A deux chevalliers à 397, 40	795	
A 16 maistres à 310, 4	4960.64	
Au maistre et contreroleur des finanses	666.48	
A 3 patrimoniaux à 310,4	930.12	
A 2 clavaires, 2 greffiers, un contreroleur esmolumenteur, 2 comissaires, 2 receveurs, l'aumonier et 4 huissiers	1170.76	
Au referendaire de Savoie	506.	
	15668.	15668.

Gages des oficiers de guerre come suit :

Au comissaire pour le tout	487.40	
A 4 autres comissaires, pour la moitié à D. 146, 20	585.	
Au contreroleur general pour le tout	500.	
A l'autre contreroleur p. moitié	146.20	
Aux deux comis à D. 73, 10 p. la moitié	146.20	
	1865.	1865.

Gages des trésoriers general et provinsiaux.

Au trésorier general	1170.	
Audit pension	220.33	
Au trésor. provincial de Morienne	195.	
A celluy de Tarentaise	195.	
A celluy de Genevois	146.20	
A celluy de Chablaix	146.20	
A celluy de Ternier et Galliard	73.10	
	2146.03	2146.03

Gages à divers.

Au secretaire Viglioni	287.40	
Au secretaire Chouvet	97.40	
Au secretaire Garavet	157.40	
Au Père Monod, entretient	560.	
A l'exequuteur de justice	42.48	
	1145.08	1145.08

Mandats et ramborsements de prests d'offices ez deux derniers quartiers

Au P (résident) Castagnery pour moitié de D. 6350	3150.
Au C (ommissaire) Draguet ( ) moitié de D. 1575.	787.
Au P. Milliet moitié de D. 1050	525.
Au sénateur Favier moitié de D. 2100	1050.
Au sénateur de Coisia à compte de D. 2100	525.
Au chevalier de Valpergue à compte de D. 1680 reste de D. 2500	600.
Au C. Meynier moitié de D. 550	288.

Au general Turinet reste de D. 2500	656.	
Au patrimonial Devoley au quartier de juin reste de D. 1050	262.	
Au substitut des généraux Excoffon reste de D. 1050 au dernier quartier	262.	
	8105.	8105.

Aultres mandats.

Au m (arquis) de Bernex à compte de D. 41826 pour reste de D. 56568.60, ez deux derniers quartiers.	10000.	
Au général des postes Gontery pour reste de D. 10[m. de prest, au quartier de mars	5250.	
Au 1er secretaire Carron en 4 quartiers des deniers de la provinse de Morienne par mandat du 5 octobre 1640	7245.53	
Au M. de Carail pour la moitié de D. 6[m. pour la dote de sa feme ez deux derniers quartiers	3150.	
Au trésor' général Morand L. 24282 au quartier de mars, dont il a faict promesse aux marchands Jacquier et Catillion de Lyon, evallues a L. 10 la pistole d'Espagne	7648.	
Au P. et général des finanses Granery, valeur de 683 pistoles d'Italie par mandat du 18 novembre 1640 au quartier de mars	2100.	
Au dit dud. quartier de mars par mandat du 11 décembre 1640	3150.	
Audit par descharge de service secret de 200 fl. d'or d'Italie au quartier de mars	307.40	
Au général Turinet pour estre paié au quartier de mars pour prest faict en février	8400.	
Au m. de St-Germain ez 3 derniers quartiers pour la moitié de D. 5[m. reste de 6[m. de la dote de sa feme	2625.	
A l'œconome de l'Evesché de Moriene Bertrand à compte de D. 4266 qu'il doit havoir des deniers des revenus de la d° Evesché ez deux derniers quartiers	3000.	
Au sieur D. Félix p. reste de sa tapisserie et chevaux qu'il a faict remettre dans nostre escuirie ez deux premiers quartiers	4095.	
Audit pour 2 boites de diamans qu'il nous a remis par trois descharges de services secrets ez deux derniers quartiers	2624.	
Changes escheus à la fin de 1640, au quartier de mars	7683.	
Aultres changes p. l'année 1641 aux quartiers de juin et décembre	7329.	
Aux Péres jésuistes pour leur esglise	525.	
Réparations du chateau de Montmélian	4000.	
Achept de 500 mosquetz de Champroux d'Annessi à compte de ceux qu'il doit fournir de son parti	1162.	
Achept de 500 piques à fl. 3 pièce	225.	
Bois et chandelles des corps de garde de la cour et du jardin de Chambéry pour janvier, février et mars	127.	

A l'escadron de Savoie reste de son quartier d'yver pour repasser de dessà	3871.	
A de la logia Adjuto de Costa	300.	
Au général des monnoies Dominique Favre pour vente de 2 grands muletz au quartier de mars par mandat du 24 novembre 1640	315.	
	85132.13	85132.13
		305522.04

(*A continuer.*) F.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE SAVOIE. — A tout seigneur, tout honneur. Nous commençons par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

Le *Courrier des Alpes*, moniteur officiel de cette société savante, nous apprend qu'elle a eu sa séance de rentrée le 28 novembre. M. l'abbé Vallet a lu dans cette séance une note concernant les observations qu'il a faites, dans la nuit du 27 au 28 novembre, sur une pluie d'étoiles filantes, phénomène rare à cette époque de l'année. Les observations de M. l'abbé Vallet sont intéressantes ; il a joint à ces observations celles qui ont été faites à d'autres époques pendant le même mois.

Une note de M. Harold Tarry, sur les aurores boréales, a été lue dans la même séance. M. Borrel, architecte à Moûtiers, membre correspondant, a aussi envoyé deux notes manuscrites, dont il a été donné lecture.

La première est une note *complémentaire* sur la *découverte de tombeaux romains sur le parcours de la route nationale* n° 90, entre Villette et Moûtiers. Cette note nous apprend que son auteur a trouvé dans cet endroit des poteries, une médaille romaine et un fragment d'inscription.

L'autre note nous fait connaître la découverte *de tombeaux romains au chef-lieu* de la *commune des Chapelles en* 1871.

L'un de ces tombeaux contenait un vase à anse et à goulot étroit, un plat creux à rebord et la moitié d'un petit vase à anse. Au dessus de ce tombeau des ouvriers avaient découvert auparavant une sépulture chrétienne bien caractérisée par le cerceuil qui contenait les ossements et un chapelet formé de six dizaines. Un autre tombeau romain a été trouvé près du premier ; il contenait des fragments d'urnes cinéraires, des charbons et quelques os brûlés. M. Borrel ajoute : « On « ne peut inférer de la superposition constatée de deux sépultures « d'une époque différente, que l'on ait établi, volontairement ou par « hasard, un cimetière chrétien sur un champ de morts romain, etc ».

Il est parfaitement constaté au contraire que, dans beaucoup de localités, des cimetières chrétiens ont été établis dans des emplacements déjà occupés par d'anciennes sépultures, comme nous voyons des églises chrétiennes s'édifier sur l'emplacement occupé auparavant par d'anciennes basiliques, ou par des temples païens.

Il nous suffira de citer pour exemple le cimetière remarquable de Charnay en Bourgogne, qui a fait connaître de nombreuses et riches sépultures mérovingiennes, et au-dessous desquelles on a commencé à découvrir des tombeaux romains, et enfin, dans une couche inférieure, des sépultures plus anciennes encore.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HSTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — M. L. Rabut rend compte d'une intéressante monographie sur Bardonnèche, envoyée à la Société. Il signale à l'attention des membres un ancien passage, cité dans cet ouvrage, qui mettait Modane en communication avec la vallée d'Oulx. On jouait dans cette vallée au moyen-âge le mystère de saint Jean-Baptiste; c'était la même coutume dans les vallées qui descendent des deux versants des Alpes.

M. le baron de Ponnat fait un rapport sur la bibliothèque de la Société, dont il a fait un catalogue d'après un système nouveau et préférable à tous ceux qui ont été adoptés jusqu'à présent pour les bibliothèques publiques. Ce rapport sera imprimé dans les comptes-rendus des séances. La Société décerne le titre de membre honoraire à M. le baron de Ponnat.

M. Champod, lithographe, est reçu membre effectif. X.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Un paysan a trouvé dernièrement dans son champ, situé aux environs de Faverges, près de l'ancien Casuaria, une médaille en or bien conservée, de l'empereur Anasthase. Voici la description de cette médaille :

Tête de l'empereur à droite ; légende : DN. ANASTASIVS. P. F. AVG. (*Dominus noster Anastasius pius felix augustus*).

Revers : VICTORIA AVGVSTORUM (Une victoire ailée tient de la main droite une couronne, et une croix de l'autre).

En champ : une étoile à cinq pointes.

A l'exergue : C·OMOR.

MUSÉE D'AIX-LES-BAINS. — M. le vicomte Lepic vient encore d'acquérir pour ce musée une collection d'objets lacustres, provenant des palafittes d'une station nouvellement découverte dans un lac de la Suisse.

MUSÉE DE CHAMBÉRY. — On dit que le musée de Chambéry sera bientôt ouvert au public. Merci, mon Dieu ! voilà huit ans que le bon public attend avec sa patience éternelle. Il paraît que ce musée n'a plus d'administration, que la commission ne se réunit jamais, et que tout repose sur le bon vouloir d'un conservateur qui fonctionne seul et sans aucune espèce de contrôle. L. R.

DES AFFRANCHISSEMENTS
DANS
LA PROVINCE de MAURIENNE

La Maurienne peut à bon droit revendiquer le titre de fille aînée de la liberté. Après avoir, avant l'ère chrétienne, barré pendant des siècles le passage aux légions romaines et résisté aux hordes sans cesse

renaissantes des barbares, animés de cet esprit d'indépendance inhérent aux pays de montagnes, ses habitants, depuis lors, n'ont cessé de combattre pour maintenir leurs droits et franchises, et en acquérir de nouveaux. Peines, embarras, sacrifices, fatigues, ils n'ont rien épargné pour atteindre leur but : s'unir plus intimement à leurs princes pour se débarraser des mille liens dont les tenaient garottés la noblesse féodale et le clergé.

Si le cadre de notre *Revue* était assez grand, nous pourrions retracer à notre aise les nombreux faits qui ont amené pacifiquement l'état actuel ; nous nous contenterons d'en prendre un des plus considérables et des plus rapprochés de ce siècle ; nous voulons parler de l'édit du 10 décembre 1771, et des affranchissements qui en ont été la conséquence.

I.

Le *bourg de Saint-Michel* était le chef-lieu de la mestralie (1) de ce nom qui comprenait neuf communes : *Saint-Julien, Montdenys, Saint-Martin-la-Porte, Thyl, Beaune, Orelle, Valmeinier, Saint-Martin-Outre Arc et Saint-Michel.*

Cette partie de la Maurienne, de même que les mestralies de Modane et de Lanslebourg, n'avait jamais été incorporée aux autres communes formant le domaine temporel des évêques de Maurienne ; mais au contraire était restée dans le domaine des rois de Bourgogne, qui l'avaient donnée en apanage à Humbert-aux-Blanches-Mains.

Les comtes et ducs de la maison de Savoie, pour se rendre favorables les populations de la mestralie de Saint-Michel, leur avaient octroyé de nombreuses chartes de franchises ; le tout, il est vrai, à beaux deniers comptants.

Charles-Emmanuel Ier avait déclaré les neuf communes composant cette mestralie à jamais inaliénables de la couronne de Savoie.

---

(1) *Mestralie*, *mestrallie*, *mistrallie*, de *mistralis*, *ministerialis*, officier, employé. Le mistral avait les doubles fonctions de juge de paix et de receveur des contributions ; la mistrallie dépendait de la châtellenie. Ducange, dans son *Glossarium*, les appelle : *minores officiales regum, ducum comitum, et dominorum feudalium, qui dominorum subditis judicunt, eorum jura procurant, census et redditus exigunt.* Il y a en Maurienne, et notamment à Termignon, plusieurs familles qui portent le nom de Mestrallet.

« Etant d'un bon prince, dit-il dans les Lettres Patentes du 18 avril 1609, de chérir les sujets qui, par longues années, ont hérité de père à fils l'affection que les bons et loyaulx subjets doibvent au service de leur prince, ne manquant jamais en rien de ce qui les concerne d'en monstrer en toutes occasions ung grand zèle à son service, ainsi qu'ont faict dès plusieurs siécles en çà et dès l'heureuse naissance de notre couronne, nos bien aimés et loyaulx subjets de notre province de Maurienne, et particulièrement ceux de la mestralie de Saint-Michel audit Maurienne, lesquels étant les premiers et plus anciens subjets que nos glorieux prédécesseurs ayent heü en nos provinces deçà les Monts, qui toujours se sont signalés par leur fidélité et affection envers nos ayeux leurs légitimes princes et seigneurs, et plus particulièrement en notre endroit; en conséquence, de notre certaine science, plaine puissance et autorité absolue, et pris l'advis de notre Conseil séant auprès de notre personne, avons déclaré et déclarons nos dicts subjets de Saint-Michel, Saint-Julien, Montdenis, Saint-Martin-la-Porte, Valmegnier, Beaune, Thyl, Orelle et Saint-Martin d'Arch, immédiatement dépendre de notre couronne et de nos successeurs et *à jamais inaliénables* d'icelle pour nous et nos légitimes successeurs, veuillant qu'ils jouissent par cy-après de la liberté et franchise desquelles leurs antécesseurs et eux ont joui, leur promettant par *foy de prince* et par forme de contrat juré, édict *irrévocable* et promesse *infaillible* de ne jamais consentir à aucune chose contraire à leur liberté et franchise, etc. »

Ces Lettres Patentes signées du grand sceau à Turin le 18 avril 1609, vérifiées par la souveraine Chambre des comptes, siégeant à Chambéry, suivant son arrêt d'entérinement du 1er juillet suivant, qui constate que les 6,000 ducatons dont il sera question ci-après ont été payés le 23 avril précédent, furent aussi soumises à la vérification du Sénat sur conclusions de l'illustre Fabvre, procureur général, le 7 même mois de juillet.

Un prince ne peut en meilleurs termes faire l'éloge de ses sujets, les remercier et reconnaître les services qu'ils lui ont rendus : mais on va voir qu'ils les méritaient bien et avaient assez chèrement payé ces louanges.

Forcé de vendre une partie du domaine de la couronne pour subvenir aux énormes dépenses de guerres qu'il avait eues avec la

France (1), Charles-Emmanuel Ier, par lettres patentes du 12 avril 1599, avait cédé à *Pierre de Duingt* dit *Mareschal* (2), baron de la val

---

(1) Charles-Emmanuel Ier, né à Rivoli le 12 janvier 1562, fut moins heureux que son père, le vainqueur de Saint-Quentin. Dévoré de l'ambition d'agrandir ses Etats, il s'engagea dans une série de guerres dont il retira peu d'avantages et le pays encore moins. Par le traité de Lyon de 1601, Henri IV se fit céder à perpétuité la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Peu content de ces désavantages, le bouillant fils d'Emmanuel-Philibert recommença ses agissements, qui se terminèrent par la conquête de la Savoie en 1630. « Né avec un courage élevé, dit l'abbé Frezet, une âme ardente et un génie plus vaste que ses Etats, il se tourmente pour s'agrandir ; il fait de grandes choses pour atteindre ce but. Ses exploits semblent, à diverses reprises, le conduire au succès le plus éclatant ; mais de grands revers finissent par lui faire expier les torts d'une ambition et d'une politique *plus d'une fois condamnables.* » Ces dernières expressions du panégyriste de la maison de Savoie sont complétement justifiées par sa conduite vis-à-vis des habitants de la mestralie de Saint-Michel, ainsi que nous le verrons bientôt. La Maurienne eut particulièrement beaucoup à souffrir des suites de l'invasion de la Savoie par les troupes du roi de France commandées par Lesdiguières.

(2) Le voyageur peut apercevoir à sa gauche en entrant dans la gare de Saint-Michel, en arrivant de France, une massive habitation aux murs lézardés et que revêtent d'un tapis vert, jusqu'à la hauteur des premières fenêtres, des lierres séculaires. C'est le château de la famille du seigneur de Duingt dit de Mareschal, provenant de celles des de Luciane. « Il n'a pas l'importante forme du château-fort de Miolans, dit M. C.-G. Foray, dans une note communiquée, cependant il a à sa porte une herse, des gonds et des barreaux énormes, une cabine pour le guet, des meurtrières, des machicoulis, etc. Les emblêmes de la puissance seigneuriale n'y faisaient point défaut. Un des passages principaux du bourg supérieur de Saint-Michel se pratique sous la voûte au sud de ce manoir aux solides assises. Suivant un inventaire de 1638, dressé par Me Pétet, notaire à Saint-Jean, pour constater le délaissé du baron Philibert de Duingt, gentilhomme ordinaire du duc de Savoie, lieutenant de la compagnie des gentilshommes savoisiens, archers de sa garde, fait à la requête de *demoiselle* (textuel) Anne de Cève, sa veuve, comme tutrice de son unique enfant Victor-Amédée, il conste qu'il existait au-dessus des créneaux de la porte d'entrée, visant sur la place du marché actuel, quatre *fauconneaux* dont trois de 1 m. de longueur, et l'autre de six décimètres, plus deux petits *canons*, l'un monté sur roues, et le second qui n'était pas monté, n'avait que trois décimètres de longueur. Le château contenait, en outre, dans la salle d'armes, 86 mousquets montés à mèche, 5 arquebuses montées à rouets dont une rayée au-dessus et à feuillage, une arquebuse sans rouet, longue de 2 mètres, 23 piques garnies de leur fourreau en velours et orangé, 23 autres sans garniture, une dite du capitaine avec son fourreau en broderie d'argent, un drapeau neuf de soie bleue et blanche, 21 corselets de devant et de derrière, le devant de six plastrons, un hausse-col doré et six autres en fer, un tambour garni, une arquebuse à mèche pour la chasse; un vieux poignard à coquille, genre antique, six casques en fer, onze bandouillères en velours ordinaire, seize autres en cuir rouge et quinze en cuir noir et pelé, deux cors de chasse dont un à grande forme et l'autre de petite dimension, un pistolet à l'antique, une hallebarde, deux langues de bœuf (pour fourbir), quatre armes d'art, un dard, un coutelas d'acier de Damas, deux fourgines pour

d'Isère, gouverneur du chateau et de la ville de Conflans, colonel de la province de Tarentaise, le revenu annuel et perpétuel de la châtellenie et de la mestralie de Saint-Michel. Le revenu consistait en laods, ventes, servis, censes, muages, mains-mortes, plaids, tâches, dîmes, bottiages, rivages, gardes et autres devoirs féodaux, amendes, fermes, émoluments de greffe, curialité, office de métraux, ensemble la petite leyde exigée à Saint-Michel le mercredi seulement, et la grande leyde huit jours avant et huit jours après la foire (1).

Cette cession avait eu lieu pour la somme de *dix mille écus d'or*, valant l'écu sept florins et dix sols de Savoie; elle représenterait aujourd'hui environ trois cent mille francs. En 1599 elle représentait 140,000 fr. environ.

Aussitôt qu'elles eurent appris cette cession, les communes composant la mestralie de Saint-Michel s'étaient réunies et avaient fait offrir au duc de Savoie « *six mille ducatons* de treize florins de Piémont (environ 90,000 francs de notre monnaie actuelle), outre leur cotte du donatif que les sujets de deçà les Monts lui faisaient à l'occasion des mariages (2) des infantes *donnes Marguerite* et *Isabelle* (3) ses filles, car elles ne voulaient pas dépendre d'autres seigneurs subalternes, et n'avaient rien tant à cœur que d'être à perpétuité ses sujets immédiats. »

---

tisonner dans le grand âtre. L'inventaire constate, en outre, que les appartements du château construit dans le courant du XIVe siècle étaient tenus sans luxe, mais confortablement, en rapport avec une résidence dans ces lieux alpestres. » Aujourd'hui, le vieux manoir, jadis hanté par la noblesse la plus ancienne et la plus aristocratique de la Savoie, témoin des plus brillantes fêtes comme des rendez-vous des plus valeureux guerriers et des chasseurs de bêtes féroces, est la propriété de M. Grange, notaire à Saint-Jean de Maurienne qui l'a donné à bail à plusieurs familles de cultivateurs. Nous donnerons plus loin des détails sur la famille Duingt de la val d'Isère.

(1) La foire de Saint-Michel, l'une des plus considérables de la vallée, a lieu chaque année, le 28 et le 29 septembre. Les marchands de beurre, de fromage, de bestiaux, s'y donnent rendez-vous de l'Italie, de la Tarentaise et de Bardonnêche. Il s'y fait d'importantes transactions.

(2) Cet usage de doter les filles des souverains est encore en usage aujourd'hui. Le roi ou l'empereur, aurait-il une fortune colossale et personnelle, exige que l'on apanage les princes et princesses de sa maison.

(3) De son mariage avec Catherine-Michelle, fille de Philippe II, roi d'Espagne, Charles-Emmanuel Ier eut dix enfants. Le sixième, Marguerite de Savoie, se maria à François de Gonzague, et Isabelle — le septième enfant — à Alphonse d'Est, duc de Modène.

Ce langage plein d'une noble et généreuse fierté et en même temps l'importance de l'offre décidèrent Charles-Emmanuel à revenir sur ladite vente, dont le prix, au surplus, ne lui avait pas encore été payé. Mais cela ne fit pas l'affaire de l'acquéreur, ou plutôt du cessionnaire.

Pierre de Duingt intenta un procès à la Mestralie de Saint-Michel, pour faire rejeter le bénéfice des lettres patentes qu'elle venait d'obtenir; mais un arrêt de la Chambre des comptes, en date du 1er décembre 1620, le débouta de ses prétentions. Vous croyez qu'enfin elle va jouir du bénéfice de sa générosité et de son amour patriotique? Détrompez-vous.

Les lettres patentes de 1609 avaient déclaré celles de 1599 nulles et non-avenues, et les communes dépendant de la Mestralie de Saint-Michel « à jamais *inaliénables* ». Vingt-six ans plus tard, elles étaient de nouveau cédées.

Le 5 janvier 1634, Victor-Amédée Ier (1) inféode de nouveau les neuf communes de la Mestralie, avec titre de baronnie à Philibert de Duingt, frère de Pierre, avec *omnimode* juridiction et toutes autres prérogatives de fief noble, érection de *fourches* et *patibules à quatre piliers* pour vraie marque de justice et de baronnie, sous la seule réserve qu'il remboursera les 6,000 ducatons payés à son père en 1609 par lesdites communes.

Cette violation criante de toutes les règles du droit, cet abus de la force, cette ingratitude d'un prince pour lequel ses sujets avaient fait preuve de beaucoup de dévoûment, excitèrent l'indignation des communiers de la Mestralie. Le souverain Sénat de Savoie et la Chambre des comptes qui avaient entériné les lettres patentes de 1609, manifestèrent hautement aussi leur mécontentement. Henry IV avait dit souvent que « si la bonne foi était bannie de la terre, elle devrait se réfugier dans le cœur d'un roi », et que « l'observation de la foi donnée est plus profitable que tout ce que promet la perfidie »; le roi Victor-Emmanuel, très-probablement, ne pensait pas de même.

(1) Victor-Amédée Ier, né à Turin le 8 mai 1587, eut à supporter les conséquences de l'humeur belliqueuse de son père, c'est-à-dire à défendre de tous côtés l'envahissement de ses Etats. Plus heureux que lui, il eut la consolation de mourir en laissant la paix à ses sujets et des finances moins obérées.

Un nouveau procès s'engagea avec Philibert de Duingt dit Mareschal, et celui-ci eut gain de cause, sans bourse délier. Il ne fut pas même obligé de rembourser les 6,000 ducatons. Sur quoi s'appuyèrent les juges pour sanctionner une telle félonie? Les documents nous font défaut pour l'apprendre.

Dès lors les populations trahies rongèrent sourdement leur frein ; elles ne se fièrent plus aux promesses de leurs souverains et attendirent le moment favorable pour s'affranchir définitivement et envers les suzerains directs et envers leurs cessionnaires.

II.

Déjà le volcan qui devait éclater en 1789 s'annonçait par de lointains mugissements ; ce n'était pas encore l'ouragan, mais ce calme sinistre qui le précède. Les vilains commençaient à se faire revêches pour l'acquit des dîmes et autres impôts féodaux ; une sourde agitation s'était emparée des classes inférieures de la société. Pleins de prudence, quelques seigneurs et notamment l'évêque de Maurienne se hatèrent de réaliser en beaux écus sonnants des droits qu'il devenait de jour en jour plus difficile de faire valoir. La série des actes d'affranchissement commence par celui passé le 21 mai 1765 entre les seigneurs de la val d'Isère et la mestralie de Saint-Michel.

Nous allons reproduire *in extenso* cet acte important :

« L'an 1765 et le 21 mai, à Chambéry, dans l'hôtel du seigneur comte de la val d'Isère, situé à la place Château de la présente villé, à cinq heures après midi,

« Comme ainsi soit que, par lettres patentes du 12 avril 1599, les seigneurs Pierre et Balthasard de Douën de Maréchal de la val d'Isère ayant obtenu la concession et investiture de Charles-Emmanuel, duc de Savoye, d'heureuse mémoire, des revenus de la chatelenie soit mestralie de Saint-Michel en Maurienne, consistant en laods, vends, servis, censes, mages, mains-mortes, plaids, tâches, dîmes, bottiages, rivages, gardes, amendes, fermes, émoluments de greffes, curialités, offices de métraux, grandes et petites laides et tous devoirs féodaux et autres droits dépendants de la susdite chatelenie et mestralie qui

s'étend sur neuf paroisses, savoir : St-Michel, St-Julien, Mondenix St-Martin-la-Porte, Beaune, Thyl, Orelle, Saint-Martin outr'arc et Valmenier, prenant son étendue dès le pont de Villarclément en sus jusqu'au pas de la Vernaz inclusivement, sans aucune réserve des rentes et revenus susdits que le réachat perpétuel en faveur du souverain pour le prix et somme de *dix mille écus d'or au soleil,* valant *sept florins* et *dix sols* pièce, qui furent *réellement* (1) comptés de la manière y exprimée, lesquelles lettres patentes furent entérinées par arrêt de la Chambre des comptes du 13 septembre suivant, et par autres lettres patentes du 27 août 1635, intérinées par arrêt de la Chambre des comptes du 5 octobre même année;

« Victor-Amé, duc de Savoye, d'heureuse mémoire (pour les seigneurs de la val d'Isère s'entend!!), aurait vendu, concédé, et inféodé à Noble Philibert de la val d'Isère, seigneur de Douën de Maréchal, pour lui et les siens, tant mâles que femelles, le domaine et les revenus en dépendants qu'avait le souverain en la province de Maurienne, consistant aux mêmes droits du domaine conformément aux reconnaissances pour en jouir en toutes propriétés avec pouvoir de les aliéner et disposer tant en dernière volonté qu'autrement, sauf toutefois le droit de rachat au souverain et à ses successeurs à la couronne pour le prix de *onze mille ducatons* effectifs de *sept florins* pièce, qui furent aussi réellement payés de la manière y exprimée, et les droits dépendant du domaine et existant non-seulement rière lesdites neuf paroisses, mais encore rière celles de : *La Chapelle, Montgellafrey, St-Avre, Mont Pascal, Montvernier, Hermillon, Pontamafrey, Freney, Fourneaux, Modane, Villarodin, Bourget, Auçois, Avrieux, Bramans, Sollières, Scardières, Termignon et Lanslebourg* (2). »

« Et cependant, dès lesdites concessions et investitures, les seigneurs de Douën de Maréchal n'ont point fait faire les renovations desdits fiefs et au lieu d'y faire travailler, messire Henry de la val

---

(1) On ne sait qui croire au sujet du payement réel de la somme de 10,000 écus d'or, portée en l'acte de cession de 1599 ; néanmoins nous opinons à croire que ce payement n'a pas eu lieu à cette époque, mais postérieurement, car les seigneurs de Duingt n'auraient pas insisté à le faire mentionner plus de 150 ans plus tard s'il avait bien éte *réellement* effectué en 1599.

(2) Bien que par le traité de 1327, la maison de Savoie ait acquis de l'Evêché de Maurienne la moitié de son pouvoir temporel, il n'est cédé par Victor-Amé aucun revenu autre que celui provenant du domaine direct.

d'Isère, marquis de Marclaz et de Saint-Michel, et messire Joseph-François Douën de Maréchal, comtes de la val d'Isère, héritiers desdits seigneurs acquéreurs, se pourvurent à la chambre des comptes contre les neuf communautés exprimées dans la première desdites concessions par requête du 7 janvier 1703, et ayant produit, par acte du 16 mars suivant les terriers dépendants desdits fiefs, ils disent que les princes et successivement leurs ancêtres et eux-mêmes avaient exigé les servis et droits portés par iceux sur les cottets que les dites paroisses faisaient elles-mêmes dresser, sauf depuis quelques années qu'elles en avaient cessé le payement, et par acte du 23 novembre suivant, ils produisent une partie desdits cottets, lesquels, disaient-ils, lesdites communautés remettaient à leurs fermiers pour en faire l'exaction chaque année en présence des syndics desdites communautés, d'où ils tirèrent la conséquence que celles-ci étaient obligées de donner lesdits cottets soit dénombrement de tous les biens renfermés dans les mas reconnus en général, d'autant plus que tout défendeur était obligé de donner au souverain les titres nécessaires à l'établisssement de ses droits, et ils conclurent à la rémission desdits rolles et cottets, ce que lesdites communautés refusèrent en disant qu'elles ne s'étaient point soumises à de telles incombances, qu'elles n'étaient point obligées pour les possesseurs des biens sujets au fief, et qu'elles ne pouvaient même le reconnaître sans la rénovation desdits fiefs à laquelle lesdits seigneurs étaient tenus, n'étant pas icelles obligées d'établir l'action des demandeurs lesquels furent donc soutenus débouttables, sauf à eux de se prévaloir de l'offre que firent les communautés dans l'acte du 17 juin 1714 de reconnaître ce qui avait été par elles reconnu, faire à ce sujet tous devoirs seigneuriaux et payer toutes redevances;

« Et tant fut procédé que le Seigneur procureur patrimonial général de S. M. s'étant joint au seigneur pour l'intérêt du roi, ils obtinrent de S. M. une délégation en la personne de S. E. Monsieur le comte de Mellarède (1) qui, d'ordre du roi, après avoir ouï les dits

(1) Le comte de Mellarède, d'une famille originaire de Saint-Georges d'Hurtières, était sénateur au Sénat de Savoie et a joué un rôle assez important. Voir les détails sur ce personnage dans l'*Histoire du Sénat de Savoie* par M. E. Burnier.

seigneurs de la val d'Isère et de Saint-Michel, et le seigneur procureur patrimonial dans leurs demandes, et les syndics, conseilliers et communiers des dites neuf paroisses dans leurs défenses, aurait, par sa sentence arbitrale du 27 septembre 1715, ordonné que les communiers des dites paroisses passeraient nouvelles reconnaissances en faveur de S. M. au profit néanmoins des dits Seigneurs de Saint-Michel et de la val d'Isère, auxquels ils payeraient, en conformité d'icelles, les devoirs seigneuriaux du passé et de l'avenir, et que, pour faciliter la passation des dites nouvelles reconnaissances, tant pour les biens reconnus par le général desdites paroisses que pour les fonds reconnus par des particuliers, les dits syndics et communiers communiqueraient les anciens et nouveaux cadastres et donneraient la déclaration des nouveaux confins des mas reconnus et des pièces y renfermées, suite par suite, avec leur contenance, situation, dénomination et confins, comme encore des possesseurs des dites pièces et qu'ils donneraient toutes les instructions qui seraient en leur pouvoir, soit par eux-mêmes, soit par les possesseurs des dites pièces et par deux personnes intelligentes et fidèles qu'ils nommeraient dans chaque paroisse, village par village.

« Cette sentence fut acquiescée par les demandeurs et par les procureurs des dites neuf paroisses composant la Mestralie de Saint-Michel qui promirent de rapporter un aveu suffisant des communautés dûment assemblées, à l'issue de la messe paroissiale excédant les deux tiers les trois faisant le tout (1) ; lequel aveu ils ne purent point rapporter. Bien au contraire, les dites neuf paroisses recoururent à Sa Majesté par une supplique du 18 janvier 1717 où elles exposèrent que cette sentence les obligeait à l'impossibilité, non seulement parce qu'elles n'avaient aucun éclaircissement, ni des mas reconnus en général par les premières reconnaissances ni des pièces singulières qui les composent et qu'il ne leur était pas même possible d'en découvrir aucune, parce que les confins n'étaient pas exprimés dans les dernières reconnaissances dont les unes étaient passées depuis 150 ans et les autres depuis deux siècles, et que, d'ailleurs, la forme et la situation des mas et terrains avaient été défigurées et même les dénominations

(1) Formule usitée pour annoncer que l'assentiment des deux tiers des communiers convoqués lierait le surplus des habitants de la commune.

changées par les éboulements et avalanches, et que ce changement était si grand que les commissaires, en l'art les plus versés, ne pouvaient plus identifier les mas et encore moins les pièces singulières : d'où elles conclurent que le jugement était sujet à des réparations, soit parce que personne n'est tenu à l'impossible, soit parce que ce n'est pas aux enfiteotes (1) de prendre les embarras et de faire les frais de la renovation, moins encore dans le cas dont est question, où l'obscurité ne provenait que de la faute et négligence des Seigneurs du fief à les faire renover dans le terme prescrit par les Edits ; que néanmoins pour se soustraire à la peine communice (*sic*) par le commandant en Savoye pour S. M. d'être punis comme rebelles, et pour n'être pas exposés à encourir la disgrâce de Sa Majesté, les dites communautés offrirent de payer aux dits Seigneurs la même cense qu'ils en exigeaient de leurs fermiers (2) ; »

(*Sera continué.*)

BIBLIOGRAPHIE

Poésies nouvelles (3). — M. Andrevetan, docteur-médecin à la Roche, a ajouté à sa longue série d'écrits un nouveau et gros volume renfermant des poésies nouvelles sous les titres : 1° *Le Triomphe de l'amitié*; 2° *Le Mariage de réconciliation par dépit*; 3° *L'Hôtelier vampire*; 4° *Le Médecin disciple, rival de son maître*; 5° *La Maistriade, ou vie du comte Joseph de Maistre*; 6° *Décentralisation littéraire*; 7° *Le Dante en miniature*; et 8° *L'Exposition universelle de* 1867.

La scène décrite dans la pièce *Le triomphe de l'amitié* se passe à Chambéry, et par conséquent nous devrions l'analyser pour l'édification

(1) Enfitéotes, d'emphitéotes.
(2) Il nous semble que cette proposition très-équitable aurait dû être acceptée et elle l'aurait certainement été si les *fermiers* n'avaient pas été là, et parmi eux se trouvait le sieur Mathieu Donnet.
(3) Grand in-8° de 470 p., imprimé en 1870 chez MM. Blanchard et Cᵉ, Genève.

de nos lecteurs, mais le courage nous manque. Un drame en cinq actes comprenant 114 pages de vers n'est pas chose agréable à lire. Le peu que nous en avons parcouru renferme pourtant quelques bons passages, quelques situations bien amenées et bien décrites. Les lieux de la scène du *Mariage de réconciliation par dépit* sont également situés en Savoie, à Arcluse, au-dessus de l'abbaye de Bellevaux, dans les Beauges. Voici comment le fromager Guillaume ouvre la conversation :

La présure était bonne et la chaleur qu'il fait
Sur le lait à cailler en a produit l'effet.
Toute la pairolée est prise en caillebotte ;
Car, sous le moindre coup je la vois qui tremblotte.
Nous n'en obtiendrons pas un gruyère bien beau :
Le lait, de jour en jour, décroît chez le troupeau,
Toujours de plus en plus en proie à la détresse
Que lui cause cette âpre et longue sécheresse.
L'eau dans les réservoirs est tout près de tarir,
Et le peu qu'il en boit ne peut le rafraîchir.
Et l'ardeur de sa soif est encore attisée
Par une herbe insipide et de sucs épuisée.
Qu'y faire ? pour briser le caillé du pairoir,
Ursule, apporte-moi le plus long débattoir.

Par ces quelques lignes le lecteur devine qu'il s'agit de sécheresse, que l'un de ces chercheurs de source, un sourcier, fera disparaître en découvrant unefontaine et qui, à titre de récompense, épousera Rose la gentille bergère.

L'Hôtelier vampire est une comédie renfermée en 70 pages. C'est tout ce que nous pouvons en dire à nos lecteurs. Même observation pour le *Médecin disciple rival de son maître,* 107 pages à parcourir !

Les 36 pages de la *Maistriade* renferment des remarques critiques sur notre compatriote Joseph de Maistre et l'analyse de ses œuvres. Nous voudrions pouvoir reproduire quelques morceaux de ce poème philosophique, théologique et politique ; mais nous dépasserions le but que nous nous proposons en rendant compte des ouvrages publiés par des Savoyards.

La Décentralisation littéraire, Le Dante en miniature et *l'Exposition de* 1867 terminent le volumineux ouvrage de M. le docteur Andrevetan.

HISTOIRE

DES

HABITATIONS LACUSTRES

DE LA SAVOIE

Au centre de l'emplacement de Grésine, près de la cabane qui a été l'objet d'une exploration persistante, et qui nous a montré tout ce que pouvait contenir la hutte d'un habitant lacustre, était une cabane non moins intéressante, probablement celle du chef de la cité. Dans l'espace qu'elle pouvait occuper, j'ai eu le bonheur de pêcher cinq belles têtes de lance, dont quelques-unes très-remarquables par les ornements gravés sur la douille, des pointes de flèche et une hache à ailerons.

Des pêcheurs plus heureux y ont encore trouvé une garniture de bouclier en bois, consistant en 150 clous environ, à têtes rondes, semblables à ceux qu'emploient les tapissiers pour les garnitures de meubles. D'autres pièces de cette garniture sont dispersées. Je possède la pièce qui, opposée à *l'umbo*, garnissait la partie intérieure du bouclier. Le musée de Chambéry a acquis une épée brisée et sa poignée en bronze, provenant de la même cabane. Une lame de poignard et beaucoup d'autres objets, épingles, couteaux, pierres à aiguiser, poteries nombreuses et variées pour les usages journaliers, etc., provenant du même lieu, nous font connaître un propriétaire plus riche, qui devait exercer une autorité ou un commandement. Les bateliers, à force de draguer, ont creusé dans cet endroit un trou de deux mètres de profondeur.

Un deuxième emplacement existe dans la baie de Grésine, plus rapproché de la rive, et distant du premier d'environ cent et cinquante mètres. Tous les objets pêchés dans l'espace occupé par les cabanes montrent des usages plus paisibles, des occupations domestiques. Il n'y avait pas d'armes, mais des bracelets, des épingles, beaucoup de débris de noisettes et des provisions de pois, *vesces*. D'après

des obervations faites au Jardin des Plantes de Paris, cette espèce de pois serait commune dans les Calabres. Des débris de paniers et de corbeilles, des poinçons, des aiguilles, font présumer que ces chaumières étaient surtout occupées par des femmes.

M. Casalis de Fondouce y a reconnu les traces nombreuses et certaines d'un atelier où on polissait et façonnait les objets de bronze. En quelques coups de drague il a retiré de nombreux outils, polissoirs, poinçons, marteaux, fragments de bronze, destinés à la fonte, etc. Un objet curieux qu'il a pêché dans le même endroit est la moitié d'une palmette en bronze, qui a pu servir de garde à une poignée d'épée, et dont le dessin rappellerait, par sa perfection, les premiers temps de l'art romain. Il est probable que cet objet est postérieur à l'époque des habitations lacustres. J'ai moi-même recueilli, au milieu de la station du Mollard, la moitié d'un moulin romain, qui n'a rien d'analogue avec les pierres de grès à broyer le grain de l'époque lacustre.

La description des emplacements à pilotis de la vallée du Bourget a déjà été faite d'une manière à peu près complète. Je me contenterai donc de signaler les choses les plus curieuses et les plus intéressantes concernant les emplacements.

La station de Tresserve, située près du rocher vertical appelé le Saut de la Pucelle, est la plus importante après celle de Grésine. Elle est remarquable par les beaux plats ornés qu'on a trouvés au milieu des débris des habitations, par les perles d'ambre et par une espèce de grosses perles en verre, ornées ou émaillées de terres rouges et jaunes. Je les ferai connaître.

Il y avait aussi dans cet emplacement une fabrique de couteaux. Des couteaux à douille y ont été pêchés en grand nombre, quelques-uns usés par le service, les autres, tout neufs. Quelques couteaux avaient encore leur manche en bois. Un petit couteau avec son manche en bronze d'une seule pièce, un vrai bijou, provenant du même endroit, fait partie de ma collection.

L'emplacement de Conjux a fait connaître la première découverte d'un atelier de fondeur. Cet atelier a fourni des moules en pierre de haches, de faucilles, d'anneaux de diverses grandeurs, un culot de bronze, des polissoirs et une petite scie à main en bronze, objet rare, qui devait déjà être précieux à l'époque où l'on s'en servait.

Je dois signaler ici à l'attention des explorateurs une découverte

intéressante de cette localité. Entre l'emplacement à pilotis de Conjux et le rivage, on voit les vestiges d'ouvrages considérables, qui paraissent romains d'après les poteries rouges fabriquées au tour, et les tuiles à rebord qu'on a recueillies autour de ces vestiges. Ils consistent en une longue rangée de pieux disposés parallèlement à la rive et en un amas de grosses pierres apportées pour rendre l'ouvrage plus solide. La drague ne peut pas fonctionner parmi ces pierres. Les poteries y ont été pêchées à l'aide de la pince. Ces ouvrages ont été disposés sur une très-grande étendue, comme une circonvallation qu'on aurait construite autour de la cité lacustre de Conjux. Ils sont situés actuellement à une distance de 40 mètres environ du rivage, de 150 mètres de l'emplacement à pilotis, et à une profondeur de deux mètres et demi. Les poteries souvent entières qu'on trouve au milieu des pierres et des pieux sont exactement semblables à celles qu'on rencontre dans les tombeaux romains, et n'ont aucune analogie avec les poteries lacustres, ni comme fabrication, ni comme forme, ni comme travail décoratif. Elles paraissent néanmoins avoir servi à des usages domestiques ; elles affectent la forme de plats, de patères, d'écuelles à anses, de soupières, de vases vinaires, etc. Toutes ces poteries ont été façonnées à l'aide du tour, et portent quelquefois des ornements simples tracés à l'aide de la roulette. Leur couleur, d'un rouge vif, indique qu'elles ont été soumises à une haute température pour leur cuisson. Quelques-unes sont recouvertes d'un vernis comme les poteries dites *Samiennes*.

De nouvelles explorations nous feront connaître ce qu'étaient ces ouvrages, sur lesquels nous nous abstenons pour le moment de tout commentaire.

Nous reconnaissons cependant, et nous sommes heureux de pouvoir dire que les conclusions du savant M. Quicherat sur le peuple Allobrige nous paraissent indiscutables. Ce peuple du nord n'avait rien de commun avec les peuplades lacustres de la vallée du Bourget, ni avec les Allobroges, devenus alliés des Romains.

Le moment est venu maintenant d'aborder la question industrielle des peuplades lacustres, et de faire connaître toutes les antiquités arrachées au sein des emplacements à pilotis. Tous ces trésors ont été conservés et protégés heureusement jusqu'à nos jours par la hauteur des eaux qui les recouvraient. Si je ne puis tout faire connaître, la

cause en est à la mauvaise administration du Musée de Chambéry, qui enfouit plus profondément que dans le lac les objets qu'elle a acquis à prix d'argent, et qu'elle semble vouloir cacher aux yeux du public et plus encore aux yeux des travailleurs.

Je m'empresse, au contraire, de payer un juste tribut d'éloges et de reconnaissance à M. le vicomte Lepic, qui vient d'ouvrir à ses frais à Aix-les-Bains un musée remarquable, où les objets lacustres occupent une place d'honneur, et sont mis déjà à la disposition des curieux et des savants.

Antiquités trouvées dans les palafittes du lac du Bourget.

POTERIES.

Les poteries qu'on a trouvées dans les palafittes du Bourget sont très-nombreuses et très-variées. Chaque cabane était bien approvisionnée de vaisselle. Elle consistait en soupières, plats, assiettes de diverses grandeurs, bols, écuelles, tasses pour le service des repas, en jarres, terrines et vases de forme pot à fleurs de toutes dimensions pour la conservation des provisions.

Il y avait aussi des poteries de luxe, décorées de lamelles d'étain, qui ne devaient avoir d'autre emploi que de garnir des étagères et de servir comme pièces d'apparat.

Un certain nombre de poteries entières, ou presque entières, donnent une idée exacte de la forme qu'on leur donnait. Le galbe ou profil est presque toujours un talon droit, avec un rebord plus ou moins saillant, quelquefois rentré et orné.

Toutes ces poteries étaient fabriquées sur place, avec les boues mêmes du lac. La pâte était pétrie et façonnée à la main, sans l'aide du tour ou de la tournette. Une surface seulement des poteries est bien finie et lissée, et pourrait faire croire à l'emploi du tour. L'autre côté ou surface, au contraire, moins apparent, porte toujours les traces du pétrissage et l'empreinte des doigts du potier ; le côté moins fini est interne pour les vases à panse, dont l'ouverture est plus étroite, et externe pour les plats, les assiettes et les vases dont l'intérieur est plus apparent. Les poteries lacustres ont été faites au colombin

par l'addition successive de baguettes de terre au fur et à mesure des besoins. En effet, on voit très-souvent dans l'épaisseur des poteries les baguettes superposées, mal jointes, et laissant entre elles des vides mal remplis. Dans les cassures surtout on trouve des parties de terre doublées et mal reliées entre elles. On sait qu'au tour les deux faces d'un vase se font solidairement et simultanément. Les vases romains nous en fournissent un exemple.

Les linéaments inscrits sur les poteries lacustres ne sont jamais exactement parallèles, et présentent souvent des écartements sur une petite étendue. Ces écarts atteignent jusqu'à 20 millimètres ; des irrégularités semblables se voient aussi sur les circonférences concentriques des grands plats. Dans les grands vases on voit des bords présenter des écarts de 50 millimètres. Le tour même entre des mains maladroites ne produit pas des irrégularités semblables.

Enfin, sur toutes les parties finies et lissées des poteries, on aperçoit des traînées qui vont dans tous les sens, et ne coïncident pas avec l'axe de ces poteries. Les pâtes n'ont pas été levées à la tournette : car elle eût produit pour le massage des argiles le même effet que le tour.

Les cercles plus ou moins réguliers qui décorent les poteries ont pu être tracés avec des estèques, attachés à un fil et pivotant autour d'une tige fixée au milieu de la pièce avec une pelotte d'argile. Cela expliquerait même pourquoi les cercles tracés sur les surfaces intérieures sont mieux faits et plus réguliers que ceux qui ornent les surfaces extérieures; ceux-ci, en effet, étant plus éloignés de l'axe central, devaient occasionner plus de difficultés. On voit cependant des groupes de deux ou trois lignes conserver exactement entre elles la même distance. Cela vient de ce qu'elles ont été tracées à l'aide d'un estèque muni de plusieurs pointes. J'ai pêché à Grésine un estèque fourchu, fait d'un fragment d'andouiller, et qui devait être employé à cet usage.

La terre qu'on employait pour la fabrication des poteries était généralement de la boue provenant du lac et contenant beaucoup de matières organiques. Ces matières les ont colorées en noir au moment de leur cuisson, qui fut toujours imparfaite. En effet, quand on soumet des fragments de ces poteries à la température ordinaire d'un feu à poterie, ils se colorent en rouge vif, et acquièrent une dureté plus grande que celle qu'ils avaient auparavant.

Pour donner plus de consistance aux poteries on mêlait à la pâte un sable broyé d'une manière assez grossière. Les grains, au lieu d'être arrondis, ont des arêtes aiguës. La basse température à laquelle on soumettait les poteries fait que beaucoup de grains de silex ne sont pas fendillés, comme cela arrive toujours au contact d'un feu violent.

Quelques-unes des terres employées étaient décantées ou passées pour arriver à la finesse de certains vases, comme celle des petits vases de la station de Conjux.

Les enduits noirs brillants et lustrés dont beaucoup de ces poteries sont recouvertes, ont été obtenus au moyen d'une bouillie d'argile, délayée avec quelques matières gommeuses ou amylacées, de la farine de seigle ou de blé, par exemple. Les vases à demi secs étaient immergés dans cette bouillie; on laissait ressuyer et on finissait la pièce en la lissant. La cuisson s'opérait à feu modéré et dans une atmosphère réductive. Ces poteries attirent le barreau aimanté ; ce qui indique qu'elles contiennent du fer à l'état d'oxyde magnétique.

Quelques poteries ont un lustre d'un rouge brun ; d'autres sont rouges tigrées de points. Cette circonstance est due à une réduction locale des parties en contact avec le charbon au moment de la cuisson.

Les grandes poteries, destinées à conserver les provisions, étaient simplement pétries et faites à la main; elles n'étaient ni lissées, ni passées à l'estèque. Elles ont beaucoup d'analogie avec les poteries des dolmens et des cavernes. Les nombreux débris de poteries que j'ai retirés de la cachette celtique de Clarafond, et ceux que M. Lepic a recueillis dans la grotte de Savigny, sont semblables et accusent le même mode de fabrication.

On retrouve dans quelques vases des matières charbonneuses qui pourraient être des résidus d'aliments, peut-être de la farine délayée.

J'ai dans ma collection un fond de vase contenant une provision d'une matière jaunâtre et résineuse. Cette matière est soluble, très-inflammable et répand une odeur bitumineuse ; c'est le mastic que les potiers employaient pour fixer sur les vases d'apparat les pièces d'applique en étain.

Quelques fonds de vase portent extérieurement des empreintes naturelles de plantes de fougères, très-nettement faites. On plaçait probablement sur ces plantes les vases façonnés pour les faire sécher;

la terre encore fraîche se modelait facilement, et gardait les empreintes en séchant. Plusieurs fonds de vase sont décorés, les uns du signe de la croix, d'autres de lignes parallèles. Un fond de vase de ma collection porte de nombreuses empreintes de cercles concentriques très-réguliers, produites par l'application de têtes d'épingles ornées.

JARRES ET VASES POT A FLEURS. — Les grands récipients pour retirer les provisions sont de deux espèces : les uns affectent des formes sphéroïdales, avec une ouverture plus ou moins grande, un rebord et un cordon autour du col; les autres ont la forme commune et adoptée des vases pot à fleurs, souvent cités par M. l'abbé Cochet.

Les grandes jarres ont une certaine épaisseur et une solidité qui est due aux grains de sable broyés et mêlés à leur pâte. Le cordon a été appliqué avec les doigts d'une façon toute primitive ; il est quelquefois remplacé par une ligne d'empreintes faites avec le doigt ou avec un objet pointu ou arrondi. On retirait dans ces vases les provisions de grains, de graisse ou de liquide. Leur contenance varie entre cinq et trente litres. Un des plus grands a été retiré par fragments énormes d'une laiterie de l'emplacement de Châtillon ; il était associé à une faisselle bien conservée et qu'on a retirée presque entière ; le vase pouvait bien contenir cinquante litres. Une brisure près du col avait été soudée avec un mastic ayant beaucoup d'analogie avec celui qui servait à fixer les pièces d'applique en étain.

Les vases pot à fleurs étaient aussi destinés à retirer et à conserver les provisions. Des terrines de la même forme sont encore employées actuellement pour les mêmes usages. Un de ces vases, retiré de l'emplacement de Grésine à l'aide du scaphandre, contenait une provision de glands de chêne. Mes bateliers en ont pêché un autre, qui contenait une bonne provision de grains de millet. Ces vases varient beaucoup de dimensions : les plus grands ont une capacité d'environ vingt litres ; les plus petits ont la grandeur d'une tasse et sont souvent munis d'une anse. Ils sont ordinairement entourés d'un cordon en relief près de l'ouverture, ou d'une ligne d'empreintes en forme de coins inclinés; les bords de l'ouverture et de la base sont quelquefois décorés.

Les fragments de ces deux espèces de poteries sont innombrables ;

ils recouvraient les emplacements à pilotis de leurs écailles solides, et la drague avait de la peine à les briser ; nous en avons rempli plusieurs fois les bateaux qui nous portaient.

VASES A LIQUIDE ET SOUPIÈRES. — On a trouvé dans les palafittes des vases dont la forme gracieuse se rapproche beaucoup de celle des urnes cinéraires romaines ; mais ils sont plus grands et peuvent contenir vingt-cinq litres. Le soin et le fini de leur fabrication, la finesse de la pâte, mélangée avec un sable plus fin et mieux broyé, le lustre noir et brillant dont ils sont ordinairement recouverts, et enfin leur décoration, consistant en lignes parallèles, grecques, chevrons, etc., tracés à l'aide d'un poinçon ou d'un estèque, nous démontrent que ces vases faisaient partie de la vaisselle de table. On devait servir dans ces beaux vases le lait ou la bière, et chaque convive pouvait puiser à discrétion avec une écuelle ou une tasse. Quelques-uns de ces vases ont une ouverture plus grande, d'autres affectent la forme de grands bols; une partie de ces récipients devaient servir de soupières, et on retrouve encore dans quelques fonds un mélange noirâtre, qui pourrait avoir été de la farine délayée.

PLATS. — Les plats sont les poteries les plus belles et les plus intéressantes que nous aient conservées les palafittes du Bourget. Les potiers se sont plu à les décorer d'une manière aussi gracieuse que variée. Leurs dimensions varient entre vingt-cinq et cinquante centimètres de diamètre. Mon premier mémoire (1) a fait connaître deux beaux plats assez complets, décorés intérieurement, l'un de circonférences concentriques, et l'autre de dessins de *méandres* ou *grecques*, assez bien tracés à la pointe. La première planche, figure 1, que nous présentons à nos lecteurs fait connaître un très-beau plat de la station du Saut de la Pucelle. Il a été reconstitué avec trente-huit fragments pêchés en diverses explorations. Un vernis noir et lustré le rehausse non moins que sa décoration; un bouton en relief divise les branches d'une croix formée de creux disposés par rangs de dix et occupe le centre de la pièce; deux zones concentriques d'égale largeur et

(1) *Habitations lacustres de la Savoie*, mémoire publié par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, vol. VIII, avec album, in-folio, 1864.

percées de distance en distance de creux à jour, sont séparées de deux autres zones semblables par des circonférences concentriques tracées avec un estèque pivotant. Les creux sont disposés en huit groupes dans chaque zone, et chaque groupe est formé de douze trous disposés en quatre rangs de trois ; ils ont été percés à l'aide d'un poinçon emporte-pièce, et la face extérieure laisse voir autour du trou un bourrelet produit par le déplacement de la terre. Un très-beau plat pêché à Montelier, analogue de forme et de décoration, a été publié par F. Keller, dans son sixième rapport sur les antiquités lacustres de la Suisse.

Je possède des fragments d'un beau plat noir et lustré, de grande dimension, provenant de la station du Saut; d'autres fragments de la même poterie sont au Musée de Chambéry et dans la collection Costa. Ce plat est remarquable par les dessins de branchages qui le décorent. J'ai déjà fait connaître le centre d'une coupe de Grésine ornée de végétations faites à la pointe (1). Ces imitations végétales sont néanmoins très-rares dans la décoration des poteries lacustres. Dans la pièce qui nous occupe, des lignes courbes rayonnent du centre à la circonférence, et coupent les zones de cercles concentriques. Il résulte de leurs combinaisons des compartiments inégaux et irréguliers qui vont en se rapetissant vers le centre. Ces compartiments représentent alternativement des empreintes faites en creux avec un poinçon, et des dessins de branchages dont les tiges sont dirigées tantôt vers le centre, tantôt vers le fond de la poterie.

Il serait bien difficile de décrire le décor de tous les plats lacustres, chacune de ces poteries ayant une ornementation différente. L'ornementation la plus ordinaire est celle qui consiste en cercles concentriques. Parce que tous les plats ont au centre un bouton en relief ; quelquefois le bouton est échancré. Il est souvent le centre d'une croix qui partage les poteries en quatre segments égaux ; ces segments sont occupés par des chevrons ou pyramides. Les bras de la croix sont ornés d'un faisceau de lignes qui forment quelquefois des dessins de grecques très-variés. Le centre d'un plat analogue, recouvert d'un émail ou vernis rouge, fait partie de ma collection. Le Musée

(1) *Habitations lacustres*, 2e mémoire.

de Saint-Germain possède des fragments d'un plat du Saut, qui était orné de pièces d'applique en étain. Je possède aussi un plat creux de dimension plus petite, dont le centre en relief est recouvert d'une feuille d'étain. L. RABUT.

(*A suivre.*)

TOPOGRAPHIE

COURS D'EAU DE LA SAVOIE

Suite. — Voir page 103.

B

BALMETTES.—Ce ruisseau est un affluent du lac d'Anneci, sur la commune de Talloires.

BAR.—Rivière ou torrent qui baigne la commune de Settenex. En 1790 on a percé un roc pour dériver l'eau du torrent de St-Ruph dans celle de Bar, près de Settenex, pour en fournir plus abondamment aux martinets de Frontenai. Le Bar se jette dans l'Eau-Morte, affluent du lac d'Anneci.

Un ruisseau de ce nom passe à Plancherine, et se jette dans l'Isère.

BARBERINE (la).—Petit torrent qui prend sa source en Savoie, et forme, près de Valorcine en Faucigni, une jolie cascade de 100 mètres de haut, près de la frontière, avant de gagner le Trient, affluent du Rhône dans le Valais.

BAYET.— Torrent qui descend du col de Bâmont, et arrive à l'Isère sur le territoire de la commune de Rognex.

BEAU.—Ruisseau qui court au Rhône sur la commune de Franclens.

BELLENTRE (Ruisseau de).—Petit affluent de l'Isère, qui emprunte le nom de la commune qu'il traverse.

BELLEVILLE (Nant de).—Prend sa source sur les frontières de la Maurienne, baigne St-Marcel, St-Martin de Belleville, St-Laurent, dans la vallée de Belleville en Tarentaise, et arrive au Doron de la rive gauche de l'Isère, en face de Salins. Sur quelques cartes le cours supérieur de ce torrent porte le nom de Sert.

BENS.—Descend des montagnes de St-Hugon, sort des glaciers, sert assez longtemps de limites entre la Savoie et le Dauphiné, et se réunit à l'Azeins pour former la Breda en face de Détrier. On trouve son nom écrit Beins. Il est nommé Breda sur la carte de l'état-major. C'est la Petite Breda.

BERNARD.—Petit affluent de l'Isère qui passe à St-Paul, sur la rive droite.

BESIÈRE.—Voyez Alinge.

BIÉ.—Affluent de l'Isère dans la vallée de Pesey (rive gauche), passe à Longefoi ; est écrit quelquefois Biez.

BOCHARD.—Affluent de gauche de la Dranse, descend de la côte d'Arbroz. Ce torrent rejoint la rivière à la Plagne.

BOILET.—Petit torrent qui baigne le territoire de Hautecourt, et rejoint l'Isère à Moûtiers, sur la rive droite.

BONNANT.—Voyez Bornant.

BONNEGARDE (la).—Affluent de droite de l'Isère, descend du col de Cormet et baigne Aime.

BONRIEU.—Torrent de la Maurienne qui descend de Jarrier et passe près de la ville de St-Jean de Maurienne un peu avant de rejoindre l'Arc. Ce torrent, qui charrie beaucoup, a singulièrement exhaussé le sol de cette ville, et s'il a été un moment un bon ruisseau (*bonus rivus*) pour les anciens habitants de St-Jean, il a aussi été quelquefois pour eux une cause d'effroi lorsque son lit s'est élevé. En 1430 une de ses inondations couvrit les champs de gravier au-dessous de la ville, envahit les rues, renversa plusieurs maisons et fit périr 75 personnes. La cathédrale souffrit de grands dommages. On songea dès lors à diguer le torrent.

BORNANT ou BONNANT.—Descend d'un petit lac situé près du col du Bonhomme, passe à St-Gervais, et gagne l'Arve entre St-Gervais et Sallanches. Derrière St-Gervais, le Bornant forme une cascade qui descend d'une hauteur considérable entre deux parois de rocher. Cette cascade a été souvent décrite, et encore plus souvent dessinée ou photographiée. Quelques cartes anciennes lui donnent le nom de *nant Tonnant*.

BORNE.—Autre affluent de gauche de l'Arve. Il a deux sources, une au Mont du Reposoir, l'autre au Mont du Four, lesquelles se réunissent près du Grand-Bornant. Il baigne Entremont, le Petit-Bornant et rejoint la rivière à Bonneville. Il y a sur la commune de la Bauche, en Savoie propre, un ruisseau de ce nom dont les eaux vont au Guiers.

BOTTIÈRE (la).—Affluent du lac d'Aiguebelette, près d'Ayn.

BOULOZ.—Ruisseau qui va au Fier sur les communes d'Argonex et de St-Martin.

BOURG (le ruisseau du).—Affluent de l'Arc, dans la commune de St-Julien,

BOURNETTE (la) ou BORNETTE. — Descend d'une montagne du même nom, sépare le territoire des communes de Doussard et de la Thuile et gagne la partie méridionale du lac d'Anneci.

BOURRANT.—Le nant Bourrant, affluent du Bornant, qui descend du glacier Trélatête, est appelé quelquefois le nant Borrant. Cette différence, qui provient de la prononciation, est très-fréquente dans les noms de la géographie physique de la Savoie.

Un cours d'eau du même nom descend du glacier de la Fraye, voisin de celu de Frélatête, et gagne aussi le Bornant en passant sur le territoire de Contamines.

Un autre petit torrent du même nom coule dans la commune de Massignie en Genevois, et rejoint la Nepha.

BOVET.—Affluent de l'Isère à Longefoi.

BREDA.—Affluent de l'Isère, formé de la réunion du Bens ou Petite Breda et de l'Azeins ou Ozeins ou Grande Breda. (Voir ces mots.) Cette rivière coule quelque temps sur la frontière de la Savoie et du Dauphiné, et gagne l'Isère sur le territoire du département de l'Isère, où elle baigne Pontcharra. La carte itinéraire du département de M. Comte a conservé les noms de Breda aux deux cours d'eau qui se réunissent près de Detrier. Je crois qu'on doit préférer les noms anciens de Bens et Azeins qui se trouvent dans les plus vieilles chartes connues.

BREVON.—Affluent de gauche de la Dranse, désigné quelquefois sous les noms de Dranse d'Enfer ou Rivière d'Enfer, descend de la montagne du Foron, près du Roc d'Enfer, baigne Vallon et Bellevaux. Il y a en Bourgogne un affluent de la Seine du même nom.

BRUN (le nant).—Affluent du nant de Belleville.

BUISSON. — Le nant du Buisson sépare les communes de Viuz et de Gruffi, dans le Genevois, et afflue au Chéran.

BUJON.—Affluent de l'Arc, un peu en amont de la Chambre.

BURISSON.—Ruisseau de la commune de Gruffi qui se jette dans le Chéran.

BUSSIÈRE.—Affluent de l'Isère à Bonneval.

C

CHAISE. — Affluent de l'Arly, qui prend ses sources aux monts Arclosan et Charvin, et porte dans son cours supérieur le nom de Montoux ou Monthoux. C'est en aval de Marlens, près du pont de Mouthoux, que ce cours d'eau commence à être appelé la Chaise. Le torrent de Monthoux baigne Serraval, St-Ferréol et Marlens. La Chaise passe au-dessous d'Ugines, traverse la grande route d'Albertville à Ugines sous un pont de pierre et gagne bientôt après l'Arly.

Cette rivière donne son nom à une commune, Outrechaise, qui est sur la rive gauche en face à peu près d'Ugines, par rapport à qui elle est au-delà du fleuve.

CHAMFROID. — Ruisseau sur le territoire des Chefs et de Serraval, se jette dans le Fier.

CHAMPAGNI.—Torrent affluent de droite du Doron, de la rive gauche.

CHAPIEU.—Affluent du Versoyen qui est lui-même un des affluents de droite de l'Isère. Le Chapieu prend sa source près du col de la Seigne aux glaciers de Motet. Dans son cours supérieur jusqu'au hameau de Chapieu, il

s'appelle le *ruisseau des Glaciers* ou le *nant des Teppes*; mais depuis cette localité jusqu'à sa jonction au Versoyen, il s'appelle comme elle, le Chapieu. Quelques cartes lui conservent son nom jusqu'à l'Isère, et alors c'est lui qui recevrait le Versoyen au lieu d'être un affluent de ce dernier. Ils se réunissent au-dessous de Bonneval.

CHARMAIX.—Affluent de l'Arc aux Fourneaux, hameau de Modane, près de la percée des Alpes, baigne Notre-Dame du Charmaix.

CHARBONNET (le Nant).—Affluent de l'Isère, qui sépare les communes de la Côte-d'Aime et de Mont-Valaisan-sur-Bellentre. Il tire son nom d'une mine de charbon de terre dont se servent les gens du pays, et qui teint quelquefois ses eaux en noir.

CHAUDANNE (la).—Affluent de l'Isère à Villargerel. Ce nom est à rapprocher de celui de la rivière Chaudenay en Bourgogne.

CHAUFFE (la).— Ruisseau qui baigne les communes d'Argonnex et de St-Martin dans le Genevois, et qui porte ses eaux au Fier, pas loin du hameau de Brogni.

CHÉRAN.—Cette rivière prend sa source dans la partie orientale des Beauges, plus haut que l'ancienne Chartreuse de Bellevaux, arrose Ecole, le Châtelard, Lescheraine, Albi et Rumilli; se jette dans le Fier sur la rive droite, en face de Moye.

Le Chéran roule des paillettes d'or, ainsi que l'Arve, l'Arveiron, la Nepha et le Fier, qui tous en versent dans le Rhône. Aujourd'hui le nombre des orpailleurs du Chéran est très-restreint. Vingt-cinq personnes se livraient à cette industrie pendant la morte saison agricole en 1832, et ne récoltaient en moyenne chacun que pour un franc cinquante centimes d'or par jour, quelquefois de 3 francs à 6 francs. M. Truffey parle d'une pépite de 16 francs trouvée avant la Révolution par un nommé Bocanier, de Rumilli. M. Philippe cite quelque part la découverte faite il y a quelques années par un habitant d'Albi d'une pépite de la valeur de 35 francs, la plus grosse qui ait été trouvée dans cette rivière.

En 1867, deux demandes ont été faites au Conseil général du département de la Haute-Savoie pour la recherche de l'or dans le Rhône et le Chéran, et ont été accueillies (1).

L'eau du Chéran renferme divers sels alcalins et autres, qui lui donnent entre autres des propriétés digestives et cicatrisantes reconnues par les hommes de l'art. Les Romains, qui ont laissé des traces nombreuses de leur séjour dans les plaines de Rumilli, avaient construit un pont sur le Chéran, en face de St-Marcel. Il est détruit.

Aujourd'hui il y a sur le Chéran un pont au Châtelard, un à Lescheraine, un autre à Bange, le pont d'Albi et celui de Rumilli. Au-dessous des Allèves on

---

(1) *Léman*, 10 novembre 1868.

peut traverser le Chéran quand les eaux sont basses, au *Cambet*, nom patois dont l'étymologie est évidente. Enfin, on trouve sur ce cours d'eau les viaducs du chemin de fer d'Aix à Anneci, dont un seul, près de Rumilli, a 94 mètres de long, et surplombe de 35 mètres les eaux du Chéran.

Il y a en Bourgogne des cours d'eau du nom de *Cheron* et de *Chairon*, qui doivent avoir une étymologie commune avec notre Chéran : la rivière du Cher affluent de la Loire, la Charente, etc., sont dans le même cas.

Il y a à Lullin, dans le Chablais, un ruisseau du nom de CHÉRAN, qui se jette dans le Brevon, ou Rivière d'Enfer.

CHIRIAC.—Torrent qui baigne les communes d'Allondaz et de Gilli, et se jette dans l'Isère.

CHODOUSE.—Torrent qui descend des montagnes des Voirons, et gagne le Foron sur les confins de Cranves-Sales.

CLARET.—L'Arc a sur sa rive droite deux affluents de ce nom : le Claret, ou Ruisseau Noir, sur le territoire de Modane, et le Claret sur la commune de St-Martin.

CLÉRIEU.—Le Clérieu, qu'on trouve parfois nommé *Clévieu*, descend des monts Suet et Criou, baigne le territoire de Samoëns et rejoint le Giffre après avoir formé une cascade près du bourg de Samoëns.

COISIN.—Affluent de l'Isère qui baigne Coise-St-Jean-Pied-Gauthier.

COLLY.—Petit torrent qui descend des montagnes de la Semine et gagne le Rhône entre les communes de Franclens et de St-Germain.

COLOMBAN.—Affluent de l'Eau Rouge, à Celliers.

COMBETTAZ (la).—Ce petit torrent, qui ne coule qu'après les pluies, se jette dans l'Arc, en amont de Villarodin.

CORBET.—Affluent du Chéran à Gruffi, dans le Genevois.

CORBIÈRE (la).—Petit torrent entre St-Pierre de Belleville et St-Alban d'Urtières.

CORDES.—Le nant des Cordes se jette dans l'Arly entre Mégève et la Pra.

CORMET.—A Granier en Tarentaise, rive droite de l'Isère.

CORNIOULE.—Affluent de l'Isère à Fréterive. Il y a en Bourgogne un cours d'eau du nom de Cornioux.

COSON.— Baigne Entremont-le-Vieux et se jette dans le Guiers.

COTE-BOURANT.—Le nant de Côte-Bourant baigne la commune de St-Georges d'Urtières et rejoint l'Arc.

COURBIE (la).—La Courbie, appelée aussi le *Rieu de Roche noire*, arrose Jarrier en Maurienne. Il y a une mine de plomb sur la rive droite.

CRAZ.—Le nant de la Craz arrose Talloires. C'est un tributaire du lac d'Anneci.

CRÈVE-CŒUR.—Ce ruisseau est en aval de l'Esseillon en Maurienne.

CROEX.—Le nant de la Croex est un des trois torrents qui arrosent Ugines et se jettent dans la Chaise. Il passe entre Pussier, Soney et les Rippes. Les autres sont le nant Pugin et le nant Trouble.

CROSAT.—Ruisseau de Cruet, affluent de droite de l'Isère.

CROULIÈRE.—La Croulière est aussi appelée le *Rieu munéral*. Le mot *rieu* est le nom patois des ruisseaux en Maurienne. Ce mot vient évidemment du latin *Rivus*.

(*A suivre.*)

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE SAVOIE. — Dans la séance du 2 janvier, M. L. Pillet rend compte de la découverte intéressante d'un nouveau fossile, qu'il a trouvé près d'Abondance, dans le chemin qui conduit au gypse du Mont. Ce fossile est une belle dent de squalide, ayant beaucoup d'analogie avec celle du *Carcharodon Megalodon* de nos molasses marines miocènes, mais elle est plus longue, plus aiguë, d'une forme moins triangulaire, et paraît appartenir à une espèce nouvelle. Elle a été détachée d'un roc rougeâtre qui occupait le sentier suivi par M. Pillet. Porté à Genève, ce fossile n'avait pas d'analogue dans les collections de la ville et des célèbres paléontologistes géologues Favre et Pictet. Cependant M. Gillieron avait déjà parlé de quelques dents de squalide analogues, que son fils avait rencontrées dans les calcaires rouges, tachés de vert, de la vallée d'Abondance. M. Pillet fait l'histoire du fossile qu'il a trouvé de la façon la plus attrayante, et conclut :

1° Qu'il est probable que nous avons, dans les schistes rouges d'Abondance, une espèce nouvelle de *Carcharodon*, qui pourra être appelée *Carcharodon Angustidens*.

2° Que ces schistes représentent, dans le Chablais et la Suisse orientale, les couches supérieures de la craie *sénonienne*, peut-être le calcaire *pisalitique*, ou *darien*, le calcaire de Maëstricht. Ils y seraient

le prolongement de la craie blanche d'Entremont et de Thônes, si même ils n'appartiennent pas à un étage plus récent encore.

Dans la séance du 16 janvier, la même Société reçoit de M. le ministre de l'instruction publique un subside de mille francs, à titre d'encouragement pour ses travaux.

M. D'Arcollières lit un mémoire sur l'escalade de Genève. Son récit, parsemé de détails nouveaux, sera publié prochainement, et nous en ferons un compte-rendu.

M. Carret fait une dissertation verbale sur la lithotritie; il parle d'un instrument ancien, découvert à Pompéï, dans la maison du chirurgien, qui était déjà destiné à pénétrer dans la vessie pour saisir les calculs.

L'Académie donne le titre de membre correspondant à M. le vicomte Lepic, qui vient de créer le musée d'Aix-les-Bains. Elle renouvelle son bureau de la manière suivante : Président, L. Pillet ; vice-président, M. l'abbé Trépier ; secrétaire-adjoint, M. P. Tochon.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — M. le docteur J. Carret communique à l'assemblée le projet de la création d'une bibliothèque populaire, circulante à Chambéry. Après une longue délibération, M. Carret est invité à formuler sa proposition, ce qu'il fait de la manière suivante :

Considérant le défaut absolu d'une bibliothèque circulante dans la ville de Chambéry ; considérant que la seule bibliothèque publique de la ville est ouverte à des heures et jours qui ne permettent que difficilement la lecture des ouvrages qu'elle renferme ; considérant que les livres de cette bibliothèque ne semblent point destinés à la plus grande partie du public ; vu l'utilité évidente d'une bibliothèque populaire, la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie décide qu'elle prend l'initiative des mesures qui doivent doter notre ville de cette fondation.

Le projet est adopté, et l'assemblée nomme aussitôt une commission, à qui elle délègue tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution du projet.

M. L. Rabut montre un ornement gaulois en bronze, qui se portait sur la poitrine, et dont la forme se rapproche de l'antique *bulla*. Cet objet est creux, muni d'un anneau de suspension, et décoré

d'ornements en creux d'une grande simplicité, semblables à ceux qu'on retrouve sur les bracelets lacustres. Une pièce tout à fait semblable faisait partie de la cachette de bronze, ou trésor de *Réalon*, et se trouve maintenant au musée de St-Germain.

M. Rabut donne lecture de quelques notes et documents intéressants pour servir à l'histoire des compagnies de tir en Savoie, de MM. François Rabut et Auguste Dufour. Les notes, disposées par ordre chronologique et par localité, excitent un vif intérêt. La Société décide l'impression de ce travail, qui commencera le 14e volume de ses mémoires.

M. Cremer, professeur d'allemand, est reçu membre effectif de la Société.

Dans sa séance du 22 janvier, l'assemblée délègue MM. le baron de Ponnat et J. Carret pour la représenter aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril. M. Rabut annonce qu'il se propose de faire une lecture sur l'industrie des peuplades lacustres de la vallée du Bourget.

L'assemblée décide qu'elle invitera M. A. Perrin à lui transmettre l'inventaire des objets lacustres et romains appartenant à la Société, et qu'il a déposés pour elle au musée départemental.

M. le ministre de l'instruction publique informe la Société qu'il met à sa disposition un exemplaire du Cartulaire de St-Hugues de Grenoble. L'assemblée décide d'adresser de vifs remercîments à M. le ministre.

M. Jules Carret annonce à la Société que la municipalité de Chambéry, prenant en considération le projet d'une bibliothèque circulante, décidé par la Société Savoisienne, a voté les fonds nécessaires à la confection des vitrines de la bibliothèque et à la dépense des registres et reliures des livres.

M. de Ponnat annonce que des envois de livres arrivent chaque jour en don pour la bibliothèque circulante au local de la Société.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE.—Dans une séance de cette Société, M. Georges, membre de la Société littéraire d'histoire et d'archéologie de Lyon, a lu la première partie d'un mémoire sur Vitruve. Cet auteur passe pour difficile à traduire, en raison du peu de certitude qu'on peut avoir sur la signification de termes tout à fait techniques. Cependant M. Georges pense que

les interprètes de Vitruve se sont trop hâtés de déclarer intraduisibles certains passages ou de recourir à des interprétations peu justifiées du texte.

Entrant dans son sujet, M. Georges montre que le premier genre de maçonnerie signalé par Vitruve sous le nom de *reticulatum* est bien l'appareil réticulé, et que cet appareil était excessivement commun chez les anciens, que le genre dit *incertum* ne se distingue de la construction pélasgique que par la petitesse et l'état moins brut des matériaux, et que c'est un contre-sens d'y voir un embriquement ; que la construction par assises horizontales, qui nous semble si naturelle, fut pour les Italiens une importation de la Grèce ; que *rebrum quadratum saxum* ne désigne pas une pierre carrée rouge, mais la pierre de taille de Rubra, localité des environs de Rome.

Après cette lecture, qui témoigne d'un remarquable talent d'exposition, en même temps que de l'esprit le plus judicieux, la Société a entendu quelques pages de la livraison de l'intéressante et très-consciencieuse *Histoire du peuple de Genève*, de M. Amédée Roget. (1 vol. in-12 chez Julien, libraire.)

Nous sommes en 1545 ; il est beaucoup question de propos peu respectueux à l'endroit des ministres, de procès de sorcellerie, et l'on voit se reformer peu d'années après le retour de Calvin un nouveau parti d'opposition contre le réformateur.

M. Charles Le Fort a rappelé en quelques mots un épisode quelque peu romanesque de la Chronique de Savoie. Béatrix, fille du comte de Genevois, avait été fiancée au comte de Savoie Thibaud ; mais le père avait ensuite retiré sa parole et prêté l'oreille à Philippe-Auguste cherchant une compagne. Puis, comme la jeune fille se rendait d'Annecy en France, en traversant une vallée des domaines du comte Thibaud, celui-ci avait arrêté le convoi et mis Béatrix en demeure de déclarer que le premier fiancé avait toujours sa préférence. Là-dessus un mariage avait rapproché les deux illustres maisons de l'ancienne Allobrogie.

Ce fait avait été révoqué en doute et traité de conte fait à plaisir ; mais M. Le Fort nous apprend qu'une chronique anglaise contemporaine reproduit non pas les détails, mais le squelette de la narration de Guichenon.

Rien ne nous empêche par conséquent de croire qu'il y ait eu des démarches faites par Philippe-Auguste pour épouser une fille des comtes de Genevois, et que ses démarches auraient eu le succès désiré par lui si le comte de Savoie n'avait profité du passage de Béatrix sur ses terres pour lui rappeler une promesse plus ancienne qui lui avait été faite.

MUSÉE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE CHAMBÉRY. — Sous ce titre, nous nous proposons de traiter à fond la question du musée de Chambéry.

Nous aurons à étudier le projet de feu l'honorable marquis Costa de Beauregard. Nous verrons comment ce projet grandiose, qui avait obtenu toutes les approbations, du Conseil général, de la municipalité et des sociétés savantes, a été tronqué, mal observé et réduit à sa plus simple expression.

Aussi ce musée, qui était destiné à fournir aux travailleurs les matériaux réunis de notre histoire nationale et provinciale, n'a-t-il été utile et profitable, depuis huit ans que son organisation a commencé, qu'à une caste et à un petit nombre d'hommes liges. Aussi, ce musée, qui devait être départemental, au succès duquel tous devaient concourir, travailleurs, membres des sociétés savantes et citoyens amis de la gloire du pays, est resté localisé à Chambéry, dans un petit cercle de gens qui avaient un intérêt personnel. Ses administrateurs n'ont pas osé réaliser le programmme du regretté marquis de Costa. Ils ont perdu successivement les appuis qui leur étaient nécessaires. D'autres musées se sont formés dans des villes voisines, à Moûtiers, à Aix-les-Bains. La municipalitede Chambéry elle-même n'a plus reconnu une administration qui n'avait plus qu'une ombre insaisissable, et elle a dû retirer sa galerie de tableaux, pour deux bonnes raisons, dont nous ne saurions trop la féliciter: la première, c'est qu'on laissait les tableaux se détériorer dans le local froid et provisoire de la préfecture (1); la seconde, c'est qu'en transportant les tableaux dans les galeries de l'Hôtel-de-ville, on les mettait à la portée des élèves de l'école de peinture pour l'étude, et de toutes les personnes qui désiraient les voir.

Pour le moment, nous ne réclamons qu'une chose, l'accès du musée au public et aux travailleurs. L. RABUT.

(1) Le sol était jonché des écailles tombées des tableaux. Le fait nous a été attesté par le professeur de peinture lui-même.

CORRESPONDANCE

Moûtiers, le 6 février 1873.

Monsieur D'Albane,

De la phrase que vous citez,—page 116 de votre estimable revue,—de ma notice sur les tombeaux romains découverts au chef-lieu de la commune des Chapelles, vous concluez que je ne crois pas qu'il existe des cimetières chrétiens sur l'emplacement d'anciennes sépultures antérieures à l'avènement du christianisme. C'est précisément le contraire de mes croyances, basées sur des faits que j'ai constatés.

En effet, j'ai trouvé en Tarentaise plusieurs sépultures romaines en substruction de sépultures chrétiennes.

J'ai écrit, dans *Les sépultures de la Tarentaise*, page 25 : « Les chrétiens se « servaient assez souvent de sarcophages antiques qu'ils purifiaient avant d'y « déposer les corps. Ils utilisaient aussi les débris de monuments romains, tels « que colonnes, frises, etc. »

Je suis aussi parfaitement d'accord avec vous sur l'occupation, par les chrétiens, de basiliques romaines et de temples païens.

Dans une brochure en préparation sur l'ancienne et intéressante église de St-Martin, à Aime, on y lira les passages suivants :

« Les premières réunions chrétiennes, dues à l'iniative des apôtres, eurent « lieu dans le temple des juifs. Saint Pierre fit sa première allocution au peuple « dans un portique nommé « la galerie de Salomon. » (1) C'est aussi dans la « synagogue des Juifs que saint Paul fit ses prédications aux Israélites pendant son « séjour dans l'Asie mineure et la Grèce. C'est encore dans les lieux consacrés aux « réunions juives qu'il fit ses conversions à Ephèse, à Iconium, à Thessalonique, « à Corinthe et à Athènes. C'est donc dans les temples de la loi ancienne, vive- « ment attaquée, que la nouvelle religion s'organisa . . . . . .

« Quelques-uns des plus grands temples païens, tels que le Panthéon à Rome, « les temples de Minerve à Athènes et à Syracuse, de la Concorde à Agrigente, « servirent de lieux de réunion aux fidèles. . . . . .

« Saint Jacques, en arrivant à Aime, capitale des Centrons, pour y prêcher « l'évangile, dut choisir, suivant l'habitude des prédicateurs chrétiens de « l'Orient, pour réunir les cathécumènes, la basilique civile qui y existait incon- « testablement, et qui, de tous les édifices publics, était celui qui convenait le « mieux aux réunions nombreuses. . . . . .

(1) Actes, III., 1 et 11 et V., 25.

Le sens de ma phrase citée permet, il est vrai, l'interprétation que vous en avez faite, mais qui tombera après l'explication ci-après que j'ai eu le tort de ne pas donner dans mon mémoire.

Mes conclusions, sur la superposition des tombeaux découverts aux Chapelles, sont spéciales pour cette localité, attendu que l'érection de cette paroisse — qui avant faisait partie de celle de Bellentre, où était le cimetière — n'a eu lieu que vers le milieu du xve siècle, et que le cimetière qui existe autour de l'église y a été installé à cette époque.

Veuillez, je vous prie, monsieur, insérer ces explications dans votre excellente Revue, afin que je sois lavé de cette grosse hérésie sur l'histoire des sépultures.

Agréez, Monsieur, l'expression des sentiments de ma considération.

L. BORREL, architecte.

Nous sommes heureux de publier la lettre de M. Borrel, parce que nous estimons justement les travaux et les ouvrages d'archéologie de ce savant. Aussi nos observations s'adressaient moins à l'archéologue qu'au compte-rendu de l'Académie de Savoie. Nous profitons de l'occasion pour mentionner une très-belle hache en pierre polie qui fait partie de la collection de M. L. Rabut, et qui a été trouvée à Villette même, au milieu des débris romains, dont s'est occupé M. Borrel. Cet objet antique a été cédé à M. Rabut, par un conducteur des ponts-et-chaussées.

BIBLIOGRAPHIE

1870-1871

I.

Continuons à mettre les lecteurs de la *Sabaudia* au courant des principales productions des années dernières. Mais auparavant, consacrons, à titre de bonne confraternité, quelques lignes à un journal qui paraît depuis un an à Turin, et qui s'occupe volontiers de notre pays. *Le Courrier de Turin* est un journal en langue française, dont le rédacteur, M. Mellé, a été, avant l'annexion, inspecteur de l'instruction

primaire en Savoie, où il a laissé des amis, et dont il a conservé un affectueux souvenir. Aussi, il se plaît à insérer dans cette feuille tout ce qui peut intéresser nos contrées. On y voit de fréquents détails sur l'état civil, les travaux et les œuvres de la colonie savoyarde de Turin, qui est, on le sait, assez nombreuse là et dans d'autres parties de l'Italie. *Le Courrier de Turin* renferme quelquefois des articles dus à la plume de nos compatriotes, MM. Maurice Molin, de Chambéri; A.-E. Gallet, de Rumilli, etc. Il paraît deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Le premier numéro est du 16 janvier 1872.

II.

Le Portefeuille de l'ami des livres, série de réimpressions de brochures rares, est publié par M. René Muffat, de Menthon, dans la Haute-Savoie. J'ai déjà signalé plusieurs pièces de ce recueil dans d'autres périodiques (1). Il s'est enrichi en 1870 de deux nouveaux opuscules tout aussi curieux que ceux qui ont paru précédemment.

L'un est la réimpression d'une brochure de 1640, intitulée : *L'histoire horrible et espouvantable de ce qui s'est fait et passé au faubourg St:-Marcel, à la mort d'un misérable qui a esté dévoré par plusieurs diables transformés en dogues. . . .* C'est un témoignage de plus des croyances superstitieuses de nos pères aux faits les plus étranges quand ils étaient affirmés *par deux bons pères religieux,* comme dans le cas dont il s'agit. Cette plaquette est ornée d'une gravure sur bois, également reproduite d'après l'original.

L'autre est la première édition d'un manuscrit trouvé dans les papiers de M. Pruvost, ancien principal du collége de Hesdin (Pas-de-Calais). C'est un pamphlet assez trivial contre le rédacteur du *Père Duchesne,* dont les feuilles étaient souvent intitulées *Grande colère du Père Duchesne.* Voici le titre beaucoup abrégé de ce pamphlet : LA GRANDE JOIE DU PÈRE DUCHESNE *au sujet de l'ordre qu'il reçut de Versailles d'aller refaire les fourneaux du Roi. Plaisantes aventures du chat de la femme et du pot de chambre. Récit trés-véritable d'Hébert, et de sa bonne réception au château. . . . . sa grande estime pour les fleurs de lys, et comme il est b. . . . fier d'avoir parlé à la*

(1) V. la *Revue Savoisienne* et le *Patriote Savoisien* (n° du 10 février 1870).

reine. L'éditeur a eu la bonne idée de tirer quelques exemplaires sur mauvais papier gris, dans le genre de celui du journal d'Hébert, auquel pourront joindre cette brochure les heureux bibliophiles qui possèdent cette rare collection.

III.

La société d'histoire et d'archéologie de Maurienne a été une des premières à sortir du long silence imposé à toutes les associations littéraires par les calamités de la guerre. Elle a publié en 1871 la première livraison de son troisième volume, et cette livraison est une des meilleures de sa collection. Elle renferme trois documents historiques.

Le premier est *l'Institution papale de Rd Pierre Antoine Albrieux en* 1729. Cette pièce a été insérée dans le recueil pour montrer comment on procédait alors pour la nomination d'un chanoine à St-Jean de Maurienne.

Le second est un *extrait du relevé général des émigrés du département du Mont-Blanc*. Il ne contient que ceux qui appartiennent à la Maurienne. C'est une liste alphabétique, rendue intéressante par de nombreuses notes de M. le docteur Mottard, qui a parfaitement réussi dans ce travail, et à qui je ne ferai qu'une seule petite observation. Je crains qu'il ait confondu, dans sa note 13, la famille piémontaise de Michel Cagnol, marquis de la Chambre, avec l'ancienne famille savoyarde des vicomtes de Maurienne, seigneurs de la Chambre, qui traitait presque de pair avec les comtes de Savoie ; sans cela il ne l'aurait pas appelée *illustre et puissante*.

Le troisième document est intitulé : *Brève notice du diocèse de Maurienne pour Mgr Griselle de Rosignan* 1741, *par Rd Savey*. Avant de parler du mémoire de Rd Savey, je veux renouveler à l'auteur des notes les compliments que je viens de formuler pour celles du second mémoire. Elles sont bonnes, et il y en a de très-bonnes, la 2e et la 14e entre autres. Il a cependant fallu qu'il donnât un petit coup de patte à la Maison de Savoie, dont l'*ambition*, dit-il, *est le défaut essentiel :* comme si tous les monarques n'étaient pas ambitieux. L'auteur des notes était sans doute plus aimable pour la Maison de Savoie, il y a quinze ans. Aujourd'hui ses flatteries sont pour l'évêque de Mau-

rienne, témoin la fin de la note sur la prétendue consécration de l'église d'Extravache par St-Pierre lui-même ! Revenons à Rd Savey.

Le rédacteur de la *Brième notice* était un homme instruit, zélé pour les intérêts matériels de l'évêché et peu admirateur du clergé régulier qu'il ne ménage pas dans plusieurs passages de son mémoire. J'en cite quelques-uns.

« Il n'y a, grâce à Dieu, que quatre couvents de religieux et deux de religieuses dans le diocèse, les capucins et les Bernardines à St-Jean, les cordeliers à la Chambre, les Célestins à Villarsallet, les grands-carmes à la Rochette et les religieuses de Citeaux au Betton, paroisse du Bettonet.

« Les capucins ont été établis en 1582. . . . . Ils vivent d'une manière assez exemplaire ; cependant on ne peut taire ici qu'à la faveur de la vacance du siége épiscopal, ils ont su mettre adroitement un impôt, en obtenant de la chambre des comptes, sur les bons offices de M. l'intendant et de quelques-uns de leurs amis, un ordre au fermier de leur délivrer, toutes les semaines, quatorze pots de vin et autant de livres de pain, sous prétexte qu'ils prêchent treize à quatorze sermons à la cathédrale. . . . Cependant la vérité est que l'évêché ne leur doit rien. . . . .

« Les cordeliers de la Chambre ont été établis par le marquis de ce nom ; ils sont si peu prêtres, qu'ils ne chantent la messe et vêpres que les fêtes. Ils vivent de leurs rentes, et c'est là la principale occupation après celle du salut.

« Les Célestins sont fondés à Villarsallet par les anciens comtes de Montmayeur ; ils ont trois mille livres de rentes ; ils ne font ni bien ni mal au diocèse ; ils sont pourtant repréhensibles de laisser entrer quelquefois des femmes dans leur couvent.

« Les carmes de la Rochette sont fondés par les marquis de la Chambre, et ont autant de rentes que les Célestins. Ils ne sont d'aucune utilité au diocèse, mais les mauvais sujets que les supérieurs majeurs y envoient, comme dans une sorte d'exil, n'exercent que trop souvent la sollicitude pastorale des révérends évêques par l'irrégularité de leur conduite.

« L'abbaye du Betton est d'ancienne fondation. . . . . .

. . . . . .

Feu Mgr de Mazin les (les religieuses) a poursuivies vivement peu d'années avant sa mort, et aurait fait juger le procès s'il avait vécu davantage, tant il était frappé des prétentions de ces dames, qui, contre le droit et leurs propres titres, et la possession immémoriale du curé du Bettonet, veulent faire passer leur territoire pour un district *nullius diœcesis*. En quoi elles sont soutenues par une foule de protecteurs, par les réguliers et principalement des P.P. Jésuites de Chambéry, Lapeyrouse et Pilet, qui tous trouvent leur intérêt à promouvoir ceux du Betton. Elles portaient depuis quelque temps l'indépendance si loin qu'elles affectaient de faire travailler leurs grangers les jours de fêtes propres à ce diocèse. . . . . »

En somme, le Bulletin de la société d'histoire de St-Jean de Maurienne, qui est déjà le dixième, est bon, et nous ne saurions trop encourager cette société à publier des documents autant qu'elle pourra ; c'est une manière de rendre de vrais services à la science historique.

IV.

Plusieurs journaux ont fait apparition pendant les années 1870 et 1871. Nous ne ferons que les énumérer à titre de renseignement.

Le plus ancien en date est la *Savoie libérale*, qui a paru en janvier 1870, et qui n'a publié que trois numéros.

Le Garde mobile ou *l'Etoile du Progrès*, dirigé par M. Florimond Le Boutteux, a donné son premier numéro le 20 décembre 1870. Il paraissait d'abord une fois par semaine, puis deux fois. Il a duré jusqu'à la fin de mars 1871. (Imprimé chez M. D'Albane.)

Presque en même temps a paru la *Gazette du peuple*, sous la direction de M. Lucien Molin. Ce journal, qui subsiste encore, paraît tous les deux jours. Il est imprimé chez MM. Bonne, Conte-Grand et Cᵉ.

L'Indépendance de Savoie a succédé au *Garde mobile*. Ce journal, dirigé par M. le docteur Jules Carret, a commencé le 2 avril 1871 et a duré jusqu'en mars 1872 ; il était imprimé chez M. D'Albane.

Enfin, *la Savoie Thermale*, journal hebdomadaire, imprimé à Aix-les-Bains, a commencé en mai 1871.

V.

M. le Comte de Foras, que la guerre a détourné des soins qu'il donnait à son *Armorial et nobiliaire de la Savoie*, gigantesque et consciencieux travail que tout le monde désire voir continuer, a cependant trouvé des moments de loisir pour des mémoires moins considérables, mais aussi utiles. L'un d'eux se rattache à son œuvre principale. Ce sont les *Franchises municipales de Cusy en Genevois*. Ces franchises sont de l'année 1288. . . Postérieures à celles de la Savoie, qui ont déjà été publiées pour Flumet, Chambéri, Montmélian, St-Genix d'Aoste, Evian, Cruseilles et Seyssel, elles occupent cependant un rang chronologique très-ancien et précèdent les chartes municipales déjà publiées de Bonneville, Rumilli, Chamonix, Sallanches,

Châtelard-en-Beauges, Châtel, Cluses, Lullin, Bonne, Thonon, Yvoire, La Roche, etc. On sait aujourd'hui très-généralement quelle est l'importance de cette sorte de documents historiques, et nous devons féliciter M. de Foras de cette publication, qu'il a su rendre plus intéressante encore en l'accompagnant de la chronique du fief de Cusy depuis le XIIe siècle et de détails sur les familles qui l'ont possédé, notamment sur les Montmayeur; toutes matières dans lesquelles il est passé maître. Nous l'engageons vivement à publier les chartes municipales qu'il possède encore sur Thonon et sur Evian. La comparaison entre ces divers titres et ceux qui se publient dans les pays voisins, jetteront un grand jour sur les temps les plus reculés du moyen-âge dans nos contrées. F. RABUT.

DES AFFRANCHISSEMENTS

DANS

LA PROVINCE de MAURIENNE

Suite. — Voir page 127.

« Mais leur supplique fut suivie d'un décret portant commission au Seigneur Sénateur de la D'hui (*sic*) de se transporter sur les lieux en l'assistance du Seigneur procureur général Morant pour faire exécuter de point en point les dites sentences et en cas qu'il y eût quelques difficultés sur la vérification des confins des mas et des situations des pièces, de procéder à la déclaration d'icelles, de les fixer et terminer *de bono et æquo,* ainsi qu'il trouvera être raisonnable, et sans formalité de procès avec l'autorite sénatoriale, et le décret fut signé par le Seigneur de Cavoret d'ordre de S. M. En exécution desquels les dits Seigneurs de l'Adhuy et Morand se transportèrent effectivement sur les lieux le 19 août suivant, où non obstant tous les éclaircissements recherchés et instructions prises tant par experts qu'autrement, il ne fut pas possible d'en venir à l'exécution de la dite sentence, à la réserve toutefois des communautés de St-Martin outr'arch et Orelle qui la ratifièrent, et le dit Seignieur de l'Adhui renvoya à pourvoir après qu'il aurait reçu de S. M. ses royales déterminations,

ce qui obligea les dits Seigneurs de Saint-Michel et de la Val d'Isère de se pourvoir de nouveau à S. M. pour obtenir une délégation au dit Seigneur Sénateur de l'Adhuy devenu avocat général pour rendre condamnées les dites communautés à payer les dits devoirs seigneuriaux, tant du passé que de l'avenir, suivant les nouvelles reconnaissances qui seraient dressées sur les anciennes, sauf à eux d'exécuter la dite sentence arbitrale ;

« Mais par un décret du 7 septembre 1725 inséré sur le replis de la dite supplique, ils furent renvoyés à se pourvoir au Sénat, ce qu'ils firent par requête du 30 janvier 1726, où ils insistèrent à conclure que les communautés fussent condamnées à donner déclarations des nouveaux confins des mas reconnus par les reconnaissances des dites paroisses des pièces y renfermées, suite par suite et des possesseurs d'icelle; d'autant qu'elles avaient toujours payé les servis et devoirs seigneuriaux par les moyens des cottets qu'elles faisaient chacune dans ses paroisses de ce qui était dû par chaque membre d'icelles; mais les communautés répliquèrent par leur écriture du 11 mai suivant qu'elles n'avaient point approuvé la dite sentence arbitrale, que leur procureur n'avait pas un pouvoir suffisant pour y adhérer, et que ces précautions ne comprirent point l'impossibilité des engagements qu'elle renferme ni les frais considérables auxquels elle les entraînerait que les changements arrivés dans les biens par les inondations, tant à l'égard des possesseurs que des dénominations rendaient impossible l'exécution de la dite sentence, et que S. M. l'avait aussi reconnu, puisque au lieu de donner des déterminations conformes ensuite du verbal du dit seigneur de l'Aduy, elle avait au contraire renvoyé les demandeurs par devant le Sénat, que les prétentions des dits Seigneurs préjudicieraient à l'exaction des deniers royaux, et elles nièrent d'avoir jamais fait faire autres cottets de ce que chaque particulier pouvait devoir; et d'ailleurs on ne pourrait pas en induire une charge annuelle et perpétuelle à l'avenir, et que les communautés de Saint-Martin d'Arc et d'Orelle n'avaient point ratifié la dite sentence arbitrale d'une manière suffisante, et qu'ainsi les demandeurs étaient déboutables, sauf à eux de se prévaloir de payer tous droits et devoirs seigneuriaux, et de faire tout ce à quoi elles pourraient être obligées de droit;

« Et dès lors, les dits Seigneurs de la Val d'Isère et de St-Michel

ne firent point de poursuites et semblent au contraire s'être départis de l'objet d'icelles en chargeant le sieur Matthieu Donnet (1) de la rénovation des dits fiefs par acte du 23 août 1739, Mouton notaire, et celui-ci, en sa qualité de procureur des dits seigneurs, fit condamner les Syndics et Conseils de Saint-Julien et d'autres paroisses, par sentence de M. le juge mage de la province de Maurienne (2) à passer reconnaissance en conformité des précédentes générales passées par les dites communautés, et à payer les servis arriérés, et les dites communautés condamnées présentèrent une supplique à S. M. qui en commit la cause au Sénat où les dites communautés se pourvurent en appel et opposèrent que les anciennes reconnaissances étaient nulles en ce qu'elles n'avaient pas été passées par les corps de communautés dûment convoqués et assemblés au lieu accoutumé et au son de la cloche (3), et que ceux qui avaient paru n'y avaient point excédé les deux tiers, les trois faisant le tout, et que c'étaient des particuliers *tanquam singuli*, qui avaient reconnu des mas singulièrement et qui n'affectaient point les corps de communautés.

« Et ces contestations agitées au Sénat en 1752 restèrent indécises, le dit sieur Donnet n'ayant pu les poursuivre par la mort survenue sans héritiers du seigneur marquis de Marclaz de Saint Michel, et parce qu'il fut dessaisi des terriers au commencement de la dernière guerre (4) par ordre du Seigneur commandant et intendant général

---

(1) Mathieu Donnet a joué en Maurienne un rôle aussi tapageur qu'odieux, et sa mémoire y est encore en exécration. Dans sa jeunesse, il avait été employé comme marmiton dans les cuisines de l'illustrissime de Rosignan, évêque de Maurienne. Il entra ensuite dans le négoce et fit de si bonnes affaires à la foire de Beaucaire, qu'il s'attira en France une condamnation capitale; mais il s'échappa, revint en Maurienne avec ses richesses, et bientôt le riche, le puissant Donnet devenait acquéreur des droits des seigneurs de Duingt et de ceux de l'Evêque. Nous aurons occasion de reparler de lui plus loin.

(2) *Juge-mage*, *Judex major*, avait des attributions un peu plus étendues que celles des présidents de tribunal; ils cumulaient pour ainsi dire celles-ci et celles de procureur de la République, ou chef de parquet.

(3) L'appel au *son de la cloche* était le seul usité en ces temps d'enfance de la typographie et d'absence de tout service postal. Les syndics faisaient sonner l'appel des communiers, ordinairement au sortir de la grand' messe, et ceux-ci se réunissaient dans le préau ou sur la place existant devant l'église. A Saint-Julien, il y avait le *parloir*, ou lieu de réunion, des hommes et celui des femmes. Ils existent encore tous les deux.

(4) Guerre de 1742 avec les Espagnols.

de Savoye. Mais aujourd'hui le dit Seigneur Joseph-François de Douën de Mareschal comte de la Val d'Isère qui est propriétaire d'une moitié des fiefs et revenus de la mestralie de Saint-Michel concédés par la première des dites patentes, et le seigneur Prosper, fils dudit messire Henry de la Val d'Isère, marquis de Chamoisy de Saint-Michel qui est propriétaire de l'autre moitié des dits fiefs de la dite mestralie, et qui est encore propriétaire en entier de l'autre fief du domaine acquis par la seconde des dites patentes, et qui, de plus, possède en toute propriété des autres fiefs procédés de sa maison appelés les fiefs de Maréchal du château de Saint-Michel, de Combefort, du pont Chambrais et autres (1), avaient pris la résolution de faire travailler sans relâche à la rénovation des dits fiefs, et de se procurer le payement des arrérages de tant d'années, et ils en auraient donné le prix fait et entreprise au sieur Mathieu Donnet (2), à M. Prudent Reveron, M. Jean-Claude Folliet et M. Charles Sybonne par deux contrats séparés du 9 mai de l'année derrière par lesquels le dit sieur Donnet s'est départi des conventions précédentes et des dommages-intérêts qu'il en pouvait prétendre, tellement que les dits commissaires avaient donné commencement à l'ouvrage et fait signifier quelques rolles à quelques particuliers de la paroisse de Montgellafrey et avaient déjà dressé les états de tous les servis et droits seigneuriaux dus par les dites paroisses et espéraient de vérifier les fiefs et identifier les pièces, et de percevoir ainsi tant des communautés que des particuliers des arrérages très-considérables, et notamment en laods, vends et en plaids à miséricorde dont les cas arriérés depuis l'instance de 1703 qui a été reprise de temps à autre sans qu'il y ait aucune prescription, et même seulement depuis les trente dernières années, auraient été capables de ruiner la plus grande partie des familles, d'en faire déserter les habitants et de porter ainsi des préjudices notables aux dites communautés (3); d'autant que le droit des dites redevances

(1) La famille de Duingt avait de nombreux fiefs à Saint-Michel, Saint-Martin, Saint-Jean, Les Cuines, Coise, Aiton, Bonvillaret.

(2) Mathieu Donnet pouvait plus qu'un autre se charger de cette tâche difficile, mais lucrative pour lui qui a acheté la plupart des droits féodaux des seigneurs de la Maurienne.

(3) Le lecteur voudra bien remarquer l'insinuation très-habilement cachée sous cette observation. Il fallait, en effet, effrayer les communes pour pouvoir les amener au but désiré.

était suceptible d'un facile éclaircissement en ce que quelques-unes des dites paroisses ont reconnu la généralité des fonds en dépendant être sujets aux dits fiefs, et que d'autres ont reconnu les mas et territoires entiers avec astrictions d'en donner les confins sous peine d'amende, et qu'ainsi tous ceux qui, dans la suite de tant d'années, ont acquis des fonds dans les dites généralités, ne pouvaient en contester les laods et vends et que les plaids à miséricorde dus par la mort des seigneurs du fief et parcelle de chaque tenancier des dits fonds reconnus en généralité ne pouvaient de même essayer de longues contestations.

« Et tous ces objets portaient une juste allarme dans les dites communautés, lorsque le seigneur Matton de Bénevel (1), intendant de la province de Maurienne, ayant prévu les dommages qu'elles en souffriraient et les inconvénients qui en résulteraient, tant pour le général que pour les particuliers, et ayant considéré que moins le peuple est chargé de devoirs de fiefs, plus est facile la perception des deniers royaux, et qu'ainsi le souverain et la dite province trouveraient un grand avantage s'il pouvait réussir à l'éteindre et à annéantir les dits fiefs, tant pour le passé que pour l'avenir, et à faire ainsi cesser des matières de contestation et de trouble qui subsistent depuis tant d'années : pour parvenir à un projet si salutaire il aurait fait tenir des assemblées générales dans chacune des dites paroisses aux fins de faire examiner les prétentions et droits des dits seigneurs.

« Et à cet effet, les dites communautés auraient député ceux d'entr'elles les plus éclairés ; tous lesquels s'étant assemblés dans le palais épiscopal de la ville de Saint-Jean de Maurienne auraient substitué Rds d'Avrieux et Berard, curés de Pontamafraid et d'Hermillon, Me Jean-Philibert Varot, Chatelain de Thermignon, M. Benoit-Augustin Rivet, notaire de Lanslebourg, et honorable Gaspard Bertrand de Saint-Michel, pour se transporter en cette ville et convenir de l'extinction des dits fiefs et libération de tous les arrérages à l'aide de la protection et des lumières du seigneur intendant, ainsi qu'est expliqué dans la procuration passée le 6 de ce mois,

(1) Nous ferons la biographie de ce personnage dans le cours de cet article.

reçue par Me Deschamps notaire en exclusion de laquelle le dit seigneur prétendant pour consommer son projet que lui a inspiré son zèle pour les intérêts du Roi et de la province qui lui est confiée s'étant rendus en cette ville avec les députés, on a fait part aux seigneurs comte de la val d'Isère et marquis de Marclaz de Saint-Michel, et les a disposés et déterminés à accepter ses propositions qui consistent.

« *Premièrement* que les dits seigneurs feront un affranchissement général, extinction et annéantissement universel, même pour la directe de tous les fiefs, rentes, albergements, devoirs seigneuriaux, et autres de quelques genres et espèces qu'ils puissent, soit en péages, dîmes, laides, servis, cense, lods, vend, plaid à miséricorde et autres droits d'eau, de rivage, forets, lai des grandes et petites, et céderont aux dites communautés tous les autres droits à eux appartenant dans la province de Maurienne, sans aucune réserve ni exception, sauf toutefois le droit des greffes dont le seigneur comte de la val d'Isère jouira tant pour sa part que pour celle du dit seigneur marquis de Saint-Michel.

« *Secondement* que les dites paroisses seront entièrement libérées de tous arrérages et recherches des dits droits.

« *Troisièmement* que tous les terriers, grosses, minutes et autres titres et papiers quelconques dont le dit seigneur de Saint-Michel peut être saisi, concernant les fiefs de sa famille et qui sont entre les mains de ses commissaires seront remis aux dites communautés, sans qu'ils puissent être tenus à autres qu'à ceux que les dits seigneurs et les dits commissaires déclareront de bonne foi, et quand aux autres fiefs acquis du souverain par les susdictes patentes, les dites communautés s'en procureront, comme elles jugeront à propos, les terriers et documents que les dits seigneurs de la val d'Isère et de Saint-Michel ne tiennent que sous chargé du seigneur prétendant général de Savoie à qui ils doivent les restituer par l'intérêt qu'en a le souverain à cause du droit de rachat perpétuel réservé par les dites concessions.

« *Quatrièmement*, que pour prix de ce que dessus, les dites communautés s'obligeront de payer la somme de 68,000 livres au dit seigneur marquis de Saint-Michel soit à ses créanciers antérieurs ou privilégiés, outre 2,000 livres d'épingles et 8,000 livres au dit sei-

gneur comte de la val d'Isère outre les greffes qui lui resteront en entier, lesquelles sommes seront payées, savoir : au dit seigneur de Saint-Michel 12,000 livres dans une année, 14,000 l'année suivante, et ainsi à continuer 14,000 chaque année jusqu'à l'extinction du tout et sans aucun intérêt. »

(*A suivre.*)

LE CHATEAU DE CHAMBÉRY

ET

l'Abside de la sainte Chapelle

La Revue offre aujourd'hui à ses abonnés une belle eau forte, due à la pointe fine et consciencieuse de son collaborateur M. Charles Tournier.

Le Château de Chambéry a subi de nombreuses transformations depuis le xe siècle. Il fut cédé par un seigneur de la Rochette à Amé V, surnommé le Grand, en 1288, et devint depuis lors le séjour des comtes et ducs de Savoie, jusqu'à Emmanuel-Philibert. Amédée VIII fit reconstruire la sainte chapelle, dont on admire encore l'élévation élégante et grandiose. Elle possède des vitraux bien conservés, représentant la passion de Notre Seigneur. Elle a gardé en dépôt le saint suaire, qui fut ensuite transporté à Turin, pour être exposé à la vénération de saint Charles Borromée.

La Régente Christine de France a fait faire à la sainte chapelle une façade Renaissance, qui contraste beaucoup avec le reste de l'édifice, appartenant à la belle époque du style gothique.

Le Château de Chambéry a éprouvé plusieurs incendies à diverses époques. Restauré, il sert actuellement de résidence au préfet de la Savoie, et au général de la division.

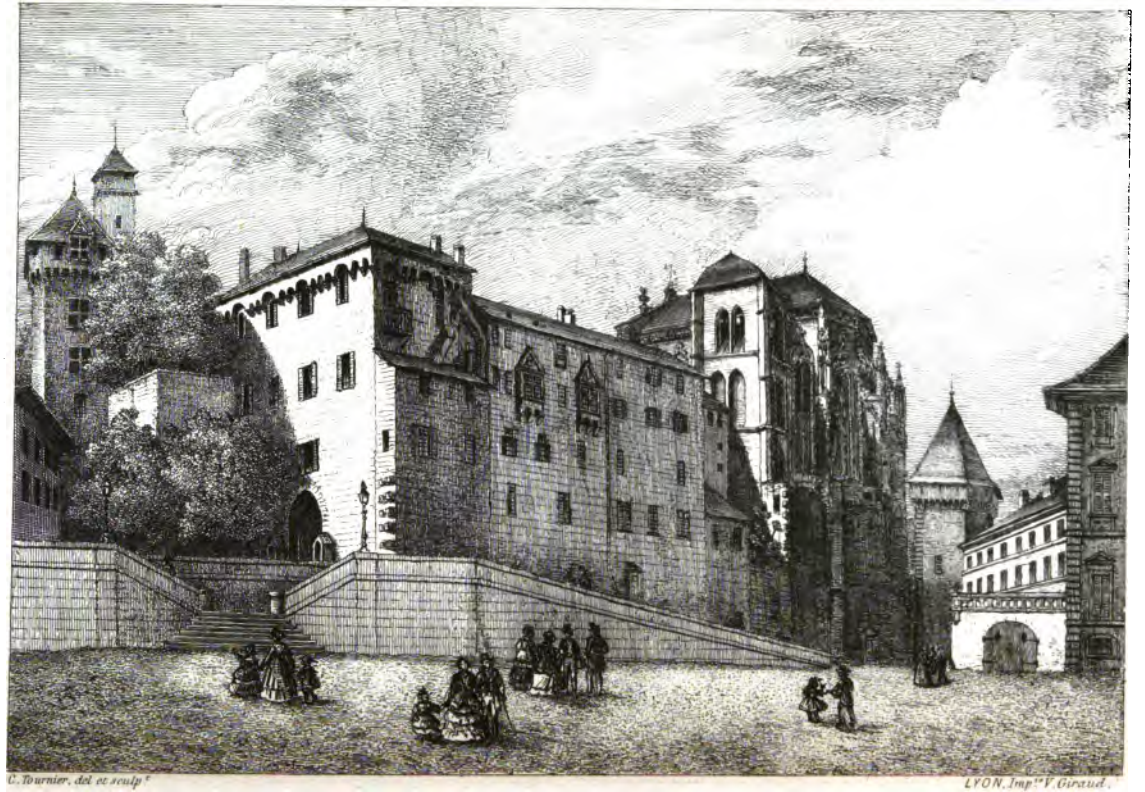

CHAMBÉRY

Le Château et la Ste Chapelle

HISTOIRE

DES

HABITATIONS LACUSTRES

DE LA SAVOIE (1)

Quelques plats des emplacements de Conjux et de Châtillon présentent dans leur décoration des particularités assez rares et qui méritent de fixer l'attention des archéologues. Le potier a recouvert ces poteries d'un émail ou enduit lustré d'une couleur claire, tantôt rouge, tantôt jaunâtre. Dessous le vernis la pâte est grise comme dans les autres poteries. Ensuite, au lieu de graver les ornements en creux avec un poinçon, l'artiste a dessiné en noir, avec un pinceau ou un instrument analogue, des figures géométriques dont l'ensemble rappelle les lettres chinoises. Ces dessins représentent des rectangles, des triangles, etc., disposés avec fantaisie et d'une façon très-variée.

Aux grands plats ornés, il faut joindre d'autres plats creux, comme ceux que j'ai reproduits dans l'album de mon premier mémoire (2). Ces récipients d'un usage journalier n'ont pas de décoration, leur forme se rapproche de celle de nos plats en terre et de nos saladiers.

Le nombre d'assiettes trouvées dans les palafittes du lac du Bourget est peu considérable.

On peut en conclure que les hommes de cette époque n'avaient pas encore le luxe de manger dans des assiettes. Ces poteries n'auraient pas résisté à la pression d'un couteau ; la viande se coupait sur un plateau en bois ou simplement sur la table. Les assiettes

(1) Voir les numéros précédents.

(2) Pl. IV, fig. 1, 2.

qu'on a pêchées sont variées de forme; elles affectent tantôt la forme d'une calotte sphérique aplatie, tantôt celle de soucoupes. Elles étaient simplement de petits plats (1). Le musée de Chambéry possède une de ces soucoupes portées sur quatre pieds d'une simplicité primitive.

BOLS, ÉCUELLES, GOBELETS (2). — Les bols faisaient partie du service de table; leur galbe est élégant, et leur surface est souvent décorée de filets et de combinaisons de lignes tracées à la pointe.

Les écuelles sont moins grandes, d'une épaisseur plus forte et presque toujours munies d'une anse (3). Elles sont assez communes dans nos stations lacustres. D'autres poteries analogues, plus petites, également munies d'une anse, devaient servir de gobelets. Leur forme est exactement celle d'une tasse à thé. Beaucoup d'autres poteries de forme et de grandeur très-variées, destinées au service de table, ont été retirées des palafittes du Bourget.

Les poteries les plus répandues dans toutes les stations sont les écuelles, ou petits vases noirs lustrés, à panse arrondie, avec un bord évasé; elles sont souvent décorées de filets ou d'autres empreintes, telles que lignes brisées, grecques, dents de loup, cercles concentriques, etc. Il serait bien difficile d'en trouver deux exactement semblables de forme, de dimension, et même d'ornementation; leur fond est très-étroit. On devait placer ces jolis vases sur les anneaux supports en argile; cela était indispensable pour les mettre sur le feu. Quelquefois ces vases sont munis d'une anse qui relie le bord supérieur avec la panse.

Ceux qui proviennent de la station de Conjux sont plus minces d'épaisseur, d'une pâte plus fine et plus homogène, d'un vernis plus noir et plus lustré. Les ornements sont faits avec

---

(1) Voir l'album de mon deuxième Mémoire, pl. IV, fig. 7, 8.

(2) Depuis la publication de mes premiers Mémoires sur les habitations lacustres, on a peu pêché de poteries aussi complètes que celles que j'ai fait connaître. Les amateurs pourront consulter les albums de ces publications qui se trouvent dans les mémoires publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et dans ceux de l'Académie de Savoie.

(3) Voir l'album du premier Mémoire, pl. IV, fig. 5, 6.

délicatesse et habileté ; on les dirait fabriqués au tour ou dans un moule.

LAMPES. — Les lampes en terre étaient déjà usitées chez les peuplades lacustres. Outre les débris de celles qu'on a prises dans les diverses stations du lac du Bourget, on en compte cinq ou six, retirées entières ; je donne le dessin de celle qui fait partie de ma collection (pl. I, fig. 2). Elles sont toujours portées sur quatre pieds assez primitifs. Leur forme est sphéroïdale, quelquefois allongée; le bord supérieur est étroit par rapport à la panse, le bec est en saillie et muni d'une ouverture pour la mèche, une anse est à la partie opposée. La grotte de Savigny, si bien explorée par M. le vicomte Lepic, a donné une lampe qui a beaucoup d'analogie avec les lampes lacustres; elle est munie de deux becs.

FAISSELLES. — L'usage des fromages frais était connu des lacustres, et nous a été révélé par des débris de faisselles et par les faisselles entières ou presque entières que j'ai publiées dans les albums déjà cités.

JOUETS D'ENFANTS. — Des poteries qu'on s'attendait peu à trouver dans les palafittes, sont tous ces petits vases, plats, gobelets, etc., de dimension exiguë, qui constituent un ménage d'enfant. Ces petits jouets ne pouvaient avoir d'autre destination que celle d'amuser les enfants; peut-être les exerçait-on à les fabriquer, pour en faire plus tard d'habiles potiers. Le prince Czartoriski possède, dans sa collection de poteries lacustres, un véritable hochet en terre, provenant du lac Groplo, en Pologne ; c'est une boule creuse terminée par un manche, et contenant un objet qui la fait sonner comme un grelot.

POTERIES AVEC DÉCORS DE PIÈCES D'APPLIQUE EN ÉTAIN. — Depuis les premières poteries décorées de lamelles d'étain que j'ai fait connaître dans une lecture à la Sorbonne en 1868, les explorations ont donné un certain nombre de fragments de poteries, toutes plus riches et plus intéressantes les unes que les autres. Ce sont des plats décorés de nombreuses lamelles d'étain découpées en bandes, en

losanges, en triangles, fixées sur leurs surfaces intérieures au moyen d'un mastic résineux, et disposées avec goût. Des vases élégants sont ornés de frises formées de lamelles formant des dessins de grecques; une bande plate fixée au-dessus de la panse d'un petit vase a été gravée à l'aide d'un poinçon et représente des pyramides ou dents de loup couvertes de hachures parallèles et régulières; des cordons faits de petits losanges entourent cette frise.

Il n'est pas étonnant de rencontrer l'étain parmi des peuplades qui fondaient et travaillaient habituellement le bronze; il pouvait leur venir soit de l'Allemagne, soit de la France. On a trouvé dans le Limousin, à Vaury, des galeries anciennes où on exploitait ce métal.

Les poteries ainsi ornées ne pouvaient aller sur le feu, ni servir à des usages journaliers, à cause de la délicatesse de leur décor; c'étaient plutôt des pièces d'apparat destinées à figurer sur la table, ou à orner des étagères.

On voit, au musée de Saint-Germain, une anse de grand vase habilement décorée de lamelles d'étain; je l'ai pêchée dans l'emplacement du Saut de la Pucelle.

Les collections du musée de Chambéry, du comte de Costa, et la mienne possèdent de fort belles pièces décorées de lamelles d'étain. Cette ornementation est très-variée; elle dénote un goût artistique et une grande patience de la part des potiers.

L. RABUT.

(*A suivre.*)

TOPOGRAPHIE

COURS D'EAU DE LA SAVOIE

Suite. — Voir page 143.

D

DAISSE. — La Daisse prend sa source dans les collines d'Albens, s'écarte peu de la grande route d'Aix à Albens et verse ses eaux dans le lac du Bourget. (Voir, au mot *Aisse*, la remarque faite sur l'orthographe de ce nom.)

DARBON. — Le nant Darbon mène les eaux du lac Darbon dans l'Eau-Noire, affluent de la Dranse d'Abondance.

DARC. — Il y a en Savoie deux torrents de ce nom qui forment l'un et l'autre une belle cascade.

Le premier est dans la vallée de Sixt, *la vallée aux mille cascades*. On l'appelle le *Darc* ou la *Jordane*. Il est alimenté par les neiges éternelles du mont Grenier. La cascade qu'il forme est la première que l'on rencontre après avoir quitté Sixt en remontant la vallée. Elle a 340 mètres de hauteur, ses eaux atteignent ensuite le Giffre sur la rive droite.

L'autre Darc est un torrent de la vallée de Chamonix, à quatre kilomètres environ en aval de cette ville ; c'est un affluent de gauche de l'Arve. La cascade qu'il forme porte son nom et se compose de deux chutes successives, une de douze mètres et l'autre de cinquante mètres, encadrées dans des bouquets de sapin. Elle est d'un effet à la fois sauvage et ravissant.

DERISE (la). — Sort du mont Salève et gagne bientôt le canton de Genève où elle rejoint l'Aire à Lanci.

DIOUZA (la). — La *Diouza*, ou *Dioza* ou *Dieuza*, descend du mont Buet, écoule les eaux du lac *Cornu* et se jette dans l'Arve (rive droite) près de Servoz, au-dessous du pont Pélissier. La route de Chamonix traverse ce torrent près duquel on remarque un monument élevé à la mémoire de F.-A. Eschen qui périt en 1801 sur le Buet.

DORIA (la). — La Doria ou Doire, ou mieux encore les deux Doria, sont des affluents de l'Aisse. L'une descend du mont Nivollet, sort d'une grotte qui pourrait contenir un millier de personnes et qui a été habitée. La Doria forme de nombreuses cascades dont la plus jolie a été dessinée par P. Courtois dans les *vues de la Savoie*, sous le titre de *Chute supérieure de la Doria*. Il l'a ainsi nommée pour la distinguer de la cascade du Bout-du-Monde, formée plus loin par le même torrent. C'est la dernière chute de la Doria qui fait mouvoir les artifices de la papeterie de M. Forest, papeterie fondée au siècle dernier par les

frères Montgolfier ; elle rejoint bientôt après l'Aisse, près du village de ce nom.

L'autre Doria vient des monts Margeria, traverse la commune de Desert et rejoint l'Aisse un peu plus haut que son homonyme, un peu avant le château de la Bâthie.

DORINET. — Affluent de l'Arve.

DORON. — Affluent de l'Arly. Torrent qui descend du col du Bonhomme, baigne Beaufort et rejoint l'Arly, en face de Palud, près d'Albertville. Deux branches forment ce torrent, et l'une d'elles vient des hauteurs voisines de Haute-Luce, baigne cette commune et rejoint l'autre au-dessous de Beaufort. On y pêche d'excellentes truites et le chabot dont la chair est très-délicate.

DORON. — Affluent de l'Isère. Le Doron ou Thoron vient des glaciers de Planteri, près du col de Clavière, dans la montagne de la Vanoise, arrose les territoires de Champagni, de Bozel, de Bride, de Salins, et rejoint la rivière près de Moûtiers.

DRANSE. — La Dranse, grande rivière du Chablais qui verse ses eaux dans le lac Léman entre Evian et Thonon, est formée de trois branches principales : l'une qui vient d'Abondance et qu'on appelle *la Dranse d'Abondance* ; une autre qui vient de Morzine et qu'on appelle la *Dranse de Morzine*, et la troisième qui vient de Bellevaux et qui est plus connue sous le nom de *Brevon* ou de rivière d'Enfer. (Voyez ce mot.)

La Dranse d'Abondance, ou *haute* Dranse, vient des gorges d'une montagne appelée Plaine-Dranse, sur les frontières du Valais. Elle arrose les communes de Châtel, de la Chapelle, d'Abondance et de Vacheresse.

La Dranse de Morzine, appelée aussi Dranse du Biot, prend naissance vers le col de Couz qui mène en Valais, baigne Morzine, Mont-Rion, Saint-Jean d'Aulph et le Biot. Les ruines de l'abbaye d'Aulph sont sur sa rive droite. Les deux Dranse se réunissent au-dessus de la Forclaz.

Il y a non loin de là, dans le Valais, le torrent de la Dranse qui descend du Grand Saint-Bernard et gagne le Rhône au-dessous de Martigni. Tous ces noms Drance, Durance, Doron, Doria, ont un radical commun *dur*, ou *dor* d'origine celtique, qui se rencontre très-fréquemment dans les deux Gaules.

DROMÉ. — Affluent du lac Léman, qui vient du mont Forchiaz, passe par Pérignier et se jette dans le lac près de Sechex.

DROT. — Ruisseau qui baigne Giez et se jette dans l'Eau-Morte, affluent du lac d'Anneci.

E

EAUDON. — Un des noms de l'Aiguedon, affluent du lac d'Anneci. (V. ce mot.)

EAU-MORTE. — C'est le nom que porte le nant de Saint-Ruph depuis Giez jusqu'au lac d'Anneci, près de la tour du Beau-Vivier. Le nant de Saint-Ruph

descend du col de Tamié ; au Villaret il porte le nom de *la Glière* jusqu'à Giez où il prend celui d'Eau-Morte.

EAU-NOIRE. — Afluent de la rive droite de la Dranse d'Abondance qui vient de la montagne d'Ubine et écoule les eaux de quatre petits lacs : le lac Ouzon, le lac Debise ou de Bise, le lac des Fontaines et le lac Darbon.

EAU-NOIRE ou *Eau de Bérard.* — Torrent qui passe à Valorcine et forme une belle cascade. Ses eaux vont au Trien, dans le Valais.

EAU-ROUSSE.— Affluent de l'Isère, près d'Aigueblanche.

EAUX-ROUSSES. — Torrent de la vallée de Célier, rejoint l'Isère près de Briançon.

ECHELLETTE. — Le rieu de l'Echelette est un affluent de droite de l'Arc à Jarrier.

ENFER. — Voyez Brevon.

EPIERRE. — Le ruisseau d'Epierre baigne la commune de ce nom et gagne l'Arc.

EPINE. — Le torrent de l'Epine se jette dans le Bornant.

ETRAZ (l'). — Torrent d'Arith qui se jette dans le Chéran.

F

FAVAN. — Le nant Favan ou Favant se jette dans le Chéran, à Héri-sur-Albi, du côté de Cusi.

FEITELARD.— Le nant de Feitelard descend de la Tournette sur la commune de Montmin, reçoit d'autres petits cours d'eau qui descendent du mont Arclosan, et traverse la route d'Anneci à Faverges pour rejoindre l'Eau-Morte.

FERNEILLE (la). — Affluent de gauche de l'Arc sous Fraucoz.

FERRIERE (la). — Le nant de la Ferriere est un affluent de la Dranse d'Abondance.

FIER.—Le Fier (*Ferius*) est une de nos grandes rivières, qui prend ses sources sur la commune de Serraval et dans la combe de Manigod, parcourt la vallée de Thônes, se rapproche ensuite d'Anneci après avoir passé sous le pont romain de Saint-Clair et sous le beau pont de Brogni, reçoit, au-dessous de Cran, les eaux du lac d'Anneci que lui apporte le Thioux, et gagne, après un long cours vers l'ouest, le Rhône près de Châteaufort en Chautagne. Il est très-encaissé dans la partie inférieure de son cours, roule des paillettes d'or et reçoit de nombreux affluents, entre autres le suivant.

FILLIÈRE (la).— Un des plus grands affluents du Fier de la rive droite, prend sa source au sommet de la vallée de Thorens-Sales, par deux branches dont une

descend de la montagne dite aux *Eaux-Noires*, et l'autre du côté plus au sud, sort d'une grotte remarquable que la croyance populaire fait communiquer avec la grotte de la Balme de Thuy. Ces deux branches se réunissent à un kilomètre environ avant *la Verrerie*. La Fillière baigne Thorens-Sales et suit la route d'Anneci jusqu'au Fier qu'elle rejoint sur le territoire d'Argonnex. En patois c'est la *Felière*.

FILLIET. — Ruisseau qui prend naissance dans la commune de Sonnaz, baigne le Viviers et Tresserve, et se jette dans le lac du Bourget, près d'Aix-les-Bains.

FLON. — Prend sa source dans la commune de Marcieux et rejoint le Rhône à Yenne en traversant, sous le pont de Flon, la route d'Yenne à Belley.

Il y a un torrent du même nom qui descend du mont Charvin, traverse la route d'Ugine à Flumet entre Héri et Saint-Nicolas-la-Chapelle avant de rejoindre l'Arly en face de Grest-Voland. Le pont de Flon est très-pittoresque.

FORÉSAN. — Torrent de la commune de Cognin qui se jette dans l'Ière.

FORON. — L'Arve reçoit directement ou indirectement les eaux de plusieurs cours de ce nom, savoir :

1. Le *Foron*, affluent du Giffre à Taninges.

2. Le *Foron* qui prend sa source près de Langin et suit assez longtemps la frontière du canton de Genève jusqu'à l'Arve (rive droite), en face de Veirier.

3. Sur la rive gauche le *Foron* qui descend des montagnes des Bornes, baigne Arbusigni, Pers-Jussi et Reignier où il gagne l'Arve.

4. Sur la même rive et plus haut, le *Foron* qui prend sa source dans les mêmes montagnes, baigne la Roche et le territoire d'Arenthon.

5. Un petit *Foron*, affluent de la Ménoge à Bonne.

Un autre *Foron*, qui s'appelle aussi le *nant de la Folaz*, sort des marais de Vesonnex, reçoit les eaux des montagnes environnantes, entre autres le *Puard* qui passe à Brenthonne et le *Guernax* qui passe à Lulli, et gagne le lac Léman en passant par Sciez et près du château de Coudré.

FOLLAX (la). — Voyez Foron.

FOLLITS. — Le nant des Follits est un affluent de la Dranse d'Abondance.

FOURNEAU. — Le ruisseau du Fourneau verse ses eaux dans l'Arc en aval du hameau des Fourneaux (dans la commune de Modane).

FRANAY. — Le nant du Franay gagne le Fier entre la Balme de Thuy et Thônes.

FRASSE (la). — La Sallanche orientale est quelquefois appelée le nant de la Frasse. (Voyez Sallanches.)

FRASSES (les).— Petit torrent qui baigne le territoire de Longefoi en Tarentaise et se jette dans l'Isère.

(*A suivre.*)

SIGILLOGRAPHIE

SCEAU ÉQUESTRE DU DUC CHARLES-EMMANUEL Ier.

Les sceaux des princes de Savoie ont été publiés par MM. Cibrario et Promis dans un beau volume qu'accompagnent de nombreuses planches (1). Mais ces deux érudits ont arrêté leur travail à la fin du règne d'Emmanuel-Philibert, soit en 1580. La *Sabaudia* se propose de donner à ses lecteurs le dessin de quelques-uns des sceaux de nos anciens souverains, postérieurs à cette date, et, pour commencer, elle leur offre aujourd'hui le grand sceau de Charles-Emmanuel Ier, fils et successeur d'Emmanuel-Philibert, contemporain des rois de France Henri III, Henri IV et Louis XIII (1580-1631).

Le sceau dont le dessin accompagne cette note est en cire rouge. Il pend, par des lacs de soie de différentes couleurs, aux chartes octroyées pendant ce règne, et il est ordinairement contenu dans une boîte en cuivre.

Le duc y est représenté à cheval armé de toutes pièces, avec le casque entièrement fermé et surmonté d'une couronne ducale. Il tient de la main droite son épée élevée au-dessus de sa tête et prête à frapper, et de la main gauche une targe ou petit bouclier d'une forme assez singulière, aux armes de Savoie ; le cheval lancé au galop porte un panache sur une armure de tête et un riche caparaçon aux armes du duc, écartelées comme avait commencé à les porter Emmanuel-Philibert, pour renouveler la tradition de son origine saxonne, savoir :

Écartelé : aux premier et quatrième quartiers, parti de pourpre au cheval gai, effrayé et contourné d'argent (armes de la haute Saxe), *et, fascé d'or et de sable de huit pièces au crancelin ou couronne de sinople posé en bande et brochant sur le tout* (armes de basse Saxe), *enté en pointe d'argent à trois bouterolles de gueules* (armes d'Angrie ou Angarie, une des anciennes provinces de la Saxe) ;

(1) *Sigilli dei principi di Savoia....* Turin, imp. royale, 1834 ; in-4°.

Au second quartier, d'argent semé de billettes de sable au lion de même brochant sur le tout (armes du Chablais);

Au troisième quartier, de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules (armes du duché d'Aoste);

Et sur le tout en abimes de gueules à la croix pleine d'argent (armes du duché de Savoie).

Les armes d'Angrie ne se distinguent pas sur le caparaçon, quoiqu'on y ait ménagé la petite place où elles devraient figurer. Comme on le voit, le premier et le quatrième quartier sont destinés à rappeler le souvenir de l'origine saxonne à laquelle la Maison de Savoie tenait plus alors qu'à l'origine italienne ou à l'origine française, la plus probable cependant, celle à laquelle s'était rangé le savant généalogiste D'Hozier. Les deux autres quartiers renferment les armes de deux des trois duchés que possédait alors la Maison de Savoie; les armes du troisième, celle du duché de Savoie, figurent à la place d'honneur.

Le terrain sur lequel galope le coursier est émaillé de plantes, d'herbes et de fleurs, au milieu desquelles on aperçoit une petite tortue, qui est peut-être la marque ou signature du graveur qui a exécuté la matrice du sceau.

La légende suivante qui entoure le sceau est gravée en beaux caractères entre deux grenetis différents l'un de l'autre :

+ CAROLVS : EM : D : G : DVX : SABAV : CHABL : ET : AVG : PRIN : PED : COM : GEN : NIC : ET : AST..

Elle doit être complétée et traduite ainsi : « Charles-Emmanuel par la grâce de Dieu duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, prince de Piémont, comte de Genevois, de Nice et d'Asti. »

Ce sceau est très-beau, le dessin en est bon, l'attitude du cavalier excellente ; tout cela n'est point surprenant : le duc Emmanuel-Philibert et son fils avaient à leur cour un grand nombre de bons artistes, et les monnaies de ces princes comparées à celles des rois de France leurs contemporains sont bien supérieures à celles de ces derniers comme dessin et comme exécution. Les graveurs des coins des monnaies étaient volontiers les graveurs des matrices des sceaux; voilà pourquoi nous rappelons en terminant que les graveurs des monnaies de Charles Emmanuel Ier ont été, à Turin, Horace Astezan, Etienne Mongin et Jacques Ozegni. R. F.

L. Rabut del. *Champod Lith.*

GRAND SCEAU ÉQUESTRE DE CHARLES-EMMANUEL I.

Lith. Champod à Chambéry.

Relation de ce qui est arrivé à Montmélian, les 14, 15, 16 *et* 17 *mai* 1790, *extrait d'une lettre de Chapareillan, frontière de Savoie.* (1)

Depuis longtemps le peuple murmuroit sourdement sur le séjour des fugitifs français en Savoie, d'où résultoit une cherté excessive des denrées ; à ce premier motif se joignoit le retentissement de quelques propos tenus par les fugitifs ; ce qui, joint au bruit que quelques-uns d'eux donnoient à manger à leurs chevaux de l'orge, du seigle, même du froment, a donné lieu à la scène suivante.

Jamais marché de Montmélian n'avoit été si dépourvu de provisions en tout genre qu'il le fut le vendredi 14 mai, et jamais aussi on n'avoit vu tant d'acheteurs sur la place. Cette disette excita les murmures du peuple contre les fugitifs, qu'il regardoit comme en étant les causes et les auteurs. Des colloques ont lieu dans plusieurs endroits; le mécontentement éclate, et il est résolu de prendre un parti. 18 ou 20 particuliers ayant à leur tête les nommés *Savoyon, Latourmente*, *Labouret et Fonlanet*, après avoir conféré ensemble, se rendent au village d'Arbin, à un quart de lieue de Montmélian dans la maison du comte de Rochefort, où étaient logés quelques fugitifs français, auxquels ces particuliers enjoignirent de quitter la Savoye sous trois jours. Ils vont ensuite faire la même sommation dans la maison du baron de Rambert, située dans le village de Francin, où logeoient d'autres fugitifs, et entr'autres le sieur de Rosière, que l'on dit être de la maison de M. le comte d'Artois, et qualifié dans le pays, *le plus fameux des aristocrates*. Le sieur de Rosière et les siens, répondent ironiquement que trois jours ne leur suffisent pas pour faire leurs malles; on leur en donne huit, et on les invite à ne pas attendre une seconde ambassade : l'un des réfugiés répliqua : dans huit jours nous vous recevrons avec des armes, si vous revenez; les faiseurs de sommation rirent de cette menace, rappelèrent le délai qu'ils avoient prescrit et se retirèrent.

Cependant les fugitifs conçoivent des inquiétudes, et portent leurs craintes et leurs plaintes au chevalier de Markley, commandant de Montmélian, grand partisan du despotisme : celui-ci les rassura, et leur promit justice et sureté. Le même jour 14, il envoit une estafette (un courrier) à Chambéri, pour avoir un détachement de dragons; car il ne comptoit guère sur les milices qui sont à Montmélian, et qui sont nationales. Le détachement de dragons, ainsi que des détachements du régiment de Maurienne, répandus en cordon sur la frontière, arrivèrent à Montmélian le samedi 15.

---

(1) Piéce inédite trouvée à Paris chez un bouquiniste, et pouvant servir à la monographie de la ville de Montmélian, dont nous donnerons bientôt le plan et celui de la forteresse qui la dominait. — E. D.

Le dimanche 16, entre neuf et dix heures du matin, pendant la grand-messe, le commandant Markley, à la tête des dragons, se rend à l'auberge du Lyon d'or, où étoient les faiseurs de sommations : il saisit lui-même au collet le nommé *Savoyon* l'un d'eux, et commande de l'attacher. Des femmes qui se trouvaient présentes, volent au secours de *Savoyon :* sur-le-champ on crie *aux armes;* le tocsin se fait entendre aussitôt pendant le reste du jour à Montmélian, et progressivement dans les paroisses voisines : l'alarme devient générale, le peuple s'assemble et cherche à s'armer. Quelques dragons, *par ordre du commandant Markley*, font feu sur le peuple : un particulier a la cuisse cassée, un autre est grievement blessé à la tête, de même qu'une femme enceinte; d'autres dragons, tentent d'aller au clocher pour faire cesser le tocsin, mais le peuple les assaillit de pierres et de bâtons, les désarme complètement, en deshabille même quelques-uns, et les oblige à fuir, les uns du côté de France, les autres vers Chambéri : dans la déroute il s'en est noyé deux dans l'Izere ; on en a vu à Chambéri qui étoient presque sans vêtemens, deux entr'autres étant à cheval jambes nues, et les campagnards qui les voyaient en cet état les huoient et applaudissoient à leur humiliation. L'officier qui commandoit le détachement de dragons, fuit en France, du côté de Pontcharra; il rentre par Chapareillan le même jour au soir pour se rendre à Chambéri : il avoit reçu un caillou à la tête, il étoit tout en sang, et a donné lui-même une partie de ce détail. Cependant on eut bientôt un corps de 500 citoyens armés, soit de leurs armes, soit de celles des dragons défaits, soit de celles d'un détachement de Maurienne qui les céda à la première réquisition du peuple : ces citoyens se saisirent de toutes les provisions et munitions qu'ils trouverent chez les marchands : les rues furent dépavées sans relâche par des hommes, des femmes et des enfans, et chacun s'approvisionna de cailloux chez lui. Tandis qu'on donnoit la chasse au reste des dragons, le commandant Markley s'est enfui, on ne sait de quel côté : le peuple étoit furieux contre lui, et déjà on avoit fait les préparatifs d'une potence sur le fort, pour l'y placer entre le ciel et la terre.

On donne des éloges à la conduite de M. de Châtillon, chef des troupes qui forment le cordon : il ne fit point faire feu, et contint ses soldats, auxquels d'ailleurs le peuple n'en vouloit pas.

Sur le soir du dimanche, le peuple qui s'étoit emparé des portes et du fort d'où il avoit chassé les invalides qui le gardoient, eut avis qu'il arrivoit des troupes de Chambéri : il se tint encore plus sur ses gardes. Huit pétards sont chargés à mitraille pour foudroyer au passage les troupes qui pourroient venir, et la mèche reste allumée pendant toute la nuit. A Chambéri se répand un bruit qu'il en doit en effet partir des détachements pour Montmélian ; aussitôt toute la jeunesse de Chambéri prend le devant pour leur aller croiser le passage, en sorte que les détachements envoyés rebroussent à la vue de ce premier obstacle.

Le lundi 17 au matin, on travailloit encore à dépaver les rues de Montmé-

lian, et trois cents hommes placés au fort sont aux aguets, et travaillent à faire des cartouches; le commandant général de Chambéri, M. Dufour, a fait porter des exhortations et des paroles de paix, mais l'effervescence n'a point diminué.

La ville assemblée a nommé pour son commandant *M. le comte de Sonas*, citoyen aimé et estimé, capitaine des milices de Montmélian, au lieu du sieur Markley qui fuit, et a député au Roi pour faire approuver cette nomination : le peuple arrête tous les paquets venant de Chambéri et les fait lire à haute voix : et il est parvenu à éloigner de Montmélian tous les réfugiés français ; ils ont décampé sans attendre la huitaine ; les uns se sont enfoncés dans la Savoye; les autres vont, ou iront on ne sait où, mais il fuyoient, et c'est tout ce que vouloit le peuple.

Opinion de F. ROBERT, député du département de Paris, sur la réunion de la Savoie à la France (1).

Du temps des rois, ces monstres disposoient entr'eux du genre humain ; ils se partageoient les hommes comme les bergers se partagent leurs troupeaux : les tigres ne se les disputoient entr'eux que pour les égorger au besoin. Oui, tous les tyrans, tous les rois, tous les despotes sont au rang de ces êtres qui ne vivent que de sang, ne se repaissent que de cadavres, ne respirent qu'autant que la nature est opprimée et presque anéantie. Un pays gouverné par un roi n'est plus qu'un vaste tombeau où l'homme est étouffé en naissant, où le cruel despotisme ne laisse respirer que les esclaves ; enfin, je dirai que naguère nous étions encore une vile marchandise dont les rois trafiquoient insolemment; je dirai que naguère on eût souffert avec patience que Victor-Amédée vendît à Louis XVI plusieurs centaines de milliers d'hommes.

Que les temps sont changés! ce n'est plus un tyran qui marchande avec un autre tyran l'existence et la propriété d'une portion des habitants du globe ; c'est une nation entière, c'est un peuple jouissant de ses droits, c'est une société souveraine, qui vient demander son incorporation dans la grande société de la république française. Magnifique et sublime spectacle ! Je les ai vus les députés

(1) Document également inédit et pouvant servir à l'histoire des diverses annexions de la Savoie à la France.

des Allobroges, je les ai vus au milieu de nous, j'ai vu le président de la Convention nationale de France leur donner le baiser de paix et de fraternité; et si mes yeux humides ont pu se sécher, c'est par le consolant espoir que bientôt les Allobroges eux-mêmes seroient appelés à nous rendre ce baiser, gage de l'union qui doit les unir éternellement, indivisiblement à la république des Français.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? de savoir si la Savoie peut se donner à nous, si nous pouvons l'incorporer dans notre association, si cette association est avantageuse aux Allobroges, si elle est avantageuse aux Français, et enfin quelles sont les raisons particulières sur lesquelles on peut fonder le système de rejection ou d'admission.

Je ne ferai pas à la Convention nationale l'injure de discuter ici la question : si un peuple peut changer de gouvernement, s'il peut étendre les limites de son pacte social, s'il peut augmenter le nombre de ses associés. On supporte ces discussions quand on les traite sous les yeux d'un roi, entouré de satellites; mais quand on a l'honneur d'être citoyen d'un pays qui veut la république, on ne se permet pas de demander sérieusement si ce peuple a le droit de la vouloir. Oui, les Savoisiens ont le droit de nous proposer un pacte d'union, par cela seul que nos armées les ont rendus à eux; oui, nous avons le droit d'accepter le pacte qui nous est offert, par la seule raison que nous sommes républicains, que nous sommes peuple.

Je passe donc rapidement au point de savoir si la réunion des Allobroges leur est utile, si elle est utile à la France; et c'est ici que nous avons à combattre l'ancien préjugé des Français, et les anciennes erreurs de quelques hommes de mérite, qui ont cru, ou qui ont affecté de croire que les grands Etats n'étoient pas propres au gouvernement républicain.

Je ne partage pas l'idée de ceux qui s'obstinent à soutenir le système de la république universelle; mais j'exècre la maxime perfide de quelques hommes qui, chaque jour, répètent tout bas que déjà la France est trop étendue, et que nous avons quelques départements de trop. Si l'on peut pardonner à Montesquieu, qui vivoit sous un roi, d'avoir écrit que l'empire français étoit fait pour la monarchie, on ne pardonnera jamais aux républicains de 1792 d'avoir dit que la France n'étoit pas susceptible d'accroissement territorial. La nature a dessiné le globe pour les hommes, comme elle a fait les

hommes pour le globe. Si long-temps que le gouvernement d'une société quelconque peut agir sur un climat et sur les hommes qui l'habitent, ce climat et les hommes peuvent faire partie de la société. Les associations humaines ne deviennent nécessairement distinctes que là où le gouvernement de l'un ne peut agir efficacement sur l'autre. Des rochers escarpés, des mers en fureur, des lacs impraticables, voilà ce que j'appelle des obstacles naturels à la réunion des peuples ; mais dès que les ordres du gouvernement peuvent circuler avec liberté, dès que le coup d'électricité centrale se communique aisément et avec assurance, il n'y a pas de raison pour soutenir l'inextensibilité des Etats.

J'ajouterai quelque chose à cette idée, et je dirai que plus une république est grande plus elle est sûre de conserver sa liberté. Comment se perd-elle? par les factions ou par les guerres étrangères. Dans un grand état les factions sont toujours, c'est-à-dire tôt ou tard livrées au mépris, parce que les factieux se perdent dans l'immensité d'une grande population. Dans un grand état les guerres étrangères, les invasions ennemies, sont d'autant moins dangereuses qu'il y a plus de citoyens pour défendre le territoire public; mais dans les petits états, les factions dominent aisément; avec de l'intrigue et de la patience on parvient sans difficulté à établir de magnifiques seigneurs. Si la France n'étoit composée que d'un million d'hommes, déjà nous verrions un parti oppresseur et un parti opprimé ; ce n'est qu'à cette grande masse, qui ne prend parti pour personne, et qui n'est forte que de la force d'inertie et d'observation, que la République devra son salut. Dans un petit état la sûreté publique est toujours à la discrétion des puissances voisines ; la liberté n'y est qu'un bien précaire. Les citoyens des petites républiques sont à la merci du premier brigand qui trouve les moyens de rassembler une armée nombreuse. Croyez-vous que Marseille, que Bordeaux, que Paris, que Lille, que Metz, que Thionville, croyez-vous que ces cités particulières eussent pu résister seules aux féroce ssoldats de l'Autriche ? Non, il a fallu les efforts combinés de tous les départements de la République, pour les chasser du territoire français ; et ces barbares y eussent séjourné quelques heures, peut-être quelques jours de moins, si la France avait eu un bon département de plus. Il est donc incontestable qu'une république ne sauroit être trop grande ni trop populeuse, à

moins que sa population et son étendue ne tendent sensiblement à neutraliser l'action du gouvernement, dont je suppose le centre à Paris, peut-être aussi forte sur, pour, ou contre les Savoisiens, qu'elle est forte sur, pour, ou contre les habitants des Pyrénées, je ne vois pas pourquoi la nation française refuseroit de faire société avec les premiers humains qu'elle a délivrés du joug de la tyrannie. S'il est un peuple à qui cette réunion convienne, c'est le peuple de Savoie : il parle le même idiôme que nous ; ses mœurs, tous ses goûts sont les nôtres ; un quart de ses habitants est déjà, pour ainsi dire, naturalisé en France ; tous partagent avec nous la sainte horreur des rois, parce que tous ont été, comme nous, opprimés par les rois. Législateurs, ne soyons pas généreux à demi : nos armées ont rendu les Savoisiens libres ; qu'un décret de la Convention les rende français. L'honneur d'avoir les premiers brisé leurs chaînes doit leur valoir celui d'entrer en société avec nous.

On connoît l'industrie des Savoisiens et leur amour pour le travail. On sait que leur pays fournit une quantité prodigieuse de matières premières. On sait que, malgré cela, le commerce y est presque anéanti ; que le sol y est stérilisé par les exactions du despotisme ; que les rivières y sont sans lit pour rouler leurs eaux, ce qui fait des plaines de la Savoie un vaste marais, inutile à l'agriculture.

On sait que la nature a placé dans le sein de ses montagnes, des dépôts précieux de ce métal qui facilite les transactions du commerce ; on sait que les cupides Piémontois ne permettoient plus, depuis long-temps aux Savoisiens, qu'ils s'habituoient à regarder comme leurs esclaves, d'avoir chez eux ni écoles publiques, ni même des universités.... et l'on entame une discussion sur la question de savoir si la réunion à la France seroit pour elle un acte avantageux !

La Savoie comprend environ 400 mille ames : mais quels que soient l'industrie et l'amour du travail qui stimulent cette population, comment veut-on que 400 mille ames, parmi lesquelles je compte à peine 70 mille hommes propres à la fatigue ; comment veut-on que 70 mille hommes ruinés, et pour ainsi dire exténués par le despotisme, ressuscitent tout-à-coup un commerce abattu ? Comment veut-on qu'ils élèvent, qu'ils puissent élever des manufactures pour perfectionner les productions du pays ? Soixante-dix mille hommes, sans autre ressource que celles offertes par un pays long-temps désolé,

pourroient-ils jamais percer des canaux, dessécher des marais, et fertiliser le sol de l'Europe, qui a peut-être le plus besoin de soins instantanés ? Et l'exploitation des mines, et l'érection des écoles publiques, et l'institution d'un gouvernement particulier, et l'entretien d'un corps législatif particulier, et la solde d'une armée particulière, croyez-vous que tout cela puisse se faire sans des avances considérables ? Et dire que les Savoisiens peuvent aujourd'hui faire ces avances, ce seroit, à mon sens afficher l'injustice et la cruauté. L'état politique de la Savoie relativement à la France, me paroit être le même que celui d'un pauvre métayer relativement à un propriétaire plus à l'aise : la ferme dépérit dans les mains du propriétaire; le cultivateur pauvre et industrieux ne peut que se livrer à des regrets : tel arpent de terre lui produiroit cent, s'il pouvait faire des avances, qui ne produit que dix, à défaut d'une culture soignée et des secours de l'aisance : mais cette même ferme passe-t-elle à un autre propriétaire, ou bien le premier propriétaire augmente-t-il ses moyens par une association utile ? Alors les champs fleurissent, les moissons deviennent abondantes, et le métayer trouve qu'il auroit été heureux de donner la moitié de son héritage, pour acquérir les moyens de fertiliser l'autre moitié. Il en est de même de la Savoie. Je la défie de faire usage de ses grandes ressources, et de profiter de tous les avantages que lui a donnés la nature, à moins qu'une main bienfaisante, ou si l'on veut, une main intéressée, vienne à son secours. Que la France s'unisse à la Savoie par les liens d'un pacte social ; que la Savoie devienne partie intégrante de la France, et je réponds qu'avant deux ans la Savoie est un des départements le plus florissant de la République française. Des manufactures seront élevées, le commerce sera ranimé, les champs cultivés, les marais desséchés, les canaux ouverts, la navigation facile, la circulation aisée, et les Savoisiens n'auront plus qu'à s'étonner d'avoir été si malheureux, alors que la nature les avoit placés là où il étoit si facile d'être heureux.

Et que l'hypocrisie ne vienne point affecter ici de prétendus sentiments de désintéressement et de bienveillance; qu'elle ne vienne pas se charger du rôle de défenseur officieux de la Savoie; qu'elle ne vienne pas nous dire que son incorporation à la France augmentera ses impôts; que la Savoie ne payoit, à l'heure de son émancipation, que trois millions au tyran des Piémontois, et qu'elle paieroit au

moins le double de contributions en France. Les réponses à cette objection se présentent en foule, et ne laissent que l'embarras du choix. D'abord je dirai que notre systême d'imposition ne peut être calculé que sur le territoire et sur la population. Or en suivant ces deux bases, il est impossible que la Savoie, département de la République française, paye jamais plus qu'elle ne payoit au roi des Piémontois, par la raison que celui-ci soutiroit pour ainsi dire, jusqu'au suc de la dernière plante qui naissoit en Savoie; tandis que l'intention du gouvernement français, et sur-tout des représentans du peuple, sera nécessairement de n'exiger en contribution que la cinquième ou sixième portion du produit territorial, quel que soit ce produit. D'ailleurs, le despote de Turin, non content d'envahir tous les fruits de la Savoie, forçoit les malheureux *sujets* à aller une partie de l'année, recueillir de l'or dans les pays étrangers, pour le porter à son trésor: et nous Français, qui savons que celui qui n'a rien ne doit rien à la société, nous ne disons jamais aux généreux Savoisiens : quittez vos femmes et vos enfants pour aller arracher, au prix d'un tel sacrifice, quelque peu d'or chez les nations voisines.

Mais, dira-t-on, il ne s'agit pas de savoir si si les habitants de la Savoie, incorporés à la France, seront plus grevés de contributions, qu'ils ne l'étoient par leurs tyrans; mais bien de savoir si la nation savoisienne, constituée en République particulière, paiera moins d'impôt que si elle étoit unie à la France : et je réponds que non; je répons qu'elle paiera beaucoup moins. Je demanderai à ceux qui font cet argument, s'ils croient que le systême des petites républiques est avantageux pour les contributions? Je suppose que les 83 départements de la France soient 83 républiques distinctes; il faudroit à chacune des républiques une Assemblée nationale et un gouvernement particulier ; il lui faudroit des armées particulières ; il lui faudroit des administrations, des cours de justice, des institutions particulières de tout genre : et certes je maintiens que la dépense seroit au moins doublée, si elle n'étoit quadruplée. Si les premiers actes de réunions entre les hommes n'ont d'abord eu pour but que la défense commune et la conservation de la vie, les agréments et les commodités sont ensuite devenus un objet accessoire; et la vie n'est agréable et commode, qu'à raison de ce que chaque individu doit donner moins à la générale, et peut retenir de plus dans son pécule particulier.

Et s'il est avantageux à chacun des départements de la République d'être partie intégrante de la République, combien cet avantage n'est-il pas plus sensible à l'égard du peuple savoisien? Je l'ai déja dit : ce peuple sort de l'esclavage, son sol est inculte, ses moyens personnels nuls ; et vous le laisseriez dans cet état d'isolement et d'abandon ! Je pense qu'il en coûteroit plus à la Savoie, pour s'entourer de barrières du côté de la France, qu'il ne lui coûteroit pour fournir à la France sa quote-part de contribution. Mais quel mot ai-je prononcé?

La Savoie s'entourer de barrières contre la France ! Ah ! l'on en met entre soi et son ennemi, jamais entre soi et son libérateur.

J'ajouterai une considération qui ne sera peut-être pas la moins importante. Il me semble que le sentiment le plus pressant, le plus intime d'un Républicain, doit être l'amour de la République : j'aime tous les hommes; j'aime particulièrement les hommes libres; mais je ne puis me défendre d'un accent de préférence envers les hommes français. Cette préférence est comme identifiée avec moi; le décret qui fonde la République l'a surtout rendu inséparable de mon cœur. Or le peuple de Savoie, libre et souverain, nous fait aujourd'hui l'inappréciable honneur de nous offrir son intime alliance : c'est un peuple aimant qui demande à contracter un mariage indissoluble avec nous : ne lui faisons donc pas l'offense d'examiner la question de son intérêt pécuniaire : soyons francs; et, en vrais Républicains, contentons-nous de voir si cette union nous est avantageuse à nous-mêmes.

Or, l'union avec la Savoie est pour nous une mine inépuisable de richesses ; la Savoie, dans nos mains sera un trésor vivifiant qui ranimera notre propre commerce, et qui nous donnera des têtes industrieuses, des bras vigoureux, et un rempart de roc, contre les tyrans étrangers. La dépense occasionnée par le corps législatif et par le gouvernement sera la même ; la dépense de l'armée, tant qu'il y aura des rois, sera la même ; la dépense de toutes les administrations sera aussi la même ; et puis les Savoisiens, qui n'ont pas de dettes nationales, ne nous apportent-ils cependant pas des biens nationaux ? Victor-Amédée y possédoit des domaines, le clergé y étoit opulent comme partout ailleurs; et ces biens, on nous les apporte : c'est comme la dot qui nous est offerte par la nation savoisienne. Augmenter ses richesses, faire valoir un sol susceptible de fertilité,

dégager le commerce national d'une entrave, s'accorder avec la nature sur les bornes de la République française : voilà ce que c'est que l'acceptation de la réunion de la Savoie.

Mais non-seulement la nation française trouve un avantage réel dans cette réunion ; je vais prouver que refuser la réunion, ce seroit porter un dommage également réel à la République. Qu'étoit la Savoie ? Victor-Amédée l'appeloit son domaine ; et Victor-Amédée dit tout haut que les Français l'ont spolié de sa propriété. Il est dans l'intention du tyran des Sardes de rentrer, quand il le pourra, dans cette prétendue propriété. Or, je suppose que vous ne décretiez pas la réunion, et qu'au printems prochain Victor-Amédée tentât une invasion dans la république des Savoisiens, que feriez-vous alors ? Les abandonneriez-vous à leur impuissance ? La Convention nationale imiteroit cet infame Jarry, qui ne se rendit maître de Courtrai que pour le livrer ensuite à la fureur des Aurichiens ! Non : la république française protégéroit ses amis, elle les protégeroit de ses propres armes, elle les protégeroit aux dépens de son trésor, car je suppose bien qu'elle ne vendroit pas ses secours : ces sortes de marchés ne conviennent qu'à des princes de la Germanie, et les républiques n'imitent pas les princes. Mais cette protection, toute due qu'elle seroit, n'en grèveroit pas moins la caisse publique ; et il vous est si facile de défendre la Savoie avec la Savoie elle même, qu'en vérité, ceux qui s'opposent à la réunion me paroissent aussi mauvais Français que mauvais politiques, et inhabiles dans l'art du gouvernement.

Dans l'hypothèse particulière, la Savoie ne peut jouir d'une grande somme de bonheur qu'autant qu'elle fera partie intégrante de la nation française : en opérant ce bonheur, la France ne fait qu'ajouter à la splendeur de son nom, et à l'immensité de ses ressources : il est donc absurde de s'opposer sérieusement à cette réunion.

Législateurs, décrétez-la, décrétez-la, et vous aurez de plus en plus affermi la puissance du peuple et le règne des loix et de la paix, sous lequel il veut jouir des fruits de la victoire. Des hommes pusillanimes craignent, ou affectent de craindre le fléau des dissensions et des guerres civiles. Ah ! il n'y a de guerres civiles que là où il y a beaucoup de cités, que là où les membres de la cité ne sont pas assez nombreux pour étouffer les partis ; mais dans un pays qui a sanctionné l'unité, dans un pays fort de son union, dans un pays

qui se serre à tous les hommes qui ne sont pas séparés de lui par des barrières insurmontables, il n'y a pas, il n'y aura pas de guerre civile ; et quelques efforts qu'on fasse pour la susciter, quelle que soit l'activité que des hypocrites ambitieux donnent au poison de la calomnie, l'olivier croîtra dans tous les champs, malgré leurs efforts : Heureux Allobroges, venez à l'ombre de cet arbre saint, venez cimenter avec nous les clauses d'un contrat durable. Si les traités des rois sont éphémères et futiles, les traités des peuples sont impérissables comme la souveraineté sur laquelle ils sont fondés. Je vote pour la réunion des Allobroges aux Français.

Les Députés de l'Assemblée nationale des Allobroges auprès de la Convention nationale de France, après avoir entendu la lecture de l'opinion du citoyen Robert, et ayant reconnu l'expression energique des sentiments de leurs commettans, ont jugé que la publication de cet écrit ne pouvoit que remplir les vues des Allobroges ; ils ont donc, avec l'agrément du citoyen Robert, arrêté l'impression et la distribution de cette opinion.

Les Députés Allobroges : DOPPET, VILLARS, FANRE (pour FAVRE), DESSAIX.

RAPPORT

Sur la réunion de la Savoie à la France, fait au nom des Comités Diplomatique et de Constitution, par le citoyen GRÉGOIRE, *député du Département de Loir et Cher, suivi du décret de la Convention nationale, du 27 novembre 1792, l'an premier de la République françoise. Imprimés par ordre de la Convention nationale.*

Depuis trois ans l'esprit humain a franchi un intervalle immense. Ses efforts soutenus ont fait reculer le fanatisme et la tyrannie ; et des hommes que couvroit naguère le bandeau de l'erreur, ont connu ou soupçonné leurs droits : certes l'on peut se féliciter d'exister à une époque où les sujets deviennent citoyens, où les rois ont les peuples pour successeurs.

Législateurs, avant d'examiner si, d'après le vœu librement émis de la Savoie, vous devez l'incorporer à la république françoise, vous avez voulu compulser les archives de la nature, voir ce que le droit vous permet, ce que le devoir vous prescrit à cet égard ; ainsi vos délibérations, toujours soumises au compas de la raison, toujours mûries par la réflexion, auront ce caractère de dignité qui convient à la convention nationale et à la majesté du peuple qu'elle représente.

Des nations diverses ont-elles le droit de se réunir en un seul corps politique? Cette question porte avec soi sa réponse; c'est demander en d'autres termes si elles sont souveraines. En s'identifiant, elles n'aliènent pas la souveraineté; elles consentent seulement à augmenter le nombre des individus qui l'exercent d'une manière collective.

Il seroit beau sans doute de voir tous les peuples ne former qu'un corps politique, comme ils ne forment qu'une famille ; mais quand on nous parle de *république universelle,* quelle est l'acception de ces mots? Si l'on entend que l'univers entier aura les mêmes lois, il est évident que quoique les principes de la nature et la déclaration des droits soient de tous les lieux comme de tous les temps, leur application est surbordonnée à une foule de circonstances locales qui nécessitent des modifications. Les immenses variétés résultantes des climats, des distances, des productions du sol et de l'industrie, de l'idiome, des mœurs, de l'habitude, repoussent le projet d'amener l'univers à l'unité politique.

Veut-on nous dire que les peuples ayant des constitutions différentes, les fonderont toutes sur le principe de l'égalité, de la liberté, et se chériront en frères? C'est le cas d'appliquer le conseil d'un ministre à l'abbé de Saint-Pierre : envoyez préalablement des missionnaires pour convertir le globe. Plusieurs contrées de l'Europe et de l'Amérique agrandiront bientôt le domaine de la liberté, mais quelques centaines de peuples seront encore longtemps étrangers aux vrais principes, et il est douteux qu'ils soient de si tôt adoptés par les écumeurs barbaresques, les voleurs de l'Arabie, et les anthropophages de la mer du Sud.

Veut-on nous dire enfin que les divers états du globe formeront des alliances? Cette hypothèse ne s'applique guères qu'à ceux qui sont rapprochés par des relations commerciales : ainsi bien du temps

doit s'écouler encore avant que les François signent un traité avec les Tschoudes ou les Pépys ; et sous ces divers aspects, la république universelle est en politique ce que la pierre philosophale est en physique.

Si la république universelle n'étoit pas un être de raison, c'est sans doute en se fédérant que les grandes corporations du genre humain communiqueroient entr'elles ; mais si l'on vouloit ensuite appliquer le systême fédératif à notre gouvernement, si au lieu de former un tout indivisible, on bornoit ses fractions à des points de contact, ce seroit le comble de la démence ; le système fédératif seroit l'arrêt de mort de la république françoise.

Après avoir soufflé sur des chimères, rentrons dans l'ordre du réel et de l'utile.

Le peuple de Savoie est souverain comme celui de France ; car la souveraineté n'admet ni plus ni moins, elle n'est pas susceptible d'accroissement ni de diminution. La progression graduelle de la population et des richesses augmente la puissance, mais non la souveraineté. Genève et St-Martin la possèdent dans un degré aussi éminent que la France et la Russie ; et lorsqu'une nation peu nombreuse s'unit à une grande nation, elle traite d'égal à égal, sinon elle est esclave.

La Savoie est composée de sept provinces : celles de Carouge, Chablais, Faucigny, Genevois, Maurienne, Savoie propre, et Tarentaise, qui forment 655 communes. A la seconde séance de l'assemblée nationale des Allobroges, en date du 22 octobre 1792, vérification faite du vœu de ces communes, il est résulté que 580 ont voté leur réunion à la France ; 70 avoient revêtu leurs députés de pouvoirs illimités.

Une seule a exprimé le désir de former une république particulière ; mais il est à observer qu'à l'assemblée nationale des Allobroges, un membre de cette commune en dénonça le secrétaire comme ayant énoncé dans la rédaction de son procès-verbal un vœu contraire à celui des citoyens.

Des quatre autres qui n'ont point émis leur vœu, trois l'ont fait équivalemment. Le député de Saint-Jean de Maurienne déclara, dans la première séance de l'assemblée nationale des Allobroges, que plusieurs députés des communes de Lanslevillard, Bessan et Bonne-

val, l'avoient chargé expressément d'annoncer que leurs communes ne pouvoient se réunir sans s'exposer à la fureur des troupes piémontoises qui occupoient encore leur territoire. Ils l'avoient chargé en outre, d'exprimer dans cette assemblée, le vœu individuel de chaque habitant d'être incorporé à la république françoise, avec assurance de faire éclater leur désir dès que la retraite des brigands leur en laisseroit la facilité. Cette déclaration a été insérée dans les registres de l'assemblée nationale des Allobroges.

Il conste dès-lors que la demande en réunion, faite au nom de la nation savoisienne, est l'expression libre et solennelle de la presque totalité des communes ; elles déclarent par l'organe de leurs représentans, qu'aucune violence, aucune influence étrangère n'a dirigé leurs opinions ; et dès lors le souverain a parlé.

L'assemblée nationale des Allobroges, dans sa séance du 29 octobre 1792, a chargé les citoyens Doppet, Favre, Dessaix et Villard, de se rendre près de la convention nationale de France, comme interprètes de la volonté du peuple allobroge ; leurs pouvoirs soumis à la vérification constatent l'authenticité de leur mission, dont ils ont amplement discuté l'objet avec vos comités. Il en résulte :

Qu'en manifestant le vœu de se réunir à la France, les Savoisiens ont connu toute l'étendue des engagemens qu'ils vouloient contracter ; ils avoient envisagé la chose sous tous les rapports. Deux communes avoient apposé une restriction relative aux dettes de la France, dont elles refusoient de partager le fardeau : l'assemblée nationale savoisienne a passé, sur ces restrictions, à l'ordre du jour. Le peuple allobroge déclare que son assentiment est fondé sur les calculs les plus réfléchis, qu'il ne prétend à aucune exception, et que la fusion complette des deux peuples en un seul, veut que tout soit commun et proportionnel quant aux charges et aux avantages sociaux ; et certainement ils décrétoient avec connoissance de cause, ces hommes qui, s'élançant tout-à-coup vers la liberté, et s'élevant à la hauteur de tous les principes, ont consacré leurs premiers travaux à démolir un trône, et qui ont débuté en abolissant la royauté, la noblesse, la gabelle et la torture.

La première question qui se présente est de savoir si l'intérêt politique de la France lui permet de s'agrandir et d'accéder à aucune demande en réunion.

Le but de l'association politique est de procurer aux individus la liberté, la sûreté, le bonheur. Pour atteindre ce but, il faut à l'état une puissance ; cette puissance est réelle ou relative ; elle est réelle, lorsqu'on y voit prospérer l'agriculture et le commerce, lorsque l'amour de la patrie, l'austérité des mœurs et la fierté du courage forment autour de l'état une enceinte impénétrable ; elle est relative, lorsque sa contiguïté à des voisins foibles, lui assurant la supériorité des forces et celle de l'opinion, elle peut se garantir de leurs attaques. Sparte et Athènes étoient resserrées dans un territoire peu étendu : mais comparées à cette foule de petites républiques qui partageoient la Grèce, elles étoient des puissances formidables.

L'état atteint son but lorsqu'il procure aux individus qui le composent, tout ce qui sert à leur consommation, à leurs besoins, et l'étendue de sa population et celle de son territoire ne sont pas alors des élémens nécessaires de la félicité publique. Sous nos yeux, Raguse, Gènes, Genève et Gersaw, la plus petite république connue, furent constamment plus heureuses que la plupart des vastes empires de l'Europe ; ces petits états ont été garantis d'invasions étrangères, soit par leur position géographique, soit que l'exiguité de leurs forces n'éveillât pas la jalousie des grandes puissances, soit enfin que leurs liaisons avec celles-ci les ayent mises à l'abri de toute attaque : mais lorsqu'un état se trouve exposé aux agressions de ses voisins, lorsque la nécessité de combattre une grande puissance nécessite de grands moyens, il peut lui être utile sans doute d'accroître ses domaines : le ferme de cet agrandissement est un problême dont nous allons tenter la solution.

Plus l'état est vaste, plus vous concentrez le pouvoir dans la main des premiers agents ; et quoiqu'ils soient temporaires, que de moyens leur restent pour échapper à la surveillance ! Rien n'est plus voisin d'un pouvoir excessif que l'abus ; car il faut toujours calculer d'après les passions humaines et cette soif de dominer, qui tourmente la plupart des hommes, et fait éclore des révolutions.

L'action du gouvernement doit être simultanée et se déployer avec énergie sur tous les points de sa circonscription territoriale : dans un pays très-vaste, la disparité des mœurs et de climats contrarie souvent cette simultanéité ; ses forces s'affoiblissent lorsqu'il

faut les répartir sur une vaste surface, et les fractionner pour la garde de frontières très-étendues et qui multiplient le nombre de ses voisins. D'ailleurs, l'énergie du gouvernement s'atténue lorsqu'elle agit à grande distance : plus une corde s'étend, plus elle décrit la courbe, image sensible d'un trop vaste empire, où le lien social se relâche et dont les ressorts se détendent : ainsi, quoique le mouvement imprimé soit un dans son principe, sa direction se ramifie à l'infini : de là résultent la complication dans les mouvements secondaires, la difficulté dans les communications ; ce qui altère la forme du gouvernement et facilite des explosions révolutionnaires dans les diverses parties de l'empire, où un homme en crédit, un Catilina fait fermenter le levain de la rébellion : et n'est-ce pas ainsi que s'est établi le despotisme presque dans tout l'univers ? Appelons du moins le passé au conseil du temps présent.

Peut-être nous citerez-vous les Chinois dont le vaste empire date de loin dans les fastes du monde, quoiqu'il n'ait pas été à l'abri des révolutions : quand nous vous céderions cet exemple unique, qui forme exception, en est-il moins vrai que l'expérience vient à l'appui de nos raisonnements ? Les grands états de l'Asie, qui étoient des colosses d'argile au bras d'airain, se sont affaissés sous leur propre poids ; les conquêtes d'Alexandre devinrent la proie de ses capitaines ; Rome, exténuée par sa grandeur, disparut sous les décombres ; les empires de Charlemagne, de Gengis-Kan, éprouvèrent les mêmes vicissitudes ; tous ont trouvé dans leur trop grande étendue une des causes principales de leur dissolution ; et sans hasarder, on peut prédire qu'avant le milieu du siècle prochain, la Russie sera démembrée.

Il est vrai que la forme du gouvernement fournit des données sur l'étendue que comporte un état : un préjugé très-répandu veut circonscrire toute République dans un territoire resserré ; l'on ne veut pas voir qu'il n'existe aucune parité entre les autres Républiques et la nôtre. Celles-là, créées pour la plupart dans l'enfance de l'art social, ne pouvoient guère s'étendre, sous peine de n'avoir qu'une existence précaire. La République françoise, presque la seule qui soit fondée sur les véritables principes de l'égalité, sera ramenée sans cesse à l'unité par l'ensemble de ses lois constitutives ; dans sa construction savante et hardie, elle trouvera le présage d'un bonheur

qui embrassera l'étendue des siècles comme celle de ses départements.

Les despotes paroissent craindre qu'elle n'envahisse leurs états et que nous n'aspirions à faire de l'Europe entière une seule République, dont la France serait la métropole. Cette domination universelle étoit, dit-on, le projet que vouloit exécuter Louis XIV : dès lors il ne peut être le nôtre ; car, quoi de commun entre les rêves ambitieux d'un roi et la loyauté d'un peuple libre ?

Ne te rends ni esclave des hommes, ni leur tyran, disoit quelqu'un à qui la philosophie pardonne presque d'avoir été couronné. Cette sentence de Marc-Aurèle est la devise des François.

L'étendue nécessaire doit se mesurer sur les localités et le besoin de maintenir l'existence du corps politique.

Appliquons cette donnée à la France : 600 mille hommes sous les armes, forts de leur courage et de leurs principes, prouvent que sa population suffit pour faire face à la coalition des despotes ; et quelle sera l'immensité de sa puissance, lorsque, rendue à la paix, elle verra se développer dans son sein toute la fécondité de l'agriculture, toute l'activité du commerce !

Quant à l'étendue territoriale, que lui serviroit de franchir le lac de Genève, le mont-Cenis, ou le Pic du midi ? seroit-elle plus heureuse en joignant à ses domaines le pays de Vaud, la Lombardie ou la Catalogne ?

Elle doit craindre que les extrémités de sa vaste enceinte ne soient trop éloignées du centre : alors elle ne pourroit plus surveiller le jeu de la machine, en connoître les rouages, diminuer les frottements, et lui imprimer une marche uniforme et constante, autant que le comportent l'imperfection et la foiblesse des ouvrages humains. Dans une grandeur exagérée elle trouveroit le principe de sa décadence, et cet accroisement funeste prépareroit sa chute.

La France est un tout qui se suffit à lui-même ; presque partout la nature lui a donné des bornes qui la dispensent de s'agrandir, en sorte que nos intérêts sont d'accord avec nos principes. Quand nos armées victorieuses pénètrent dans un pays, contentes d'avoir brisé les fers des peuples opprimés, elles leur laissent la faculté pleine et entière de délibérer sur le choix de leur gouvernement, sans influencer leurs déterminations. Nous vouons au mépris cette poli-

tique astucieuse, qui, sous prétexte de *raison d'état*, de *coup d'état*, veut, au gré de son ambition, faire fléchir les principes de la justice. Telle est la résolution irréfragable de la France. Rendues à la liberté, les nations ne nous verront jamais attenter à leur souveraineté, en troublant l'exercice de leurs droits. Maîtresses de s'organiser à part, elles trouveront toujours en nous appui et fraternité, à moins qu'elles ne veuillent remplacer les tyrans par des tyrans ; car si mon voisin nourrit des serpents, j'ai droit de les étouffer, par la crainte d'en être victime. Des François ne savent pas capituler avec les principes ; nous l'avons juré : point de conquêtes et point de rois.

Mais si des peuples occupant un territoire enclavé dans le nôtre, ou renfermés dans les bornes posées à la République française par la main de la nature, désirent l'affiliation politique, pouvons-nous les recevoir ? Oui sans doute. En renonçant au brigandage des conquêtes, nous n'avons pas déclaré que nous repousserions de notre sein des hommes rapprochés de nous par l'affinité des principes et des intérêts, et qui par un choix libre désireroient s'identifier avec nous.

Et tels sont les Savoisiens : conformité de mœurs et d'idiome, rapports habituels, haine des Savoisiens envers les Piémontois, amour pour les François qui les paient d'un juste retour, tout les rappelle dans le sein d'un peuple qui est leur ancienne famille. Tous les rapports physiques, moraux et politiques sollicitent leur réunion; vainement on a voulu au Piémont lier la Savoie ; sans cesse *les Alpes repoussent celle-ci dans les domaines de la France*, et l'ordre de la nature seroit contrarié si leur gouvernement n'étoit pas identique.

Jusqu'à ce que notre république ait pris une assiette imperturbable, et dans l'hypothèse de la non-réunion, elle seroit obligée d'étendre un cordon de troupes depuis Briançon jusqu'à Gex, c'est-à-dire, sur une ligne de plus de soixante lieues, eu égard aux contours que présentent les groupes de montagnes. L'incorporation de la Savoie raccourcit notre ligne de défense : la France alors n'aura plus à garder que trois défilés, le Mont-Cenis, Bonneval et le petit Saint-Bernard, trois cents soldats et des canons y arrêteroient des armées.

Quant au grand Saint-Bernard, borné au nord-est par le Valais

et les glacières de Chamouny, il ne laisse rien à redouter des entreprises du roi de Sardaigne; et en cas d'attaque de la part des Valaisans, quatre cents hommes placés le long des hauteurs du Chablais, rendroient inutiles tous les efforts des despotes d'Italie : car la contrée où sont situées les Termopyles de la république françoise, renferme aussi des Spartiates.

Là, existe un peuple composé de quatre cent mille individus, plus voisin que nous de la nature, et conséquemment soumis à moins de besoins factices, à moins de vices; il est religieux sans fanatisme; la frugalité, la probité sont ses attributs; et tandis qu'à Genève le patriotisme est comprimé sous la main d'un magnifique seigneur, le Savoisien déployant la fierté d'une âme qui ne fut jamais rétrécie par la servitude, prouve que l'homme des montagnes est vraiment l'homme de la liberté.

Considérée sous le point-de-vue financier, la réunion de la Savoie présente à la France les avantages suivans :

Les biens du clergé, des émigrés et du fisc, devenus nationaux, peuvent s'élever à un capital de vingt millions; et la rente suffira pour couvrir les pensions que l'on fera sans doute aux moines supprimés. Cette charge s'éteindra graduellement. Sur la ligne séparative de la France et de la Savoie, une trentaine de bureaux de douane entraînoient une surveillance dispendieuse, et de plus incapable de réprimer la contrebande : par la réunion, les barrières portées sur une frontière plus éloignée, n'exigeront plus que quatre bureaux de douane, le Montcenis, Bonneval, le petit Saint-Bernard, et Saint-Gengo (pour St-Gingolph); ils sont placés si avantageusement, qu'ils peuvent empêcher tout commerce interlope.

Loin d'augmenter la dépense que nécessite la garde des frontières, elle diminue par la réunion ainsi que l'impot par l'augmentation dn nombre des imposables.

Les mines d'antimoine exploitées avec soin, offriront d'heureux résultats.

Une mine de cuivre très-abondante présente des avantages certains pour les arsenaux et le doublage des vaisseaux.

Les mines de fer qui alimentent la manufacture de St-Etienne, seroient plus lucratives si on forgeoit sur lieux; il est reconnu que la trempe des ouvrages fabriqués en Savoie est bien supérieure

à celle des ouvrages faits avec la même matière en France ou dans d'autres ateliers.

Le chanvre, le miel, le suif et les cuirs sont des branches de commerce qu'il sera facile de vivifier.

A l'aide de deux canaux d'une construction peu dispendieuse, l'Arve, le Rhône et l'Isère nous donneront la facilité de tirer d'excellentes mâtures qui alimenteront les chantiers de nos ports du midi.

La navigation libre du lac de Genève est un moyen de contenir plus efficacement le canton de Berne; sa position géographique paroît l'exclure naturellement de notre association; nous le voulons pour voisin, nous ne le craignons pas comme ennemi.

A cette énumération des avantages que nous apporte la Savoie, doit succéder le tableau de ceux qu'elle reçoit en échange : on y verra que notre mise est infiniment supérieure à la sienne; je commence par les objets d'industrie.

La politique piémontoise fut toujours de s'opposer à tout genre d'établissement qui auroit pu faire fleurir les arts en Savoie, et par un raffinement de cruauté, elle comprimoit l'industrie étouffoit l'émulation, et tenoit le peuple enchaîné dans la misère par la crainte que sa prospérité ne tentât l'ambition d'un conquérant : sûre de ne pouvoir le conserver en temps de guerre, elle se tenoit toujours prête à le perdre.

Ce pays, condamné à l'anathême politique, payoit au Piémont des droits d'entrée sur les objets commerciaux; contraint de vendre à la France des marchandises brutes qu'il n'avoit pu manipuler, il en tiroit en échange toutes ses marchandises ouvrées, comme étoffe, linge, cuirs tannés, et une foule d'objets consommables ; et comme le commerce entraîne journellement des contestations entre le vendeur et l'acheteur, au-lieu d'être terminées avec cette rapidité qui n'arrête pas le cours des échanges, la disparité du gouvernement, la différence de loix, la multiplicité de tribunaux, occasionnoient des difficultés interminables, qui, en harcelant le consommateur, étoient funestes à la chose publique.

L'unité de gouvernement et de loix va remédier à ces inconvénients : sous le régime de la liberté l'industrie renaîtra dans un pays qui possède les eaux les plus favorables à la tannerie, aux

papeteries, à la draperie. Un travail éclairé saignera les marais, fertilisera les campagnes, ranimera le commerce, sera suivi de l'abondance; et sous l'égide de la France, cette contrée recevra de sa nouvelle manière d'être une impulsion morale qui bientôt la rendra florissante. Les Savoisiens étoient les îlotes du Piémont; toutes les branches d'administration et presque toutes les places confiées à des mains étrangères, aggravoient leur joug; ils étouffoient des plaintes que l'on eût traitées comme des cris de rebellion : dans leur réunion à la France, ils trouveront l'avantage d'être jugés et administrés par les dépositaires de leur confiance, leurs amis, leurs concitoyens.

Trente mille Savoisiens se répandent annuellement en divers pays, mais sur-tout en France : là, par l'économie la plus rigoureuse, et les travaux les plus pénibles, ils recueillent les deniers nécessaires au paiement de leurs contributions. Sur l'impôt brut d'environ trois millions et demi, deux millions passoient en Piémont pour n'en revenir jamais ; l'extraction du numéraire étoit encore augmentée par l'émigration des étudians qui alloient prendre leurs grades à Turin, des militaires qui alloient passer leur temps de congés, des nobles qui alloient y ramper. Le Piémont pompoit tout, et desséchoit tous les canaux de la prospérité publique. Cette source d'abus sera tarie par l'effet de la réunion proposée : alors une plus grande masse de numéraire circulant dans le pays, facilitera les échanges; on n'y verra plus une caste privilégiée porter sa bassesse à la cour de Sardaigne, et rapporter ses vices en échange; des instituts nationaux dispenseront les hommes à talens de franchir les Alpes pour moissonner la science, car la Savoie partagera les moyens d'instruction qui seront communs à tous les départemens.

Jusqu'ici l'impôt territorial grevoit en Savoie ces bons cultivateurs qui sont les nourriciers de l'état; les maisons de ville conservant la franchise qu'elles avoient obtenue dans les siècles de la féodalité, n'étoient point imposées : désormais la justice répartira les contributions de manière que le citadin n'échappe pas à l'acquittement des charges publiques.

Ne dites pas que la part contributive de la Savoie sera plus considérable que si elle fût restée isolée ; la suppression de la dîme et de la féodalité, l'accroissement de son industrie, de ses richesses lui rendroient moins onéreuse une imposition plus forte; mais dans

l'hypothèse de la non-réunion, elle succomberoit nécessairement sous la masse des impôts : on peut d'abord porter en compte les droits d'importation auxquels le voisinage de la France la soumettroit; mais à quelles dépenses énormes ne seroit-elle pas réduite pour la conservation d'une liberté qu'à la fin elle verroit encore lui échapper? Car si la Savoie n'est point réunie à la France, quel parti lui reste? Elle ne peut retourner sous la verge de la tyrannie piémontoise; par la nature même de ses principes elle ne peut s'unir à Berne qui n'a de république que le nom, et dont les dominateurs sont coalisés avec les despotes de l'Europe. Dès-lors, elle reste forcément abandonnée à elle-même.

Deux mille hommes en temps de guerre suffisent pour garder la Savoie devenue françoise, dix mille hommes suffiroient à peine pour garder la Savoie formant un état à part.

La nécessité d'accroître sa force publique, d'élever des forteresses, de payer tous les agents de son gouvernement, la condamneroit ou à quadrupler la masse de l'impôt, ou, ce qui est la même chose sous une autre forme, à un emprunt énorme, dont la rente la grèveroit également, et produiroit les mêmes effets; trouveroit-elle d'ailleurs les fonds de cet emprunt? Ainsi, commençant par un déficit, sa dissolution politique seroit prochaine; car malgré ses efforts, bientôt elle seroit engloutie par l'invasion de quelques despotes concertés, qui aggraveroient son joug en raison de la fureur de leur orgueil humilié; et le souvenir de la liberté, dont elle auroit goûté les prémices, ajouteroit pour elle au malheur de l'avoir perdue.

En confondant ses intérêts politiques avec les nôtres, c'est la partie foible qui s'unit à la partie forte : une nation pauvre s'associe à une nation riche; elle s'agrandit de toute notre puissance, et dès lors la générosité commande de lui ouvrir notre sein.

Ne craignons pas que cette incorporation devienne une nouvelle pomme de discorde; elle n'ajoute rien à la haine des oppresseurs contre la révolution française; elle ajoute aux moyens de puissance par lesquels nous romprons leur ligue : d'ailleurs le sort en est jeté; nous sommes lancés dans la carrière; tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis; nous serons détruits, ou ils seront libres..... ils le seront; et la hache de la liberté, après

avoir brisé les trônes, s'abaissera sur la tête de quiconque voudroit en rassembler les débris.

A l'instant où vous prononcerez la réunion il n'y aura plus de Savoie. Dès lors sous une autre dénomination elle forme un quatre-vingt-quatrième département : la France reculant sa frontière la porte au Saint-Bernard, et le code des loix de la république étend son empire sur cette contrée : dès lors les citoyens de cette section de l'empire doivent nommer des mandataires qui, siégeant au milieu de vous, travailleront de concert à fonder la félicité et la gloire de la République sur la base éternelle de la justice. Vos comités n'ayant pu réunir tous les élémens qui règlent, d'après la triple base, le nombre des députés de ce département, se sont fixés, d'après un calcul approximatif, sur un nombre de dix.

Nous vous proposerons une mesure que vous avez suivie avec succès dans une foule de circonstances, celle d'envoyer des commissaires pris dans votre sein, qui se transporteront dans cette partie de la République, pour procéder à la division provisoire et à l'organisation de ce département en districts et en cantons. Les citoyens s'attendent à recevoir ces commissaires ; ils aspirent au moment d'embrasser la France en leurs personnes.

La réunion de ces deux contrées forme une époque unique dans l'histoire du monde ; elle se consomme au moment où les trônes s'ébranlent de toutes parts, et où les peuples se réveillent.

Braves descendans des Allobroges, pendant trois siècles vous fûtes François ; vous le fûtes toujours par l'énergie de votre caractère : depuis mille ans le despotisme vous avoit arrachés du sein de la patrie, et vous en tenoit éloignés ; sous le règne de plusieurs dynasties abhorées, vos ancêtres et les nôtres ont traîné leur pénible existence ; ils ont versé des larmes brûlantes de désespoir ; elles sont à peine desséchées, et leurs gémissements retentissent encore dans nos cœurs ; mais ils sont vengés ; leurs descendans ont brisé leurs fers ; et si jamais ils repassent la cime des Alpes, ce sera pour aller renverser le trône du despote de Turin. Ils sont vengés : la liberté embrasse les siècles futurs ; à sa suite elle conduit les vertus et le bonheur ; et ils vous béniront, ces hommes de l'avenir, qui n'arriveront à l'existence que quand vous dormirez dans la poussière.

Généreux Savoisiens, en vous nous chérirons des François, des

amis et des frères. Nos intérêts communs vont se confondre; vous rentrez dans la famille pour n'en sortir jamais; et notre union, notre liberté et la souveraineté des peuples seront durables comme vos montagnes, immuables comme le ciel qui nous entend.

DÉCRET

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de constitution et diplomatique, et avoir reconnu que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie, émis dans les assemblées de communes, est de s'incorporer à la République françoise; considérant que la nature, les rapports et les intérêts respectifs rendent cette union avantageuse aux deux peuples, déclare qu'elle accepte la réunion proposée, et que dès ce moment la Savoie fait partie intégrante de la République françoise.

Art. I. La convention nationale décrète que la Savoie formera provisoirement un quatre-vingt-quatrième département, sous le nom de département du Mont-Blanc.

II. Les assemblées primaires et électorales se formeront incessamment suivant la forme des loix établies, pour nommer leurs députés à la convention nationale.

III. Ce département aura provisoirement une représentation de dix membres à la convention nationale.

IV. Il sera envoyé, dans le département du Mont-Blanc, quatre commissaires pris dans le sein de la convention nationale, pour procéder à la division provisoire et à l'organisation de ce département en districts et en cantons. Ces commissaires seront nommés par la voie du scrutin.

V. Les bureaux de douanes établies sur les frontières de la France et de la Savoie sont supprimés. Ceux sur les confins du Piémont, de la Suisse et de Genève seront conservés provisoirement; et le ministre des contributions publiques sera chargé de faire parvenir, sur le champ, les loix et tarif relatifs à la perception des droits sur les objets exportés ou importés.

VI. Il sera établi, dans les chefs-lieux de districts ou dans les bureaux de douanes aux frontières, après l'organisation des autorités, des commissaires pour la vérification des assignats.

VI. Sur la proposition d'insérer dans le décret de réunion de la Savoie les mots : *Au nom du peuple françois*, la convention nationale passe à l'ordre du jour motivé sur la déclaration solennelle qu'elle a faite, qu'il n'y aura de constitution que celle qui aura été acceptée par le peuple françois.

DES AFFRANCHISSEMENTS

DANS

LA PROVINCE de MAURIENNE

Suite. — Voir page 160.

« *Cinquièmement,* que, de plus, les dites communautés promettront de relever les dits seigneurs de tous dommages et intérêts que pourraient prétendre contr'eux dit s^r^ Donnet et ses commissaires par la non exécution des dits contrats des neuf mai de l'année dernière, de les faire tenir quittes de leur engagement et de les relever de toutes leurs molesties à cet égard; ce qui ayant été accepté de part et d'autre, les parties ont traité et transigé comme s'ensuit.

A cette cause, pour ce est il que l'an, jour lieu et heure que dessus, par devant moi notaire royal, collégié et présents les témoins ci-après nommés se sont principalement établis et constitués Messire Joseph François fils de feu Messire Sigismond de Douen, de Mareschal comte de la Valdizère, Baron de Sainte Héleine des Millières d'où il est natif, vicomte de Tarentaise, chevalier de la légion des Sts-Maurice et Lazare, habitant de cette ville, et M. Prosper fils de feu Messire Henry de Douen de Mareschal de la Valdizère, marquis de Chamoisy de Saint Michel de Marclaz d'où il est natif et habitant, celui-ci tant de son chef que comme héritier fidéicommissaire du seigneur Amédée Mareschal de la Valdizère; lesquels de gré, pour eux et les leurs ont affranchi, et annéanti purement et irrévocablement tous les fiefs et rentes, devoirs et revenus par eux posssédés et à eux appartenant sous quelque titre que ce soit rière la province de Mauriennne et notamment rière les communautés et paroisses exprimées dans la narrative du présent que les parties entendent d'avoir force de dispositive et soit en vertu des lettres

patentes y désignées, et dont ils cèdent et transportent le bénéfice, soit en vertu de tous autres, et en quoi que les dits fiefs droits et rentes consistent et puissent consister de quelque nature et qualité qu'ils soient et puissent être, et généralement tous droits qu'ils pourraient prétendre même les laides, péages, dîmes, et tous autres, portés tant par les dites patentes et terriers que par coutume, possession, et par une suite de nature des fiefs, et autrement, même tous droits dont l'expression spécifique serait requise, et libèrent et acquittent tous corps de communautés, particuliers, possesseurs et tous débiteurs pour cause desdits fiefs et droits pour tout le temps passé sans se rien retenir sauf les ruraux et fonds qui pourraient leur rester dans la dite province, et c'est à l'acceptation de Révérend Pierre feu Jean Pierre Bérard, natif de la paroisse de Saint-Jean d'Arves, curé de celle d'Hermillon et habitant d'icelle, de Révérend Pierre feu Jean Baptiste d'Avrieux, natif de la paroisse de Lanslebourg et curé de celle de Pontamafrayd, de M. Jean Philibert feu Jean Maurice Varat châtelain, natif et habitant de la paroisse de Thermignon, de M. Benoit Augustin feu Etienne Rivet, notaire, natif et habitant de celle de Lanslebourg et d'honorable Gaspard feu Maurice Bertrand, natif et habitant de la paroisse de Saint Michel, tous sous l'agrément et autorité du seigneur Antoine fils au seigneur comte et commandeur Joseph Antoine Matton de Bennevel intendant de la dite province de Maurienne ici présents et acceptants en leurs qualités de procureurs substitués par les procureurs établis par les dites communautés ainsi qu'est expliqué dans la procuration du 6 de ce mois reçue et signée par moi notaire et dans celles y relatées qui seront ténorisées au bas du présent et encore à l'acceptation de moi notaire pour toutes les communautés et paroisses intéressées, *voulant* et *entendant* les dites parties que tous les habitants et possédants biens dans les dites paroisses puissent non plus que les corps des universalités être recherchés ni pour cause des arrérages ni pour l'avenir et qu'il ne reste aucune occasion de molestie pour raison des devoirs seigneuriaux tant échus qu'à échoir dérivant desdits terriers, lettres, patentes, possessions et coutume, et qu'à l'égard néanmoins des droits de péages, laide et autres qui peuvent porter bénéfice contre tous autres que contre les dites communautés et habitant d'icelles, celles-ci pourront se prévalloir des dits droits, ainsi et comme bon leur sem-

blera, et même si bon leur semble des droits de directe desdits fiefs, devoirs et fruits, échus et à échoir en dépendants contre toutes communautés opposantes au présent traité. Et pour l'effet de tout ce que dessus les dits seigneurs mettent les dites communautés en leur propre lieu, droit et place, et leur cèdent, remettent leurs droits et actions dérivés des dites lettres patentes, terriers, grosses et même ceux de possession et autres et les constituent pour leurs procureurs irrévocables à l'effet d'espérir desdits droits ainsi et de la manière qu'ils pourraient faire eux-mêmes et en signe de vrai département et cession, ils donnent pleins pouvoirs aux dites communautés de retirer des dits commissaires tous les terriers, grosses et reconnaisances et autres papiers relatifs aux dits fiefs appartenant au seigneur marquis de Marclaz de Saint Michel et que celui-ci leur a remis même encore tous les ouvrages nouveaux que les dits commissaires pourraient avoir faits, de tous lesquels sera dressé inventaire et ensuite tous lesdits titres resteront déposés au bureau de l'intendance de Maurienne pour y rester en sûreté jusqu'au plein payement des sommes promises ci-après, suivant le verbal qui en sera dressé par le seigneur intendant dont une copie avec celle du dit inventaire sera remise gratuitement au dit seigneur de la Val d'Isère et de Saint Michel, ayant de plus été convenu que le dit Seigneur de la Val d'Isère se réserve sa portion des dits greffes et émoluments d'iceux et c'est le tout pour et moyennant le prix et somme de 70,000 livres pour regard dudit marquis de Saint Michel dont 2,000 livres lui ont été présentement et réellement délivrées par les dits députés en 85 pistoles neuves valant 24 liv. pièce, et un quart des dites pistoles valant 6 liv. et le surplus en monnaie, retirées et emboursées par le dit seigneur de Saint Michel à titre d'épingles à la vue de moi dit notaire et témoins, et les 68,000 livres restantes seront payées à ses créanciers, savoir 12,000 livres dans une année 14,000 livres l'année suivante et ainsi à continuer 14,000 livres par an jusqu'au plein payement sans aucun intérêt et pour la somme de 8,000 livres à l'égard du seigneur de la Val d'Isère qui lui seront payées dans cinq années de même sans intérêts avec réserve que pour retard de deux à trois mois pour les payements lesdits Seigneurs ne pourront cotter contre les dites paroisses d'aucuns dommages ni intérêts.

De plus lesdits députés vendent ou rétrocèdent au dit Seigneur

comte de la Vald'Isère les droits et émoluments des greffes compris dans les ventes et cession ci devant faites aux dites communautés par ledit Seigneur de Marclas de Saint-Michel, à l'effet que lesdits greffes se trouvent être unis en entier au profit du Seigneur comte de la Vald'Isère, et de plus lesdits procureurs et députés promettent de relever lesdits Seigneurs de la Vald'Isère et de Saint-Michel de tous dommages que pourraient prétendre contre eux lesdits sieur Donnet et commissaires ci devant nommés et les faire tenir quittes des engagements contre eux contractés par lesdits contrats des 9 mai de l'année dernière et de faire cesser toute molesties et recherches à cet égard, et moyennant ce, tous procès et constestations ci devant narrés restent éteints et assoupis, de même que tous autres qui ont été excités en différents temps au sujet de quelques uns desdits droits ; le tout ainsi convenu et promis obsrver respectueusement entre les parties, sous l'obligation et constitution des biens présents et futurs desdits Seigneurs de la Vald'Isère et du Seigneur marquis de Marclas de Saint-Michel, et encore de ceux respectifs desdites communautés.

Le présent traité, néanmoins, n'a été conclu que sous l'agrément de S. M. sans lequel il n'aura aucun effet, de quoi acte fait passé et prononcé en présence du sieur Mathieu feu François Donnet, natif et habitant de la ville de Saint-Jean; de Claude feu Claude Tardy, natif de la paroisse de Pigros (Puigros), et de Claude feu Claude Besson, natif de la paroisse de Vieux en Faussigny et tous deux habitants de cette ville, témoins requis : tabellion 4 livres.

Ont signé sur la minute : comte de la Valdisère, avouant la rature au folio 62, le marquis de Saint-Michel avouant la rature au folio 62, Matton de Benevel, intendant avouant les ratures, Pierre d'Avrieux avouant comme dessus, Rivet avouant comme dessus, Bertrand Donnet et Claude Tardy, ledit Claude Besson témoin, étant illétéré n'a pu signer, de ce requis par moi notaire collégié, soussigné requis recevoir le présent contenant vingt-quatre pages d'écriture courante aux feuillets 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, et moi notaire collégié requis recevoir le présent, l'ai expédié en faveur d'honorable Cot, conseiller de Modane, après l'avoir insinué a feuillet 342 du deuxiéme livre du tabellion, et payé les droits, à forme du reçu du sieur Gravier, secrétaire insinuateur, du 6 juillet suivant, et après due collation quoique écrit par . . . . .

Extrait des lettres patentes de S. M.

Charles-Emmanuel par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, duc de Savoye, de Montferraz, d'Aoste, de Chablais, de Genevois et de Plaisance, prince de Piémont, d'Oneille, marquis d'Italie et de Saluces, de Suze, d'Ivrée, de Cève, du Maro d'Oristant et de Cesanne, comte de Maurienne, de Genève, de Nice, de Tende, d'Asti, d'Alexandrie, de Jocéan, de Romont, de Novarre, de Tortonne, de Vigevan et de Robbio, baron de Vaud et du Faussigny, seigneur de Verceil, de Pignerol et de Tarentaise, de Lumelline et de la vallée de Sésia, prince et vicaire perpétuel du Saint Empire Romain en Italie, le comte François Joseph de Duing de la Valdizère, et le marquis Prosper de Duing de Charmoisy, d'une part, et les communautés de Saint-Michel, Saint-Julien, Montdenis, St-Martin de la Porte, Beaune, Tyl, Saint-Martin outre arc, Valmeignier, la Chapelle, Mont Pascal, Montgellafrey, Hermillion, Freney, Fourneaux, Modane, Bourget, Villarodin, Aussois, Avrieux, Bramans, Sollières et Sardières, Lanslebourg et Termignon de l'autre, ont fait une convention portée par contrat du 21 mai dernier reçu par le notaire Deschamps, par lequel, attendu les motifs y exprimés de leur utilité respective, les dits comte de la Valdizère et marquis de Charmoisy ont accordé auxdites communautés un affranchissement général, extinction et anéantissement universel, même, pour la directe de tous les fiefs, rentes, albergements, devoirs seigneuriaux et autres de quelques genres et espèces qu'ils puissent être, soit en dîmes, péages, laides-servis, censes, lods, ventes, plaids à miséricorde et autres droits d'eau, de rivage, forêts, laides grandes et petites, et ont cédé auxdites communautés tous les autres droits à eux appartenants dans la province de Maurienne sans aucune réserve ni exception contraire, sauf toutefois les droits des greffes et des ruraux et fonds qui peuvent leur rester dans ladite province, avec la libération encore de tous les arrérages en faveur desdites communautés, et tout ce que dessus, moyennant la somme totale de 8,000 livres, payable aux termes, et de la manière exprimée dans ladite convention, et avec déclaration qu'à l'égard des droits de péage, laides et autres qui peuvent porter bénéfice contre tous autres que contre lesdites communautés et habitants d'icelles, celles-ci pourront se prévaloir desdits droits, ainsi et comme bon leur semblera et même si

bon leur semble des droits de directe desdits fiefs, devoirs et fruits échus et à échoir en dépendant contre toutes communautés opposantes, en consommer économiquement l'exclusion et au besoin décider sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans l'arrangement et définition de cette affaire, et quoique avec tout ceci elles eussent encore imploré la grâce pour la finance qui pourrait être dûe à titre de lod, de tot quot, ou autrement, cette finance néanmoins a été pour l'extinction et anéantissement desdits fiefs frais et droits, accordée et arrêtée à la somme de 4,000 livres.

Et comme il est de notre bon gré d'avoir égard à des supplications, tant par un effet de nos grâces particulières qu'en considération de la dite finance, à ces fins par les présentes de notre certaine science et autorité royale et sur l'avis de notre conseil, mandons et commettons tant à notre chambre des comptes qu'à notre sénat de Savoye, que leur constant, que l'affranchissement contenu au dit contrat du 21 mai dernier, soit convenable aux respectives parties, ils aient à l'homologuer et approuver ainsi qu'en tel cas nous l'approuvons, et pour une plus prompte et aisée effectuation de la convention susdite, nous commettons à l'intendant de notre province de Maurienne de connaître et décider d'une manière sommaire de tous les différents qui pourroient naître à l'occasion de la répartition des sommes nécessaires pour ledit affranchissement, de même que de toutes autres contestations qui pourraient s'opposer à l'entière exécution d'icelui, et ce avec l'autorité prétorienne et faisons grâces au surplus et rémission aux dites communautés des droits de *tot quot* et *quot* dus à nos Royales finances, occasion de ce que dessus, à condition néanmoins qu'elles devront payer entre les mains de notre trésorier général ladite finance de 4,000 livres avant l'entérinement de ces présentes pour être appliquées au profit de la caisse d'amortissement, et employées dans les causes portées par notre édit du 8 février 1751. Mandons aussi à notre dite chambre des comptes de pourvoir et connaître à l'égard de l'exaction de toute la somme accordée en correspectivité dudit affranchissement de la manière qu'elle jugera le plus convenable pour l'intérêt de notre Royal patrimoine et de prendre même dans la discussion dudit affranchissement la connaissance nécessaire de la qualité et quantité des droits compris dans ledit contrat, et d'y pourvoir ; en conséquence par l'intérêt de

notre dit patrimoine, suivant les règles du droit, donnons en mandements à nos sénat de Savoye et Chambre des comptes d'intériner ces présentes, telle étant notre volonté. Donné à Turin le 18 du mois d'octobre 1765 et de notre règne le 36me, signé C. Emmanuel, V. Lafranchi, pt et conseiller d'état, Demoureux, V. Ferré pour le général des finances, scellées du grand sceau pendant à cordon de soie bleu et contre signées Maze. Pour extrait Deschamps.

A la suite de cet acte, l'intendant de la province de Maurienne, afin d'arriver plus vite à connaître la part contributive de chaque commune dans le payement des sommes stipulées en faveur des Seigneurs de la Val d'Isère, avait fait commettre M. Jean-Marie Robert, notaire collégié, procureur et au baillage de Maurienne, comme liquidateur des obligations respectives des communes affranchies. Pour exécuter un tel travail il fallait un homme aussi honnête qu'intelligent, un homme à la conscience incorruptible et aux connaissances étendues et profondes.

En effet, d'une part, une vraie confusion s'était établie dans la jouissance des propriétés féodales par le changement successif et sans *mutation écrite* des tenanciers ; d'autre part, Mathieu Donnet et l'intendant de Bénével étaient gens d'affaires assez peu scrupuleux pour ne pas craindre de soudoyer l'expert liquidateur.

Si Mathieu Donnet était de basse extraction, Matton de Bénével était d'origine noble et ils ne valaient pas plus l'un que l'autre. L'intendant de la province de Maurienne intriguait constamment, cultivait le beau sexe et passait pour très-prodigue. Pour subvenir à ses dépenses exagérées, ce qu'il ne pouvait faire avec son modique traitement de 1800 francs y compris celui d'un secrétaire, de Bénével s'associa à Donnet qui ne demandait pas mieux. Grâce à cette association, Donnet exploita bientôt toute la Maurienne en achetant tous les droits féodaux même ceux de l'évêque sous prétexte de faciliter les affranchissements, et ils s'acquirent une fortune considérable. Mais cela ne dura guère.

Sur les plaintes de M. Ratel, de Modane, qu'ils avaient indignement dépouillé, le Sénat de Savoie fit faire une enquête par l'un de ses membres, M. Tiollier. L'instruction fut longue et minutieuse et elle aboutit à un décret de prise de corps. Matton de Bénével fut mis en prison à Turin le 5 mars 1771.

Du 1er janvier au 10 mars MM. Donnet, Gavend (celui-ci était caissier de la caisse des affranchissements) et Ratel furent gardés chez eux jusqu'au moment où ils devraient être appelés à faire leurs dépositions. Le 10 ou 12 mars, M. Ratel fut élargi sous prétexte que l'on s'était trompé et, vers le même temps, Matton de Bénével arrivait à Chambéry en chaise de poste escortée par un adjudant et quatre soldats. Il essaya plusieurs fois de s'échapper, mais ce fut inutilement. Gavend et Donnet parvenaient de même à Chambéry accompagnés d'un brigadier et de six cavaliers.

Dans le courant de novembre, Gavend revenait à Saint-Jean sans que le Sénat eut rien prononcé contre lui ; mais, par arrêt du 2 janvier 1872, sieur Matton de Bénével, *intendant de Maurienne*, le défenseur né des populations confiées à son administration, celui qui semblait dans l'acte de 1765 avoir pris leur intérêt, était condamné à trois mois de prison, peine bien infime, déclarons-le hautement. En outre, et c'est là un autre côté instructif de l'affaire, l'*intendant de Maurienne* fut condamné à restituer à l'*évêque de Maurienne* la vaisselle plate qu'il en avait reçue à titre de cadeau et à tripler la valeur de cette vaisselle en faveur du fisc. Il dut enfin rendre les 4000 livres dont lui avaient fait présent les communautés affranchies, persuadées qu'elles avaient été, que le premier magistrat de la province avait loyalement pris et soutenu leurs intérêts.

Quant à Mathieu Donnet, il fut aussi condamné à trois mois de prison, à restituer solidairement avec Donnet les 4000 livres dont s'agit et de plus à l'amende de 20 écus pour avoir dit un mensonge.

De nos jours, le jury appelé à rendre un verdict à l'encontre de l'intendant de Maurienne, de l'Evêque et de Donnet, les aurait condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés et ç'aurait été justice. A l'époque, on était plus clément pour les grands criminels, surtout ceux d'origine noble. Etrange spectacle pourtant que celui de voir un haut fonctionnaire chargé de soutenir les intérêts du gouvernement et ceux des populations jusqu'à ce jour pressurées par les charges de la féodalité, s'entendre avec les ennemis de ses administrés! Etrange spectacle que celui de voir un évêque, à qui incombait plus qu'à aucun autre la mission de protéger le pauvre et le faible, soudoyer le fonctionnaire chargé de surveiller les affranchissements ! Ah ! braves aïeux, votre martyre fut long ; mais il a produit des fruits précieux;

les larmes abondantes que vous avez versées ont fait naître la liberté et avec elle la vraie fraternité.

Sieur Ratel, à la suite du verdict d'acquittement qu'il avait obtenu et s'étayant sur les éléments fournis par l'enquête du sénateur Tiollier, attaqua les Seigneurs de la Val d'Isère en nullité de la clause qui, dans le contrat de 1765, exceptait des affranchissements les greffes de la Mestralie de Saint-Michel et des communes qui avaient traité avec lesdits Seigneurs.

La Royale chambre des comptes rendit l'arrêt suivant à la date du 29 janvier 1773 :

Au procès d'entre le sieur procureur général du roi demandeur et messire Prosper de Maréchal de Duing de la Vald'Isère Marquis de Saint-Michel, le Seigneur comte Joseph Prosper de Duing de Maréchal comte de la Vald'Izère, baron de Sainte-Hélène lieutenant de la Compagnie des gentilshommes archers gardes de corps de Sa Majesté et colonel de la cavalerie des dragons. . . . . .

Et le notaire Jean Pierre Ratel, de Modane en haute Maurienne, tous défendeurs. La Royale Chambre, ouï le rapport du procès et des conclusions du bureau du Seigneur procureur général du 28 de juin 1771 et les parties, faisant droit sur la réquisition dudit Seigneur Marquis Prosper de Maréchal et dudit Seigneur comte Joseph Prosper de la Vald'Izère en qualité d'héritier universel de feu Seigneur comte Joseph François son frère, et attendu aussi la déclaration dudit notaire Ratel, mise au procès, a déclaré et déclare être de comprise dans la réunion ordonnée par le royal édit du 29 janvier 1620, la mestralie de Saint-Michel en Maurienne y compris les greffes et autres revenus portés par lettres patentes du 19 avril 1599, comme aussi les fiefs du domaine et les ventes y annexées portées par d'autres lettres patentes du 27 août 1635, mandant qu'en conséquence réduction sera faite au patrimoine royal desdits greffes et de la somme de 75093 livres 6 s 3 d valeur des fiefs affranchis à forme du contrat d'affranchissement du 21 mai 1765 annexé aux conclusions susdites, et approuvé et homologué par décret de céans de ce jourd'hui, mis au procès, laquelle somme sera comptée entre les mains du Trésorier général et placée dans la caisse d'amortissement, pour être ensuite employée pour les causes portées par le royal édit

du 8 février 1751, distraction néanmoins faite de 2906 livres 15 s 9 d valeur des fiefs propres et moyennant le remboursement au profit dudit Seigneur Marquis Prosper de Maréchal de la somme de 20700 livres offertes par ledit Seigneur procureur général valeur des 9000 ducatons effectifs payés pour l'inféodation portée par les dites patentes de 1635, le tout avec revenus échus depuis l'instance mue quant auxdits greffes et depuis le contrat d'affranchissement sus énoncé à l'égard de la somme susdite, ainsi et comme seront déclarés et liquidés sans frais, ni dépens entre lesdites parties, mais à charge des fruits sus énoncés; fait à Turin le 29 janvier 1773, signé Coste p. p. Pes. rapporteur, extrait de l'original, et collation faite, s'est trouvé conforme, en foi Turin ce 18 février 1775, signé Parquieri archiviste. Par extrait Deschamps. . . . . .

Le conseil d'administration de l'hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde de Saint-Jean engagea aussi une instance contre les mêmes Seigneurs de la Val d'Isère en payement de somme dont ledit hospice se trouvait être créancier et obtint à son tour un arrêt ainsi conçu :

Extrait des registres de la Chambre des comptes.

Entre les sieurs administrateurs de l'hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde de la ville de Saint-Jean de Maurienne, demandeurs, contre les seigneurs marquis Prosper de Maréchal de St-Michel, contumax, et encore la dame Rose de Rapin, défenderesse.

La Chambre, ouï le rapport du procès et les parties a déclaré et déclare loisible aux sieurs administrateurs de l'hôpital de Notre-Dame de la Miséricorde de la ville de St-Jean de Maurienne, demandeurs, d'exiger librement du trésorier de ladite province de Maurienne la somme capitale de 2,906 livr. 13^{s} 9^{d} appartenant audit seigneur marquis, en vertu de notre arrêt du 29 janvier 1873 avec les intérêts échus, ainsi et comme il sera pourvu sur la requête que lesdits sieurs administrateurs présenteront à cet effet, déclarant être à charge du seigneur marquis les frais et dépens. Turin, le 13 avril 1776, signé L. Laracine. Par extrait, Deschamps.

Cependant M. Robert procédait à la difficile liquidation qui lui était confiée. Craignant d'avoir à subir des importunités de tous

genres, de la part des seigneurs ou de leurs ayants droits aussi bien que des communiers, *il fit murer la porte* de sa chambre, ne réservant qu'un petit guichet pour le passage des aliments. Au bout d'un mois, il en sortait avec sa liquidation terminée. Nous possédons l'original de cette pièce écrite d'une main sûre et aussi nette que la conscience qui l'avait inspirée.

Pour se faire une idée de la difficulté du travail et des calculs auxquels Me Robert a dû se livrer, il nous faudrait mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs cette liquidation, mais comme cette reproduction demanderait un volume, nous allons nous contenter de la résumer par la pièce suivante.

Manifeste du Bureau de l'Intendance de la province de Maurienne.

Nous CÉSAR ANTOINE MAUR RICHARD INTENDANT de la province de MAURIENNE et DÉLÉGUÉ par Royales Patentes du dix-huit Octobre 1765, savoir faisons à tous ceux qu'il appartiendra, que S. M. ayant daigné approuver, par ses dites Patentes, le Contrat d'Affranchissements, du 21 Mai précédent, Me Deschamps Notaire, passé entre les Seigneurs Comte Joseph-François de Duing de la Valdizere et Marquis Prosper de Duing de Chamoisi, et les Communautés de St-Michel, St-Julien, Mont-Denis, St-Martin la Porte, Beaune, Tyl, Orelle, St-Martin Outrac, Valmeinier, la Chapelle, Mont-Gellafreyd, Mont-Pascal, Hermillon, Freney, Fournaux, Modane, Bourget et Villarodin, Aussois, Avrieux, Bramans, St-Avre, Sollières, et autres nommés dans la Tabelle ci-après, pour le prix et somme de septante huit mille livres, y compris deux mille livres pour Epingles, payables dans cinq ans alors prochains, sans intérêts, elle auroit encore daigné accorder, à la supplication d'icelles, un DÉLÉGUÉ en la Personne de l'Intendant de la dite Province pour connoître et décider, d'une manière sommaire, de tous les différends qui pourroient naître, à l'occasion de la Répartition des sommes nécessaires pour le dit affranchissement, de même que toutes autres contestations qui pourroient s'opposer à l'entière exécution d'icelui et c'est avec l'Autorité Prétorienne.

Pour y procéder, avec toute l'égalité et justice possibles après avoir tiré les états spécifiques et génériques des droits et devoirs Seigneuriaux et emphytéotiques dépendants des Fiefs du Domaine et de ceux appartenants en propre aux dits Seigneurs qui s'étendent respectivement sur chaque Paroisse intéressée au dit Affranchissement ; les dites Communautés donneront, au moyen du rapport des Experts, qu'elles ont élu, en exécution de Nos Ordres, l'estime des Contenances, Maisons, Edifices et Artifices, exclusivement aux Granges et Maisons en campagnes, eu, sur ce, égard à trois différentes catégories, des bonnes, médiocres et moindres qualités du prix desquelles l'on a ensuite tiré une commune,

le Bled de chaque espèce a été évalué suivant les Teaux de cette Ville, par commune de dix ans, et par réductions soit proportions de la Quarte de chaque Paroisse à celle de cette Capitale, pour fixer le Produit annuel en Denrées, les Revenus et Albergements, dus en nature, sont aussi évalués sur le même pied et sous la même réduction, et de ceux en argent, on en a réduit la valeur en monnoie courante, les simples laods ont été portées à la douziéme, et comme si on dût les payer de 25 en 25 ans, les Laods et Vends à la sixiéme, et comme s'ils arrivoient dans le même espace de temps; les plaits stipulés en argent ou en denrées sur le même pied des Servis, et ceux formant une espèce de laod, comme il est dit dans Bailli au chap. 3e de son Traité, au double droit de directe, les plaits à miséricorde à la sixième, et à chaque 40 ans étants stipulés seulement à la mort du Seigneur ou du Tenancier, et à chaque 20 ans, s'ils sont dus à la mort de tous les deux.

Sur ce Plan, Me Robert, liquidateur nommé, par les dites Communautés, pour procéder à la Répartition dont s'agit, ayant évalué à la forme de la commune de la dite estime, toutes les contenances de chaque qualité de biens fonds, Maisons, Granges, Revenus, Albergements, eu encore égard à la plus grande ou moindre étendue des biens fonds, en plaine ou en montagne, suivant la situation de chacune des dites paroisses, il en auroit tiré sur leur valeur respective, le montant que chacune d'icelles doit payer, du prix du dit Affranchissement, correspondant aux charges dont elles sont respectivement affectées, de sorte qu'elles doivent supporter le paiement des sommes ci-après annotées, pour raison du capital et intérêts dûs, tant aux Royales Finances, en vertu de l'Arrêt de la Royale Chambre des Comptes, du 29 janvier 1773, qu'aux dits Seigneurs de Duing, et pour cause des faux frais à l'occasion du dit Affranchissement.

Mandons et Ordonnons que le Présent Manifeste, soit lu et affiché, au Ban du droit de chacune des dites Paroisses, et qu'il soit signifié à la forme prescrite par les Royales Constitutions, dont chaque Secrétaire Nous fera conster, par une relation authentique, assignant les dites Communautés, en personne de leur Sindic, à fournir, par le moyen des députés par délibération, et présenter à ce Bureau, les contredits qu'ils pourroient avoir sur le Plan d'Egance, la répartition, et l'exécution d'icelle, dans le terme de quinze jours prochains, à courir dès la datte de la dite Intimation, à peine d'imposition de perpétuel silence, que le dit plan et Egance sera censé approuvé, et que l'on faira procéder aux payements des Sommes ci-après annotées à chacune d'icelles; et pour que le dit terme écheoit le même jour, Nous mandons encore, aux Secrétaires d'icelles de lire, publier et faire intimer Notre Présent Manifeste, le 27 du courant Mois, et de se servir du ministère d'un Notaire qui les excuse, au cas, qu'ayant deux ou plusieurs Secrétairies; ils ne pussent pas s'exécuter le même jour. St Jean ce 25 de 1775.

NOMS DES COMMUNAUTÉS	Capital dû aux Royales Finances			Intérêts dûs aux mêmes jusqu'au 11 Février 1775			Capital restant dû aux Seigneurs			Intérêts dûs aux mêmes jusqu'au dit 11 Février 1775			Portions des autres sommes et dépenses			TOTAL		
	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.	liv.	s.	d.
St Michel	8901	14	0	1857	0	2	355	14	8	74	4	4	3174	5	4	14362	18	6
St Jullien	5208	18	4	1086	12	8	208	6	6	43	9	4	1857	19	6	8405	6	4
Mont-Denis	2270	13	4	473	13	4	90	7	0	18	16	10	809	14	6	3663	5	0
St Martin la Porte	3853	3	4	803	16	0	153	4	8	31	19	4	1374	3	6	6216	6	10
St Martin Outrarch	1287	3	4	268	10	0	50	18	4	10	12	2	459	1	8	2076	5	10
Beaune	1771	12	»	309	10	0	70	9	4	14	14	6	631	1	1	2858	2	2
Tyl	3242	1	»	676	16	0	128	19	0	26	18	0	1150	17	8	5225	11	8
Orelle	7965	6	8	1661	12	6	316	15	6	66	1	10	2827	10	10	12837	7	4
Valmeinier	2805	0	0	585	3	4	111	11	2	23	5	6	1000	6	6	4525	6	6
La Chapelle	225	6	8	47	0	0	8	19	4	1	17	4	80	7	4	363	10	8
Mont-Pascal	591	0	0	123	5	0	23	9	4	4	17	10	210	14	10	953	7	0
Mont-Gellafreyd	1750	6	8	365	2	6	69	12	8	14	10	6	624	4	6	2823	16	10
Hermillion	1775	15	0	370	8	4	70	12	8	14	14	8	633	4	6	2864	15	2
Freney	1266	15	0	264	5	0	50	7	8	10	10	2	451	13	8	2043	11	6
Fourneaux	765	8	4	159	13	4	30	9	0	6	7	6	272	10	8	1234	16	10
Modane	6302	13	4	1314	15	0	249	0	8	51	10	0	2247	8	8	10163	16	8
Aussois	3501	6	8	730	8	4	139	4	8	29	1	0	1248	12	10	5648	13	6
Bourget et Villarodin	5803	15	0	1210	13	4	230	16	0	48	3	0	2069	12	8	9363	0	0
Avrieux	66	1	8	13	15	0	2	12	8	0	11	0	23	12	0	106	12	4
Bramans	1039	8	4	216	16	8	41	7	0	8	12	6	370	12	0	1676	16	6
Sollières et Sardières	2091	6	8	436	5	0	83	3	8	17	6	0	745	14	2	3373	14	6
St Avre	125	16	8	26	5	0	55	0	4	11	1	0	44	17	8	203	0	8
Lans-Lebourg	1337	0	0	278	17	6	52	18	0	11	0	8	476	13	8	2156	9	10
Termignon	8729	15	0	1821	2	6	347	3	4	72	9	9	3112	3	8	14082	15	6
Pontamafreyd	143	10	0	29	18	4	5	14	0	1	3	10	51	1	4	231	7	6
Mont-Vernier	272	9	3	56	16	8	9	16	7	2	1	1	97	3	6	438	7	1
	73093	6	3	15248	1	6	2906	13	9	606	7	3	26046	13	6	117901	2	3

Signé sur l'original par Monsieur l'intendant Richard. Par copie, Deschamps.

Les communes ne tardèrent pas à se libérer du montant mis à leur charge respective dans le travail liquidatif de Me Robert; elles devaient avoir hâte de se délivrer des importunités de leurs créanciers et de leurs cessionnaires nombreux. Voici la teneur de la quittance qu'elles obtinrent :

Extrait de quittance.

Giovanni Michele Turbiglio, tesoriere generale di Sua Maestà, confesso aver avuto e ricevutto dal signor Salomon, tesoriere della provincia di Moriana, la somma di lire 87,581 17 s. 9 d. d'argento da soldi venti caduna, in tante che mi ha pagate per altretante che in conformità del riperto esistente in piede del manifesto di quella intendenza del 25 di gennaio 1775 ha esatte da ventisei communità di detta provincia descritte in esso manifesto, cioè lire 73,093 : 6 : 3 : in conto di lire 75,093 : 6 : 3 : portate della sentenza del magistrato della regia camera de' conti del 29 gennaio 1773, proteste in dependenza del contratto del 21 maggio 1765, approvato con R. patenti di 18 successivo ottobre di convenzione seguita tra i signori conte de Duing de la Valdizère e marchese de Duing de Charmoisy e le dette 26 communità per un generale affrancamento di tutti i censi, canoni, laudemi, ed altri redditi signorili, cui le medesime erano soggette verso i feudatori mediante la somma capitale di lire 78,000 che dette communità si obligarono di pagare, stato detto affrancamento con da sentenza dichiarato compreso nella reunione portata del regio edito di 29 gennaio 1720, e lire 14488 : 11 : 6, per li proventi della suddetta capitale di lire 73093 : 6 : 3, rilevanti a tenore del riperto esistente in piede del s° enunziato manifesto alla somma di lire 15248 : 1 : 6, dalle quali si sono prelevate lire 759 : 10 importare delle sportale spetti al magistrato della camera per la sentenza profesta li 29 gennaio 1773, ordine 30 marzo 1776, e queste per impiegare in servizio di detta S. M., per quali lire 87581 : 17 : 9 come sovra quito detto signore tesoriere Salomon e chi spetti. Torino, li trenta di marzo mille sette cento settanta sei.

Signé sur l'original, Turbiglio. — Pour extrait, Deschamps.

HISTOIRE
DES
HABITATIONS LACUSTRES
DE LA SAVOIE (1)

FUSAÏOLES. — GRAINS DE COLLIER.— On trouve, dans les palafittes du lac du Bourget, de petites boules sphéroïdes aplaties d'un côté, quelquefois de deux côtés opposés, plus ou moins ornées et percées d'un trou. Ces boules sont fabriquées avec la même pâte que les autres poteries. Elles sont très-variées de forme et de grandeur; elles servaient à divers usages. Les archéologues de la Suisse les appellent des *pesons* de *fuseaux* et pensent qu'elles étaient employées comme volants pour imprimer un mouvement plus durable et plus accentué aux fuseaux. Les Italiens leur ont donné pour la même raison le nom de FUSAÏOLES. On en trouve en Italie dans les Terromares et dans les anciens tombeaux de l'Etrurie. Les boules destinées aux fuseaux sont les plus pesantes ; le trou est plus ouvert d'un côté; leurs bases sont inégales.

D'autres grains de poterie de même forme, mais de plus petite dimension, affectent des formes plus régulières et plus symétriques. Ils sont recouverts d'un beau vernis noir et lustré et sont décorés de motifs variés d'ornementation. Ils étaient simplement des grains de collier à l'usage des habitants les moins fortunés des constructions lacustres. Ces grains de collier affectent diverses formes de sphère aplatie, d'olive, de disque, de cylindre, de cône tronqué, etc.

Toutes ces boules de terre, grains de collier et fusaïoles ont aussi été modelés à la main, sans l'aide du tour. Leur masse est aussi irrégulière que les ornements qui les décorent.

(1) Voir à la page 164.

Nous donnons le dessin de deux fusaïoles ornées, pl. I, fig. 3 et 4. L'une, ornée de canelures, a dû servir de grains de collier. L'autre, quoique décorée de dessins de grecques, a dû être employée comme peson de fuseau. On a trouvé à Châtillon des fusaïoles ornées, les unes de côtes de melon, les autres de canelures. Il y en a qui portent des empreintes de points et de petits cercles.

Les palafittes de Conjux ont fourni à ma collection une belle fusaïole émaillée d'une terre rouge bien conservée. M. le comte J. Costa possède une fusïaole, ou grain de collier, décorée de petites lamelles d'étain.

La cité de Grésine m'a donné une petite boule sphérique d'un usage inexplicable. Elle est creuse, munie de deux grandes ouvertures circulaires et d'un petit trou latéral. Elle ressemble assez à ce jouet que les enfants appellent un diable.

DISQUES. — D'autres poteries dont on n'a pas encore déterminé l'usage, sont les disques ornés et percés d'un trou central. J'en ai pêché un au Saut de la Pucelle, d'une belle conservation. Il a un décimètre de diamètre et un centimètre d'épaisseur. Il est orné, d'un côté, de circonférences concentriques et d'empreintes de petits cercles; de l'autre côté, de diverses empreintes dont l'ensemble figure une rosace marguerite.

POTERIES CURIEUSES. — FIGURES D'HOMMES ET D'ANIMAUX. — Il faut citer comme pièce curieuse une poterie, qui a assez exactement la forme d'une pipe. On sait que les anciens fumaient. Plusieurs archéologues ont fait connaître des pipes en terre anciennes.

Le musée de Chambéry possède une poterie aussi rare que la précédente : c'est un entonnoir. Quoique incomplet, le fragment de cet objet est assez grand pour qu'on puisse en apprécier l'usage. Une partie du tube est intacte, et il reste à peu près la moitié du cône évidé.

On a trouvé dans les palafittes du lac du Bourget plusieurs poteries intéressantes. Ce sont de petites figurines informes, qui ont quelques prétentions à représenter des figures humaines. J'en ai fait connaître une dans mon deuxième mémoire. Les bras et les jambes sont à peine indiqués, les yeux sont des pièces d'applique, ainsi que le sexe masculin figuré avec plus de soin. Le com-

mencement et la fin du tube intestinal sont indiqués par deux petites ouvertures.

Le musée de Chambéry possède une imitation assez grossière d'un animal, à corps allongé, porté sur des pattes courtes. C'est probablement la figure d'un castor qu'on a voulu représenter dans cette ébauche. Ces imitations d'hommes ou d'animaux étaient faites pour l'amusement des enfants. Des idoles ou des objets destinés aux pratiques surperstitieuses du culte auraient été fabriqués avec plus de soin et plus de luxe.

CLAYONNAGE DES CABANES. — TERRES CUITES. — ANNEAUX-SUPPORTS.

Parmi les débris amoncelés des cabanes, on trouve des fragments de clayonnage couverts de figures. Ces figures sont principalement des cercles concentriques combinés ; ils ont été tracés sur la surface unie des parois, à l'aide d'un fil et d'un estèque pivotant. Une cabane de Conjux était tapissée intérieurement de ces figures tracées avec un grand soin.

Les débris ornés de clayonnage ont toujours une surface plane, lisse et portant les traces d'un enduit. Le côté opposé porte quelquefois des empreintes de branchages. Ils nous font connaître que les cabanes qu'ils décoraient étaient carrées et non circulaires.

Ce genre de décoration devait donner aux cabanes un certain air d'aisance et de luxe. La cabane des Lances de Grésine était décorée de cette manière.

Parmi les débris de terre cuite ou durcie, on trouve des fragments d'une certaine épaisseur, percés de trous ronds à des distances à peu près égales. Ces fragments sont attribués à des ouvertures pratiquées dans le toit des cabanes pour l'échappement de la fumée du foyer. Une surface est en effet couverte d'un dépôt noirâtre, tandis que le côté opposé est propre, et comme lavé par les eaux de la pluie.

On attribue aussi cette sorte de grillage à des ouvertures ménagées dans les parois latérales des cabanes pour donner de l'air et de la lumière à l'intérieur.

Des fragments de terre cuite ont la forme et la grandeur de briques et sont décorés sur plusieurs de leurs faces d'ornements tracés avec un poinçon ou la pointe d'un andouiller. Ces ornements sont toujours des chevrons, des cercles et d'autres combinaisons rudi-

mentaires de lignes. Quelques terres cuites ont la forme de chenêts; d'autres ont cette forme rapprochée de celle d'un croissant. Tous ces fragments concouraient par leur ensemble à la décoration intérieure des cabanes. Quelques-uns cependant faisaient partie d'objets utiles et servaient de supports.

Les anneaux-supports en argile sont faits d'une terre assez grossière et mélangée de petits cailloux. Ils sont dépourvus de toute espèce d'ornement. Ces anneaux étaient destinés à supporter certains vases et à les tenir sur le feu.

DÉBRIS DES CABANES. — Les cabanes avaient leur sol en terre battue. On en trouve beaucoup de débris. Ils diffèrent de ceux des parois en ce que la terre est moins homogène, et qu'elle est mélangée de pierrailles. Ce sol était soutenu par un plancher dont on retrouve des fragments à moitié brûlés et assez bien conservés. Les planches sont refendues avec une certaine habileté, comparée aux moyens imparfaits de l'outillage de cette époque.

Les cabanes étaient couvertes de chaume et de paille. On a pêché des débris de ces toitures en petits faisceaux carbonisés. Les traverses en bois qui supportaient le plancher des cabanes sont taillées à coups de hache. Elles s'assemblaient par des mortaises. Ces traverses et les pieux qui les supportaient sont ordinairement en bois de chêne, de sapin ou de hêtre.

AMEUBLEMENT DES CABANES. — OBJETS EN BOIS. — Les peuplades de la vallée du Bourget couchaient sur des nattes en joncs tressés. Malgré l'incendie des cabanes et de ce qu'elles contenaient, on a pu retrouver de nombreux fragments des objets qui composaient leur mobilier. Les fragments de nattes sont bien conservés grâce à leur état de carbonisation. Ces nattes étaient formées de tresses de joncs assemblées et cousues. Aucune découverte n'a pu encore faire connaître si les habitants de ces cabanes se servaient de siéges et de tables; mais il est juste de le supposer, quand on examine attentivement le perfectionnement de quelques-unes de leurs industries. Un point de l'emplacement de Grésine se distingue par un amoncellement de bois taillés, de copeaux de diverses espèces. Il y avait là certainement un atelier de menuisier ou de charpentier.

Les instruments en bois qu'on a trouvés sont des manches coudés de haches, pêchés à Conjux, des manches de couteaux, d'alènes et de poinçons de diverses stations. Le manche uni et taillé, pl. II, fig. 4, a été pêché à Tresserve et se trouve au musée de St-Germain. Les palafittes du Bourget ont encore fait connaître quelques objets en bois assez intéressants. La tasse ou écuelle munie d'une anse, pl. II, fig. 3, a été pêchée dans l'emplacement de *Mémart*, peu exploré encore jusqu'à ce jour. Elle était associée à des bois taillés et à des éclats de silex, parmi lesquels il faut citer la moitié d'un couteau finement taillé. Un fond de corbeille en bois a été trouvé à Grésine; il a la forme d'une ellipse (1). L'épaisseur du bois est percée de trous équidistants, dans lesquels s'engageaient les gros joncs de la corbeille. Les fuseaux pêchés dans le lac du Bourget sont aussi en bois; ils ont les dimensions de ceux dont on se sert encore maintenant, mais leur forme est plus simple.

L'emplacement du Mollard, à Grésine, a donné un fragment de poulie de grande dimension, ce qui confirmerait l'usage du tour horizontal. J'ai pêché dans une cabane de la même station les fragments d'un plateau en bois, muni de pieds de la même pièce. Ce plateau d'une épaisseur de deux centimètres porte sur sa face supérieure des rayures produites par un couteau, avec lequel on aurait voulu découper de la viande.

Il est très-difficile de conserver les objets en bois pêchés dans les palafittes; le bois est devenu mou et spongieux, il se brise à la simple pression des doigts. En séchant, les objets en bois se rapetissent d'une façon considérable; ils se fendillent et perdent complétement leurs formes et leurs proportions. Divers essais ont été tentés pour leur conservation; on peut les garder en les tenant continuellement dans un bain d'eau; on leur fait subir encore d'autres préparations pour les conserver. On les immerge dans de la stéarine fondue, on les essuye et on les laisse ensuite sécher; après deux ou trois immersions successives, ils finissent par acquérir une certaine solidité qui les préserve de toute altération.

(*A suivre.*) L. R.

---

(1) Voir l'album de mon deuxième mémoire, pl. VII, fig. 2.

TOPOGRAPHIE

COURS D'EAU DE LA SAVOIE

Suite. — Voir page 143.

G

GALIBIER. — Le Galibier descend du col du même nom qui fait communiquer la Maurienne avec le Briançonnais. Il arrose une jolie vallée et la commune à laquelle elle emprunte son nom, Valloire. Il se jette dans l'Arc (rive gauche) entre St-Martin outre Arc et Saint-Michel.

Le ruisseau qui descend du Galibier se nomme *Valloirette* et se jette dans l'Arc en face de Saint-Martin la Porte entre Saint-Martin outre'Arc et Albane.

GAROLLE (la). — Affluent de gauche de l'Arc. On l'appelle aussi la *Grolaz*.

GELÉ. — Petit ruisseau, affluent de gauche de l'Isère, sur la commune de N.-D. du Pré.

GELON. — Ancien affluent de l'Arc, aujourd'hui affluent direct de l'Isère, sur la rive gauche. Il prend sa source sur le territoire de la commune du Pontet, se dirige vers le sud-ouest jusqu'à la Rochette, d'où il prend une direction en sens inverse, vers le nord-est, baignant les communes de la Croix, de Villard-Sallet, de la Trinité, du Bettonet, Bourgneuf et Chamousset. Il y a quelques années le Gelon gagnait l'Arc à l'est de la butte de Chamousset; aujourd'hui il est canalisé depuis la Rochette, et il passe sous la colline de Chamousset; par un tunnel de 105 mètres, construit sous la direction de M. l'ingénieur Mosca. Ce travail a été accompli sous le gouvernement sarde, pour baisser le lit de la rivière et faciliter le dessèchement des marais de la vallée de la Rochette.

GIFFRE. — Le plus grand affluent de droite de l'Arve. Il a deux sources distinctes : l'une descend des bases du mont Sageroux, s'alimente de la fonte des glaciers, est grossie parles eaux d'une foule de cascades, entre autres de celle du Fer à Cheval, et porte jusqu'à Sixt le nom de Giffrenant. On l'appelle aussi le Giffre haut. L'autre sort des glaciers de Buet, reçoit aussi les eaux de diverses cascades et se réunit à la précédente au bas de Sixt. C'est le Giffre bas ou le petit Giffre. De là, le Giffre arrose les territoires de Samoëns et de Taninges, en allant vers l'ouest, se détourne vers le sud, pour baigner Marignier et gagner l'Arve. Le pont de Tésières traverse le Giffre sur la route de Taninges à Cluses.

Le Giffre est très-poissonneux, ses truites sont très-renommées, mais ses inondations sont fréquentes et désastreuses.

GILET. — Le nant Gilet est un petit torrent qui afflue dans l'Isère, sur la rive droite et sur le territoire de Saint-Marcel.

GLACIERS. — Le ruisseau des Glaciers est le nom donné par les habitants de la localité au cours supérieur du Chapieu, affluent du Versoyen.

GLANDON. — Cet affluent de l'Isère coule entre les départements de la Savoie et de l'Isère; il gagne la rivière près de Chapareillan.

GLANDON. — Affluent de gauche de l'Arc, descend du col du Glandon, parcourt la vallée des Villars, baigne St-Colomban et St-Alban, et rejoint l'Arc entre St-Etienne et Ste-Marie de Cuines, en face de St-Avre.

GLAPET. — Affluent de l'Arly.

GLIÈRE. — La Glière est la partie moyenne du nant de St-Ruph, depuis le Villaret jusqu'à Giez, où le cours d'eau change encore de nom et devient l'Eau-Morte (V. ce mot).

GRANDERANT. — Torrent qui baigne les territoires de Champ-Laurent et de Villar-Léger, et se jette dans le Gelon.

GRAVAIMAZ ou GRAVERUAZ. — Torrent formé de plusieurs ruisseaux qui descendent du mont de Loex. Il coule entre Samoëns et Taninges, pour gagner le Giffre.

GRIAND. — Affluent du Chéran, dans les Beauges (rive droite).

GROLAZ (la). — Petit ruisseau qui s'appelle aussi la Garollaz, ou la Garolle (V. ci-dessus).

GORGES. — Le ruisseau des Gorges est encore un affluent de la rive gauche de l'Arc, en aval de St-Martin de la Porte.

GUERNAZ. — Torrent qui passe à Lully et verse ses eaux dans le Foron, affluent du lac de Genève.

GUIERS. — Le *Guiers vif* descend des vastes grottes situées au pied du mont Grenier, baigne Entremont-le-Vieux et St-Pierre d'Entremont. Depuis là, il court sur la frontière des départements de la Savoie et de l'Isère, jusqu'au Rhône, arrosant les Echelles, le Pont-Beauvoisin et St-Genix, en aval duquel il gagne le Rhône, en face de Cordon. Il reçoit sur sa rive gauche, près des Echelles, le Guiers-Mort, qui vient des montagnes de la grande Chartreuse, et coule en entier sur le département de l'Isère.

H

HERMANCE. — Cette rivière prend sa source aux Granges de Veigi, baigne Veigi, coule quelque temps sur la frontière de la Savoie et du canton de Genève, et débouche dans le lac Léman, à Hermance, hameau de la commune savoyarde de Cusi.

HYÈRE. — Petite rivière qui commence sur le territoire de St-Jean de Couz, près du Cheval-Blanc, reçoit les eaux de la cascade de Couz, traverse la route de Lyon, les communes de Cognin et de Bissi, et gagne l'Aisse en face de la Boisse, en aval de Chambéri.

HYRE. — L'Hyre ou Ire, torrent qui descend des montagnes de la combe d'Ire, donne son nom à la vallée qu'il parcourt, et gagne le lac d'Anneci si près de l'Eau-Morte, que quelques topographes en font un affluent de cet autre torrent. L'Ire baigne Chevaline.

I

IÈRE. — Voyez Hyère.

IÈRE. — Ruisseau qui passe à St-Roch, et se jette dans la Sallanche.

IRE. — Voyez Hyre.

ISÈRE. — L'Isère *(Isara)*, que Plancus, dans ses lettres à Cicéron, appelle un grand fleuve *(maximum flumen)*, prend sa source au mont Galise, dans le voisinage du mont Iseran, à l'extrémité de la vallée de Tigne, en Tarentaise.

L'Isère a quatre directions bien marquées, une première section nord-ouest de la source à Bourg St-Maurice, la direction change presque à angle droit, et devient sud-ouest de Saint-Maurice à Moûtiers. De Moûtiers à Albertville, l'Isère se dirige de nouveau vers le nord-ouest. Enfin d'Albertville à la frontière de Savoie, et au delà jusqu'à Grenoble, la rivière reprend son cours vers le sud-ouest. Elle quitte la Savoie vers la commune de Laissaud, en amont du fort de Barault, et traverse le département auquel elle donne son nom jusqu'au Rhône.

Impétueuse jusqu'à Albertville, cette rivière coule ensuite plus paisiblement sur une pente plus douce et plus unie; aussi inondait-elle de vastes surfaces rendues à l'agriculture aujourd'hui qu'elle est diguée depuis cette ville jusqu'aux confins de la Savoie.

Le diguement de l'Isère avait déjà préoccupé les rois de Sardaigne qui firent lever les plans de l'Isère et de l'Arc, en 1773 et 1774, et l'architecte Garella avait fait un projet très-détaillé, qui est aux archives de Turin. — La Convention s'en occupa aussi, après la réunion de la Savoie à la France, et les commissaires de cette assemblée mirent ce projet en tête des améliorations dont le pays était susceptible. L'Empire ne fit rien, malgré les sollicitations d'Albanis Beaumont et des conseils généraux. Les princes de Savoie, Charles-Félix et Charles-Albert, ont repris l'idée et ont accompli l'œuvre depuis plusieurs années. Des terrains considérables ont été rendus à la culture (environ 12,000 hectares). Les fièvres ont disparu des plaines assainies. Les eaux de cette rivière sont noircies par leur passage à travers les ardoisières de la Tarentaise, qu'elle parcourt tout entière. Elle coule ensuite le long de la combe de Savoie et de la vallée de Grésivaudan. L'Isère baigne en Savoie, Tignes, Ste-Foy, Séez, Bourg-St-Maurice, Bellentre, Aime, Moûtiers, Aigueblanche, Briançon, La Roche, Cevins, Albertville

et Montmélian. Son cours est de 300 kilomètres environ. L'Isère est traversée vers Cruet par le chemin de fer de Chambéri au Mont-Cenis.

En Celtique i, y, is, ys, isc, signifient rivière. Baxter dit que ce dernier mot, isc, se prononçait suivant les différents dialectes, ix, ex, ax, ox, is, iss, ess, ass, uisge.

J

JOUDRON.— Affluent du Gelon, qu'il rejoint à la Rochette. Il prend sa source à la Pointe de la Perche, et coule entre les communes de Presle et d'Arvillar.

L

LACHENAL. — Le nant de Lachenal est un affluent de la Chaise.

LAIRE. — Affluent du Rhône, qui descend du mont Sion, contourne les forts de Viri et de Larrière, sépare quelque temps la Savoie du canton de Genève, et gagne le fleuve à Chanci.

LAISSE. — Voyez Aisse.

LAISSE. — Torrent qui descend du col de ce nom, reçoit les eaux de plusieurs petits lacs, donne son nom à une haute vallée, reçoit, au-dessous d'Entraigues, un autre ruisseau, et descend à l'Arc, au-dessous de Termignon. Il porte sur plusieurs cartes le nom de Doron, dans son cours supérieur.

LAMET. — Petit torrent qui baigne Lanslebourg et se jette dans l'Arc (rive droite).

LANDON. — Voyez Aiguedon.

LARGE. — Le nant Large est un des nombreux affluents du Giffre.

LUZIER. — Affluent de la rive droite de l'Arve. Le nant de Luzier descend du mont Colonne, et passe à St-Roch, qui est entre la Dière ou nant d'Arpennaz et le nant de Luzier.

M

MARELAZ (la). — Voyez Allinge.

MADELEINE (la). — Petit torrent qui gagne l'Arc à Lanslebourg (rive gauche), et passe sous la Chapelle de Ste-Madeleine.

MAGI. — Petit affluent du Fier, sur la rive droite, qui baigne le territoire d'Argonnex.

MAIME. — Ruisseau qui baigne Etaux, dans le Faucigni.

MALÈVE. — Le Malève dont l'étymologie est aisée à trouver (mauvaise eau), prend sa source à la montagne des Deux-Pertuis et se jette dans la Dranse à Abondance.

MANT. — Le nant du Mant est un des nombreux petits torrents qui grossissent l'Eau-Noire, affluent de la Dranse d'Abondance.

MAREST. — Affluent du torrent de Montoux, ou de St-Ferréol, sur le territoire de la commune de Serraval.

MARNAZ. — Torrent qui écoule les eaux du lac Béni et gagne l'Arve sur la rive gauche de cette rivière. Longtemps encaissé profondément, il coule ensuite à fleur de terre, dans les plaines de Scionzier, qu'il inonde fréquemment. Il porte le nom d'un hameau qu'il traverse.

MELON. — Encore un des nombreux tributaires de l'Eau-Noire, affluent de la Dranse d'Abondance.

MENDERESSE (la). — Torrent qui traverse la commune de St-Ours (canton d'Albens) et qui est formé de plusieurs sources, dont quelques unes sont sur le territoire de Cusi. Il se jette dans la Daisse.

MÉNOGE (la). — Affluent de la rive droite de l'Arve, elle prend sa source au mont Moisse, baigne Habères-Lullid, le Villar, Burdignin, Boège, Bonne, et se jette dans l'Arve, près de Vetraz-Monthoux. La jolie vallée que parcourt la Menoge, porte le nom de la vallée de Boége.

MERDEREL.— Torrent qui baigne les territoires d'Albiez-le-Jeune et Albiez-le-Vieux, en Maurienne, et grossit l'Arvan. (1)

MERDEREL. — Affluent de droite de l'Isère, à Petit-Cœur.

MERDERET. — Petit affluent de l'Isère, sur la rive gauche, baigne la commune du Bois, près de Moûtiers.

MINE (la). — Affluent de la Bournette.

MIOLÈNE. — La Miolène qui forme une jolie cascade, porte ses eaux à l'Eau-Noire, affluent de la Dranse d'Abondance.

MOIRON. — Ruisseau qui vient des Bornes, baigne Arbusigni et Eseri, et gagne la rive gauche de l'Arve, presque en face du confluent de cette rivière avec la Menoge.

MOLOSINE. — Molosine ou Mellesine, affluent du Fier, donne son nom à un hameau de la commune du Châtelard, en Beauges.

MONTHOUX. — Nom du cours supérieur de la Chaise. On l'appelle aussi le nant de St-Ferréol, qu'il baigne. Sous la première république, St-Ferréol fut appelé Monthoux.

---

(1) Il y a en Maurienne un autre torrent du nom de Merderel, qui coule entre Montricher et Villargondran, sur la rive gauche de l'Arc et se jette dans cette rivière, en face du ruisseau de Saint-Julien, à peu près perpendiculairement au tunnel de cette commune.

MORBUR. — Affluent de l'Isère, sur le territoire de St-Jean de la Porte (rive droite).

MOREL. — Affluent de l'Isère (rive gauche), qui baigne les Avanchers et Bellecombe.

MORGE (la). — Affluent du Léman à St-Gingolph ; il sépare la Savoie du canton suisse du Valais, et baigne aussi Novel, en Chablais. La Morge prend sa source au mont de la Dent d'Oche.

MORGIN. — Le nant Morgin est encore un affluent de l'Eau-Noire, tributaire de la Dranse d'Abondance.

MOUNANT. —Ruisseau de Montcel, affluent de la Daisse, dans l'arrondissement de Chambéri, canton d'Aix-les-Bains.

MOUSTAN. — Ruisseau de la commune de Chavanaz, en Genevois, affluent de droite des Usses.

MÚLATTE. — Affluent de l'Arve, rive gauche. Voyez Sallanche.

(*A suivre.*)

UN MOBILIER PRÉHISTORIQUE

DE LA SIBÉRIE (1).

Aujourd'hui que les études préhistoriques sont à l'ordre du jour, il n'est plus surprenant de voir des races et des civilisations entières ressusciter en quelque sorte sous l'œil et la pioche de l'archéologue, dans des contrées que l'on ne soupçonnait pas avoir été le théâtre de l'humanité primitive.

Nous allons avoir l'occasion d'en enregistrer un exemple frappant aujourd'hui ; c'est la Sibérie qui vient fournir son contingent à la nouvelle science. Voici de quelle manière :

Un élève de l'Académie de Neufchâtel, M. P. Morel, appelé, comme tant d'autres jeunes gens de la Suisse romande, à se créer une carrière dans l'enseignement à l'étranger, n'hésita pas à accepter

(1) Nous croyons rester dans le cadre de cette Revue en reproduisant l'article suivant extrait du *Journal de Genève*.

une place d'instituteur chez un propriétaire de mines des bords du Jenisseï. Là bas, au milieu des steppes de la Tartarie, il se souvint des cours qu'il avait suivis, et trouva l'occasion d'en tirer parti, en portant son attention sur des antiquités, qui lui semblaient offrir quelque ressemblance avec nos ustensiles lacustres. Il rencontra, à Krasnojarsk, des personnes qui partageaient les mêmes goûts. Un ingénieur russe, M. Lapatine, bien connu des géographes par ses voyages en Sibérie, avait réuni toute une collection qu'il a bien voulu confier à M. Morel, pour être soumise à l'examen de M. le professeur Desor.

Cette collection nous a valu de la part de M. Desor la communication suivante :

Les antiquités dont il s'agit sont toutes en bronze; elles se composent d'un certain nombre d'armes, d'ustensiles, d'objets et parures, savoir : deux poignards, deux haches, six couteaux, un ciseau, une pique, un mors et cinq boucles ou garnitures de ceinturon. C'est, on le voit, tout un petit mobilier qui constitue déjà par lui-même une présomption avantageuse en faveur de ceux qui en ont été jadis les propriétaires, puisqu'il atteste de leur part des besoins et des goûts variés, qui ne sont nullement ceux des populations nomades qui habitent aujourd'hui les mêmes districts.

M. l'ingénieur Lapatine, qui a bien voulu nous envoyer la collection ci-dessus, a obtenu tous les objets qui en font partie, de Tartares nomades qui les recueillent dans le steppe en faisant paître leurs troupeaux. Si quelquefois ils s'en servent pour leur usage domestique, ce n'est qu'accidentellement et non pas à titre d'ustensiles nationaux. Ce sont des objets trop soignés et trop élégants pour eux, et ils préfèrent toujours de beaucoup un simple couteau en fer à la plus belle lame en bronze. — La plupart des objets sont garnis d'une belle patine brune ; quelques-uns seulement sont revêtus d'une patine verte, analogue à celle des antiquités qu'on retire de nos tombeaux.

Il n'est pas nécessaire d'être bien versé en archéologie pour sentir que cette collection atteste une culture très-développée, plus avancée que celle de nos palafittes de l'âge de bronze. Non-seulement les objets ont des formes correctes et gracieuses ornées de dessins variés, mais bon nombre des ornements ont un cachet particulier et représentent sous des aspects variés et avec des applications diverses, des formes animales, dont plusieurs sont facilement reconnaissables, tels que le bouquetin, le cerf, l'aigle, le loup, etc.

Il y en a d'autres qu'il est plus difficile d'identifier; ainsi une sorte de grand chat (tigre ou lion), dont le corps est très-caractéristique, mais dont le museau est prolongé en forme de trompe, si bien que plusieurs personnes seraient tentées d'y voir une réminiscence du mammouth. Nous préférons, jusqu'à plus amples informations, y voir un animal fantastique comme l'imagination de tous les peuples s'est plu à en créer.

A quelle civilisation peut-on rattacher les antiquités en question? Elles n'ont rien de moderne, ce qu'atteste déjà leur patine antique;

elles n'ont rien de commun avec le style classique, ni avec celui des époques préhistoriques de l'Europe. Elles ont un cachet tout à fait différent des objets chinois. On ne saurait non plus y reconnaître le type hindou, et, à moins qu'on ne démontre qu'elles se rattachent aux anciennes civilisations du Touran ou de la Perse, nous sommes conduits à admettre qu'il s'agit d'une civilisation *indigène*. Cette conclusion semble être confirmée par les tombeaux (Kourgani), qui se trouvent en grand nombre sur les bords du Jenisseï, et que Pallas déjà considérait comme provenant d'un ancien peuple; ce peuple aurait complétement disparu, mais sa culture est attestée par un mobilier funéraire assez complet, qui se compose en partie des mêmes objets que ceux que nous avons sous les yeux.

C'est à coup sûr un problème fort intéressant que celui d'un peuple asiatique, qui, au pied de l'Altaï, serait arrivé à une culture remarquable, sans qu'il en soit resté aucune trace dans la chronique ou dans l'histoire. Peut-être pourrait-on évoquer ici les vagues souvenirs que la tradition paraît avoir conservés dans l'Asie septentrionale, d'un peuple, les Tchoudes, dont la puissance aurait été considérable, et dont l'influence se serait même étendue jusqu'aux confins de l'Europe.

Outre leur intérêt ethnologique, ces antiquités soulèvent une question d'une portée plus générale et qui concerne également la physique du globe. On se demande en voyant ces témoins d'une civilisation disparue, si une culture aussi avancée que celle qu'ils attestent, serait possible dans les conditions climatériques actuelles, au milieu des plaines, où la température descend chaque année au-dessous du point de congélation du mercure (1), et dont la température moyenne annuelle oscille autour de zéro, tandis que la température moyenne de l'hiver (la ligne isochimène qui passe à Krasnojarsk) est de — 20° c.

On peut entretenir de légitimes doutes à cet égard, et, dans ce cas, on est conduit à se demander, si, lorsque la civilisation, qui est ici en cause, florissait sur les bords du Jenisseï, le climat n'était peut-être pas plus doux.

Et si cette présomption était reconnue admissible, on y rattacherait comme conséquence cette autre question : quelle peut être la cause, qui a si profondément modifié les climats de la Sibérie, depuis l'apparition de l'homme aux temps préhistoriques.

Aujourd'hui qu'on a renoncé aux changements brusques et aux causes violentes, et que l'on a pris l'habitude d'en appeler aux modifications lentes qui surviennent à la surface du globe, la solution qui se présente naturellement à l'esprit du géologue sérieux consistera dans la distribution des terres et des mers, et il sera d'autant plus disposé à l'invoquer, qu'il est suffisamment démontré que les

(1) L'hiver dernier, la température est descendue à Krasnojarsk à — 40° R., et à Minusinsk — à 35° R.

mers ont en général pour effet d'adoucir les extrêmes du froid et du chaud. On peut admettre, sans crainte d'être contredit, que si, par l'effet d'un affaissement lent, la partie septentrionale de la Sibérie était submergée aujourd'hui, les gradins septentrionaux de l'Altaï jouiraient d'un climat beaucoup plus tempéré.

Nous ne savons sans doute rien de positif sur l'époque à laquelle l'*exondement* des grandes plaines sibériennes a eu lieu. Ce qui paraît acquis, c'est qu'il remonte à une époque géologique relativement récente. Pour établir le fait d'une manière irrévocable, il faudrait pouvoir en appeler à la présence de coquilles marines dans les dépôts superficiels. Or, c'est ici que le champ est largement ouvert aux recherches futures. Cependant, nous ne sommes pas tout à fait dépourvus de renseignements à cet égard, et si les bords du Jenisseï n'ont pas encore fourni de documents, il est à remarquer cependant qu'on a constaté la présence d'huîtres diluviennes sur les bords de l'Ischim, l'un des affluents de l'Irtisch, à peu près sous la même altitude que Krasnojarsk, preuve que la mer a séjourné ici, depuis la dernière grande révolution du globe.

On nous demandera peut-être comment ce fait se concilie avec la présence de cette quantité d'ossements de mammouths qui sont ensevelis dans les dépôts superficiels du sol de la Sibérie. C'est là sans doute une difficulté ; elle serait même insurmontable, s'il fallait admettre, comme on ne l'a fait que trop jusqu'à présent, que les changements à la surface du globe se sont opérés d'une manière brusque. Il en est autrement, si l'on se représente que l'exondement s'est fait d'une manière lente et graduelle.

Dans cette hypothèse, le climat aurait pu conserver pendant une série de siècles un caractère tempéré, qui aurait permis à des troupeaux de mammouths et de rhinocéros d'exister sur les plages en retrait de la mer sibérienne, tandis qu'aujourd'hui, d'après les récits de tous ceux qui ont habité ces régions, le sol des steppes ne fournirait pas de quoi suffire à la nourriture des grands troupeaux d'éléphants. Si les choses se sont réellement passées ainsi, rien n'empêche d'admettre que l'homme ait été contemporain du mammouth, au pied de l'Altaï.

Quelque séduisante qu'une pareille hypothèse puisse paraître aux yeux du géologue et du paléoethnologue, en ce qu'elles ouvrent de nouveaux et larges horizons à leurs recherches et à leurs spéculations, nous ne croyons cependant pas devoir taire les doutes que cette explication nous laisse, et qui se fondent sur les considérations suivantes :

Non-seulement l'apparition de l'homme se trouverait reculée dans un lointain très-considérable ; mais nous ne connaissons jusqu'ici, comme témoin d'un climat plus froid, que l'homme des époques paléolithiques ou de la pierre taillée, c'est-à-dire le troglodyte des cavernes de la Belgique, du Wurtemberg, du midi de la France, et même du pied du Salève, qui avait pour compagnons le renne et l'ours des cavernes.

Dans le cas particulier, ce ne serait plus l'homme chasseur et sauvage, que nous rencontrerions en compagnie de ces hôtes d'un climat plus froid, ce serait une population civilisée, appréciant les belles formes, ayant le goût du luxe et les moyens de le satisfaire. Or, n'y a-t-il pas quelque témérité à admettre d'emblée des conséquences aussi considérables ?

Ce qui augmente encore nos doutes, c'est le cachet relativement moderne de la plupart des objets que nous avons sous les yeux, ainsi que la description que Pallas (1) nous a laissée de plusieurs tombeaux, dans lesquels il a trouvé des objets semblables dans des compartiments, séparés par des poutres et des cloisons en bois. On me répondra peut-être que, si la chair du mammouth a pu se conserver, il n'y a pas de raison pour que le bois n'ait pas également résisté à la décomposition. La question, sur ce point, reste donc et restera encore longtemps ouverte.

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un fait inhérent à la nature humaine. Aussi longtemps qu'il s'agit de demander à la chasse, à la vie pastorale ou à la culture du sol les moyens d'existence, l'homme fait naturellement la part des conditions climatériques. Il recherche de préférence les bons climats et abandonne ceux qui lui imposent trop de privations, ou sont de nature à compromettre le fruit de ses labeurs ; ou bien s'il se résigne à lutter contre l'inclémence des climats, il devra forcément consacrer tout son temps à la satisfaction de ses besoins les plus pressants, et il lui restera à peine du loisir pour cultiver ses facultés supérieures, en d'autres termes, il n'arrivera qu'à une civilisation très-imparfaite.

Il en sera tout autrement, lorsqu'il aura la perspective d'amasser des trésors. Il n'y a alors pas d'obstacle qui l'arrête, ni les ardeurs des plages torrides, ni les frimas des zones glaciales. La soif de l'or est un stimulant assez puissant, pour l'engager à s'imposer les plus rudes privations. Le mineur ira s'installer là où le cultivateur et le pâtre ne sauraient prospérer.

Or, comme il existe dans le voisinage des anciens tombeaux, sur les bords du Jenisseï, de riches mines d'or, pourquoi n'admettrait-on pas que des colons partis de quelques pays civilisés de l'Asie, soient venus s'installer au milieu des frimas de la Sibérie, comme le font les propriétaires actuels, et comme l'ont fait, même aux temps préhistoriques, les propriétaires des fameuses mines de sel de Hallstatt, qui, eux aussi, se condamnaient à vivre dans un climat des plus âpres (à raison de sa hauteur), pour garder leurs trésors, mais qui, en même temps, savaient se procurer tout ce que l'industrie de l'époque pouvait offrir en fait de luxe.

Si cette dernière explication était la vraie, il resterait encore à rechercher quels étaient ces colons, qui ont ainsi représenté la civi-

---

(1) Voir Pallas, Voyages, tome IV.

lisation, à une époque dont l'histoire a complétement perdu la trace, mais qu'on retrouvera peut-être un jour, maintenant que l'intérêt est éveillé sur les questions préhistoriques de tout ordre.

Ce qui paraît hors de doute, c'est que les populations indigènes actuelles, les Tartares nomades, ne se réclament d'aucune parenté avec les anciens habitants, qui appartenaient, selon toute apparence, à une autre race. Ils seraient aussi étrangers les uns aux autres, que les Indiens de l'Amérique du Nord paraissent l'être aux anciens constructeurs des Mounds.

J'ai cru devoir exposer ces deux hypothèses, dans l'espoir qu'elles provoqueront de nouvelles discussions et peut-être de nouvelles recherches. E. Desor.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

LECTURES DE LA SORBONNE. — M. L. Rabut, membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, a fait une lecture à la réunion des délégués des sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne au mois d'avril dernier. Cette lecture avait pour titre : *Les industries des peuplades lacustres de la vallée du Bourget.* Mais M. Rabut a fait connaître plus spécialement dans cette étude, les industries des fondeurs de bronze. *Le Journal officiel de la République française* (1) a rendu compte des lectures de la Sorbonne. Après avoir raconté la magnifique découverte du théâtre de Besançon, due aux soins et au zèle de M. Castan, et nous avoir appris que la municipalité de cette ville a fait construire un beau square archéologique avec les débris et sur l'emplacement même du théâtre, le journal parle en ces termes de la lecture de M. L. Rabut :

« M. L. Rabut n'embellira pas Chambéry avec les résultats des recherches qu'il dirige dans les lacs de la Savoie ; mais ce savant a su faire écouter avec intérêt sa *Notice sur les industries des peuplades*

(1) N° du 9 mai 1873.

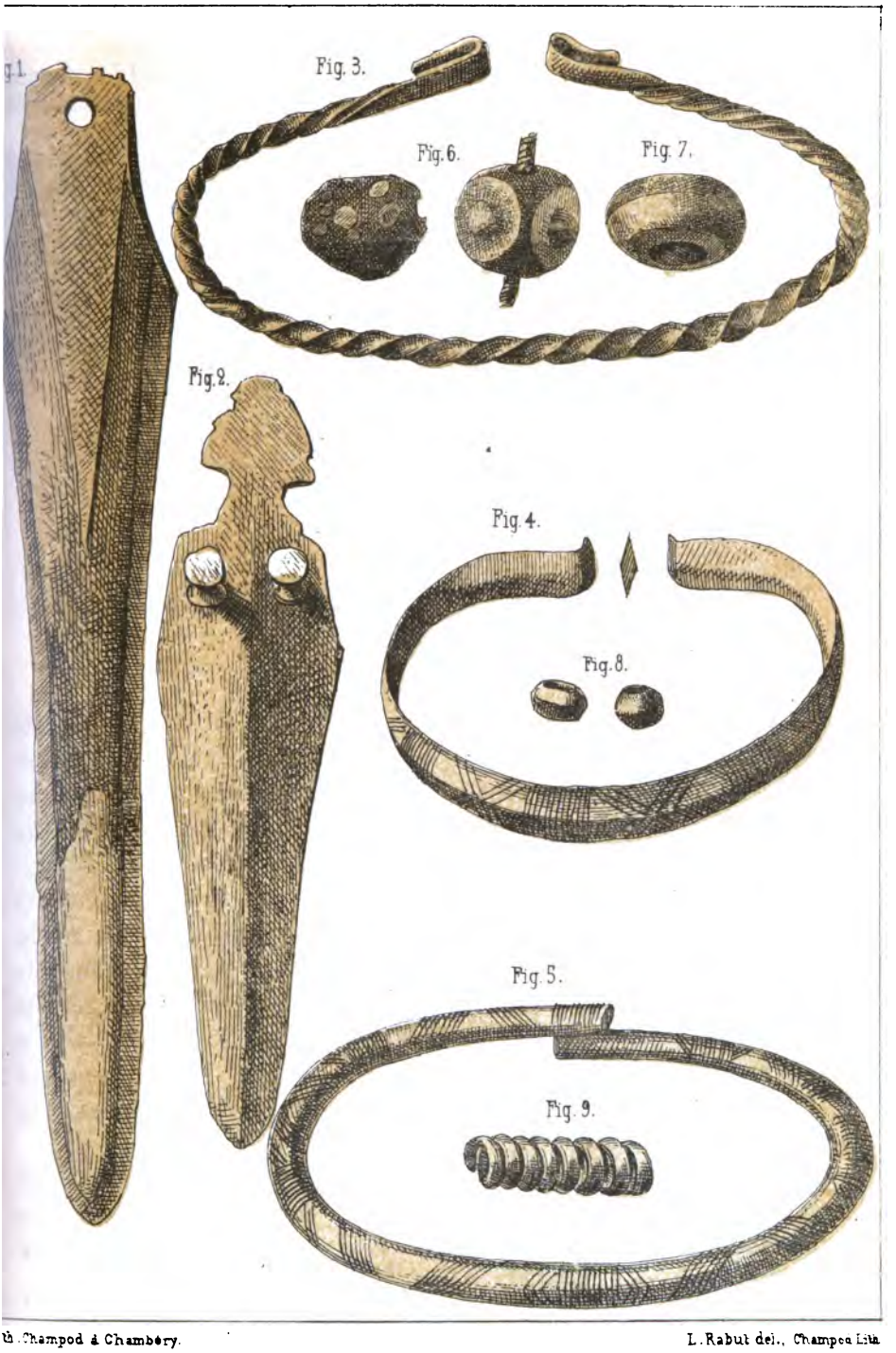

th. Champod à Chambéry. L. Rabut del., Champod Lith.

Collection L. Rabut: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Musée d'Aix-les-Bains: 2.
Collection Thioly: 1.

lacustres dans la vallée du Bourget. Il faut un dévouement sérieux pour se livrer à ces explorations que ne récompense jamais la trouvaille d'un objet d'art, et qui ne sont payées que par de sévères enseignements : le dévouement dont M. Rabut a donné déjà bien des preuves, on le retrouve autre part qu'en Savoie. Il faut le louer chez M. de Cessal, qui a dressé l'inventaire du pauvre mobilier des sépultures de la Creuse, etc..... »

ACADÉMIE DE SAVOIE.— Cette société a aussi voulu créer une bibliothèque spéciale, contenant *tous les ouvrages publiés par des auteurs savoisiens, ou s'occupant de sujets intéressant la Savoie.* C'est là une idée patriotique, dont cette société n'a pas eu cependant l'initiative. En effet, tous ceux qui s'occupent de l'histoire nationale de l'ancienne Savoie, connaissent les belles bibliothèques savoisiennes, commencées depuis longtemps, de MM. Rabut frères, Costa et Guillermin. On ne saurait cependant trop encourager l'Académie de Savoie à pousser avec activité l'organisation de sa bibliothèque savoisienne, d'autant plus que la ville de Chambéry et le conservateur de la bibliothèque de la ville n'ont jamais songé à acquérir sérieusement les auteurs de la Savoie qu'il serait si intéressant de connaître et de consulter. Pour que la bibliothèque spéciale de l'Académie pût être utile aux travailleurs, il faudrait qu'elle fût accessible non-seulement aux membres de cette société, mais aussi à tous ceux qui travaillent et qui ont des recherches à faire.

L'Académie de Savoie a perdu un de ses membres correspondants, M. le docteur baron Despines, ancien syndic d'Aix-les-Bains, et plus tard maire de Saint-Innocent. M. Despines avait commencé un musée archéologique dans l'ancien établissement thermal d'Aix-les-Bains. Il est un des principaux donateurs du musée actuel de cette ville, créé par M. le vicomte Lepic. Il a aussi été un des premiers à explorer les palafittes du lac du Bourget. L'Académie a perdu un autre membre correspondant : M. François Calligé, docteur-médecin, maire de Faverges, décédé le 13 janvier dernier.

L'Académie de Savoie se propose de continuer la publication qu'elle a commencée des documents historiques ; elle a confié la publication du premier volume de ses documents, aux soins et à la direction de deux jeunes travailleurs, MM. Blanchard et d'Arcollières.

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE. — Les morts vont vite. La Société savoisienne a perdu un de ses hommes les plus éminents, M. Hudry-Menos, écrivain publiciste d'un rare mérite, dont la *Revue des Deux-Mondes* a recherché la collaboration.

Il a publié dans cette revue des articles remarquables : *La Savoie depuis l'annexion*, 1862-1864 ; *la percée des Alpes*; puis la *Maison de Savoie, ses origines et sa politique*, étude qui fut rééditée plus tard à Florence. La dernière lettre qu'il écrivit à la Société d'histoire est remplie de sentiments patriotiques. Elle peut être considérée comme un dernier encouragement aux travailleurs de cette société; elle est aussi, hélas ! un dernier adieu. Il n'est pas possible de parler ici de toutes les publications de cet écrivain indépendant et libéral. Il a été persécuté pour ses opinions religieuses, et a même été emprisonné à une époque où le clergé avait encore une grande influence sur l'autorité. Il a été l'ami de deux hommes éminents, du comte de Cavour et du général Menabrea.

La Société savoisienne voit avec satisfaction prospérer l'établissement de sa bibliothèque circulante, dont elle a pris l'initiative. M. le ministre de l'instruction publique a fait un premier envoi de livres. Des dons affluent de tous côtés, au local de la Société. La municipalité a voté une somme de 600 fr. pour les premiers frais de registres, sceaux et bois de bibliothèques. Enfin la commission de cette bibliothèque aura bientôt installé les livres, déjà réunis au nombre de mille environ, et pourra les livrer au public.

La Société savoisienne fait distribuer en ce moment le treizième volume de ses mémoires. Elle a commencé l'impression du quatorzième volume par une série intéressante de documents historiques sur les compagnies de tir de la Savoie, publiés par MM. Dufour et F. Rabut.

L....

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE (14 avril 1873). — M. Lory rappelle qu'il a été le premier à proposer, il y a douze ans, de classer dans le *trias* un grand système de roches stratifiées, constituant le Mont-Cenis et la majeure partie de la zone frontière de France et d'Italie, depuis le Mont-Blanc jusqu'au Mont-Viso. Ce système comprend les schistes (*grès lustrés* ou *calcaréo-talqueux* de divers géologues), avec amas de *gypses* ou d'*anhydrites* intercalés à différents niveaux ; des calcaires magnésiens, compactes ou cristal-

lins, contenant des cristaux d'albite visibles ou microscopiques; enfin des *grès blancs* ou *bigarrés* d'une texture très-serrée, désignés improprement sous le nom de *quarzites*.

Le tunnel des Alpes, entre Bardonnèche et Modane, est dans les *grès à anthracite*. Des appréciations diverses ont été reproduites et émises récemment sur les rapports géologiques de ces terrains.

M. Sismonda a maintenu ses anciennes opinions, d'après lesquelles les *schistes lustrés* de Bardonnèche formeraient la base de l'ensemble, et les grès à anthracite la partie supérieure, et il a continué à rapporter le tout à la série jurrassique, conformément à l'opinion de M. Elie de Beaumont.

M. Gastaldi, admettant la même succession stratigraphique, y voit au contraire un ensemble de terrains anciens, dont une partie se rapporterait au terrain carbonifère, mais dont il n'hésite pas à assimiler tout le reste aux systèmes prépaléozoïques, aux systèmes *huronien* et *laurentien* du Canada. La même opinion a été adoptée par M. Girondane, pour le massif du Mont-Cervins, et par M. Sterry-Hunt pour ceux de la bordure du sud-est du Mont-Blanc. M. Gastaldi désigne l'ensemble sous le nom de *zone des roches vertes*, parce qu'on y trouve intercalées de nombreuses nappes de serpentine, et qu'une grande quantité de ce terrain est souvent imprégnée de ce même minéral.

M. Lory pense que la succession des roches, telle qu'elle se présente dans la montagne de Fréjus traversée par le tunnel, ne peut pas fournir de données certaines sur leur ordre normal de superposition. Il trace le profil de cette montagne d'après les allures des couches à l'intérieur, et aux affleurements, et la considère comme formée de deux massifs adossés en faille, fortement refoulés l'un contre l'autre. Sur le versant piémontais la série des assises que M. Lory rapporte au *trias* repose immédiatement et en concordance sur les schistes cristallins anciens, et elle peut sembler se lier intimément avec eux. Sur le versant français, le développement complet de ce trias alpin se montre à côté de celui des *grès à anthracite*, mais il y a presque partout des failles qui gênent beaucoup pour établir dans une même coupe l'ordre stratigraphique de tous ces divers groupes. Des conditions favorables à cette démonstration se présentent en Tarentaise, un peu au sud de Moûtiers; une coupe à travers les vallées de Belleville et des Allues montre nettement que l'ensemble des roches que M. Lory rapporte au trias repose, d'une part, régulièrement sur les *grès à anthracite* contenant les empreintes de la flore houillère, et que, d'autre part, elle est recouverte en concordance par *l'infras lias* et le *lias* fossillifères et très-caractérisés. La partie supérieure de cet ensemble triasique comprend une grande épaisseur de schistes lustrés, de brèches à ciment calcaire avec amas de gypse, qui se continue sans interruption avec le versant du sud-est du Mont-Blanc, où son épaisseur est représentée par l'énorme massif compris entre le col de la Seigne et le petit Saint-Bernard.

Sur le versant nord-ouest du Mont-Blanc et sur la longueur de la chaîne cristalline des Alpes occidentales, jusque dans l'Oisans, le trias, bien connu depuis

les travaux de M. Favre, est au contraire très-peu développé et en discordance avec les terrains anciens, y compris les *grès à anthracite*, sur lesquels il repose indifféremment.

On connaît des lambeaux du trias et du lias en couches horizontales, reposant sur les tranches des couches presque verticales des schistes cristallins ou des grès à anthracite, aux niveaux les plus divers, jusque sur les sommités des Aiguilles-Rouges, de l'Oisans, etc. Les terrains anciens des chaînes occidentales étaient donc déjà disloqués, redressés et complétement consolidés avant le dépôt du dépôt triasique. Il est résulté de là des circonstances spéciales pour ces dislocations ultérieures dans ces chaînes. Les schistes anciens n'ont pu s'y prêter à des plissements, mais seulement à des glissements relatifs, soit selon les plans des couches, soit suivant des failles. Au contraire, les couches secondaires, flexibles, ont pu s'adapter par des contournements, des inflexions ménagées et graduelles à ces déformations des roches sous-jacentes, et, dès lors, tout en restant horizontales sur les sommets et les plateaux, elles sont devenues inclinées ou verticales sous les flancs des nouvelles chaînes. Par ces considérations du mode différent de dislocation des roches anciennes rigides et des couches secondaires flexibles, M. Lory explique divers accidents stratigraphiques difficiles à concevoir au premier coup d'œil, et il croit que l'on pourra trouver dans l'application du même principe la raison des intercalations singulières des coins calcaires signalés depuis longtemps par M. Studer dans les grands massifs des Alpes bernoises.

M. Vélain rappelle, à la suite de cette intéressante communication de M. Lory, que dans la réunion extraordinaire de la Société, à Digne, M. Garnier a signalé, dans les Basses-Alpes, auprès de Barbe, un ensemble de grès satinés, verdâtres, ayant tout le faciès des grès calcaréo-talqueux dont M. Lory vient de parler, qui sont comme ces derniers superposés aux grès à anthracite et comme eux bien triasiques, puisque l'infra-lias s'observe par dessus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES RUINES DU TEMPLE DE LA CORBIÈRE

DANS LA COMMUNE DE St-PIERRE DE BELLEVILLE EN MAURIENNE,

Par M. C.-G. FORAY. (1)

L'édifice en ruines qui porte encore aujourd'hui le nom de *Temple*, situé à un kilomètre de la station d'Épierre, sous la montagne de Saint-Pierre de Belleville et à peu de distance du village de la Corbière, a abrité successivement trois classes d'hommes. Ce sont les Bénédictins, les Moines du couvent de Novalèse près de Suse, et les Templiers.

Nous avons vu dans l'*Histoire du diocèse de Maurienne*, par le chanoine Angley, et dans les recherches de Besson : I. Que Conon II, évêque de Maurienne, confirma par acte du 15 mai 1127 (*Pridie Idus maii*), en présence du comte Amédée III, du prévôt et des membres du chapitre de Saint-Jean, ainsi que de révérend Ayméry, prieur de la Corbière, plusieurs donations en faveur de l'abbaye de la Novalèse, savoir : 1° celle de l'église du bienheureux Jacques de la Corbière;

---

(1) En attendant que nous puissions accomplir le devoir bien agréable de donner à nos lecteurs la biographie de M. C.-G. Foray, enlevé si prématurément à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, nous reproduirons successivement quelques-uns des articles manuscrits qu'il avait préparés pour la *Société d'histoire et d'archéologie* de la Maurienne. M. Foray, ancien secrétaire de l'avocat général à Chambéry, inspecteur des prisons, puis greffier de la justice de paix de St-Jean de Maurienne, membre correspondant de la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* et de *l'Académie de Savoie*, fondateur et secrétaire de la *Société d'histoire de la Maurienne*, s'est fait connaître et apprécier par de nombreux travaux littéraires. Nous sommes heureux d'avoir été désigné par son amitié pour publier ceux que la mort impitoyable ne lui a pas permis de finir.

ERNEST D'ALBANE.

2° celle de Saint-Antoine de Bonvillaret ; 3° celle d'Argentine ; 4° celle d'Epierre ; 5° celle des Hurtières soit de Saint-Georges ; 6° celle de Saint-Alban des Hurtières ; 7° celle de Coise ; 8° celle de Bourgneuf ; 9° de la chapelle de Chamoux et de Châteauneuf ; 10° de l'église de Hauteville et de Saint-Michel de Montmayeur ; 11° de Saint-Jean-Pied-Gauthier ; 12° de Villard-Dizier (*Villarii-Erusii*) ; 13° de celle des Chavannes ; 14° de Saint-Léger (*Leodegarii*) et de Saint-Rémy, etc. — II. Que cet acte fut passé devant l'église du prieuré de Saint-Etienne d'Aiguebelle ; que semblable acte confirmatif avait déjà été fait en 1093 par Humbert II, pour les mêmes donations faites par son aïeule la comtesse Adélaïde de Suse et par les empereurs en faveur de ce prieuré, qui alors, comme celui de la Corbière et celui de Coise, dépendait de l'abbaye de la Novalèse ; qu'en 1203 Bernard II, évêque de Maurienne, transigea avec les religieux de cette abbaye pour les droits qu'ils avaient sur les églises de Saint-Michel sur Coise, d'Epierre et de Saint-Etienne de Cuines ; que, pour ces droits, Bernard II leur abandonna la portion des dîmes qu'il percevait dans quelques paroisses de la haute Maurienne, en présence de révérend Richard, prieur de la Corbière, et d'Aimon, prieur de Coise, ainsi que du prince Thomas. — III. Que les Sarrasins, ayant dans leurs récentes invasions dépouillé les églises, dispersé le clergé, détruit les monuments religieux de la Maurienne, ses évêques furent obligés de faire venir des religieux Bénédictins de la Novalèse pour desservir les cures vacantes dans le diocèse qui s'étendait du pont de Vallovio, en Piémont, jusqu'au Brédal, torrent limitant la Savoie et la France, entre le bourg de la Rochette et celui de Pont-Charraz, et de leur relâcher à cet effet une partie des dîmes. — IV. Enfin que ce monastère a été le refuge de messire Aimon II de Miolans et des Hurtières qui, après le traité du 2 février 1327, intervenu à Randens avec le comte Edouard de Savoie, fut encore obligé de se retirer à la Novalèse jusqu'à la pacification complète des Arves révoltées, et enfin que l'abbé ayant pitié de l'évêque réduit à un état aussi critique, lui céda, par acte du 26 juin 1330, l'administration et les revenus du prieuré de la Corbière où, selon Grillet, il mourut le 26 décembre 1334, en léguant à son chapitre de Saint-Jean une somme pour faire prier sur le tombeau de Mabille, femme de son frère Jean des Hurtières. Ce fait de cession et de retraite n'est point justifié, il est vrai, par

des preuves dans les œuvres de Besson, ni dans celles de Grillet; l'histoire du diocèse de Maurienne par le chanoine Angley, n'en fait aucune mention ; toutefois, Besson cite un traité du 24 mai 1348, outre celui du 26 juin 1330, par lequel les religieux de la Novalèse associèrent pour un tiers le comte Verd à la perception des dîmes considérables, à percevoir sur une grande partie de la Maurienne, parce que, dit Besson, les ennemis de l'évêque, pour se venger de l'assistance donnée à celui-ci par les religieux de la Novalèse, refusaient de payer les dîmes dues à cette abbaye, qui alors recourut au comte Amédée VI. Ce prince s'obligea en conséquence à leur faire jouir paisiblement des deux autres tiers.

D'après les dates des actes que nous venons de citer, il résulte donc qu'un monastère existait déjà à la Corbière avant l'irruption des Sarrasins qui en ont dispersé les habitants ; qu'ainsi en remontant à l'origine de l'établissement du christianisme en Maurienne, on rencontre la date de la fondation de l'ordre de Saint-Benoît, au mont Cassin, en 520, ordre plus ancien que celui des Camaldules fondé en 1020 par saint Romuald dans les Apennins, que l'ordre des Chartreux en 1084 par saint Bruno, que l'ordre de Cîteaux en 1098; qu'ainsi les premiers habitants du val de Corbière sont des enfants de Saint-Benoît, puisque en 1127, l'évêque de Maurienne confirmait déjà une donation d'églises de la basse Maurienne à l'abbaye de la Novalèse, et que les Sarrasins dévastaient la Maurienne vers l'an 930. Donc le premier établissement monastique dans le val de la Corbière remonte au sixième siècle, et c'est un établissement de Bénédictins comme ceux du Chatel, d'Aiguebelle et de Saint-Julien. Ils y furent remplacés vers le xe siècle par les Bénédictins de la Novalèse qui y placèrent un certain nombre des leurs pour le service de cette église et pour celui des églises qui leur avaient été confiées par les évêques de Maurienne. A ceux-ci succédèrent les Templiers qui furent suivis des moines de Saint-Rambert, non résidants, soit du doyenné de Chamoux, comme décimant sous le patronage et la nomination du seigneur d'Albens, baron de Chamoux.

En juillet 1739 et en 1740, le chapitre de Saint-Jean de Maurienne, comme créancier de révérend noble Georges Doussen, doyen de Chamoux et prieur de Belleville, fit saisir et vendre les récoltes provenant des terres du prieuré *sis à la cure* de Saint-Pierre de

Belleville ; ce qui produisit 114 livres anciennes en l'an 1739 et 115 livres en 1740, faute de l'entier payement de l'hippocrat (1) annuel dû audit vénérable chapitre par le révérend prieur de Belleville.

Quant aux terres possédées par les Templiers à Saint-Pierre de Belleville et au village de la Corbière, lequel est au-dessus dans la plaine, il y a tout lieu de croire que les moines de Saint-Rambert, près de Vienne, qui avaient le doyenné de Chamoux et des propriétés considérables dans les vallées des Hulles et du Gélon, surent acquérir celles des Templiers dans les vallées des Hurtières, comme ceux-ci avaient acquis cette localité des moines de la Novalèse.

Rappelons à nos souvenirs que la fondation de l'ordre des Templiers est attribuée à neuf chevaliers français, qui en 1125 reçurent du roi Baudoin II, de Jérusalem, pour logement une aile de son palais situé près de l'ancien temple de Salomon, et que ce fut à cause de cela qu'on leur donna le nom de *Chevaliers du Temple, fratres militiæ Templi.* Leur ordre eut à peine une durée de deux siècles ; car, en 1313, cédant à la demande du roi de France, Philippe-le-Bel, le pape Clément V (Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux), qui avait fixé sa résidence à Avignon, convoque un conseil à Vienne en Dauphiné, devant lequel il fit instruire le procès de l'ordre des Templiers, dont la discipline s'était relâchée et dans lequel des doctrines hérétiques étaient professées par un grand nombre de membres. Cet ordre fut supprimé ; ses biens furent donnés en majeure partie aux Hospitaliers, ses ennemis. Tous ceux qui avaient été trouvés innocents reçurent la permission d'entrer dans d'autres ordres militaires. Ils n'ont donc pu connaître le val de la Corbière que pendant environ un siècle ; car l'on présume bien qu'ils n'ont pas acquis cette *chavonerie* avant d'en avoir acquis beaucoup d'autres en Italie, en France et sur leur passage d'Orient en Occident.

La chevalerie, cette influence salutaire de la religion sur une classe

---

(1) Hippocrat, hypocras, espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle et d'autres ingrédients. Se dit au figuré pour tribut, cense, redevance. Il est employé ici de cette manière. La maison de la Corbière devait un sétier de méteil (seigle et froment) aux chanoines pour la fête de Saint-Jean, suivant un ancien obituaire de la Maurienne. La saisie eut lieu au préjudice de la cure de Belleville parce qu'elle possédait la chapelle soit le prieuré de la Corbière.
(Note de l'éditeur.)

de personnes bravant toute autorité et qui était à cette époque un des éléments les plus dangereux dans la société, qui, grâce à son influence morale et matérielle, à sa position indépendante, à ses priviléges militaires, était tentée de ne respecter aucun droit subalterne, fut par sa fusion avec divers ordres ou sociétés religieuses, transformée en un corps destiné à être le plus fort soutien de l'ordre social et politique et appelé à rendre un service immense à la civilisation. Cette fusion de la chevalerie, disons-nous, avec la vie monastique dut rendre très-facile la cession du val de la Corbière aux Templiers, eux qui, selon leurs habitudes réglementaires, ne voyageaient que d'étape en étape et ne logeaient que dans leurs maisons échelonnées depuis Jérusalem jusqu'à Rome et jusqu'à Paris, rue des Templiers ou place du Temple. Ainsi en Savoie, ils voyageaient des Echelles à Cognin, de Cognin à Arbin ou à Chamousset, sur la butte au-dessus du confluent de l'Arc et de l'Isère, de là à la Corbière, de la Corbière à Saint-Michel où l'on voit encore une de leurs maisons solidement construite à un kilomètre avant d'entrer dans le bourg, au centre de leur ancien domaine. Peut-être que Guillaume de Savoie, frère d'Amédée III, qui fit avant 1130, date de sa mort, beaucoup de donations à l'église de Maurienne, fut le promoteur de l'établissement des Templiers récemment connus en Europe.

On ne sait plus s'ils ont figuré d'une manière particulière ou circonstancielle dans les annales de la Maurienne. A part quelques contestations avec le chapitre métropolitain de Saint-Jean de Maurienne relativement aux dîmes, nous n'avons rien pu découvrir dans leur histoire qui ait rapport à la nôtre.

Nous aimons à croire qu'ils ont fait du bien à notre vallée des Hurtières, où les habitants, récents pionniers, devenus heureux colons d'un pays que les Bénédictins avaient presque tout défriché, enrichi de vignobles, de champs, de prés et de villages, devaient avec bonheur voir arriver ce chevalier du Temple au manteau blanc orné d'une croix rouge, symbole de la foi et de la valeur, son maître tenancier, son dispensateur de bonnes nouvelles de la Terre-Sainte où les barons de nos contrées brisaient des lances contre les spolialiateurs du Calvaire. Le désir de délivrer la terre du Messie et du Christ et ses monuments chrétiens, le désir de la rendre accessible aux pèlerins ne fut-il pas la principale cause de huit croisades ?

Les pèlerinages étaient si fréquents et tellement dans les mœurs de nos antiques populations, que la Maurienne à elle seule possédait onze hôpitaux pour les pèlerins. Aiguebelle, la Chambre, Saint-Michel, le Freney, Modane, le Bourget, Bramans, Aussoix, Thermignon, Lanslevillard, le Mont-Cenis, avaient chacun un de ces philanthropiques établissements (1).

L'on peut dire aussi que le résultat des croisades, plus grandiose que celui des pèlerinages, a été pour la civilisation en Savoie ce que la grande révolution de 1792 a été pour le progrès politique. A la suite de l'empêchement à l'invasion des Turcs, par la diversion que les croisés leur imposèrent en Asie, à la suite du rapprochement des différentes nations dans l'union de leurs forces, nos paysans ont bientôt senti le régime féodal peu à peu s'affaiblir, l'opposition de la noblesse contre la souveraineté ducale cesser en partie, et celle-ci étendre sur eux plus facilement sa main bienfaisante, les communes s'affranchir de l'autorité seigneuriale avec une certaine rapidité, le commerce et l'industrie devenir prospère et se développer, comme les sciences naturelles, les sciences historiques et géographiques, comme la médecine surtout, dont la divulgation plus nette, plus sérieuse, fit disparaître grand nombre de charlatans et de sorciers qui dupaient et abrutissaient nos campagnards, comme l'empirique Granville a lentement empoisonné Amédée VIII, à Ripaille.

L'opposition de la morale chrétienne avec la corruption si profonde de la société païenne, avait engagé un certain nombre de nouveaux convertis à se séparer entièrement du monde pour servir Dieu d'une manière exclusive. Dès le IIIe siècle, il y eut une grande extension de la vie monastique, dans tous les pays de l'Orient d'abord et bientôt dans ceux de l'Occident, grâce à saint Athanase qui, forcé de chercher un refuge à Rome, à cause de la persécution arienne, fit connaître les institutions monastiques, lesquelles, à partir de l'an 311 de l'ère chrétienne, se répandirent avec une merveilleuse activité en Italie, en Gaule, en Helvétie, en Savoie, en Angleterre, en Espagne, etc.

---

(1) A ce nombre, il faut en ajouter un, celui de Saint-Julien qui occupait l'emplacement désigné sous le nom de *Chapelle de Jésus* et que le torrent a emporté en 1824. (Note de l'éditeur.)

Vers cette époque le christianisme avait déjà de nombreux convertis en Maurienne, et ce ne peut être que l'apostolat plein de zèle, de courage et de persévérance des Bénédictins du Chatel, d'Aiguebelle et de Saint-Jacques la Corbière, qui, après avoir largement secondé les prédications évangéliques des rares prêtres séculiers disséminés dans cette contrée dépendant de l'archevêque de Turin et de Vienne en partie, encouragea Gontram, roi de Bourgogne, à établir le diocèse de Maurienne devenu depuis lors suffragant du métropolitain de Vienne en Dauphiné, à élever la belle cathédrale dédiée au Saint-Précurseur, sur laquelle celle d'aujourd'hui fut en partie construite, après l'inondation de la ville par le torrent de Bonrieux, en 1449.

La prière et l'étude, selon la règle de saint Benoît, devaient alterner avec le travail ; car les Cénobites qui s'établirent dans les forêts ou dans les lieux les plus déserts comme le val de la Corbière (*corvus*, *corvearia*, corbeau, corbière) devaient vivre des produits de la terre qu'ils cultivaient de leurs mains ; mais en dehors du travail manuel, les moines s'occupaient en outre de la prédication de l'évangile et de l'instruction de la jeunesse au sein des écoles qu'ils ouvraient dans un angle du monastère et dans les hameaux voisins, le paganisme n'ayant été entièrement extirpé de la Maurienne qu'à la fin du ve siècle.

Telle a été certainement la sainte mission de ceux de la Corbière jusqu'à l'arrivée des barbares de l'Afrique. Il est constant d'ailleurs que tous les missionnaires qui portèrent l'évangile aux différents peuples de l'Europe, sortirent des couvents fondés par les disciples de saint Benoît ; qu'ainsi ce ne fut pas seulement le zèle et l'activité des souverains pontifes et de l'épiscopat catholique, la bravoure et le génie des patrices de l'église romaine, Charles-Martel, Pepin et Charlemagne, qui sauvèrent l'Italie et les Gaules surtout d'une barbarie entière, mais encore ce fut une institution qui, humble et petite dans son origine, était destinée à exercer longtemps une influence très-grande sur le monde. La Maurienne qui était la voie la plus fréquentée par les migrations des peuples, par les hordes courant du nord au midi, d'Italie en France, depuis tant de siècles, devait donc avoir attiré la pitié de l'Eglise et de ses apôtres, comme étant l'artère principale de la Savoie, la plus en souffrance dans ces siècles de calamité.

La conquête de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons et de

l'Italie par les Langobards, les guerres civiles dans les royaumes francs et le triomphe de l'islamisme en Orient, en Afrique et en Espagne, arrêtèrent tout mouvement littéraire pendant le troisième siècle, le quatrième et le cinquième. L'Eglise seule alors sauva les lettres qui trouvèrent un paisible asile dans les cellules des Bénédictins en Italie, en France et en Savoie. Les écoles qui s'y formèrent parvinrent à un haut degré de prospérité dans le courant du septième et du huitième siècle. Les savants qui en sortirent aidèrent puissamment Charlemagne dans les efforts qu'il fit pour relever les études et la culture des sciences et des lettres. Charlemagne qui, au IXe siècle, contribua tant, même en Savoie, à la civilisation intellectuelle qu'il avait voulu propager dans toute l'Europe occidentale, soit par l'organisation de l'enseignement, soit par les encouragements qu'il accorda aux lettres et aux arts, n'aurait pu le faire ni si rapidement ni si immensément et fructueusement, sans le fertile concours des Bénédictins, surtout pour l'instruction du peuple dont il s'occupa avec une incomparable sollicitude, digne du génie démocratique qui se développe éminemment aujourd'hui dans tous les degrés de la hiérarchie sociale. C'est lui qui, passant, en 775, de l'Allemagne en Italie, pour régler les différends qui existaient entre le pape Adrien et Didier, roi des Lombards, s'arrêta à Genève et à Saint-Jean de Maurienne où il travailla avec ardeur à l'organisation de la Savoie. Etonnant météore entre deux siècles de barbarie et d'invasion, il seconda royalement le clergé pour le bien de ses sujets.

Aussi nous ne pouvons douter que les Bénédictins de la Corbière dans leur apostolat d'une part et dans leur pouvoir temporel d'autre part, comme propriétaires des terres, ont dû contribuer à l'érection des paroisses des Hurtières et à la colonisation matérielle et intellectuelle de cette contrée qui était marécageuse dans la plaine, inondée par la rivière et les torrents, et couverte primitivement de forêts épaisses, peuplées de bêtes fauves depuis la plaine jusqu'à la cime des monts. Le vignoble qui se déroule depuis l'église de Saint-Pierre de Belleville jusqu'au village de la Corbière comme un épais et charmant tapis, est un héritage de Bénédictins qui, selon une tradition, auraient commencé à bâtir sur cette éminence où fut réellement fixé le dernier prieuré appartenant au doyenné de Chamoux.

Par bulle du IV des nones de juillet, sur parchemin, ne désignant

pas l'année, un pape du nom d'Alexandre, que je présume être Alexandre IVe ou V^e, au commencement du XVe siècle, commit le prieur de la Corbière, *Priori de Corberia maurianensis diocesis*, pour concilier Boson de Villargondran, recteur de l'église Sainte-Marie et chanoine de Maurienne, en différend avec le chapitre, *capitulum ecclesiæ majoris maurianensis*, au sujet de la collation des droits dîmiques ou prébendiers de cette église de Sainte-Marie et de trois autres (1).

Quand le vaste empire de Charlemagne fut divisé en cinq grands royaumes (888), la Bourgogne cisjurane, comprenant les pays situés entre le Rhône, le Jura et les Alpes, forma le quatrième. De longues et sanglantes dissensions entre les petits-fils de Charlemagne précédèrent alors les incursions et les ravages de deux peuples belliqueux et barbares, incursions qui devinrent continuelles dans tous les pays chrétiens de l'occident pendant le neuvième siècle et qui arrêtèrent le développement de la civilisation auquel Charlemagne avait donné une si puissante et féconde impulsion. Ces deux ennemis furent les Normands et les Sarrasins. Les premiers, après avoir cruellement ravagé l'Angleterre et la France, finirent par s'établir dans ce dernier pays où ils fondèrent le duché de Normandie et d'où ils sortirent plus tard pour faire la conquête de l'Angleterre et de l'Italie méridionale. De leur côté les Sarrasins firent la conquête de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, et se fixèrent sur les côtes méridionales de la France, dans la Savoie (Maurienne et Tarentaise notamment) et dans le midi de l'Italie d'où les Normands les chassèrent et les firent refluer sur les Alpes (2).

Ils n'en furent entièrement expulsés que dans la seconde moitié

---

(1) Archives de l'évêché de Maurienne. Ce titre me semble prouver que les bâtiments du prieuré existaient encore à la fin du XIVe à l'endroit où l'on voit aujourd'hui l'édifice presque en ruines qu'on appelle le Temple, construction à arêtes de poisson dont le système a pris naissance avant le VIIIe siècle, suivant la plupart des auteurs archéologues. Les arcs nombreux et les voûtes souterraines qui s'étendent à plusieurs mètres de distance de cet édifice font légitimement présumer que cet édifice avait d'assez larges proportions.

(2) Ce fut principalement sous le règne des rois Burgondes de la dynastie Rodolphienne, soit vers l'an 900, que les Sarrasins vinrent se cantonner dans les Alpes et que commencèrent pour notre pays et l'Italie entière la longue série d'infortunes dont, malgré la distance des siècles, le souvenir se maintient vivace au milieu de nous. (Voir : *Montmelian et les Alpes* par Menabrea ; *Histoire du Moyen-âge* par Moëller.)

du xe siècle, de 906 à 960, quand l'étoile de la Maison de Savoie commençait à poindre sur le mont Charbonnière à Aiguebelle. Le refuge le plus sûr de l'évêque de Maurienne était alors le château d'Armarial, au-dessus d'Hermillon, que Boson, roi d'Arles, et son épouse Hermengarde avaient donné à l'évêque Asmonde de Maurienne avec tous les biens en dépendant en 887, ainsi que la chapelle dédiée à la Vierge.

C'est donc dans la période qui s'est écoulée dès l'année 811 à l'année 972 que le monastère des Bénédictins de Saint-Jacques de la Corbière, ceux de la Chambre, de Saint-Julien, du Chatel et celui d'Aiguebelle furent en partie saccagés et les cénobites martyrisés ou contraints à la fuite, sans retour. C'est dès lors en effet que l'on ne retrouve plus de trace de l'ordre de Saint-Benoît en Maurienne.

A la même époque la Savoie fut incorporée dans le royaume de la Bourgogne transjurane, à la mort de Charles-le-Gros, après avoir été de la Bourgogne cisjurane durant un demi-siècle après sa fondation. Ensuite les deux Bourgognes furent réunies sous le nom de royaume d'Arles, jusqu'au commencement du xie siècle, époque à laquelle la couronne de Bourgogne passa au roi d'Allemagne, en vertu d'un traité de succession avec le dernier roi d'Arles.

Dans cet intervalle aucune maison religieuse ne reparaît en Maurienne, quoique de toutes parts, dans les autres provinces de la Savoie, les solitudes alpestres retentissent du bruit du marteau des fondateurs de couvents, comme l'abbaye de Talloires en 1020, les prieurés de Peillonex en Faucigny et de Bellevaux en Beauges en 1078, l'abbaye de Lémenc en 1030, les abbayes d'Aulphe en 1103, d'Hautecombe en 1125, de Sixt en 1144, d'Entremont en Faucigny en 1153, de Tamié en 1153, les Chartreuses de Ripailles en 1136, Reposoir en 1151, de Pommiers sous Salève en 1170, de Saint-Hugon en 1171, d'Aillon en Beauges (à la *Correrie, domus Corvariæ*) en 1183, l'abbaye de religieuses à val Pelouse soit au Betton en 1153, de Bonlieu Salenove en 1160, de Sainte-Catherine sur Annecy en 1179. Jusqu'à la moitié du xiiie siècle la Maurienne n'a que son clergé séculier, sauf les Augustins à Aiton et les Bénédictins à la Chambre (1). En 1254

(1) En 1259 les Bénédictins remplacent les Augustins à Aiton et en 1390 fondent un prieuré à la Chambre.

paraît la Collégiale de Randens, en 1514 les chanoines de Saint-Marcel à la Chambre qui remplacent les Bénédictins, en 1580 les capucins à Saint-Jean de Maurienne; en 1623 les Bernardines, aussi à Saint-Jean, s'établirent avec le secours d'illustres patrons. Mais, hélas!... la sainteté primitive des Bénédictins ne reparut plus dans ce diocèse, dont un grand vicaire, homme franc autant qu'impartial, disait, à propos de la conduite peu exemplaire des chanoines de Randens et de la Chambre ainsi que des chanoinesses du Betton en 1740 : « Grâces à Dieu, nous n'avons plus que quatre couvents d'hommes et deux de femmes ! » (1)

Certes personne ne prétendra que le chanoine Savey se soit permis des diatribes, des calomnies, des déclamations injurieuses à l'encontre des religieux. Il a laissé dans le diocèse un souvenir tel qu'il est impossible de lui supposer ou une ignorance grossière, ou une mauvaise foi indigne du caractère sacerdotal, ou un fanatisme antireligieux qui ne s'expliquerait que par la corruption du cœur (2).

Pour expliquer la cause de la décadence morale, de la dissolution devenue scandaleuse des chanoines de Randens et de ceux de la Chambre, nous n'avons qu'à rappeler leurs richesses immenses, car ceux de Stè-Catherine de Randens ont été longtemps missionnaires.

Pour faire apprendre d'autre part la cause du petit nombre de maisons religieuses existant en Maurienne dès le XIIe siècle jusqu'à la grande révolution de 1792 qui les a toutes supprimées pour toujours, puisqu'il n'y en a pas d'autres encore aujourd'hui (3), nous

---

(1) *Auteurs consultés.* — 1° Histoire universelle, par Moëller ; 2° Histoire des souverains pontifes, Avignon 1777 ; 3° Histoire de l'ordre des Templiers par Wilke ; 4° Règles et statuts secrets des Templiers, par Maillard de Chambure, 1848 ; 5° Histoire de l'église romaine, par Denys de Sainte-Marthe ; 6° Histoire des Sarrasins, 1836, Fanim ; 7° Histoire des invasions des Sarrasins en Italie du VIIe au IXe siècle, Paris 1843; 8° Histoires de France par Savagner, par Gaboux, par Lacépède, par Cantù ; 9° Histoire du diocèse de Maurienne, Angley ; 10° Notice sur la vallée des Hurtières, Foray ; 11° Hagiologie de la Maurienne, par M. l'abbé Truchet.

(2) Notice historique par le chanoine Chuit. Rapport diocésain par le chanoine Savey.

(3) Depuis la mort de l'auteur de cette notice, un couvent de Bénédictins a été établi à Saint-Jean de Maurienne, dans les bâtiments des missionnaires, par Monseigneur Vibert. (Note de l'éditeur.)

n'avons également qu'à rappeler que les princes de la Maison de Savoie n'en ont établi que cinq, que toutes les autres durent leur fondation aux seigneurs de nos contrées, les souverains, fils de Bérold, ayant eu plus à faire en Piémont qu'en Savoie pour le maintien de la religion catholique violemment menacée par les sectes hérétiques qui ne craignent rien tant que les monastères d'où sortent les armes les plus dangereuses pour eux. N'imputons pas toute cette cause à leur indifférence à cet égard en Savoie ou à leur surveillance si active, si laborieuse, si inquiète de leur avenir politique en Italie; mais plutôt à leur intime confiance dans le bon sens, la foi vive, la fidélité à toute épreuve de la noblesse savoisienne et des hommes dont la perspicacité n'avait encore rien cédé à celle des Allobroges et des Romains, leurs devanciers dans les Alpes.

Si la révolution de 1792 a détruit près de soixante maisons de religieux en Savoie, le philosophe catholique le plus impartial, le plus juste et le plus sévère des sages, a convenu que si tous les religieux s'étaient jusqu'à 1792 comportés suivant la règle de leur ordre, si nul scandale, nulle honteuse cupidité, si aucune prévarication simoniaque n'étaient venus jeter sur leur toit l'animadversion, le mépris et la vengeance publique, les moines et le clergé auraient vu passer la phalange des Albitte, des Carrier, des Robespierre, et des Chabot, comme une phalange d'aventuriers illuminés. Mais à la dure, à l'inexorable authenticité de la conduite scandaleuse d'un grand nombre de moines et de prêtres, malheureusement, inévitablement, s'est attachée l'exagération des scandales causés, des crimes honteux commis ou supposés.

La révolution les a engloutis comme dans un cratère; aujourd'hui quelques jalons se retrouvent encore en Savoie, en Maurienne aucun. Au val de la Corbière une chapelle dédiée à saint Jacob est le seul monument qui reste des anciennes ruines de la maison des Templiers, où avant eux les Bénédictins donnaient asile et hospitalité aux pèlerins et aux commerçants, qui de France ou de Savoie passaient en Italie, en traversant la longue vallée des Hulles, le sauvage et dangereux col de Cucherond, les forêts épaisses qui de là couvraient la montagne jusqu'au val de la Corbière, alors qu'il était si difficile de voyager en sécurité.

Après avoir testé suivant l'usage de ce temps, dans l'hospice établi

à la Rochette pour le trajet périlleux de ces contrées en Italie par le Mont-Cenis, le voyageur trouvait au val de la Corbière les mêmes secours qui lui étaient accordés dans l'hôpital de La Salle, au bord de la Cenise, étant resté huit jours pour faire le voyage de Chambéry à Turin (1).

Fodéré, en citant les couvents qui composèrent la province monastique dite de Saint-Bonaventure, ou la province monastique de Bourgogne comprenant la Savoie, « tenue pour la première province des Gaules et ayant le premier rang aux assemblées des provinciaux, comme la source et l'origine de toutes les autres de deçà les monts, » dit-il, Fodéré n'a nullement fait mention de Saint-Pierre de Belleville (*Sancti Petri de Bellovisu)* ni de la Corbière (*Sancti-Jacobi de Corvearia*); probablement qu'en son temps (XVIIe siècle), il ne restait déjà aucune trace de ses frères en religion, quoique le couvent de la Novalèse où il vivait eût pu lui fournir de précieux documents sur les martyrs des Sarrasins à la Corbière.

Il ne cite que ceux de Chambéry, de la Chambre, de Salins, sur trente-cinq couvents formant la province monastique de Saint-Bonaventure de Bourgogne dès 1503, ce qui donne à croire qu'en effet les religieux de la Novalèse n'avaient plus aucune prétention au IXe siècle déjà sur celui de la Corbière, compris dans la custoderie de Savoie dont le sceau était à l'effigie de Saint-Maurice avec cette légende circulaire :

S. Custodiæ Sabaudiæ ordinis Minorum, un chevalier armé, cuirassé, un pennon en main, remplissant le champ de l'écu.

Quelques amateurs de chroniques avaient cru que le legs de 800 livres viennoises fait par l'évêque de Maurienne, Amblard d'Entremont, en 1308, à la *maison de la Corbière*, « *Item cùm quedam domus dictæ domus Corvariæ* (2) *dicti ordini Chartusiensis per nos dotata et fundata.....* » concernait la Corbière en Maurienne; mais c'est une erreur ; car il n'y a jamais eu de chartreux en Maurienne.

La maison dont il s'agit au testament d'Amblard est-elle celle de la Correrie à Aillon en Beauges, fondée selon Pointet et Costa par

(1) Manuscrit de Combet, page 164, 166.— Chroniques d'Yolande de France, par Menabrea, page 80.
(2) Combet dit *Carnariæ*.

Humbert III en 1184 et non en 1183 suivant Grillet ? A quatre lieues de Fribourg, en Suisse, il y a un bourg du nom de Corbières, un village dans les Basses-Alpes, une localité et un pont entre Cognin et Vimines ; mais nulle de ces localités ne renferme une maison de Chartreux.

Cependant en Savoie les seules maisons religieuses fondées par nos princes sont :

1° L'abbaye d'Aulph, par Humbert II en 1103; 2° celle d'Hautecombe, par Amédée III en 1125 ; 3° la Chartreuse d'Arvières, par le même ; 4° la Chartreuse d'Aillon, par Humbert III en 1184 ; 5° l'abbaye de Sixt en Faucigny, en 1144 ; 6° les Franciscains à Myans, par Thomas, en 1438 ; 7° la Chartreuse de Mélan, par Béatrix de Savoie, en 1292 12 avril ; 8° celle de Pierre-Chatel, par Bonne de Bourbon ; 9° l'Hermitage de Ripaille, en 1136, par Amédée VIII ; 10° la Collégiale de Chambéry, par le même en 1467 ; 11° les Carmélites de Rumilly, par le duc de Louis ; 12° la Chartreuse du Reposoir, en 1151, par le prince Aymon seigneur de Faucigny.

En Maurienne :

1° Les Augustins de St-Julien, établis par les seigneurs du pays (1), eurent des contestations avec l'évêque de Maurienne, au sujet du droit de visite et de correction. Bernard, archevêque de Tarentaise, vida le différend en 1219.

2° Les Bénédictins de la Chambre, dépendant de Saint-Michel de la Clusaz, remplacés par la Collégiale de Saint-Marcel, en 1514.

3° Les Franciscains, en 1369, par Jean de la Chambre (Besson, page 297).

4° Les Célestins à Villard-Salet, en 1500, par les comtes de Montmayeur.

5° Les religieuses Bénédictines du Betton, par Saint-Pierre, archevêque de Tarentaise, vers 1150.

6° Les Augustins réguliers d'Aiton, au IXe siècle, remplacés en 1259 par les Bénédictins (Voir Angley, page 139).

---

(1) Saint-Julien comptait près de quinze familles nobles ainsi que nous l'établirons dans une monographie que nous préparons sur cette intéressante commune. (Note de l'éditeur).

7° La Collégiale de Randens.

8° Les Augustins d'Hermillon, dissous en 1297.

9° La Collégiale de Chamoux.

10° Les capucins à Saint-Jean, par l'évêque Lambert, en 1580.

11° Les Bernardines à Saint-Jean, au XVIIe siècle.

Cette digression assez longue nous a semblé nécessaire pour établir, d'une part, l'existence du prieuré de la Corbière au IXe siècle, et, d'autre part, la création après cette époque d'une grande quantité de couvents. En effet, une superstitieuse terreur s'était tout à coup répandue en Europe au Xe siècle : on ne parlait que de la fin du monde, de l'arrivée de l'Antechrist, et chacun, noble ou prolétaire, riche ou pauvre, se hâta de se réconcilier avec Dieu et cela par l'intermédiaire de ses représentants ici-bas. Le monde resta à sa place, l'Antechrist est encore à venir : mais l'escarcelle des nombreux religieux ou religieuses qui alors s'étaient partagé le sol de l'Europe s'était rapidement remplie, et, de tous côtés, on vit bientôt surgir de nouveaux monastères. En établissant par conséquent que le prieuré de la Corbière existait déjà vers l'an 1000, nous lui enlevons son caractère de fondation simplement religieuse pour l'attribuer inconstestablement à une pensée de bienfaisance, à un besoin réel, aux templiers enfin.

D'aucuns, cependant, se demandent si sa fondation ne remonterait pas plus avant. Est-ce Abbon, fondateur de l'abbaye de la Novalèse, détruite précédemment par les Langobards, et qui, ayant voulu consacrer par sa riche bienfaisance la retraite où s'étaient refugiés les premiers moines de la Novalèse, a fait construire en Maurienne diverses maisons de refuge où ces religieux revenaient, suivant les circonstances, comme à la Corbière, après l'irruption barbaresque en 930? Est-ce Gontram, roi de Bourgogne, le fondateur, vers 565, du diocèse de Maurienne? Est-ce le bienheureux Thomas de Farfa, né en Maurienne, vers le milieu du VIIe siècle et dont le zèle a été célèbre pour l'établissement de monastères et de plus de 600 églises dépendant de son abbaye principale à Farfa? Est-ce Boson, roi de Provence et de Bourgogne ainsi que de la Savoie et de la Maurienne après le concile de Mantala du 8 octobre 879 jusqu'au 11 janvier 887? Ce prince avait fait donation de la tour du Chatel à l'église de Saint-Jean-Baptiste.

De toutes ces conjectures, celle qui nous paraît la plus vraisem-

blable vise le patrice Abbon. Ce grand seigneur, originaire de Suse, propriétaire dans le Gapençais et dans tous les pays dépendant de la Bourgogne mérovingienne dont Suse et la Maurienne faisaient partie, par son testament en date du 5 mai 789, dispose de son immense fortune composée des vastes terres qu'il obtint très-probablement en récompense de ses succès (1) contre les Sarrasins, sous les ordres de Charles-Martel lequel pratiqua en grand la confiscation au préjudice des seigneurs récalcitrants.

« Moi qui, dit-il, au nom de Dieu, suis Abbon fils, issu, il n'y a pas fort-longtemps, de Félix et de Rustique, sain d'esprit et de résolution, j'ai écrit mon testament... Aussitôt que la dispensation divine m'aura ordonné d'émigrer de ce monde et que j'aurai achevé de payer le tribut du voyageur, tu seras mon héritière, toi, très-sainte église du monastère de la Novalèse, qui, dans l'une de mes propriétés de la vallée de Suse, a été construite de mes deniers, en l'honneur de l'apôtre Saint-Pierre et des autres saints, abbaye que j'ai fondée sous la règle et l'ordre spirituel de Saint-Benoît. Je te donne tous mes biens situés dans la vallée de Suse et à Novalèse, dans la Maurienne, à la Balme où est la grotte de l'Oratoire de Saint-Véran ; sur les Alpes, le Mont-Cenis et dans la Tarentaise. »

Parmi les localités désignées dans la Maurienne, *in valle Maurigenica* on remarque : *Lastadio* (St-Avre près la Chambre), *Grumano*, *Camundis* (Chamoux), *Lucemone*, *Petrocava* (Aussois), *Trebocis* (Thermignon), *Fontana* (Fontcouverte, présume-t-on), *Nanosces* (St-Julien), *Bonosco* (Bramans), *Bogis* (le Bourget), *Misiollano* (Modane), *Amalicio* (Armeillon, Hermillon), et *Corvalico*. Est-ce la Corbière ? c'est assez probable, car plus tard, vers l'an 1011, du temps de la reine Hermengarde qui, on ne sait comment, est devenue propriétaire avec Bozon d'*Armeillon* de la plus grande partie de la Maurienne, il n'est plus fait mention de *Corvalico*, ce qui laisse à supposer qu'après le décès d'Abbon, le domaine de ce nom était resté au pouvoir des héritiers ou des personnes en faveur de qui ceux-ci en avaient disposé.

Rien ne répugne à croire que le vaillant Abbon, vainqueur des

---

(1) Événements du VIIe et du VIIIe siècle. Bulletin de l'*Académie delphinale*, 1873.

Arabes, n'ait recommandé la création de refuges, de maisons, où trouveraient l'hospitalité les preux chevaliers du Temple, continuateurs de l'œuvre d'expulsion et d'extermination des Sarrasins.

Nous arrivons maintenant à la partie toute moderne de cette monographie d'une petite localité de la basse Maurienne. Nous allons simplement résumer quelques actes.

1° *Affranchissement de droits féodaux par le Prieuré de la Corbière, en faveur de la commune de Saint-Pierre de Belleville.*

M. Frasse Laurent, curé du dit lieu, avait fait citer M. Hoddel, doyen à Chamoux et en cette qualité prieur de la Corbière, par devant le Sénat de Savoie, aux fins d'obtenir un supplément de congrue sur les biens de ce prieuré; mais durant le procès, comme il s'était élevé des contestations et sur la qualité et sur la quantité des revenus dont jouissait déjà le demandeur, surtout à l'endroit de l'entretien du chœur, fourniture du pain, vin, luminaire et du linge, la commune que ces différends devaient aussi intéresser, fut appelée en cause. Pour l'entraîner dans ce procès, M. Frasse avait dû employer mille flatteuses promesses (expressions du ministère public), bien qu'elle fût déjà prévenue du contraire; car il était constant que le luminaire provenait des enterrements, que l'huile de la lampe était fournie par celui des habitants qui faisait le bain bénit, que le curé avait une portion congrue au delà de son nécessaire, puisqu'il avait été le seul des pays circonvoisins qui n'eût cherché jusqu'alors à demander ce supplément de congrue. Bien plus, cette commune, par déférence envers son curé, avait refusé de M. Hoddel des offres les plus avantageuses, notamment celle de s'affranchir de tous laods, servis et redevances dépendants du fief du prieuré, qu'il possédait sur icelle, et sous plus amples conditions possibles; mais elle ne tarda pas de voir, avec surprise, que son curé ne travaillait que pour lui : il s'était séparément entendu avec le prieur qui lui abandonna tous les biens dépendants du prieuré, pour une pension viagère de 70 livres, sous la promesse relévatoire de toutes charges d'entretien de l'église. C'est par là que M. Frasse, uniquement guidé par une ambition immodérée (terme du ministère public), a détourné la commune des propositions de M. Hoddel, dans le seul but de s'approprier tous les revenus du bénéfice curial et lui a enlevé les moyens de s'affranchir envers le prieuré, selon l'édit du 19 décembre 1771.

Sur ce, noble d'Albert Joseph, seigneur de Chamoux et patron du susdit prieuré, duquel dépendaient les biens et fiefs cédés, s'est opposé à l'homologation de ce traité, comme lésif et contraire à la justice et aux droits du bénéfice, en ce que par cet abandon, il ne restait plus aucun revenu, sinon une pension viagère de 70 livres.

M. Hoddel, revenu alors de la précipitation avec laquelle il avait traité, en dehors de la commune, avec M. Frasse, et content de voir que son acte ne recevrait pas son exécution, tant qu'il ne serait pas sanctionné, a, avec le consentement de noble d'Albert, son seigneur, affranchi librement la commune de Saint-Pierre de Belleville, à l'acceptation de son syndic, dûment autorisé du conseil, de tous les laods, servis, cens et autres redevances, dépendants du fief qu'il possédait, comme prieuré, rière le territoire du même lieu, et ce, par acte du 1er septembre 1777, Me Mollot notaire, ledit noble d'Albert voulant ainsi que ces droits soient regardés comme éteints, non avenus, mais concédés. Le même prieur a de plus relâché à la commune une somme annuelle de 60 livres, à prendre à perpétuité sur les revenus du prieuré, pourvu qu'elle le relevât de la molestie à lui faite par son curé pour le prétendu supplément de portion congrue, qu'elle suppléât aux maintien, entretien et fourniture auxquels il serait, en sa qualité, tenu lui-même pour l'église et qu'elle se chargeât des frais du procès qui devait être ainsi éteint, et ce fut en remettant alors au syndic tous les titres, terriers et documents relatifs à cet affranchissement. Qu'en a pensé M. Frasse?

Par acte du 4 juin 1782, Me Mollot notaire, noble d'Albert, en sa qualité de seigneur de Chamoux, Bettonnet, Montendry et Montgilbert, a nommé pour doyen de la collégiale de Chamoux et prieur de la Corbière, noble Maistre Antoine-Marie, l'un des nobles seigneurs convicteurs de la congrégation de la Superga de Turin, et ce, en remplacement de M. Hoddel (Pierre-Louis), décédé le 13 février précédent.

Révérend Maistre a pris possession de son doyennat et prieuré par acte du 10 septembre suivant, même notaire.

Par acte du 2 juin 1786, même notaire, M. Durieux Jean-Baptiste, de Lanslebourg, docteur en théologie, ex-curé de Chamoux, a pris possession des mêmes doyennat et prieuré, en remplacement de noble Maistre, démissionnaire (celui-ci était alors doyen métropolitain, vicaire général et official de Moûtiers).

Le doyen Durieux, décédé le 2 février 1791, a laissé par son testament à la commune de Chamoux une somme de 4,000 livres, pour fondation d'une école, où l'on devait apprendre *à lire, à écrire et à chiffrer* à la jeunesse, dès la Saint-Martin à Rameaux.

Cette fondation est encore établie par transaction du 21 février susdit, même notaire.

M. Borson Etienne, docteur en théologie, natif de Saint-Pierre d'Albigny, a succédé à M. Durieux et a pris possession des dits doyennat et prieuré, par acte du 4 mai de la même année, même notaire (Ce fut le dernier prieur).

Par acte du 20 février 1756, Favergeat notaire, un nommé Perrier Jean, de Saint-Alban d'Hurtières, possesseur de trois artifices de moulins, situés à la

Combe, mas de Vielleroy, sol dudit lieu, a passé reconnaissance de la rente annuelle et perpétuelle de quatre quartes de seigle et d'autant de seigle et blé de mouture, en faveur de M. Ripert Antoine, prieur de la Corbière, doyen de Chamoux, et de ses successeurs en cette qualité pour le fief attaché au cours d'eau, dérivé du ruisseau du Nant-Bruant pour le mouvement de ces moulins.

Ledit prieur a agi comme droit ayant d'illustre Anthelme de Miolans, vicomte des Hurtières, qui avait domicile fief audit prieuré par acte du 10 des calendes d'octobre 1198, indiction première, M. Orpiand notaire, lequel prieuré fut annexé au doyennat de Chamoux, par le pape Léon V, selon deux bulles, sous leur date.

Par acte du 10 juin 1710, Gros notaire, révérend noble de Bertron, Duvernay Jacques, qui venait de succéder à Révérend noble de Villaremont Prospert, doyen de Chamoux et prieur de Saint-Pierre de Belleville, a ascensé à divers particuliers :

1° Les dîmes sur les villages de la Plattière et des Gorges, territoire de Saint-Alban d'Hurtières, cense 48 quartes de seigle et 48 quartes d'avoine.

Cette dimerie, appelée aussi dimerie de Prà-Girou, avait pour périmètre des biens assujettis, au midi le Nant-Bruant, au Nord le jet du Pouter, dessus les communaux et dessous les vignes du Boissonet.

2° La dimerie de Cotalonge, autrement appelée Pré-André, dérivant des biens et terres de la Lozière du Mollard, même territoire — Cens : 42 quartes de seigle et 44 quartes d'avoine, outre deux paires de poulets.

3° Divers champs, placéages, treilles et terres vaines, situés à La Corbière, *qui venaient d'être submergés par le torrent de Nant-Bruant*, contenant ensemble 11464 toises de 5 pieds 1[2. — Cens : 49 livres 3 sous, monnaie de gabelle, 50 quartes de seigle et 3 quartes de froment.

En 1722, le même Prieur a encore ascencé des moulins situés au sommet du village de La Corbière, un champ de deux journaux dans la plaine et huit fosserées de vignes, au vignoble du même lieu. — Cens : 108 quartes de blé, le vin à moitié et 10 livres, monnaie de Savoie.

Le même Prieur, par acte du 20 novembre 1722, Gros notaire, a aussi ascencé les droits de dîmes qu'il exerçait en vin, chanvre et agneaux sur Saint-Georges d'Hurtières, pour le cens de 15 livres par an, et deux journaux de fonds vers le Prieuré pour le cens de six livres.

Si le Prieur de St-Pierre de Belleville (presque tous les actes disent de St-Pierre de Belleville et non de la Corbière) avait quelques revenus, il était néanmoins soumis à des charges qui provenaient de fondations, de ces actes de donations avec obligations (*do ut des*).— On voit dans un acte du 1er avril 1733, Favergeat notaire, que les syndics et conseillers de ladite commune, instruits que dès un temps immémorial le Prieur était tenu de faire, en égard audit

Prieuré, une aumône générale de pain et de vin à tous les pauvres de la commune, qui se présenteraient au Prieuré le jeudi saint de chaque année, et qu'un nommé Philippe Claude, albergataire des biens immeubles affectés de cette obligation, se refusait depuis quelques années de faire l'aumône imposée, ont sommé ce dernier de s'en acquitter, avant d'avoir servi le Prieur de la cense annuelle, de crainte que celui-ci, une fois payé de la cense, ne refusât d'acquitter ce devoir.

Philippe a répondu, et de concert avec le Prieur, que s'il se refusait de faire l'aumône, c'était parce que la commune venait de faire construire un moulin où la majorité de ses habitants portaient moudre, et que cela causait un préjudice notable à lui albergataire des moulins du Prieuré qui devait seul jouir de ce privilége. Les syndics et conseillers ont répliqué que ce moulin n'était pas banal et qu'ainsi il n'y avait pas à invoquer un tel privilége.

Cette difficulté fut portée par-devant l'évêque de Maurienne ; car il résulte d'un autre acte, du 18 septembre 1735, même notaire, que R^d^ noble Daussens Georges, natif d'Annecy, nouveau prieur, a enfin, tout en observant que sa communauté n'était pas obligée de faire des aumônes plus fortes que ses revenus, la première charité devant être à soi-même, et que lors des engagements contractés par son prédécesseur R^d^ noble de Berton-Duvernay, le prieuré possédait de fortes dîmeries qui furent par la suite réduites au moins à un sixième, consenti à donner pour l'aumône du Jeudi saint, surtout pour faire voir au public qu'il n'était pas aussi ingrat qu'on le supposait, et qu'il voulait bien que les pauvres participassent au restant de ses revenus, savoir : dix quartes de seigle, vingt-quatre quartes de blé mélangé dit mondure et une charge de vin franc : ayant spécialement affecté les moulins et le pré contigu au Prieuré, et une vigne de huit fosserées au vignoble de La Corbière.

Ce qui fut accepté par les communiers de St-Pierre de Belleville. Cette redevance devait être livrable annuellement le 30 novembre entre les mains du procureur des œuvres pies du même lieu.

Par arrêt du Sénat du 11 avril 1731, le Chapitre de St-Jean de Maurienne avait été autorisé à agir contre le prieur de St-Pierre de Belleville, pour obtenir paiement de l'*hypocrat* annuel dû à ce Chapitre, attendu que le prieur n'y satisfaisait pas dès longtemps ; aussi le Chapitre, fatigué d'attendre, a, le 21 mai 1739, par le ministère du même notaire, et par son délégué spécial, R^d^ Berger Ignace, l'un des chanoines, fait saisir au préjudice de R^d^ Daussens, prieur, et mettre aux enchères le même jour qui était un dimanche, à la sortie de la grand'messe, sur la place publique de St-Pierre de Belleville, toutes les récoltes pendantes sur les fonds du Prieuré, jusqu'à plein paiement dudit *hypocrat*, des arrérages et des frais.

C'était le seigneur de Chamoux qui avait le patronage de nommer un prieur au Prieuré de St-Pierre de Belleville, ainsi que ceci résulte d'un acte, portant nomination de R^d^ Ripert Antoine, natif de Chamoux, alors bénéficier de la cathé-

drale de St-Jean de Maurienne, acte en date du 25 février 1746, Delaconche notaire, en remplacement de Rd Daussens, décédé.

Par acte du 23 juillet 1748, Rey notaire, Rd Ripert, en sa qualité, a fait inhiber et défendre à nommé Chaffard Jérôme, d'Arvillard, de continuer la construction d'un martinet, au mas de Clarin, sol de St-Pierre de Belleville, parce que, pour faire mouvoir ce martinet, il fallait dévier le cours d'eau du torrent de Nant-Bruant ; ce qui constituait une action contraire à ses droits acquis, à lui prieur comme seigneur de la même commune, et à moins qu'il n'eût préalablement traité avec lui pour tous droits d'introge et loods qui lui revenaient.

Chaffard a répondu à l'instant même qu'il était prêt à payer ces droits, pourvu que le Rd opposant, en sa qualité de prieur, lui fit conster de son titre de seigneur par anciennes et nouvelles reconnaissances, mais qu'il n'arrêtait pas son œuvre commencée.

Rd Hoddel Pierre-Louis, natif de Chambéry, a succédé en 1761 à Rd Ripert, au Prieuré de St-Pierre de Belleville.

Il était en même temps doyen de la Collégiale de Chamoux, et en 1766, il a encore été nommé bénéficier du rectorat de St-Antoine dont la chapelle était érigée dans l'église de St-Alban d'Hurtières.

Ce rectorat avait de forts revenus, ainsi qu'on peut en juger par les baux passés par ce titulaire qui avait succédé à Rd Manipoux N.

Une grangerie, située à Lugueraz, sol dudit lieu, fut ascencée par acte du 31 août, dite année, Dallière notaire, 30 quartes de seigle, 12 quartes de froment, 12 quartes d'avoine, 12 quartes de blé noir, une quarte de pois ronds, mesure d'Aiguebelle : le tout bon, beau, net et recevable, quatre livres de rite fine, vingt livres de fromage, dix livres de beurre d'été, un pot d'huile et deux paires de poulets.

Une autre grangerie, située à Coutassous, même territoire, fut ascencée par bail du 14 septembre suivant, même notaire : 15 quartes de froment, 40 quartes de seigle, 2 quartes de pois blancs, 18 quartes de blé noir, 4 quartes de gros blé, 40 quartes d'avoine, 2 quartes de châtaignes choisies, 2 cornues de raves, une quarte de pomme de terre, deux pots d'huile de noix, 20 livres de rite fine, 14 livres argent, 8 livres de beurre d'été, 12 livres de fromage, quatre paires de poulets, une quarte de noix choisies, 4 quartes de pommes, sept journées de bœufs et le vin à moitié.

Du *temple de la Corbière,* autrefois assez considérable si on en juge d'après les ruines que l'on aperçoit sous les massifs de noyers, le voyageur attardé qui, par hasard, s'y arrêterait un instant, verrait passer rapide, à quelques centaines de pas en face de lui, une colonne

noire surmontée d'un panache de fumée et traînant à sa suite une longue file de voitures. C'est le progrès qui passe inconscient, ne se doutant pas qu'à peu de distance s'élevait autrefois une de ces maisons hospitalieres que la générosité de nos pères avait consacrées à la fraternité universelle.

TOPOGRAPHIE

COURS D'EAU DE LA SAVOIE

Suite et fin. — Voir pages 103, 138, 165 et 214.

N

NANT. — Nom celtique des cours d'eau, mais plus particulièrement des torrents, très-répandu en Savoie et dans d'autres provinces de la France. Déjà dans les lettres qui précèdent l'N, nous avons signalé les Nants d'Arbrier, d'Arpenaz, de Belleville, Bourant, Brun, Charbonnet, des Cordes, de la Craz, de la Croex, Darbon, Favan, de Feitelard, de la Follaz, des Follits, du Franay, Gilet, Lachenal, Large, de Luzier, du Mant, Morzin, et nous en rencontrerons encore plusieurs dans les lettres suivantes à leur ordre alphabétique.

Nous allons en mettre ici quelques-uns de ceux qui nous avaient échappé dans les listes précédentes, ou qui ne nous avaient pas paru d'abord assez importants pour y trouver place; tels sont :

NANT D'AILLON (le). — Dans la commune de ce nom en Beauges, affluent du Chéran.

NANT D'ARITH (le). — Affluent de la même rivière, dans la commune d'Arith.

NANT DE LA BALME (le). — Dans la commune d'Argentine, affluent de l'Arc.

NANT-DENT (le). — Qui forme une belle cascade sur la rive gauche du Giffre.

NANT DE FORON (le). — Un des nombreux affluents de l'Arly.

NANT DE FRÉMOUX (le) et le NANT DE FROGY. — Qui se jettent tous les deux dans le *Malève*, affluent de la Dranse d'Abondance.

NANT DE LA FERRIÈRE (le). — Affluent de l'Eau-Noire.

NANT DE LA GIRARD (le). — Il sépare en Maurienne Saint-Rémi et Saint-Sulpice et tire son nom d'un hameau qu'il traverse.

NANT (le). — L'Arc a pour affluent sur la rive gauche un cours d'eau qui n'est désigné que sous le nom de Nant. Il passe à la Redoute de l'Esseillon et traverse la grande route sous le *Pont du Nant*.

NAVES. — Le ruisseau de Naves afflue dans l'Isère sur la commune de Petit-Cœur, près du Merderel. Il porte le nom de la commune qu'il traverse, dans son cours supérieur.

NEPHE. — La Néphe ou Nepha vient des montagnes de la Chambotte et gagne le Chéran à Rumilli. Elle roule des paillettes d'or.

NEUVACHE. — Tributaire de l'Arc, sur la rive gauche, à Saint-Michel.

NEUVACHETTE. — Ruisseau plus en amont que le précédent; baigne la commune de Valmeignier.

NOIR. — Le *Ruisseau-Noir* appelé aussi le Claret, est un affluent de la rive droite de l'Arc. Il arrose Outraz, hameau de la commune de Modane.

NOIR. — Le *nant Noir*, affluent de droite de l'Arve, baigne Chède et tire son nom de son passage à travers un sol d'ardoises qui noircit ses eaux. Il est traversé par la route de Sallanches à Chamonix et, après les grandes pluies, il grossit au point d'interrompre les communications. On l'appelle aussi le torrent Noir.

NOIR. — Le *nant Noir* appelé aussi nant Charbot est le nom d'un autre affluent de l'Arve, lequel descend du lac de Joux. Il est situé sur la commune de Servoz, au pied de l'éboulement des Fys.

NOIRE (eau). — L'Eau-Noire se réunit à la Barberine sur la frontière du Faucigni et du Valais où elle va porter son eau dans le Trient; son cours supérieur est en Savoie et il est aussi prolongé sur le territoire savoyard que sur le territoire suisse. Elle prend ses sources autour du Chalet de l'Écuelle, au bas du col du même nom.

NOIRET. — Ruisseau de la commune de Gruffi, qui verse ses eaux dans le Chéran (rive droite).

NOM. — Le Nom descend du col des Aravis, baigne la Clusaz, passe au-dessous de Saint-Jean de Sixt et gagne le Fier près de Thônes.

NORANDINE. — Voyez Arondine.

NYON. — Ce nant descend des montagnes des Chavannettes, sur la frontière du Valais, et se jette dans la Dranse, à Morzine.

O

OISE. — Torrent qui vient du Demi-Quartier-de-Mégève, baigne la commune de Combloux et se jette dans l'Arve (rive gauche).

ONCION. — Descend de la montagne des Armones ou d'Armonaz, passe sur le territoire d'Allinges, où il se divise en deux branches, par suite de travaux de l'homme. L'une s'appelle l'Allinge (voyez ce mot). L'autre, plus longue, va passer à Thonon et descend à Ripaille, où elle verse ses eaux dans le lac Léman.

ORATS. — Le nant des Orats est un affluent de l'Arly.

ORLIER. — Torrent du Faucigni, qui afflue dans l'Arve, sur la rive droite.

ORMANTE. — Ce torrent nommé quelquefois l'Ormont, est un affluent de la rive droite de l'Isère qui sépare la commune de la Côte d'Aime des communes de Granier et d'Aime. De cette dernière commune on passe sur l'Ormente pour aller à Macot, célèbre par ses mines de plomb argentifère. Ce torrent est très-impétueux et cause souvent de grands ravages ; les indigènes l'appellent, sans doute à cause de cela, *la Tourmente*.

P

PARAY. — Ruisseau qui descend du mont Salève, baigne le territoire de la commune de Boissey, passe la frontière et va rejoindre, sur le canton de Genève, l'Aire, affluent de l'Arve.

PERRIÈRE. — Le ruisseau de la Perrière descend du col du Frêne, baigne la commune de Sainte-Reine en Beauges, et rejoint le Chéran sur sa rive gauche.

PISSIEUX. — Un des nombreux nants qui alimentent le Giffre supérieur, en amont de Sixt. Il descend des monts de Tanneverges et forme la cascade de la Pissette.

PRAZ. — Le nant du Praz gagne la rive gauche de l'Arly, sur le territoire du Praz de Mégève.

PRÉMOU. — Le nant ou torrent de Prémon ou Prémou, écoule les eaux de petits lacs situés au bas des glaciers de Prémou, dans un vallon du même nom; il parcourt une vallée assez étendue, baigne la Plagne, Champagni, et verse ses eaux dans le Doron, affluent de l'Isère.

PUGIN. — Affluent de la Chaise ; ce nant conflue tout près et un peu au-dessus d'Ugines.

R

RECLUS. — Il vient du petit Saint-Bernard, coule à proximité de la grande route, baigne Séez et gagne la rive droite de l'Isère, un peu avant le Versoyen, sur le territoire de Bourg-Saint-Maurice.

REDON. — Petit affluent du lac de Genève, sur la commune de Pérignier, Mesingi, etc. Quelques géographes l'appellent la Dromé (v. le mot). C'est-à-dire qu'après la réunion de la Dromé et du Redon à Messingi leurs noms sont donnés indifféremment au reste du cours d'eau.

RENINGE. — Torrent qui porte ses eaux dans l'Arve sur la rive droite et passe à Saint-Martin.

RHONE. — Voyez les pages consacrées à ce fleuve au commencement de cette notice (Page 104 et suivantes).

RIEU. — Nom donné à plusieurs cours d'eau dans la province de Maurienne. L'étymologie est facile à saisir ; c'est comme pour le rû de la Bourgogne ou le rio de l'Espagne, le mot latin *rivus* (Voir Bonrieu, Rieu de l'Echellet, Rieu Munéral.

RIEU-BOUDON. — Petit torrent qui baigne la commune de Fontcouverte en Maurienne et se jette dans l'Arvan.

RIEU DE LA ROCHE-NOIRE. — Le Rieu de la Roche-Noire appelée aussi la *Courbie* (Voyez Courbie).

RISSE (la). — La Risse ou la Riche sort des montagnes de Bellevaux, en Chablais, où elle baigne Mégevette, descend dans le Faucigni où elle arrose Onion et Saint-Jeoire, et se jette dans le Giffre, sur la rive droite. Il est traversé par la route de Saint-Jeoire à Tanninges.

RONZIER. — Petit torrent qui arrose le territoire de la commune de Copponex dans le Genevois, et verse ses eaux dans les Usses, rive droite.

ROUGE (le nant). — Affluent de l'Arly, entre Crest-Volant et Bellecombe.

ROUGET (le nant). — Torrent qui traverse les larges pâturages de Sales et se jette dans le Giffre. Il forme une des plus belles cascades de la Savoie, à une lieue environ de Sixt. Cette cascade, qui a été comparée à la cascade de Pissevache, dans le Valais, pour l'abondance des eaux, présente des accidents plus pittoresques. Elle a été souvent décrite, entre autres par Bertolotti dans son voyage en Savoie. Voici une des dernières descriptions qui ont été publiées :

« On entend un mugissement sourd comme celui du tonnerre lointain ou d'une avalanche printanière ; l'air agité apporte jusqu'à vous une brume fine et légère ; parfois le sol semble trembler sous vos pieds, vous levez les yeux et vous apercevez à quelque distance à travers les arbres toute une rivière qui semble tomber du ciel ; faites quelques pas et vous êtes au pied du magnifique saut du *Rouget*. J'avais vu les plus belles chutes d'eau de la Suisse, et néanmoins je ne pus retenir un cri d'admiration. Qu'on se réprésente une masse énorme d'eaux écumantes, blanches comme les plaines de neiges dont elles viennent de s'échapper, roulant avec un fracas indicible, du haut du roc gigantesque, perpendiculaire, dans le bassin qu'elles se sont creusé, dont une partie s'élance en bondissant pour former plus bas d'autres cascades aux flots tumultueux et bouillonnants, qui sembleraient belles partout ailleurs, tandis que l'autre se résout en pluie argentée ou se transforme en un brouillard diaphane, dont les molécules d'une ténuité extrême scintillent au soleil du matin comme autant de rubis ; des gerbes de feu et de lumière qui semblent sortir du bassin, comme d'un volcan en flamme ; un arc-en-ciel aux brillantes couleurs qui s'arrondit autour de la cascade comme pour lui

servir de portiques ; le tout encadré d'arbres verts, de plantes grimpantes d'une ravissante fraîcheur qui se glissent dans les interstices du rocher, s'allongent et se laissent pendre comme de merveilleux décors..... »

RUISSEAU.— Ce nom générique est resté attaché avec d'autres désignations, telles sont les exemples suivants :

RUISSEAU D'ARGENTINE (le). — Au-dessous d'Argentine, affluent de droite de l'Arc.

RUISSEAU DU BOURG (le). — A Saint-Julien en Maurienne.

RUISSEAU D'EPIERRE (le). — Affluent de droite de l'Arc, à Épierre

RUISSEAU DE LA FERNEILLE (le). Affluent de gauche de l'Arc sous Francoz.

RUISSEAU DE LA GROLAZ (le). — Au bas du roc en amont de Saint-Martin, rive gauche de l'Arc.

RUISSEAU DES GORGES (le) — En aval de Saint-Martin.

RUISSEAU DES MOULINS D'AIGUEBELLETTE (le). — Affluent du Chéran, sous Allèves. On y a trouvé des paillettes d'or.

RUISSEAU DU MOULIN DES MARTINEAU (le). — Près du précédent avec quelques paillettes d'or, mais beaucoup moins que dans le précédent.

RUISSEAU DE PONTAMAFREY (le). — Affluent de droite de l'Arc à Pontamafrey.

RUISSEAU DE RANDENS (le). — Rive droite de l'Arc, en face d'Aiguebelle.

RUISSEAU DE RIBOU (le). — En aval de Bessans, rive droite de l'Arc.

RUISSEAUX DE SAINT-BENOIT (les). — Vis à vis de Villarodin, de SAINT-MARTIN, à Saint-Martin ; DES SORDETTES sous Orelle ; tous sur la rive gauche de l'Arc, etc., etc. Il est à remarquer que, sauf deux qui sont dans les Beauges, tous ces ruisseaux sont en Maurienne.

S

SAGELLAN. — Affluent de la rive droite de l'Isère, sur le territoire de la commune de Montgirod.

SAINT-CLAIR.— Le ruisseau de St-Clair baigne le territoire de Lanslevillard, sur la gauche de l'Arc.

SAINT-JULIEN. (Voyez ruisseau Saint-Ruph.) — Le Nant de Saint-Ruph est le torrent qui porte ce nom jusqu'au Villaret, qui depuis là jusqu'à Giez se nomme la *Glière*, et qui depuis Giez se nomme l'*Eau Morte*. (Voir Eau Morte.

SALLANCHE. — Il y a deux Sallanches, torrents, dont l'un descend de la montagne des Fours, et l'autre, plus au sud, d'une montagne appelée les *Entrailles de la terre*. Ils se réunissent près de Sallanches qui leur doit son nom

et qui a pris pour armoirie deux rivières, qui se meuvent des angles supérieurs de l'écu et se réunissent en pointe, comme un chevron renversé et ondé. De Sallanches les eaux des deux torrents réunis vont se verser dans l'Arve, près de St-Martin. Une des Sallanches s'appelle aussi la *Mulatte*.

SAPEY. — Affluent de l'Arve.

SAULCE (la). — Affluent de l'Isère, sur la commune de ce nom.

SAVIÈRE. — Le canal de Savière est un cours d'eau par lequel le lac du Bourget se décharge dans le Rhône, sur la commune de Chanaz.

SEC (le nant). — Ce torrent est un grand couloir d'avalanches qui n'a de grosses eaux qu'accidentellement et qui les verse dans le Giffre supérieur, près du hameau de Salvigni, commune de Sixt.

SECHERON. — Affluent de gauche de l'Isère, sur la commune des Bois en Tarentaise.

SERRA (la). — Affluent du Guiers-Vif, sur le territoire de la Bauche.

SERT. — Affluent de l'Isère.

SEYTROUX (le nant de). — Ce cours d'eau est un affluent de gauche de la Dranse de Morzine qu'il rejoint près du Biot.

SIEROZE. — Torrent qui prend sa source dans la montagne du Montcel et gagne le Maunant.

T

TARTEL. — Affluent de l'Isère à Bonneval.

TARTOLET. — Le nant de ce nom se jette dans le Doron, affluent de l'Isère.

TÈPES. — Le nant des Tèpes ou du Chapieu vient du Chapieu et se jette dans l'Isère, près du Bourg-St-Maurice.

THIEZ ou THYEZ. — Torrent qui sort de la montagne du Môle et entre dans la Risse en passant par le territoire de la commune de la Tour.

THIOUX. — Canal naturel qui mène les eaux du lac d'Anneci de cette ville à la rive gauche du Fier, à Cran.

THORON. — Voyez Doron.

THUY. — Le nant de Thuy prend sa source au mont Sappey et gagne la rive droite du Fier, près du hameau Thuy-Dessus.

TORNE (la). — Affluent de la rive droite de l'Arc à St-Jean de Maurienne. Il coule entre les vignes de Princens et la chapelle de Bonne-Nouvelle.

TOURMENTE (la). — Voyez Ormante.

TROUBLE (nant). — Affluent de la Chaise entre Uginette et Puspier. Il y a un autre nant du même nom que j'ai vu aussi écrit nant Tromble, qui est un affluent de la rive droite des Usses. Il descend du mont Sion et passe à Cernex.

U

UGINE (l'). — Affluent de droite de la Dranse d'Abondance, lequel descend de la dent d'Oche et baigne les territoires des communes de Bernex, Vinzier et Chevène.

USSES. — Affluent du Rhône qui prend ses sources dans les montagnes des Bornes. Il traverse la route d'Anneci à Genève, sous le pont de fil de fer Charles-Albert ; il est grossi, près de Frangi, d'un torrent du même nom qui vient des environs du mont Sion et qu'on appelle les petits Usses. Il gagne le Rhône au nord de Seyssel.

V

VALENTINE (la). — Torrent du Faucigni qui vient du col de Jouplane et se jette dans le Giffre, près du Morillon, après avoir baigné Jultininge, hameau de Samoëns.

VALLOIRETTE. — Voyez Galibier.

VALMEINIER.— Le ruisseau de Valmeinier emprunte le nom de la commune où il coule pour gagner la rive gauche de l'Arc.

VAR. — Cet homonyme du fleuve qui baigne le département des Alpes-Maritimes et qui ne baigne plus celui du Var, est un affluent de l'Eaudon ou Aiguedon tributaire du lac d'Anneci. Il descend du Semnoz.

VARINS. — Le nant des Varins se jette dans l'Arly.

VASOGE. — Affluent du Chapieu.

VERAU. — Les cartes de Dom Tassin donnent à la Dranse de Morzine le nom de Dranse de Verau. Tout le monde sait en Chablais l'origine de ce nom qui remonte à l'occupation Bernoise.

VERNEY. — Le torrent du Verney verse dans le Giffre, entre Samoëns et Morillon.

VERSOYEN. — Affluent de la rive droite de l'Isère, à Bourg-St-Maurice. Voir Chapieu.

VIASON.— Torrent qui se jette dans l'Arve, rive gauche. Il vient des Bornes et baigne le Sappey, la Muraz, Essery, Esserts et Monetier.

VIÓN. — Affluent du Léman à Excevenex.

VOLAZ (la). — Ce ruisseau se jette dans l'Arc, plus bas que l'Esseillon.

VOUTES (le nant des). — Affluent de l'Arc entre les deux Cuines.

FRANÇOIS RABUT.

BIOGRAPHIE

LE PRÉSIDENT FAVRE

Favre Antoine, chevalier, baron de Péroge (1) et de Domessin, seigneur des Charmettes, de Pigres-Féliciat (2), d'Aiguebelette et de Vaugelas (3), conseiller d'Etat de Son Altesse de Savoie, gouverneur de Savoie et des pays adjacents, naquit le 14 octobre 1557, à Bourg, capitale du duché de Bresse, qui faisait alors partie de la Savoie dont elle ne fut démembrée que par le traité de 1601. Son père Philibert Favre était avocat-fiscal du duc de Savoie, et il appartenait par sa mère, Bonne de Châtillon, à l'une des premières Maisons de la Savoie.

« Favre recueillit en naissant, dit le sénateur Avet, l'héritage des talents et des vertus dont ses ancêtres étaient en possession depuis des siècles, et reçut de son illustre mère les premières et impérissables idées sur la religion. »

Il finit ses études classiques, commencées sous l'œil vigilant de son père, au collége des Jésuites à Paris, et suivit son cours de droit à l'université de Turin, sous le célèbre professeur Alde Manuzio, élève d'Antoine Govea.

---

(1) *Pérouges*, *Perogiæ*, *Péroges*, *de Perrogis*, *Perroyges*, *Peroge*, *Perosges*, commune du canton de Meximieux (Ain). Du Dauphin de Viennois, cette baronnie passa à la France, en 1348, de celle-ci au comte Vert de Savoie, en 1354. Emmanuel-Philibert la céda en 1565 à titre d'échange à Charles-de-la-Chambre, et cet échange rompu, à Louis Oddinet, baron de Montfort qui la transmit à Georges de Moussy. Celui-ci la vendit en 1557 à Antoine de Cadenet, et enfin sa veuve aliéna Pérouges, le 27 septembre 1587, en faveur d'Antoine Favre, dont nous esquissons la biographie.

(2) *Féliciat*, commune de Vonnas (Ain). Cet ancien fief a appartenu à la famille du président Favre, aux XVIe et XVIIe siècles.

(3) *Vaugelas*, commune de Meximieux (Ain). Ce fief appartenait en 1550 à Claude Favre, neveu et héritier de Louis Favre, chanoine de Meximieux. Benoîte Favre, sa fille, l'apporta en dot, en 1581, au président Antoine Favre, qui le légua par testament à Claude Favre de Vaugelas, son fils, surnommé le grammairien, né à Meximieux, en 1585.

Alors déjà on trouvait en Favre les germes de ce qu'il devait être plus tard, homme laborieux surtout, 14 heures de travail par jour ne le rebutaient point. Aussi fut-il reçu docteur à l'âge de 22 ans et admis à être avocat au sénat de Savoie.

Une année après, Favre publiait ses premiers livres des *Conjectures*, où le jeune et courageux athlète, attaquant de front des opinions admises jusqu'alors sans conteste, fit preuve d'une indépendance qui étonna, et d'une connaissance approfondie de la législation romaine. Cujas, le plus grand jurisconsulte du temps, après avoir lu le premier ouvrage de Favre, s'écria : « Ce jeune homme a du sang aux ongles ; s'il vit âge d'homme, il fera bien du bruit. »

Cujas ne se trompait pas, car le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier, admirateur enthousiaste des beaux talents, profond observateur surtout, reconnut dans celui qui, plus tard, devait être le président de la première cour de ses Etats, tant d'éloquence et de savoir, qu'il le nomma par lettres patentes, du 3 novembre 1584, juge-mage de Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex.

Favre n'avait pas encore alors l'âge requis pour exercer ces importantes fonctions, mais le duc de Savoie qui savait que l'art de choisir les hommes fait la gloire des grands princes, n'hésita pas à déroger à la loi en faveur du jeune docteur.

Ce ne fut pas rendre, dit Avet, un médiocre hommage au mérite de Favre, que de faire fléchir devant lui la sévérité de la règle, mais le génie dont l'essence même est d'être hors des limites ordinaires, a joui dans tous les temps du privilége de l'exception.

Trois ans plus tard, le 20 juillet 1587, la manière brillante avec laquelle il avait administré une aussi vaste province, lui faisait valoir un siége au sénat de Savoie, qu'il conserva pendant douze ans.

Là, il se fit de nouveau remarquer par les brillantes qualités qui le distinguaient et attirèrent sur lui les regards du duc Henri de Nemours, qui le demanda pour être président du conseil de Genevois, siégeant à Annecy, et réformer l'administration de la justice dans le comté de Genevois et la baronnie de Faucigny, qu'il venait de recevoir en apanage et que Charles-Emmanuel son frère avait complétement délaissées.

Ce choix fut pleinement ratifié par le duc de Savoie qui, par lettres patentes du 24 décembre 1596, déclara qu'il n'entendait pas que, par

cette charge, Favre vint à déchoir de la place *et séance de conseiller et sénateur :* digne hommage rendu par un grand prince à un grand homme.

Ce fut pendant les quatorze années qu'il habita Annecy, qu'Antoine Favre composa le *Code* qui porte son nom et la plupart de ses ouvrages, tous œuvres de profonde érudition, et qui attirèrent sur leur auteur l'attention de l'Europe entière. C'est là qu'il contracta avec l'apôtre du Chablais, l'illustre François de Sales, autre grande figure de la Savoie, cette étroite mais respectueuse amitié qui les fit considérer par leurs concitoyens comme deux frères, et qui avait fait dire que la famille de l'homme saint était en quelque sorte devenue celle de l'homme juste.

Favre lui-même, en lui dédiant le XIIe livre de ses *Conjectures*, ne disait-il pas à son ami : « Si quelque souvenir de mon nom parvient à la postérité, qu'elle sache surtout que nul sur la terre ne vous a plus tendrement aimé que moi. »

Aujourd'hui encore la mémoire de saint François n'est pas séparée de celle de Favre, et la Savoie à qui ils sont chers à divers titres, leur a élevé à chacun une statue.

De l'union de ces deux grands hommes et de leur communauté de goûts et de sentiments, naquit l'Académie Florimontane qui précéda de quarante ans l'Académie Française, et traça à celle-ci la voie qu'elle avait à suivre, et dont elle commence à s'écarter, parce qu'elle veut convertir le champ de la science en arène politique, le mérite d'un candidat ne se mesurant pas aux services qu'il a rendus à l'histoire ou à l'humanité, mais au plus ou moins grand nombre d'adversaires politiques qu'il peut rencontrer dans cette société. Grâce à ces deux nobles amis, la Savoie participa au mouvement intellectuel qui commençait à se manifester dans toute l'Europe. L'amour des belles-lettres, le culte des beaux-arts, attirèrent dans Annecy une foule d'hommes avides d'apprendre. Ses talents furent encouragés, et l'Académie était à peine créée que l'éclat qu'elle répandait était déjà considérable.

La réputation de Favre le fit choisir par la duchesse de Nemours pour soutenir ses prétentions sur une partie de la succession du duc de Ferrare, Alphonse II, contre César d'Est, duc de Modène.

L'éminent jurisconsulte profita de cette occasion pour visiter la

plus grande partie de l'Italie, et lier connaissance avec les grands hommes qu'elle possédait; l'un d'eux, le pape Clément VII, disait de lui que « l'Eglise serait heureuse si elle pouvait être gouvernée d'abord par ses conseils et un jour par son autorité ».

Et cet éloge s'adressait à un homme qui venait combattre les prétentions que le pape lui-même pouvait avoir sur le duché de Ferrare.

Il revint ensuite en Savoie où il pensait se retirer définitivement des affaires, pour se consacrer en entier aux ouvrages qu'il avait commencés sur le sol hospitalier de l'Italie, au milieu des grands souvenirs qu'elle évoque, et se livrer à la méditation des vérités religieuses. Mais Charles-Emmanuel Ier vint détruire ces beaux projets en le nommant, par lettres patentes du 20 juin 1610, premier président du Sénat de Savoie.

C'est à cette occasion que le duc de Savoie, pour consoler le duc de Nemours de la perte qu'il allait faire de Favre, lui écrivait : « Mon cousin, je vous ai ôté le président Favre ; mais je vous l'avais laissé quatorze ans : ainsi vous n'avez pas sujet de vous plaindre de moi. Il est bien juste que je profite à mon tour de ses rares qualités et que je fasse pour lui ce que vous ne pouvez faire ; d'ailleurs le bien de mes sujets m'engage à ne confier l'administration de la justice qu'aux personnes les plus capables de bien s'en acquitter. »

Eclatant hommage rendu au mérite par un grand prince qui, en prononçant de telles paroles, ne s'honorait pas moins que celui qui avait su les mériter. Bientôt après, en 1617, il le créait gouverneur civil et militaire du duché, en l'absence de Sigismond d'Est, marquis de Lans.

Dans cette nouvelle et haute position où l'appelaient la confiance de son souverain et les vœux de ses concitoyens, Favre rendit les plus grands services au pays par l'activité qu'il déploya dans l'administration des affaires si compliquées par suite de l'état de guerre continuel dans lequel se trouvait la Savoie. Rendre la justice, lever des troupes, les armer, assurer leurs subsistances, telles étaient les doubles fonctions du grand Favre; mais il devait bientôt être appelé à un plus grand honneur.

Victor-Amé Ier avait chargé le cardinal Maurice de Savoie, son fils, de négocier le mariage du prince de Piémont avec Madame Christine de France, dont l'histoire conserve l'illustre souvenir.

Le roi tenait à cette union, et, pour assurer le succès d'une négociation aussi importante, que l'Espagne, cette éternelle ennemie de la Maison de Savoie, cherchait à empêcher ; pour donner d'ailleurs à la cour de France une idée des grands hommes qu'il possédait dans ses Etats, il adjoignit au cardinal saint François de Sales, évêque et prince de Genève, dont la douce éloquence devait lui donner un facile accès auprès de Madame Christine, et le président Favre dont la vaste érudition et les profondes connaissances pouvaient détruire les objections qui pouvaient être soulevées à l'occasion du mariage projeté, et en attirant sur lui l'attention de la foule ainsi que le sympathique accueil de la cour, devait projeter une partie de cette gloire sur lui-même et sur son petit Etat.

Le duc ne s'était point trompé.

La renommée des deux négociateurs les avait précédés. Tout ce que Paris comptait en intelligence et en savoir, en richesses comme en noblesse, se fit un honneur de recevoir l'écrivain jurisconsulte et le gentilhomme prêtre, et de leur manifester toute l'estime et la considération qu'ils en avaient.

Louis XIII, lui-même, surnommé le Juste, chercha à le retenir près de lui; mais la fidélité est le devoir d'un Savoyard, aussi sa réponse fut que rien ne pouvait le détacher du service du duc de Savoie.

Il va sans dire que le succès couronna la mission des envoyés de Victor-Amé, et que l'union du prince de Piémont avec la fille de Henri IV fut irrévocablement arrêtée.

Comblé d'honneurs, jouissant de l'affection et de l'estime de son souverain comme de celles de ses concitoyens, consulté par les plus grands princes de son temps, proclamé le plus grand magistrat du monde, une telle position aurait pu éblouir tout autre que Favre ; mais le véritable mérite ne s'enorgueillit jamais. Favre n'était heureux que lorsqu'il pouvait être seul avec ses pensées et se livrer à ses études favorites dans sa maison des Charmettes. C'est là qu'il composa ou termina ses nombreux ouvrages dont la nomenclature seule tiendrait plus d'une page de cette courte biographie.

Ses travaux comme ses bienfaits ne finirent qu'à sa mort, arrivée à Chambéry le 1er mars 1624, dans sa maison rue Saint-Antoine (1).

---

(1) Une inscription placée entre la maison de M. le docteur Carret, oncle, et l'hôtel de M. de Costa, la désigne aux curieux.

Favre avait 67 ans, et bien qu'il pût espérer vivre longtemps encore, il vit approcher ses derniers moments avec le calme de l'homme qui n'a rien à se reprocher, et la résignation du chrétien qui espère en la vie éternelle.

Ce jour fut un véritable deuil pour la Savoie et son souverain, qui perdait en Favre un de ses plus fidèles soutiens.

La désolation fut générale. Pour donner un exemple de la consternation qui se peignait sur tous les visages, nos lecteurs n'ont qu'à se rappeler celle qui se lisait sur toutes les figures lors de l'immense perte que nous avons tous faite il y a quelques années en la personne du marquis Costa de Beauregard.

Son corps fut déposé dans l'église Sainte-Marie-l'Egyptienne, dans le tombeau de sa famille, sur lequel, dit Grillet, il était représenté en robe de premier président, avec des génies qui tenaient ses divers ouvrages autour de la niche où sa statue était placée.

Au bas de ce monument, on grava en français une épitaphe, peu digne d'un si célèbre personnage; son portrait a été gravé par Fornazerie, l'an 1605.

L'église Sainte-Marie ayant plus tard été jugée nécessaire pour la construction d'une caserne de cavalerie, les restes du président Favre furent transportés le 29 septembre 1819, dans la chapelle des RR. PP. capucins, d'où on les transféra bientôt dans l'église que ces religieux venaient de faire construire.

Pour rendre hommage à la mémoire de l'homme dont il appliquait à chaque instant les leçons et dont le souvenir lui était précieux, le sénat de Savoie, ensuite d'approbation royale, fit ériger dans l'église métropolitaine de Chambéry, dans la seconde chapelle à droite, un monument destiné à recevoir définitivement les cendres du grand magistrat, tout à la fois homme d'Etat et jurisconsulte, orateur et poète, et le 14 avril 1825, avait lieu la touchante cérémonie de la translation des cendres de l'illustre président, au milieu d'une affluence extraordinaire et de toutes les autorités civiles et militaires de la ville et de la province entière.

Les traits de Favre conservés dans un portrait qu'il a laissé à ses descendants, et qui a été retrouvé avec celui de Vaugelas dans le château d'Arenthon, appartenant à M. le comte de Sonnaz, furent reproduits dans le marbre par le professeur Berneri : c'est le buste que

l'on voit au-dessus du monument élevé à Favre dans l'église métropolitaine.

Il ne nous reste plus pour terminer cette incomplète notice, que de parler de la postérité du président Favre. Les détails que nous allons donner nous les empruntons encore à l'éloge historique prononcé par le sénateur Avet, en 1825. Favre avait épousé en premières noces Benoîte Favre, dame de Vaugelas, dont il eut sept fils et quatre filles, mais à sa mort cinq de ses fils et une seule de ses filles lui survivaient.

L'aîné, appelé René, prit le nom de La Valbonne (1), fut conseiller d'Etat, sénateur et président au conseil de Genevois; il était digne de son père.

Claude, le second fils de Favre, s'est rendu célèbre sous le nom de Vaugelas; ce n'est pas ici le lieu de relater ses mérites.

Le troisième, du nom d'Antoine, fut doyen de la Sainte-Chapelle et abbé d'Entremont et d'Allonde.

Le quatrième, appelé Philibert, juge-mage de Chablais et successivement sénateur, était seigneur de Féliciat et de Bracoran.

Enfin, Jean-Claude, le cinquième des fils de Favre, fut chevalier d'honneur au sénat de Savoie, etc. Il était seigneur des Charmettes et sa postérité mâle s'éteignit dans la personne de Claude-François, son petit-fils, comte des Charmettes. La sœur de celui-ci, Sophie Favre, épousa un marquis de Conzié, dont la fille unique transporta dans l'ancienne et illustre maison de Gerbaix de Sonnaz la plupart des titres de sa famille. MM. les comtes et chevaliers de Sonnaz sont donc aujourd'hui les seuls descendants connus du célèbre président Favre.

La haute piété aussi bien que le zèle de la seule des filles de Favre qui lui survécut la firent adjoindre par saint François de Sales à sainte Marie de Chantal, avec qui elle fonda un grand nombre de couvents; elle mourut supérieure de l'ordre de la Visitation qui lui doit sa prospérité.

. . . . . .

---

(1) Hameau de Pérouges.

Les fêtes du 15 août 1865 avaient pour Chambéry un éclat inusité. La capitale de la Savoie avait à célébrer officiellement la fête de son souverain et à réparer l'oubli dans lequel elle avait tenu pendant plus de deux siècles la mémoire du grand jurisconsulte Favre.

Les formidables détonations de l'artillerie, en réveillant les échos et les habitants, annonçaient à cinq heures du matin que la fête officielle commençait.

En même temps, les cloches lançaient dans les airs leurs plus joyeuses et étourdissantes volées, disant que c'était aussi la fête de la Vierge.

Nous eussions cependant préféré que la fête officielle allât seule et qu'il nous eût été permis de donner un éclat particulier à l'inauguration du monument Favre, par l'appel que nous aurions fait à toutes les universités de France et d'Italie, aux grands jurisconsultes dont le barreau s'honore, et qui certainement l'auraient favorablement accueilli si la fête avait été remise à un autre jour.

Mais la commission et la municipalité, ainsi que les autorités religieuses, civiles et militaires du département, avaient jugé que les trois fêtes pouvaient marcher ensemble; nous respectons leur décision tout en la déplorant.

Si le rang qu'une nation doit occuper se mesure au nombre et au mérite des grands hommes qu'elle a enfantés, à combien plus forte raison le plus beau titre de gloire d'une fraction de cette nation est-il de présenter les grandes individualités dont elle s'enorgueillit et, en perpétuant leur mémoire, exciter dans la génération présente une noble émulation et faire naître dans tous les cœurs l'amour des sublimes vertus qui ont immortalisé les hommes de génie. Si, en quittant cette terre, la vertu et la science remontent à leur source, le nom de celui qui les a possédées reste à la postérité, et c'est à elle à en profiter.

Un grand homme est un grand patrimoine national.

Ceci dit, et pour cause, poursuivons le récit des fêtes. A 11 heures le *Te Deum* était entonné par de magnifiques voix, qu'accompagnait de l'orgue notre habile M. Chiry, sous la vaste nef de l'église métropolitaine. Les piquets d'honneur se tenaient sur la place au-devant, à l'intérieur la Compagnie des pompiers et un détachement de grenadiers.

La Cour assistait en grande tenue ainsi que les autorités civiles et

militaires et les fonctionnaires des diverses administrations du département, dans l'ordre de préséance fixé par le décret du 24 messidor, an XII. Son Eminence le cardinal officiait en personne. La foule était énorme.

Conformément au programme, le cortége dans l'ordre indiqué fit le tour du chœur, passa devant le tombeau où reposent les restes du président Favre et attendit l'arrivée de Monseigneur Billiet pour le conduire sur la place du Palais-de-Justice où devait avoir lieu l'inauguration.

L'on espérait que Son Eminence, dont nous retracerons plus tard la vie dans cette Revue, laisserait tomber quelques graves paroles sur la tombe de l'écrivain pieux, de l'ami de saint François de Sales.

Notre attente a éte trompée. C'était pourtant le cas, en faisant un retour vers le passé et en se livrant à des réflexions philosophiques sur l'inconstance des hommes d'aujourd'hui, et sur l'indépendance qu'ils ne possèdent plus, de donner des leçons salutaires.

Le cortége, précédé de l'excellente musique du 24e de ligne, se rendit ensuite par la rue du Prince-Impérial, aujourd'hui rue Favre, nivelée en peu de temps pour cette circonstance, sur la place du Palais-de-Justice, où il se rangea sur l'estrade le long des murs de la Grenette, en face de la statue.

Pendant ce temps, les troupes se massaient ainsi que la Compagnie des pompiers sur les boulevards, et étaient passées en revue par M. le général commandant la subdivision.

Le concours de la population était immense. De chaque rue la foule arrivait sur la place du Palais-de-Justice. Les fenêtres et les balcons regorgeaient de dames en fraîches toilettes. Le coup d'œil était admirable.

A midi, un coup de canon retentit, et sur le signal de M. le maire, le voile qui cachait les traits austères du célèbre Favre et les deux statues qui accompagnent la sienne, fut enlevé.

Un formidable hourra, poussé par plus de cinq mille poitrines enthousiastes, annonçait au loin que justice enfin était rendue à une des plus incontestables gloires de notre Savoie.

Bientôt après, les discours académiques commencèrent. M. D'Alexandry, comme maire, en ouvrit la série; puis M. Girod, comme premier président de la cour d'appel de Chambéry et ancien sénateur

à ce même sénat où Favre avait brillé si longtemps; M. Greyfié de Bellecombe, en sa qualité de président de l'Académie de Savoie, sœur de la Florimontane, fondée par le président Favre, et de membre du barreau de cette ville dont Favre avait fait partie, et enfin le dernier et le non moins éloquent fut prononcé par M. le préfet qui, pendant près d'une demi-heure et sous une chaleur vraiment accablante, eut le bonheur, comme toujours d'ailleurs, de tenir l'attention de la noble et imposante assemblée constamment captivée.

Nous ne redirons pas toutes les belles paroles prononcées en cette circonstance; nos lecteurs connaîtront suffisamment par les quelques pages qui ont précédé le récit de cette solennité, les traits et caractères principaux de la vie de l'illustre président Favre.

Hâtons-nous de dire, pour terminer, que toutes les parties du programme officiel de la fête se sont accomplies à la lettre.

Les mâts de cocagne ont été assez lestement débarrassés des précieux objets placés à leur sommet pour tenter la cupidité des mousses en herbe, et le soir l'illumination des monuments publics, des boulevards et du jardin public, grâce au calme de l'air, réussissait admirablement.

Les musiques de la ville et du régiment nous inondèrent, à notre grand contentement, de flots d'harmonie.

Il y eut comme d'habitude dîner des braves pompiers, et le soir retraite aux flambeaux.

Ainsi s'est passée la journée du 15 août 1865. Chambéry possède une statue de plus; son exécution fait honneur à M. Rochet, notre compatriote, dont la réputation n'est plus à faire.

Nous offrons à nos abonnés la photographie de ce beau monument, sur lequel on lit les inscriptions suivantes :

A

ANTOINE FAVRE

PREMIER PRÉSIDENT DU SÉNAT DE SAVOIE

JURISCONSULTE ÉMINENT

ÉCRIVAIN PROFOND

HOMME D'ÉTAT

NÉ EN 1557, MORT EN 1624.

CURIOSITÉS DES TRADITIONS, DES MŒURS ET DES LÉGENDES

EN SAVOIE.

LES RESTES DU PAGANISME:

Une foule de pratiques bizarres nous sont restées du culte païen professé dans nos montagnes avant l'introduction de la religion chrétienne, venant ainsi confirmer la preuve de son existence dans les monuments et inscriptions découverts en plusieurs endroits. Hésus, le dieu suprême de nos pères les Allobroges, Teutatès ou Thot, Io ou Isis, ainsi que son époux Osiris, Jupiter et tous les autres dieux et déesses de l'antiquité mythologique étaient, — il n'y a pas à en douter, — en adoration dans nos vallées et avaient leurs autels dressés dans la profondeur de nos forêts. Essayons de le démontrer par l'examen de quelques coutumes usitées encore de nos jours au milieu de nous et qui ne peuvent devoir leur origine qu'aux superstitions païennes.

I

Usage de faire du bruit lorsque les abeilles essaiment.

Dans les fêtes de Cybèle, on avait l'habitude de frapper sur des bassins de cuivre, en mémoire d'un bruit pareil qu'avaient fait les corybantes en faveur de Jupiter, et voici à quelle occasion.

Saturne, fils du Ciel et de la Terre, ne voulant plus souffrir d'autres héritiers que lui et Titan son frère, mutila son père d'un coup de faux, et le sang qui coula dans la mer, s'étant mêlé avec l'écume, donna naissance à Vénus. Saturne traita ensuite avec son frère pour la couronne, qu'il obtint à condition qu'il n'élèverait aucun enfant mâle, et qu'il les dévorerait aussitôt après leur naissance. Rhéa ou Cybèle, sa femme, ayant mis au monde Jupiter et Junon, résolut de

soustraire le premier à la voracité de son père. Elle ne présenta donc à Saturne que Junon, qui étant du sexe féminin n'avait pas été comprise dans le pacte avec Titan : quant à Jupiter elle le remit aux corybantes, et offrit à son mari une pierre emmaillottée qu'il dévora sur le champ. Les corybantes ou curêtes n'étaient autres que des prêtres ou ministres qui, en battant du tambour, empêchèrent que les cris de l'enfant confiés à leurs soins ne parvinssent jusqu'aux oreilles de son père. Ils le conduisirent ensuite en Crète où la chèvre Amalthée l'allaita. Depuis lors les prêtres de Cybèle célébraient leurs fêtes au son du tambour et des bassins de cuivre, et se livraient aux danses les plus échevelées. « On sait aussi, dit l'abbé Delille dans ses commentaires des *Géorgiques* de Virgile, que nos abeilles jouèrent, avec les corybantes, un grand rôle dans cette importante affaire : que ce fut à leur miel que Jupiter dut la conservation de ses jours, et qu'elles eurent la gloire d'être les nourrices (avant la chèvre Amalthée du plus grand des dieux. »

« Il est bien étrange, ajoute-t-il, qu'un usage *inutile*, ridicule, fondé sur une tradition aussi absurde et puérile, se soit conservé fidèlement jusqu'à nous, et que nos fermiers fassent encore tous les jours, sans le savoir, les honneurs du berceau de Jupiter. »

II

Les feux du *Dimanche des Brandons*.

Dans le numéro du 13 mars 1867 du *Journal de la Savoie*, nous disions :

« Dimanche soir, vers les sept heures, on pouvait apercevoir de Chambéry une multitude de petits feux. Leur mobilité et leur peu de durée les auraient fait prendre pour des feux-follets, si l'on n'avait su que l'on était au *Dimanche des Brandons*.

« Les jeunes gens de nos campagnes sont, ce jour là, dans l'usage d'allumer de petits fagots avec lesquels ils se poursuivent dans les champs, produisant ainsi des lueurs passagères appelées *failles* dans le pays. Cette coutume existe de temps immémorial en Savoie ; elle est probablement la répétition d'une cérémonie du culte païen.

« Nous lisons, en effet, dans Virgile (Géorgiques, liv. 2, traduc-

tion de l'abbé Delille), qu'au commencement de l'année — elle commençait le 1er mars — les Romains invoquaient les dieux qui présidaient à l'agriculture pour se les rendre favorables.

Surtout aux dieux des champs présente un pur hommage.
Quand l'ombrage du printemps invite au doux sommeil,
Lorsque l'air est plus doux, l'horizon plus vermeil,
Les vins plus délicats, les victimes plus belles,
Offre des vœux nouveaux pour des moissons nouvelles ;
Choisis pour temple un bois, un gazon pour autel,
Pour offrande du vin et du lait et du miel :
Trois fois autour des blés on conduit la victime ;
Et trois fois enivré d'une joie unanime,
Un chœur nombreux la suit en invoquant Cérès ;
Même, avant que le fer dépouille les guérets,
Tous entonnent un hymne ! Et couronné de chêne
Chacun, d'un pied pesant, frappe gaîment la plaine.

« Ces fêtes en l'honneur de Cérès s'appellaient *Ambarvalia*, parce que la victime faisait le tour des champs. »

L'Eglise romaine a remplacé cette cérémonie païenne par la procession des *Rogations;* mais le peuple a continué à faire le tour de ses champs le premier dimanche de Carême avec des torches de paille enflammée.

III

Feux de la *Saint Jean-Baptiste.*

Le jour de la fête du glorieux précurseur de Jésus-Christ, les paysans de nos montagnes dressent aux endroits les plus apparents d'immenses bûchers auxquels le feu est mis par les autorités communales en présence de toute la population qui se livre ensuite à une danse échevelée autour du brasier. Il y a quelques années, on avait en outre l'habitude d'attacher au sommet du bûcher un sac dans lequel on avait renfermé un *renard* ou un *chat* — deux ennemis de l'agriculture. — Etait-ce une imitation de ce qui se passait dans l'antiquité lors des fêtes de Cérès, qui avaient lieu au renouvellement de chaque saison, ou bien encore, du la cement par Samson

dans les champs des Philistins, de trois cents renards à la queue desquels il avait attaché des tisons enflammés ? Nous penchons pour la première hypothèse.

IV

Pique-niques.

Les repas en commun sont encore fort usités dans nos pays. « C'est dans ces repas, dit un philosophe de l'antiquité, que la joie et les douceurs de la conversation ouvrent les cœurs, dissipent les noirs chagrins que les passions ou les différents intérêts y avaient fait naître. » Le bon Montaigne ne veut pas qu'on bannisse les plaisirs de la table. Plusieurs législateurs, tels que Minos, Lycurgue, ont voulu que les repas fussent pris en commun. Romulus ordonna qu'en certains jours de fête, chaque curie se réunirait pour dîner ensemble. Mais, l'intempérance et la débauche plus que la sensualité régnaient à ces tables nombreuses, tandis que, dans nos réunions amicales, c'est tout le contraire. Les agapes des premiers chrétiens n'étaient que des pique-niques, dont la sensualité n'était point bannie, puisque le mot *agape* signifie *amour*. Tertullien nous apprend que chacun y apportait son plat, et qu'après la communion on dressait des tables dans l'église pour y dîner tous ensemble. La distribution du *pain bénit*, faite chaque dimanche, et, *à tour de rôle*, par chaque fidèle, n'en est-elle pas le souvenir? La religion et la philosophie ne peuvent en effet s'élever contre la réunion des gens sobres, mais seulement contre la recherche ou l'abus des mets. Les Grecs appelaient ces repas contributions céniques, parce que chacun apportait son plat : Pindare, Athénée et le divin Homère en font mention. Les Romains les appelèrent *symbola*.

V

Les repas funéraires.

Les repas funéraires, précédant ou suivant une sépulture, étaient beaucoup plus usités anciennement qu'aujourd'hui ; néanmoins

dans quelques endroits de nos montagnes ils ont encore lieu.

Les anciens se réunissaient toujours à table pour célébrer la mémoire de l'ami ou du parent qui venait de mourir; les Egyptiens plaçaient même le corps du défunt dans la salle à manger. La république athénienne honora les manes des Grecs tués à Chéronée dans un grand repas donné par Démosthènes. Les juifs mangeaient sur les tombeaux et y déposaient de nombreuses provisions. Cet usage qui subsiste de nos jours encore en Syrie et dans l'Inde, serait plus répandu chez les peuples catholiques si les pères de l'Eglise, — saint Ambroise et saint Augustin entre autres, — ne l'avaient défendu. Le principal motif de cette défense était que, cet acte religieux se pratiquant souvent la nuit au clair de la lune, l'immoralité en profitait. Chez les Romains, après les funérailles des grands personnages, outre le repas offert par le plus proche parent du défunt, il était encore fait au peuple une distribution de viande : on ordonnait un deuil public, et on faisait de nombreux sacrifices aux dieux, sacrifices qui se renouvelaient le neuvième jour et à l'anniversaire de la mort de la personne ainsi vénérée : les prêtres aspergeaient le peuple et le cadavre d'eau lustrale. La plupart de ces cérémonies n'existent-elles pas encore actuellement?

VI

Habitude de trinquer et de porter des santés.

« L'usage des santés est fort ancien, dit l'auteur des *Dîners de Manantville*; c'est une imitation des libations des Grecs et des Romains, mais le protocole des toasts nous vient des peuples du nord.

« Les anciens Danois ne faisaient aucune action importante sans la consacrer par des libations. Un prince n'héritait pas de son père; un roi ne succédait pas à un autre sans donner un festin à ses amis et aux grands de l'Etat, et sans boire à leur santé dans les coupes d'*Odin*, dans celle de *Niord*, de *Frey*, de *Bragerbott*. Ces coupes étaient sacrées. Lorsqu'on porta le christianisme dans ces contrées, les prêtres imaginèrent, pour sanctifier cette pratique qu'ils n'osèrent pas changer, de substituer à ces coupes païennes celles de *Dieu le père*, de Jésus-Christ, du Saint-Esprit, de la Vierge, de saint *Olaus* et de

saint *Canut*. Les Danois, voyant qu'on ne leur faisait qu'un tour de gobelets, adoptèrent une religion qui ne détruisait point leurs usages.

« Il y a toujours eu quelque chose de religieux dans cette cérémonie. La santé la plus touchante qui ait jamais été proposée est celle que Marie Stuart porta la veille du jour où elle devait avoir la tête tranchée : elle assembla toutes les personnes qui avaient été à son service, les remercia de leur attachement, fit venir des coupes, but à leur santé, trinqua avec elles, et leur fit un éternel adieu... Autrefois, on buvait dans la même coupe en signe d'union et d'amitié. Cet usage cessa en France quand la religion catholique y fit révérer la communion sacrée. Cependant on trouve, dans la légende dorée, que sainte Berlaude fut déshéritée par son père pour n'avoir pas voulu boire dans le même gobelet que lui et l'avoir rincé avant (Il avait la lèpre !!). »

(A suivre.)

LES GROTTES DE SAVIGNY

(SAVOIE)

Nous empruntons à l'intéressante *Revue* de M. Emile Cartailhac, fondée par M. Gabriel de Mortillet, sous le titre : MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE PRIMITIVE ET NATURELLE DE L'HOMME, le résumé des découvertes qu'a faites, dans la *Grotte de Savigny*, M. le vicomte Lepic, bien connu à Aix-les-Bains.

A Savigny, commune de la Biolle, canton d'Albens, département de la Savoie, et à six kilomètres environ de la ville d'Aix-les-Bains, se trouve une montagne appelée la Chambotte. Cette montagne contient des grottes qui avaient été fouillées à diverses époques, mais sans suite ni plan déterminé. Cet été M. le vicomte Lepic reprit ces recherches, et voici l'exposé sommaire des trouvailles et des observations qu'il a faites.

La première caverne, appelée dans le pays *la grande Barme*, orientée au levant, est élevée de 200^{m} au-dessus du fond de la vallée.

Sa longueur est de 82 mètres, sa hauteur 8 mètres et sa largeur 15 mètres. Le sol est légèrement en pente vers l'orifice, et la hauteur au fond n'est que

de 2 mètres 20 cent. Le sol était formé d'un sable fin, provenant d'une désagrégation des parois de la voûte ; une source qui ne tarit jamais sort des roches, au fond de la caverne, et se perd dans le sable. Nulle humidité le long des murs, une vue magnifique, un abri complet des vents trop chauds ou trop froids, telle est la grande Barme qui devait être, à l'époque où elle était fréquentée, un habitat sain, commode et agréable. M. le vicomte Lepic fit ouvrir à l'entrée une tranchée profonde de trois mètres et large de six, qui fut poussée d'une paroi à l'autre : on put ainsi arriver au sol et se rendre compte de la composition des couches du terrain.

A la surface, une épaisseur de tuf réduit en poussière atteignait jusqu'à 30 et 45 cent. ; immédiatement en dessous, commençait une terre noirâtre qui ne s'arrêtait qu'à une profondeur de trois mètres, sur un tuf, qui forme le sol même de la caverne. C'est dans cette terre noire, sorte d'humus, qu'ont été trouvés tous les objets, les poteries et les foyers. Ces derniers étaient de deux sortes : 1° sur le tuf même, un énorme foyer, épais parfois de 48 cent., couvrait une superficie de 10 mètres carrés, c'est-à-dire plus de la moitié de la largeur. Il était tout à fait à l'orifice; 2° au-dessus et sans ordre, dans la terre noirâtre, se trouvaient à des hauteurs diverses une succession de petits foyers, reposant sur des pierres plates et recouverts d'autres pierres d'une façon intentionnelle Dans ces foyers composés de charbons et de cendres, qui se débitaient par brèches, se trouvaient des milliers de glands carbonisés. Les uns répandus sans ordre, d'autres encore adhérents à des milliers de poteries, et des milliers d'esquilles qu'on enlevait par paniers ne gardant que ceux qui étaient possibles à déterminer. La terre environnante contenait également des débris sans nombre ; des traces de matières animales ont pu être constatées par l'analyse, et l'on peut dire que comme dans les terramares de l'Italie, l'ancien foyer ayant été recouvert par les débris de toutes sortes, d'autres se sont successivement établis au-dessus, tant que la grotte a été fréquentée, de sorte que le sol est formé presque uniquement par les rejets de cuisine des habitants A l'entrée même de la grotte, un mur en pierres sèches fermait absolument l'orifice et permettait de se défendre. Dans les interstices des pierres on a trouvé un poignard en bronze et de nombreux poinçons en os, soit entiers, soit rompus. Environ à douze mètres de l'entrée, on ne trouvait plus rien dans la caverne ; plusieurs sondages ont été faits, mais on arrivait au tuf sans jamais rencontrer de débris d'ossements, ni de vestiges d'un habitat.

La caverne a donc été habitée à l'entrée, autour des foyers seulement, et cela s'explique par sa conformation même : légèrement en pente, elle devait garder dans les parties hautes une fumée qui en rendait le séjour peu agréable.

Les Troglodites avaient l'eau de la source pour se désaltérer : ils n'étaient donc pas obligés d'aller puiser à la Biolle, et en cas d'attaque ils étaient assurés contre la soif .

Outils. — Les outils trouvés par M. Lepic sont très-nombreux et de diverses sortes. Quatre haches en serpentine et en diorite, un couteau en silex et quel-

ques éclats, tels sont les armes ou outils en pierre recueillis. Ils sont bien nettement de la pierre polie ou plutôt de l'époque néolithique.

Les poinçons en os étaient fort élégants, de toute grandeur et grosseur : quelques côtes étaient appointées comme celles que l'on trouve dans les lacustres de la Suisse ; nulle aiguille en os n'a été recueillie, non plus qu'aucune pièce gravée ou dessinée : autour des foyers, quelques débris d'anneaux en bronze viennent aider à dater l'habitat de la grande Barme, que l'on peut placer entre le bronze et la pierre polie. Mêlés aux pierres des foyers, se sont trouvés des moulins à broyer les grains, rappelant ceux des lacustres du lac du Bourget, mais bien plus grossiers, plus quelques cailloux ayant servi de percuteurs, et des galets longs utilisés pour broyer les os.

Poterie. — La poterie rappelle entièrement celle du lac du Bourget. Elle est tantôt très-fine, tantôt des plus grossières, et c'est en morceaux innombrables qu'on la trouvait répandue de tous côtés et à toutes les profondeurs mêlée aux rejets de cuisine, aux cendres et aux charbons. Les dessins très-simples étaient faits avec le doigt, l'ongle ou un bâton. L'anse ne se trouve jamais; elle est remplacée par une proéminence en terre sous laquelle on pouvait passer les doigts et soulever le vase. La torsade entre pour beaucoup dans la décoration de ces poteries de Savigny; elle est en tout pareille à celle des lacustres du lac du Bourget. La seule différence, c'est qu'à la grande Barme la torsade ne fait qu'un avec le vase, tandis qu'elle est appliquée sur les poteries du lac.

Une remarque à faire encore, c'est que presque tous les pots pouvaient être accrochés avec des cordes passées dans des trous plus ou moins nombreux que l'on ménageait au milieu d'un renflement de terre. Cette poterie était de deux sortes : l'une grossière mêlée de quartz, très-épaisse, jaune ou rougeâtre, et portant les traces du feu ; l'autre noire légèrement vernissée, beaucoup plus fine que la précédente, ornée de petites raies concentriques et parallèles. Ces poteries, qui ne sont pas faites au tour, sont, comme pâte, comme formes et décorations, absolument pareilles à celles que l'on trouve dans les diverses stations du lac du Bourget.

La partie la plus intéressante de la grande Barme est, sans contredit, la grande quantité d'ossements humains fracturés et incisés qui se sont trouvés répandus de toute part autour des foyers et mêlés au rejet de cuisines, avec des traces d'incision faites au silex. Une phalange humaine déposée au Musée d'Aix a été soumise à M. de Quatrefages qui n'a pas hésité à y reconnaître une action voulue et intentionnelle faite au moyen d'une arme ou d'un outil tranchant. La grande Barme est donc une probabilité de plus en faveur de l'anthropophagie de nos ancêtres. Quant aux débris de crânes et de mâchoires qu'on a pu reconstituer, ils ont été soumis à M. de Quatrefages, l'éminent professeur d'anthropologie, qui a constaté deux types d'après les mâchoires inférieures : un dont la face est parallèle, et un autre s'écartant dans la partie moyenne, de façon à ce que la branche montante offre une forme naviculaire qui coïncide avec un angle très-ouvert. l'ensemble, du reste, se rattache au type de la Lesse décrit par M. Dupont. Voici quelques détails sur l'ensemble de la faune.

Bœuf. — Les os de bœuf sont les plus abondants ; ils appartiennent à des individus de taille très-diverse, il y en avait de très-grands et de très petits. Les os cassés pour extraire la moelle sont très-nombreux, et les cornes que l'on retrouve à peu près intactes, sont en tout semblables à celles recueillies dans les palafittes du lac du Bourget.

Cerf. — Les ossements ont été trop cassés pour pouvoir être déterminés, on n'a recueilli que quelques fragments de miranis et d'andouillers : mais sa présence est bien constatée par le grand nombre de lissoirs et autres faits avec la corne et trouvés dans les foyers.

Cochon. — Les ossements en sont nombreux : ce cochon, plus gras que le cochon des tourbières, avait comme lui la cavité olécranienne de l'humérus perforée.

Chevreuil. — Un bois et une moitié de métartasse.

Chien — N'est révélé que par des ossements de bœuf rongés.

En résumé, la grotte de la grande Barme a donné mêlés et sans traces de remaniements des objets de bronze et de pierre polie, et peut être peut-elle être datée au point de jonction de ces deux époques. Les habitants se nourrissaient de glands et de graines, ainsi que le prouvent les pierres à broyer des foyers; ils avaient des troupeaux et se livraient à la chasse, peut-être à l'anthropophagie. Séparés par une montagne et un grand plateau des habitations lacustres, ils ont eu des points de contact avec eux, comme le témoignent les débris de poterie et les débris de bracelets en jayet, dont les analogues se trouvent dans les palafittes. Il est probable qu'ils faisaient de l'huile, car il a été trouvé une lampe en terre à quatre becs d'un modèle tout particulier, et qui n'a rien de commun avec les lampes lacustres.

Près de la grande Barme, un peu plus bas, se trouve la petite Barme. Fouillée isolément par M. Lepic elle n'a donné que peu de résultats, et les débris recueillis rentrent tout à fait, comme faune et comme genre, dans les déterminations de la grotte précédente. Un peu en dessus de la grande Barme se trouve une petite caverne où l'on a pu constater des cendres et du charbon, mais une source qui sort du rocher a, depuis des siècles, entraîné sur le penchant de la montagne tout ce qu'elle pouvait contenir.

A six cents mètres plus loin en remontant la vallée, et au même niveau que la grande Barme, on voit une petite ouverture que M. Lepic a fait agrandir. On a trouvé alors une dalle brute de 2 mètres 15 cent., épaisse de 18 cent., et que les ouvriers ont cassée en la renversant.

Immédiatement derrière se trouvaient, à une profondeur de 1 mètre 85 cent. environ, quatre petits tas d'ossements, mais pour ainsi dire pulvérisés ; des mâchoires et des phalanges, avec un fémur et des cubitus, des dents nombreuses, ont pu être ramassés; mais la caverne avait une cheminée par laquelle s'étaient introduits des amas de pierre et de terre, et par leur pression les squelettes avaient été réduits en poussière. Ces débris, soumis au jugement de M. Quatrefages, ont été considérés par lui comme en tout semblables par l'âge et le type à

ceux de la grande Barme, les dents étaient usées de la même façon. Il est donc possible que l'on ait trouvé là une sépulture des habitants des autres grottes

Les paysans appelaient cette caverne *la Goulette jaune.*

Tel est l'ensemble des découvertes faites cet été par M. le vicomte Lepic, qui prépare une édition avec planches où il donnera les types des outils et des débris humains retrouvés par lui · tous ces objets ont été déposés au Musée d'Aix-les-Bains, sauf quelques échantillons remis aux collections de Chambéry, d'Annecy et au Musée de Saint-Germain.

LA CROIX DE SAVOIE

Sous ce titre on lit dans la SAVOIE THERMALE :

Nous avons accueilli avec empressement la Note ci-après, qui nous a été remise par un baigneur parisien (devenu Savoyard et Aixois).

Nous espérons que cette communication historique ne sera pas indifférente à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au passé de la Savoie. — (Note de la rédaction.)

« Un érudit piémontais, M. Louis Cibrario, de l'Académie des sciences de Turin, a déjà émis l'opinion que l'emblême choisi par la Maison de Savoie devait être considéré comme ayant une origine plus reculée que celle qu'on lui assignait ordinairement.

« Nous n'avons, certes, pas la prétention de résoudre ce problème héraldique....

« Toutefois, nous ne croyons pas devoir passer sous silence l'observation qui nous a été suggérée par l'examen d'antiquités conservées au Musée Lepic, d'Aix-les-Bains. que nous visitions hier ; nous croyons devoir soulever timidement une simple conjecture, que de plus habiles pourront contrôler.

« Parmi ces collections naissantes, mais déjà très-riches, figurent de curieux poids romains en terre rouge (trouvés à Gilly, près Albertville, en Savoie) ; or, ces poids, que nous avons particulièrement remarqués, portent l'empreinte incontestable d'une marque *à la croix.*

« Sans nous laisser entraîner, comme on le pourrait peut-être, à reconnaître ce même signe sur certaine poterie lacustre (du lac du Bourget), appartenant au même Musée, nous sommes certainement fondés à nous demander si la croix n'était pas, dès les temps les plus reculés, un insigne propre à l'Allobrogie, et si les princes de Savoie ne se sont pas bornés seulement à l'appliquer à leur blason ?

« M. Cibrario, dans son savant *Mémoire sur les armoiries anciennes des princes de Savoie*, réfute victorieusement l'assertion que les souverains de Savoie avaient changé les anciennes armes de leur famille, qui étaient, — a-t-on dit sans trop de fondement, — l'aigle, en celles *d'une croix blanche*, qui est aussi l'emblême des Chevaliers de Rhodes, à la défense de laquelle Amédée V, dit le Grand, aurait pris une part active et glorieuse....

« Il a démontré que les armes de Savoie étaient bien *la croix*, même avant le temps assigné pour cette expédition, en s'appuyant sur deux sceaux employés par les comtes de Savoie.

« Le premier de ces sceaux — dont le fragment porte la tête et le poitrail d'un cheval, et par-dessus un penaillon d'écu, est attaché à un acte de 1293, d'Amédée V, comte de Savoie (Guichenon, *Hist. généal*, I, p. 127), — montre les traces de la croix sur l'écu et sur la housse dont le cheval est recouvert.

« Au même titre auquel est attaché ce sceau, il en append un autre de Béatrix, Dauphine viennoise, fille de Pierre, comte de Savoie (mort en 1268); sur cet écu est également figurée une croix, accostée d'un besant dans l'angle gauche inférieur.

« Le savant historiographe conclut donc ainsi : « Je n'ai pu recueillir aucune notion certaine touchant les armes des souverains qui existèrent avant Pierre....; *mais je pense qu'ils n'ont point eu d'autres armes que celle-là.* »

M. Cibrario, avec cette perspicacité propre au savant émérite, crut devoir écarter comme tardive l'origine supposée des armes de Savoie, et il a réservé la solution de cette question, — parti auquel nous devons prudemment nous ranger aussi....

Jules Périn,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit, Archiviste-paléographe, membre des Sociétés d'Antiquaires de Morinie, de Picardie et Normandie

HISTOIRE
DES
HABITATIONS LACUSTRES
DE LA SAVOIE (1)

LES FONDEURS DE BRONZE.

Les nombreuses explorations poursuivies dans les palafittes du lac du Bourget nous ont fait connaître que les habitants des antiques habitations lacustres étaient potiers, fondeurs de bronze, tourneurs, bijoutiers, couteliers, vanniers, lapidaires, etc., etc.

Les produits retrouvés de leur industrie nous ont prouvé qu'ils étaient arrivés à une grande habileté dans les arts qu'ils exerçaient; les outils de leurs métiers nous ont montré qu'ils les exerçaient dans les emplacements mêmes de leurs habitations. L'industrie la plus importante était certainement celle des métaux, qui donnait à ces peuples des armes et les instruments nécessaires à la culture du sol. Suivant Worsac, des générations venues de l'Orient auraient amené un brusque changement dans les contrées occidentales de l'Europe, en y apportant l'industrie des métaux. Il semble que les peuplades lacustres soient arrivées du premier coup à allier le cuivre à l'étain pour la fabrication de leurs objets. Le cuivre en effet n'a jamais été employé pur, probablement à cause de la difficulté d'en opérer la fonte. L'étain seul a été employé pur pour la décoration de certaines poteries, sur lesquelles il était appliqué en lamelles minces, battues et découpées. Les découvertes du lac du Bourget n'ont fait connaître qu'un objet en or ; c'est un fragment d'un fil tordu qui a dû appartenir à un bracelet. Dans les objets d'industrie, l'étain se trouve toujours allié au cuivre dans les proportions moyennes de 10 0[0. Cepen-

(1) Voir la page 213.

dant ces proportions varient suivant les objets, entre 5 0[0 et 15 0[0. Dans les armes et les outils, haches, poignards, couteaux, rasoirs, etc., l'étain entre dans la composition du bronze dans des proportions moindres; cela était nécessaire pour la trempe, et le bronze pouvait encore se fondre aisément.

Les bijoux, épingles, bracelets, agrafes, etc., ont des alliages d'étain en proportion plus grande ; il en résultait une plus grande liquidité du métal pour la fonte et pour le moulage des ornements gravés ; le métal acquérait aussi une couleur brillante qui imitait l'éclat de l'or.

D'après les analyses de bronze de MM. Lory et Gueymard, professeurs à la faculté de Grenoble, les proportions du cuivre varient entre 84 et 90 0[0, et celles de l'étain, entre 9 et 15 0[0.

Un fragment de culot de cuivre de la cachette Clarefond a donné 97 parties et demie de cuivre, une partie et demie de fer, une demi-partie de soufre, et une demi-partie d'arsenic. Cette analyse indique que le cuivre a été obtenu de pyrites cuivreuses, mêlées de minerais arsénifères, comme il y en a beaucoup dans les vallées voisines de l'Arc et de l'Isère.

M. l'ingénieur Lachat a constaté un emplacement antique d'exploitation, près d'Aiguebelle. Des traces de l'exploitation de l'étain ont aussi été constatées dans la Bretagne et dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Des galeries antiques ont été retrouvées à Vaury.

L'analyse spectrale pourra peut-être un jour révéler des points précis d'exploitation de ce métal. Il pouvait, du reste, arriver dans nos vallées par le moyen des relations commerciales.

L'emplacement de Conjux dans le lac du Bourget nous a fait connaître la première fonderie de bronze. Des explorations faites dans les palafittes de cette station ont donné plusieurs moules en pierre assez bien conservés : moules de haches à ailerons, de ciseaux, de faucilles et d'anneaux, des culots de bronze et une petite scie à main en bronze, qui pouvait servir à détacher le jet des pièces moulées. Les stations de Châtillon, de Grésine et du Saut de la Pucelle ont aussi fourni à l'étude des moules en pierre et des traces nombreuses de l'industrie du bronze : creusets pour la fonte, copeaux des pièces mises sur le tour, scories, pierres à aiguiser, polissoirs, etc., etc.

Les fondeurs de bronze de la vallée du Bourget employaient les trois moyens connus pour la fonte.

Ils se servaient d'un procédé qu'on appelle couler en coquilles. Ce procédé est révélé par les moules de pierre assez nombreux qu'ils ont laissés dans les palafittes. Jusqu'à présent on n'a pas encore pu retrouver un moule complet, formé de ses deux parties, se joignant l'une sur l'autre.

Ce procédé permettait aux fondeurs de pouvoir fabriquer un certain nombre de pièces avec le même moule Les objets sortis des moules de pierre ont conservé la trace d'une bavure en saillie et résultant de ce que le métal en fusion s'insinuait dans la jonction des deux parties du moule : dans tous ces moules le coulage du métal se faisait par une ouverture évasée qui allait en se rétrécissant ; cela permettait de séparer facilement le jet ou culot de la pièce.

Un moule de faucille en mollasse provient de la fonderie de Conjux ; il porte l'empreinte d'un bouton en relief qui servait à l'emmanchement de la faucille.

La fonderie de Conjux a aussi donné un moule de ciseau, un moule d'anneau de grande dimension, un moule de bouton, et un moule de hache à ailerons.

Ce dernier moule est intéressant. On remarque sur le plan de jonction une empreinte en creux ou point de repère, pour faciliter la superposition de l'autre moitié du moule ; les ailerons sont creusés perpendiculairement au plan de jonction. Les haches de bronze nous montrent que les ailerons étaient ensuite arrondis au marteau et rabattus sur les parties fourchues du manche en bois : la surface comprise entre les ailerons porte aussi les empreintes de trois pointes qui devaient entrer dans le bois du manche et l'empêcher de vaciller ; cette circonstance n'a encore été remarquée sur aucune des haches à ailerons pêchées dans le lac du Bourget. Ces creux du moule ont dû aussi servir d'évents.

La cité de Grésine avait aussi sa fonderie de bronze ; on a pêché dans cet emplacement un moule de bouton orné ; il était associé à un fond de creuset. Un moule en pierre provient du même endroit, il a la forme d'un prisme quadrangulaire ; chaque face latérale porte l'empreinte d'un objet qu'il était destiné à reproduire ; ce sont les empreintes d'une hache à ailerons semblable à celle du moule de

Conjux, d'un ciseau à douille et à anneau, d'une partie de grande hache et d'une tête de lance à douille. Cette dernière empreinte montre comment opérait le mouleur pour obtenir le creux de la douille ; deux petites rainures latérales montrent la place de la cheville qui servait à fixer un petit noyau conique, en sable argileux, destiné à produire le creux de la douille.

La station de Grésine a encore fourni un fragment de moule d'épée, un moule d'agrafe de baudrier, un moule d'épingle, plusieurs fragments de moule et d'autres objets ayant servi à l'industrie du moulage. La station du Saut de la Pucelle a donné un moule de marteau à douille. Une épreuve en bronze sortie de ce moule a été pêchée à Grésine ; c'est celui qui a été l'objet d'une lecture en 1868 et qui a été publié dans le recueil des lectures de la Sorbonne, la même année.

La station de Châtillon possédait aussi une fonderie ; plusieurs moules en pierre proviennent de cet emplacement : les uns sont au musée de Chambéry, les autres dans la collection Costa. Le nombre des moules en pierre ou des fragments provenant des palafittes du lac du Bourget, est, à ma connaissance, de trente environ dont vingt font partie de ma collection. Les fondeurs en cuivre coulaient aussi en sable. Cette méthode ressemble beaucoup à celle des coquilles. Le mouleur façonnait d'abord un fac-simile de la pièce qu'il voulait obtenir, avec une matière dure, en bois par exemple ; il imprimait à l'aide de ce modèle le creux dans du sable ; le sable était lui-même contenu dans deux châssis en bois. Les fondeurs opèrent encore de cette manière. Les objets moulés par ce procédé se reconnaissent facilement au plan de bavure souvent inégale et manquant de symétrie. C'est ce qui arrivait lorsque l'ouvrier faisait plonger plus profondément le modèle en bois dans le sable d'un châssis que dans l'autre.

Une épingle à anneau publiée dans mon deuxième mémoire montre bien cette inégalité; elle pouvait aussi provenir d'une mauvaise superposition des châssis. Il est toujours plus facile de faire coïncider les coquilles d'un moule en pierre.

Les plus belles pièces de bronze lacustres, les bracelets creux et ornés, les tubes ornés ou munis d'anneaux sont dus à une troisième méthode employée par les fondeurs. Elle consiste à couler en cire perdue. Le moule ne pouvait servir qu'une fois et il fallait faire à chaque exemplaire un nouveau modèle. C'est ce qui explique pourquoi on ne

retrouve jamais qu'un exemplaire des objets obtenus par ce procédé.

L'ouvrier faisait d'abord un modèle en cire de l'objet qu'il voulait mouler et le décorait en traçant sur sa surface, à l'aide d'un poinçon, des combinaisons de lignes, ce qui était très-facile sur un corps mou comme la cire. Il entourait ensuite la cire d'un sable fin ou potée qui prenait exactement la forme du modèle et devenait ainsi le moule. Il avait soin de ménager une ouverture; il faisait écouler la cire par cette ouverture en chauffant convenablement le moule. Il opérait ensuite la coulée du bronze par la même ouverture. Les pièces obtenues par ce procédé sont très-belles; le bronze très-liquide par l'alliage de l'étain, prenait parfaitement l'empreinte du modèle et des ornements tracés sur la cire. Si on considère les lignes gravées sur ces pièces, on voit très-bien qu'elles n'ont pas été gravées avec l'aide d'un burin; ces lignes n'ont pas la netteté d'une coupure faite avec cet outil; on ne voit jamais aucune échappée du burin sur la surface de bronze; enfin à l'aide d'une loupe on peut encore voir dans le creux des ornements le grain du sable fin qui entourait le premier modèle en cire.

Par ce procédé de mouler en cire on évitait la production des bavures, toujours difficile à enlever. En examinant les pièces dues à ce procédé, on reconnaît que leurs surfaces n'ont jamais été retouchées et qu'elles sont telles qu'elles sont sorties du moule. Les pièces creuses étaient aussi obtenues par la même méthode. Le vide s'obtenait au moyen d'un noyau fait avec de la terre de mouleur et qu'on entourait aussi d'une couche de cire; le mouleur ménageait des supports et des communications à ce noyau, qui était lui-même ensuite entouré de terre.

Quelques pièces ont conservé ce noyau argileux qui s'est durci par le mélange de la cire carbonisée et n a pas été ensuite enlevé de l'objet moulé. Je possède un ornement de suspension creux qui contient encore le noyau argileux qui devait produire le vide à l'intérieur; ce noyau s'est durci par le mélange de la cire qui l'a pénétré en se fondant et s'est carbonisé au moment du coulage Cet ornement se rapproche par la forme de l'antique *Bula*. Un objet semblable faisait partie du trésor de *Réalon* et se trouve actuellement au musée de Saint-Germain. De beaux bracelets ornés, pêchés dans la station de Grésine ont été évidemment fondus en cire perdue. On ne voit aucune

trace de bavure à leur surface; le noyau argileux qui a produit le vide intérieur a disparu : ce sont des pièces parfaitement réussies. J'ai publié un de ces bracelets dans mon second mémoire; les ornements de ce bracelet laissent voir le grain fin de la potée en sable, qui entourait le modèle en cire.

C'est aussi par ce procédé du moulage en cire perdue, qu'on a fondu d'un seul coup le tube orné et muni de petites anses destinées à tenir des anneaux, fig. 5 p. IV. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les anneaux passés dans les boucles latérales ne portent aucune trace de soudure ni de brisure; on a dû les fondre successivement l'un après l'autre en cire perdue, par les mêmes moyens. Ces opérations du travail rendent cette pièce précieuse. J'ai déjà fait connaître deux tubes analogues dans une communication adressée au comité de la Revue des sociétés savantes. Ils proviennent tous des palafittes du lac du Bourget. La destination ou l'usage de ces tubes ornés n'est pas encore déterminée. Quelques archéologues pensent qu'ils étaient des garnitures de quenouilles ou de bâtons de commandement. Les lacustres joignaient aux procédés de la fonderie d'autres branches de l'art de travailler les métaux; différentes découvertes nous ont appris qu'ils savaient tourner le bronze.

Cette découverte était d'autant plus surprenante qu'ils fabriquaient toutes les poteries sans l'aide du tour; mais il a fallu se rendre à l'évidence : des copeaux de bronze enroulés en hélice, avaient été certainement le produit d'un travail au tour sur des pièces de ce métal.

On a trouvé des moules d'épingles en pierre, et des épingles sorties de ces moules étaient des pièces inachevées. Enfin la régularité des dessins de quelques têtes d'épingles accusait un mode de travail exécuté sur le tour horizontal : bien d'autres découvertes sont encore venues confirmer la certitude de cette industrie. La station de Grésine a donné un fragment de poulie en bois, qui pouvait avoir servi à faire marcher un tour.

Quelques épingles à dessins compliqués, mais moins réguliers ont été évidemment fondues en cire perdue; quelques-unes ont été polies avec un grand fini. On a trouvé du reste dans les palafittes beaucoup de polissoirs en grès, en jaspe rouge, en serpentine, etc.; ils portent tous des traces de polissage et quelquefois des traces de bronze; ces

dernières se trouvent plus fréquemment sur les grès qui servaient à aiguiser les instruments tranchants.

Le martelage a été usité chez les industriels lacustres ; on en trouve de nombreuses traces sur les pièces de bronze. Les emplacements à pilotis ont, du reste, non-seulement fourni des marteaux en pierre, mais aussi des marteaux de bronze à douille, qui s'emmanchaient comme des haches. Les ciseaux et les gouges de la baie de Grésine formaient un outillage qui pouvait servir, soit pour le tour, soit pour travailler le bois. Les poinçons et les alênes sont des outils communs dans le lac du Bourget. Ils sont souvent emmanchés dans des bois travaillés.

Telles sont les industries que nous ont fait connaître les découvertes du lac du Bourget. En même temps que ces industries s'exerçaient dans les habitations lacustres, d'autres peuplades ouvrières en exerçaient de semblables sur la terre ferme ; car les abris des constructions lacustres n'étaient certainement pas les seuls que recherchassent les hommes de cette époque. Les cachettes de bronze de Clarafond, d'Albertville, les anciens lieux de sépulture de Saint-Jean de Belleville, dans la Tarentaise, et d'Albiez-le-Vieux en Maurienne, en sont des preuves. Bien d'autres découvertes moins importantes nous ont aussi fait connaître que l'industrie du bronze était répandue sur tout le territoire savoyard, des bords du Rhône, où habitaient les Gésates, les lacustres, jusqu'aux plus hauts plateaux des Alpes.

L. RABUT.

NOTES

pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Savoie et à sa bibliographie.

—

Nous croyons être utile aux collectionneurs d'ouvrages sur la Savoie, ou imprimés en Savoie, en commençant cette nomenclature. Elle sera faite sans suite ni ordre, parce que les documents nous manquent : mais chaque livre sera classé alphabétiquement par nom d'auteur. De cette manière les recherches serout plus aisées et la table qui terminera chaque volume de notre *Sabaudia* ou *Bibliothèque Savoisienne* les facilitera davantage encore.

ANONYME. — Le Testament de Bacus trouvé au cabinet d'un des plus fameux Poète (sic) de ce temps. Dédié aux Esprits curieux pour chasser la mélancolie. Auec un priuilège pour les Escorniffleur (sic). A Chambéry, par Edme Caillot, 1649, petit in-12 de 24 pages.

ANTONIUS-BONAVENTURA, presbiter vercellensi regens ord, min. S. Francisci Conv. Taurinensis Provinciæ alumnis, sacræ theologiæ doctor, ejusdem que in Camberiensi sui ord-gymnasio professor. De religionis revelatæ necessitate et existentia. Dissertatio theologica contrà hujus ætatis præsertim incredulos elucubrata. Camberii apud Marcum-Franciscum Gorrin, regis typographum. MDCCLX (1760).

BELLY (FÉLIX).— Le Nicaragua et le Canal interocéanique, 2e édition, Paris, impr Victor Goupy, 1870, 2 vol, g. in 8°.

M. Belly, ancien précepteur des fils Costa de Beauregard, est originaire de Chambéry. Nous consacrerons quelques pages à ce courageux prédécesseur de M. de Lesseps dans les entreprises des percements d'isthmes. Moins heureux que ce dernier, il est sur le point de se voir ravir par des étrangers le fruit de vingt années de dépenses, de fatigues et de travaux considérables.

BESSON. — Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie — 1759 in-4° (Moûtiers, 1871, in-4°, chez Cane.)

BUTTET (MARC-CLAUDE DE). — Apologie pour la Sauoye contre les iniures et calomnies de Barthélémy Aneau, imprimé à Lyon, chez Angelin Benoît, en 1554.

— L'Amalthée, Lyon, par Benoist Rigaud, 1575, in-8°.

RAOUL DE CAZENOVE. — Rapin-Thoyras ; sa vie et ses œuvres. — Etude historique suivie de généalogie. Lyon, chez Perrin, 1865, gr. in-8°.

La famille DE RAPIN, originaire de Valloires en Maurienne, est mentionnée dans la plupart des ouvrages qni énumèrent les célébrités de la Savoie et principalement dans celui de M. J. Philippe ; mais les renseignements qui la concernent sont peu nombreux.

M. Raoul de Cazenove a entrepris le pieux et glorieux devoir de faire connaître d'une manière plus intime et plus développée, non-seulement les faits et

les ouvrages qui ont attiré la renommée sur quelques membres de la famille de Rapin, mais encore la généalogie de cette maison et la postérité par alliances de Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, dont il descend par sa mère.

Pour rendre son étude aussi consciencieuse qu'il la désirait, l'auteur n'a pas craint d'aller chercher dans le pays même qui fut le berceau de ses ancêtres les renseignements qui lui manquaient ou compléter et vérifier ceux qu'il possédait déjà. Chacun, en Maurienne, s'est empressé de communiquer à M de Cazenove les titres, inscriptions, armoiries, en son pouvoir, et celui-ci, délicatesse qui chaque jour devient plus rare, n'a jamais fait usage des communications qui lui ont été adressées sans en indiquer la source. C'est le véritable moyen de se faire ouvrir les bibliothèques et les collections privées.

Nous voudrions pouvoir analyser l'immense compilation de M de Cazenove: mais son étendue (735 pages in-4°) nous en empêche. Nous nous bornerons à extraire des 10 chapitres dont se compose l'ouvrage, la nomenclature des sommaires qui intéressent plus particulièrement les amateurs de notre histoire nationale :

Histoire d'une vallée des Alpes. — Une ville épiscopale (Saint-Jean de Maurienne) au XIXe siècle. — Légende de Sainte-Thècle et traditions de la famille de Rapin. — Les Rapin et les évêques de Maurienne. — Le Corrier Rapin et ses descendants. — Séparation en diverses branches de la famille de Rapin, au XVIe siècle. — Jacques Rapin, protonotaire apostolique, aumônier de Catherine de Médicis. — Antoine de Rapin commande dans Montauban. — Rapin gouverneur de Montpellier. — Philibert de Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé. — *Vengeance de Rapin !* — Rapin et les Pélisson comptent parmi les fondateurs de l'académie de Castres. — Raymond Pélisson, premier président du sénat de Chambéry. — Pélisson, devenu couvertisseur, fait enfermer sa propre sœur, madame de Rapin, trahie par son gendre. — Rapin-Thoyras est rappelé en Angleterre par le roi Guillaume qui lui confie l'éducation du fils de Portland. — Familles du nom de Rapin, etc., etc.

Nous pensons que cette rapide énumération suffira pour démontrer toute la valeur de l'étude historique, due à la plume filiale de M. de Cazenove.

COSTA (J.)— De universali stirpium natura libri duo J. Costai Laudensis, ad Ser. Emm. Sabaudiæ ac Pedemontis. D. et. P. Augustæ Taurinorum, 1578.

CHABAUDIÈRE (CHARLES-MICHEL DE LA). — De antiquitate Sabaudiæ : de laudibus Burgundiæ comitatus. Lugduni 1584.

CORSO (HYPPOLYTE).—La Savoie devant le suffrage universel. Chambéry, imprimerie nationale, 1860, in-12.

DOPPET (le général).— Mémoires politiques et militaires avec des notes et des éclaircissements historiques, Paris. Fain imprimeur, 1824, in-16.

Doppet, né à Chambéry fin mars 1753, est mort à Aix en 1800.

On a de lui : Adresse au Prince de Piémont, imprimé à Grenoble. Etat moral de la Savoie. Le Messager d'Outre-Rhin.

MAISTRE (LE COMTE JOSEPH DE). — Les soirées de Saint-Pétersbourg, ou entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivi d'un traité sur les sacrifices, 7e édition, Lyon, 1854, 2 vol. in-8°.

— Considérations sur la France, 2e éd., revue par l'auteur. Londres mars, 1797, in-8°.

— Du Pape, 2e éd., augmentée et corrigée, Lyon et Paris 1821, 2 vol. in-8°.

MARTIN. — Physiologie des noms propres, par le cousin d'un homme d'esprit, membre futur de plusieurs académies et sociétés savantes. Chambéry, 1849, in-8°.

MENABREA LÉON. — De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen-âge contre les animaux, avec des documents inédits; 1 vol, in-8°, imprimé à Chambéry en 1846, chez Puthod.

— Les Alpes historiques ou Montmélian et les Alpes. Chambéry 1841, chez Puthod gr. in-8° de 835 pages.

ONCIEU (GUILLAUME D').— Guglielmi Onciaci numeralium locorum decus in omni fere scientiarum genere mysticis referta propositionibus. Lugduni, M D. LXXXIV (1584) in-32.

Très-rare et très-curieux, où Guillaume d'Oncieu, président au souverain sénat de Savoie, examine, approfondit avec une vaste érudition les propriétés diverses des nombres et dévoile leurs mystérieux résultats.

— Guglielmi Onciacici supremo Sabaudiæ senatu præsidis amplissimi miles venator, seu militis venatoris et porcaorii ad præsentis vitæ speculum conserta disceptatio. Lugduni MDXCIX (1559) petit in-4°.

L'auteur établit un dialogue entre un chevalier et un gardeur de pourceaux qui discutent des questions de philosophie et d'économie sociale, et ne craignent pas de stigmatiser la législation qui autorisait la torture.

PARADIN (GUILLAUME). — Chroniques de Savoie, Lyon, Jean de Tournes, 1602, 1 vol. in-fol.

Une première édition avait paru en 1552.

PARCHET (l'abbé). — Notre-Dame de Myans, Chambéry, Puthod, 1856.

PERRET (JACQUES). — Des fortifications et artifices, architecture et perspective de Jacques Perret, gentilhomme savoisien (de Chambéry), Paris, 1601, in-folio.

ROSSET (PIERRE). — Le Christus, poëme héroïque, imprimé à Paris, chez Simon Colin, en 1534.

Il y a une 2e édition in-8° de 1543.

—Petri Rossetti poeta loreati Paulus denuo in lucem æditus et emaculatius explicatus à P. H. Sussaneo, Parisiis, apud Nicolaum Buffet, 1537.

In-8° de 108 pages, contenant six livres en vers hexamètres. Ce livre est dédié à Jean Morin, le savant éditeur du texte biblique qui porte son nom.

REGUÉRAZ (BALTHASARD) à son ami Jean-Pierre Turlod, à propos de l'annexion et des annexionistes. Chambéry, Ménard et Cie, 1859, in-8° de 16 pages.

VERNEILH (DE). — Statistique du département du Mont-Blanc, Paris, 1807, in-4°.

E. D.

(*A suivre*)

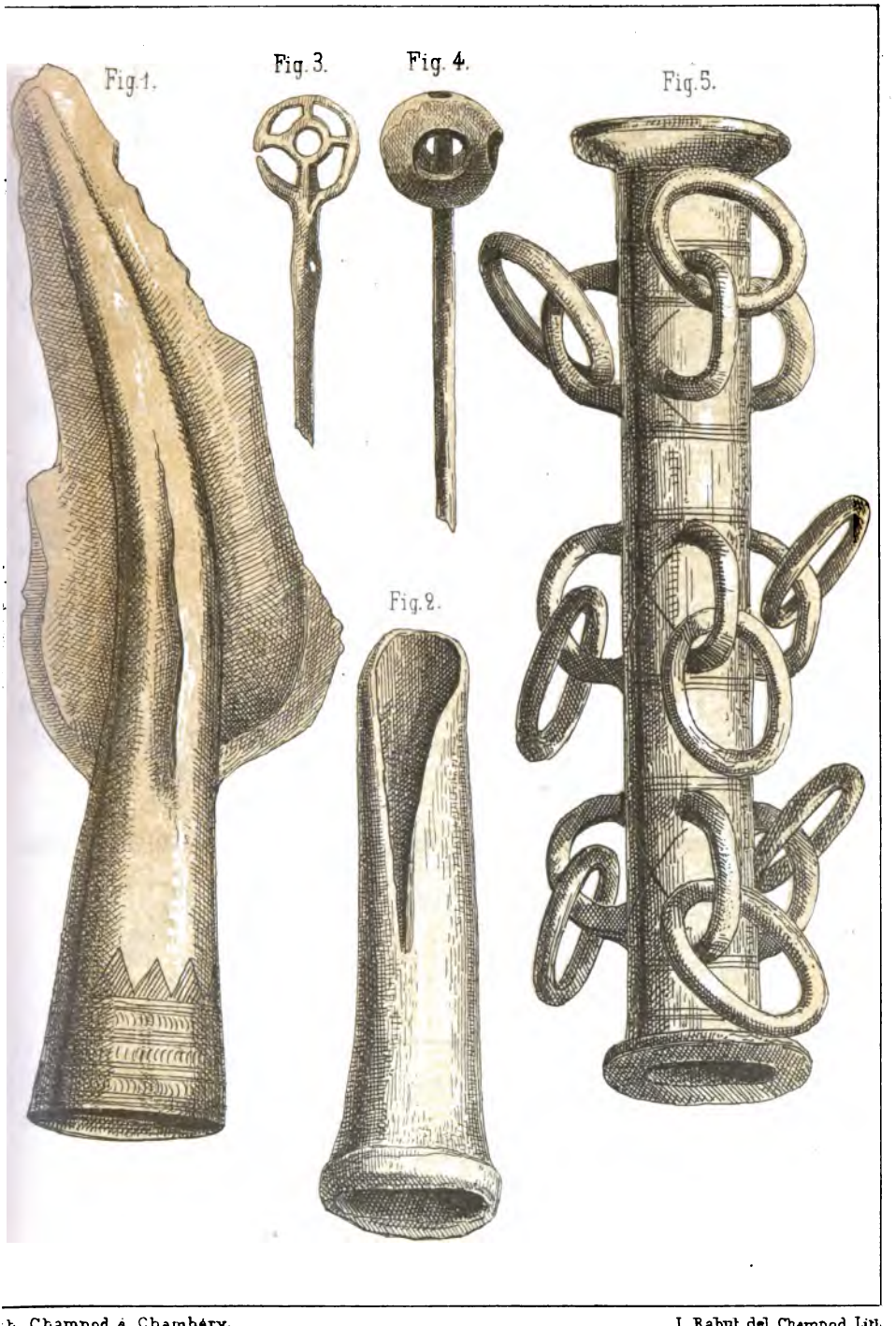

Ch. Champod à Chambéry. L. Rabut del, Champod Lith.

Musée de St Germain : 1.
Musée de Chambéry : 3, 4.
Musée d'Aix-les-Bains : 5.
Collection Colliot : 2.

LA FORTERESSE DE MONTMÉLIAN

I

A quelques kilomètres de Chambéry, le voyageur qui se dirige vers l'Italie aperçoit à sa droite un mamelon isolé et dominant le cours de l'Isère ; un vignoble le couvre de ses pampres, mais pas assez pour cacher entièrement les restes imposants de vieilles murailles. C'est là que s'élevait jadis la célèbre forteresse de Montmélian.

Du haut de ce belvédère devant lequel se déroule la plaine fertile du Grésivaudan, le touriste jouit d'un coup d'œil enchanteur. A sa droite, Chignin et ses tours, le Nivolet, le Mont-du-Chat, et en revenant Myans et son sanctuaire, la coupure du Granier, le château des Marches et le coteau de Francin parsemé de villas cachées sous des touffes de verdure ; à sa gauche, les vignobles si renommés d'Arbin, Cruet, Saint-Jean de la Porte, les ruines de Miolans et les grandes chaînes des Alpes qui aboutissent au Mont-Blanc ; en face, le cours sinueux de l'Isère, une vallée pittoresque entre deux versants assez doux. De quelque côté que le spectateur se tourne, il voit arriver écumante ou s'enfuir avec un long panache de fumée une machine remorquant une file de voitures. C'est la vapeur, c'est le progrès.

Aux temps où nous nous reporterons bientôt, le tableau n'était pas aussi gai. Dans la plaine aucune digue, aucune route carrossable, aucun chemin de fer, mais des marécages, des bancs de sable, des eaux tumultueuses et noires, ou tranquilles et limpides dessinant mille courbes capricieuses. La seule voie viable cotoyait la colline suivant tous les caprices de terrains, tantôt s'enfonçant dans les combes ou ruisseaux, tantot s'élevant sur la crête des mamelons, parfois se faufilant sous la herse des châteaux. Partout le calme et au lieu du cri strident de la vapeur, les gémissements des pauvres habitants. Au loin, on apercevait des sentinelles aux châteaux de Miolans, de Montmayeur, des Marches et de Chignin.

Quelques siècles seulement se sont passés depuis lors, et quelle différence !

Située au point de jonction de deux vallées, Montmélian a toujours eu une grande importance topographique au point de vue de la stratégie. Traversée par l'ancienne grande voie romaine qui d'Aoste menait à Vienne, elle a dû être une station de premier ordre.

Plusieurs écrivains ont prétendu que Montmélian est l'ancienne *Mantala* de la carte Peutinger, et que Boson s'y est fait couronner roi d'Arles et de Provence, dans un concile, en 879. Au XIIe siècle, Montmélian était désigné sous les noms de : *Montmelianum* et *Mons Emilianus*.

Les comtes de Savoie y avaient un château où naquirent Amédée III vers 1180, Amédée IV en 1197 et Thomas II en 1199. Amédée IV, qui y mourut le 24 juin 1253, confirma ses priviléges en 1223, et lui donna un code municipal. En 1272, les seigneurs Bertrand de la Pérouse cédèrent au comte de Savoie les droits et la juridiction qu'ils avaient sur Montmélian, et aussitôt Pierre de Savoie fit augmenter ses fortifications.

Le château de Montmélian fut longtemps la résidence de Philibert Ier, quatrième comte de Savoie, né à Chambéry, en 1464. Sa mère et tutrice Yolande l'y avait conduit pour le soustraire à la violence de ses oncles, ce qui n'empêcha pas ceux-ci de s'emparer par ruse de la personne du jeune duc.

Montmélian a une bien moindre importance aujourd'hui ; simple chef-lieu de canton, cette petite bourgade se livre à la culture de ses vignobles qui produisent un vin renommé. Une fois par semaine, les lundis et les jours de foires, ses rues tortueuses et en pente sont un peu plus animées par la présence des nombreuses personnes accourues à ses marchés toujours largement approvisionnés.

L'ancien château de la Pérouse est converti en cellier, celui des comtes de Savoie a été démoli ainsi que les principaux ouvrages de la forteresse. Le touriste ne verra plus que les restes de la grande muraille au nord de la ville et quelques bastions.

II

SIÉGES DE MONTMÉLIAN.

Sa situation topographique et stratégique dut valoir à cette ville de nombreuses tracasseries de la part des gens de guerre, de fortes charges et contributions militaires ainsi que plusieurs attaques et siéges de son château ou de sa forteresse. Il nous serait impossible de narrer tous les incidents au milieu desquels elle se trouva ; nous allons nous borner à décrire les siéges principaux qu'elle eut à subir.

En 1535, la Savoie était de nouveau envahie par les troupes du roi de France, qui s'emparèrent presque sans coup férir de la forteresse de Montmélian, grâce à la lâcheté d'un gouverneur napolitain qui rendit la place après la première sommation. Henri II fit augmenter la fortification de la ville et du château pour pourvoir résister à l'invasion espagnole, et il y mit une nombreuse garnison. A la suite de la bataille de Saint-Quentin, Emmanuel-Philibert qui à son tour avait appris aux Français que la bravoure ne leur était pas exclusivement échue en partage, recouvra avec ses Etats deçà les monts, la forteresse de Montmélian.

Une grande révolution venait de se produire dans l'art des fortifications, par suite de la découverte de la poudre. Il s'agissait d'établir des ouvrages à l'abri des bombes et des boulets. Le duc de Savoie s'entoura des plus habiles ingénieurs, et avec leur concours, il put en peu de temps relever ou construire de nombreuses places fortes. Montmélian redevint bientôt le boulevard de la Savoie, comme Bourg celui de la Bresse. La manière dont on faisait la guerre en ce temps-là donnait de l'importance aux forteresses qui avaient surtout pour but d'arrêter l'ennemi et de lui faire perdre beaucoup de temps.

Emmanuel-Philibert fit donc fortifier à la moderne, en 1678, le château de Montmélian, principalement du côté de la ville. Comme nous avons pu nous procurer le plan et la perspective de cette ancienne forteresse et que nous l'avons joint à cette livraison, nous allons en donner brièvement l'explication à nos bienveillants lecteurs.

Du côté de la ville, le château était bien moins fortifié et il était possible de l'attaquer par la tranchée. Il y fit construire cinq bastions

irréguliers, des tenailles, des demi-bastions : de cette manière aucune partie du rocher qui ne fut protégée. De larges et profonds fossés taillés dans le roc vif présentaient deux enceintes fortifiées dont il fallait se rendre maître pour parvenir au donjon. Celui-ci placé au centre de la forteresse et composé de vieilles tours, dominait l'ensemble des fortifications. Une vaste esplanade existant tout autour, bien que laissant le soldat à découvert, permettait de se porter plus facilement d'un point sur un autre.

Deux ans à peine après que le traité de Vervins eut été signé, la Savoie se vit de nouveau envahie par les impitoyables troupes du roi de France. Charles-Emmanuel n'avait pas voulu céder la Bresse, les vallées de Barcelonnette, de Sture, de la Pérouse, la ville de Pignerol et son territoire en échange du simple marquisat de Saluces; Charles IV résolut de les avoir par la force, et il ne se gêna point pour laisser pressentir au duc de Savoie ses hostiles dispositions à son égard.

Le baron de Rosny, depuis duc de Sully, en faisant visiter à Charles-Emmanuel les ateliers de l'artillerie et la fonderie de canons eut l'audace de répondre au duc qui lui demandait pourquoi tous ces préparatifs en temps de paix, que c'était *pour prendre Montmélian.*

Le château de Montmélian passait en 1600 pour une place imprenable, et Henry IV l'appelait : *une merveilleusement forte place et la meilleure qu'il vit jamais;* il la considérait comme plus difficile à prendre que Charbonnières dont il venait de s'emparer après un siége opiniâtre.

« Sully, alors grand maître de l'artillerie de France, à qui tout paraissait possible, dit Grillet, ayant examiné attentivement ce fort, proposa son plan d'attaque, fit résoudre le siége, malgré que la saison était très-avancée et que les généraux y formassent de grandes oppositions; il fit conduire avec des peines incroyables six pièces de canon sur la montagne qui domine la forteresse, au nord-ouest, et établit sa batterie sur un plateau qui est au-dessus du vignoble des Calloudes. Henri IV, étonné de ce succès, s'y transporta avec ses généraux pour examiner la batterie et la situation intérieure de la place que l'on découvrait depuis cette hauteur : mais à peine leurs panaches les eurent-ils fait découvrir par la garnison, qu'une décharge de la grosse artillerie du fort les couvrit de terre et d'une grêle de cailloux. Le roi, au premier moment de surprise, fit le signe de la croix.

« La batterie française, continue Grillet, bien servie et bien dirigée, ébranle le comte Brandis, qui commandait alors dans le fort et lui fit saisir avec empressement la première ouverture d'une capitulation à laquelle donnèrent lieu les imprudences de sa femme, Madame Brandis s'amusant à faire des colifichets de verre qu'elle savait ouvrer avec le chalumeau des émailleurs, envoya des pendants d'oreilles et quelques colliers de sa façon à Madame de Sully qui avait accompagné son mari à l'armée. Celle-ci par courtoisie accepta le présent et renvoya par reconnaissance à Madame la gouvernante douze perdrix, etc.»

Tant est-il que de ces prévenances réciproques, en dériva la capitulation de *l'imprenable* forteresse sans qu'elle eût souffert le moindre dommage dans ses défenses.

« Les Français y entrèrent le 9 novembre 1600. Ils y trouvèrent 36 pièces de canon, 20,000 gargouses, des provisions de bouche et des approvisionnements de toutes espèces, tellement que le maréchal de Biron, après les avoir vues, convint que la place aurait été imprenable si le gouverneur eût voulu faire son devoir. Sully lui-même confessa au roi : *qu'on n'aurait pu l'obliger à capituler qu'avec soixante canons et la battant en furie et de toute part.* »

Ce Bazaine de l'époque, que la Savoie fort heureusement n'avait pas vu naître, s'enfuit méprisé de tous. De sa lâcheté, il en résulta comme celle du maréchal de France, qui a livré Metz la pucelle avec 150,000 hommes ne demandant qu'à combattre. En 1870, l'Alsace et la Lorraine sont le fruit de cette trahison ; en 1601, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex furent cédés et définitivement incorporés à la France.

Mais les Bazaine sont rares, et Montmélian va prouver bientôt que son rocher est imprenable si ses défenseurs le veulent.

En 1630, dix mille Français, conduits par les maréchaux de Créqui, de Châtillon, de Bassompierre envahissent de nouveau la Savoie sans défense. Chambéry leur ouvre ses portes, Louis XIII arrive à Conflans et le prince Thomas de Savoie se replie sur Moûtiers.

Le roi essaya de forcer la citadelle de Montmélian que son père avait prise en 1600 : mais le gouverneur n'était plus un Bazaine, un marquis de Brandis. « La défense en avait été confiée au comte de Santenà, Chaffaé ou Jaffré Bens de Cavours, qui soutint avec bravoure le siége le plus meurtrier et le plus obstiné. Après *treize mois* d'efforts inutiles, l'armée française se retira ; la paix était signée. »

Montmélian, devait néanmoins succomber une troisième et dernière fois; mais avec éclat pourtant et avec tous les honneurs de la guerre. Nous laissons la parole à l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Journal de la campagne de Piémont en* 1691 *et du siége de Montmélian, par Moreau de Brasey, Paris* 1642.

« Après que M. de Catinat eut mis Suse entièrement hors de toute insulte, en y laissant un corps considérable d'infanterie, aussi bien qu'à Pignerol, il partit de Suse et se rendit à Montmélian, où il choisit son quartier à Torméry (1), distant d'un petit quart de lieüe de la ville. Il pourvut d'abord à tout ce qui était nécessaire pour l'ouverture de la tranchée, et il fut lui-même reconnaître avec le sieur Laparat, chef des ingénieurs, par quel endroit il entamerait la tranchée; il ne balança point à se déterminer pour l'attaque du costé de la ville, comme l'endroit le moins fort.

« Il est à propos avant de parler de l'état de ce siége si glorieux pour notre général, de faire connaître la situation de cette place redoutable. Le château de Montmélian est bâti sur un roc vif, qui est dans l'embouchure de la vallée; sa situation fort élevée ne lui donne aucun endroit qui le commande (2); en venant de Chambéri, la montagne de la Thuille est à gauche, et la rivière de l'Isère est à droite; la place est beaucoup plus longue que large; les ouvrages en sont irréguliers. Il y a deux bas-forts aux deux extrémités, l'un du costé de la montagne de la Thuille, et l'autre du costé de l'Isère; les ouvrages de ces bas-forts ne sont autre chose que des espèces de queües d'irondes (3), des redans et des demi-lunes qui embrassent les deux extrémités du château par amphithéâtre. Le corps de la place est gardé par une demi-lune à la teste du pont, du costé de la ville qui couvre la porte, et par cinq bastions dont il n'y en a que deux réguliers; ces cinq bastions portent les noms de l'Isère, de Francin, de la Douca, des Grenoüilles et de Beauvoisin : ce dernier est celui par lequel on

(1) Thorméry, Thoméry, se trouve en effet à un quart d'heure de Montmélian, sur la route de Chambéry à droite. Ce mas de la commune de Chignin produit un vin renommé.

(2) Et la montagne de la Thuille qui la surplombe?

(3) Queues d'hirondelles.

s'est rendu maistre de la citadelle. Le corps de la place était commandé par un donjon fort élevé et presque inaccessible.

« Il y avait du costé de la ville un fossé de trente-deux à trente-trois pieds (1) de hauteur qui aboutissait d'une part au bas-fort en allant vers la Thuille, et venant se rendre au grand fossé du pont. Il y avait devers l'Isère trois espèces de fossés à passer pour arriver au bas-fort de la place. Le marquis de Bagniasco y commandait en chef; la garnison était d'environ de six à sept cents hommes, partie Piémontais partie Savoyards. Ils avaient une très-belle et bonne artillerie, beaucoup de munitions de guerre et de bouche, et ne manquaient de rien.

« Voici l'estat de la place quand M. de Catinat y arriva. Le 14 novembre (2) nos troupes furent cantonnées autour de la place, et toutes arrivées pour le 15. D'abord on travailla à quelques batteries pour démonter celle des assiégés. Notre artillerie arriva lentement à cause de la difficulté qu'il y avait à remonter la rivière d'Isère qui se trouvait fort basse; cependant on continua de travailler sans relâche aux batteries. Dix-huit bataillons composaient l'armée campée devant Montmélian, et formaient six brigades que commandaient MM. le duc de la Ferté, de Famechon, de Genlis, de Renal, de Clérambault et de Thoüy. On montait la tranchée par rang de régiment, et on fournissait les travailleurs par brigade. Il montait par jour un maréchal de camp, un brigadier, six ingénieurs et deux cents hommes, y compris les grenadiers de chacun des trois régiments qui étaient commandés avec leur état-major.

« La tranchée fut ouverte à quatre heures du soir par le régiment de Navarre, MM. de la Hoguette et de la Ferté étaient du jour. On se servit de la tranchée de la ville pour y arriver. Environ huit cents travailleurs furent employés à cet ouvrage, qu'ils avancèrent jusqu'assez près d'une tenaille des chasteaux. Le grand feu des assiégés ne nous tua que trois soldats et en blessa douze, avec un lieutenant et deux sergents. M. de Catinat détermina deux attaques, une du costé de la ville qui allait droit au bastion de Beauvoisin, et ce fut

(1) On en voit encore les murs d'escarpement au-dessus des carrières.
(2) 1691.

la grande, et l'autre du costé de Chambéri, qui fut appelée celle de Francin.

« La nuit du 18 au 19 novembre fut occupée à faire une ligne de communication passant sous la tenaille du chasteau, au pied de laquelle est un petit fort, d'où les ennemis firent un feu continuel sur nos travailleurs, et en tuèrent ou en blessèrent environ cent. Les jours suivants jusqu'au 25, on travailla toujours à avancer la tranchée et aux lignes de communication, comme aussi à dresser les batteries ; ce qui nous coûta la perte de beaucoup de soldats et de quelques officiers.

« Le 25 nous eûmes presque toute notre artillerie en batterie. Il y en avait cinq de canons et deux de mortiers, la première de six pièces était nommée la batterie de Henri IV, parce que ce monarque avait dressé la sienne au même endroit lorsqu'il attaqua Montmélian. Elle était placée à mi-coste de la montagne de la Thuile, d'où l'on voyait tout ce qui se passait dans le bas-fort de ce costé, et même dans la place, la seconde des deux pièces était nommée celle de Louis XIII, par la même raison, et était placée sur une hauteur près de la Pérouse (1), pour battre à revers la place et les bas-forts. On établit la troisième qui était la Royale, de six pièces, à l'entrée de la communication du costé de la porte de la ville, nommée la Porte de Chambéri. Plus, il y eut la batterie de la ville de trois pièces, et celle de Francin de quatre pièces. Les deux batteries de bombes posées, l'une dans le milieu de la communication, et l'autre dans une place d'armes à la grande attaque, furent aussi en état d'inquiéter les assiégés qui ne se servaient déjà presque plus de leur artillerie, laquelle avait été en partie démontée.

« Les défenses des bas-forts du corps de la place étaient entièrement ruinées. Les assiégés faisaient un feu extraordinaire de mousqueterie toutes les nuits, et nos travailleurs y laissaient toujours quelques-uns des leurs.

« Le 16, la tranchée fut relevée par MM. de Saint-Sylvestre et de Genlis, et elle se trouva poussée la nuit suivante jusqu'à environ douze toises du fossé de la place.

---

(1) Le château de la Pérouse, propriété de MM. Tardy et Guillermin, se dresse encore aujourd'hui au-dessus de la gare de Montmélian.

Lith. Champod à Chambery.

Champod Lith.

LA VILLE ET LA CITADELLE DE MONTMÉLIAN en 1600

« Le 27, on avança beaucoup les travaux. Un coup de canon tua M. de Lenié, aide de camp de M. de Saint-Sylvestre, et tout proche de lui, M. Lucas, capitaine des canonniers, fut blessé dangereusement d'un autre coup qui avait donné dans une autre batterie.

« Le marquis d'Antin reçut une blessure à la tête d'un éclat de pierre. La nuit du 28 au 29 on fit une ligne de communication du costé de la ville. La suivante on commença à faire tirer les bombes de la première batterie. Le 1er décembre on établit une batterie de quatre pièces de canon contre le bastion de Beauvoisin, qui était le plus faible endroit de la place, où il y eut peu des nôtres de blessés.

« Les travaux s'étant ainsi trouvés fort avancés, le 2 décembre toute notre artillerie au nombre de trente-quatre pièces de canon, fut en état de servir avec avantage. Le quatrième jour de la fête de Sainte-Barbe, nos canonniers firent connaître aux ennemis la vénération qu'ils avaient pour leur fête, on ne cessa depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit de tirer de toutes les batteries. Les mortiers firent leur jeu comme le reste de l'artillerie, et tout fut servi avec succès. Le 5, on tira peu et le sixième jour de Saint-Nicolas, elle redoubla avec fureur pour honorer la fête de notre général. Ces deux jours furent les seuls où il ne prescrivit point la quantité des coups que les pièces devaient tirer, laissant aux commissaires commandant les batteries la liberté de tirer autant qu'ils voudraient ; aussi ces deux jours endommagèrent considérablement la place. Le bastion de Beauvoisin fut ruiné jusqu'au cordon, au costé de la face droite en le regardant de la ville. Le 7, les mineurs se trouvérent à la muraille du fossé et s'y attachèrent pour la renverser dans le fossé et le combler de manière que l'on en pût faire la descente avec plus de facilité. On travailla jusqu'au 12 à perfectionner la mine et la mettre en état de faire l'effet que l'on en attendait. On fit des parallèles au fossé de chaque costé de la mine, pour y poser des fusiliers qui feraient feu pendant que les troupes destinées pour le logement du fossé exécuteraient ce qui leur serait ordonné.

« Le 12, M. de Catinat ordonna à M. de Cray, général de l'artillerie, de faire tirer depuis le midi jusqu'à la nuit cinquante volées par pièces.

« Le régiment de la Sarre et celui de Brienne Irlandais, montèrent la tranchée à la grande attaque, sous les ordres de M. de Saint-Syl-

vestre, maréchal de camp, et de M. de Thoüy, brigadier. Le régiment de Foix monta à l'attaque de Francin. Le 13, quatre cents travailleurs furent commandés dès la pointe du jour pour porter les gabions, les ballots de laine et les sacs à terre le plus près du fossé qu'il se pourrait, afin de les trouver plus à portée pour s'en servir : ce qu'ayant exécuté, ils restèrent à la teste de la tranchée pour faire le logement du fossé. Nos batteries ne tirèrent d'abord que très-peu, et avaient ordre aussitôt que la mine aurait fait son effet de tirer sans discontinuer. A trois heures après midi du même jour, la mine fit tout ce que l'on pouvait espérer. M. de Laparat sortit de la tranchée avec les travailleurs et les officiers qui les commandaient. Chacun portait ou des ballots de laine ou des gabions pour faire le logement. M. de Saint-Bonnet, capitaine des grenadiers de la Sarre, suivi de quinze grenadiers de sa compagnie qui étaient sur le bord du fossé, pour faire feu sur ceux qui se présenteraient pour empêcher le logement, descendit dans le fossé, et se jetant sur la gauche avança jusqu'à la fontaine, où il trouva cinq ou six soldats qui venaient à l'eau : deux furent amenés à M. de Catinat qui était hors de la tranchée, les autres furent assommés par les grenadiers (1).

« La mine en traversant la muraille avait excité une poudre (2) d'une épaisseur si forte que les ennemis n'avaient encore pu comprendre quel était notre travail; ils furent plus d'un quart d'heure sans se montrer et sans se reconnaître ; mais voyant qu'on les approchait et qu'on se logeait dans le fossé, ils firent alors un feu de mousqueterie et de grenades extraordinaire. On travaillait à force à perfectionner le logement, pendant que les détachements qui gardaient la tranchée ne cessaient de tirer pour éloigner le feu de l'ennemi.

« MM. de Catinat, de la Hoguette, de Saint-Sylvestre et de Thoüy ne quittèrent point la teste de la tranchée et furent presque pendant toute l'action à l'embouchure de la mine. Le marquis de Bracq, mon colonel, fut tué en faisant tirer les personnes qui étaient auprès de lui ; la compagnie des grenadiers de son régiment tint toujours ferme,

---

(1) Les Français de ce temps-là ne pourraient rien reprocher aux Prussiens de 1870 et 1871.

(2) *Sic*. Pour une poutre.

ainsi que les travailleurs qui avançaient le logement. M. Percy, major du même régiment, fut blessé d'un éclat de grenade qui lui brisa l'os de la mâchoire droite. M. du Mesnil, capitaine dans la couronne, fut légèrement blessé. M. Canié, lieutenant dans le même régiment, eut la jambe emportée d'un éclat de bombe ; on ne perdit pas quinze soldats dans cette occasion. Les ennemis ne discontinuèrent point pendant plus de trois heures à faire un feu terrible, et malgré toute la vigueur avec laquelle ils voulurent interrompre le logement, il fut néanmoins achevé.

« La nuit du 13 au 14, les ennemis ne cessèrent de tirer ; les travailleurs essuyèrent tout le feu. Le 14 on prépara tout ce qui était nécessaire pour loger le mineur au bastion et pour faire un épaulement dans le fossé à la faveur d'une batterie de deux pièces qui étaient posées dans un flanc bas du costé du bas-fort de la Thuille, La nuit, on porta les madriers à la teste de la tranchée, et le 15 décembre à sept heures du midi, M. de Laparat fut lui-même les faire poser à la face droite du bastion, à quatre toises de l'angle : les sappeurs armés de leur cuirasse et de leur casque portèrent les madriers. Les ennemis firent un feu extraordinaire de sacs à poudre et de barils composés de grenades, se servirent de pierres et de tout ce qui pouvait détourner le mineur.

« La compagnie du régiment de Bourbon qui faisait feu sur les ennemis qui paraissaient, fut fort incommodée du leur. M. de Milliancour, capitaine de cette compagnie, fut blessé à la teste de trois coups. Son lieutenant, son sous-lieutenant et un sergent furent tués ou blessés au travail. M. de Saint-Sylvestre allant faire attacher le mineur qui fut logé à dix heures du matin, pensa être tué d'une grosse pierre. M. de Catinat qui avait voulu lui-même visiter le trou de la mine, nous alarma par le danger qu'il courut ; car une grenade creva près de son visage, dont heureusement il ne fut point blessé.

« La nuit du 15 au 16, les ennemis redoublèrent leur feu, de manière qu'ils délogèrent le mineur sans qu'on pût le soutenir ; il y eût un homme de tué et deux de brûlés.

« Le 16, à la pointe du jour, le sieur de Laparat fut rétablir le mineur dans le même endroit et le mit à couvert. Les ennemis depuis ne purent l'empêcher de travailler à la mine ; on perfectionna l'épaulement du fossé par quantité de ballots de laine et de sacs à terre.

« Depuis le 16 jusqu'au 19 il n'y eut rien de remarquable. Les ennemis faisaient toutes les nuits un feu continuel de sacs à poudre et de grenades. La nuit du 18 au 19, nos travailleurs portèrent beaucoup de sacs à terre à l'épaulement du fossé ; ce qui fit croire aux ennemis que c'était de la poudre pour charger la mine; ils en avaient fait une dans le même bastion, qu'ils chargèrent aussi.

« Le 19 se passa tranquillement de leur part; la nuit du 19 au 20, une de nos grosses bombes tomba sur le saucisson de la mine des ennemis et y mit le feu : on entendit un grand bruit et un éboulement de terre et de pierres extraordinaire. M. Dargelot, capitaine des grenadiers de Languedoc, qui était avec la compagnie dans les parallèles sur le bord du fossé pour faire feu sur les ennemis, détacha deux grenadiers pour aller découvrir ce que c'était que ce bruit : ces grenadiers y furent et trouvèrent que le bastion était éboulé du costé de la face gauche. Ils voulurent essayer d'y monter, mais ils ne purent atteindre que le milieu et retournèrent rendre compte de ce qu'ils avaient vu à M. Dargelot, qui en fit avertir aussitôt le duc de la Ferté, brigadier, commandant la tranchée. Un ingénieur fut avec les mêmes soldats observer ce qui était arrivé, et ils ne purent aussi monter jusqu'au haut du bastion.

« M. Catinat sur l'avis qu'il reçut de ce bastion renversé, vint à la pointe du jour du 20, pour reconnaître lui-même ce que l'on n'avait pu bien remarquer pendant la nuit. Le bastion se trouva ouvert du costé de la face gauche, et l'angle même était détaché du corps du bastion. Il fit avancer les régiments de Limosin et de la couronne, jusqu'à la queüe de la tranchée pour intimider les ennemis, et ils y restèrent tout le jour.

« La nuit du 20 au 21, deux compagnies de grenadiers se rendirent maistres du bastion et s'y logèrent sans perte.

« Ce coup avait alarmé les assiégés qui voyaient leur place ouverte de ce costé, et le 21 à la pointe du jour M. de Catinat avec le sieur Laparat fut reconnaître où l'on pourrait loger le mineur au donjon. M. de Laparat fut en cette occasion blessé d'un coup au-dessus de l'œil. A onze heures les ennemis battirent la chamade, et le marquis de Bagnasco envoya le marquis de Chamousset pour régler les articles de la capitulation, et les otages furent envoyés de part et d'autre. Il faut avouer que le gouvernement s'est distingué dans ce siége,

qu'il a porté son feu partout où nous avions porté le nôtre, et qu'il n'a rien négligé pour éloigner la prise de cette place, quoiqu'il y eut peu de troupes, sans expérience et sans discipline : la plupart n'étaient que des paysans ramassés dans la Savoie, et les autres étaient des soldats qui n'avaient vu que le siége de la ville et quelques faibles rencontres. Mais combien ne doit-on pas admirer la vigilance et la conduite de notre général, qui l'on peut dire avait tout ensemble les fonctions d'ingénieur, de capitaine et de soldat, sans cesse présent à tout, toujours dans la tranchée et y passant les nuits, et reconnaissant tout par lui-même.

« Sur le bruit qui courut de la marche des ennemis pour secourir la place, ce général fit avancer des troupes à toutes les gorges des vallées pour leur en disputer le passage. Il est vrai que l'infanterie des ennemis avait pris la route par la vallée d'Aoste, mais leur marche fut lente et inutile.

« Les articles de la capitulation furent que la garnison devait sortir par la brêche tambour battant, mêche allumée, drapeau déployé, balle en bouche.

« On devait leur remettre à Rivol (1) trois pièces de canon aux armes de Son Altesse, parce qu'il eut été difficile d'en tirer de Montmélian et de les conduire sur les montagnes, et l'on s'obligea de leur fournir escorte jusqu'à Veillane (2).

« Il fut permis à tous les habitants de la vallée et du pays de reprendre tout ce qu'ils avaient mis en dépôt dans la place.

« M. de Catinat se chargea volontairement de donner une escorte à l'équipage de M. de Bagnasco pour le conduire en sûreté.

« Le 22 décembre, le bataillon de Navarre occupa les portes et entra dans le château, dont nous avions une porte dès le 21.

« Le 23, la garnison sortit de la place à dix heures du matin, au nombre de 200 hommes fort délabrés qui restaient de 600 ; elle fut coucher à Aiguebelle.

« Tous les officiers savoyards qui étaient dans la place, à la réserve du marquis de Chamousset, restèrent dans le pays, dont les plus con-

---

(1) Rivoli (Italie).

(2) Veillane, Avigliano, à deux lieues après Suse.

sidérables furent M. le baron d'Aiguebelles, Navette, Thuset et autres. Ils avouèrent que notre artillerie les avait fort incommodés : mais que deux perrières qui sans cesse leur lançaient des pierres, les avaient le plus intrigués.

« Les assiégés ne manquaient de rien dans la place, où l'on a trouvés 300 milliers de poudre, 500 sacs de grains, quantité de lard et de jambons, du bois, de l'eau et toutes sortes de munitions.

« C'est ainsi que Montmélian fut soumis au pouvoir du roy, qui en reçut la nouvelle le 25 par le chevalier de Carmaing, aide de camp de M. de Catinat. Le bataillon de Navarre sortit de la citadelle où l'on mit six compagnies du régiment royal, trois de Bourbon et trois de Bigorre. M. de Catinat la visita et donna ses ordres pour en réparer les brêches, jamais place de guerre n'ayant été attaquée ni battue avec plus de vigueur. M. du Verdier, lieutenant-colonel au régiment de Foix, fut nommé pour y commander jusqu'à ce que Sa Majesté en eût ordonné. Les troupes eurent ordre de se rendre dans leurs quartiers. Comme le régiment de la Sarre eut ordre d'aller à Dôle en Franche-Comté ; il partit le 2 janvier 1692, et arriva le 16 à Dôle, où il était attendu par M. le comte de Vaudrey, à qui Sa Majesté avait donné ce régiment avec 1,500 livres de pension pour récompense des belles actions qu'il avait faites à Cony.

« Les avantages de cette campagne, heureusement commencée par la réduction de Nice, qui nous donne une nouvelle entrée dans le Piémont, et terminée par la prise de Montmélian qui nous assure la conquête entière de la Savoie, ne donneront peut-être pas lieu à un troisième journal. Quoiqu'il en soit, on aura recours tôt ou tard à la clémence du monarque qui sait toujours vaincre quand on veut la guerre, et accorder la paix quand on la demande. »

Ainsi se termine le récit de l'historien panégyriste des hauts faits du maréchal de Catinat.

Bloquée depuis dix-huit mois et manquant de vivres quoi qu'en dise l'écrivain français, la forteresse de Montmélian capitula avec les honneurs de la guerre. *Tout fut perdu fors l'honneur.* Au printemps de 1706 on démantela ce boulevard de la Savoie. Espérons que de long temps encore il ne sera pas relevé.

E. D.

HABITANTS DE LA SAVOIE ! (1)

Peuple connu dans l'Europe par ses sentiments de fidélité et de dévouement à ses Princes, le moment de se montrer est arrivé ; sous les auspices des Hautes Puissances alliées, les Nations recouvrent leur indépendance et reprennent leurs lois ; rendues après quelques efforts, à leurs gouvernements et à leurs usages, elles retrouvent le calme et reconnaissent une Patrie.

Rappellez-vous la législation sage et paternelle de l'ancienne Maison de Savoie, comparez-la avec les vingt-deux années de malheurs qui viennent de s'écouler et jugez ! ! !

Le retour de vos Princes est prochain ; montrez-vous dignes de l'attachement qu'ils eurent toujours pour leur ancien héritage, et faites voir à l'Europe entière, que rien n'a pu déraciner de vos cœurs les sentiments que huit siècles de bienfaits y ont gravés ; alors le Roi de Sardaigne reconnaîtra son ancienne Savoie, le digne berceau de son Auguste Maison.

L'ordre et la tranquillité seront strictement maintenus dans la Savoie ; toutes les propriétés, sans exception, seront respectées ; et celui qui osera troubler l'ordre, sera sévèrement puni.

Savoyards, un heureux avenir est entre vos mains ; que ceux qui veulent servir la cause de leur ancien Souverain viennent augmenter le nombre des Troupes de S. M. le Roi de Sardaigne, qui entreront incessamment à Chambéry.

Donné à mon Quartier-Général, à Chambéry, le 2 avril 1814.

Le Général, BUBNA.

---

(1) Document inédit pour servir à l'histoire de la Savoie.

LA GORGE DU FIER

Tu reviens, dis-tu, de l'enfer !
Cercles maudits, sanglots de l'onde,
Voix du chaos, vestige amer,
Pics où n'atteindrait pas la fronde,

Gouffres où se perdrait la sonde,
Transes de l'âme et de la chair,
Telle est, dans sa hideur profonde,
La sinistre gorge du Fier.

J'ai vu mieux que ces épouvantes !
Un jour que des choses vivantes
Mon esprit s'était affranchi,

J'ai traversé l'horreur sublime
De mon cœur, lamentable abîme,
Et mes cheveux en ont blanchi.

JOSÉPHIN SOULARY.

(Derniers Sonnets.)

BIOGRAPHIE

FÉLIX BELLY

A TRAVERS L'AMÉRIQUE CENTRALE

LE NICARAGUA ET LE CANAL INTEROCÉANIQUE

I

Dès les temps les plus reculés, les navigateurs ont dirigé la proue de leurs navires vers l'Orient, vers le pays du soleil, vers cette terre mystérieuse, berceau des races humaines, source inépuisable de richesses, bien faite pour attirer à elle les esprits d'élite. Les Egyptiens, les Arabes, et plus tard les hardis fils de Venise, l'Espagne et le Portugal, et aujourd'hui les Anglais, ont cherché et cherchent encore à pénétrer dans ces contrées favorisées qui produisent en abondance la soie, les diamants et les parfums.

Christophe Collomb, en découvrant l'Amérique, avait donné une grande impulsion au courant des émigrants vers l'Asie. Mais il restait à découvrir un passage plus court pour arriver dans les eaux du Grand-Océan, parsemées d'îles opulentes remplies d'or, d'épices et de pierres précieuses. Charles-Quint encouragea beaucoup la recherche du détroit qui devait à la fois servir de lien à ses possessions d'outre-mer et raccourcir de deux tiers la route de Cadix aux Indes.

Fernand Cortez crut avoir trouvé ce détroit au fond du golfe de Guasacualco, Tehuantepec aurait été le point de jonction. Il présenta donc ce projet de coupure à la cour de Madrid, en 1520, trente-six ans seulement après la découverte de l'Amérique.

Cette tentative de percement d'un océan à l'autre échoua contre la rapacité de la monarchie espagnole, jalouse des autres peuples, et dont la politique constante fut de leur défendre l'approche de sa riche conquête. Aussi, bien loin de favoriser la création d'un détroit ou passage à travers son territoire, elle fit même tout pour détourner l'attention publique de ce gigantesque et bienfaisant projet.

Cependant la tradition primitive s'était conservée vivace, et bientôt on remit la question à l'étude. Trois tracés furent présentés.

L'un était la répétition de celui de Cortez : il s'agissait de relier le golfe de Tehuantepec avec celui de Guasacualco, non loin de Vera-Cruz.

L'autre consistait à mettre le grand lac de Nicaragua en communication avec la mer des Antilles d'une part et le golfe de Fonseca dans le grand Océan Atlantique, d'autre part.

Le troisième était de percer l'isthme de Panama.

En 1780, l'Angleterre qui depuis longtemps convoitait ce riche pays, résolut de profiter de l'impuissance de l'Espagne et de relier les deux mers. Elle envoya une escadrille sous les ordres d'un jeune officier, qui fut depuis le héros de Trafalgar : mais cette expédition échoua grâce à la vigoureuse résistance des insulaires.

Cette tentative réveilla la cour de Madrid et l'engagea à ne pas laisser sa rivale profiter des heureux résultats du travail que celle-ci voulait entreprendre. Une foule de projets ne tardèrent pas à se produire : mais ce serait dépasser le but que nous voulons atteindre que de les relater tous. Nous avons hâte d'arriver à celui pour la réalisation duquel l'un de nos compatriotes a employé vingt ans de sa vie et des sommes considérables.

II

M. Félix Belly est né à Chambéry vers l'an 1814. Après des études brillantes au collége des jésuites de cette ville et au séminaire de Saint-Louis du Mont, où son cousin Mgr Vibert, évêque de Maurienne, espérait le voir entrer dans les ordres sacrés, M. Belly fut pendant quelque temps précepteur des enfants de M. le marquis Costa de Beauregard, puis il partit pour Paris.

La *Revue des Deux-Mondes* ouvrit bientôt ses colonnes à l'intelligent enfant de la Savoie, qui dès lors fut accueilli comme il le méritait par la presse et par les hommes éminents de la capitale.

Longtemps il collabora au *Pays*, à la *Revue contemporaine* et dans diverses publications simplement littéraires.

Il fut lié d'amitié avec le célèbre de Humboldt qui, comme lui, a beaucoup travaillé pour faire communiquer les deux océans.

En 1858, il s'embarqua pour l'Amérique, résolu de mener à bonne

fin l'œuvre ébauchée par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, depuis empereur des Français, et qui, bien à tort, l'avait abandonnée pour se faire proclamer président de la République française. Le terrible problème que l'enthousiasme de Humboldt et la puissance d'un roi (Guillaume de Hanovre) n'avaient pu expliquer, notre courageux compatriote allait l'aborder hardiment.

Le premier en France, il signale la nécessité d'effectuer parallèlement les deux coupures de l'isthme de Suez et de celui de Nicaragua. Il reçut les félicitations les plus chaleureuses de MM. Enfantin et Arlès-Dufour, deux hommes bien compétents en pareille matière.

Seul, sans appui officiel, sans ressources pécuniaires, il s'embarqua le 17 février 1858 pour Greytown, sans autre patronage que celui de la *Société d'économie politique* dont il fait encore partie et qui lui donna une lettre de recommandation, signée : Hippolyte Passy (de l'Institut), Joseph Garnier, Ch. Dunoyer (de l'Institut) et Michel Chevalier (de l'Institut).

Le 14 mars il abordait Greytown, ville de de 4 ou 500 âmes, bâtie en bois à l'embouchure du San Juan. A son arrivée, M. Belly fut tout étonné de savoir que sa renommée l'y avait précédé, non-seulement comme écrivain ayant vigoureusement défendu la liberté des petites républiques américaines, mais comme ayant une mission officielle du gouvernement français. Cette dernière idée que l'on se faisait du rôle de notre compatriote avait pris naissance dans cette supposition que, après les triomphes récents de la Crimée, la France et l'Angleterre avaient continué leur alliance pour le règlement des affaires de l'Amérique centrale.

M. Belly n'eut pas de peine à détruire cette supposition en se présentant simplement comme un émigrant ordinaire, mais il se garda bien de laisser deviner ses projets, car un traité était à la veille de se signer pour la concession du percement de l'itshme de Panama avec la compagnie Cass-jrizarri.

Il se hâta, au contraire, de se procurer de hautes protections, et sa réputation d'écrivain défenseur des Etats Centre-Américains lui fut d'un grand secours. Mora, président de la république de Costa-Rica, envoya une escorte à sa rencontre et lui fit faire la réception la plus distinguée à Ajaluela.

A son arrivée, annoncée comme un événement heureux pour le

pays, cette ville était toute pavoisée de drapeaux costa-riciens mêlés à quelques drapeaux français confectionnés à la hâte : la population était en fête. Reçu par le gouverneur, par le conseil de la ville, par le général qui la commandait et par toutes les autorités civiles et militaires, notre compatriote fut vivement félicité et remercié pour avoir défendu leurs intérêts comme publiciste.

Laissons expliquer par M. Belly comment il fut accueilli. « Je mis pied à terre devant l'unique hôtel d'Alajuela, et j'entrai avec les deux officiers dans le petit salon de l'établissement. Presque aussitôt on annonça le gouverneur, puis le conseil de la ville, le général qui la commandait, enfin toutes les autorités civiles et militaires. Le gouverneur, en habit noir, était un homme de cinquante ans, qu'on eut pris pour le maire d'un de nos chefs-lieux d'arrondissement. Il m'exprima en termes touchants toute la sympathie que j'avais inspirée à ses compatriotes par la défense que j'avais prise, comme publiciste, de leurs intérêts. Dans cette entrevue pleine d'effusion, je remarquai pour la première fois ce mélange de modestie, de dignité et de bonté qui fait le fond du caractère costa-ricien. On invoquait à tout propos la France comme la grande réparatrice des iniquités de la force, comme l'étoile du matin des peuples opprimés, comme la sœur aînée des races latines, comme le palladium du droit des nationalités dans les deux mondes. On me priait, on me suppliait, en me serrant les deux mains, de dire à mon pays, à l'Europe si éloignée et si indifférente, combien l'Amérique centrale avait besoin de son intervention. Le colonel Barillon, qui voulait bien me servir d'interprète, en était ému jusqu'aux larmes. Je n'avais pas, quant à moi, à me défendre du crédit qu'on me supposait : on ne discute pas avec l'attendrissement. La cause était juste, je promis tout, car je croyais pouvoir tout tenir, et j'étais loin de supposer que je serais écarté des sphères officielles le jour même où j'apporterais un traité glorieux pour mon pays, avec les preuves matérielles d'une véritable conquête pour ses intérêts et pour son influence morale. »

Bienveillamment accueilli à San José par le président Mora, il n'eut pas de peine à lui faire envisager tous les avantages du projet qu'il méditait, et, chose extraordinaire, il eut l'insigne honneur de faire signer son traité de concession par les deux présidents — jusqu'alors ennemis — des deux républiques de Costa-Rica et du Nica-

ragua : mais que d'habileté, que de peine pour arriver à cet heureux résultat ! Il fallait de l'argent pour profiter des clauses du traité et où les prendre ?

L'institution de crédit qui lui avait promis son appui financier (banque Mirès) venait de sombrer. Pendant cinq mois, M. Belly fut au milieu de la situation la plus critique, « en butte, dit-il, à des prétentions incroyables, à des avidités inouïes, à des guets-apens de trappeurs, pour aboutir, non à des actes de concours, mais à de vaines promesses. » Dans l'intervalle, la convention préliminaire perdit de sa valeur. Il fallut recommencer et M. Belly recommença ; il est de ces âmes d'élite, de ces cœurs ardents que rien n'arrête, qu'aucun obstacle ne fait rétrograder.

Il s'adressa à une autre maison de banque de Paris qui lui promit beaucoup, mais qui, en échange de l'abandon consenti par M. Belly en sa faveur du 30 0[0 sur les avantages de l'entreprise, lui fit une avance de 4,000 francs. *Quatre mille francs* pour aller au loin « à travers une région ignorée, où dix lieues de rivière coûtent plus cher que trente lieues de chemin de fer en Europe », mettre en communication deux océans et donner à la marine des avantages immenses !! De Lesseps, certes, partit dans de meilleures conditions.

Une fois arrivé à destination, M. Belly crut y trouver le complément des sommes promises, mais il n'en fut rien. Ses associés l'abandonnaient indignement, il n'en pouvait être autrement ; depuis lors, après avoir fait beaucoup de bruit, Millaud, le fondateur du *Petit Journal*, est tombé en faillite. Heureusement, notre compatriote rencontra des bourses amies, et il lui restait la considération du président Mora et l'amitié de M. Léonce de Vars, riche français établi dans ces lointains parages.

Grâce à son crédit personnel, notre compatriote trouva donc des ressources, bien insuffisantes, il est vrai, pour une exploration complète, pour recueillir des documents techniques, des cartes, des levées de terrains, des rapports, etc.

Mais, pendant que M. Belly cherchait à parer aux difficultés financières de sa grandiose entreprise, le gouvernement de Nicaragua était sur le point d'approuver le traité présenté par d'autres demandeurs en concessions. Heureusement il avait pour lui le président de Costa-Rica qui partit avec lui pour négocier avec celui de Nicaragua.

Bien accueilli également par le général Martinez, il eut enfin le bonheur de voir signer par les présidents des deux républiques réconciliées le traité qui devait lui assurer la concession du percement de l'isthme de Nicaragua, pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Ce traité porte la date du 1er mai 1858.

Il ne restait plus à M. Belly qu'à organiser une compagnie pour l'entreprise du percement ; nous allons voir comment il a dû y renoncer et comment la France perdit par sa faute une merveilleuse région qui pouvait devenir pour nos marchés l'équivalent de l'Australie pour l'Angleterre, et de la Californie pour les Etats-Unis.

III

Cependant il fallait que le congrès approuvât le traité signé à Rivas, rien ne semblait plus naturel. Dans sa lettre d'adieu au général Martinez, le président de Costa-Rica résumait ainsi l'objet des conférences de Rivas et laissait entrevoir leur immense portée pour l'avenir :

« Je me félicite d'avoir eu le bonheur de signer avec votre Excellence les actes qui mettent un terme à toutes nos causes de conflit et de mauvaise intelligence : ceux qui unissent désormais les efforts de Nicaragua et de Costa-Rica pour combattre les prétentions du flibustérisme, *et enfin, ceux qui, plus tard, peuvent contribuer à la garantie définitive de nos droits et de nos libertés, de notre intégrité et de notre indépendance ?* »

« Je reconnais, écrivait de son côté le président de Nicaragua à M. Belly, que votre présence est le prélude de la félicité de ce pays.

« On l'appelait notre *Salvator* ; on constatait que « son arrivée faisait palpiter les cœurs de joie et d'espérance. » En défendant la cause générale des relations maritimes, l'intervention de notre compatriote a rendu un véritable service à la civilisation.

Mais cela ne faisait pas le compte du flibustérisme auquel s'était ralliée toute la presse américaine. Bien que M. Belly ait eu le soin de déclarer avant la signature du traité qu'il n'était revêtu d'aucun caractère officiel, qu'il agissait en simple particulier, en *publiciste* comme il y est qualifié, on ne le prit pas moins comme un agent secret

de l'empereur, et de toutes parts on cria contre le protectorat de la France.

Les Etats-Unis crièrent non contre l'exécution du canal, mais contre l'esprit qui avait présidé à la rédaction du traité, et au lieu de se voir aidé par le gouvernement français, notre compatriote ne tarda pas à apprendre que si « notre nation est toujours debout pour combattre les oppresseurs, notre chancellerie n'a de courage que contre les faibles. » Et pourtant, elle avait là une magnifique occasion de faire sentir sa valeur et d'établir sa prépondérance dans l'Orient. Si Napoléon III avait dirigé son attention et toutes les forces vives de la nation française de ce côté, au lieu de faire la malheureuse expédition du Mexique, nous n'aurions certainement pas eu la fatale guerre de 1870-1871.

Les feuilles de New-York, de la Nouvelle-Orléans et de Washington ouvrirent une vive discussion où la vérité fut violemment outragée. On criait à la violation de la doctrine Monroë, on prononça les mots d'*intrigues de la France*. Le déchaînement n'eut plus de bornes lorsque le traité, jusqu'alors tenu secret, eut été publié. Tout ce tapage suffit pour enrayer dans sa marche le gigantesque projet de M. Belly, et lui faire rèfuser non-seulement le crédit du gouvernement français, mais encore celui des capitalistes. L'un, en effet, ne voulut pas se lancer dans des complications diplomatiques ; les autres craignaient les embarras, les difficultés de tous genres qui menaçaient l'entreprise.

Notre hardi compatriote eut alors une idée lumineuse et qui aurait réussi si, pouvant semer l'or à poignée et la tête haute, c'est-à-dire ayant un appui officiel et des associés, il avait pu se présenter devant les Américains ses détracteurs ; mais ces ressources lui manquaient.

Sa mission remplie au Nicaragua, M. Belly partit après avoir obtenu à Managua une autre concession, lui permettant de relier par une ligne de fer entre elles les principales villes de la République et de faire aboutir au canal futur tout le canal centre-américain. « Jamais négociateur, revenant d'une expédition de quatre mois, dans laquelle il n'avait vécu que de son crédit personnel, ne s'était présenté devant la spéculation loyale et intelligente avec des chartes plus magnifiques, avec un plus vaste embrassement d'opérations prestigieuses. Je partais, dit M. Belly, suivi des vœux de toute la population, investi

même de mandats positifs qui devaient m'ouvrir toutes les portes officielles. »

A peine arrivé dans l'immense rade de la métropole américaine, M. Belly put lire dans le *New-York Hérald* un long article contre lui, avec ce titre significatif en gros caractères : *Désaveu de M. Belly*, et les commentaires n'étaient rien moins qu'insultants. Cet article était rédigé de telle sorte qu'on pouvait le prendre pour un désaveu officiel du gouvernement français qui *répudiait* toute solidarité avec ses projets. L'orgueil yankee triomphait d'avoir fait reculer la France napoléonienne devant son impertinence.

En présence de ce désaveu qui ruinait par la base tous les plans d'entente et de conciliation de M. Belly avec les Etats-Unis, en présence surtout du manque de ressources pécuniaires dans lequel le laissait son associé de Paris, notre compatriote dut songer à rentrer en Europe, frappé à la fois dans sa considération, dans ses projets, dans son honneur, dans les besoins les plus impérieux de l'existence physique. Avant de s'embarquer il adressa au *New-York Herald* une longue lettre où il expliquait sa conduite et le but qu'il voulait atteindre. Cette lettre, publiée et reproduite par des milliers de journaux, devait au moins éclairer le gouvernement français sur la nature de l'entreprise de l'un de ses sujets et lui mériter un bon accueil. Il en fut autrement.

IV

Débarqué à Liverpool, avec 18 francs dans sa bourse, M. Belly put avec beaucoup d'embarras arriver à Paris. Là, les déboires allaient commencer.

Le traité du canal que tous les journaux anglais et américains avaient emprunté au *Times*, n'avait pas été publié en France, quoique M. Millaud, *son associé*, fut propriétaire de la *Presse*. Une funeste influence diplomatique avait persuadé à cet associé de M. Belly que tout était perdu s'il y avait la moindre publicité; ainsi manquait l'effet moral sur lequel il avait compté.

D'autre part, l'étoile de M. Millaud baissait ; il se trouvait impliqué dans de fausses spéculations, et son nom seul jetait sur le traité qu'il

avait passé avec M. Belly un déplorable reflet de charlatanisme et de spéculation malsaine.

En attendant de pouvoir rompre ce traité et de trouver de nouveaux associés, M. Belly fit demander une audience à l'empereur et au ministre des affaires étrangères. On répondit que Sa Majesté était trop occupée ; quant au ministre, il ne daigna pas répondre.

Cependant la *Presse* publia enfin le traité; d'autres journaux le reproduisirent avec éloge. M. Belly crut le moment favorable de s'adresser aux financiers ; il n'obtint que du refus. Il finit pourtant par tomber sur un M. Thomé, se disant Thomé de Gamond, le même qui, aujourd'hui, mêle son nom avec ceux des ingénieurs et financiers qui se proposent de relier Douvres et Calais par un canal sous-marin. Sa réputation, déjà alors, au dire des journaux, était supérieure à celle de M. Sommeiller.

M. Thomé, mis au courant de la question, rédigea des plans, des mémoires, fit paraître des brochures. Le succès de ces publications fut complet. Toute la presse française et étrangère s'en empara. On était dans la fièvre généreuse de la coupure des isthmes. Personne n'entrevoyait encore à l'horizon les complications financières qui devaient sortir de la guerre d'Italie. *Il mondo letterario* du 1er janvier 1859, écrivait ceci :

« Saluons donc, Italiens, les deux Bosphores qui, bientôt, vont s'ouvrir dans l'ancien et dans le Nouveau-Monde ; à l'un est associé le nom de Ferdinand Lesseps ; à l'autre celui de Félix Belly ; tous les deux, instruments heureux des décrets de Dieu, promoteurs infatigables de magnifiques entreprises. Tous les deux appartiennent à la race latine et sont fils de cette France qui, depuis trois siècles, est son avant-garde militante. Dieu le veut : *Gesta Dei per Francos.* »

La feuille de Turin ignorait que M. Belly était du même pays que Sommeiller, c'est-à-dire Savoyard.

Seul, au milieu de ce bruit favorable de 2,000 journaux, le *Moniteur*, journal officiel de l'empire, gardait le silence et continuait ainsi le désaveu de Washington avec cette circonstance aggravante que l'iniquité, cette fois, n'avait plus l'excuse de l'ignorance. L'Angleterre ne venait-elle pas d'approuver le point de vue politique du traité obtenu par M. Belly en signant (octobre 1858) un traité de protection du Nicaragua ? L'abstention calculée de l'organe du gouvernement

français éloigna les capitalistes et la ratification du traité par le Nicaragua et Costa-Rica, car dans ces deux États on n'attendait qu'un signe de sympathie de la France pour convoquer les deux congrès et réclamer la ratification désirée.

Dans l'intervalle cependant, la question avait quelque peu marché. Un comité provisoire fut constitué ; MM. Delamarre, directeur de la *Patrie*, et de la Guéronnière, alors conseiller d'Etat, en faisaient partie. On obtint d'abord le désintéressement de M. Millaud, et on constitua un premier fonds de roulement pour les frais de l'expédition destinée à aller chercher les ratifications de la concession. M. Millaud avait manqué à tous ses engagements ; il était cause du retard dans le succès de l'entreprise (on peut même aujourd'hui lui attribuer son insuccès), et pourtant on dut faire un sacrifice pour avoir son désistement. Le 28 septembre 1858, l'abdication de Millaud fut actée et signée ; le 2 octobre, avis en était donné aux deux présidents de Nicaragua et de Costa-Rica.

Il sembla alors à notre compatriote que tout allait marcher pour le mieux ; que, inspirateur du projet et concessionnaire du canal, il recevrait les fonds nécessaires, et aurait la haute direction des travaux. Il ne tarda pas à être désillusionné.

Ses nouveaux associés n'avaient pas plus de ressources pécuniaires que le précédent, et le sieur Thomé de Gamond, qui avait très-habilement exigé que son nom fût intimement accolé à celui de M. Belly comme concessionnaire, en avait moins encore. Néanmoins, M. Belly dut se résigner à signer un traité avec eux, et, se fixant sur leurs promesses, il consentit à repartir avec une expédition d'ingénieurs chargés de procéder au tracé du canal, pendant que lui-même continuerait ses démarches pour obtenir la prompte ratification par les congrès américains du traité de Rivas. Il aurait fallu au moins 100,000 francs pour mener à bien et à terme cette expédition ; M. Belly ne reçut que 50,000 francs avec lesquels il partit à la tête de *trente* personnes, le surplus des fonds devait suivre de près.

V

Ce nouveau départ de notre compatriote produisit une profonde sensation ; cette nouvelle et hardie tentative frappait l'imagination et

forçait les sympathies. Des vœux ardents accompagnèrent l'expédition de ces nouveaux argonautes.

A son arrivée à San Juan del Norte, l'escadre britannique, mouillée dans ses eaux, lui offrit son concours désintéressé pour le débarquement des nombreux colis de l'expédition. De là, il fallut dépenser de grosses sommes et se livrer à des efforts inimaginables pour transporter ce matériel à San Carlos, quartier général de la colonie. Ce transport coûta 15,000 francs ; 10,000 francs avaient été dépensés pour le voyage : il ne restait plus que 25,000 francs pour suffire aux besoins de trente personnes, payer des voyages dispendieux, entretenir un représentant auprès de chaque gouvernement, fonder un établissement à San Carlos et faire commencer les études des ingénieurs sur une ligne de cinquante lieues, en leur fournissant des vivres, des auxiliaires, des chevaux, des mulets, des embarcations, toutes les facilités en un mot, de leur mission, dans une région à peu près sans ressources, comme sans habitants ; les 50,000 francs ne tardèrent pas à être dépensés.

Pendant ce temps les calomnies, les lettres anonymes et une vive et déloyale opposition du Centre-Amérique, avaient fait modifier par le congrès le traité de Rivas. M. Belly, qui avait quitté la colonie de San Carlos pour se rapprocher du congrès qui siégeait à Managua, apprit en route le résultat de la décision prise, et il dut revenir de Grenade à San Carlos.

Il retrouva sa colonie dans le plus complet désordre moral et matériel ; de plus, aucun secours en argent n'était arrivé d'Europe, et il se trouvait à 2,000 lieues de la France avec 45 personnes à défrayer. Des traites lancées de Colon sur M. Thomé revinrent protestées. Dès lors, crédit et influence disparurent, et il devint impossible de rester plus longtemps à San Carlos ; il fut décidé entre les chefs de la colonie que M. Belly partirait pour Paris porter le nouveau traité de transit accepté par le congrès, et en rapporter les fonds suffisants pour mener à bien et rapidement l'entreprise de la canalisation.

« Je laissai mes pouvoirs à M. Levasseur, dit M. Belly. Je fis mes adieux à San Carlos, dont toute la population française et espagnole me témoignait l'attachement le plus chaleureux. Toutes les autorités

m'accompagnèrent jusque dans le fleuve. Le canon du fort me salua de ses volées. Celui de Castillon en fit autant le lendemain, quand je franchis la barre de son esquif ; mais je partais avec des appréhensions et des pressentiments que les événements n'ont que trop justifiés. J'emportais dans ma barque solitaire la fortune du canal. Je ne devais plus rencontrer que le déchaînement aveugle des plus tristes passions et la série non interrompue des plus douloureuses péripéties. J'ai eu des défaillances. Je ne suis pas taillé en hercule. J'ai senti plus d'une fois mes forces physiques déserter une lutte inégale. Tout croulait en moi sous les coups répétés d'une destinée inexorable : tout croulait, excepté ma volonté. Quelque chose brillait encore dans cette nuit profonde, que toute la perversité humaine n'avait pu éteindre, ma conscience. Conscience et volonté sont restées inviolées quand mon être entier s'anéantissait. »

VI

Arrivé à Paris, M. Belly se retrouva en présence de M. Thomé à qui il apportait à la fois les ratifications et le transit. Par le transit on pouvait remonter l'opération du canal, par le double fait de la prise de possession de son parcours et des bénéfices énormes qu'il devait procurer : mais pour cela, il fallait encore de l'argent et M. Thomé n'en avait pas. Néanmoins, M. Belly se démena tant que le 22 octobre 1859, par le ministère de M. Charles Mevil, consul général du Nicaragua, fut signé un acte statutaire constituant une société anonyme pour la mise en œuvre du transit. Dans le conseil figuraient le colonel Le Mat, ami particulier du prince de Polignac, dont le frère faisait partie de l'expédition qui attendait à San Carlos, MM. le duc de Berwich et d'Albe, le duc de Valmy, Murphy, Gauthier. etc. Ces grands noms devaient assurer la réussite de la société que M. Belly crut devoir laisser marcher seule parce qu'il ne voulait pas se rendre le complice des agissements de M. Thomé de Gamond; nonobstant, il s'était réservé tous ses droits.

Pour remplacer M. Belly, on fit un traité avec M. Sicard, capitaine de marine, à qui on céda une partie des terrains concédés à notre compatriote, à la charge par lui de ravitailler largement la colonie

en détresse de San Carlos et de consacrer dix mille journées d'ouvriers à la canalisation du San Juan : mais ce traité fut bientôt résilié par M. Thomé qui arrêta le départ presque à la veille de se réaliser de la nouvelle expédition.

Le génie malfaisant de M. Thomé ne se borna pas à empêcher le départ de M. Sicard ou plutôt à le changer en une catastrophe, il s'opposa encore à un autre traité plus solide et plus avantageux encore que celui passé avec le capitaine Sicard. Grâce à ces agissements, les conditions imposées dans la ratification du traité ne purent s'exécuter et ce traité tomba. La colonie était abandonnée à elle-même et les créanciers d'Europe obligèrent M. Thomé à déposer le bilan de la société.

Une nouvelle société chercha à se former dans les mêmes conditions véreuses que la première : pour s'y soustraire ainsi qu'aux mille tracasseries morales que doit subir un homme qui échoue, M. Belly dut quitter Paris.

VII

Réfugié à Genève à partir du 2 décembre 1861, M. Belly prit une résolution qui seule pouvait mettre un terme à ces enchaînements d'iniquités dont il était la victime, « celle d'aller demander à l'Amérique centrale une nouvelle concession du canal, affranchie par sa date de toutes les compétitions du passé et ne reconnaissant que le droit limité des créanciers. Pour cela, il fallait éviter les errements antérieurs, c'est-à dire ne point retourner à Costa-Rica sans un puissant crédit financier, sans les *éléments indispensables.* »

La *Banque générale suisse,* dirigée par M. James Fazy, lui ayant accordé son crédit, M. Belly partit de nouveau au mois de novembre 1862 pour l'Amérique. « Quand je me retrouvais sur la terre de l'isthme, dit M. Belly, après tant d'angoisses souffertes en Europe, je respirai. Il y a quoi qu'on en dise, dans l'atmosphère de la liberté, quelque chose de généreux et de fortifiant qui pénètre également l'âme et le corps ; et ceux qui ont souvent traversé notre frontière, savent bien que la poitrine s'élargit et que le cœur se relève dès qu'on touche aux seuils sacrés de la Belgique et de la Suisse. »

Malgré les justes préventions qui l'attendaient, M. Belly eut encore cette fois un plein succès. Le 11 juin 1863, fut signé par le ministre des affaires étrangères de Costa-Rica, et approuvé par le président, un nouveau contrat de canalisation, calqué en grande partie sur la convention de Rivas. Il ne manquait plus que la ratification du congrès, mais malheureusement M. Belly allait rencontrer sur ses pas ses prétendus cessionnaires de Paris qui venaient réclamer le bénéfice du traité du 11 juin 1858 et le mettre à exécution. Il y allait de l'honneur de notre compatriote qui passait aux yeux de tous pour avoir vendu 1,750,000 fr., sa concession de 1868 et qui pourtant était venu en solliciter et en avait obtenu une seconde.

Il n'eut pas de peine à démontrer que la cession de la concession par lui obtenue en 1858, était l'œuvre d'un mandataire ayant abusé de sa confiance, et que de plus elle était résiliée pour inexécution des conditions stipulées. Il fit encore valoir ce motif qu'il avait réservé dans le nouveau traité les droits de ses créanciers ; mais la ratification promise n'était plus possible en présence d'un droit contesté qui tenait les esprits en suspens et dont le gouvernement n'était pas le juge. On se borna à promettre à M. Belly de rester neutre jusqu'après la décision judiciaire qu'il se promettait d'aller provoquer de nouveau à Paris.

VIII

Enfin, le jour arriva où les ressorts de cette intrigue monumentale furent mis à jour. Soutenu par la *Banque suisse*, M. Belly entama un procès avec ses détracteurs, avec ses spoliateurs. Pour ces derniers au moins commençaient déjà mille difficultés, matérielles surtout; le manque de capitaux les avait forcés de suspendre les travaux.

M. Thomé, qui jusqu'alors s'était rangé du côté de notre compatriote, « déchira ouvertement le voile qui couvrait le complot *ourdi depuis cinq ans par trois vauriens* » ; ce sont ses propres expressions. Trompé, en effet, par un mandataire infidèle, Belly, par un traité du 26 février 1861, avait vu passer en des mains véreuses le bénéfice de ses concessions ; cette effroyable conspiration a trompé deux gouvernements, semé la calomnie à pleines mains et peut-être a perdu à jamais une admirable entreprise.

Cependant un jugement du tribunal de Versailles en date du 25 mai 1865, après une plaidoirie très-brillante de Me Ernest Picard, rendait pleine justice à M. Belly et le vengeait complétement. Voici le résumé de ce jugement :

« Le tribunal, etc., etc., déclare nul et de nul effet l'acte sous seing privé, du 26 février 1861, entre, etc.....

« Dit que Belly *n'a pas cessé* d'avoir les droits pouvant résulter pour lui de la convention conclue, le 1er mai 1858, avec les Etats de Nicaragua et Costa-Rica ;

« Condamne X X X et X, conjointement et solidairement envers Belly, à 25,000 fr. de dommages-intérêts ;

« Condamne en outre, X seul envers Belly, en tous les dépens, etc. etc ;

« Je n'ai jamais cessé d'avoir les droits pouvant résulter pour moi de la convention de Rivas. Telle est, dit M. Belly, la déclaration formelle dans laquelle se résume tout le jugement. Soit. Mais où est la réparation du dommage, dommage qui se traduit matériellement par des millions, et moralement par des atteintes que vingt millions n'effaceraient pas ? Où est la compensation de six années de tortures dont ma santé et ma vie ne se relèveront jamais ? »

Quoi qu'il en soit, ce jugement confirmait le droit exclusif de M. Belly à la convention de Rivas, et ce droit existe encore aujourd'hui en son entier. Il ne manque qu'un capitaliste pour aider l'homme intelligent qui a voué son existence à la grande œuvre du percement de l'isthme de Nicaragua, « dont le but est de supprimer le cap Horn, de réduire ainsi d'environ 2,500 lieues la moyenne des voyages interocéaniques et de permettre à la navigation de parcourir tout l'échiquier commercial du globe, sans transbordement, sans frais démesurés, sans constructions exceptionnelles, sans sortir des grands parallèles et de leur admirable régularité de courants atmosphériques et maritimes. »

Nous avons fini le résumé de l'entreprise gigantesque de l'un de nos compatriotes. Nous en avons puisé les détails dans deux forts volumes gr. in-8°, de 480 pages, avec planches, qu'il a fait publier à Paris en 1870, chez Cherbuliez, et imprimer par M. Victor Goupy.

Nous n'avons pu rétrécir notre cadre, malgré tout le plaisir qu'auraient eu nos lecteurs de parcourir avec notre courageux compatriote, dans ses récits si pittoresques, si variés, si instructifs, les contrées lointaines où il vient de rentrer épuisé, avoue-t-il, pour recommencer cette lutte dévorante.

Brun-Rollet, Vaudet, les frères Poncet, Belly, ont dignement représenté la Savoie ces dernières années dans leurs voyages d'explorations. Nous leur consacrerons tour à tour une notice dans cette même Revue. Mais nous devions la première place à M. Belly, bien que le seul survivant d'entre eux, parce que son entreprise — l'une des plus grandioses de ce siècle — doit marcher parrallèlement à celle de Suez, et que, comme celle-ci, elle s'accomplira fatalement.

« Si, plus tard, debout sur la muraille géante qui entoure la baie de Salinas, j'assiste, dit M. Belly, sentinelle perdue, au premier passage d'un navire venu de l'Atlantique à travers l'isthme étroit que j'avais l'ambition de couper, je le saluerai comme le fruit indirect de mes efforts méconnus, et je le saluerai de mes vœux sur la route lumineuse des Indes, ouverte enfin à la circulation régulière du commerce, de la liberté et de la fraternité humaine. »

Nous espérons mieux pour notre compatriote découragé, avec raison pourtant : il lui sera réservé de trouver sur le plateau superbe dont il nous parle, le repos, mais non l'oubli, la fortune et surtout la gloire d'attacher son nom à côté de celui de de Lesseps et de son grand compatriote, l'ingénieur Sommeiller.

E. D.

CURIOSITÉS DES TRADITIONS, DES MŒURS ET DES LÉGENDES

EN SAVOIE

LES RESTES DU PAGANISME

(suite)

USAGES ET SUPERSTITIONS QUI SE RATTACHENT AU CULTE DE SAINT JEAN

TANT EN ORIENT QU'EN OCCIDENT

I

L'architecture religieuse, l'iconographie sacrée et l'étude de la numismatique attestent toute l'importance du culte rendu autrefois au Précurseur. Ce grand saint fut, en outre, et par un privilége bien digne de remarque, l'objet d'une vénération profonde chez les nations non chrétiennes de l'Orient et d'un culte même chez quelques-unes.

A cette vénération, à ce culte se rattachaient des usages singuliers, des superstitions nombreuses.

En élevant sur le mont Cœlius la première basilique du monde chrétien, Constantin la plaça sous le patronage de saint Jean. Par une analogie remarquable, le premier roi lombard converti au catholicisme, Agilulfe, fonde à Turin une église portant le nom du Précurseur, et Théodelinde, sa femme, bâtit à Monza, en l'honneur de saint Jean, la basilique où les rois lombards ceignaient la couronne de fer.

Hélène, mère de Constantin, fit bâtir un temple superbe près de l'antre où saint Jean avait cherché la solitude. Plus tard, Théodose-le-Grand, construisit, dans le faubourg de Constantinople, un temple, non moins magnifique, pour y placer le chef du saint, découvert

(1) Nous croyons utile de donner des détails plus précis sur l'origine du feu de la Saint-Jean. Nous les empruntons à un judicieux article de M. H. Bernard, inséré dans la *Revue du Lyonnais*.

L'analogie frappante des coutumes qui y sont décrites avec celles qui existent encore en Savoie, ainsi que les renseignements précieux que nous y trouvons, nous ont engagé à publier les passages les plus saillants de cet article intéressant. E. D.

sous son règne. Par ses soins aussi s'éleva, sur les ruines du temple de Séraphis, une église destinée à renfermer les reliques trouvées à Sébaste. Il serait trop long de dénombrer tous les monuments orientaux élevés en l'honneur de saint Jean. On les rencontrerait non-seulement en Palestine, en Syrie, en Egypte, mais jusque dans les régions les moins connues de l'Asie centrale.

Si des régions orientales nous passons en Europe, les monuments élevés au Précurseur ne nous y apparaîtront pas en moins grand nombre, et parmi ces édifices, les baptistères occupaient anciennement une place considérable. Pendant longtemps, on le sait, le baptême s'administra par immersion. Dès l'origine, la cérémonie pouvait s'accomplir dans les eaux de la mer, d'un fleuve, d'un lac, d'une fontaine, même dans celle d'un bain, sous le toit d'une maison particulière; mais plus tard, l'autorité ecclésiastique fit construire des édifices spécialement destinés au baptême, et l'immersion eut lieu dans un vaste réservoir appelé *Natatorium*. Ces baptistères, pour l'emplacement desquels on choisissait généralement le voisinage des rivières ou des fontaines, étaient consacrés à saint Jean-Baptiste, circonstance qui leur valut le nom de : *Ecclesiæ S. Joannis in fonte*. Ce fut dans un baptistère ainsi désigné que saint Augustin reçut le baptême à Milan.

M. Breuil fait observer avec raison que la création des baptistères contribua puissamment, sans doute, à la multiplication des églises qui ont porté et portent encore le nom de Saint-Jean-Baptiste, une grande partie de ces baptistères ayant été transformés en églises, à l'époque où l'immersion étant devenue hors d'usage, on n'avait plus besoin d'édifices affectés exclusivement à la cérémonie du baptême.

Les Grecs célébraient cinq fêtes de saint Jean : la Conception de sainte Elisabeth, le Nativité de saint Jean, la Synaxe du Précurseur, sa décollation, la commémoration de l'invention de son chef. La Synaxe, fête particulière des Grecs, sanctifiait et perpétuait le souvenir de ces grandes assemblées dans lesquelles le Précurseur prêchait aux hommes la vertu et la pénitence.

Les Eglises grecque et latine célébraient toutes deux l'invention du chef de saint Jean; mais la fête de la Nativité du Précurseur était la plus considérable et la plus ancienne de toutes.

Le Précurseur est le seul saint dont la naissance soit célébrée.

On peut conclure avec sécurité du témoignage de saint Augustin que dès le IVe siècle, la nativité de saint Jean avait pris place parmi les fêtes de l'Eglise, et le rang qu'elle y occupait fera facilement comprendre son importance lithurgique. Un canon du concile de Séligeustad prescrivait, non pas un seul jour, mais une sorte de carême : quatorze jours d'abstinences avant la Saint-Jean-Baptiste. Le concile de Lérida défend de célébrer les mariages depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, puis trois semaines avant la Saint-Jean; enfin depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie. Ainsi, aux regards du concile, la nativité du Précurseur occupait presque le même rang que les deux plus grandes fêtes de notre religion. Anciennement, trois messes étaient célébrées à la Saint-Jean de même qu'à Noël. La première se chantait la nuit, *in pervigilio*, la seconde à l'aurore, *sub auroram*, et la troisième avant midi, *horis ante meridianis*. Cet usage lithurgique, attesté par le sacramentaire de Grégoire-le-Grand, ainsi que par le célèbre antiphonaire de ce pontife, a subsisté pendant plusieurs siècles. Malgré les explications mystiques que l'on a cherché à donner de l'institution de ces trois messes, il est permis de croire, avec M. Breuil, qu'elle ne dut son origine qu'au seul désir de donner à la nativité de saint Jean un caractère de ressemblance de plus avec la fête de Noël, dont elle formait le pendant. Le parallélisme de ces deux fêtes ne saurait échapper à l'étude la moins approfondie des faits.

La Saint-Jean se célébrait avec la plus grande pompe, et l'Eglise, de concert avec l'autorité civile, réalisait de son mieux la parole de l'ange : *Multi in nativitatem ejus gaudebunt*. L'allégresse publique pénétrait au sein même des monastères et y tempérait la rigueur de la règle.

Nous avons vu plus haut les monuments de l'architecture religieuse nous révéler la précellence du culte de saint Jean : l'iconographie sacrée ne sera pas moins explicite à cet égard. On appelle dyptiques ou tryptiques à figures ces tableaux d'argent, d'ivoire, de bois, sur lesquels étaient représentés les images des saints, au moyen du burin ou du pinceau. Ils avaient quatre destinations différentes. Les uns se plaçaient sur l'hôtel comme ornements, les autres recevaient les livres des Evangiles ; une troisième sorte était, pendant les saints mystères, présentée au baiser du peuple ; les derniers enfin appartenaient à des fidèles qui les gardaient dans leurs maisons comme objets de piété.

Or, l'image du Précurseur se rencontre fréquemment dans la première, la seconde et la quatrième espèce, avec une distinction que fait ressortir M. Breuil en prenant pour exemple un remarquable tryptique en ivoire de fabrication grecque, et provenant du cabinet de Benoît XIV. Ce tryptique est un de ceux qui servaient d'ornements aux autels. Si l'on fixe son attention sur le compartiment du milieu, on y aperçoit le Christ assis, ayant à sa droite le Précurseur, et la Sainte Vierge à sa gauche.

L'étude de la numismatique révèle l'existence d'un grand nombre de monnaies sur lesquelles se trouve l'effigie de saint Jean-Baptiste et dont Paciaudi a donné le catalogue. La première pièce à mentionner est une monnaie de cuivre du premier temps du christianisme et qui représente sur l'une de ses faces la tête de Jésus-Christ, avec cette légende : *Redemptio filiis hominum*. Viennent aussi des monnaies de rois, de papes, de princes, de villes et celles de l'ordre militaire de Saint-Jean.

Le rôle politique et les hauts faits militaires de cet ordre célèbre ont fourni à l'histoire quelques-unes de ses pages les plus glorieuses. Possesseur de l'île de Rhodes, les chevaliers y tinrent pendant plus de deux cents ans les Turcs en échec, et ne l'abandonnèrent à Soliman qu'après la défense la plus héroïque ; investis dans l'île de Malte, leur nouveau séjour, par les meilleures troupes de ce même Soliman, ils soutinrent avec une poignée d'hommes un siége de trois mois et forcèrent l'ennemi vaincu à se rembarquer. Il n'entre point dans notre cadre d'énumérer les bienfaits dont la chrétienté fut redevable à l'ordre de Malte, nous nous contenterons de signaler l'accroissement qu'il procura au culte de saint Jean. D'abord, l'établissement formé par lui dans la ville d'Acre, en Syrie, y excita une si vive dévotion envers le Précurseur, que cette ville joignit à son nom celui de Saint-Jean. Puis, lorsque les biens de l'ordre furent partagés en prieurés, baillages et commanderies, toutes ou presque toutes les églises dépendantes de ces établissements furent placées sous l'invocation du saint patron des chevaliers.

A l'époque où le siége de l'ordre était encore à Rhodes, le sultan Bajazet, pour gagner l'amitié du grand-maître d'Aubusson, lui avait fait présent de la main de saint Jean, précieuse relique autrefois conservée dans une église d'Antioche, puis déposée à Constantinople où

les Turcs l'avaient respectée. Le grand-maître fit placer cette main dans un tabernacle d'or massif, enrichi de perles et de pierres précieuses ; et lorsque plus tard elle eut été transportée à Malte, l'ordre obtint, sous le magistère d'Adrien de Vignacourt, au XVIIe siècle, la permission de célébrer la fête commémorative de la Translation. La sainte relique, placée dans l'église de Saint-Jean, y resta jusqu'en 1798. Les Français l'enlevèrent, ainsi que tous les objets précieux qui se trouvaient dans les monuments publics de la Valette ; mais, après la capitulation, ils la rendirent au grand-maître Hompesels, qui l'emporta en Italie. Elle fut ensuite envoyée à Saint-Pétersbourg, lorsque Paul Ier se fut proclamé grand-maître de l'ordre. Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette main de saint Jean qui, longtemps révérée sous le ciel de l'Asie-Mineure, devint un espèce de talisman par la vertu duquel des hommes de toutes nations, réunis sous le même drapeau, accomplirent de glorieuses actions et conquirent une place immortelle dans les fastes du catholicisme (1).

On sait qu'au moyen-âge, chacune des principales maladies qui affligeaient l'humanité se désignait par le nom du saint auquel on attribuait plus spécialement le pouvoir de la guérir. Ainsi, par exemple. l'hydropisie s'appelait maladie de saint Eutrope, la lèpre, maladie de saint Lazare. Saint Jean avait aussi donné son nom à une des maladies les plus terribles, l'épilepsie. Quelle en fut la raison ? Il serait assez difficile de la déterminer. M. Breuil la trouve dans une tradition populaire suivant laquelle la femme d'Hérodote était devenue épileptique en punition de la part qu'elle avait prise à la mort de saint Jean-Baptiste et au moment même où le chef sanglant du Précurseur lui avait été présenté. De ce miracle serait dérivée la croyance que l'on devait recourir à saint Jean pour la guérison de la

(1) L'église cathédrale de Maurienne possède les deux doigts et le pouce de la main droite du saint Précurseur. Ils lui ont été donnés par sainte Thècle, noble fille, originaire de Valloires, qui, vers le milieu du VIe siècle, fit le voyage d'outre-mer. Arrivée à Alexandrie, présume-t-on, car la chronique reste muette à cet égard, Thècle se vit refuser les précieuses reliques. Le ciel, pourtant, touché par ses prières et par ses larmes, lui fit avoir d'une manière miraculeuse, dit le chanoine Angley dans sa brochure, les reliques de saint Jean-Baptiste qu'elle se hâta de rapporter dans la capitale de la Maurienne, qui depuis lors ajouta à son nom celui du glorieux précurseur. Elle y fit construire une église, que Gontran, roi de Bourgogne, combla de ses bienfaits.

maladie (1). Quoi qu'il en soit de l'origine de cette croyance, toujours est-il certain, d'après le témoignage d'un cartulaire royal cité par Du Cange, que l'épilepsie portait le nom de *mal Saint-Jean* vers la fin du XIVe siècle.

II

Nous avons dit qu'au culte de la Saint-Jean se rattachaient des usages singuliers et des superstitions nombreuses. Nous allons aussi brièvement que possible en présenter le tableau et en chercher l'origine.

Le plus célèbre de ces usages est connu sous le nom de *Feu de la Saint-Jean*. Son existence est suffisamment indiquée dès le Ve siècle par un passage du sermon de saint Eloi contre les superstitions de son temps.

Mais au XIIe siècle, le témoignage du théologien Jean Beleth, et au XIIIe, celui du théologien Durant, sont tout à fait explicites. Beleth, dans sa *Summa de divinis officiis*, nous apprend que le plus généralement on allume en l'honneur du saint des brandons et des torches, et que, dans quelques localités, on promène une roue ardente : *rota in quibusdam locis volvitur*.

Plus tard, l'usage des feux de la Saint-Jean se régularise, et nous le trouvons établi dans un grand nombre de villes de France, sous les auspices de l'autorité municipale.

Un bûcher paré de fleurs et de feuillages s'élevait sur la place publique, devant la maison de ville, et le maire y mettait le feu. Il est remarquable, fait observer M. Breuil, que le privilége d'allumer le bûcher de Saint-Jean soit un de ceux expressément conférés aux maires perpétuels par l'édit de 1597. A Paris, pendant plusieurs siècles, l'honneur d'allumer le bûcher de la place de Grève fut réservé à nos rois.

---

(1) Le chanoine Angley rapporte dans sa *Notice* sur sainte Thècle, qui, comme nous l'avons vu dans une note précédente, avait rapporté des reliques de saint Jean-Baptiste, qu'en 1488, il y eut un hommage solennel rendu à l'efficacité des célèbres reliques du saint Précurseur conservées encore aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Cet hommage eut lieu à la suite de la guérison d'un pauvre boiteux qui, parti de Saint-Jean la Porte sur ses béquilles, y rentra guéri.

Le feu de la Saint-Jean, 1573, fut très-remarquable. Au milieu de la place de Grève s'élevait un arbre ou mât de soixante pieds de haut, hérissé de traverses de bois auxquelles étaient attachées cinq bourrées et deux cents cotterets ; dix voies de bois et beaucoup de paille formaient la base de ce vaste bûcher. On y plaça un tonneau et une roue (nous prions nos lecteurs de ne point oublier ce détail, nous verrons plus tard ce que signifiait cette roue). Cet appareil colossal était sillonné par des couronnes et des guirlandes. Des bouquets furent distribués au roi, aux seigneurs et aux dames de la cour, aux magistrats et aux notables bourgeois. Des fusées et des pétards étaient placés dans les diverses parties du bûcher. Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers et autant d'arquebusier maintenaient l'ordre et contenaient la foule qui encombraient toutes les issues. On suspendit à l'arbre un grand panier renfermant deux douzaines de chats et un renard.

L'Eglise prenait-elle part à ces feux ? « Oui, répond Bossuet dans son catéchisme de Meaux, où il pose lui-même la question dans la leçon première consacrée à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Oui, l'Eglise prend part à ces feux, continue-t-il, puisque dans plusieurs diocèses, et en particulier celui-ci, plusieurs paroisses font un feu qu'on appelle ecclésiastique. — Quelle raison a-t-on eue de faire ce feu ecclésiastique ? — Pour en bannir les superstitions qu'on pratique au feu de la Saint-Jean. » C'est ainsi qu'il ne fut point rare de voir dans la même ville un feu allumé par le curé devant le portail de son église. Cette coïncidence de la fête municipale et de la fête religieuse se rencontrait à Amiens. Le 23 juin 1666, l'évêque Faure ordonna qu'à l'avenir, dans tout le diocèse, les feux de la Saint-Jean seraient placés devant la porte des églises paroissiales et que le clergé irait processionnellement les allumer. Le célébrant, en mettant le feu, entonnait le *Te Deum*, et, pour clore la cérémonie, on donnait un souvenir aux trépassés en chantant le *De profundis*. En Bretagne, dans le pays de Léon, des siéges vides, placés autour du feu de la Saint-Jean, sont destinés aux âmes des morts qui viennent s'y réchauffer et assister aux réjouissances.

Le cérémonie religieuse a été généralement supprimée depuis la Révolution ; mais on la rencontre encore dans beaucoup de villages de nos diverses provinces, notamment en Bretagne et en Picardie, et

dans un grand nombre de villes du Midi, où elle se rattache généralement à la fête municipale dont le feu de la Saint-Jean est l'occasion.

Suivant le poète-maçon Charles Poncy, en aucun lieu du monde le Précurseur n'est plus brillamment et plus joyeusement fêté qu'il ne l'est encore aujourd'hui à Toulon. A Turin, la fête municipale s'est maintenue jusqu'à l'ère constitutionnelle. Ce dernier reflet du passé s'est éteint à la publication du *Statuto*.

En Allemagne avant la Réforme, les feux de la Saint-Jean donnaient lieu, dans certaines villes, à des solennités réglées par l'autorité civile auxquelles prenaient part la noblesse, les princes et les empereurs eux-mêmes.

A l'égard des feux de Saint-Jean allumés en Allemagne, on fait une remarque importante, c'est qu'ils ne sont en usage que dans la partie méridionale de ce pays et n'ont jamais pu s'introduire dans la partie septentrionale, où les feux de Pâques, *Osterfeuer*, règnent sans partage ; opposition qui se rapporte parfaitement, dit M. Breuil, à l'ancienne rivalité si connue des races françaises et franques. On retrouve les feux de la Saint-Jean dans la presqu'île scandinave, en Suède, en Norwége et même en Danemark. Ils ont été longtemps en grand honneur chez nos voisins d'Outre-Manche. Ils duraient jusqu'à minuit et souvent jusqu'au chant du coq ; la jeunesse dansait autour des flammes, avec des couronnes de matricaire et de verveine sur la tête et des bouquets de violettes à la main.

En Ecosse comme en Bretagne, les paysans se disputent avec ardeur la couronne qui domine le feu sacré. Ces fleurs flétries sont des talismans contre les maux du corps et les maux de l'âme.

L'usage de ces feux ne s'offre pas avec moins de généralité chez les peuples d'origine slave. En Russie, au temps du paganisme, les jeunes gens et les jeunes filles couronnés de fleurs et portant des ceintures d'herbes consacrées, s'assemblaient le 24 juin : ils allumaient un feu en l'honneur de Kupalo, dieu des moissons, sautaient au travers et y faisaient passer les troupeaux pour les assurer contre les atteintes des Léchies, esprits des bois ; quelquefois, au milieu des champs et des danses, un coq blanc était jeté et consumé dans les flammes. Or, ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'aujourd'hui encore ce même nom de Kupalo désigne les feux de la Saint-Jean.

En Lithuanie et en Prusse, le 23 juin au soir, des feux apparais-

sent partout dans la campagne, et le lendemain matin, on pousse les bestiaux au travers des cendres, afin de les préserver des maladies, des sortiléges, des atteintes de la foudre, et de la suppression de leur fait.

En Pologne et en Bohême, le feu de la Saint-Jean se nomme Sobotka, petit samedi, par comparaison avec le grand Sobotka, samedi de Pâques, époque de célèbres réjouissances. Dans la Servie, le peuple a une si haute idée de la fête du 24 juin qu'il dit que le soleil s'arrête trois fois ce jour-là par respect.

En Grèce, la veille de Saint-Jean, les femmes allument des feux, et s'écrient en sautant par-dessus : « Mes péchés me quittent. »

Nous retrouvons ces feux avec les usages qui s'y rattachent, plus ou moins variés, en Italie et en Espagne. Vers l'année 1510, Martin d'Arles, chanoine de Pampelune, s'exprime ainsi dans sa dissertation *de superstitionnibus :* « Le jour de la Saint-Jean, pour témoigner leur joie, les fidèles sonnent les cloches, allument de grands feux, après avoir, de grand matin, recueilli dans la campagne des herbes odoriférantes, médicinales, et qui jouissent à cette époque de la plénitude de leurs vertus. Quelques-uns allument des feux dans les carrefours des rues et dans les champs, afin que des sorcières ne passent pas par ces lieux-là durant la nuit de la Saint-Jean. D'autres brûlent les herbes qu'ils ont recueillies, et croient se préserver, par ce moyen, de la foudre et de la tempête, comme aussi éloigner les démons avec la fumée qu'elles produisent. » L'ancienne popularité de la Saint-Jean était telle en Espagne, que les chrétiens, les juifs et les maures y prenaient également part, et jetaient à l'envi dans le feu, pour honorer la fête, les chrétiens du jonc, dit un vieux poète, les maures du myrte, les juifs du roseau. Notons ici, à propos du jonc, formant le tribut des chrétiens aux flammes du bûcher sacré, que dans le pays des troubadours, le jonc coupé à la Saint-Jean servait à une sorte de divination amoureuse, On lit, en effet, dans le roman de Flamenca (*Lexique roman* de Raynouard, p. 37) : « Jamais pour lui je ne me soucie de couper jonc à la Saint-Jean, pour éprouver si nous sommes tous deux pareils en amour. »

Nous avons constaté la généralité et l'ancienneté de l'usage des feux de la Saint-Jean. Nous allons maintenant en rechercher l'origine.

La Nativité de saint Jean-Baptiste est placée au 24 juin, époque du

solstice d'été, de même que la naissance du Christ est placée au 25 décembre, époque du solstice d'hiver. Ce n'est point fortuitement, dit M. Breuil, que cette disposition des deux fêtes se rencontre dans le calendrier ecclésiastique; elle tient à des causes profondes qui fournissent à cet auteur la matière de recherches savantes, dont nous ne pouvons donner ici que le résultat.

Les peuples de l'antiquité, qui avaient fondé leurs diverses religions sur l'observation des phénomènes de la nature, et dont les principales divinités étaient des personnifications du soleil, célébraient de grandes fêtes au moment les plus considérables du cours de cet astre, notamment à l'époque du solstice d'hiver et à celle de l'été.

La fête du solstice d'hiver, au 25 décembre, s'appelait, chez les Romains, *dies natalis solis invicti*. On célébrait alors la naissance de Mithra, dieu soleil de la Perse, dont le culte, répandu dans tout l'Orient, s'était introduit à Rome à l'issue de la fameuse guerre des pirates. Le 11 du mois de tybi, c'est-à-dire le 6 janvier, l'Egypte célébrait la réapparition ou la renaissance d'un autre dieu-soleil Osiris (1).

Le solstice d'été, à son tour, était marqué par d'autres solennités non moins importantes. Ainsi cette même Egypte fêtait le dieu Horus, vengeant son père par sa victoire sur Thiphon, c'est-à-dire le soleil solsticial ramenant l'inondation périodique du Nil et faisant succéder la fertilité de la terre à la stérilité causée par une extrême sécheresse. Ainsi encore les Phéniciens et les Syriens célébraient les Adonies, fête de leur dieu-soleil Adonis, dont le mythe a tant de rapport avec celui d'Osiris. Enfin, pour donner un dernier exemple, les Romains avaient, au mois de juin, la fête de Vesta, personnification de la force inextinguible du feu caché au centre de la terre et du ciel.

Aussi longtemps que les chrétiens furent en butte aux persécutions, ils détestaient toutes les cérémonies et toutes les habitudes païennes ; mais lorsque leur religion se fut assise sur le trône des Césars, ils comprirent que, pour conserver et étendre plus facilement son empire, il fallait, au lieu de proscrire les observances du culte

---

(1) Nous célébrons aujourd'hui à pareil jour une fête que l'on appelle *Fête des Rois*.

païen, s'approprier et sanctifier celles qui ne pouvaient porter aucune atteinte aux dogmes et aux traditions de l'Eglise. Ils ne connaissaient point les époques précises des faits évangéliques, si ce n'étaient celles de la mort et de la résurrection du Sauveur ; ils imaginèrent donc de fixer la naissance de celui qui était le soleil spirituel du monde, le soleil de justice, aux époques mêmes où les gentils fêtaient la naissance de leurs dieux-soleils. Dans les Eglises d'Occident la fête de Noël fut placée au 25 décembre, et dans les églises d'Orient elle eut lieu le 6 janvier, jour de la naissance d'Osiris, selon ce que nous avons dit plus haut. Osiris, en effet, personnifiait le soleil et le Nil. L'inondation du Nil avait lieu vers les solstices d'été : Osiris renaissait alors comme le Nil. Les plantes des secondes semailles commençant à paraître vers le solstice d'hiver, sous l'influence de la chaleur solaire, Osiris renaissait cette fois comme le soleil.

De savantes dissertations ont mis en évidence le motif que donne ici M. Breuil de la fixation de la fête de Noël au 25 décembre ; on peut lire, entre autres, celle de Jabouski : *De origine festis nativitatis Christi*. Le manichéen Faute, reprochant aux catholiques de célébrer les fêtes païennes et notamment les solstices, saint Augustin lui répondait (sermon 190, *In natal. Domini*) « Nous solennisons ce jour, non comme les infidèles à cause du soleil, mais à cause de celui qui a fait le soleil. » Suivant Beausobre (Hist. du manichéisme), ce fut Jules Ier, mort en 332, qui fixa la nativité du Christ au 25 décembre, pour son Eglise et celle d'Occident. Les Eglises d'Orient qui l'avaient fixée au 6 janvier, maintinrent selon lui, leur coutume, jusqu'à ce que quelques Romains étant venus à Antioche vers l'an 377, et saint Chrysostome s'étant déclaré pour la pratique de Rome, elle s'établit premièrement à Antioche et depuis à Constantinople, lorsqu'il en fut devenu évêque.

Cependant il fallait trouver pour le solstice d'été une fête qui servît de pendant à la nativité du Christ. Une heureuse inspiration fit recourir à l'histoire du Précurseur : « Il faut qu'il croisse et que je diminue, » avait dit saint Jean à ceux qui parlaient du Christ.

Jean était, en effet, le dernier des prophètes, en lui s'éteignait le soleil de l'ancienne alliance, tandis que Jésus était le soleil de la nouvelle. Dès lors, rien de plus naturel, après avoir placé la naissance du Christ à l'époque de l'accroissement des jours, que de fixer la Nativité de saint Jean à l'époque de leur diminution.

III

Pratiques superstitieuses jointes au feu de la Saint-Jean.

Dans le chapitre du catéchisme de Meaux que nous avons déjà cité, Bossuet, après avoir posé cette question : « Quelles sont les superstitions pratiquées au feu de la Saint-Jean ? » répond ainsi : « Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par-dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons de feu, et autres semblables. »

A cette énumération, il faut ajouter une pratique qui, presque partout, est l'accessoire des feux de la Saint-Jean, c'est-à-dire le saut ou le passage à travers les flammes. Cette dernière superstition n'est pas une des moins remarquables et prêterait à de longs développements (1).

Dans les religions de l'antiquité, le feu et l'eau sont les principes par excellence. L'initiation aux mystères de Bacchus était, à Athènes, accompagnée de purifications par l'eau, le feu et l'air, et la mythologie grecque nous apprend que Cérès, voulant assurer l'immortalité à Démophon, le fit passer dans les flammes, comme Thétis avait fait pour son fils Achille. En interrogeant la Bible, nous voyons au chapitre XVIII du livre II des Paralipomènes, que le roi Achaz fit passer ses enfants par le feu, selon la superstition des nations que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfants d'Israël.

Théodoret, évêque de Cyre, en Syrie, qui écrivait au Ve siècle un commentaire sur les livres saints, dit, à propos d'un passage du quatrième livre des Rois, qu'il avait vu dans quelques villes allumer, une fois l'an, sur la place publique, des bûchers à travers lesquels sautaient les adolescents et les hommes eux-mêmes ; les mères, ajoute-t-il, exposaient de leurs propres mains leurs nourrissons à la flamme, et une pensée d'expiation, de purification semblait être le motif de

---

(1) Cet usage existe encore en Maurienne et notamment à Saint-Jean et à Saint-Julien.

tous. Cette pensée de purification, se retrouve évidemment dans le cri que nous avons cité plus haut des femmes grecques sautant par-dessus le feu : « Mes péchés me quittent ! » — Ici se présente naturellement le souvenir des Palilies romaines. Ces fêtes commémoratives de la fondation de Rome se célébraient en l'honneur de Palès aux calendes de mai. Elles avaient deux caractères : elles se célébraient d'une manière à la ville et d'une autre à la campagne. Toutes commençaient également par des purifications, des offrandes et des expiations.

A la campagne, les bergeries étaient ornées de feuillage, de rameaux piqués dans la terre et leurs portes embellies de longues guirlandes (1). Les pasteurs, dès le crépuscule, prenaient des branches de laurier, les trempaient dans une eau lustrale, en aspergeaient la terre et la balayaient ensuite avec ces mêmes branches. Ils purifiaient leurs troupeaux en les exposant à des fumigations de soufre et brûlaient des bois résineux, des herbes aromatiques et du laurier. On n'immolait aucune victime, mais on offrait à Palès de larges gâteaux, des fromages et du lait.

Après avoir invoqué les dieux trois fois, en se tournant vers l'Orient, on se purifiait les mains dans une eau vive et l'on buvait, dans une jatte rustique, un mélange de lait tiède et de vin cuit appelé *burranique*, de sa couleur rousse, *burra*. Un festin suivait ce sacrifice, puis on mettait le feu à des amas de chaume disposés en trois monceaux, et les festoyants sautaient et faisaient sauter leurs troupeaux à travers les flammes, persuadés qu'ils assuraient par cette cérémonie purifiante la prospérité de l'homme et la santé de l'animal.

Si maintenant nous parcourions les contrées qui constituaient l'Ancien-Monde, et interrogions les temps modernes, nous y retrouverions, universellement répandues, les traditions païennes sur l'excellence du feu, sur la vertu qu'il possède de purifier et de faire prospérer tous les êtres, et il ne resterait plus aucun doute pour nous sur l'origine des croyances populaires attribuant au feu de la Saint-Jean la vertu de purifier, de bénir, de consacrer pour ainsi dire tout ce qu'il touche.

---

(1) La Fête-Dieu et les processions des Rogations, ne sont-elles pas la continuation de cette cérémonie du paganisme ?

Quant aux festins dont parle Bossuet et qui suivaient ces feux, ils ont évidemment la même origine. Les grandes solennités du paganisme du Nord étaient généralement accompagnées d'un banquet auquel prenait part la communauté entière. Chez les Romains, dans les temples, après les sacrifices publics, les prêtres, les popes, les victimaires se partageaient les restes des sacrifices, chairs et gâteaux, ce que l'on appelait le *polluctum*. Dans les sacrifices privés, les sacrifiants remportaient le polluctum et en faisaient des repas à leurs amis. « La manducation de la chair des victimes, dit M. Auguste Nicolas, dans ses Etudes philosophiques sur le christianisme, se retrouve chez tous les peuples et à toutes les époques, comme faisant partie intégrante du sacrifice. » Les païens se flattaient dans cette circonstance de manger avec les dieux; idée bien remarquable, dit l'auteur que nous venons de citer, et dans laquelle il voit le pressentiment de tous les peuples anciens pour le sacrement de l'Eucharistie.

Viennent maintenant les herbes et les fleurs de la Saint-Jean, dont on connaît toute la célébrité, surtout dans le midi de la France. Le peuple de ces contrées attache à ces plantes des vertus superstitieuses; il est persuadé que, si elles ont été cueillies le jour même avant le lever du soleil, elles sont propres à guérir beaucoup de maux.

En parcourant dans l'Histoire naturelle de Pline, les nombreuses superstitions romaines ou celtiques dont les plantes étaient l'objet, on est frappé des rapports que présentent ces superstitions avec les plantes de la Saint-Jean. M. Breuil en cite les exemples suivants : En Allemagne, le jour de la nativité du Précurseur, on suspend des racines d'armoise au-dessus de la porte de la maison, et, par ce moyen, on croit préserver de tout mal l'asile domestique. Quelques personnes se font aussi des ceintures avec des fleurs de cette plante; un proverbe superstitieux enseigne même que quiconque porte sur soi de la sauge et de l'armoise ne sent pas la fatigue en voyage. Eh bien, Pline nous apprend que l'armoise, *artemisia*, la fleur d'Artémise ou Diane, était une plante curative employée spécialement pour guérir les maladies des femmes ; et nous retrouvons précisément chez lui la superstition allemande : « *Artemisiam alligatam qui habet viator negatur lassitudinem sentire* (1). »

---

(1) L'armoise est appelée populairement en France herbe de la Saint-Jean.

Nous retrouvons également dans Pline la condition qui exige que la récolte des plantes ait lieu avant le lever du soleil. « Une herbe quelconque, dit-il, qu'on a cueillie avant le lever du soleil et sans être vu de personne, étant attachée au bras gauche, mais sans que le malade le sache, guérit la fièvre tierce. » Le samolus des Gaulois devait être cueilli par une personne à jeun, de même que le *triticum repens* (chiendent), dont les Romains superstitieux se servaient pour la guérison des panaris et des écrouelles. Or, Thiers, dans son *Traité des superstitions*, s'exprime ainsi : « Quelques-uns pour se garantir de maléfices ou de charmes, vont cueillir, de grand matin, à jeun, sans avoir lavé leurs mains, sans avoir prié Dieu, sans parler à personne et sans saluer personne en chemin, une certaine plante, et la mettent ensuite sur la personne maléficiée ou ensorcelée. Ils portent sur eux une racine de chicorée qu'ils ont touchée à genoux, avec de l'or ou de l'argent, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, un peu avant le soleil levé, et qu'ils ont arrachée de terre avec un ferrement et avec beaucoup de cérémonies, après l'avoir exorcisée avec l'épée de Judas Machabée. » Ouvrons encore Pline : il nous dira qu'avant de cueillir l'éllébore noir (mélanpodion), la verveine, la mandragore, le sénécon, dans le but de leur faire produire leurs merveilleux effets, on traçait avec une épée un cercle autour de la plante.

Nous avons vu qu'en Allemagne, le jour de la Saint-Jean, on suspendait des racines d'armoise au-dessus de la porte de la maison que l'on croyait préserver de tout mal par ce moyen : les Romains, au printemps, faisaient garnir les portes et les fenêtres de leurs maisons d'aubépines et de branches de rhramnus (nerprum), attribuant à ces arbrisseaux la propriété d'éloigner les maléfices et les accidents fâcheux.

Il serait facile de multiplier les rapprochements : nous nous bornons à ceux que nous venons d'indiquer pour en conclure que les fleurs, comme les feux de la Saint-Jean, ont dans le paganisme leur commune origine; que si l'on demande maintenant pourquoi, sous l'empire du paganisme, la recherche et les usages divers des plantes avaient lieu plus spécialement à l'époque du solstice d'été, il est rationnel de répondre que, dans les fêtes en l'honneur du soleil, on devait naturellement lui faire hommage des plus gracieuses productions du règne végétal. Quand cet astre est parvenu au solstice d'été,

la terre étale toutes les magnificences dont il a pu la couvrir. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour reconnaître ses bienfaits, et cette reconnaissance ne pouvait se produire d'une manière plus gracieuse que par l'offrande des fleurs qu'il avait fait éclore.

Du reste, si, au solstice d'été, la végétation est dans toute sa force, les plantes curatives doivent avoir acquis en même temps toute leur efficacité ; la superstition ne pouvait donc choisir une époque plus favorable pour leur récolte. Ceci n'est point une supposition : les plantes passaient pour être douées, au 24 juin, de la plénitude de leur vertu, et nous remettons sous les yeux du lecteur le précieux passage de Martin d'Arles, chanoine de Pampelune, sur les usages de la Saint-Jean... « *Similiter, summo mane exeunt ad colligendas herbas odoriferas et optimas medicinales ex suâ naturâ, et ex plenitudine virtutum propter tempus.* »

Ajoutons que plusieurs plantes de la Saint-Jean, soit par leurs propriétés, soit par leurs formes ou leurs couleurs, portaient avec elles un signe irrécusable. L'armoise, douée comme l'absinthe de propriétés toniques, était un symbole de vigueur et de santé parfaitement convenable aux fêtes solaires. Le matricaire, la camomille, le chrysanthème imitent le soleil par leurs fleurs radiées et par le vif éclat de leurs couleurs blanches et jaunes. En Irlande, une espèce de matricaire et une espèce de camomille, que, dans la nuit de Saint-Jean, l'on recueille en même temps que la bardane et l'armoise, portent encore, au dire de M. Breuil, le nom de Baldursbrà, littéralement sourcil de Balder. Or, dans la mythologie scandinave, Balder était un dieu solaire d'une beauté ravissante, personnification du soleil brillant et fécondant de l'été.

Il nous reste à parler des bains de la Saint-Jean. Dans les noces romaines, on présentait à la nouvelle mariée l'eau et le feu, parce que l'on pensait que ces deux principes engendraient toutes choses. L'eau et le feu, en effet, nous l'avons dit déjà, étaient également vénérés dans les religions antiques, et servaient simultanément aux purifications solennelles. On ne sera donc pas étonné de rencontrer aux époques des fêtes solsticiaires, l'association de ces deux éléments ; et, sous l'empire du christianisme, la persistance des cérémonies lustratoires accomplies au moyen de l'eau, lors de la fête de la Saint-Jean, se concevra d'autant plus aisément, que ces cérémonies devaient rappeler le baptême fondé par le Précurseur.

Le témoignage de saint Augustin ne saurait nous laisser de doute sur leur origine païenne. Le saint évêque dit que les habitants d'Hippone, mus par une superstition païenne, se rendaient à la mer le jour de la Saint-Jean et se baptisaient : « *Natali Johannis de solemnitate supertitiosâ paganâ, christiani ad mare veniebant et se baptisabant.* »

Dans le Nord, le clergé catholique, espérant faire changer les habitudes païennes, consacra les fontaines les plus célèbres à divers saints, mais il ne réussit point à détruire l'usage des lustrations solsticiales. De nos jours encore, en Danemark, en Suède, en Norwége, on se rend, la veille ou le jour du 24 juin, à certaines sources, à certains lacs, et l'on s'y baigne dans le but de détourner de soi les maladies ; quelques personnes même font aux fontaines des offrandes, des sacrifices.

En France, près de Nogent-le-Rotrou, il y avait une fontaine fameuse par sa vertu curative pendant toute la nuit qui précédait la Saint-Jean. Hommes et femmes entraient dans ses eaux et s'y baignaient. Suivant une superstition fort répandue que cite M. Brueil, le premier seau d'eau tiré d'un puits lorsque minuit sonne, dans la nuit de la Saint-Jean, a la vertu de guérir la fièvre. C'est ainsi qu'en Allemagne, l'eau recueillie pendant les douze coups de minuit sonnant dans la nuit de Noël, est réputée sainte et a la vertu de guérir les douleurs ombilicales.

Dans la description faite par M. Poncy, de la cérémonie du feu de la Saint-Jean à Toulon, on remarque le passage suivant : « Lorsque le feu a projeté ses dernières lueurs sur la rade, à bord de tous les navires, dans toutes les rues, par toutes les fenêtres, jaillissent des cascades multipliées sur la tête des promeneurs. Après la fête du feu, vient la fête de l'eau. Le maire lui-même, en retournant à l'Hôtel-de-Ville, n'est jamais complétement exempt d'immersion. Les jeunes filles armées de carafes et de gargoulettes africaines, se poursuivent pour s'arroser comme de belles fleurs... » A Marseille, suivant M. Millin, on s'inonde réciproquement d'eau de senteur que l'on verse des fenêtres ; le plus grossier badinage est de couvrir d'eau pure les passants. Ce divertissement qui semble propre aux villes du Midi, se rencontre en Pologne le 24 juin dans une forme identique. M. Breuil se croit fondé à conclure de la généralité de cet usage dans des lieux si différents, que les aspersions sont un reste d'anciennes lus-

trations païennes. En Bretagne, la veille de la Saint-Jean, l'eau a aussi sa fête particulière, mais une fête religieuse et tout à fait imposante. Dans les paroisses situées le long des côtes, le curé va processionnellement bénir la mer; sur chaque point de la côte s'avancent des processions. Un paysan ouvre la marche, tenant de chaque main une cloche qu'il fait tinter; puis, deux autres paysans portent, l'un le fallot sacré, l'autre la croix d'argent; enfin viennent les prêtres revêtus des surplis et de l'étole et suivis d'une foule innombrable. Tout le rivage est rempli de nacelles, et chacun monte à bord des barques de pêcheurs dont les mâts sont pavoisés de fleurs et de drapeaux.... Allons! découvrez-vous, vous que la crainte des flots a retenus sur la grève, découvrez-vous, car la cérémonie commence. A genoux! entendez-vous porter sur l'aile des brises marines et mélancoliquement répétés par les échos du rivage, les tintements des cloches! C'est la bénédiction de la mer! et cette cérémonie sacrée est autrement imposante, dans sa simplicité, que celle des anciens doges de Venise.... Priez; car parmi ces frères qui invoquent le ciel, parmi ces femmes, parmi ces jeunes filles qui se recommandent au Dieu des ouragans, et mettent sous la protection de saint Jean leur père, leur époux, leur fiancé, combien à la fête prochaine porteront le deuil!.... La bénédiction donnée, chaque barque regagne le rivage, et le pêcheur rentre dans sa maison, plein d'espoir dans l'intercession du bienheureux saint Jean et comptant sur une mer pacifique et sur une pêche productive.

Pour extrait : E. D.

RAPIN-THOYRAS

SA FAMILLE, SA VIE ET SES OUVRAGES

Histoire d'une vallée des Alpes. — Une ville épiscopale au dix-neuvième siècle. — Les reliques de saint Jean-Baptiste et la cathédrale de Maurienne. — Légende de sainte Thècle et traditions de la famille de Rapin. — Vieux dictons. — Les Rapin et les évêques de Maurienne. — La Réforme en Savoie. — Le Corrier Rapin et ses descendants. — Séparation en diverses branches de la famille de Rapin au seizième siècle. — Généalogie des Rapin de Savoie.

A peu de distance de la frontière qui sépara longtemps la Savoie de la France, une vallée étroite et profonde s'ouvre sur le versant occidental des Alpes. De grands rochers, dont les larges assises disparaissent sous la sombre verdure des sapins, l'environnent de toutes parts. Des Alpes à l'Isère, une rivière ou plutôt un torrent la parcourt, heurtant ses flots rapides contre les innombrables rochers qui encombrent son lit. Souvent, à demi taries, les eaux du torrent semblent disparaître sous les blocs amoncelés ; mais parfois grossi par les pluies et débordant ses rives, il précipite à travers la plaine sa course impétueuse et terrible, et le paysan désolé se voit enlever en un clin d'œil le fruit d'un opiniâtre labeur.

A mesure que le voyageur avance dans ces lieux agrestes et mélancoliques, leur aspect devient plus sauvage, et si quelques hameaux, accrochés aux flancs de la montagne, ne montraient leurs maisons blanches à travers les pampres verts, on pourrait se croire encore à ces temps reculés où le cri triste des aigles et le rugissement des bêtes fauves troublaient seuls le silence de ces profondes solitudes.

De loin en loin, sur un roc isolé qui domine le torrent, se dresse une tour à demi ruinée, un rempart démantelé. Ces débris, rongés par la vapeur humide qui sans cesse s'élève du fond de la vallée, ébranlés par le souffle du vent, s'en vont croulant chaque jour davantage, et ces restes de la féodalité disparue disparaissent à leur tour, emportant avec eux le souvenir de leur destinée d'autrefois.

Vers le milieu de la vallée, l'horizon s'élargit; les parois presque verticales des rochers qui le bordent s'écartent, et l'azur du ciel, jusqu'alors rétréci par ses hautes cimes, apparaît plus vaste aux regards.

Bientôt la route cesse de cotoyer les rives sinueuses du torrent et s'engage sous une longue avenue de hêtres séculaires. Les hameaux jusqu'ici dispersés se rapprochent, de hauts clochers dressent leurs tours, les maisons qu'ils dominent, s'étalent en amphithéâtre sur les pentes des coteaux voisins, une ville apparaît dans ces déserts.

Cette ville, c'est Saint-Jean de Maurienne; cet agreste pays que l'on vient de parcourir, c'est la vallée de Maurienne, primitif apanage d'Humbert-aux-Blanches-Mains (1), berceau de l'illustre maison qui règne aujourd'hui sur l'Italie, ainsi que de celle dont nous raconterons les plus modestes annales. Ces ruines féodales qui dominent le cours accidenté de l'Arc, c'est Charbonnières, rasé par Henri IV, qui faillit trouver la mort sous ses murs; plus loin, la tour de Bérold, témoin neuf fois séculaire de l'invasion sarrasine; la Chambre, dont les puissants seigneurs s'intitulaient autrefois vicomtes de Maurienne (2); les Ribaud, dernière demeure de la princesse de Savoie. Cette étroite vallée des Alpes, enfermée dans sa formidable ceinture de montagnes inaccessibles et de cols infranchissables, si isolée qu'elle soit du reste de l'Europe, a cependant une histoire dont les premiers traits apparaissent contemporains des temps fabuleux.

Sans remonter, comme l'ont fait quelques auteurs, à l'an 114 du déluge, à Noé, à Japhet, et à ses établissements problématiques dans les Alpes, il est néanmoins historiquement prouvé que les âpres rochers de la Maurienne ont été peuplés bien avant d'autres contrées de l'Europe plus favorisées par la nature (3). Quelle que soit la fertilité

---

(1) Humbert-aux-Blanches-Mains, premier comte de Savoie et tige de cette maison souveraine, fils, selon les uns, de Bérold de Saxe, selon d'autres, issu du premier mariage d'Hermangarde, qui épousa en secondes noces le roi de Bourgogne Rodolphe III, reçut de ce prince, en récompense des services qu'il lui avait rendus, la Savoie et la Maurienne avec le titre de comte (1207). Conrad le Salique, héritier de Rodolphe, donna au comte Humbert une partie du Faucigny, le bas Chablais et le val d'Aoste. Ce fut le noyau primitif des Etats de la Maison de Savoie.

(2) Barbe d'Amboise, fille d'Hugues d'Amboise, comte d'Anbijoux, tué à Marignan, épousa Jean, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, qui testa en 1528 (Le père Anselme. Généalogie d'Amboise).

(3) Le Rd Esprit Combet. De l'ancienneté des noms et de la situation du diocèse de Maurienne, manuscrit édité par le soin de M. le comte Martin d'Arves, secrétaire du comité d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean de Maurienne.

relative de certaines parties du territoire de cette vallée, la terre y est en général trop avare de ses dons, le climat trop rigoureux, pour que les avantages d'un sol fertile et les attraits d'un climat exceptionnel puissent être invoqués en faveur du choix de ses premiers habitants.

Cette préférence anormale et la rapidité avec laquelle ces lieux sauvages se peuplèrent, sont des faits dont la cause doit être cherchée tout entière dans la position géographique de la Maurienne.

C'est en effet par ses défilés, par le mont Genèvre, par le col du Galibier, par les vallées du Monestier et de Valloires, qui ne sont que des replis de la Maurienne, que se sont précipitées sur l'Italie les hordes barbares des Gaules et de la Germanie. C'est par là qu'ont passé les Ostrogoths de Théodoric et les Huns d'Attila, les Bourguignons, les Lombards et plus tard les Sarrasins.

Chacune des incursions de ces hordes guerrières fut marquée par la dévastation et la ruine; mais, en même temps, les peuplades vaincues se recrutaient parmi les envahisseurs. C'est ainsi que disparurent les uns après les autres les premiers établissements des Allobroges, des Garocèles et des Brunovices (pour Bramovices), et que se reformèrent ceux de tant d'autres peuplades qui furent dispersées à leur tour et dont les noms obscurs ne sont connus que des seuls archéologues (1).

Cette marche incessante des hommes du Nord vers les riantes contrées du Midi, se continua durant le moyen-âge et pendant les premiers temps de l'histoire moderne, à travers la Maurienne, devenue le grand chemin de l'Italie.

A partir du quinzième siècle, l'histoire de cette vallée se confond avec celle des comtes de Savoie et de leurs puissants vassaux, parmi lesquels l'évêque de Maurienne était le plus redoutable et le plus indépendant.

Principale ville de ce petit pays, après que Suse, qui en était autrefois la capitale, eut été assujettie à l'autorité de l'évêque de Maurienne, par le roi Gontran de Bourgogne, la ville épiscopale de

---

(1) Les peuplades qui se succédèrent dans la vallée de Maurienne sont connues sous dix-huit dénominations, d'après le curieux travail d'où ces détails sont extraits. *De l'ancienneté des noms et de la situation du diocèse de Maurienne*, par le Rd Esprit Combet.

Saint-Jean avait gardé, jusqu'à ces dernières années, l'aspect monacal que lui avait imprimé durant douze siècles la domination exclusive du clergé.

De vieilles murailles, hérissées de tours, dont la plupart croulaient sur des remparts qu'elles ne défendaient plus ; de longues rues étroites, sombres, irrégulières, où l'herbe croissait entre les pavés disjoints; de vieux hôtels, montrant encore au cintre surbaissé de leurs portes massives l'écusson mutilé de leurs anciens possesseurs, demeures silencieuses, mornes, murées comme les innombrables (1) couvents dont les sévères façades se dressent encore à chaque pas ; une population de prêtres et de chanoines, vivant de l'évêché et en peuplant les abords où semblait affluer toute la vie de la cité, tels étaient les caractères tranchés qui faisaient de la capitale de la Maurienne le type fidèle et inaltéré d'une ville contemporaine des derniers comtes de Savoie. Mais ces traits caractérisques tendent de plus en plus à s'effacer et disparaissent chaque jour par des causes trop connues et trop générales pour les rappeler ici.

En dehors de la tradition religieuse à laquelle Saint-Jean a dû son nom et sa célébrité, un seul fait un peu saillant de son histoire locale est l'élection d'un empereur d'Allemagne, Henri VII, duc de Luxembourg. Ce prince fut élu dans la cathédrale de Maurienne, au mois d'octobre 1310. La vénérable basilique dans l'enceinte de laquelle s'accomplit cette imposante cérémonie, est bien déchue maintenant de sa splendeur d'autrefois ; une inondation terrible la détruisit presque de fond en comble au quinzième siècle, et les armées nombreuses qui depuis traversèrent la ville, ont achevé l'œuvre de sa dévastation.

Les magistrales boiseries du chœur, un reliquaire d'albâtre, chef-d'œuvre de l'art patient du quinzième siècle, un cloître aux colonettes gémissées de marbre rose et d'albâtre azuré, dont l'élégante enceinte est chaque jour déshonorée par d'ineptes profanations qui finiront par la détruire, sont aujourd'hui les seuls vestiges de la grandeur passée de cet antique édifice.

Au temps de Grégoire de Tours, Saint-Jean était appelé *Mauriana*,

---

(1) Le qualificatif *innombrables* est peut-être exagéré. E. D.

Selon la tradition, cette ville, dont le nom pour la première fois dans les chroniques de saint Grégoire a exercé en vain la sagacité des étymologistes, aurait été, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, une ville fortifiée, entourée de hautes murailles, défendue par une garnison nombreuse et aguerrie. Annibal, après le passage des Alpes, vint en faire le siége. La ville fut prise, mais avant que leur chef pût s'en rendre maître, trente mille Carthaginois trouvèrent la mort sous ses remparts (1).

A partir de ce siége mémorable, auquel il faut accorder la même créance qu'à cet hyperbolique emploi du vinaigre, au moyen duquel le fils d'Amilcard dissolvait les roches alpestres, une obscurité profonde plane sur les destinées de la ville de Maurienne jusqu'à la translation dans ses murs des reliques de saint Jean-Baptiste.

Ainsi que bien d'autres au moyen-âge, cette cité a dû son importance et son développement à ce monument religieux autour duquel la foi catholique multiplia les miracles. Le bruit de ces prodiges se répandit parmi les nations voisines, et l'affluence sans cesse renouvelée de nombreux pèlerins, accrut bientôt la prospérité et la population de la cité de Maurienne. Saint Gontran régnait alors en Bourgogne et son autorité s'étendait jusqu'aux Alpes; au bruit des merveilles accomplies par les reliques du Précurseur, il envoie des seigneurs de sa cour vérifier les faits qui ont éveillé sa pieuse curiosité. Les officiers du roi lui rendirent compte de leur mission et reçoivent bientôt de ce prince l'ordre de construire avec magnificence une église destinée à renfermer les dépouilles sacrées. Ainsi s'éleva la cathédrale de Maurienne. L'archevêque de Vienne vint la consacrer vers l'an 565. Gontran nomma un évêque, pourvut l'évêché de larges revenus, et la grande cité épiscopale, désormais connue sous le nom de Saint-Jean, prit bientôt rang parmi les premières villes du royaume de Bourgogne.

Ce n'est point ici le lieu de discuter l'authenticité de ces célèbres reliques auxquelles le roi Gontran donna pour reliquaire une cathédrale et un évêché et qu'abritent encore aujourd'hui les voûtes de la cathédrale de Maurienne : transportées de l'Orient dans ces profonds replis des grandes Alpes, elles n'ont rien perdu de leur prestige.

---

(1) De l'ancienneté, etc., du diocèse de Maurienne, p. 23.

Leur authenticité est attestée par un imposant faisceau de témoignages recueillis et accumulés pendant douze siècles, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Martin V qui les visita en 1418, en revenant du concile de Constance, et depuis Martin V jusqu'à nos jours.

Entre toutes les légendes qui servent d'histoire à Saint-Jean de Maurienne, la plus intéressante et la plus vraisemblable est celle qui se rapporte à la translation de ces reliques sacrées, gloire et palladium de la cité. Si l'on s'étonnait de la voir ici racontée, il nous suffira de dire dès à présent que cette légende est intimement liée à l'histoire traditionnelle de la maison de Rapin (1).

Dans l'une des plus populeuses paroisses de la Maurienne, Valloires, vivaient au milieu du sixième siècle, deux sœurs appartenant à une riche et noble famille. L'une d'elles, nommée Thècle ou Tigridie, avait consacré à Dieu sa virginité et se livrait, toute jeune encore, aux plus austères pratiques de la dévotion. Deux moines, qui au retour d'un voyage en Terre-Sainte passaient à Valloires et se disposaient à aller jusqu'en Ecosse pour évangéliser les sauvages peuplades de cette contrée, reçurent l'hospitalité chez les deux pieuses sœurs. Les voyageurs racontent leur pèlerinage aux Saints-Lieux et glorifient, avec l'enthousiasme de la foi, les miracles qui chaque jour s'accomplissent sur la tombe où sont déposés les restes du Précurseur, arrachés par la piété des fidèles d'Alexandrie à la sauvage fureur de Julien l'Apostat. L'imagination de la jeune Thècle s'enflamme d'un saint zèle, elle veut conquérir pour son pays quelques parties de ces reliques bénies, et après plusieurs jours de jeûne et de prières, prenant congé de sa sœur, accompagnée d'une seule suivante, elle part pour l'Orient. Elle traverse Rome, elle franchit les mers, elle arrive au but de son voyage; mais épuisée de fatigues, ses forces et son

---

(1) Notice sur sainte Thècle, qui a apporté en Maurienne les reliques de saint Jean-Baptiste, par M. A. Angley, Chambéry, imprimerie du Gouvernement, 1840, broch. in-12 de 39 pages.

Sainte Thècle, ou sainte Tigre, née dans le diocèse de Maurienne, ne doit pas être confondue avec une sainte du même nom, originaire d'Icone, en Asie mineure, vierge convertie par saint Paul, dont l'histoire apocryphe se trouve dans le *specilegium patrum sæculi primi*, publié à Oxford en 1698, par Ernest Crabe et dont l'église catholique célèbre la fête le 23 septembre. M. Saint-Marc Girardin a paraphrasé cette touchante histoire dans ses mélanges de littérature morale, tome 2, page 79.

courage l'abandonnent à la fois. Dans le sentiment de son humilité et de sa faiblesse, elle se croit indigne de la faveur à laquelle elle aspire, et pendant deux années, n'osant formuler sa requête, elle se livre auprès du saint tombeau au jeûne, à la pénitence, à l'oraison. Au bout de ce terme, la pieuse vierge, rassemblant son courage, va trouver l'évêque et les notables habitants d'Alexandrie et implorer de leur libéralité chrétienne quelques fragments des reliques de saint Jean. Ses supplications ne rencontrent qu'un dédaigneux refus. Thècle déchue, mais non découragée, ne perd point toute espérance ; elle fait vœu de ne quitter Alexandrie qu'après avoir obtenu l'objet de ses désirs ; elle redouble d'austérités, de prières, de macérations ; son faible corps s'épuise, elle va succomber.... quand, d'une manière miraculeuse, ses vœux ardents sont exaucés : Thècle se voit en possession de ce qu'elle a tant désiré. Renfermant les précieux ossements dans une boîte d'or, la vierge chargée de sa conquête reprend joyeuse le chemin de l'Europe. Après un long et pénible voyage, semé d'incidents étranges, tels qu'en présentent la plupart de ces vies merveilleuses des saints, Thècle rapporta en Maurienne les reliques célèbres qui ont béatifié la sainte et illustré son pays.

On montre encore dans la montagne du Roncherai (pour Rocherai), qui avoisine Saint-Jean, une excavation profonde et d'un abord difficile. C'est là que la tradition place la dernière demeure de sainte Thècle, qui s'y retira peu après son retour d'Alexandrie, pour s'y livrer en paix aux pratiques austères de la vie cénobitique. Ce fut là qu'elle rendit son âme à Dieu, entourée de la vénération des fidèles, après avoir donné à l'église de Maurienne « sa terre appelée Valloires » ainsi que la cure et tout ce qui était en son pouvoir (*sub ejus regimine*) dans cette localité (1).

---

(1) *Tradidit ipsius ecclesiæ, villano, Valloriæ nomine, cum presbiteratu et cum omnibus quæ ibidem sub ejus regimine habere videbatur* (Les Bollandistes au 25 juin, n° 13).

La légende de sainte Thècle est écrite dans le grand bréviaire de la cathédrale de Saint-Jean, rédigé entre le treizième et quatorzième siècle pour l'usage du Chapitre. En 1512, le cardinal de Gorrevod plaça dans le nouveau bréviaire du diocèse de Maurienne, imprimé par ses soins en caractères gothiques, l'office de cette sainte au 25 juin, le lendemain de la nativité de saint Jean-Baptiste, date traditionnelle de la mort de sainte Thècle. Ces huit leçons sont d'une prose si naïve qu'elles ont paru à M. de Cazenove mériter d'être reproduites dans les pièces justificatives de son livre. E. D.

Telle est la légende de sainte Thècle. Dans ces pages que nous avons consacrées aux origines de la famille de Rapin, nous ne pouvions passer sous silence la tradition qui, de temps immémorial et à travers la nuit obscure de six siècles du moyen-âge, rattache cette famille à celle de la vierge de Valloires.

Nous avons cherché sur les lieux mêmes, à commenter cette tradition ; les lignes qui suivent sont le résultat de cette sorte d'enquête dans laquelle nous avons eu pour guide un travail plein d'érudition et d'intérêt sur la paroisse de Valloires (1).

Parmi les anciennes familles de la Maurienne, peut-être venues de la campagne de Rome, fuyant la persécution sous Néron, celle des Rapin est sinon la plus illustre, au moins la plus ancienne. En 1692, ses descendants prétendaient prouver par les titres nombreux qu'ils possédaient encore, huit ou neuf cents ans de noblesse. De temps immémorial, le fief de la Chaudane en Valloires était le patrimoine de leurs ancêtres, et la tradition place le lieu de naissance de sainte Thècle sur l'emplacement même du vieux manoir, dont les ruines, aujourd'hui dévastées, se dressaient naguère en masse imposante.

Dans les premières années du dix-septième siècle, sur un rocher, coupé par les Sarrasins dans le but de dessécher l'étroite plaine où s'élève aujourd'hui le village de Place, de l'autre côté du chemin qui conduit aux Villards, et en face de leur demeure féodale, les Rapin élevèrent une chapelle en l'honneur de sainte Thècle. Dans plusieurs titres, les seigneurs de la Chaudane se faisaient gloire d'être de la même race que la sainte de Valloires, et prétendaient avoir hérité d'elle les droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans le pays. Quoi qu'il en soit, la fondation de cette chapelle dans ce lieu solitaire et retiré, le soin pieux avec lequel elle a été deux fois relevée de ses ruines par les habitants de la vallée, les souvenirs qu'ont laissés dans le pays de Valloires les Rapin de la Chaudane, souvenirs qui touchent à la légende et se confondent avec elle, viennent fortifier de quelque apparence l'histoire traditionnelle de ces prétentions.

Quelle que fût du reste l'antiquité de leur race, les seigneurs

---

(1) L'abbé Truchet, *Notice sur Valloires*, publiée dans le premier bulletin des Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne, 1859, pages 3 et 38.

de la Chaudane ne furent pas abondamment pourvus des biens de ce monde, au moins après la guerre des seizième et dix-septième siècles qui dévastèrent la Savoie. C'est ce que font supposer ces vers composés par l'un d'eux, vers cette dernière époque, boutade où l'énergie de l'idée compense l'incorrection de la forme.

Pour n'avoir sans besoin su prendre
On voit tomber cette maison ;
Si l'effet eût suivi son nom,
Elle aurait de quoi se défendre.

De nos jours encore, les vieillards du pays racontent que les dimanches et les jours de fête , alors qu'il s'agissait d'aller entendre la messe à l'église de Place et de tenir son rang, l'aîné des frères Rapin endossait l'habit de velours et le pourpoint de soie qu'il avait hérité de son père, et allait s'asseoir au banc seigneurial. Il assistait dévotement au commencement de l'office, puis quittant l'église et revenant à la Chaudane, il passait l'habit à son second frère qui courait au village, prenait sa part du culte et cédait bientôt sa place avec l'unique habit qu'ils possédaient en commun, au cadet des Rapin qui rapportait l'absoute au manoir.

Il est assez difficile de concilier ce désintéressement des Rapin et leur fière pauvreté dont témoignent les lignes qui précèdent avec la sentence de réprobation dont la haine ou la crainte des évêques de Maurienne les avait frappés. A la fin du dix-septième siècle, on voyait encore dans l'une des salles du Palais épiscopal de Saint-Jean, cette inscription significative que le temps avait presque effacée, bien qu'elle eût été profondément gravée dans la pierre :

Caveant successores nostri a familia Rapinorum.

Quelques symptômes du mouvement religieux qui eut pour conséquence, au seizième siècle, l'expatriation de plusieurs membres de cette famille, avait-il déjà porté ombrage au zèle catholique des évêques? Ou bien dans cet avertissement que chaque titulaire au siége épiscopal avait reçu de son prédécesseur pour le transmettre à celui qui lui succédait, ne fallait-il voir qu'un singulier témoignage de l'exis-

tence de ces luttes d'influences locales entre la noblesse et le clergé, luttes si fréquentes au moyen-âge, qui auraient longtemps divisé le chapitre de Maurienne et les syndics de la noblesse souvent choisis par les Rapin ?

Quoi qu'il en soit, la pierre sur laquelle l'inscription était gravée a depuis longtemps disparu du palais épiscopal. L'origine précise de la rivalité dont elle attestait l'existence et préconisait le remède, est demeurée inconnue; mais le fait de cet antagonisme est caractéristique : il établit, à n'en pouvoir douter, le crédit et l'influence dont cette famille jouissait alors dans son pays.

Avant l'époque où les Rapin, syndics de la noblesse, se faisaient redouter du clergé de Maurienne, les idées religieuses qui ont précédé le grand mouvement de la Réforme n'avaient fait encore qu'effleurer les populations de ces contrées. Peu de pays furent moins accessibles que la Savoie au progrès religieux ; nulle part peut-être les principes et la discipline de l'Eglise romaine n'ont été plus fidèlement maintenus. Cependant, en 1375, des Vaudois, partis du Dauphiné, descendirent de leurs montagnes dans les vallées de la Savoie et tentèrent de prêcher l'Evangile parmi ces peuplades profondément ignorantes et entièrement dominées par le clergé. La résistance des frères prêcheurs (les Dominicains), alors les plus ardents ministres de l'Inquisition, ne parvint pas à paralyser complétement les efforts des prédicateurs vaudois, et le pape, alarmé des progrès qu'ils faisaient dans ces contrées, réclama le secours du roi de France. Le gouverneur du Dauphiné, à la tête de troupes nombreuses, marcha contre les hérétiques. Ils furent écrasés, et le pays retomba plus que jamais sous le joug de l'Eglise romaine (1).

Mais dès l'origine de la Réformation, de fréquents rapports s'établissent entre Genève, devenue plus tard, sous Calvin, la Rome protestante, et ces vallées des versants italiens des Alpes peuplées par ces Vaudois, pieux et fervents dépositaires de la foi des premiers siècles.

---

(1) Vely, Villaret et Garnier, *Histoire de France*, t. X, p. 337.

Placée entre la Suisse et l'Italie, la Maurienne, qu'avaient traversée les légions de César marchant à la conquête des Gaules et de la Germanie, devint à cette époque la voie par où passa une autre armée plus humble et moins nombreuse, mais non plus ardente, marchant à une plus noble conquête : celle des âmes à Christ par l'Evangile.

Les jeunes chrétiens des vallées, qu'une vocation d'en haut appelait au saint ministère, allaient demander au collége fondé par Calvin l'instruction pastorale que leur pays ne pouvait leur donner. Leur caravane studieuse s'engageait dans les défilés des montagnes de la Savoie ; le sac au dos, le bâton du pèlerin et du missionnaire à la main, ils distribuaient sur leur passage des bibles et des livres religieux, animés du zèle de propagande qui caractérisait les chrétiens de ce temps-là. Manoirs et chaumières s'ouvraient tout à tour devant les jeunes voyageurs qui, assis au foyer hospitalier des habitants du haut pays, parlaient avec un pieux enthousiasme qu'ils savaient communiquer à leurs auditeurs, des grandes choses qui s'accomplissaient dans l'Eglise renouvelée. Les Saintes-Ecritures furent lues et méditées dans ces solitudes où, jusqu'alors, elles n'avaient jamais pénétré, et il y a peu d'années, on retrouvait encore en Maurienne et en Tarentaise de vieilles et vénérables éditions de la Bible échappées au bûcher de l'Inquisition et paraissant contemporaines des premiers temps de la Réformation.

Les commencements de l'Evangile en Maurienne datent aussi de cette époque. Le souffle de la Réforme se répandait partout : ici, modifiant profondément les croyances traditionnelles de tout un peuple ; là, saisissant quelques hommes isolés, adeptes inconnus ou quelquefois martyrs des nouvelles doctrines. Cet esprit du seizième siècle, armé d'une irrésistible puissance, pénétrait dans les replis les plus cachés du monde chrétien, dans les retraites en apparence les plus inaccessibles de la superstition et de l'erreur, et portait partout la lumière et la vie.

De toutes parts on réclama la fin d'un tel état de choses, et l'appel à la répression de la liberté de conscience ne fut que trop entendu : douze gentilshommes savoyards, accusés d'hérésie, dénoncés par l'évêque Cazzini, furent décapités par ordre du duc Charles III, en 1529. Ce fut là le prélude de sanglantes exécutions.

Aussi, de longues années s'écoulèrent-elles encore avant que la

parole de Dieu fût librement prêchée dans la Maurienne, dominée par un clergé nombreux et puissant, terrifiée par les mesures de rigueur dont ses évêques prenaient l'initiative, et sur lesquelles enchérit encore le Parlement de Chambéry fondé par François Ier.

Aussi ignorante peut-être que le peuple, mais supportant avec plus d'impatience le joug du clergé, la noblesse accueillit avec faveur les nouvelles doctrines. Mais bientôt après ces premiers progrès de l'Evangile, justement effrayés du danger que courait la foi romaine, dont la vacance du siége épiscopal avait mis le dépôt entre leurs mains, indignés de l'audace du novateur, ceux des chanoines de la cathédrale qui avaient échappé au fléau dénoncèrent le prédicateur italien au Parlement de Chambéry. Atteint et convaincu du crime d'hérésie, Raphaël Bordeille parvint à s'enfuir, mais l'arrêt du Parlement fanatisé suivit son cours : solennellement dégradé de l'ordre de prêtrise, Bordeille fut brûlé en effigie devant la cathédrale de Maurienne, le jeudi-saint 1550 (1).

Les germes de rénovation religieuse déposés dans le cœur de leurs auditeurs par le moine italien et ses disciples, rencontrèrent dans leur développement extérieur une opposition violente telle que l'on pouvait l'attendre de leurs adversaires.

Aussi les rigueurs du Parlement et l'intolérance du clergé eurent-elles pour effet de provoquer l'émigration de ceux qui, convertis à la foi nouvelle, préféraient l'exil au martyre. A cette époque, la France n'était pas encore déchirée par les guerres de religion, et si les protestants y étaient en butte aux persécutions comme en Savoie, si les massacres de Cabrières et de Mérindol ensanglantèrent le Dauphiné bien avant l'explosion de la guerre civile, le pays était plus grand, les partisans de la Réforme plus nombreux et plus puissants, la carrière militaire était encore ouverte aux réformés, et une ombre de liberté était laissée aux protestants français.

Divers documents nous montrent trois frères de la famille des Rapin, dont deux professaient la religion réformée, quittant leur pays natal et s'établissant en France sous le règne de François Ier.

---

(1) Grillet, *Dictionnaire géographique, historique et biographique de la Savoie*, Chambéry, 1807. Art. St-Jean de Me, Angley, *Histoire du diocèse de Maurienne.*

Nous dépasserions les limites de notre cadre si nous voulions raconter à quels événements leur vie fut mêlée, mais il ne sera pas sans intérêt de passer rapidement en revue ceux qui, par leurs ancêtres et leurs parents, ont laissé quelques traces dans ce pays de Maurienne, dont la physionomie et l'histoire viennent d'être esquissées à grands traits.

Nous avons dit par quelles profondes racines cette antique race paraissait tenir au sol natal. De semblables légendes valent les origines de plus d'une noble famille, nous ne sachons pas que l'on ait jamais demandé à telle illustre Maison de France (1) de fournir les preuves irrécusables de sa parenté traditionnelle avec la Vierge Marie.

Il n'eût pas été vraisemblablement plus facile aux membres de la famille de Rapin de justifier, autrement que par une présomption séculaire, des liens qui rattachent leur maison à celle de sainte Thècle.

Ainsi donc sans insister davantage sur une filiation dont il serait impossible aujourd'hui de rassembler les preuves, il suffit d'établir que dès le douzième siècle le nom des Rapin est mêlé aux annales de la Savoie et aux légendes du pays de Valloires qui fut leur berceau.

En 1250, Humbert Rapin de Valloires était qualifié de noble homme, et ses descendants feudataires de l'évêque de Maurienne continuèrent à habiter Valloires et le château de la Chaudane.

Au quinzième siècle, on voit noble Antoine Rapin de Valloires, figurer comme témoin dans la constatation officielle d'un miracle dû aux reliques de saint Jean-Baptiste.

L'un de ses fils, messire Guillaume Rapin, chanoine de la cathédrale de Maurienne, protonotaire apostolique, prieur d'Aiguebelle, de la Croix et de Bernex; noble Pierre Rapin de la Chaudane en Valloires, écuyer, autre fils d'Antoine, rend hommage au roi de France, entre les mains du sieur de Maugiron, lieutenant général pour ledit sieur Roy, en Dauphiné et en Savoie, le 23 février 1552. Pareil hommage avait été rendu par lui, en 1536, « sans préjudice des droits de l'évêque de Maurienne. »

En 1577 et le 16 décembre, son fils Pierre Rapin, seigneur de la Chaudane, juge corrier de l'évêque de Maurienne, obtint un arrêt du

---

(1) La Maison de Levis-Mirepoix.

souverain Sénat de Savoie qui « relève la Maison de Rapin de toute supposition de roture et la maintient ès priviléges de noblesse. »

Ce Pierre Rapin, corrier et juge commun de Maurienne, joua un rôle assez considérable dans sa province. Les fonctions importantes dont il était revêtu lui furent confiées par le comte de Challant, intendant de Maurienne, et confirmées par le chapitre « *sede vacante* », en 1557, peu après que le traité de Câteau-Cambresis eut forcé la France à évacuer la Savoie.

Choisi parmi les gentilshommes, le corrier ou courrier (*correarius*) connaissait de tous les crimes et délits qui se commettaient dans la juridiction de l'évêché : il présidait à la construction et à l'entretien des routes, levant les tailles, ordonnant et percevant les amendes; bras séculier de l'évêque, il était le gardien jaloux de tous les priviléges, de tous les droits, de toutes les immunités dont jouissaient l'évêque et son chapitre.

Quelquefois même il intervenait entre eux pour faire observer les conventions jurées entre ces deux puissances.

Lorsqu'il était commun, c'est-à-dire lorsqu'il instruisait et poursuivait les affaires, tant pour le comte que pour l'évêque, ses fonctions devenaient d'autant plus difficiles et délicates que de fréquents conflits s'élevaient entre ceux qu'il représentait.

C'était à lui que revenait le soin de faire exécuter les sentences rendues par le juge-mage, à lui qu'étaient confiées les clefs de la ville. Il remplissait enfin les fonctions qui, de nos jours, sont dévolues au juge d'instruction.

C'est à ces investigations judiciaires, plus difficiles et plus pénibles dans ce pays sauvage et montagneux que partout ailleurs, que se rapportent ces vers d'un poëme du temps.

Rapin courrier que vit naître Valoire
Reçoit et donne à Maurienne gloire ;
Il fait les monts et les conditions,
Les honorant par ses commissions (1).

Durant vingt années, le corrier Rapin remplit les pénibles fonctions de sa charge avec un zèle infatigable.

---

(1) La Savoie, de Jacques Peletier du Mans, dédié à la duchesse de Savoie, Marguerite de France. Annecy 1572.

Il rendit la justice avec une impartialité et une science de jurisconsulte qui lui valurent l'honneur d'être chanté dans les vers un peu rudes, mais caractéristiques, du poète mathématicien Peletier du Mans.

Le 22 février 1563, Pierre Rapin rendit hommage au duc Emmanuel-Philibert, tant pour ses biens que pour sa personne, dans la grande salle du Palais de Chambéry, en l'assemblée des Etats de la noblesse et en présence des grands feudataires de la couronne de Savoie. Quelques années plus tard, la confiance du prince l'appela aux fonctions de commissaire aux vivres en la province de Maurienne. Il fut chargé d'organiser la levée des subsistances nécessaires à la cavalerie que le duc de Savoie envoyait en France au service du roi très-chrétien.

Pierre Rapin mourut en 1579; il fut enseveli dans le cloître de la cathédrale, et la pierre qui marquait sa tombe, arrachée avec tant d'autres aux murs du cloître profané, porte au-dessous de l'écusson des Rapin une inscription latine que le corrier avait composée lui-même, inscription dont voici le sens :

« Ici repose noble seigneur Pierre Rapin de la Chaudane de Val « loires, corrier et juge de cette ville et de la Terre-Commune, entré « dans la voie où va toute chair le 8 novembre 1579 (1). »

Dix ans plus tard, le connétable de Lesdiguières menaçait la Savoie; le Seigneur de Cathoud, tuteur des jeunes enfants de Pierre Rapin, défendit en leur nom les défilés de Valloires (2).

L'aîné de ces enfants, Guillaume Rapin, fut nommé très-jeune encore, en 1596, syndic de la noblesse de Maurienne, qui reconnut ainsi les services du père dans la personne de son fils. Le frère du syndic, nommé Jacques, « des gentilshommes archiers de la garde de Son Altesse », fut député en 1638, par la noblesse de sa province, pour rendre hommage en son nom à la régente Christine de France et au jeune duc Charles-Emmanuel.

Claude-Ferdinand Rapin, fils de Jacques, docteur en droit, avocat au souverain Sénat de Savoie, juge des appels de Saint-Jean, syndic en 1637 de la noblesse de Maurienne, fut appelé de bonne heure au maniement des affaires publiques. La fermeté et l'élévation de son carac-

---

(1) Cette pierre tumulaire est aujourd'hui entre les mains de M. le comte d'Arves, à Saint-Rémy.

(2) Angley, *Histoire du diocèse de Maurienne.*

tère, son intégrité, sa science précoce, firent revivre en Maurienne les souvenirs qu'y avait laissés son aïeul. Député de la noblesse à la cour de Turin, en 1646, Claude-Ferdinand Rapin rendit en quelque sorte héréditaires dans sa maison ces fonctions d'ordinaire dévolues aux chefs des premières familles de la Savoie. Il mourut, en 1672, sans enfants mâles, laissant deux filles dont l'aînée épousa un descendant des empereurs de Constantinople, Jean-Antoine de Comnène. La seconde fut mariée à un avocat de Chambéry, nommé Jean Bertrand, et son petit-fils, Claude-Ferdinand Bertrand, vendit, en 1755, à Mgr de Rosignan, évêque de Maurienne, le fief de la Chaudane (1). Cette terre seigneuriale aujourd'hui dépecée entre divers habitants de la commune de Valloires, sortit ainsi de la famille des Rapin, après une possession plusieurs fois séculaire.

Claude-François Rapin, arrière-petit-fils de Guillaume Rapin, docteur ès-droit, avocat au Sénat de Savoie, comte des Cuines et Villards, jurisconsulte distingué, auteur de quelques ouvrages de droit et d'histoire restés inédits, mourut à Saint-Jean en 1776. Dernier mâle de la maison de Rapin en Maurienne, Claude-François de Rapin termine la liste des hommes remarquables qu'a donnés cette famille à son pays natal.

Les diverses branches qui la composaient encore au milieu du dix-septième siècle et qui s'éteignirent rapidement au commencement du siècle suivant, habitaient non-seulement le château de la Chaudane à Valloires, mais encore les maisons dites de Rybières et de Pontcharra, à Saint-Jean de Maurienne ; la Maison-Blanche, à Villard-Gondran ; la Rapine, à Saint-Rémy ; le lieu des Granges, à Grésy ; toutes avaient continué d'appartenir à la religion romaine. On sait qu'il n'en fut pas de même de la branche des Rapin qui s'établit en France dans la première moitié du seizième siècle. R. DE CAZENOVE.

Nous donnerons prochainement, dans le deuxième volume de la *Sabaudia*, un résumé de la vie et des ouvrages de l'historien Rapin-Thoyras ; nous ferons ainsi connaître à nos lecteurs l'un des membres les plus distingués de la branche française des Rapin.

Pour le moment, nous allons résumer le plus succinctement possible la généalogie que M. de Cazenove a si bien tracée de la famille Rapin.

---

(1) L'abbé Truchet, notice sur Valloires, p. 33.

GÉNÉALOGIE (1)

DE

LA MAISON DE RAPIN DE LA CHAUDANE

EN MAURIENNE, EN FRANCE ET EN PRUSSE

Par M. Raoul de Cazenove

D'anciens titres de la famille de Rapin font remonter son origine jusqu'à noble Humbert Rapin, vivant en Maurienne l'an 1250. La légende reculerait plus loin encore les origines de l'illustration de cette maison, si l'on admettait avec elle que sainte Thècle ou sainte Tygre « *orta in territorio Maurianensi, loco qui volovium nominatur, nobilii stirpe progenita* » appartenait à la famille de Rapin. Dans plusieurs titres, les Rapin se glorifiaient d'être du même sang que la vierge de Valloires, et au commencement du XVIIe siècle, un Rapin de la Chaudane bâtit une chapelle en son honneur.

Sans remonter jusqu'au milieu du sixième « *in diebus præstantissimi regis Gondranni* », on peut incontestablement assigner une origine très-ancienne à la noble famille de Rapin, dont les restes du manoir se voient encore dans la commune de Valloires en Maurienne.

Noble Joseph Rapin, vivant au douzième siècle, fut le premier du nom dont les titres fassent mention ; la filiation authentique et privée commence à son fils ou petit-fils, Humbert, dont tous les descendants prirent la qualité de noble.

I. Humbert Rapin, vivant en Maurienne en 1550, eut pour fils :

II. Jean Rapin qui reconnut des biens de l'évêché, en 1308, et laissa pour héritier :

III. Jacquème Rapin qui reconnut des biens du fief de l'évêché en 1374. Son fils

IV. Jacquier Rapin. Il reconnut également ces mêmes fiefs, en 1417.

V. A son fils Claude Rapin, qui vivait encore à Valloires en 1486, commence une filiation prouvée par documents authentiques.

---

(1) Imprimé en 1865 chez L. Perrin, Lyon.

Claude Rapin qualifié de *noble* dans une transaction du 5 août 1490, eut deux fils, Antoine et Jacques.

Antoine laissa une nombreuse postérité ; Jacques n'est connu que par le testament de son frère Antoine, du 6 avril 1505. Auteur d'une branche de la famille Rapin, établie à Villardgondran, paroisse voisine de Saint-Jean de Maurienne, où les Rapin conservèrent des propriétés jusqu'à la fin du siècle dernier (1), Jacques Rapin eut deux fils, Pierre et Antoine, dont l'aîné seul laissa de la postérité.

Pierre et Jean-Pierre Rapin, fils de noble Pierre Rapin, de Villardgondran, furent reconnus nobles par arrêt de la chambre des comptes de Savoie, le 14 décembre 1563.

Cette branche des Rapin de Villardgondran s'est éteinte à la fin du dix-septième siècle.

VI. Antoine Rapin, notaire à Valloires en 1488, figura dans un hommage solennel rendu à l'efficacité des célèbres reliques de saint Jean-Baptiste, rapportées d'Orient par sainte Thècle au sixième siècle et conservées depuis lors dans la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Il mourut le 20 avril 1506. Il laissa quatre enfants dont l'aîné :

VII. Pierre Rapin rendit en 1527 hommage au seigneur évêque de Maurienne et mourut avant 1563. Il avait prêté serment d'hommage et de fidélité au roi de France, le 23 février 1552, pour les biens tenus en fief ou arrière-fief.

De son mariage vers 1515 avec Guillaume d'Arves, de l'ancienne et noble famille des Sallière d'Arves, dont il est déjà fait mention dans des titres de 1240 et qui se fondit au dix-septième siècle avec celle des Martin (1), il eut sept enfants.

Jacques, le second, protonotaire apostolique, prieur de Bernex, d'Aiguebelle et de la Croix. En 1546, simple *chapellier* de la cathédrale

---

(1) Leur propriété appartient aujourd'hui à la famille Grange de la Soëffe.

(2) Les armes de Sallières d'Arves se trouvent encastrées dans le mur d'une des galeries du cloître de Saint-Jean. Cet écusson, d'un dessin original et délicatement fouillé, date du seizième siècle ; il offre du blason parti au premier tranché, barré d'or et de gueules au bâton noueux (peut-être le symbole héraldique de la rivière d'Arve, en latin *Arva*, ou *Arbor*), brochant en bande, au deuxième de gueules à la Sallière antique d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'argent.

de Maurienne, il devint successivement prieur de Bernex et de Vivens, en Piémont, vicaire-général de l'évêque de Maurienne, protonotaire apostolique, et enfin, grâce à la protection de la jeune duchesse de Savoie, Marguerite de France, il quitta la cour de Chambéry pour un théâtre plus vaste et plus digne de son ambition et de ses talents oratoires. Nommé aumônier de la reine Catherine de Médicis, en 1560, il obtint par deux fois, du duc Emmanuel-Philibert, des lettres-patentes de congé qui le maintiennent dans ce poste élevé et lié encore à son pays par les bénéfices qu'il y conserve, jouissant à la cour de France du crédit que lui méritent ses talents, il peut se qualifier avec orgueil du titre pompeux d'*orateur du roi*, jusqu'à ce que la mort, le 23 décembre 1569, vienne briser sa brillante carrière.

Antoine, le quatrième des enfants de Pierre I Rapin, suivit la carrière des armes. Ayant embrassé les principes de la religion réformée ainsi que son jeune frère Philibert et son cousin Michel de Rapin, bailli de Tarentaise qui resta plusieurs années emprisonné dans le fort de Miolans, Antoine alla en France avec son frère, sous le règne de François Ier, alors que ce prince avait étendu son sceptre sur la Savoie. Né à Valloires dans les premières années du XVIe siècle, Antoine de Rapin eut une brillante carrière militaire et fut honoré de la confiance et de l'estime des premiers seigneurs du royaume. Pendant les guerres de religion qui ensanglantèrent la France de 1561 à 1570, il combattit vaillamment dans les rangs des réformés à la tête de sa compagnie. Gouverneur de Montpellier, en 1562, il sut maintenir dans cette ville une sévère discipline, et on lui confia la garde du baron des Adrets, lorsque le célèbre partisan, devenu l'objet de la méfiance de ses anciens coreligionnaires, paya de sa liberté la terreur qu'il leur inspirait. Rapin contribua par sa valeur au succès du brillant combat de Saint-Gilles, en septembre 1562. Son nom est fréquemment cité avec ceux de ces fameux vicomtes que l'on appelait *les petits rois de Montauban* ; et lors de la première guerre de religion (1562-1570), Rapin fut à trois reprises gouverneur de Montauban (en 1567 et 1570), avec autorité sur les villes voisines de Caussade et de Réalmont. Il était entré au service de France en 1536, ainsi que le font voir des lettres-patentes du 22 octobre 1561, scellées du grand sceau, accordées à Gilbert du Verger « portant permission de porter épée, dagues et autres armes que les gentilshommes ont accoutumé

de porter, en considération des services qu'avait rendus pendant vingt-cinq ans au fait des guerres, noble Antoine Rapin, beau-père dudit Verger. »

Le 6 janvier 1568, Rapin qui avait rejoint, avec les chefs Huguenots du Dauphiné, les troupes qui allaient grossir l'armée de Condé, se trouvait à la bataille de Gannat. Il combattit avec courage à l'avant-garde de la petite armée qui, passant au travers des rangs abattus de ses ennemis dispersés, des montagnes du Dauphiné aux plaines de l'Anjou, traversa la France au cœur de l'hiver à travers mille dangers, et accomplit en quelques jours une marche restée célèbre dans les fastes de nos guerres civiles.

Appelé par ses chefs dans le midi, Antoine de Rapin fut nommé gouverneur de Montauban en remplacement de Montbartier et reçut des princes des lettres-patentes pour y faire battre monnaie « sous le coing et armoyrie du roy ». Remplacé en février 1569 par le vicomte de Monclar, à cause de troubles graves qui s'étaient élevés dans la ville à l'occasion de contributions dont il avait dû frapper ses habitants pour subvenir aux nécessités de la guerre, Rapin se retira à Castres. Il reçut plusieurs lettres des princes de Navarre et de Condé, de l'amiral Coligny, qui témoignent de la confiance et de l'estime dans lesquelles ces grands personnages tenaient le capitaine huguenot.

Rappelé par Montgomméry au gouvernement de Montauban dans le courant de juillet, Rapin continua à faire régner au sein de cette population remuante et indocile, une sévère discipline. Les princes lui confièrent, par lettres-patentes datées du port Saint-Mary, le 26 décembre 1569, le soin de lever les tailles dans son gouvernement pour l'entretion de l'armée. En 1570, et au mois de février, il était encore gouverneur de Montauban. Il mourut bientôt après en 1571.

VIII. Pierre II Rapin de la Chaudane, l'aîné des fils de Pierre I, corrier et juge commun de l'évêché de Maurienne, mérite une mention à part parmi les membres les plus influents et les plus considérables de la famille des Rapin. Les lettres de constitution de charge « données en réfectoire » par les chanoines de Maurienne « *sede vacante*, » sont en date du 18 décembre 1559, et le 17 d'août précédent, le comte de Challand, intendant de la Maurienne pour le duc de Savoie, l'avait déjà établi et nommé dans ces importantes fonctions qui le faisaient premier magistrat de la province.

Noble Pierre de Rapin, le corrier, fit tenir à la chambre des comptes de Savoie le dénombrement des fiefs nobles qu'il possédait au pays de Maurienne ; acte lui fut donné du dépôt de « rolle d'ung feuillet par luy signé », par le greffier de ladite chambre à Chambéry, le 28 août 1563. Cinq ans après le duc Emmanuel-Philibert confia à Pierre Rapin la charge de commissaire aux vivres pour les approvisionnements de la cavalerie qu'il envoyait en France au service de Sa Majesté très-chrétienne.

Par un arrêt en date du 16 décembre 1557, prononcé en faveur de noble Pierre Rapin « , le souverain sénat de Savoie releva la maison de Rapin de toute supposition de roture » et la maintint « ès privilèges de noblesse. »

La renommée de zèle et d'intégrité que Pierre Rapin s'était acquise dant l'exercice de ses pénibles fonctions de corrier, eut de son vivant même la sanction de la poésie, si l'on peut appeler de ce nom les vers assez barbares que Jacques Peletier du Mans consacre à sa gloire dans son poëme de *La Savoye* (1), dédié à très-illustre princesse Marguerite de France, duchesse de Savoie et du Berry, fille de François Ier à qui le protonotaire et *orateur du roy*, Jacques de Rapin, dut sa haute position à la cour de France.

Pierre Rapin mourut en 1579 ; il fut enterré dans le cloître de St-Jean, et sa pierre sépulcrale jadis encastrée dans le mur claustral, au-dessus de la place où reposait sa dépouille, porte cette inscription qu'il avait composée lui-même :

Hic jacet nobilis Dominus Petrus Rapini de Chaudana Volovii hujus civitatis et terræ communis correarius et judex, qui viam universæ carnis humanæ ingressus est die octava novembris anno 1579.

IX. Noble Guillaume Rapin avait hérité de son père Pierre II le fief patrimonial de la Chaudane. L'année de sa mise en possession (1595) et malgré son jeune âge (environ 25 ans), il fut nommé syndic de la noblesse de Maurienne et procéda à l'élection du syndic pour l'année suivante.

Voici quelques noms de cette noblesse de Maurienne :

Jacques Ducol, Pierre-Marie Burdin, Jean-Aimé Dumollard, Amé

---

(1) Imprimé à Annecy, en 1572, chez J. Bertrand.

Des Costes, Michel Truchet, Gasbamol de la Balme, Balthasard Baptendier, Philibert de Chabert, Pierre et Jules des Costes et Jean-François des Costes, Jean-François d'Humbert, Guillaume des Costes fils à feu noble Boniface.

Guillaume Rapin mourut en 1630, laissant sept enfants comme son père.

X. Nicolas I Rapin, le quatrième de ses enfants, figura dans l'assemblée de la noblesse qui élut pour ses députés à Turin, en 1646, nobles Claude Rapin et Pierre Martin. Il épousa en 1646 Anne Colafre, fille de noble Gaspard Colafre, originaire de Scionzier, bourgeois de Cluses annobli « pour ses féaux services, » par lettres-patentes du duc Victor-Amédée, datée de Turin, du 5 novembre 1633. Il mourut en 1690.

XI. Nicolas II, l'aîné des quatre enfants de Pierre I, alla se fixer à Saint-Rémy. Il épousa en troisièmes noces, le 18 novembre 1712, Anne de Maréchal, fille de feu noble François de Maréchal de Luciane de la Buffetaz, de la paroisse de Saint-Martin la Porte. Il mourut le 26 avril 1721.

XI bis. Pierre, troisième fils de Nicolas I Rapin, habitait Villargondran; il laissa six enfants dont :

XII. Claude-François Rapin, né en 1704, mort en 1776; il fut reçu docteur en droit, avocat au sénat de Savoie et laissa la réputation d'avoir été un jurisconsulte distingué.

En lui s'éteignit la branche des Rapin de Savoie.

Branche française — MAUVERS, THOYRAS ET RABEAU.

VII. Noble Philibert de Rapin, écuyer, le plus jeune fils de Pierre I Rapin de la Chaudane et de Guillaumaz d'Arves, naquit à Saint-Jean de Maurienne, vers 1540. Il aliéna sa part de l'héritage paternel à son frère, le juge-corrier, et gagna la France où l'avait déjà précédé son frère Antoine, après avoir été quelque temps page du duc Charles III de Savoie.

Il se maria à Grenade sur Garonne, en 1556, avec Jeanne du Verger. Philibert de Rapin, qualifié dans son contrat de mariage « escuyer et homme d'armes de la compagnie de M. le duc de Savoye », fut plus tard gentilhomme du prince de Condé et son maître d'hôtel ou

surintendant de sa maison. Il avait précédemment rempli les mêmes fonctions auprès de la duchesse d'Enghien, belle-fille de ce prince.

En 1562, il prit part à la révolte des réformés à Toulouse et fut délégué par ses coreligionnaires pour conférer avec le baron de Fourquevaux. Ses efforts n'empêchèrent pas les sanglants massacres que l'on connaît assez. L'illustre de Thou le qualifie ainsi : « *Unus e nobilibus condœi bellicis gestis clarus.... bello strenuus.... obid que ipsis senatoribus tolosanie invisus.* » Chargé d'apporter au parlement de Toulouse l'édit de pacification qui venait d'être signé à Longjumeau, le 24 mars, pacification dérisoire, paix boîteuse et mal assise, Philibert de Rapin fut le premier de ces dix mille huguenots qui, au dire des historiens, furent massacrés dans les six mois qui suivirent le traité de paix.

Arrêté par ordre du gouvernement, il invoqua en vain le sauf-conduit royal ; le cardinal de Lorraine avait écrit à l'avance qu'on n'eût aucun égard aux lettres du roi si l'on y trouvait certaine marque qu'il indiquait, et les juges fanatiques ne tinrent que trop compte de cet avis déloyal. Philibert de Rapin vit son procès s'instruire en trois jours, et, le 13 avril 1578, sa tête tomba sous la hache du Parlement.

IX. Noble Pierre de Rapin, écuyer, seigneur et baron de Mauvers, naquit en 1558 du mariage de Philibert de Rapin avec Jeanne du Verger. Il prit part à toutes les guerres de religion qui ensanglantèrent la fin du seizième siècle. Ami et compagnon de Henri IV, nommé gentilhomme servant de ce prince, le 18 mai 1581, il en reçut en 1590 la mission de lever et équiper des troupes, et en 1593 il fut appelé au commandement de la compagnie de cent hommes d'armes en garnison au Mas Garnier dit le Mas de Verdun, dans les termes suivants : « Voulant y establir personne dont la valleur et la fidelité soit cogneue pour avoir la conduicte d'icelle nous avons estimé que nous ne pourrions faire meilleure élection que de vous pour la confiance que nous avons de votre expérience au faict des armes jointe à votre fidellité dont nous avons eü certain témoignage par vos services. »

Pierre de Rapin, à cause de ces services, fut mis en possession des biens de quelques ligueurs et du commandement de la garnison du Mas Garnier : mais ayant eu des démêlés violents avec les gou-

verneurs de cette même place, Henri IV écrivit lui-même à l'irascible et violent Rapin en le mandant à Grenoble. Le gouverneur fut rétabli à son poste et son adversaire changé. Mais à la mort de Montbartier en 1608, le roi nomma Pierre de Rapin à sa place gouverneur du Mas Garnier.

Notre capitaine eut l'honneur de présenter à son roi les clefs de la dernière ville de France tenant encore le parti de la ligue. Cette ville était Grenade : il en dirigea le blocus en 1595 avec autant de vigueur que d'habileté.

Outre les lettres d'Henri IV, Pierre de Rapin, dans le cours de sa vie militaire, reçut plusieurs lettres et témoignages d'estime des plus grands personnages de son temps, tels que le maréchal d'Ornano, le chancelier Pontchartrain, le duc Henri de Mayenne, le duc de Rohan, généralisme des troupes réformées sous Louis XIII.

Pierre de Rapin mourut gouverneur du Mas Garnier, en décembre 1647, âgé de 89 ans, laissant huit enfants sur les vingt-deux qu'il avait eus de son mariage avec Perside de Lupé.

X. Jean de Rapin, seigneur et baron de Mauvers, l'aîné des enfants de Pierre de Rapin, né en 1603, fit son apprentissage de l'état militaire en Hollande. Capitaine au régiment de Mancauld en 1632, et dans celui de Callonges en 1634, il combattit avec courage à la bataille d'Avein en 1635.

Jean de Rapin fut chargé par le duc d'Epernon de persuader aux Montalbalnais révoltés de se soumettre à l'autorité royale. Il ne réussit pas dans sa mission et se joignit aux rebelles qui défendaient la cause de la religion. Le duc se vengea sur le vieux gouverneur de Mas Garnier, Pierre de Rapin, qu'il fit jeter en prison à la place de son fils. Ce dernier avait obtenu en 1616 la survivance de son père dans le gouvernement du Mas de Verdun et lui succéda de fait vers 1635. Il rendit hommage au roi pour sa terre noble de Mauvers, le 8 août 1664.

XI. Paul de Rapin, l'aîné de ses fils, né vers 1640, lieutenant au régiment de Navarre en 1668, et capitaine au service de Hollande vers 1680, mourut en 1694.

XII. Jacques de Rapin, second fils du précédent, né en 1668, mourut en 1763, laissant pour continuer sa descendance

XIII. Jacques-Anne de Rapin. Né le 22 avril 1739, il laissa six

enfants. Malgré ce, la branche des Rapin de Mauvers s'éteignit par la mort de son fils Jean-Baptiste arrivée en 1859. Agé de 92 ans, Jean-Baptiste, ancien officier au régiment de Vezin, avait noblement et utilement employé une longue vie et une grande fortune au soulagement des pauvres.

Branche de Thoyras.

X bis. Noble Jacques de Rapin, écuyer, seigneur de Thoyras, de la Sale et du Puginier, troisième fils de Pierre de Rapin et de Perside de Lupé, avocat en la cour du Parlement de Toulouse et Chambre de l'édit de Castres, naquit au château de Mauvers, en décembre 1613.

Il suivit avec éclat la carrière du barreau qu'il avait choisie ; membre de l'académie de Castres, il fut un des fondateurs de cette société littéraire et en fit partie jusqu'à sa dissolution, c'est-à-dire de 1648 à 1670.

Il avait épousé en 1664 Jeanne de Pélisson, sœur du célèbre Pélisson, avocat plein de talents et de probité. Jurisconsulte consommé, littérateur de mérite, Jacques de Rapin, pendant sa longue carrière, vit une juste et honorable réputation couronner ses efforts, qu'il consacra souvent à la défense de ses coreligionnaires. Il mourut dans une campagne qu'il avait près de Toulouse en 1685, laissant entre autres enfants :

XI. Paul de Rapin, devenu célèbre sous le nom d'Historien. Né à Castres, le 25 mars 1661, il sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes, et après un court séjour en Angleterre, il gagna la Hollande et entra dans la compagnie de cadets que commandait à Utrecht son cousin Daniel de Rapin. Il commença sous les ordres de ce dernier la campagne d'Angleterre de 1688 : nommé successivement enseigne, puis capitaine au régiment de Kingston après la bataille de la Boyne, il était aide de camp du général Douglas, lorsqu'il fut grièvement blessé à l'assaut de Limérich. En 1693, le jeune capitaine reçut l'ordre de se rendre en Angleterre et fut placé par le roi en qualité de gouverneur auprès de lord Woodstoch, fils du comte de Portland.

Rapin-Thoyras passa plusieurs années auprès de ce jeune seigneur, visita avec lui l'Italie, l'Allemagne, revint en France avec le comte de Portland lors de l'ambassade de ce dernier en 1698, et ne quitta son

élève qu'en 1703, lors qu'il eut achevé son éducation. Quatre ans après, Rapin quitta la Haye pour aller s'établir avec toute sa famille à Weisel, dans la Prussse rhénane. Il y travailla sans relâche et au détriment de sa santé à la composition de sa grande *Histoire d'Angleterre,* « ouvrage pour lequel il avait amassé d'immenses matériaux. »

L'excès de ce travail abrégea ses jours; à peine put-il jouir de la gloire et de la réputation qui attendaient l'œuvre qu'il laissait inachevée. Après une courte maladie, il mourut à Wésel le 16 mai 1725. Il eut douze enfants dont sept seulement survécurent à leur père. (1)

XII. Jacques-Benjamin, le quatrième de ses enfants, continua la descendance de Rapin-Thoyras l'Historien. Né à Wésel le 8 juin 1707, il devint conseiller de régence et de la Chambre des guerres et des domaines de Sa Majesté le roi de Prusse, juge et directeur de la colonie française de Stettin en Poméranie et de celle de Stargardt. Après de solides études faites dans les universités de l'Allemagne, Jacques-Benjamin de Rapin s'était livré avec succès à l'étude du droit, et ses talents le rendirent digne du poste de confiance auquel l'appela la bienveillance du souverain. Nommé directeur des colonies françaises de Stettin et de Stargardt en 1738, il les administra durant de longues années avec un zèle qui lui mérita les éloges personnels du grand Frédéric.

Il mourut le 17 avril 1763, regretté de tous les réfugiés français dont il avait administré pendant vingt-cinq ans les intérêts et qu'il avait aidés dans leur exil.

XIII. Louis-Antoine de Rapin, le troisième enfant de Jacques-Benjamin, naquit en 1746 à Stettin. Il servit plusieurs années avec distinction comme capitaine dans le régiment d'infanterie du prince Ferdinand, frère du roi de Prusse. Obligé pour cause de santé de quitter le service, il fut nommé à la direction des postes d'Orianenbourg en 1806 et il mourut dans cette ville en 1812.

XIV. De ses trois fils, le cadet, né en 1792, Philippe-Adolphe de Rapin-Thoyras, est mort récemment. Entré fort jeune dans les dragons de la reine où il était lieutenant en 1814, il passa avec le même

---

(1) Du mariage de sa fille Marie, en 1734, avec Théophile de Cazenove, né à Genève en 1708, d'une famille originaire de Guienne qui s'expatria à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, descend M. Raoul de Cazenove, l'auteur du remarquable travail que nous analysons.

grade dans le régiment des hussards de la garde du roi de Prusse, y fut nommé capitaine par brevet daté de Berlin, du 3 décembre 1821, puis colonel des cuirassiers de la garde Grand-Duc Nicolas, et successivement décoré des ordres russes, de Saint-Stanislas en sautoir de Saint-Wladimir (3e classe), de la croix de fer, des ordres suédois, de l'Epée et de différents autres ordres et médailles militaires.

Bien que marié, il n'a laissé aucun enfant et avec lui s'est éteinte la branche française des Rapin.

De cette noble famille partie d'une des plus hautes montagnes de la Maurienne pour cause de persécution religieuse, dont plusieurs membres ont dû, dans les jours néfastes de 1814, combattre leurs frères de France et de Savoie, il ne reste plus d'autres représentants que deux honnêtes cultivateurs de Valloires, portant le nom de Rapin et qui très-probablement descendent de la noble famille de la Chaudane.

En tous cas, M. Raoul de Cazenove que nous avons eu le plaisir d'accompagner à Valloires en 1864 pour rechercher les documents qui lui ont servi à faire la généalogie des auteurs de sa mère, a été autorisé par son parent le colonel Rapin-Thoyras à relever, pour lui et ses descendants, le nom et les armes de Rapin-Thoyras et l'a substitué, comme étant le dernier rejeton de son illustre famille, au titre de baron de Mauvers, éteint en 1859. E. D.

Armoiries des Rapin.

Une note curieuse que nous avons trouvée dans nos collections de blasons, décrit ainsi les armoiries des Rapin. *Arma Rapinorum.* Champ d'or écartelé en 1 et 4 à 3 pavots de gueules en 2 et 3 à coin de rapine d'argent, *quia ex nobilibus Paponibus descendit, instituti fuere heredes a Stephano Papone ultimo hujus stipitis.*

Les « coins de rapine » d'argent sur champ d'or constituent une faute héraldique, dit M. de Cazenove, mais les aigles ou rapines de *sable* en champ d'or, sont bien les armes parlantes des Rapin ; quant aux roses de gueules ou pavots qui écartèlent leurs armes, tantôt aux premier et quatrième quartier, comme le montrent en Savoie de nombreux exemples, tantôt, comme elles sont toujours figurées en France et quelquefois en Savoie, aux deuxième et troisième quartiers de l'écu, ce sont évidemment, d'après le passage qui précède, les armoiries

dites d'*héritage*, et probablement celles de la famille Papon ou Tapon, ancienne famille noble, autrefois possessionnée à Villargondran et qui avait un tombeau monumental dans la cathédrale de Maurienne au seizième siècle.

Le cachet de Claude Fernand Rapin, juge-ordinaire de l'évêché de Maurienne présente la disposition normale des armoiries de sa maison, c'est-à-dire, les aigles (armes primitives des Rapin, comme leur nom l'indique) aux premier et quatrième quartiers, les roses ou pavots aux deuxième et troisième quartiers. C'est ainsi qu'elles sont disposées sur différents portraits de famille et sur une pierre sépulcrale trouvée dans la grande tour de Saint-Jean, dite tour de Marius. Cette pierre a été reproduite dans les *Mémoires de l'académie de Savoie*. Par contre, la disposition inverse des écartelures existe sur la pierre tumulaire de Pierre Rapin, juge-corrier, ainsi que sur le tympan de l'escalier de la Maison-Blanche à Villargondran, où les armoiries sont encadrées par un bandeau à crossettes : dans ces deux écussons qui datent de la même époque, les aigles occupent la place des roses et réciproquement.

Lainé (*Archives de la noblesse*, nobiliaire de Montauban), donne la description suivante des armoiries des Rapin : « De Rapin, seigneur de Mauvers, de Rabaut, de Thoyras, maintenus par MM. de Bezons, intendant de Languedoc, le 2 mars 1671, et Sanson, intendant de Montauban, le 14 mars 1697, d'or à deux aigles de sable, accompagnés de six roses de gueules, rangées trois en chef et trois en pointe. »

Les familles nobles de la Savoie alliées des Rapin étaient :

1° D'Avrieulx. D'or au phénix d'argent sur son immortalité de gueules à l'ombre de soleil de gueules rayonnant du côté dextre en chef de l'écu. Famille éteinte.

2° Colafre. Coupé, au 1 d'or au lion de sable, issant du trait du coupé au 2 d'azur. Famille éteinte.

3° Comnène (de). Grèce (Princes), Corse, Savoie. D'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, traversée par une épée d'argent garni d'or en pal, surmontée d'une couronne impériale. Famille éteinte. Nous n'avons pu encore retrouver ce blason.

4° Costes (des). D'argent à la bande d'azur chargées de trois côtes humaines du champ. Cette famille avait son manoir au village des Côtes, entre Saint-Pancrace et Fontcouverte, sur une hauteur d'où

l'on jouit d'un panorama très-pittoresque. Cette famille n'est plus représentée.

5° Fernex (de). Savoie, Suisse, Piémont. Aux 1 et 4 de gueules au lion d'argent, au deuxième et troisième d'argent au lion de gueules. Elle est encore représentée à Chambéry, à Genève et à Turin.

6° Rapin (de). Savoie, Languedoc, Prusse. Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à une aigle au vol abaissé, *alias* élevé de sable, aux 2 et d'or à trois roses de gueules 2 et 1. Casque timbré d'une couronne de marquis C, trois plumes d'Autruche, une de gueules et deux d'or. L, d'or, de gueules et de sable.

7° Sallières d'Arves. Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à la Sallière antique d'or, le couvercle relevé, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent, aux 3 et 4 taillé de gueules sur or au bâton noueux ou à une rivière, posé en bande de l'un en l'autre. Maison éteinte dans la famille des Martin, comtes des Cuines et des Villards, qui en ont relevé les armes qu'ils portent chargées en cœur d'un écusson d'argent semé de fleurs de myosotis d'azur, feuillées et tigées de sinople, boutonnées de gueules.

Nous devons à l'obligeance de M. de Cazenove, non-seulement d'avoir pu reproduire presque en entier le premier chapitre de son remarquable travail, mais encore les cuivres qui ont servi à tirer les deux planches que nous joignons à cette livraison. Nous le prions d'agréer nos remerciments bien sincères. Le lecteur trouvera quelques redites dans cette analyse ; elles proviennent de ce qu'elle était faite lorsque nous avons reçu un exemplaire du livre de M. de Cazenove, avec autorisation d'en détacher ce qui pourrait nous plaire.

E. D.

LES PROPRIÉTÉS DU PRÉSIDENT FAVRE

Il ne paraît pas que le président Favre, dont la physionomie est restée l'une des plus saillantes et des plus sympathiques de notre histoire locale, ait jamais recherché avec empressement ce bien-être égoïste qu'a célébré Lucrèce, bien-être qui, au XVIIe siècle, était d'ailleurs beaucoup moins répandu que de nos jours, où les progrès de la richesse publique et privée ont si largement contribué à son extension. Il paraît, au contraire, que notre éminent jurisconsulte, simple dans ses mœurs, modeste dans ses goûts, et aimant par dessus tout ce travail sérieux et persévérant qui est pour les dons de l'intelligence ce que la taille est pour le diamant, aurait eu, toute sa vie, comme il le dit lui-même dans son testament, « plus d'affection et d'attention aux travaux assidus de ses études qu'à faire des acquisitions. »

Quoi qu'il en soit, maître d'un patrimoine important dans la Bresse et le Bugey, patrimoine considérablement augmenté, sinon doublé par les immeubles qu'il acheta en Savoie, Antoine Favre était, pour son temps, dans une situation bien au-dessus de *l'aurea mediocritas* d'Horace. Honoré de la faveur du prince qui avait en lui une confiance sans bornes, investi des charges les plus lucratives de son pays, et jouissant auprès de ses concitoyens d'un crédit justement mérité, il dut naturellement profiter de tous ces avantages pour arrondir le chiffre de son revenu. Ce qu'il y a de certain et de vérifiable à la lettre par la simple énumération que nous allons donner de ses propriétés, c'est qu'avec les biens qu'il possédait dans les départements actuels de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, le président Favre jouissait d'une fortune privée qui était en parfaite harmonie avec sa haute position sociale.

I

Propriétés situées dans le département de l'Ain.

1° La terre, seigneurie et baronnie de Pérouges, commune du canton de Meximieux.

Cette ancienne baronnie sortit des mains de la maison de Cadenet pour passer dans la maison de Favre le 27 septembre 1587 ;

2° La terre de Vaugelas, que Benoîte Favre, dame de Vaugelas, première femme du président Favre, apporta en dot à son mari, comme on le voit par son contrat de mariage passé le premier jour de l'an 1581 devant Me Burgat, notaire à Loyes, canton de Meximieux ;

3° La grange de Saint-Eloi, située proche la terre de Pérouges ; les vignes et terres dites *du Quart*, et la maison dite *de Dessous*, situées dans la commune de Meximieux ; le tout apporté en dot au président Favre par sa première femme ci-dessus dénommée et qualifiée ;

4° La maison et terre de Féliciaz, situées dans la commune de Vonnas, canton de Châtillon-sur-Chalaronne, et provenant de la succession paternelle.

A la maison de Féliciaz étaient unis et incorporés :

1° La maison, la grange et le grangéage de Péronnas, situés dans le canton de Bourg ;

2° La maison, les vignes et les dîmes de Révonnas, situées dans le canton de Ceyzériat :

5° La vigne de Lagnieu, arrondissement de Belley, recueillie dans la succession de sa belle-mère, la dame Jacquemette Guinet, femme de noble Claude Favre, qui fut le parrain de Vaugelas ;

6° Le grangéage de Charmoz, situé dans la commune de ce nom, canton de Meximieux ;

7° La grange de la Croze, située dans la commune de Villars, canton de Saint-Trivier-sur-Moignans.

II

Propriétés situées dans le département de la Savoie.

8° Une grande maison à Chambéry, dans la rue Saint-Antoine, acquise en partie des mariés Langlois, et en partie du sieur de Tresserve et d'honorable de Vulliod, avec un jardin et ses dépendances ;

Ce fut dans cette maison que le président Favre mourut dans la nuit du 28 février au 1er mars 1724 ;

9° Une maison à Chambéry dans la rue de Montmélian, acquise du sieur avocat Balland, avec une boutique sur le devant ;

10° La maison forte des Charmettes (1).

C'est dans cette maison, située aux portes de Chambéry, que le président Favre aimait à se reposer du souci des affaires et à cultiver les muses. La tradition rapporte qu'au milieu du jardin qui faisait l'ornement de cette paisible retraite, il avait fait construire, suivant le goût de l'époque, un élégant pavillon qui lui servait de cabinet de travail et à l'entrée duquel il avait placé cette inscription : *Musis et quieti.*

De la maison forte des Charmettes dépendaient :

1° La maison et les vignes de Chignin ;

2° La maison et les prés de Beauvoir ;

3° Les rentes acquises du sieur de Serre, de la maison de Leschaux et de Me Boissonnet, notaire ;

4° La rente dite *de la chancellerie*, située partie en Savoie, dans le canton du Pont-Beauvoisin, et partie dans le canton de Saint-Jeoire, en Dauphiné ;

11° La terre, seigneurie et baronnie de Domessin, située dans le canton du Pont-Beauvoisin.

A la baronnie de Domessin appartenait le droit de justice haute, moyenne et basse ;

12° La terre et seigneurie d'Aiguebellette, située aussi dans le canton du Pont-Beauvoisin, acquise en partie de noble Réné de Chabod, seigneur d'Aiguebellette et en partie du sieur de Romagneux, ensuite de subhastation poursuivie au préjudice de ce dernier par le seigneur duc de Pondevaux, avec tous les droits, profits et revenus en dépendants.

A la seigneurie d'Aiguebellette était attachée la route d'Oncien dite *du col mansé*, ayant appartenu audit sieur de Romagneux ;

13° Les bâtiments et les vignes de Bassens, acquis des mariés Bonard et adjugés à ceux-ci par divers arrêts du sénat rendus au préjudice du sieur Cize, de sa femme et de ses enfants ;

14° Le vignoble d'Arbin, provenant d'une donation faite à An-

---

(1) Aujourd'hui propriété de M. l'avocat Rivet.

toine Favre par Jean Desayres, praticien à Chambéry, à la charge par le donataire de nourrir, entretenir et mettre au collége l'enfant du donateur jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de vingt ans.

III

Propriétés situées dans le département de la Haute-Savoie.

15° Une maison à Annecy, près Sainte-Claire, dans la rue dite du Sépulcre, acquise du sieur Demorgeney, moyenant le prix de 14,000 florins;

16° La grange et le grangeage de Gillion, près d'Annecy, acquis du sieur de Miribel de Sallanches, pour le prix de 3,000 florins.

Telles sont, par le menu, les propriétés qui appartenaient au président Favre en l'année 1624, qui fut celle de sa mort, propriétés dont l'ensemble compose l'héritage qu'il divisa lui-même entre ses nombreux enfants dans le testament solennel écrit de sa main et revêtu de son sceau qu'il fit en sa maison d'habitation, rue Saint-Antoine à Chambéry, le 21 février de la même année et qu'il fit authentiquer le 27 du même mois par Me Jean Guichon, notaire ducal.

Il faut convenir que toutes les propriétés ci-dessus détaillées devaient rapporter d'assez beaux deniers au président Favre; mais il faut bien dire aussi que les charges assez lourdes d'une famille composée de sept garçons et de quatre filles devaient en absorber la plus grande partie? Disons encore qu'à l'exemple de saint François de Sales, son ami, l'illustre président aimait à faire le bien et pratiquait admirablement la charité : aucun indigent ne se trouvait sur son passage sans recevoir l'obole de l'aumône; aucun malheureux, surtout dans les années de stérilité et de disette, n'implorait son secours sans obtenir de lui un subside d'argent. En toute occasion son cœur s'ouvrait comme sa bourse, à toutes les plaintes, à toutes les alarmes, à toutes les souffrances. Ajoutons en finissant que la somme des distributions qu'il faisait faire chaque année aux pauvres de la ville n'a pas été évaluée à moins de 6,700 livres; chiffre sérieux pour le temps et dont on appréciera l'importance en comparant le maigre rendement que donnaient alors les propriétés avec la valeur des revenus qu'elles produisent aujourd'hui et en tenant compte de l'état arriéré de l'agriculture à cette époque et du mouvement progressif qui s'opère de nos jours.

PIERRE NAZ.

QUELQUES NOTES

POUR SERVIR A

LA GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE COLAFRE

DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE.

Nous devons à l'obligeance de notre ami et compatriote M. Vouthier Victor, capitaine au 92e de ligne, communication de pièces relatives à la famille Colafre. Elles nous ont été remises d'autant plus opportunément qu'elles peuvent faire suite à la généalogie des Rapin avec lesquels la famille Colafre s'était alliée.

En effet, Anne Colafre, fille de noble Gaspard Colafre avait épousé en 1664 Nicolas Ier Rapin, dont nos lecteurs ont eu connaissance ci-devant dans l'analyse du remarquable travail de M. de Cazenove.

La famille Colafre n'est plus représentée aujourd'hui que par un rejeton mâle, il est vrai, mais célibataire et réduit à gagner chaque jours ses moyens d'existence. M. le comte d'Arves, son parent, l'a recueilli chez lui et est devenu l'héritier de toutes les archives de cette famille. En attendant que M. d'Arves trouve dans ses occupations quelques instants de loisir pour en retracer la généalogie, nous allons essayer d'annoter brièvement les documents que nous avons été assez heureux de recevoir.

La famille Colafre (on a écrit jusqu'à ce jour Collafre, Colaffre, Collaffre) est originaire de Marnaz ou Scionzier, deux communes du Faucigny qui font aujourd'hui partie du canton de Cluses, Haute-Savoie.

Gaspard Colafre et son père s'étaient distingués dans les armes au service des comtes de Savoie. En 1627 et en 1629, le roi Charles-Emmanuel Ier lui octroya des lettres de noblesse ; mais elles ne purent être entérinées par la chambre des comptes, résidant à Chambéry, au milieu des bouleversements politiques dont la Savoie était la victime. En 1630, Louis XIII qui s'était emparé de tous les Etats de son beau-frère Amédée Ier, situés en deçà des monts, se fait reconnaître ses droits de suzeraineté par la noblesse de Savoie, et la pièce première ci-après nous fait connaître que la noblesse de Gaspard Colafre a été reconnue par le conseil du roi séant à Chambéry.

Mais en 1632, le duc de Savoie rentre en possession de ses Etats, et sur requête de Colafre, il s'empresse de reconnaître les bons et loyaux services du fourrier du corps de la duchesse, sa femme, Christine de France, fille de Henri IV et de Catherine de Médicis.

La pièce n° 2 nous apprend quels ont été ces services et nous donne les termes mêmes des armoiries.

En 1741, après la mort de Victor-Amédée, arrivée en 1637, sa veuve nommée régente confirme la qualité de fourrier à Gaspard Colafre. Voir pièce n° 3.

Charles-Emmanuel III, aussitôt parvenu sur le trône de son père Victor-Amédée Ier qui avait abdiqué en sa faveur, se fait prêter le serment d'hommage par la noblesse. La pièce n° 4 nous apprend que noble Jean-Baptiste Colafre se fit représenter à Turin dans cette cérémonie par noble Pierre-François Martin.

I

21 août 1630.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sçavoir faisons que sur la requeste présentée par Gaspard Collafre, du lieu de Scionzier, mandement de Cluses en Faucigny, demandeur en requeste tendante à vérification de lettres de noblesse à luy accordées par le roy au mois de Julliet dernier pour en jouir par luy selon leur forme et teneur,

Veu par le Conseil Souverain estably en Savoye les pièces produites par ledit Gaspard Collafre,

1° La requeste présentée au dit conseil à fin d'enregistrer et esmologuer les lettres patentes par luy obtenues de Sa Majesté au camp de Sainct Jean de Maurienne le vingt uniesme julliet mil six cent trente signées Louis (1) et sur le replis Bouthillier scellées du grand sceau de cire verte sur lacz de soie à queûe pendante. La dicte requeste du septiesme août mil six cent trente signée Hérault où par décret du dict jour serait esté dict qu'elle serait montrée au sieur Procu-

(1) Louis XIII, se rendant en Italie pour diriger avec le duc Amédée la guerre qu'ils avaient entreprise contre le Montferrat, fut probablement bien reçu par l'évêque de Maurienne et par son maître d'hôtel Gaspard Colafre qui saisit avec opportunité cette occasion de faire enregistrer par le roi de France les lettres de noblesse par lui obtenues en 1627 et 1629 du duc de Savoie dont les Etats de deçà les monts étaient à ce moment aux mains des Français ses alliés.

reur général du roy. Les conclusions du dict sieur procureur général par lesquelles il n'aurait empêché à la vérification d'icelles à ce appellées les parties décret ensuitte par lequel aurait esté dict que les parties seraient appellées du neuviesme août mil six cent trente signées Héraut. Lettres ensuites d'icelles du dict jour avec l'exploit et faict du onziesme du dict mois signées Jacquier. Les actes de procuration passées par les paroissiens de Marna et Scionzier reçues et signées par Me Rey notaire public avec les actes de légalisation aux pieds des dictes procurations du douziesme aoust signées du Verbois et Deloche. Les actes de présentations des dictes parties faictes audict conseil des quatorziesme des dict mois d'aoust mil six cent trente où par les présentations des dicts défendeurs Me Jacquier faict déclaration n'empêcher l'intérinement des dictes lettres de noblesse. L'inventaire de communication des pièces du dict demandeur aux procureurs des dicts défendeurs comme par l'habui du seiziesme du dict mois signé Jacquier. La requeste présentée an conseil aux fins d'avoir commissaire pour ouir les parties du dix septiesme du dict mois signée Hérault avec l'exploit d'assignation faict par Cartier le dict jour. L'ordonnance rendue par le Sgeur conseiller du roy le sieur de la Beaume du dix septiesme du dict mois signée Péroussat. Les conclusions de notre trés cher ami et féal conseillier le procureur général se commençant avoir veu, etc. signées Bouffrés, procureur général, les inventaires des parties signées Marchand et Jacquier procureurs, et tout ce que faisait avoir veu et considéré, sur ce ouy le rapport du sieur commissaire,

Le Conseil souverain en intérinant la dicte requeste a vériffié les dictes lettres de noblesse pour en jouir par le suppliant selon leur form e et teneur. Et néanmoins ordonne qu'il paiera entre les mains du greffier du dict conseil dans le jour *précizement* (sic) pour toute finance deubve au roy la somme de deux cents livres (1) qui seront employées pour faire prier Dieu pour la santé et la prospérité de Sa Majesté et autres œuvres pies par ordonnance du conseil.

Faict au conseil souverain à Chambéry le vingt uniesme aoust mil six cent trente. Par le conseil souverain, signées Hérauct.

II

6 novembre 1632.

Victor-Amé, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, Chablais, etc.

Encor que la noblesse soit toujours jointe à la vertu, si est ce néanmoins que venant déclarée et manifestée par témoignage et privilége particulier du prince non seulement elle reluit davantage, mais encore sert à qui l'a acquise de plus puissant et ferme esguillon pour la faire par la continuation de louables et ver-

(1) Un reçu mis au dos de ce décret constate que noble Colafre a versé les 200 livres tournoises le même jour.

tueuses actions, d'autant plus paroistre et esclairer dont en rejailit par aprés la félicité de qui la possede. Mémoratif partant de la fidélité et affection singuliéres joint à ce la diligence que nous avons reconnue en choses de notre service en la personne de nostre cher bien amé et féal *Gaspard Colafre* de la paroisse de Scionzier bourgeois de Cluses en Faucigny, tant auprés de Madame durant le temps de quattorze années en qualité de fourrier de sa maison et autres employs, sans avoir baillé le moindre mescontentement à personne, ains toute satisfaction, que aussy en plusieurs voyages que nous et les princes mes frères avons faict en Savoye et en France avec quantité de gentilshommes de nostre suitte, passant par Saint Jean de Maurienne, ou comme député de l'évesque et en qualité de son maistre d'hostel, a mérité que par telle marque de gratitude qui passe à la postérité, nous le reconnaissions pour l'encourager davantage de continuer à l'imitation de son père qui autant courageusement que fidélement a employé quinze années des meilleures de son age aux guerres pour notre service, ainsy que mèmement lont voulu suivre deux de ses frères qui y ont finy leurs jours, se rendant peu à peu plus capables en méritant des bienfaits desquels nous rénumérons les vertueux, ainsy mesme que pour les susdites causes jà fù à mon seigneur et père de glorieuse mémoire avait gratifié par autres lettres de noblesse du 3 février 1627 et 20 april 1619, l'intérinement desquelles il n'aurait pû poursuivre occasion des guerres et de la contagion;

A cette cause et pour autres dignes respects à ce nous mouvans, nous avons le dit *Gaspard Colafre*, ses enfants, postérité et lignée, tant masles que femelles, nés et à naistre et procréer en vray et loyal mariage, fait, créé, eslevé, ainsy que par ces présentes, de nostre certaine science, plaine puissance, autorité souveraine et pris l'avis de nostre conseil séant près de nostre personne, faisons, créons et eslevons *vray noble* et les siens susdits l'ornant et décorant du titre de noblesse et pour tels voulons que lui et les siens susdits soient tenus, nommés, créés et réputés en jugement et dehors et en tous lieux comme s'ils étaient yssus de noblesse et ancienne rasse (sic) et qu'ils jouissent des mémes priviléges, libertés, immunités, autorités, honneurs, prérogatives et prééminences dont jouissent et usent les autres nobles de nos pays et estats tant deça que de là les monts extraits de noble et ancienne rasse, avec pouvoir d'acquérir, tenir et posséder des fiefs, chasteaux, juridictions, terres, possessions et héritages nobles, de quelle qualité, autorité et titre qu'ils soient, et ceux qu'il pourrait avoir acquis, garder, posséder et tenir plainement, paisiblement et perpétuellement pour luy et les siens prédicts et en disposer à son bon playsir.

Et pour plus ample marque de témoignage de noblesse luy avons et à sa postérité susdite de tous sexes jusqu'à l'infini, donné et accordé, donnons et occordons les armoiries icy blasonnées et dépeintes, assavoir *un escu parti en face d'or et azur qui a un lyon naissant sur l'or en chefs de sable armé et lampassé de gueule, et au dessus est timbré d'un haume clos en profil orné de banderolles et pennons entrelassés de rubans qui voltigent des couleurs du blason, avec cette devise d'une aigle de sable naissante et most qui dit* VI ET VIRTUTE, pour d'icelles armoiries iceluy noble Gaspard Colafre et sa postérité susdicte

jouir et les porter librement et occultement, et icelles faire graver, peindre et insculpir (sic) en girouettes, tombeaux, sceaux, expéditions et autres lieux honestes et decens ainsy qu'ils verront à faire sans aucune contravention ni contradiction, tout ainsy qu'ont accoutumé les autres nobles de tous nos dits pays et estats; et avons fait et faisons tant de nostre grâce spéciale et pour les causes susdictes que pour gratifier un de nos principaux ministres qui nous en a fait instance.

Si donnons en mandement à nos très-chers bien-aimés et féaux conseillers les gens tenant notre chambre des comptes de là les monts, et à tous autres ministres, justiciers, officiers et sujets ainsi comme leur appartiendra que de nos présentes lettres d'annoblissement et de tout leur contenu ils fassent, souffrent et laissent jouir plainement paisiblement et perpétuellement le dit Gaspard Colafre et les siens susdits sans permettre ni souffrir leur être jamais fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement au contraire vérifiant et intérinant notre dicte chambre lesdites présentes conformes à nos édits du 12 octobre 1626, sans autre limitation, restrictions ni réserves que celle qui est portée par iceluy et sans attendre de nous sur ce autre plus ample déclaration et amendement que ces dites présentes, lesquelles nous voulons servir de précise finale et péremptoire jussion non obstant tous autres édicts, stils, statuts, loix, constumes, réglements, arrêts et autres choses au contraire desquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y continuer, nous avons dérogé et dérogeons par ces mêmes présentes pour cette fois et c'est en droit tant seulement. Car telle est notre précise volonté.

Donné à Turin le sixième de novembre mil six cent trente-deux.

V. Amedeo, etc. Piscina, etc.

Au bas, on lit encore :

Pour Gaspard Colafre de Scionzier bourgeois de Cluses en Foucigny : Lettres de noblesse en conformité de l'édit du 12 octobre 1626 et ce tant en considération des fidels et agréables services de son père durant 15 années aux guerres où sont du depuis morts deux siens frères que de ceux qu'il rend à Madame Sérénissime dès 14 ans en qualité de fourrier, outre autres qu'il a faits pendant les passages de V. A. et des Sérénissimes princes en Maurienne où comme maistre d'hostel de l'Evesque il a tâché de s'acquitter de sa charge pour satisfaction de leurs dictes altesses, ainsy que particulièrement elles ont témoigné notamment fu S. A. de glorieuse mémoire par autres patentes de noblesse du 3e février 1627 et 20 avril 1629, lesquelles luy demeurent infructueuses pour n'avoir peu les faire intériner à cause de la guerre et contagion.

Signé : Le marquis Bobba.

A cette pièce est attaché par un cordonnet de soie le grand sceau ducal en cire rouge coulée dans une boîte en ferblanc.

En marge :

Blasouné par moy Pompeo Brambilla bonnesnouvelles

III

22 septembre 1641.

Chrestienne seur du Roy trés chréstien Duchesse de Savoye Reine de Chypre mère tutrice du Sérénissime Charles-Emmanuel par la grâce de Dieu duc de Savoie Prince de Piémont roy de Chypre et régente de ses Estats. Les bons et agréables services que noble Gaspard Colaffre de la citté de Saint Jean de Maurienne a rendu à cette roiale couronne en qualité de fourrier de nostre maison dès le premier de novembre 1619 à notre entière satisfaction, ainsi qu'il continue encor à présent, nous convient à luy en accorder les provisions à ce nécessaires. Pour cette cause et autres dignes considérations à ce nous mouvant, Nous avons faict, créé, constitué éstably et député, ainsy que par ces présentes, de nostre certaine science, plaine puissance, autorité, eu sur ce l'avis des gens du conseil séant près notre personne, Nous créons, constituons, establissons et députons ledit noble Gaspard Colaffre pour fourrier de nostre corps et maison, pour en telle qualité nous servir aux honneurs, autorités, prééminences, prérorogatives, priviléges, immunités, gages, rations et autres droits et proffits qui en dépendent et appartiennent et dont on (sic) joui ci-devant les autres fourriers du corps. Si donnons en mandement à tous les officiers de nostre maison et particulierement au Grand-Maistre et autres principaux officiers d'icelle, de l'estimer, reconnaistre, tenir et réputer pour fourrier susdit le faisant et laissant jouir des honneurs, etc., sans difficulté. A la charge qu'il prestera le serment en tel cas requis si faict n'a esté. Car ainsi nous plaist. Donné à Turin le vingt deuxième septembre mil six cent quarante un. Signé : Chrestienne Christine, contresigné de Thomas. Ces lettres patentes ont été confirmées le 20 décembre suivant.

IV

20 novembre 1730.

Au nom de N. S Jésus-Christ soit notaire (sic) à tous présents et à venir, que la S. R. M. de Charles-Emmanuel, duc de Savoye, etc., etc , exerceant les premiers actes de sa souveraineté, que le roi Victor-Amede son auguste père lui a remise par l'acte de son abdication du 3 mois de septembre proche passé, et ainsi usant de l'autorité qui luy appartient, comme vray et unique seigneur, et souverain, a par son Edit du 6 du mois d'octobre suivant, ordonné à tous les vassaux de cette couronne de quelque état, grade et conditions qu'ils soyent de venir luy prêter le serment de fidélité pour remplir non seulement ce qu'ils doivent à S. M. en reconnaissance de leur obligation et vassallage, mais aussi pour se rendre dignes par leur promptitude et obéissance de l'avantage de la protection pater-

nelle dont ils ont joui jusqu'à présent par un effet de la clémence naturelle de cette maison royale : à ces fins, cejourd'hui vingtième du mois de novembre de l'année mil sept cent trente dans la présente ville de Turin, et dans l'église de St Jean, métropolitaine du diocèse, en présence de S. S. R. M. moy marquis Ferrera d'Orméa, ministre et premier secrétaire d'Etat pour les affaires internes, et notaire de la couronne stipulant et acceptant au nom de S. M. ont comparu les susdits vassaux et feudataires et les procureurs des absents fondés des procurations par eux remises (tout ce qui précède est une formule imprimée, ici quelques lignes manuscrites) et nommément noble Pierre-François Martin (1) en qualité de procureur de noble Jean-Baptiste Collafre par acte du 6 courant pour le fief comme dans la matricule « lesquels à genoux, la tête découverte, et ayant touché les Saints Evangiles, ont juré et promis, Jurent et promettent à Dieu tout puissant d'être et de vouloir être vrais, liges et fidèles et bons vassaux de S. M. et de ses royaux successeurs » de ne jamais se trouver de leur gré en aucun lieu, assemblée ou conseil où l'on traitera du préjudice ou dommage de la vie, personne, honneur et Etats de S. M. et de ses successeurs ; mais au contraire, en ayant connaissance, ils s'y opposeront et l'empêcheront de toutes leurs forces et réveleront au plus tôt qu'il sera possible à S. S. R. M. ou à ses ministres ; de servir S. M. contre tous les seigneurs et hommes du monde (sic), sans réserve d'aucun, faisant toujours envers Elle et ses royaux successeurs tout ce que de vrais, nobles, liges, et fidèles vassaux et bons sujets sont tenus de faire envers leur souverain, et enfin d'observer tout ce qui est porté par les chapitres de l'ancienne et nouvelle forme de fidélité, sans jamais y contrevenir : Desquelles choses sus énoncées S. S. R. M. a ordonné et les susdits ont requis moy susdit ministre et premier secrétaire d'Etat pour les affaires internes et notaire de la couronne de dresser et stipuler le présent acte.

Fait à Turin comme dessus, en présence des magistrats de Piémont ici présens comme témoyns au présent acte. Signé d'Orméa.

V

Pièce constatant que le 9 des kalendes d'Avril 1736, Jean-François Colaffre a été reçu docteur en droit de l'université de Turin. E. D.

---

(1) Noble Pierre Martin, capitaine au régiment du seigneur comte de la Val d'Isère reçut la procuration de Gaspard Colafre en même temps que des autres nobles de la province de Maurienne le 29 avril 1646. Cette procuration est en entier dans l'ouvrage cité de M. de Cazenove.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME DE LA SABAUDIA

ANNÉE 1872-1873.

Pages

Académie de Savoie. — Sa Bibiothèque savoisienne 225
Albanis Beaumont. — Sa vie et ses œuvres..... 15 et suiv.
Alesia de César en Savoie. — Réponse de M. Jules Quicherat à la demande de discussion de M. Fivel..... 94 et suiv.
Andrevetan (le docteur). — Bibliographie..... 127 et suiv.
Anselme Ier, évêque d'Aoste. — Notice biographique..... 84 et suiv.
Belly Félix. — Sa biographie et ses voyages..... 305 et suiv.
Borrel, architecte. — Ses notes à l'Académie de Savoie ..... 115 et suiv.
» » Sa lettre explicative sur des sépultures de Tarentaise ..... 149 et suiv.
Bubna (le général).— Sa proclamation aux habitants de la Savoie 303
Buttet (Marc-Claude de). — Sa vie et ses œuvres..... 36 et suiv.
Chabert (Dlle). — Donatrice du Musée d'Aix-les-Bains..... 54
Chambéry. — Son histoire. Description du plan joint à l'article et qui représente cette ville au XVIe siècle..... 7 et suiv.
Charles-Emmanuel Ier. — Description du sceau équestre dont la figure est jointe à l'article..... 169 et suiv.
Château de Chambéry. — Description de la planche jointe à l'article..... 160
Colafre (la famille). — Quelques notes pour servir à l'histoire de cette famille..... 372 et suiv.
Corbière (la). — Monographie de son temple..... 229 et suiv.
Coulon, — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains..... 54
Cours d'eau de la Savoie. — Leur énumération et leur description..... 201 et suiv.
Couz (Saint-Jean de). — Description de la planche représentant la cascade de ce nom et qui est jointe à l'article..... 54 et suiv.
Courrier de Turin. — Bibliographie ..... 149 et suiv.
Croisollet, notaire. — Histoire de Rumilly..... 93 et suiv.
Croix de Savoie.— Son origine par J. Périn ..... 276 et suiv.
Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes en Savoie, ou : 1° usage de faire du bruit lorsque les abeilles essaiment ; 2° les feux du dimanche des Brandons ; 3° feux de la saint Jean-Baptiste ; 4° pique-niques ; 5° repas funéraires ; 6° habitude de trinquer et de porter des santés ; 7° le culte de saint Jean-Baptiste ..... 267 et suiv

Delachenal Francisque. — Bibliographie..... 95
Descôtes François. — Bibliographie..... 95
Despine (le baron), — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains..... 53 et suiv.
Despines (le docteur), — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains.... 54 et suiv.
Desportes, notaire, — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains..... 53 et suiv.
Dessay Antony. — Bibliographie..... 96
Dubouloz (le docteur), — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains... 54 et suiv.
Ducis (l'abbé). — Bibliographie 96
Faverges. — Découverte en cette ville d'une médaille en or..... 117
Favre (le président A.). — Lettre à M. Gros, avocat au Sénat.... 23 et suiv.
» » Sa biographie... ..... 257 et suiv.
» » Ses propriétés..... 368 et suiv.
Folliet André. — Bibliographie.....
Foras (le comte A. de). — Carnet des finances de Savoye..... 110 et suiv.
» » Bibliographie..... 153 et suiv.
Gaillard, — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains..... 54
Gilly. — Découverte, par M. Pepin, d'objets d'industrie romaine. 13
Gorges du Fier. — Sonnet, par Augustin Soulary..... 304
Grégoire (le citoyen). — Son rapport sur la réunion de la Savoie à la France ..... 181 et suiv.
Guilland (le docteur), — Donateur du Musée d'Aix-les-Bains... 53 et suiv.
Habitations lacustres de la Savoie. — Leur découverte et l'histoire de leurs habitants..... 65 et suiv.
Histoire (l') et l'Archéologie en province..... 35 et suiv.
Imprimerie. — Notes pour servir à son histoire en Savoie..... 284 et suiv
Journaux publiés en Savoie en 1870 et 1871..... 153 et suiv.
Lanslevillard. — Découverte de tombeaux ..... 13 et suiv.
Lepic (vicomte), — Donateur du Musée d'Aix..... 53 et suiv.
» » Stations préhistoriques. Bibliographie..... 64
Lory. — Classement des roches stratifiées du Mont-Cenis..... 226 et suiv.
Marchands-tailleurs de Chambéry. — Histoire de cette corporation..... 72 et suiv.
Maurienne. — Affranchissement de cette province..... 117 et suiv.
» Publications de sa Société d'histoire..... 151 et suiv.
Mobilier préhistorique trouvé en Sibérie..... 219 et suiv.
Montmélian. — Relations d'événements passés en 1790..... 171 et suiv.
» Historique des siéges subis par sa forteresse et description du plan joint à l'article..... 289 et suiv.
Mortillet (Gabriel de). — Bibliographie..... 152
Muffat René. — Bibliographie..... 150 et suiv.
Musée de Chambéry. — Réclamation..... 147
Pillet et Goddard, — Donateurs du Musée d'Aix-les-Bains..... 54
Pillet (L.-M.). — Découverte d'un nouveau fossile..... 143 et suiv.
Princes de Savoie. — Réminiscences historiques..... 25 et suiv.

Rabut Laurent. — Sa lecture à la Sorbonne ..... 224 et suiv.
Rapin-Thoyras. — Sa vie, sa famille et ses œuvres..... 338 et suiv.
Rapin de la Chaudane. — Généalogie de cette Maison..... 355 et suiv.
Robert François. — Son opinion sur la réunion de la Savoie à la France..... 173 et suiv.
Saint-Sigismond. — Découverte, par M. Borrel, de terres cuites de l'époque romaine..... 92 et suiv.
Savigny (la Grotte de). — Sa découverte, par M. Lepic..... 12
» » Sa description et celle des objets qui y ont été trouvés..... 272 et suiv.
Société savoisienne d'histoire. — Ses mémoires. — Eloge de M. Hudry-Ménos..... 226

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME DE LA SABAUDIA

ANNÉE 1872-1873.

Notre but, par la rédaction ..... de 2 à 6
Iconographie : Chambéry au XVIe siècle, par M. Fr. Rabut ..... de 7 à 11
Bulletin archéologique, par X ..... de 12 à 13
Biographie : Albanis Beaumont, par M. F. Rabut..... de 14 à 22
Bibliographie : Lettre du président A. Favre ..... de 23 à 24
Réminiscences historiques sur quelques princes de la Maison de Savoie, par M. le comte de Choulot..... de 25 à 32
L'Histoire et l'Archéologie en province, par Ernest D'Albane ... de 38 à 35
Notice sur la vie et les œuvres du poète Marc-Claude de Buttet, par M. Charles Burdin..... de 36 à 51
Bulletin archéologique, par L. R. ..... de 52 à 53
Iconographie : La Cascade de Couz, par Ernest D'Albane..... de 54 à 56
Biographie : Albanis Beaumont (suite), par F. Rabut..... de 57 à 60
Bibliographie : Stations préhistoriques de la vallée du Rhône en Vivarais, par Ernest D'Albane..... de 54 à 56
Histoire des Habitations lacustres de la Savoie, par M. L. Rabut. de 65 à 71
La Corporation des marchands-tailleurs de Chambéry, par M. Ernest D'Albane ..... de 72 à 83

Notice biographique sur Anselme Ier, évêque d'Aoste, par un membre de la Société académique de Saint-Anthelme d'Aoste de 84 à 90
Bulletin archéologique, par M. L. R..... de 91 à 92
Bibliographie, par M. F. Rabut..... de 92 à 96
Histoire des Habitations lacustres (suite), par M. L. Rabut..... de 97 à 102
Topographie : Cours d'eau de la Savoie, par M. F. Rabut..... de 103 à 109
Carnet des finanses de Savoye, en 1641, par M. le comte de Foras de 110 à 114
Revue des Sociétés savantes. par M. X..... de 114 à 116
Bulletin archéologique, par L. R..... de 117 à 117
Des Affranchissements dans la province de Maurienne, par M. E. D'Albane..... de 117 à 126
Bibliographie, par E. D'Albane..... de 127 à 128
Histoire des Habitations lacustres (suite), par M. L. Rabut..... de 129 à 137
Topographie des Cours d'eau de la Savoie (suite), par M. F. R.. de 138 à 142
Revue des Sociétés savantes, par M. X..... de 143 à 146
Musée départemental de Chambéry, par M. L. Rabut..... de 147 à 148
Correspondance : Lettre rectificative de M. Borel, architecte à Moûtiers..... de 148 à 148
Bibliographie (suite), par M. F. Rabut..... de 149 à 153
Des Affranchissements (suite), par M. E. D'Albane..... de 154 à 159
Le Château de Chambéry, par Ernest D'Albane..... de 160 à 160
Histoire des Habitations lacustres (suite), par M. L. Rabut..... de 160 à 164
Topographie : Cours d'eau de la Savoie (suite), par M. F. Rabut. de 165 à 168
Sigillographie : Sceau équestre du duc Charles-Emmanuel Ier, par M. F. Rabut..... de 169 à 170
Lettre au sujet de Montmélian..... de 170 à 171
Opinion de F. Robert sur la réunion de la Savoie à la France... de 173 à 180
Rapport du citoyen Grégoire sur la réunion de la Savoie à la France..... de 181 à 194
Des Affranchissements (suite), par E. D'Albane..... de 195 à 208
Histoire des Habitations lacustres (suite par M. F. Rabut..... de 209 à 213
Topographie . Cours d'eau (suite), par M. F. Rabut..... de 214 à 218
Un mobilier préhistoriqne de la Sibérie, par M. E. Desor..... de 219 à 223
Revue des Sociétés savantes..... de 224 à 228
Notice historique sur les Ruines du temple de la Corbière, par M. C.-G. Foray, avec annotation..... de 229 à 249
Topographie : Cours d'eau, par M. F. Rabut..... de 250 à 256
Biographie : Le président Favre, par M. E. D'Albane..... de 257 à 266
Curiosités des Traditions, des Mœurs et des Légendes en Savoie, par M. E. D'Albane..... de 267 à 271
Les Grottes de Savigny, par M. Emile Cartailhac..... de 272 à 275
La Croix de Savoie, par M. Jules Périn..... de 276 à 277
Histoire des Habitations lacustres (fin), par M. L. Rabut..... de 278 à 238

Notes pour servir à l'Histoire de l'imprimerie en Savoie, par M. E. D'Albane ..... de 284 à 288
La Forteresse de Montmélian, par M. E. D'Albane ..... de 259 à 302
Proclamation du général Bubna, en 1814, pièce inédite..... de 307 à 307
La Gorge du Fier, poésie par Joséphin Soulary ..... de 304 à 304
Biographie, Félix Belly, par M. E. D'Albane..... de 305 à 320
Curiosités des Traditions, etc. Le feu de la Saint-Jean, par M. H. Bernard..... de 321 à 338
Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres; par M. Raoul de Cazenove..... de 339 à
Généalogie de la Maison Rapin-Thoyras, extrait de l'ouvrage de M. de Cazenove, par M. E. D'Albane.....
Généalogie de la maison Colafre : Quelques notes pour servir à l'histoire de cette maison, par M. Ernest D'Albane..... de 372 à 379

HABITATIONS LACUSTRES DE LA SAVOIE

EXPLICATION DES PLANCHES

Pour terminer notre première étude sur les habitations lacustres de la Savoie, nous croyons devoir donner une explication des objets d'industrie représentés dans les planches. Notre intention est de continuer la classification des objets de bronze, de pierre et de bois, dans un nouveau travail. Nous y étudierons les autres industries que nous n'avons fait que mentionner. Les armes, les outils et les bijoux y seront décrits, et les plus beaux spécimens y seront représentés par des dessins consciencieusement faits.

PLANCHE I

F. 1. — Plat recouvert d'un vernis noir lustré, décoré de cercles concentriques et de trous disposés par groupe, du Saut de la Pucelle.
F. 2. — Lampe à quatre pieds, du Saut de la Pucelle.
F. 3. — Fusaïolles ou grains de collier de Saut da la Pucelle.
F. 4. — Fnsaïole de la baie de Grésine.

PLANCHE II

F. 1. — Bouton fait d'une défense de sanglier, de la station de Grésine.
F. 2. — Peloton de fil carbonisé, de Grésine.
P. 3. — Tasse en bois, munie d'une anse, péchée à la station de Mémart.
F. 4. — Manche de couteau en bois, travaillé à la main, du Saut de la Pucelle.
F. 5. — Bout de collier en bronze, ou pendant d'oreille, de Conjux.
F. 6. — Pendant d'oreille de Grésine, l'anneau de suspension est fort usé.
F. 7. — Bague ornée, de Conjux.
F. 8. — Bague ornée, de Grésine.
F. 9. — Agrafe, de Grésine.
F. 10. — Boucle d'agrafe, de Châtillon.
F. 11. — Hache à douille, avec anneau latéral, de Grésine; des rudiments d'aileron sont figurés sur les faces antérieure et postérieure; pièce d'une belle conservation.

PLANCHE III

F. 1. — Poignard en bronze, de Grésine.
F. 2. — Poignard analogue, à soie et, deux trous rivets, trouvé à la grotte de Savigny.
F. 3. — Petit torques, fait d'une tige de bronze tordu, avec crochets aux extrémités, de Grésine.
F. 4. — Bracelet ouvert et orné, de Châtillon.
F. 5. — Anneau de jambe orné, du petit emplacement de Grésine.
F. 6. — Perles en verre, emmaillées, du Saut de la Pucelle.
F. 7. — Perle de pierre noire polie, du petit emplacement de Grésine.
F. 8. — Petites perles en bronze, de Grésine.
F. 9. — Grain de collier, fait d'une tige de bronze enroulée en hélice, de Grésine.

PLANCHE IV

F. 1. — Tête de lance à douille, ornée de petits croissants et de dents de loup de Grésine.
F. 2. — Gouge à douille, de Grésine,
F. 3. — Tête d'épingle en forme de rouelle, percée d'un trou latéral, de Grésine.
F. 4. — Epingle formée d'une boule creuse et percée de quatre trous; la tige a été rivée à la boule.
F. 7. — Tube orné à anses et garni d'anneaux, de Châtillon. L'usage de ce tube est encore inconnu; l'opinion qui semble prévaloir en fait la garniture d'un bâton de commandement.

L. RABUT.

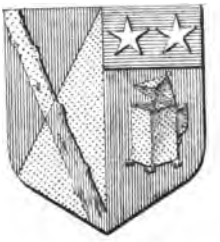

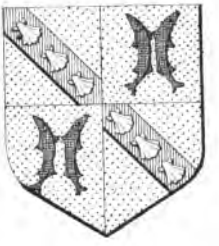

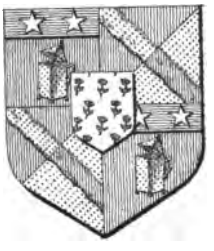

A. Ferrin Chambéry.

J. Bleriot

ANTOINE FAVRE,

Premier Président au Sénat de Savoie.

R. de Lasteyrie del. 1865 — Imp. Louis Boitel, Lyon. — J. M. Pugère sculp.

CHAPELLE DE Ste THÈCLE. — VILLAGE DE PLACE EN VALLOIRES. — RUINES DU CHATEAU DE LA CHAUDANE.

52

Jt.

MAR 1 5 1930